THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE MM.

ALEX. BERTRAND ET G. PERROT

MEMBRES DE L'INSTITUT

TROISIÈME SÉRIE. — TOME XII

JUILLET—DÉCEMBRE 1888

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

—

1888

NAVAL POSTGRADUATE SCHOOL
LIBRARY

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

JUILLET—DÉCEMBRE 1888

S III t. 12

Droits de traduction et de reproduction réservés.

ANGERS, IMP. A. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.

NOTE SUR LA MÉTHODE EMPLOYÉE

POUR TRACER LE

PLAN DE LA MOSQUÉE D'OMAR

ET DE LA

ROTONDE DU SAINT-SÉPULCRE

A JÉRUSALEM

(Planches XVII-XIX.)

I

La France possède un certain nombre d'édifices religieux dont les dispositions rappellent la grande rotonde de l'église du Saint-Sépulcre, à Jérusalem.

M. Viollet-le-Duc a signalé, entre autres, Saint-Bénigne de Dijon, bâtie *dans les premières années du* XIe *siècle*; Neuvy-Saint-Sépulcre (Indre), bâtie *en 1045,* sur la terre d'un seigneur *qui avait fait un pèlerinage en Terre-Sainte*; l'église de Lanleff (Côtes-du-Nord) et celle de Rieux-Minervois (Aude); ces dernières construites *au* XIe *siècle, en imitation du Saint-Sépulcre.*

Le plan de l'église de Neuvy nous paraît être l'imitation la plus approchée de la rotonde de Jérusalem.

On sait que le Saint-Sépulcre, comme tous les édifices chrétiens de Jérusalem, fut saccagé et détruit au VIIe siècle, au moment de l'invasion persane et que, vers 1010, le khalife fatimite Hakem donna l'ordre de renverser toutes les églises servant au culte chrétien, et en particulier celle du Saint-Sépulcre. Ce fut vers 1035 que El-Mostanser-Billah, un des successeurs de Hakem, accorda à l'empereur de Byzance l'autorisation de rebâtir l'église du Saint-Sépulcre, en échange de la liberté donnée à 5,000 prisonniers musulmans.

Le monument qui a servi de modèle à Saint-Bénigne ne nous est pas connu, si l'on admet que ce fut la rotonde détruite en 1010 par ordre de Hakem. Mais on peut remarquer qu'à Saint-Bénigne tous les arcs sont en plein cintre.

A Neuvy-Saint-Sépulcre, les arcades de l'étage inférieur sont seules en plein cintre; celles de l'étage supérieur sont en arcs brisés. Cette particularité pourrait servir à corroborer la tradition recueillie au xve siècle par Moudjir-ed-Din et d'après laquelle la destruction du Saint-Sépulcre, ordonnée par Hakem, n'aurait pas été complètement exécutée.

Le pèlerin du xie siècle, qui rapporta les croquis nécessaires pour construire l'église de Neuvy, aura vu que les arcades inférieures étaient en plein cintre et que les autres étaient brisées. Il les aura fait reproduire telles qu'il les avait vues, en changeant seulement les dimensions de l'édifice. Il est donc probable que, si on pouvait dégager les piles de la rotonde du Saint-Sépulcre de la grossière enveloppe dont les colonnes ont été revêtues en 1808, on retrouverait et les chapiteaux et les colonnes de la construction primitive.

Le récit de l'abbé Mariti[1] qui parle de piédestaux adhérents au rocher (ce qui nous paraît incertain) et les dessins de Van Bruyn nous l'avaient déjà fait soupçonner.

Si on admet que les destructions de Hakem s'arrêtèrent au niveau de la deuxième galerie, ce serait à partir de ce point que commencèrent les reconstructions du xie siècle. Tous les arcs employés dans cette restauration étaient brisés, ainsi que nous avons pu le constater.

Il est, pour le moment, impossible de vérifier la forme des

1. On lit dans l'abbé Mariti, 1787 : « Facendoci dal Portico inferiore che è molto spazioso, vedesi contornato il medesimo, da sei pilastri quadri, et da dieci colonne con le loro basi e capitelli *d'ordine Corintio*, sopra le quali posano *diacessete* archi a *mezzo cerchio*. Ed è da osservarsi come alcune delle dette basi sono aderenti al suolo, essendo state così lavorate a sforza di scarpello sulla rocca stessa che è a loro comune e al suolo medesimo che è una specie di bellissima pietra calcaria venata di rosso, della quale sono *la maggior parte* delle colonne, e della quale è composto non solo il Monte Calvario, ma anche gli altri Monti presso di Gerusalemme. »

arcades inférieures; mais si, comme tout porte à le croire, elles appartiennent à la construction primitive, la faute commise en 1808 s'en trouve aggravée, puisque les Grecs se sont attaqués à l'œuvre même du VIIe siècle.

Il faut qu'on se hâte de recueillir tous les documents qui peuvent servir à l'histoire monumentale de Jérusalem et de la Palestine, car les antipathies des diverses communautés chrétiennes s'accentuent chaque jour d'une façon déplorable pour l'art et pour l'histoire.

Autrefois, quand une religion en supplantait une autre, elle se bornait à utiliser les édifices élevés par les vaincus, en y installant le culte nouveau et en y mettant sa marque. Témoins les basiliques de Rome et, plus tard, Sainte-Sophie avec toutes les églises byzantines de l'empire ottoman transformées en mosquées.

Aujourd'hui, on cherche à effacer les traces puissantes laissées en Palestine par les croisades, en dénaturant les édifices qu'on croit pouvoir leur attribuer.

Ce vandalisme systématique remonte au commencement de notre siècle. On dépasse même le but; car si les mutilations infligées en 1808 à l'église du Saint-Sépulcre ont eu pour résultat d'effacer une partie de l'œuvre des croisades, elles ont eu pour autre conséquence d'altérer l'œuvre byzantine de Constantin Monomaque et du patriarche Modeste.

Notre impartialité ira même jusqu'à dire qu'on a eu tort, en 1867, de détruire entièrement le tambour de la rotonde du Saint-Sépulcre et la niche byzantine qui décorait le contrefort occidental de ce tambour. Mais la diplomatie était, alors, plus puissante que la raison artistique.

Je veux bien que l'archéologie soit, pour elle, de mince importance; cependant, en ordonnant la destruction de cette niche byzantine, construite au XIe siècle pour servir d'abside à une chapelle patriarcale, dont les vestiges subsistent encore, elle effaçait un précieux et irrécusable témoin de l'antique possession du clergé grec.

C'était, pour ainsi dire, la signature authentique des anciens constructeurs de la rotonde.

Si les passions qui s'agitent autour du Saint-Sépulcre n'étaient pas si violentes et souvent si aveugles, on aurait compris l'intérêt qui s'attachait à la conservation de ce fragment que nous avons sauvé de l'oubli en le faisant encastrer dans le mur d'enceinte de la propriété française de Sainte-Anne. C'est là, maintenant, qu'on peut venir l'étudier.

Nous avons développé, autre part, les conséquences qu'on pouvait tirer de la présence, dans un des contreforts du tambour de la rotonde, de cette niche régulièrement orientée, et donné la raison de la petite fenêtre percée au bas de la niche. Nous n'y reviendrons pas ici, nous bornant à citer, comme dernier exemple de la tendance fâcheuse que nous signalions plus haut, l'église Saint-Georges de Lydda, dont chaque pierre porte une marque de tâcheron occidental. Depuis 1871, un enduit a recouvert ces preuves un peu gênantes, qui, à Lydda, se comptent par centaines. Revenons au Saint-Sépulcre.

C'est de l'époque des mutilations de 1808 que datait la coupole en bois qui a été remplacée en 1867, ainsi que la galerie des lampes qu'on ne trouve indiquée ni dans les dessins de Bernardino Amico ni dans ceux de Van Bruyn. (Fig. 1 et pl. XVIII.)

Cette petite galerie qui a été maintenue dans la reconstruction de 1867, n'était, en 1808, qu'une grossière imitation de celles qui décorent la base des deux coupoles de la mosquée d'Omar et de la mosquée El-Aksa.

C'était un moyen très pratique de prendre possession effective de cette partie de l'édifice, au détriment des autres communautés chrétiennes. Quelques lampes suspendues dans les arcades et une porte à laquelle on ne pouvait accéder que par les terrasses du couvent grec ont suffi pour consacrer un droit contesté jusqu'alors et consacré de nouveau par la diplomatie de 1860.

Aujourd'hui, la galerie des Lampes, ornée de cent lampes d'or données par l'impératrice de Russie, forme le motif principal de la décoration de la coupole du Saint-Sépulcre.

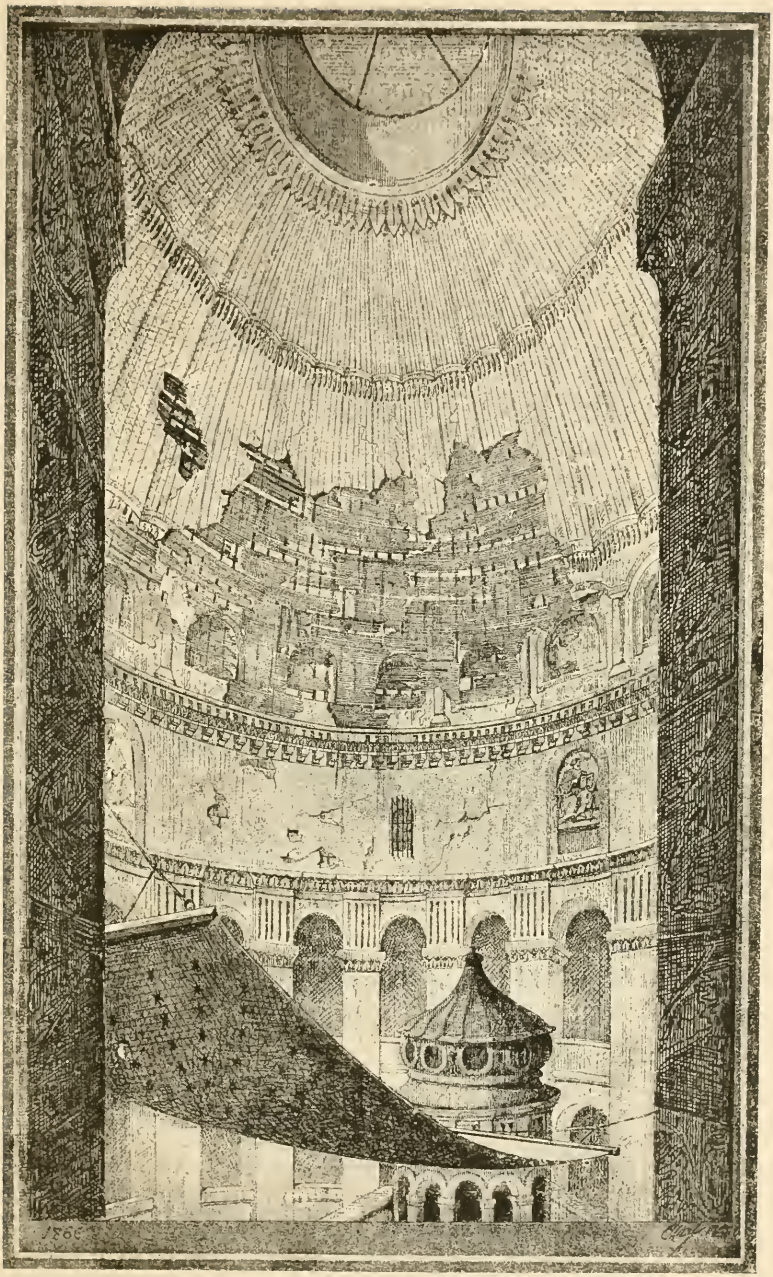

Fig. 1. — Intérieur de la rotonde du Saint-Sépulcre en 1866.

Il est curieux, à ce sujet, de mentionner les emprunts réciproques que se firent les deux monuments principaux de Jérusalem : la rotonde du Saint-Sépulcre et la mosquée d'Omar.

L'analogie du plan des deux rotondes est frappante; les deux cylindres en maçonnerie sont à peu près les mêmes. La seule différence, à part le style, consiste en ce que la mosquée d'Omar fut, dès l'origine, couverte par un dôme, tandis que la rotonde du Saint-Sépulcre semble avoir été pendant longtemps absolument découverte pour perpétuer, sans doute, le souvenir de l'atrium du IVe siècle. Nous croyons en trouver la preuve dans la disposition même de l'édicule du Saint-Sépulcre qui, à lui seul, a toujours formé un petit édifice complet avec sa toiture pour le protéger contre la pluie. Celui qui existe aujourd'hui est même orné de quelques gargouilles destinées à rejeter les eaux.

Le style de l'édicule que trouvèrent les croisés et dont le dessin nous a été conservé par Bernardino Amico et Van Bruyn, semble indiquer qu'il remontait à l'époque où l'arc brisé fit son apparition à Jérusalem. Il devait être contemporain des restaurations ordonnées par Constantin Monomaque (fig. 2).

Comme dans la façade méridionale, on y trouvait l'arc brisé uni à des détails antiques.

Le profil syrien qui couronnait le corps principal de l'édicule était identique à certaines corniches de l'église Sainte-Anne. Il fut plusieurs fois restauré et, sans doute, toujours dans son style original du XIe siècle.

M. le marquis de Vogüé, qui a étudié avec une grande autorité la question du Saint-Sépulcre, a démontré qu'au temps d'Eusèbe, le tombeau du Christ formait un rocher isolé placé au centre d'un atrium dallé. En 333, le pèlerin de Bordeaux le nomme *crypta*. Eusèbe mentionne *ce rocher, seul au milieu d'un espace nivelé, avec une caverne à l'intérieur*.

Ce rocher isolé, enveloppé de colonnes, forma dès les premiers temps un petit édifice complet *couvert comme une maison*. Mais, comme il était nécessaire de recueillir les eaux qui tombaient à l'entour, il fallut construire des réservoirs. Le pèlerin

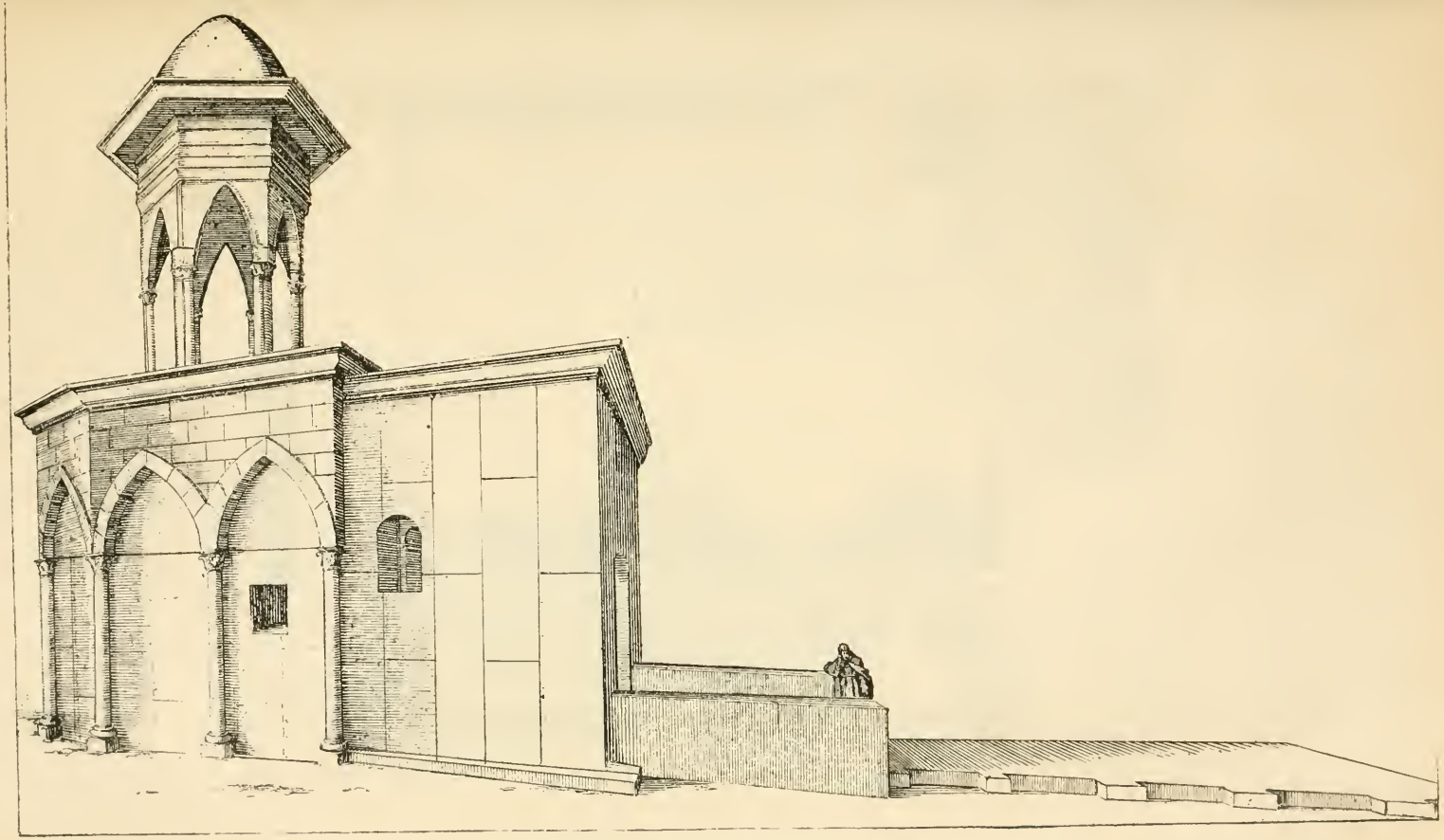

Fig. 2. — Édicule du Saint-Sépulcre en 1596, d'après Bernardino Amico.

de Bordeaux les nomme *Exceptoria* et il mentionne à côté la piscine (*balneum*) où l'on baptisait les enfants (fig. 3).

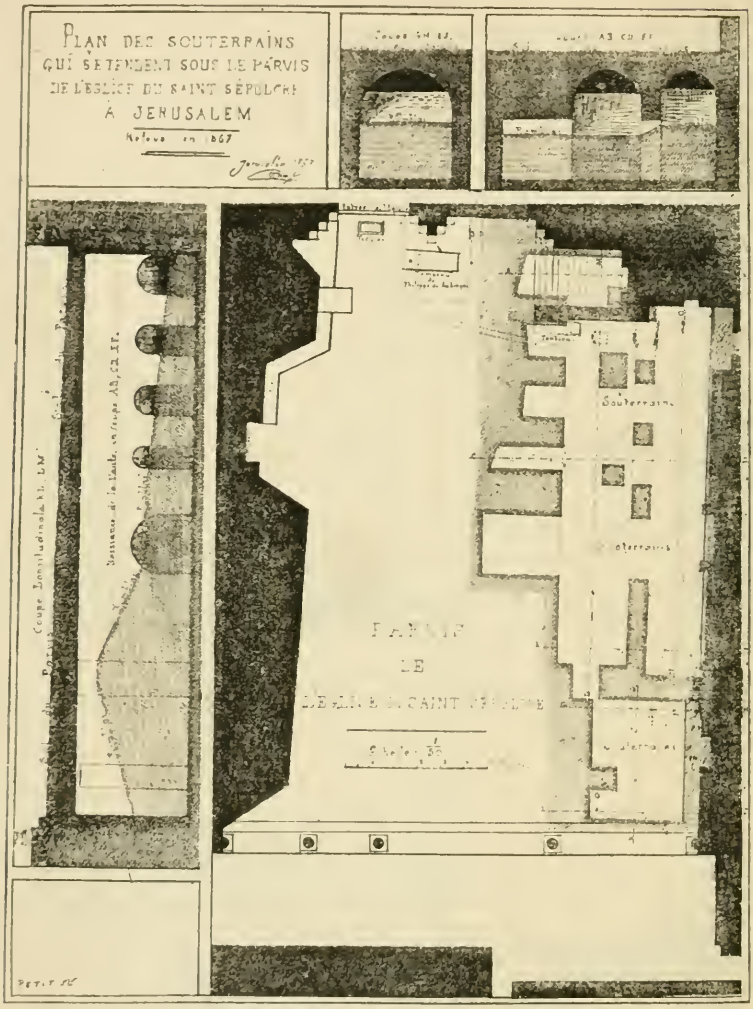

Fig. 3. — Plan des souterrains qui s'étendent sous le parvis de l'église du Saint-Sépulcre, découverts en 1867.

Les *Exceptoria* existent toujours sous le dallage du parvis du Saint-Sépulcre, et le souvenir du baptistère s'est perpétué dans la

chapelle contiguë au clocher des croisades. C'est là encore qu'on

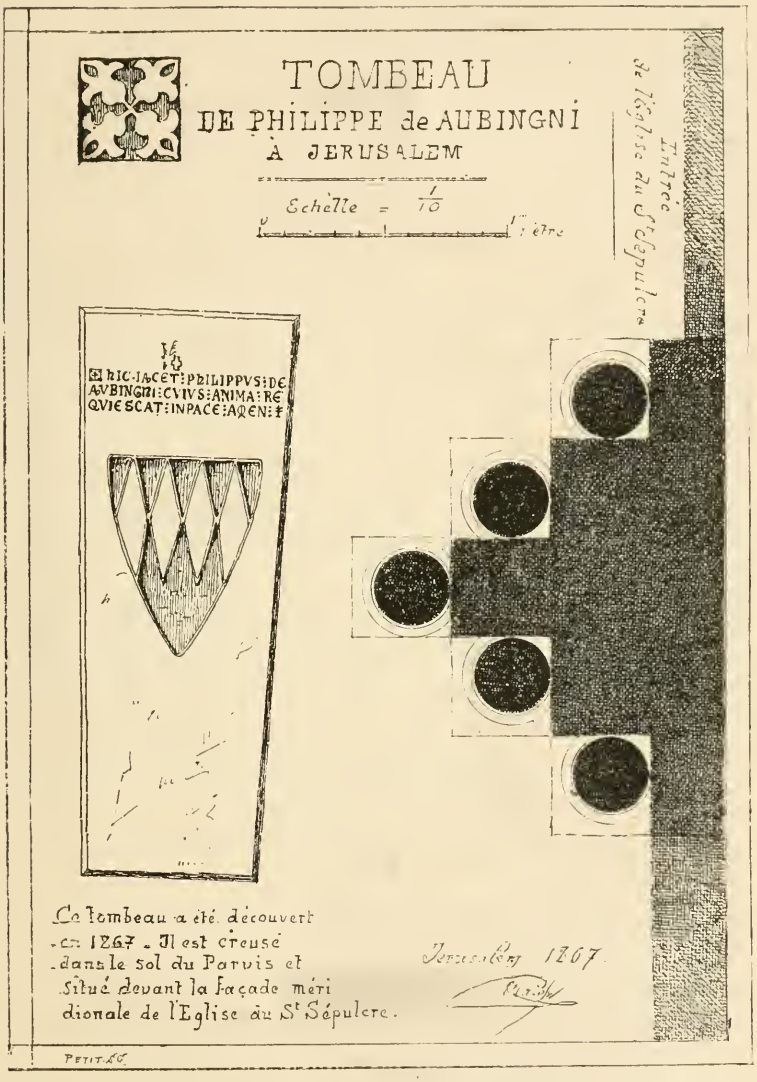

Fig. 4. — Plan du tombeau de Philippe de Aubingny, situé sur le parvis de l'église du Saint-Sépulcre, au pied de la façade méridionale.

baptise les enfants de la communauté grecque de Jérusalem

Disons, en passant, que les substructions de toute la partie comprise entre la *rue au Patriarche* et le prolongement de la *rue aux Herbes* fournirait à l'histoire monumentale de Jérusalem des éléments de la plus haute importance. Citons, entre autres, l'immense *cellier des chanoines du Saint-Sépulcre* qui s'étend sous l'église des Saints-Apôtres. Nous avons vu l'orifice qui servait à descendre les tonneaux, et les Grecs qui en sont les détenteurs actuels y ont découvert plusieurs antiquités et une quantité de cercles qui en montraient l'ancienne destination.

L'*église des Saints Apôtres* occupe une partie de l'*ancien réfectoire des chanoines* du Saint-Sépulcre. La présence d'un cellier sous ce réfectoire se trouve ainsi expliquée. C'est vers l'an 1675 que les Grecs en firent la découverte en pratiquant des fouilles dans les décombres qui environnaient l'église du Saint-Sépulcre, au sud-est.

Nous voyons donc qu'à l'époque du pèlerin de Bordeaux, le Saint-Sépulcre formait un édicule isolé, au milieu d'un vaste atrium, et cet état de choses se maintint probablement jusqu'à l'époque de l'invasion persane.

La première rotonde construite autour du Saint-Sépulcre pourrait ainsi remonter au VIIe siècle, à l'époque des travaux entrepris par le patriarche Modeste pour réparer les désastres de la guerre persane.

Plusieurs textes anciens, d'ailleurs assez obscurs, feraient supposer qu'à une certaine époque, une toiture existait au-dessus de la rotonde. Mais il paraît certain qu'à l'arrivée des croisés elle en était dépourvue.

En effet, Sæwulf nous dit en 1102 : « In medio autem istius ecclesiæ est *dominicum sepulcrum,* muro fortissimo circumcinctum, et *coopertum*, ne dum pluit, pluvia cadere possit super sanctum sepulcrum, *quia ecclesia desuper patet discoperta.* »

Guillaume de Tyr est, croyons-nous, le premier auteur qui mentionne avec détails une couverture en charpente au-dessus de la rotonde du Saint-Sépulcre; cependant le continuateur de Guillaume de Tyr dit, en propres termes, que la rotonde n'avait

aucune toiture. On est ainsi conduit à supposer que les architectes de Constantin Monomaque laissèrent la rotonde absolument découverte et que la toiture décrite par l'évêque de Tyr fut édifiée vers le milieu du XIIe siècle. Le besoin de lumière fit réserver au centre du toit conique une ouverture qui a été maintenue à chaque reconstruction,

C'est donc à l'époque des grands travaux exécutés par les croisés qu'on pourrait rapporter la première toiture qui ait été faite pour abriter la rotonde du Saint-Sépulcre. Mais comme les traditions sont impérissables, le Saint-Édicule conserva toujours la physionomie d'un édifice complet avec sa toiture propre.

Nous ne savons à quelle époque remonte l'usage du grand voile constellé suspendu en avant du Saint-Sépulcre. Il pourrait rappeler le temps où la rotonde était découverte et où, pour pénétrer dans le Saint-Sépulcre, le patriarche avait à parcourir un assez grand espace, exposé soit à la pluie, soit au soleil. Cependant, comme il n'est indiqué ni dans les dessins de Amico, ni dans ceux de Van Bruyn, il est probable que ce voile avait seulement pour but de protéger le clergé contre la chute des débris de la coupole dégradée. Il serait alors de date assez récente. Il est indiqué dans le dessin du comte de Forbin en 1819. Aujourd'hui, il n'a plus d'utilité, mais il a été maintenu après les grands travaux de 1868, probablement parce qu'il constitue *un droit d'attache* contre les parois de la rotonde (fig. 1).

II

Templiers. — Temple de Paris.

Dans l'article *Temple* de son dictionnaire, M. Viollet-le-Duc rappelle que le triangle équilatéral était un des signes adoptés par les Templiers. Il démontre que le tracé du plan de la rotonde du Temple de Paris, construite au XIIe siècle, avait été obtenu par la pénétration de deux triangles équilatéraux.

Toutes les rotondes, élevées en Europe par les Templiers,

ayant été construites en souvenir du Saint-Sépulcre, nous avons cherché à appliquer la méthode indiquée par M. Viollet-le-Duc à la rotonde de Jérusalem.

Il est bien certain que la largeur de la galerie qui contourne cette rotonde n'a pas été déterminée d'une façon arbitraire. Son tracé résultait d'une méthode, et les mesures relevées sur place ont servi à confirmer la règle pressentie par M. Viollet-le-Duc. Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner la figure ci-jointe (fig. 5). Les deux mesures principales, relevées sur place, sont :

1° Le rayon extérieur de la galerie, $18^m,29$,

2° Le rayon intérieur de la rotonde, $10^m,45$.

a. Si on considère le triangle AB′C dans lequel $B'C = 10^m,45$, on trouve la valeur *calculée* du côté $AC = 9^m,05$, dont le double $= 18^m,10$ donne la mesure *calculée* du rayon extérieur BC.

b. On peut encore tirer BC du côté BB‴ du triangle équilatéral BB″D.

De B′C mesuré sur place $= 10^m.45$, on tire :

$$\begin{aligned} BB''' &= 3\ B'C; \\ &= 3 \times 10^m,45; \\ &= 31^m35. \end{aligned}$$

On a aussi :

$$BB''' = R \times \sqrt{3} = R \times 1\ 732$$

d'où $$R = \frac{BB'''}{\sqrt{3}} = \frac{31.35}{1.732} \ldots\ldots\ldots = 18^m,10$$

BC mesuré sur place . . . . . = 18,29

Différence. 0,19

Si l'on tient compte des erreurs d'exécution inhérentes à toute construction, on reconnaîtra qu'une différence de $0^m,19$ sur un rayon de plus de 18 mètres ne saurait infirmer la règle qui se dégage de cette analyse.

Le tracé du plan de la rotonde du Saint-Sépulcre résulte donc de l'intersection de deux triangles équilatéraux dont les som-

mets déterminent le *cercle extérieur* de la galerie et les intersections le *cercle intérieur* de la rotonde[1] (fig. 5).

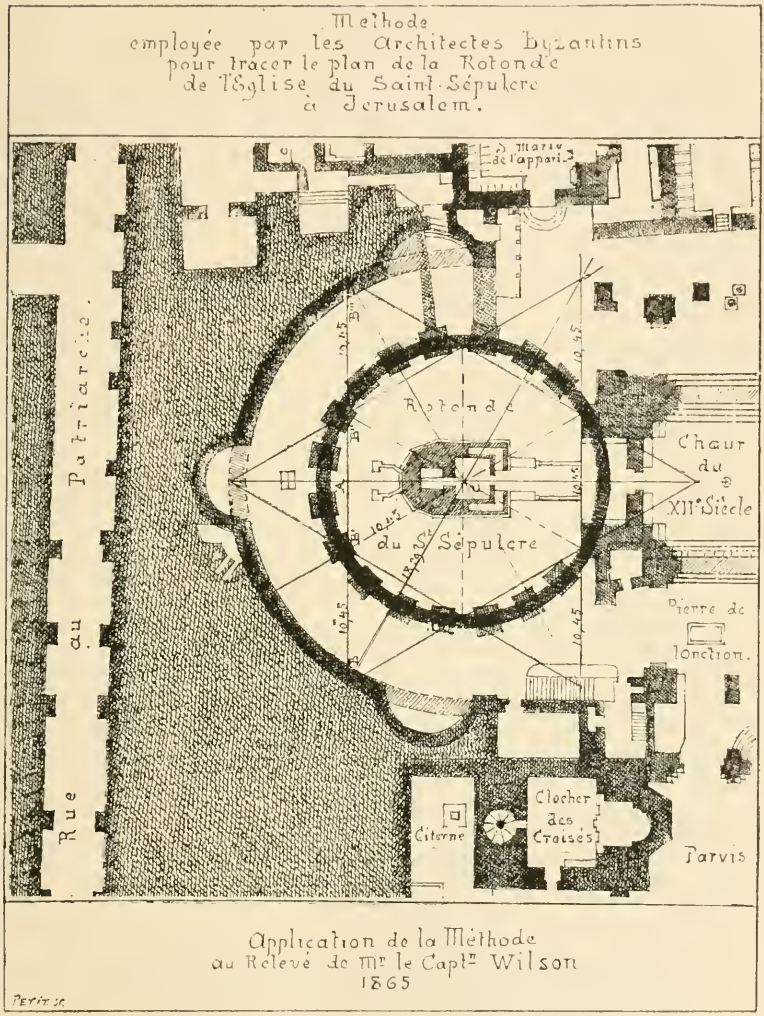

Fig. 5. — Plan de la rotonde du Saint-Sépulcre avec le tracé générateur.

1. Dans la description que Pausanias nous a laissée du temple d'Apollon bâti, à Delphes, sur les plans de l'architecte Spintharus de Corinthe, cet auteur rapporte que, dans le temple, il existait *un endroit pavé de marbre blanc* qu'on

III

Mosquée d'Omar.

Le Saint-Sépulcre n'est pas le seul édifice dont le plan soit exactement engendré par la pénétration de figures géomé-

appelait *le centre*, *le nombril*, ὄμφαλος, parce qu'il était regardé comme étant le *centre de la terre*.

Cette tradition d'un *centre de la terre*, d'un *ombilic du monde* se retrouve à Jérusalem dans l'église même du Saint-Sépulcre. Il est signalé, au VIIIe siècle, comme étant en dehors de l'*anastasis*. C'était un enclos formé de chaînes qui aboutissaient aux chapelles environnantes. Cet enclos renfermait, disait-on, *le centre du monde*.

Au moyen âge, ce point s'appelait *le compas*.

En 1102, le moine Sæwulf, qui décrit les saints édifices tels qu'ils étaient au moment de l'entrée des croisés, nous apprend que *le compas* se trouvait au chevet de l'église du Saint-Sépulcre, *contre le mur extérieur*.

Où était exactement ce mur extérieur?

En 1187, la *Citez de Iherusalem* dit : « Emmilieu du chœur as chanoines, avoit 1 letrin de marbre que on apeloit *le compas* : lassus lisoit-on l'epistre. »

Au XVIe siècle (1596), Amico mentionne ce point : « Dove dicono i Greci esser *il mezzo de la terra*. »

C'était donc une tradition grecque.

Le plan de J. J. Hoffmann (1696) signale le *meditullium mundi seu centrum*.

M. de Vogüé rappelle, en plusieurs endroits des *Églises de Terre-Sainte*, *le compas*, le *centre de la terre*.

M. Chauvet (1882), à l'article *Sépulcre*, rapporte que, dans le chœur des Grecs, on montre *un cercle de marbre blanc* (comme à Delphes) au milieu duquel est une petite colonne qui marque *le centre du monde*.

Le frère Lievin, dans son *Guide* (1876), indique à l'entrée du chœur des Grecs, *une rosace incrustée dans le pavement*. Au milieu de cette rosace se trouve un hémisphère placé sur un vase en marbre blanc qui s'élève d'un demi-mètre au-dessus du sol. On prétendait autrefois que ce point était *le centre ou ombilic de la terre*.

L'idée qu'on suit ainsi à travers les siècles, de marquer par un point matériel *le centre du monde*, *le centre de la terre*, *le nombril du monde*, et qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, semblerait appartenir aux Grecs, puisqu'on la retrouve appliquée au temple d'Apollon, à Delphes, dans des conditions identiques à celles qui se rencontrent à Jérusalem.

A Delphes, comme à Jérusalem, l'*ombilic* était au centre d'un disque de marbre blanc.

En ce qui concerne l'ombilic de Jérusalem, nous avons vu que Sæwulf, en 1102, le place au chevet de l'église, *contre le mur extérieur*.

Si on prolonge le tracé du mur circulaire extérieur de la grande rotonde, on

triques simples. La *mosquée d'Omar* en offre un second exemple bien autrement remarquable.

Le plan de cette mosquée procède du *carré* comme celui de la rotonde du Saint-Sépulcre procède du *triangle équilatéral*, et c'est en cherchant la raison de l'inégalité de largeur des deux bas côtés polygonaux que nous avons été amené à découvrir la méthode employée par les architectes byzantins pour tracer le plan de leur édifice.

a. Le plan de la mosquée d'Omar est engendré par *deux carrés* inscrits dans le cercle extérieur de la rotonde et dont les côtés prolongés déterminent par leurs intersections l'octogone régulier qui limite le premier collatéral.

b. Les côtés du premier polygone *prolongés* déterminent *deux autres carrés* auxquels on circonscrit une circonférence. L'octogone inscrit dans cette circonférence, parallèlement au premier, limite le second collatéral.

Le diagramme suivant et le tableau qui l'accompagne résument toute la méthode (fig. 6).

voit que le sommet d'un des triangles générateurs marque à très peu près le point où devait se trouver *le mur extérieur de l'anastasis*, et, conséquemment, l'*ombilic*.

Était-ce un repère, un témoin laissé par les constructeurs de la rotonde, et auquel on aurait rattaché une tradition religieuse de l'antiquité pour le rendre plus respectable et le protéger contre toute idée de déplacement?

Il est difficile de répondre à la question; mais la coïncidence méritait d'être signalée.

Ce qui paraît probable, c'est que les croisés, en construisant leur chœur, ont un peu déplacé ce point sur lequel ils dressèrent un *létrin* et qu'ils continuèrent à nommer le *compas*, comme au temps de Sœwulf.

On a vu plus haut que *le centre* est aujourd'hui marqué par une petite colonnette placée au milieu d'un disque de marbre blanc.

En 1680, le voyageur Van Bruyn le décrivait ainsi :

« Droit sous le dôme (du chœur), l'on voit, sur le pavé, une pierre ronde qui a un petit trou au milieu, lequel les Grecs et tous les chrétiens d'Orient croient être le centre du monde. »

Ce trou percé au centre de la dalle était, sans doute, la trace laissée dans le marbre par la tige qui maintenait le pied du *letrin* des Croisés.

Mais les Grecs ont modifié ce détail, comme tant d'autres, lors des mutilations de 1808, puisque là où il y avait une petite ouverture, ils ont dressé une colonnette.

Seule, la tradition a été conservée (fig. 5 et pl. XVII).

Les trois mesures principales relevées sur place sont :

1° Le côté DE du polygone extérieur . . . 20,82 m

2° Le côté AB du polygone intérieur . . . 15,82

3° Le rayon de la rotonde mesuré dans le haut . . . . . 11,225 m

Mesuré dans le bas . . . . . 11,385 } = R.

Mesuré au milieu . . . . . 11,30 }

De DE = 20,82, on tire . . . . . R = 11,239

— — . . . . . R′ = 20,79

— — . . . . . R″ = 27,17

— — . . . . . AB = 15,92

De AB = 15,82, on tire . . . . . R = 11,18

— — . . . . . R′ = 20,64

— — . . . . . R″ = 26,99

— — . . . . . DE = 20,67

De R = 11,225, on tire . . . . . R′ = 20,68

— — . . . . . R″ = 27,075

— — . . . . . AB = 15,85

— — . . . . . DE = 20,73

TABLEAU

DONNÉES	R	R′	R″	AB	DE	
R = *11.225* —	*11.225*	20.68	27.075	15.85	20.73	
AB = *15.82* —	11.17	20.64	26.99	*15.82*	20.67	
DE = *20.82* —	11.229	20.79	27.17	15.92	*20.82*	
Totaux	33.624	62.11	81.235	47.59	62.22	Totaux
Moyennes	11.211	20.70	27.075	15.865	20.74	Moyennes
	R	R′	R″	AB	DE	

Les lettres R, R′ R″ indiquent les trois rayons du cercle exté-

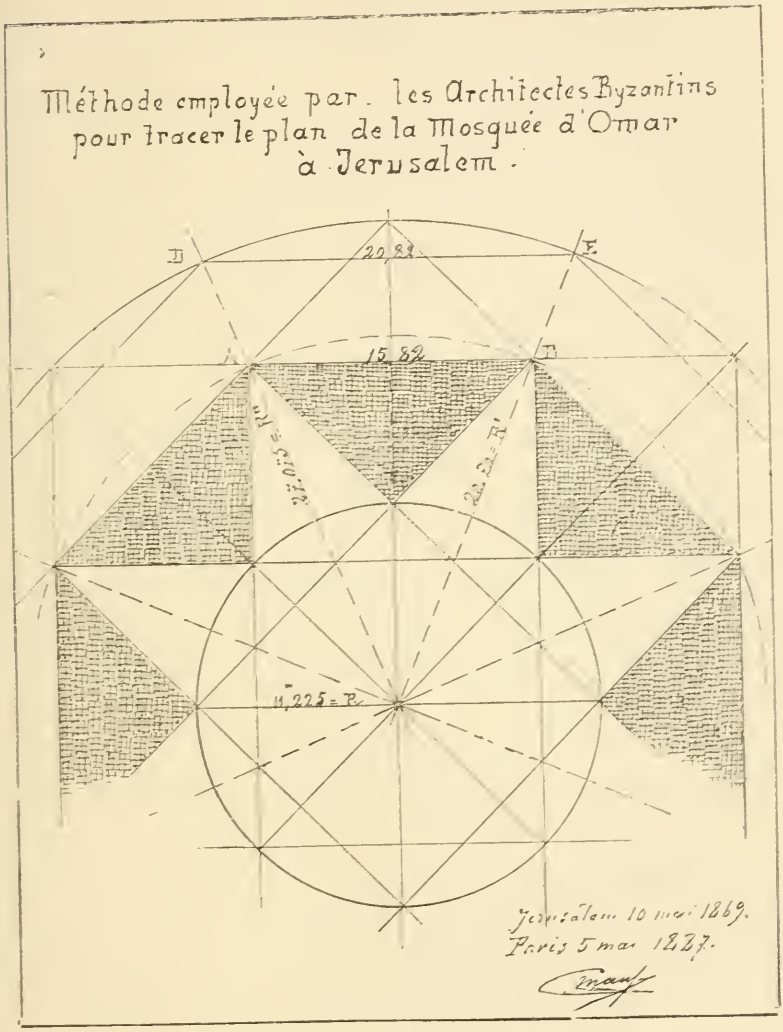

Fig. 6. — Diagramme du tracé de la mosquée d'Omar.

rieur de la rotonde, du cercle circonscrit au premier polygone et du cercle circonscrit au deuxième polygone.

La coïncidence des mesures calculées et des mesures relevées est telle qu'il n'y a aucun doute sur la méthode employée pour tracer le plan de cette mosquée (fig. 7).

Il est probable qu'en appliquant ce genre de recherches aux plans de la plupart des édifices byzantins, si nombreux en Orient, on découvrirait les méthodes toujours simples employées pour les tracer.

Et c'est peut-être dans l'emploi de ces méthodes que réside tout le charme des compositions antiques. On arriverait à démontrer que toutes les hauteurs des anciens édifices dérivent de leur plan et non d'une combinaison de triangles dont l'exactitude ne se vérifie pas toujours quand on compare les dessins auxquels on les applique aux mesures réelles des monuments qui sont pris pour exemples.

Si la théorie vraie était connue, on pourrait savoir, à l'inspection d'un plan, la hauteur de ses parties principales, comme on sait, à très peu près, la hauteur d'une colonne d'après son diamètre inférieur ou son diamètre moyen.

Les deux rotondes du Saint-Sépulcre et de la mosquée d'Omar nous en fournissent une preuve.

La hauteur de chaque cylindre est égale au diamètre.

	m
Saint-Sépulcre :	
Diamètre intérieur du cylindre	20,90
Hauteur du sol *au-dessous* de la corniche supérieure .	21,05
Différence	0,15
Mosquée d'Omar :	
Diamètre intérieur pris au niveau du sol	20,37
Hauteur du sol à la base de la coupole	20,48
Différence	0,11

Les mesures de ces deux rotondes sont presque identiques. Dans l'une comme dans l'autre, la hauteur du cylindre est, à quelques centimètres près, égale au diamètre. Leur section verticale donne un carré exactement.

C'est une mesure de plan qui détermine la hauteur, et non une triangulation verticale.

Comme le plan lui-même, la coupe de la mosquée d'Omar

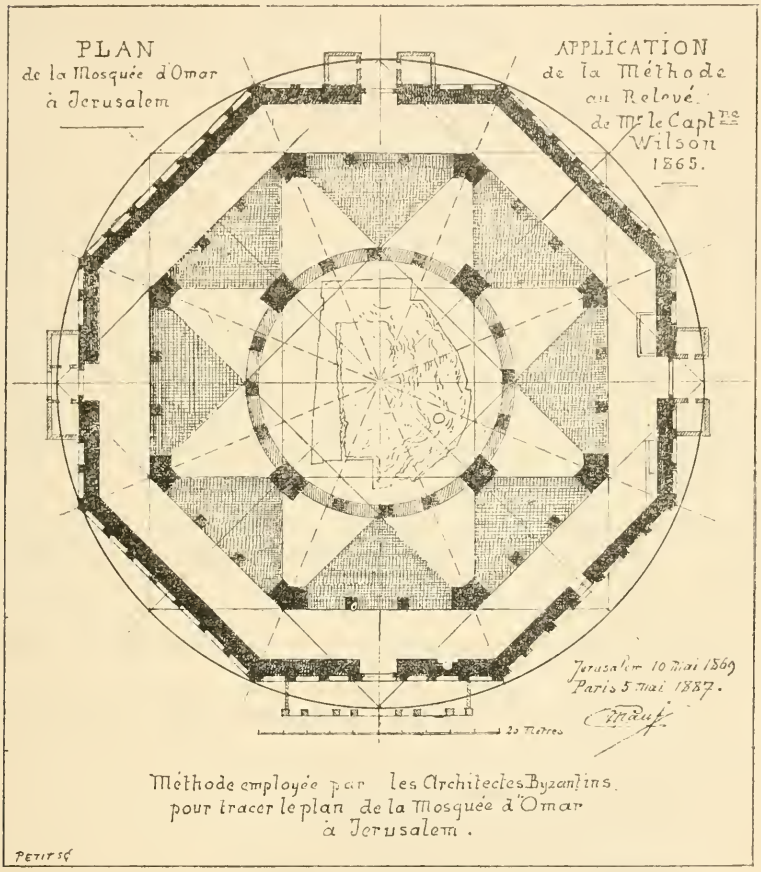

Fig. 7. — Plan de la mosquée d'Omar avec le tracé générateur.

procède du carré, et cette procession se retrouve dans les subdivisions de la hauteur. En effet, si on veut bien nous accorder une certaine tolérance de mesures, on verra qu'à la mosquée d'Omar le premier bandeau divise le cylindre en deux parties

égales, et que la hauteur de la zone à claire-voie est égale au quart de la hauteur totale :

	Subdivisions exactes.	Exécution.	
	m	m	
Hauteur totale. . .	20,48	20,48	
Demi-hauteur. . .	10,24	10,63	Premier bandeau.
Quart de hauteur.	5,12	5,35	Claire-voie.

Au Saint-Sépulcre, même méthode :

	Subdivisions exactes.	Exécution.	
	m	m	
Hauteur totale. . .	20,90	20,90	
Demi-hauteur. . .	10,45	10,25	41 palmes de $0^m,25$.
Quart de hauteur.	5,225	5,15	Tambour.

Ces dispositions ne sont certainement pas dues au hasard.

Ajoutons que nos mesures de la mosquée d'Omar, prises rapidement à une époque où le séjour d'un chrétien y était vu d'assez mauvais œil, sont susceptibles d'un léger écart en plus ou en moins.

On peut résumer ainsi qu'il suit les analogies qu'on découvre dans l'ensemble, comme dans les détails de ces deux édifices :

Saint-Sépulcre :

a. Trois murs circulaires, si l'on s'en rapporte au plan d'Arculfe (670).

b. Au centre de la rotonde, le Saint-Tombeau formant un rocher isolé.

c. Diamètre de la rotonde $20^m,90$.

d. Hauteur du cylindre $21^m,05$.

e. Le plan procède du triangle équilatéral.

f. Les parties hautes de la rotonde étaient ornées de mosaïques.

Mosquée d'Omar :

a'. Trois murs concentriques dont deux polygonaux.

b'. Au centre de la rotonde, la roche sacrée.

c'. Diamètre de la rotonde, $20^m,27$.

d'. Hauteur du cylindre, $20^m,48$.

e'. Le plan procède du *carré*.

f'. Les parties hautes de la rotonde sont ornées de mosaïques *à l'intérieur*.

g'. Avant le XVIe siècle, des mosaïques ornaient l'*extérieur* de la mosquée.

Les dimensions de l'ordonnance inférieure de la rotonde du Saint-Sépulcre nous ont été conservées par Bernardino Amico. Elles peuvent servir à démontrer que cette rotonde est postérieure à l'époque de Constantin le Grand, où l'art classique était encore en honneur.

Voici, d'après Amico, les mesures de cette partie de l'édifice, relevées vers 1596.

Nous supposons le palme, dont s'est servi Amico, équivalent à $0^m,25$ environ.

	Palmes	m
Piédestaux	6,02 onces	1,542
Base de la colonne	2 »	0,500
Fût de la colonne	16,08	4,166
Chapiteau	4,10	1,208
Du dessus du chapiteau au-dessous de la corniche	9,08	2,416
Hauteur de la corniche	2 »	0,500
Total	41,05	10,352

Le palme italien variant, suivant les provinces, de $0^m,23$ à $0^m,25$, il peut exister une différence entre le résultat ci-dessus et la mesure réelle de l'étage inférieur. Mais les proportions relatives de la colonne n'en seraient pas modifiées, et l'on remarquera qu'elles s'écartent absolument des proportions de l'antiquité.

La hauteur de la base, $= 0^m,50$, permet d'attribuer 1 mètre environ au diamètre de la colonne. La hauteur du fût étant $4^m,166$, le rapport entre le diamètre et le fût devient $\frac{1}{4,166}$.

Van Bruyn donne 15 palmes à la circonférence, soit, pour le diamètre, $1^m,19$.

La colonne antique de l'église Sainte-Anne, qui repose aussi sur un piédestal, donne pour ce rapport $\frac{1}{8,18}$ et les colonnes de la basilique de Beitlehm, qui reposent sur le sol, donnent $\frac{1}{7,25}$.

A Sainte-Anne, comme à Beitlehm, les colonnes sont d'ordre corinthien. On voit donc que, dans l'ordonnance inférieure du Saint-Sépulcre, les colonnes étaient extrêmement trapues. C'est bien ainsi, d'ailleurs, que nous les représentent les dessins du peintre Van Bruyn en 1696. Cette particularité, jointe à la disposition essentiellement byzantine des arcades reposant directement sur les chapiteaux, fournit un argument sérieux à ceux qui pensent que la rotonde du Saint-Sépulcre ne remonte pas au delà du VIIe siècle (pl. XVIII).

La description d'Eusèbe, au IVe siècle, mentionne l'isolement et la décoration du Saint-Sépulcre qui, selon Antonin, avait, à l'extérieur, la forme d'une pyramide ou d'un cône, *in modum mete*. Cette forme pyramidale ou conique se retrouve dans plusieurs tombeaux antiques de Jérusalem.

L'espace environnant était dallé et des galeries (στοά) s'étendaient *sur trois côtés de cet espace*.

Le côté oriental était formé par la basilique de Constantin.

De cette description, un peu trop succincte, il résulte cependant que le tombeau occupait le centre d'un quadrilatère dont trois côtés étaient ornés de portiques et le quatrième formé par la basilique.

Cette cour, Eusèbe l'appelle Αἴθριον.

Le pèlerin de Bordeaux qui visita Jérusalem avant l'achèvement des travaux (333) ne dit rien d'un monument circulaire.

La lettre d'Eucherius, évêque (440), n'en parle pas davantage. Elle mentionne l'Anastasis, ou lieu de la résurrection, et le Golgotha, situé entre l'Anastasis et le Martyrium.

Theodosius (530) dit *qu'en sortant* de la basilique de Constantin *on entre dans le lieu de la sainte Résurrection*, où est le tombeau de Notre-Seigneur Jésus-Christ; puis il passe au Calvaire.

Antonin de Plaisance, qui décrit le tombeau avec détails, ne

mentionne pas d'édifice circulaire. Il fournit une indication précieuse sur la forme extérieure du Saint-Sépulcre : *Monumentum sic quasi in modum mete est coopertum ex argento.*

Le tombeau avait la forme d'un cône ou d'une pyramide couverte en argent. Arculfe (680) est le premier qui mentionne l'église circulaire de la Résurrection, avec ses trois autels et ses trois murs, *a fundamentis consurgens in tribus parietibus*[1].

Au commencement du VIIe siècle, les Persans avaient anéanti l'œuvre entière de Constantin, emportant comme trophée le bois de la vraie croix.

Du IVe siècle, encore classique, au VIIe siècle, un art nouveau s'était formé. L'immense coupole de Sainte-Sophie s'était dressée dans les airs, et la rotonde, décrite par Arculfe, avait remplacé l'atrium et les portiques mentionnés par Eusèbe.

La mosquée d'Omar devient ainsi presque contemporaine de la rotonde du Saint-Sépulcre, ce qui explique les analogies qu'on découvre dans les proportions de ces deux édifices. Les colonnes qui ornent la mosquée sont peut-être les épaves de la basilique de Constantin.

IV

Mosquée d'Omar. — Charpente des bas-côtés.

Examinons maintenant le système de charpente employé pour couvrir les bas côtés de la mosquée d'Omar. Il nous révèle encore une méthode dont les édifices de l'Europe ne nous offrent aucun exemple.

L'idée de répartir le poids d'un comble sur la totalité du mur qui le supporte n'appartient pas aux seuls charpentiers du

1. M. Viollet-Le-Duc a commis une erreur en disant que le mur circulaire dans lequel s'ouvrent les trois chapelles absidales, a été pris aux dépens du rocher. Il existe un espace libre derrière le mur circulaire et derrière les trois absides, *spatium viæ*, comme le dit Arculphe.

moyen âge, car nous trouvons cette idée appliquée dans le comble du premier bas côté de la mosquée d'Omar.

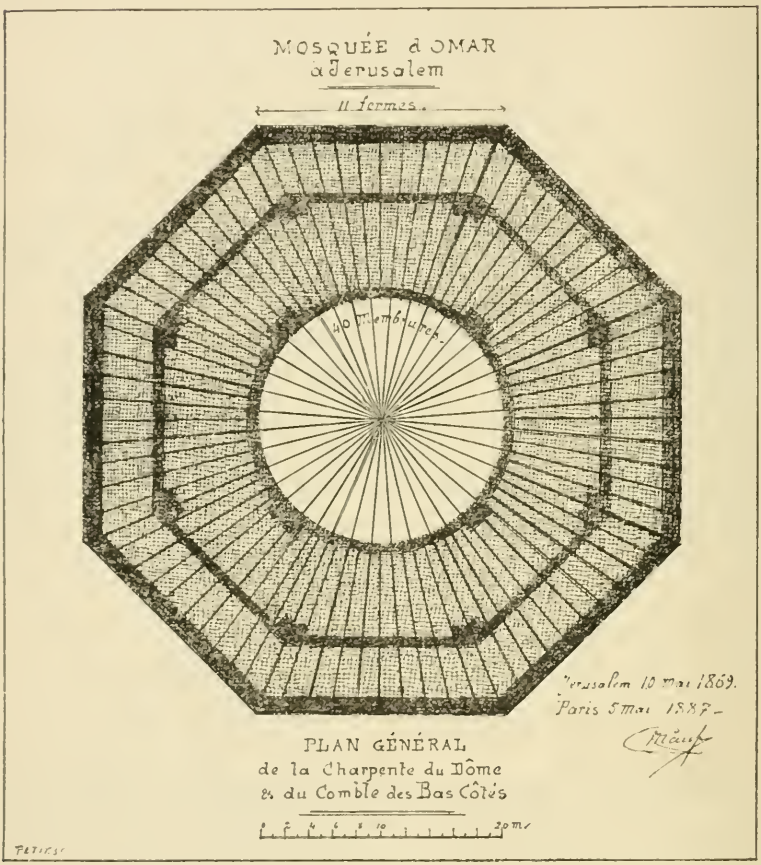

Fig. 8. — Plan de la mosquée d'Omar, avec le diagramme de la charpenterie du dôme et des bas-côtés.

La charpente de ce comble remonte au VIIIe siècle. Elle se compose d'une succession de fermes assez rapprochées les unes des autres, *disposées en éventail*, c'est-à-dire tendant au centre de la rotonde, et posées en plan, dans le prolongement des membrures de la coupole (fig. 8).

Le chevronnage repose directement sur les fermes, parallèlement aux faces du polygone. Il est maintenu par des voliges épaisses qui reçoivent la couverture en plomb.

Un léger plafond, en planches, suspendu à l'entrait par des

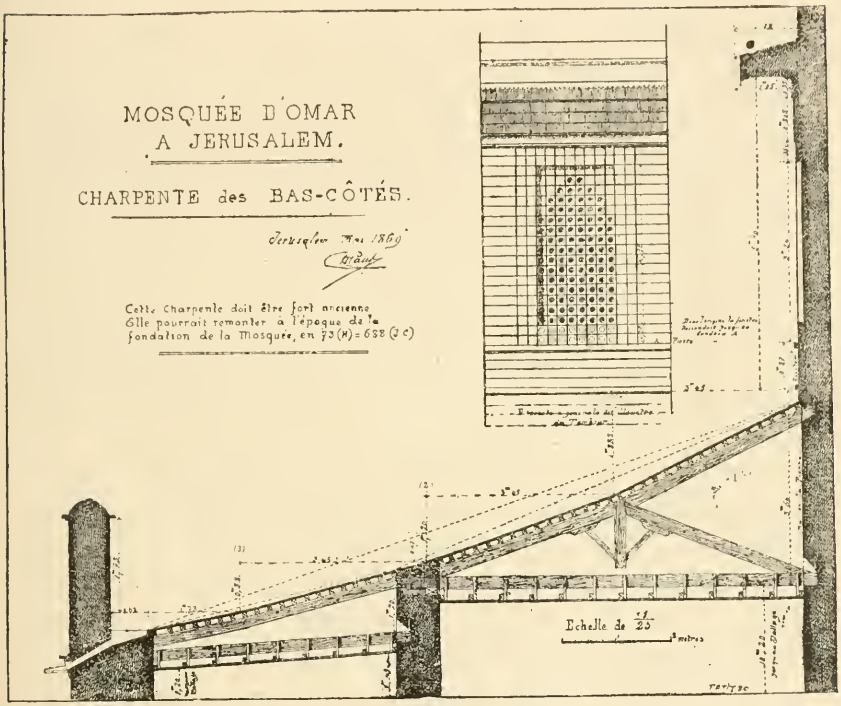

Fig. 9. — Charpente du comble des bas-côtés de la mosquée d'Omar.

tringlettes, complète le système. Le plafond, ajouré, est orné de caissons en bois, peints et dorés, d'un effet surprenant (fig. 9).

Ce comble byzantin est dépourvu de pannes; c'est ce qui le distingue de nos charpentes modernes. A Florence, par exemple, dans le palais Strozzi, on trouve un comble dont les fermes sont presque identiques à celles de la mosquée de Jérusalem.

Mais elles sont munies de pannes portant le chevronnage.

La basilique de Beitlehm, qui a conservé jusqu'à la fin du XVIe siècle la disposition antique de son comble, offrait un autre exemple d'une charpente dépourvue de pannes. Le chevronnage reposait directement sur les arbalétriers des fermes, parallèlement aux murs latéraux de la basilique. L'absence de pannes portant le chevronnage semble être un trait caractéristique de la charpente antique.

Le comble de la cathédrale de Messine, qu'on attribue à des charpentiers normands, a cependant toute la simplicité des combles primitifs. Le chevronnage, très serré, est posé, comme à Beitlehm, parallèlement aux murs latéraux de la cathédrale. Le voligeage est double et les planches du rang extérieur sont posées dans le même sens que les chevrons.

A Beitlehm, le voligeage est simple et la couverture est en plomb, comme à la mosquée d'Omar.

Si un charpentier de nos jours avait à exécuter le comble de cette mosquée, il établirait, comme l'a fait le charpentier byzantin, des fermes maîtresses à tous les angles de l'octogone, pour limiter les trapèzes à couvrir.

Il en placerait une ou deux autres dans les intervalles, perpendiculaires à la base du trapèze. Puis, sur ces fermes, il poserait deux ou trois cours de pannes destinées à recevoir les chevrons et la volige. Le chevronnage serait alors perpendiculaire aux faces de l'octogone. Dans le système byzantin, il leur est parallèle. De plus, la charge du comble ne serait répartie que sur un petit nombre de points. Nous trouvons encore ici la trace de cette *conception inverse* des choses qui distingue l'Occident de l'Orient et que nous avons déjà signalée autre part.

Cette observation peut s'appliquer, par exemple, aux écritures persane, arabe, turque, juive, comparées aux écritures européennes.

Jamais un musulman ou un juif n'aura l'idée de se découvrir en entrant dans la mosquée. Lequel des deux a raison, du musulman qui se déchausse pour ne pas souiller le lieu de la prière, ou du chrétien qui se découvre, en apportant dans son

église les impuretés du chemin? Nous ne déciderons pas la question, nous bornant à constater que ce sont là deux formes du respect absolument opposées. Et ces différences, dans la conception des choses, pourraient donner l'explication de certaines antipathies.

V

Étudions, pour finir, le profil intérieur de la coupole de la mosquée d'Omar.

L'arc qu'il décrit est brisé au sommet et tracé en *tiers-point*. La date de cette charpente est 1022 (pl. XIX), et le tracé en tiers-point n'apparaît en Europe qu'au milieu du XIIe siècle, vers 1150.

Les mesures relevées sur place sont (fig. 10) :

$$\left.\begin{array}{rl} & FD = 21{,}06 \\ & AD = 10{,}53 \\ 1/3 & AD = 3{,}51 \\ & AB = 13{,}25 \end{array}\right\} = 14{,}04 = DC.$$

1° Si on cherche le rayon d'un arc dont on connaît la flèche AD = 10,53 et la 1/2 corde AB = 13,25, on trouve pour ce rayon 13,60 = R.

2° Si, maintenant, avec le diamètre donné = 21,06 nous cherchons la hauteur du profil, en supposant la courbe tracée en tiers-point, c'est-à-dire, avec un rayon égal à AD + 1/3 AD = 14,04, le côté AB du triangle ABC nous donnera cette hauteur 13,59 = H.

Le tracé en tiers-point donne. . . .	H = 13,59	R = 14,04
Les mesures relevées donnent . . .	H = 13,25	R = 13,60
Différences.	0,34	0,44

L'affaissement du poinçon, ou une légère négligence dans la position du centre de la courbe, suffit pour expliquer ces différences. Elles sont insignifiantes dans une coupole de 21 mètres

de diamètre, construite avec des membrures de 20 centimètres d'équarrissage.

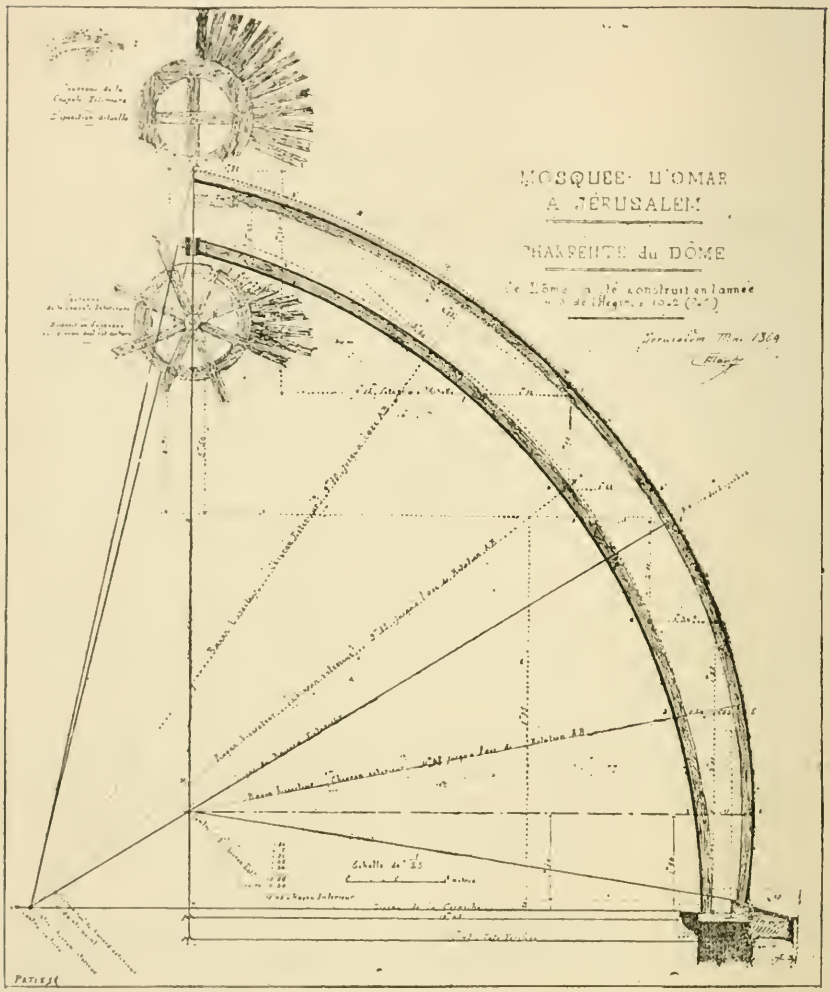

Fig. 10. — Profil de la charpente du dôme de la mosquée d'Omar.

Le tracé en *quinte-point*, dans lequel R est égal aux 5/8 de L, donnerait une hauteur H = 12,93 plus faible que l'exécution.

Le tiers-point donne H = 13,59 un peu plus forte.

Les probabilités d'un affaissement de la courbe sont plus acceptables que celles d'un relèvement. C'est donc bien évidem-

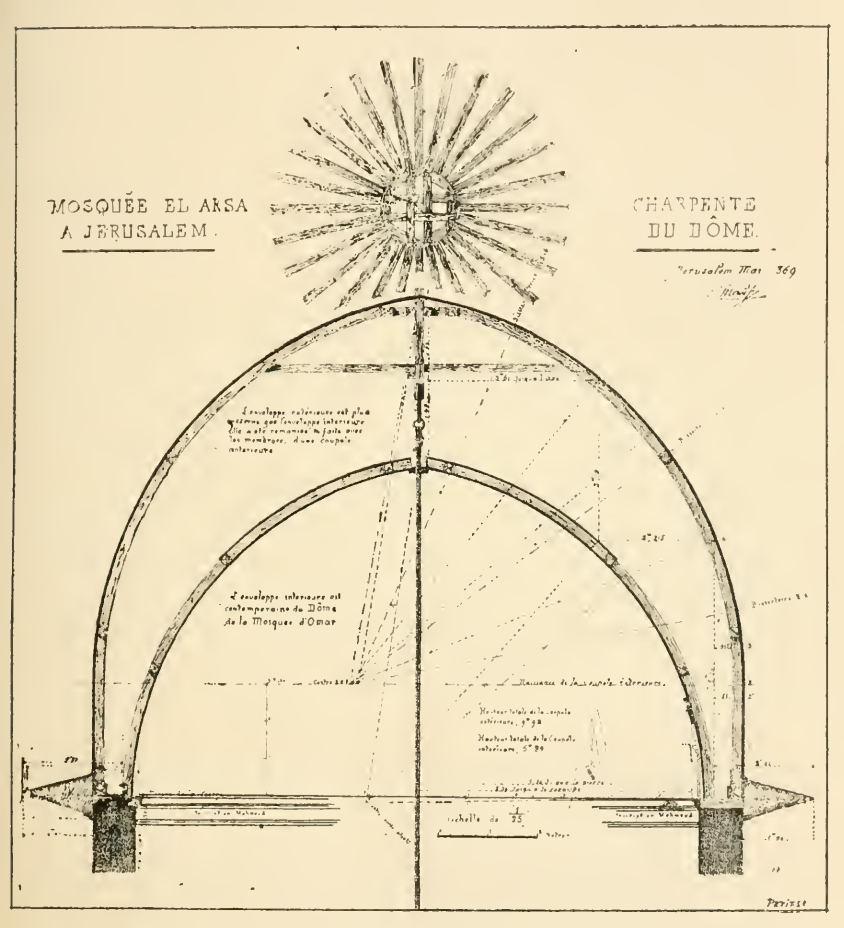

Fig. 11. — Profil de la charpente du dôme de la mosquée El-Aksa.

ment le tracé en *tiers-point* qui se rapproche le plus du tracé adopté par l'architecte de cette coupole.

On pourrait encore supposer que la hauteur a été obtenue en la faisant égale aux 2/3 de la largeur totale, soit 14^{m},04. L'exé-

cution donnant 13m,25, l'affaissement serait alors de 0m,79, ce qui nous semble excessif.

C'est, en résumé, le *tiers-point* qui satisfait le mieux aux données du problème.

Cette charpente est d'une admirable conservation et les bois en ont été travaillés avec le plus grand soin[1].

La méthode employée pour tracer *le profil extérieur* de la coupole est moins facile à déterminer. La partie supérieure de ce profil paraît être concentrique à la coupole que nous avons analysée plus haut. Mais la partie basse décrit un arc outrepassé, ce qui donne à ce dôme, vu de l'extérieur, une apparence un peu bulbeuse.

L'ensemble de ce profil ne peut être tracé à l'aide d'un seul centre. C'est une courbe à deux centres dont le premier est le même que celui de la coupole interne, et dont le second est situé sur l'axe vertical, à une distance de la base, très voisine du 1/7 de la hauteur totale.

La coupole de la mosquée El-Aksa qui, comme celle de la mosquée d'Omar, est à double enveloppe, doit être contemporaine de cette dernière. L'enveloppe *interne* offre la même patine, la même perfection dans l'exécution. La section verticale donne un arc brisé au sommet et la courbe est tracée avec un rayon égal à 7/12 du diamètre de base (fig. 11).

1. *Inscription coufique sculptée sur la charpente du dôme de la mosquée d'Omar, à Jérusalem.*

Traduction de M. Schefer.

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux, certes, celui qui croit en Dieu répare les lieux de prière qui lui sont consacrés; a ordonné de restaurer cette coupole bénie, l'iman Abou-el-Hassan-Ali-Daher-Li-Izaz-Din-Illah, fils de Hakem-Biamr-Illah, prince des Croyants. Que Dieu le bénisse, ainsi que ses aïeux qui sont de la race la plus pure et la plus généreuse. Ce travail a été fait par les mains (les soins) du serviteur de Dieu, l'émir, confiance des Imans et soutien de l'Empire, Ali, fils d'Ahmet Inabet-Oullah, en l'an 413 (413 = 1022 J.-C.). Que Dieu rende éternelles la gloire et la stabilité de la puissance de notre maître, le prince des Croyants; qu'il lui accorde la possession de l'Orient et de l'Occident de la terre! C'est Dieu que nous louons au commencement et à la fin de toutes nos actions. » (Pl. XIX.)

L'enveloppe *externe* a été refaite avec des membrures qui provenaient de la construction primitive. Cette restauration est beaucoup moins soignée. Elle a eu pour inconvénient de modifier le profil primitif de la coupole qui devait se rapprocher de celui de la mosquée d'Omar. Aujourd'hui la base de cette coupole est cylindrique sur une hauteur de $2^{m},25$ environ, et la courbe brisée qui surmonte cette partie a été tracée en prenant pour rayon les 2/3 du diamètre extérieur.

C. Mauss,

Architecte du Ministère des Affaires étrangères.

Jerusalem, 10 mai 1869.

Paris, 5 mai 1887.

MÉMOIRE

RELATIF AUX

FOUILLES ENTREPRISES PAR LES R. P. DOMINICAINS

Dans leur domaine de Saint-Étienne, près la porte de Damas,

A JÉRUSALEM

PAR LE BARON LUDOVIC DE VAUX

Dans une courte note publiée dans la *Revue archéologique* (juin 1886), nous relations la découverte d'un antique hypogée, faite par les Pères Dominicains à Jérusalem, dans leur domaine de Saint-Étienne. Depuis lors, les fouilles ont continué, lentement, car les fonds manquent souvent, et l'on a mis au jour des mosaïques, quelques inscriptions et de nombreux débris de monuments anciens.

Nous avons pensé qu'une étude d'ensemble sur ce sujet pourrait intéresser les lecteurs de la *Revue*. Nous venons leur offrir le résultat de nos recherches.

A la fin de l'année 1881, un pauvre cordonnier grec se rendait acquéreur d'une portion de terrain située au nord de la Grotte de Jérémie. Quelques restes antiques, découverts par hasard, lui donnèrent l'idée de fouiller en tous sens le sol de sa propriété. Il découvrit des ruines qu'on attribua presque aussitôt à la basilique construite par l'impératrice Eudoxie sur l'emplacement même du martyre de saint Étienne. Puis, on retrouva les fondations d'une église dont le pavage était intact et dont les murs avaient encore près d'un mètre de hauteur (angle nord-ouest de la propriété, près la route de Naplouse). Aux alentours, de vastes citernes et des débris considérables semblaient indiquer la place du couvent attenant à l'église. Çà et là, des fragments de colonnes, ayant jusqu'à $0^m,85$ et $0^m,90$ de diamètre, se mêlaient à

des pierres tombales et à des portions de mosaïque d'un grand caractère et d'un beau dessin.

Dans l'église même, se trouvait un rétable magnifique, représentant les douze Apôtres, dont la peinture était encore surprenante de fraîcheur et de conservation. Malheureusement on voulut lui rendre son éclat primitif, et, pour y parvenir, on enduisit la pierre d'un liquide corrosif qui fit tout disparaître. On ne saurait trop déplorer la destruction d'un si précieux monument.

C'est alors que le R. P. Mathieu Lecomte[1], si prématurément enlevé à l'affection de tous ceux qui le connaissaient, chargea le R. P. Ratisbonne, à la fin de 1882, de négocier pour lui l'achat du terrain en question. Grâce aux bons offices de notre consul, M. Langlais, et au zèle des négociateurs, l'affaire fut menée avec la plus grande rapidité, et, chose inouïe, terminée dans les vingt-quatre heures.

L'acte de cette première acquisition porte la date du 27 décembre 1882. En octobre 1883, les Dominicains achetèrent d'autres terrains attenant au premier; et une troisième acquisition fut faite, au nord des précédentes, vers le mois de juillet de la même année. Ce n'est toutefois qu'au commencement de 1884 que les Pères prirent effectivement possession de l'ensemble de ces terrains.

L'hypogée, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, fut découvert le 6 ou le 7 mai 1885, en creusant les fondations du mur d'enceinte du domaine[2] ; situé au sud-est, il s'étend dans la direction de la colline voisine qui sert de cimetière aux musulmans.

La distance en ligne droite de l'hypogée à la Grotte de Jérémie est de 100 mètres environ; de la Grotte de Jérémie à la porte de Damas il y a 180 mètres ou à peu près : la distance *maxima* de l'hypogée à la porte de Damas est donc de 280 mètres. Nous sommes loin des 3 stades assignés par Josèphe comme s'éten-

1. Le R. P. Mathieu Lecomte et notre ancien consul, M. Langlais, morts à Jérusalem, sont enterrés dans la chapelle mortuaire établie dans l'hypogée.
2. Voir la *Revue archéologique*, numéro de juillet 1886, p. 373.

dant entre les murs de Jérusalem et le tombeau d'Hélène, et l'hypothèse si séduisante d'avoir enfin retrouvé la dernière demeure de la reine d'Adiabène nous semble devoir être encore une fois écartée, quelque regret que nous en puissions avoir.

Jadis, on devait entrer de plain-pied dans ce vaste séjour de la mort : nulle part on n'a trouvé trace d'escalier.

Les Pères ont recouvert de voûtes le grand espace qu'occupait la cour d'entrée : c'est la chapelle dite des Morts et des Agonisants, entièrement moderne, s'appuyant contre l'hypogée pris dans sa plus grande largeur, et à laquelle mène un long escalier de 27 marches (œuvre des Pères) [1] ayant environ $1^m,60$ de largeur.

Une seule et unique porte donnait accès dans l'intérieur du monument ; elle est petite, rectangulaire, unie et sans aucun ornement.

A gauche de la porte d'entrée, une chambre (chapelle des Mourants) renfermait six tombes creusées à 1 mètre de profondeur dans le rocher. Le n° 6 était divisé en deux compartiments, et sur le n° 2 se lisait une inscription grecque dont nous parlerons plus loin.

Après avoir franchi l'entrée, on se trouve dans une salle ou petit atrium ($2^m \times 2^m,50$) précédant un second atrium qui ne mesure pas moins de $4^m,25$ sur $5^m,40$ et qui a près de $3^m,50$ de hauteur. La paroi ouest de cette salle, toute taillée dans le rocher, s'était jadis brisée sous l'action du temps ou des tremblements de terre, et on l'avait reconstruite en pierres sèches. C'est ce même mur qui, cédant à son tour, livra subitement passage aux terrassiers en train de creuser des fondations en cet endroit.

Le P. Mathieu Lecomte l'a fait rétablir en bon appareil, en respectant son alignement primitif et en y figurant les deux portes qui s'y trouvaient autrefois [2].

1. A l'angle nord-ouest de cette cour d'entrée, on a mis au jour une bande de mosaïque blanche, large d'un mètre, et paraissant se diriger vers le nord. Il serait intéressant de savoir jusqu'où elle allait, et si elle faisait comme une sorte d'allée aboutissant à l'hypogée qui nous occupe en ce moment.

2. Autour de cette salle, on peut voir des traces de bandeaux sans aucun ornement et faisant légèrement saillie.

ANTIQUE HYPOGÉE
Dans la propriété de SAINT-ÉTIENNE
À JÉRUSALEM.

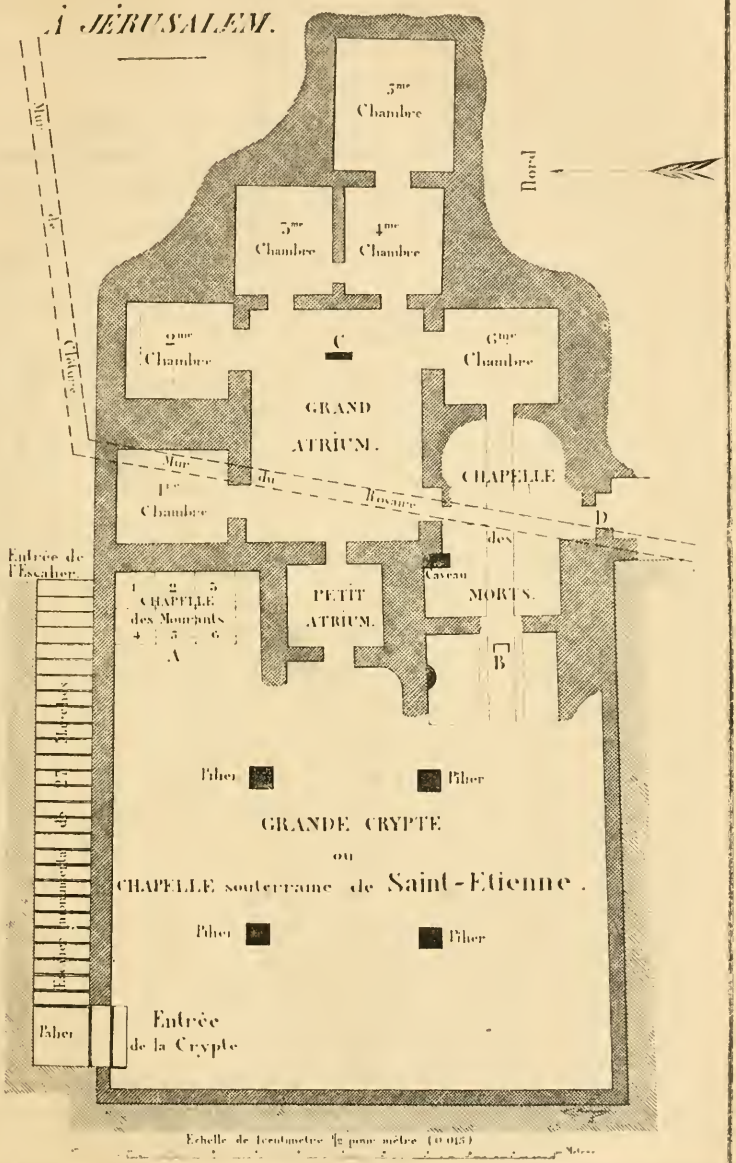

Dans le grand *atrium*, au point C, et à $0^m,50$ de profondeur au-dessous du sol, on a mis au jour une sorte de coffret en cuivre, tout corrodé par le temps et les cendres qui l'entouraient. Sa longueur ne dépasse pas $0^m,50$ et c'est peut-être un sarcophage d'enfant.

Sur ses côtés finement travaillés, on peut reconnaître des couronnes dans des guirlandes de feuillage artistement enlacées et deux figures paraissant tenir une urne. Le style de ce curieux coffret semble gréco-romain, ou peut-être gréco-judaïque.

A droite, à gauche et en face de l'entrée, s'ouvrent, dans les parois du grand atrium, des portes qui donnent accès dans des chambres funéraires, indiquées au plan sous les n°s 1, 2, 3, 4, 6.

Ces chambres sont à peu près identiques : hautes de 2 mètres environ, elles se composent chacune d'un couloir au milieu, ayant $0^m,80$ de large sur $2^m,50$ environ de profondeur. A droite et à gauche, à hauteur de 1 mètre, une couchette funéraire; en face, en travers, une troisième couchette à deux places où les morts devaient être placés *tête bêche*, sauf dans la chambre n° 4 qui communique par une porte avec la chambre n° 5. Les couchettes ont toutes, le long de l'allée centrale, un rebord de 2 à 3 centimètres : la tête du défunt reposait sur une sorte de nimbe ménagé dans le roc. Le centre des couchettes est creusé suivant un plan incliné qui vient aboutir à un conduit, lequel conduit débouche en dessous, dans une sorte de puisard qui sert pour les trois couchettes d'une même chambre : une petite ouverture permet d'arriver jusqu'à ce puisard qui est généralement creusé sous la couchette de droite en entrant.

Il est possible que ces puisards aient servi d'ossuaires et qu'on y entassât les corps une fois desséchés pour les remplacer par d'autres sur les lits mortuaires. On expliquerait ainsi le nombre considérable d'ossements retrouvés dans ces excavations.

Enfin, tout à fait au fond de l'hypogée s'ouvre une chambre funéraire (n° 5) à laquelle on accède par deux marches très hautes. Elle contenait trois cuves mortuaires entaillées dans le rocher même et dont les couvercles ont disparu.

On peut voir sur les parois de la chambre *des traces de bandeaux*, mais les cuves elles-mêmes n'ont pas le moindre ornement. Leur dimension est d'environ $2^m,40$ de longueur sur 1 mètre de largeur; celle du fond est un peu plus grande.

Sans aucun doute ces tombes ont été violées et pillées jadis [1].

Dans la chapelle des Morts, il y avait plusieurs sépultures en contre-bas de $1^m,60$ environ, par rapport au niveau de l'hypogée. Là se trouvait une quantité incroyable d'ossements recouvrant une dizaine d'auges mortuaires creusées dans le roc. Sur un sarcophage brisé, en pierre dure et lourde, on a relevé une grande croix (ayant $0^m,30 \times 0^m,30$ indiquant) évidemment un tombeau chrétien. Le P. Mathieu Lecomte a fait couvrir cet ensemble de sépultures d'une voûte soutenant un dallage à la hauteur, à peu près, du sol de l'hypogée. Une ouverture permet de descendre dans la crypte ainsi formée, où l'on peut circuler aisément.

Dans tout l'intérieur du monument, assez exactement orienté *est* et *ouest* (l'entrée regardant l'occident), le rocher a été taillé et poli avec soin : il paraît qu'on y a trouvé quelques lampes en terre, pareilles à celles dont se servaient les premiers chrétiens; nous n'avons pu parvenir à nous en assurer.

En résumé, il y avait place pour plus de trente personnes dans cette vaste nécropole, qui ne compte pas moins de 15 à 16 mètres de longueur, sur une largeur d'environ 10 mètres.

Cet hypogée semble faire partie de tout un groupe de tombeaux signalés dans les environs de la Grotte de Jérémie, vers le nord. On a retrouvé là plusieurs autres excavations funéraires, moins considérables, il est vrai, que celle qui nous occupe en ce moment, et il serait du plus grand intérêt de savoir si elles se reliaient aux fameuses Cavernes Royales dont faisait partie la grotte même qui porte le nom du chantre des Lamentations.

L'épitaphe grecque, dont nous avons parlé plus haut, a été relevée sur la tombe n° 2 de la chapelle dite des Mourants (A).

1. Voir la *Revue archéologique*, numéro de juin 1886, p. 473-474.

Gravée grossièrement sur une dalle de pierre dure brisée, elle a 0m,70 de hauteur sur 1 mètre de longueur. L'inscription se lit couramment : Θήκι διαφέρουσα Εὐθυμίου διακόνου πινδίρη. Le mot πινδίρη est intraduisible et n'a aucun sens.

Le P. Germer-Durand[1] propose de rétablir πενθερη (*funera lugubria*) au lieu de πινδίρη. Il traduit alors : *Cercueil renfermant les déplorables (restes) du diacre Euthyme.*

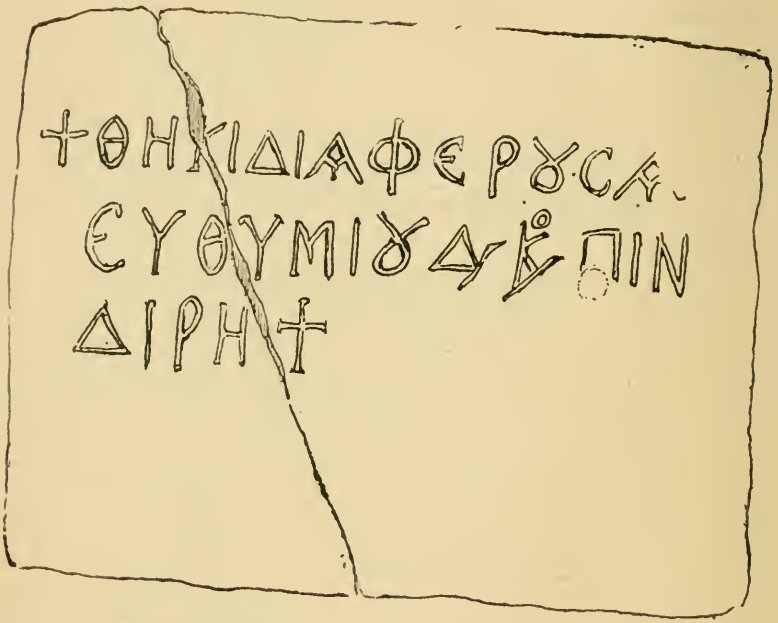

Autre traduction presque identique : *Monument funèbre contenant (le corps) du diacre Euthyme.*

D'autres personnes ont voulu voir l'*indiction* dans les deux abréviations Δ/ Κ/; cela est peu probable.

Un des savants les plus estimés et les plus écoutés en la matière, M. de Rossi, ne serait pas éloigné de voir un nom propre dans πινδίρη, probablement celui de la femme d'Euthyme. La

1. Voir la note du P. Germer-Durand dans le numéro du *Pèlerin* du 14 novembre 1887.

différence de construction du nom de l'homme et de celui de la femme avec la phrase θήκη διαφέρουσα n'est pas une difficulté insurmontable. La formule en question et ses semblables se rencontrent aussi bien avec le génitif qu'avec le datif, comme on le voit dans des exemples nombreux du *Corpus inscr. Græcarum*; des inscriptions de la Syrie, publiées par M. Waddington; dans celles de l'Attique recueillies par M. Bayet, etc. Sans doute, l'irrégularité des deux modes de construction réunis dans le même contexte n'est pas excusable ; mais les auteurs d'épigraphes chrétiennes ne se piquaient pas toujours d'exactitude grammaticale.

Quant à identifier le diacre Euthyme, dont il est ici question, avec le célèbre Père du Désert, abbé et chef des anachorètes de Palestine au ve siècle, le même qui ramena l'impératrice Eudoxie à la foi orthodoxe, il ne saurait en être question ; la chose ne paraît pas possible.

Saint Cyrille, le biographe de saint Euthyme, nous dit bien que le corps du saint abbé, après avoir été enterré dans sa cellule à quelques lieues de la Ville Sainte, fut ensuite exhumé par les soins de l'évêque de Jérusalem, puis transféré en grande pompe dans la Cité de David et placé dans *une grande et belle église*; mais, s'il y a similitude de nom, nous ne pensons pas qu'il y ait similitude de personne.

Plusieurs hypothèses ont été mises en avant relativement à la destination de l'hypogée qui nous occupe. Les uns ont voulu y voir le tombeau d'Hélène, reine d'Adiabène, et nous penchions nous-même volontiers vers cette opinion ; les autres se sont demandés si ce ne serait pas le tombeau des Hérodes, des Asmonéens, d'Alexandre Jannée ou du grand-prêtre Jean. D'autres, enfin, ont émis l'idée que ce pourrait bien être simplement un monument chrétien, peut-être même une crypte dépendant de la basilique d'Eudoxie qui s'élevait à une certaine distance de là.

Voyons ce qu'il faut retenir de ces opinions diverses, dont aucune ne nous paraît admissible.

Tombeau d'Hélène. — Hélène, reine d'Adiabène[1], vivait dans le 1er siècle de l'ère chrétienne. Pendant une famine prédite par Agabus, elle acheta de ses deniers une grande quantité de blé à Alexandrie, du raisin sec dans l'île de Chypre et fit distribuer ces provisions à Jérusalem aux plus pauvres habitants. Josèphe, qui rapporte ce fait, ajoute qu'elle embrassa la religion judaïque avec son fils Izates vers l'an 45 de J.-C. Orose écrit, au contraire, que l'un et l'autre se firent chrétiens[2].

Quoi qu'il en soit, après avoir abjuré la religion de ses pères, Hélène séjourna quelque temps à Jérusalem avec Izates. De retour dans sa patrie, elle ne tarda pas à mourir, et Izates la suivit de près dans la tombe. Son frère, Monobaze, fit reconduire dans la Ville Sainte leurs dépouilles mortelles et les fit inhumer dans les pyramides élevées à cet effet par Hélène, de son vivant. Il est permis de supposer que plusieurs membres de cette famille royale vinrent se fixer dans la Cité de David, car, après avoir relaté que le palais de la reine d'Adiabène était sur le mont Acra, et que sa sépulture s'élevait à 3 stades des murs de la ville, non loin du monument du Foulon, Josèphe[3] nous dit également qu'Izates avait vingt-quatre fils, dont cinq furent élevés à Jérusalem, près de leur aïeule Hélène, dans les principes de la religion judaïque. Monobaze[4], autre fils d'Hélène, avait également un palais sur les pentes d'Ophel[5]. Une autre princesse de cette famille, du nom de *Crapta*, résidait dans la Ville Sainte, ainsi qu'un second Monobaze et Sénébée, également de la race royale d'Adiabène.

Donc, quatre palais, d'après Flavius Josèphe, appartenaient à divers proches parents d'Hélène à Jérusalem, et nous voyons

1. L'Adiabène, province située sur la rive gauche du Tigre et arrosée par le petit et le grand Zab (Kurdistan), tantôt garda son indépendance et tantôt fit partie des grands empires perse, séleucide, parthe et sassanide.
2. Cf. Josèphe, *Ant. Jud.*, livre XX, chap. II; Orose, livre VII, chap. VI; Eusèbe, *Hist.*, liv. II, chap. XI; Adon, en la *Chron. Baronius*, A. C. 44.
3. Josèphe, *Antiq. jud.*, liv. XX, chap. II.
4. Josèphe, *Antiq. jud.*, liv. XVI, chap. II.
5. Josèphe, *Guerre des Juifs*, liv. VI, chap. XXXVI.

Titus, lors de la prise de cette ville par les Romains, accueillir avec bienveillance les fils et les frères d'Izates qui s'étaient rendus auprès de lui pour implorer sa clémence. Enfin, le monument funèbre d'Hélène fut respecté par les légions romaines lorsqu'elles rasèrent tout ce qui gênait les approches de la place du côté du nord.

D'où l'on peut conclure que le tombeau d'Hélène et ses environs immédiats durent recevoir un nombre assez considérable de dépouilles mortelles provenant des membres de sa famille décédés dans la Ville Sainte et qui voulurent sans doute dormir leur dernier sommeil auprès de leur illustre aïeule. Toutefois, on ne peut affirmer, avec Josèphe, qu'une seule chose : c'est qu'Hélène et Izates furent déposés, l'un près de l'autre, dans un même monument qui s'élevait à 3 stades de la muraille nord de Jérusalem, en face de la porte qu'*encadraient les tours dites des Femmes*.

« La troisième muraille commençait à Hippicus, d'où elle s'étendait vers le nord jusqu'à la tour Pséphina; de là, elle passait en se prolongeant vis-à-vis des monuments d'Hélène, reine d'Adiabène et mère du roi Izates. Elle traversait ensuite les Cavernes Royales; parvenue non loin du monument dit du Foulon, elle faisait un coude à une tour d'angle, et, se rattachant à l'antique péribole, elle se terminait au vallon du Cédron. Cette muraille est l'ouvrage du roi Agrippa[1]..... »

Or, il est reconnu aujourd'hui que les Cavernes Royales ne sont autres que les immenses carrières qui s'ouvrent sous Bezétha, à l'extérieur des murailles actuelles et à l'est de la porte de Damas, carrières dont la grotte dite de Jérémie faisait primitivement partie, ayant été séparée du reste des cavernes par Hérode Agrippa, vers l'an 43 de notre ère.

D'autre part, Hippicus s'élevait près de la porte actuelle de Jaffa ; Pséphina a été identifiée avec le kasr Djaloud (château de Goliath). D'où l'on peut se rendre compte que le tracé de la troi-

1. Josèphe, *Guerre des Juifs*, liv. V, chap. IV.

sième enceinte, dite d'Agrippa, différait peu du tracé des murailles actuelles *du côté de l'ouest et du nord.*

A l'est de la porte de Damas, qui occupe l'emplacement de celle que flanquaient les tours dites *des Femmes* mentionnées par Josèphe, on remarque sur le rocher, à l'extérieur des remparts, des traces non équivoques de travail ancien remontant, selon toutes probabilités, à l'époque d'Agrippa. Enfin, dans la bâtisse même de la porte de Damas, on distingue sans peine une arcade antique à moitié ensevelie et enclavée dans la construction musulmane, œuvre de Soliman, qui ne date que de 1534.

Au moyen âge, et même plus tard, cette porte se nommait porte de Saint-Étienne, à cause de la proximité de l'église élevée par les Croisés sur les ruines de la basilique qu'Eudoxie avait fait construire à la place même de la lapidation du proto-martyr.

Ici se posent deux questions qui paraissent insolubles, au moins pour le moment :

1° Les pyramides d'Hélène étaient-elles creuses, comme celles d'Égypte?

2° Était-ce seulement un bloc de maçonnerie, sous lequel s'étendaient des souterrains plus ou moins vastes, devant servir de lieu de sépulture?

M. V. Guérin[1], dans son bel ouvrage sur la Terre Sainte, n'émet pas d'opinion précise à cet égard, mais il croit que la première des trois pyramides servait sans doute de vestibule aux deux autres, lesquelles renfermaient chacune probablement une chambre sépulcrale, l'une consacrée à Hélène et l'autre à son fils Izates. Évidemment, nous sommes ici en plein domaine de l'hypothèse, et rien n'empêcherait de supposer que sous ces pyramides pouvaient régner des caveaux funéraires, creusés dans le roc, comme au tombeau des Macchabées, à Modin.

Reste enfin la distance de *3 stades* indiquée par Josèphe[2] comme existant entre le monument d'Hélène et les murs de Jérusalem.

1. V. Guérin, *La Terre Sainte*, t. I, p. 72.
2. Josèphe, *Antiq. jud.*, liv. XX, chap. IV.

Si l'on compte par stade olympique de 185 mètres, on arrive à un total de 555 mètres; si on se sert du stade judaïque, sans doute adopté par Josèphe et qui était de 140 mètres, on trouve 420 mètres. Or, l'hypogée dont nous nous occupons ici est à *280 mètres* au plus de la partie de l'enceinte la plus rapprochée. Il ne nous semble donc pas possible de l'identifier avec le monument d'Hélène, quelque exagérées dans un sens ou dans l'autre qu'on puisse considérer les mesures données par Josèphe.

Toutefois, il est évident que, si jamais on retrouve des traces de ce tombeau célèbre, ce sera dans les environs immédiats du domaine de Saint-Étienne, car saint Jérôme nous dit clairement dans l'épitaphe de sainte Paule : « Quid diù moror? ad lævam mausoleo Helenæ derelicto quæ Adiabenorum regina in fame populum frumento juverat, ingressa est Jerosolymam urbem trinominem, Jebus, Salem, Jerusalem, quæ ab Ælio posteà Hadriano, de ruinis et cineribus civitatis in Æliam suscitata est. » D'ailleurs, la route par laquelle Paule entra à Jérusalem et qui passait à côté du monument d'Hélène, en le laissant à main gauche (lorsqu'on marchait vers les remparts), est celle de Naplouse, et la porte de Damas s'appela fort longtemps *la porte des Pèlerins*, parce que c'était par là qu'arrivaient jadis les voyageurs venant visiter la Ville Sainte [1].

Eusèbe [2] parle également des *stèles remarquables* d'Hélène, qu'on voyait de son temps en dehors et dans les faubourgs d'Ælia. Ces stèles étaient sans doute les trois pyramides citées par Fl. Josèphe.

M. de Saulcy avait, lui aussi, cru reconnaître l'emplacement du tombeau de la reine d'Adiabène sur un plateau rocheux situé au nord-nord-ouest de la porte de Damas, à 250 mètres de distance environ. Là s'ouvre une sorte de sépulture que M. de Barrère, puis M. Pierrotti, proposèrent d'identifier avec le monument en

1. Au XVIe siècle on appelait encore la porte actuelle de Damas : *porte des Pèlerins* ou *porte de Saint-Étienne*.
2. Eusèbe, *Hist. ecclésiast.*, liv. II, chap. XII.

question. Mais nous sommes toujours loin des 3 stades de Josèphe, et l'opinion de ces savants n'a pas prévalu.

En résumé, l'emplacement des *stèles d'Hélène*, comme l'écrit Eusèbe, est encore à trouver.

Mais ne pourrait-on pas voir dans l'hypogée des R. P. Dominicains le tombeau, soit des Hérodes, soit des Asmonéens, soit d'Alexandre Jannée, soit du grand-prêtre Jean[1]? Nous ne le croyons pas.

1° Nous savons par Josèphe que les princes de la dynastie des Hérodes avaient leur sépulture près du Birket Mamillah actuel (jadis : piscine des Serpents ou piscine supérieure d'Ézéchias). « Titus, nous dit l'historien juif, fit déblayer et aplanir le terrain compris depuis le Scopus *jusqu'aux monuments d'Hérode*, situés près de la piscine des Serpents. » Cinq caveaux funéraires existent encore en ce lieu, sous un amas de décombres. Quant à Hérode le Grand, il avait été enterré à Hérodium; notre hypogée n'est donc pas le tombeau des Hérodes.

2° Serait-ce le tombeau des Asmonéens, princes ou grands-prêtres qui vécurent avant Hérode? A vrai dire, on ne sait rien de positif sur le lieu de leur sépulture ; mais on n'a rien trouvé dans l'hypogée de saint Étienne qui puisse faire soupçonner qu'il était destiné à contenir leurs dépouilles mortelles.

3° Le tombeau d'Alexandre Jannée était situé sur les pentes de Bézétha, *vis-à-vis* la tour Antonia et le portique nord du Temple. Il n'y a donc aucun rapport entre lui et l'hypogée dont nous parlons.

4° Le grand-prêtre Jean, cinquième pontife suprême des Juifs depuis le retour de la captivité, était le père de Yaddous qui reçut dans la Ville Sainte Alexandre le Grand. Josèphe nous apprend que son monument funèbre s'élevait entre la tour Pséphina et la piscine Amygdalon, actuellement Birket Hammam-el-Batrack ou Bain du Patriarche, c'est-à-dire dans une direction tout autre que celle de notre hypogée.

1. Cf. Fl. Josèphe, *Guerre des Juifs*, liv. V, chap. III.

De plus, parlant des tombeaux du grand prêtre Jean et d'Alexandre Jannée, Josèphe dit positivement qu'ils ont été enclavés dans la troisième enceinte. Nous ne pouvons donc, en aucune façon, identifier l'hypogée avec l'un d'eux, pas plus qu'il n'est admissible de reconnaître le sépulcre d'Alexandre Jannée dans la Grotte de Jérémie.

Reste à savoir si nous sommes en présence d'un monument chrétien. On ne peut l'affirmer, mais la chose est possible.

Une remarque curieuse, c'est la ressemblance extraordinaire qu'il y a, comme plan et comme étendue, entre l'excavation funéraire dont nous parlons et les anciens hypogées d'Alexandrie d'Égypte qui ne remontent pas probablement au delà des premiers siècles de l'ère chrétienne. Ces derniers ont servi de sépultures aux adeptes de la secte des *Ophites* qui adoraient un serpent. Peut-être existaient-ils déjà avant eux.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans tous les environs immédiats de l'hypogée des Pères Dominicains, on a retrouvé un grand nombre de tombes chrétiennes, à fleur de terre, qui attestent tout au moins que cet endroit était un lieu de sépulture fort recherché des premiers chrétiens [1].

D'autre part, rien ne peut prouver que nous soyons en présence d'une crypte dépendant de la basilique d'Eudoxie : il semble, au contraire, que tout révèle ici un travail bien antérieur. Il se pourrait que ce fût un ancien sépulcre juif de l'époque, ou à peu près, du Christ, qu'on a utilisé ensuite. En tout cas, ce serait alors la sépulture d'une famille quasi royale ; car on ne saurait admettre que jamais un simple particulier ait pu faire creuser pour lui et les siens un tombeau aussi vaste.

Il y a une distance très appréciable entre l'hypogée et le *moustier*

1. De l'autre côté du chemin qui contourne la propriété de Saint-Étienne, au sud et au sud-est, on a relevé, parmi de nombreuses tombes, celles de plusieurs évêques, reconnaissables à la croix double qui les orne. Derrière la chapelle ou Moustier des Croisés, il y a également bon nombre de sépultures chrétiennes marquées de la croix, soit gravée dans la pierre, soit peinte en rouge. Il y aurait un travail bien intéressant à faire sur les tombeaux qui enserraient la Ville Sainte comme dans un réseau de monuments funèbres.

(ou chapelle) élevé par les Croisés non loin des ruines de la basilique d'Eudoxie, moustier dont on connaît les restes et les soubassements, et près duquel on a mis au jour, sous plus de quatre mètres de décombres, une immense mosaïque, fort bien conservée, qui semble indiquer l'emplacement même de l'antique édifice.

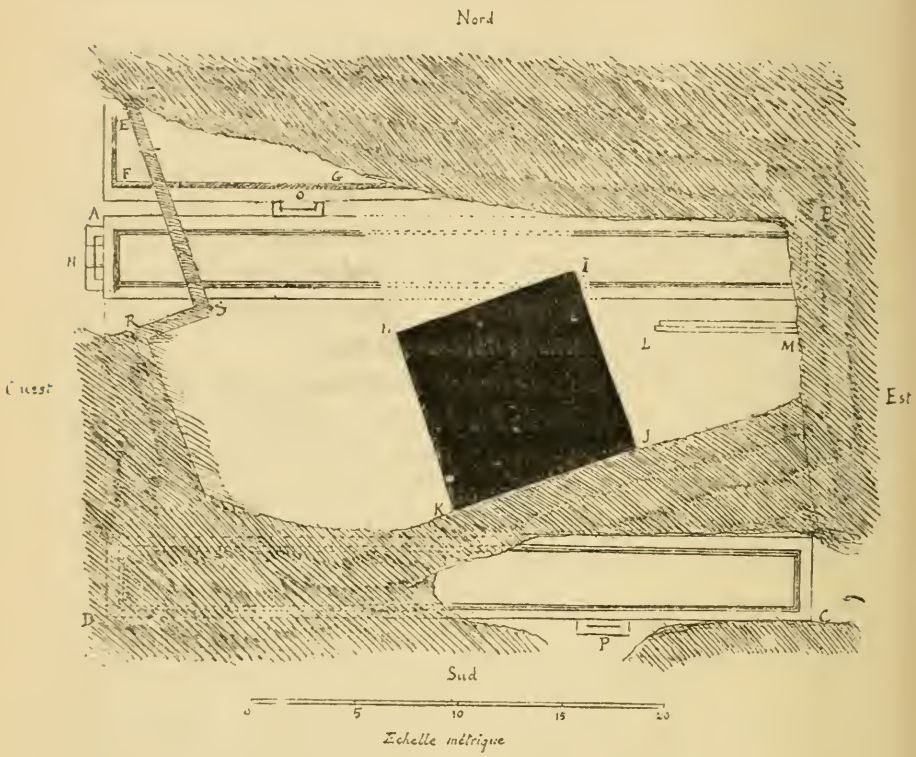

Fouilles de la basilique de Saint-Étienne, à Jérusalem.

ABCD. Pavage en mosaïque.
EFG. Angle d'une seconde mosaïque de même style.
HIJK. Citerne.
LM. Marches de marbre rouge.
NOP. Seuils de portes.
RST. Constructions postérieures à la mosaïque.

Tout auprès de cet admirable pavage, dégagé aujourd'hui sur une étendue considérable, on a trouvé encore en place deux marches de marbre rouge qui régnaient peut-être devant le sanctuaire.

Les cubes de la mosaïque ont 1 centimètre carré : le blanc, le

noir et le rouge sont les couleurs dominantes. Dans la torsade des encadrements, les bandes sont alternativement rouge, jaune et bleu. Des guirlandes de grenades qui se croisent forment des panneaux dont le milieu est occupé par un ornement en forme de croisillon. L'ensemble est on ne peut plus harmonieux et l'éclat des couleurs est étonnamment bien conservé [1].

L'étendue totale de la surface ainsi décorée est de 34 mètres sur 19. Çà et là des murs assez importants, des constructions postérieures et des terres amoncelées n'ont pu être encore déblayés entièrement. Sur certains points, on avait même établi jadis de vastes citernes, actuellement remplies de terre [2]. Au nord-ouest, sur le même alignement et au même niveau, commence une autre mosaïque reproduisant, dans un cadre différent, la même ornementation de grenades et de croisillons. On ne peut savoir encore jusqu'où elle s'étend : de nouvelles fouilles pourront seules nous édifier à cet égard.

Au cours des travaux entrepris pour déblayer ces derniers vestiges de la basilique, on a trouvé parmi les décombres une petite colonne de marbre gris, brisée en deux, haute de moins de trois mètres; un fragment de grand chapiteau d'ordre composite, et divers débris de marbre sculpté ayant bien le caractère de l'époque d'Eudoxie [3].

La chapelle qui s'élevait entre la mosaïque et la route, et qui doit être le *moustier* des Croisés, est toujours dans l'état où l'ont mise les premières recherches. On n'y a rien découvert de plus

1. Voir l'article du P. Germer-Durand dans le numéro du *Cosmos* du 17 mars 1888.

2. Trois *seuils*, attenant à la mosaïque, prouvent par leur disposition que deux des portes s'ouvraient de dedans en dehors et une de dehors en dedans. Ils pourront servir à déterminer la position des anciens murs du monument, aujourd'hui complètement détruits. On ne sait pas quel était le pavage de la nef du milieu : peut-être une portion était-elle simplement recouverte de dalles en marbre posées sur le roc. (Voir la *Revue archéologique*, numéro de juin 1886, p. 371-372.)

3. Il y a, paraît-il, une certaine analogie entre les mosaïques de Saint-Etienne et celles de l'église de Sainte-Croix, près Jérusalem. On trouve des deux côtés mêmes encadrements à torsade, mais beaucoup moins fins à Sainte-Croix qu'à Saint-Étienne, et surtout moins variés de couleurs.

qu'une inscription brisée, digne, toutefois, d'attirer l'attention des archéologues. Le P. Germer-Durand en a essayé la restitution, et nous devons dire que la traduction qu'il en donne, si elle n'est pas certaine, est du moins fort ingénieuse. Le caractère est plus ancien que celui de l'épitaphe du diacre Euthyme, et les lettres sont croisées ou enchevêtrées les unes dans les autres, ce qui en complique singulièrement la lecture.

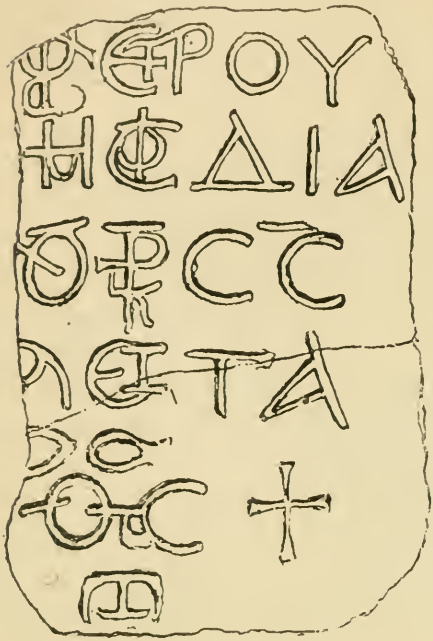

Voici la traduction proposée par le P. Germer-Durand : ...φερουσα πενθηρη στεφανου διακονου του Χριστου σωτερος λιθοβολειτα (?) αναπαυσεως (?) τοπος + A — Ω.

.....portant (?) les restes lapidés d'Etienne, diacre du Christ sauveur. — Lieu du repos (?) + A — Ω.

Le P. Germer-Durand fait, d'ailleurs, toute espèce de restrictions pour la version qu'il propose ; les deux premières lettres Φ et E contiennent « une série de lignes supplémentaires qui en font de véritables monogrammes » dont il n'a pas trouvé la solution.

Dans toute l'étendue des fouilles, on a relevé plusieurs fragments d'inscriptions brisées. Trois morceaux de marbre, qui semblent provenir d'un rebord de table ou d'autel, forment, en se rapprochant, les trois mots suivants : τῶν ξύλων φύλαξ, *gardien des tables*. On connaît certains autels anciens dont l'intérieur était légèrement creusé et dont les rebords portaient aussi une inscription. Ne seraient-ce pas les débris de l'autel dédié jadis au proto-martyr dans la basilique d'Eudoxie ? Car il ne faut pas

oublier que les diacres étaient spécialement préposés à la surveillance des autels et à la distribution des aumônes[1] : τῶν ξύλων φύλαξ, *gardien des tables*. On a pu vouloir rappeler ici ces fonc-

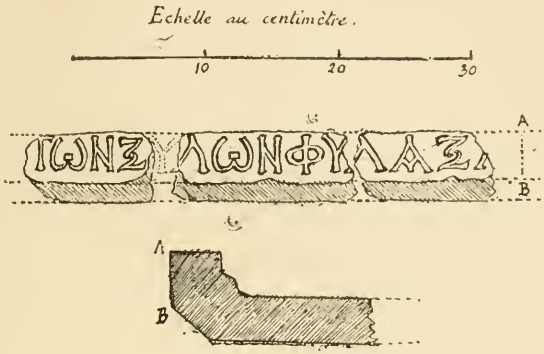

tions ; en tout cas, les lettres peuvent fort bien être de l'époque d'Eudoxie, et le bord supérieur de ces fragments porte encore la marque des coups qui les ont brisés.

Un autre reste informe de grande inscription, dont les lettres n'ont pas moins de 10 centimètres de hauteur, prouve qu'il y avait en cet endroit de nombreuses et importantes épitaphes. En somme, on ne peut guère mettre en doute que les Pères Dominicains possèdent l'emplacement de la basilique d'Eudoxie. Les débris de marbres précieux, les restes de sculpture, les tronçons d'énormes colonnes, et par-dessus tout l'immense mosaïque qui devait être le pavage du monument, tout concourt à prouver qu'en ce lieu s'élevait un édifice des plus considérables, et il n'est pas admissible qu'on ait jamais pris la peine d'apporter là, sans raison, de pareilles masses de matériaux. Il faut donc conclure qu'elles sont à leur place d'origine[2].

1. Τραπεζῶν ἐτάγη Διάκονος, καὶ τερασίων ἀνεδείχθη ἐργάτης. « Diacre, il fut *préposé aux tables* et devint faiseur de miracles. » (Saint Jean Chrysostôme, *Opera*. Paris, Cramoisy et Étienne, 1624, t. VI, p. 329.)

2. Les clichés des inscriptions et de la grande mosaïque du domaine de Saint-Étienne de Jérusalem ont été faits sur les dessins et plans du P. Germer-Durand : nous les tenons du journal *Le Cosmos*, qui a bien voulu nous les prêter.

Avant de suivre pas à pas, à travers les âges, les destinées des monuments divers élevés sur le lieu même du martyre de saint Étienne, nous avons cru intéressant de raconter en quelques mots la vie de l'impératrice Eudoxie. C'est presque un roman qui nous permet de présenter aux lecteurs une peinture des mœurs étranges de cette époque tourmentée.

Fille d'un philosophe athénien nommé Léonce, Athénaïs, sous la direction de son père, devint en peu de temps des plus habiles dans les belles-lettres, la philosophie et les mathématiques, au point, disent ses biographes, qu'il y eut peu de personnes de son siècle pouvant lui être comparées. Sa beauté ne la mettait pas moins en vue que son savoir et son éloquence.

Son père, en mourant, estimant que les grâces de sa personne et les richesses de son esprit suffiraient amplement à faire sa fortune, la déshérita complètement, laissant tout son avoir à ses deux fils.

Athénaïs ne fut pas de son avis. S'élevant contre les dernières volontés de son père, elle vint à Constantinople porter ses plaintes et ses réclamations à Pulchérie, sœur de l'empereur Théodose II le Jeune, laquelle fut frappée de l'intelligence et du savoir de la jeune Grecque. Charmée et entièrement conquise, la princesse retint à la cour la fille de Léonce et bientôt la traita comme son enfant d'adoption.

C'était précisément l'époque où Pulchérie cherchait à marier l'empereur son frère, désirant surtout pour lui une femme accomplie, et résolue à sacrifier la naissance aux talents et aux qualités solides du cœur et de l'esprit. Elle crut qu'Athénaïs était digne en tout point de partager avec Théodose le sceptre de l'empire; mais, comme sa religion était un obstacle à la réussite de ses projets, elle fit instruire la jeune fille dans la doctrine chrétienne par le patriarche Atticus, qui la baptisa bientôt, en changeant son nom d'Athénaïs en celui d'Eudoxie.

Théodose, qui entendait à tout propos sa sœur vanter la beauté et les mérites de sa protégée, désirait ardemment la connaître. Un jour, il vint sous un déguisement chez Pulchérie, y vit la

belle Athénienne, se prit d'une violente passion pour elle, et finalement l'épousa (421). Le vieux Léonce avait vu juste.

Les frères de la nouvelle impératrice, ayant appris sa subite élévation, furent saisis de crainte, persuadés qu'elle n'avait qu'un désir : se venger d'avoir été déshéritée en leur faveur. Loin de là, Eudoxie les fit rechercher et les éleva aux premières dignités de l'empire.

Parvenue, par suite d'un concours de circonstances aussi extraordinaires, au faîte des grandeurs, Eudoxie ne délaissa pas les études qui l'avaient passionnée dans sa jeunesse. Photius cite avec éloge une paraphrase en vers des huit premiers livres de l'Ancien Testament qu'elle écrivit vers cette époque, ainsi que la *Légende de saint Cyprien* et un panégyrique de Théodose le Grand [1].

Pleine de zèle pour sa nouvelle religion, elle voulut faire le pèlerinage de Jérusalem, prononça, en traversant Antioche, un éloquent discours devant le Sénat assemblé, et, si l'on en croit les auteurs du temps, rapporta de Palestine à Constantinople, les chaînes de saint Pierre, le bras droit et d'importantes reliques de saint Étienne [2], et le vénérable portrait de la Vierge attribué à saint Luc.

L'entente la plus parfaite commença par régner entre la jeune impératrice et Pulchérie ; mais, s'il est malaisé que, dans la vie ordinaire, l'union entre deux femmes subsiste longtemps, à plus forte raison est-ce une rareté sur les marches du trône. L'ambition de gouverner l'empire et l'empereur se glissa peu à peu dans le cœur d'Eudoxie ; Pulchérie s'en aperçut vite et défendit son autorité ; la lutte entre les deux princesses fut envenimée par les menées du favori de Théodose, l'eunuque Chrysaphius, et la cour, partagée en deux camps rivaux, fut bientôt livrée à l'intrigue et à l'ambition.

Enfin Pulchérie l'emporta. Toujours entourée d'une suite

1. Eudoxie a fait, en outre, un *Centon* d'Homère (Bibliothèque des Pères). C'est une *Vie de J.-C.* composée avec des vers de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*.

2. Certains chroniqueurs disent même le corps entier du proto-martyr.

nombreuse de savants et de lettrés, Eudoxie semblait préférer entre tous un certain Paulin, plus aimable ou plus ingénieux que les autres. Il n'en fallut pas davantage pour éveiller des soupçons sur sa conduite, et Théodose, circonvenu, en conçut une jalousie extrême.

Un jour que la jeune impératrice avait reçu de son époux un fruit superbe, elle le donna à Paulin, qui, par crainte, alla le porter à l'empereur, en lui disant de qui il le tenait. Théodose, furieux, s'en vint sans plus tarder chez Eudoxie et lui demanda ce qu'elle avait fait du fruit qu'il lui avait envoyé; sur sa réponse qu'elle l'avait mangé, il le lui mit sous les yeux; puis, entrant dans un accès de colère indicible, il lui reprocha son infidélité, donna l'ordre de tuer sur l'heure Paulin, alors maître des Offices, exila Cyrus, préfet du Prétoire d'Orient, congédia tous les officiers de la maison de l'impératrice, et la réduisit à l'humble situation d'où l'avait tirée un coup inespéré de la fortune. A la suite de tous ces revers, la malheureuse Eudoxie, injustement calomniée, demanda et obtint l'autorisation d'aller se fixer à Jérusalem.

Mais, là encore, la haine de l'empereur la poursuivit impitoyablement : toujours soupçonnée et entourée d'espions, elle eut la douleur de voir conduire au supplice deux religieux, dont le seul crime était son amitié. Irritée par un aussi sanglant affront, elle vengea leur mort en faisant assassiner le comte Saturnin, leur meurtrier, et cet acte de violence sembla justifier jusqu'à un certain point l'accusation portée contre elle.

Pourtant, lorsqu'elle mourut en 460, à l'âge de soixante-sept ans, après seize années d'exil et onze ans passés à Jérusalem, elle protesta encore hautement contre l'injustice dont elle avait été victime et contre les infâmes calomnies répandues sur son compte.

En arrivant en Palestine, chassée de Constantinople, Eudoxie s'était laissé séduire par les théories du moine Théodose, qui lui avait fait embrasser les erreurs et les doctrines d'Eutychès. Plus tard, touchée par les lettres que lui écrivit à ce sujet saint

Siméon Stylite, et par les exhortations de saint Euthyme, elle rentra dans le giron de l'Église, abjura l'hérésie et passa la fin de ses jours dans la piété, les bonnes œuvres et la culture des lettres[1].

Parmi les monuments dont la pieuse impératrice se plut à embellir la Ville Sainte, durant son temps d'exil[2], afin de rappeler aux générations futures les événements qui s'y étaient succédés, le plus important et le plus magnifique fut, sans contredit, la splendide basilique qu'elle fit élever au nord de la porte actuelle de Damas en l'honneur de saint Étienne, à la place même où la tradition rapportait que Saul avait présidé à la lapidation du saint diacre[3].

« Étienne, dit le prêtre Lucien qui écrivait sous le règne d'Honorius (395-423), et dont le témoignage fut tenu pour vrai par toute la primitive Église, fut lapidé par les Juifs et les princes

1. Sa fille Eudoxie, épouse de Valentinien III, visita aussi Jérusalem et y fit de nombreux et magnifiques présents. Forcée d'épouser le meurtrier de son époux, Maxime (455), elle appela à son aide, pour se venger, Genséric et ses Vandales, qui ravagèrent Rome pendant quatorze jours et emmenèrent captives en Afrique Eudoxie elle-même avec ses deux filles, Eudoxie et Placidie. A force d'instances, Marcien et Léon obtinrent à grand' peine des barbares le retour à Constantinople de ces malheureuses femmes, après sept années de captivité. Quant à Pulchérie, après la mort de Théodose II (450), elle épousa Marcien, à la condition formelle qu'il ne contreviendrait en rien au vœu qu'elle avait fait en consacrant à Dieu sa virginité. Elle mourut en 453, âgée de cinquante-quatre ans, et fut plus tard canonisée.

Saint Euthyme, dit le Grand, d'abord supérieur général des monastères de Mélitène, en Arménie, devint ensuite le chef d'une multitude de solitaires en Palestine. Défenseur éloquent de la foi au concile de Chalcédoine (451), il aida puissamment à faire condamner les erreurs d'Eutychès, et eut pour disciples les plus illustres anachorètes de son temps; si l'on en croit ses biographes, il fit de son vivant un grand nombre de miracles. On le regardait comme l'oracle de l'Église d'Orient. Il mourut le 20 janvier 472 ou 473, âgé de près de cent ans.

Sur la vie d'Eudoxie, cf. Villefore (*Vie d'Eudoxie*); Socrate le Scholastique, Evagre, Nicéphore, saint Cyrille, en la vie d'Euthymius, rapportée par Surius au 20 janvier, et Baronius. Sur saint Euthyme, voir saint Cyrille, Baronius, A. C., 451, 455, 457, *Hist. du Bas-Empire* par le comte de Ségur, *Dictionnaire* de Moréry, 1644.

2. Plusieurs auteurs attribuent également à Eudoxie une grande part dans la fondation de l'église Sainte-Anne de Jérusalem.

3. Étienne, l'un des sept diacres choisis par les Apôtres, l'an 33 ap. J.-C., avait été élevé dans l'école même de Gamaliel.

des prêtres pour sa foi au Christ, hors la porte qui est au nord et qui va à Cédar. Sur l'ordre des chefs impies de la nation, son corps demeura là un jour et une nuit. » Lucien ajoute que les premiers chrétiens recueillirent les restes du martyr par ordre de Gamaliel, et les transportèrent secrètement à Caphar-Gamala[1].

Il nous semble qu'il est impossible de désigner plus clairement que ne le fait ce texte la *porte de Damas*, Cédar étant au-dessus

1. C'est au même Lucien que Gamaliel apparut, dit-on, pendant son sommeil, le 3 décembre 415, et révéla l'endroit où étaient les restes de saint Étienne. On retrouva effectivement le corps du proto-martyr dans un lieu appelé *Debatalia*, ainsi que l'avait annoncé Gamaliel: Jean, évêque de Jérusalem, Eutonius et Eleuthère, évêques de Sébaste et de Jéricho, étant présents.

Dès que le bruit de cette découverte fut parvenu aux oreilles du monde chrétien, plusieurs églises d'Europe et d'Afrique demandèrent avec instances et obtinrent des reliques du premier martyr. Nous citerons entre autres : Ancône, Minorque, où elles furent apportées par Paul Orose, Calame (en Numidie), Hippone, où elles furent l'objet d'un culte tout particulier de la part de saint Augustin; Besançon, Metz, Paris, et plus tard Longpont, où l'on conserve dans un tube en cristal un ossement du saint diacre obtenu par l'influence du cardinal de Richelieu, dont le secrétaire était grand prieur commendataire de Longpont. Sainte Hélène, la pieuse mère du grand Constantin, donna à Besançon la dalmatique du saint, et Théodose, en 416, l'os d'un bras; ces reliques furent détruites en 1793. En 1832, le cardinal de Rohan, archevêque de Besançon, rapporta de Rome, dans sa ville épiscopale, une importante relique du proto-martyr qu'on y peut voir encore. Saint Grégoire de Tours cite l'oratoire de Saint-Étienne de Metz comme un des plus célèbres pèlerinages des Gaules par son antiquité et ses miracles; on y vénérait alors (vi^e siècle) un caillou ayant servi à la lapidation du premier martyr et une fiole de son sang. Seul, cet oratoire fut épargné lors du sac de la ville par les Huns, ce qui fut regardé comme un vrai miracle. Au xie siècle, nous voyons Thierry II donner à Saint-Etienne de Metz un bras du saint diacre, et, en 1379, Thierry Bayer de Boppart faire don au même sanctuaire du *chef* du proto-martyr qu'il tenait de l'empereur Charles IV, à qui Urbain V l'avait remis antérieurement. Aujourd'hui, il n'y a plus à Metz que le caillou et quelques ossements peu importants. Quant à Paris, il paraît, d'après des lettres patentes du roi Childebert données en 558 et divers autres titres, que la cathédrale de cette ville portait alors, avec le nom de Notre-Dame, celui de Saint-Étienne, premier martyr, dont elle possédait des reliques insignes. Il y avait également, (toujours à Paris,) fort près de la cathédrale et sur la place même qui était devant, une autre église dédiée aussi à saint Étienne, et qu'on nommait, à cause de son antiquité, *Saint-Étienne-le-Vieux*; c'est dans cette dernière église que le sixième concile de Paris s'assembla sous l'empereur Louis le Débonnaire (829).

Saint-Étienne-le-Vieux a subsisté jusqu'au temps de l'évêque Maurice (de Sully, 1160-1196) qui le fit démolir pour donner à l'enceinte de la cathédrale l'étendue qu'elle a aujourd'hui. Les ornements et les vases sacrés de Saint-Étienne-le-Vieux furent versés dans le trésor de la cathédrale. Eudes ou Odon

de *Panéas*, à droite de la route de Damas. Il n'y a pas d'équivoque possible à ce sujet.

Dès 415, le corps du proto-martyr avait été rapporté de Caphar-Gamala dans un oratoire qui lui était dédié et s'élevait à gauche de l'église principale du mont Sion[1].

C'est vers 450 que commencèrent les travaux de la basilique qu'Eudoxie avait résolu d'élever à la mémoire de saint Étienne, près du lieu où il avait été lapidé. Ce monument, pour la magnificence duquel rien n'avait été épargné, ne fut consacré qu'un an à peine avant la mort de l'impératrice, qui y fut enterrée (460). Par ses soins, les reliques du saint diacre furent placées dans le nouvel édifice.

Que restait-il alors à Jérusalem du corps de saint Étienne? Il est difficile de le savoir exactement. Toutefois, il semble probable que la plus grosse portion, sinon tout, avait été apportée à Constantinople en 439, lors du premier voyage d'Eudoxie dans la Cité de David. Plus tard, sous Pélasge Ier, vers 557, nous savons que presque toutes ces reliques étaient à Rome et furent déposées, par les soins de ce pontife, à côté des restes du saint diacre Laurent, dans la confession de la basilique de *San Lorenzo fuori le mura*.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1204, il ne restait plus à Constantinople que quelques parcelles des ossements du proto-martyr; ce qui explique pourquoi les listes impériales et tous les documents de translation de la quatrième croisade ne parlent que de reliques isolées, peu considérables et assez rares de saint Étienne.

« Eudoxie, dit Évagre (ve siècle), étant venue à Jérusalem,

de Sully, successeur de Maurice (1197), rendit une ordonnance pour rétablir dans l'église de Paris l'ancienne solennité des fêtes et des offices de saint Étienne. A sa mort (1208), il fut inhumé dans sa cathédrale.

Consultez : les Petits Bollandistes au 3 août et au 26 décembre; Bréviaire de Paris (traduit en français), Paris, 1742.

(Maurice, né à Sully-sur-Loire, n'avait aucun lien de parenté avec Odon de Sully.)

1. Voir la *Palestine*, par le baron Ludovic de Vaux, p. 237, 238. Paris, Leroux, 1883.

fit construire un temple remarquable par sa splendeur, à la mémoire de saint Étienne, premier diacre et martyr. C'est dans ce même temple que fut ensevelie l'impératrice, après sa mort. » Le même historien dit ailleurs que des moines vivaient en communauté dans un couvent, sans doute annexé à la basilique. Il appelle *maximum phrontisterium* l'ensemble de la fondation de l'impératrice.

« Après sa conversion, lisons-nous dans la *Vie des Pères du Désert*, l'impératrice Eudoxie ayant élevé le monastère de Saint-Étienne, près de Jérusalem, à l'endroit où l'on croyait que le saint avait été lapidé, le dota de revenus considérables et plaça à sa tête, comme abbé, saint Gabriel de Cappadoce. Après sa mort, on éleva un tombeau à saint Gabriel dans l'église de Saint-Étienne, et les nombreux miracles qui s'y accomplirent le rendirent bientôt célèbre. »

On pourra se faire une idée approximative de l'immensité de la basilique d'Eudoxie par ce fait que Jean, patriarche de Jérusalem, voulant condamner les erreurs de Nestorius et d'Eutychès, et ayant convoqué un synode dans la Ville Sainte, dix mille personnes répondirent à son appel et s'assemblèrent dans la basilique de Saint-Étienne, l'église de la Résurrection, qui était la cathédrale, se trouvant trop petite pour tant de monde (518)[1].

Si Évagre ne précise pas davantage la position de l'édifice construit par les ordres d'Eudoxie, du moins les historiens et les pèlerins des premiers siècles nous l'indiquent-ils surabondamment.

C'est d'abord Théodore qui, en 530, écrit que « saint Étienne a été lapidé hors la porte de Galilée. On voit là l'église que fonda en son honneur l'impératrice Eudoxie, épouse de l'empereur Théodose. » Plus loin, il appelle la porte de Galilée *porte Saint-Etienne*.

Antonin de Plaisance (570) rapporte également qu'Eudoxie construisit la *basilique* et *le sépulcre de saint Etienne*, et *qu'elle*

1. Cf. *Vie de saint Sabas, abbé de la Laure de ce nom.*

avait son propre tombeau près de celui du proto-martyr. « Ils ne sont *qu'à six pas* l'un de l'autre, ajoute-t-il. Or, saint Étienne repose à la porte, à un jet de flèche de la route; cette porte est appelée de son nom. Ce tombeau est sur *la route qui regarde l'occident et mène à Joppé et à Césarée de Palestine* ou à la ville de Diospolis, appelée autrefois Azot. » Malgré l'obscurité relative de ce texte, il semble qu'Antonin a dû avoir en vue la route qui, partant de la porte actuelle *de Damas*, s'en va à Lydda par Béthoron.

Est-ce Chosroës (614) ou les Arabes qui ruinèrent la basilique d'Eudoxie? On ne sait. Mais à coup sûr, au VIIe siècle elle ne devait plus être debout, car il n'en est pas fait mention dans la relation d'Arnulphe (670). Ce dernier dit seulement qu'on lui montra le lieu de la lapidation de saint Étienne, non loin de la porte de ce nom et en dehors des murs.

Du VIIe au XIe siècle, les récits des voyageurs parlent de la porte de Saint-Étienne et de l'ancien tombeau du premier martyr *sur le mont Sion*; quelques-uns en concluent que là avait été lapidé le saint diacre. Quand et comment la tradition du lieu du supplice de saint Étienne se faussa-t-elle, et comment en arriva-t-on à montrer, jusqu'à ces dernières années, sur les pentes orientales de la vallée du Cédron, près de Bab-Sitti-Miriam (Porte de Josaphat), le lieu de la lapidation du proto-martyr? Nul ne le saura sans doute jamais.

Quoi qu'il en soit, à leur arrivée dans la Ville Sainte, les Croisés ne trouvèrent plus qu'un monceau de ruines marquant la place de l'édifice grandiose d'Eudoxie. Lorsqu'ils vinrent mettre le siège devant les remparts de Jérusalem, les compagnons de Godefroy de Bouillon campèrent, « en face la porte Saint-Étienne, au nord de la ville, ainsi appelée de ce que ce saint fut lapidé en dehors de cette porte » (1099) [1].

« Le duc et comte de Flandre et le comte de Normandie, dit Raymond d'Agiles, assiégèrent la ville du côté du nord,

1. Le plan de Bruxelles place l'église Saint-Étienne en face de la porte du même nom.

depuis l'église Saint-Étienne, laquelle est presque au point central du mur septentrional de la ville, jusqu'à la tour angulaire qui est voisine de la tour de David. »

Au temps de Sewulf (1102), l'église n'était toujours pas rebâtie. « Sur le lieu de la lapidation de saint Étienne, dit-il, hors la muraille de la ville, à deux ou trois jets d'arc-baliste, on avait construit une fort belle église qui se trouvait au nord de la ville; elle est encore en ruines, depuis qu'elle a été démolie par les païens. »

Quant à Albert d'Aix, il parle d'un *oratoire* existant de son temps au milieu des décombres de l'antique basilique. Mais il ne dit pas si c'étaient les Croisés qui l'avaient élevé, ou si cette construction était antérieure à leur venue.

L'higoumène russe Daniel, arrivant à Jérusalem par la route de Béthoron, en 1113, nous parle le premier de l'église du protomartyr saint Étienne, *qu'il laisse à main gauche*... « C'est en ce lieu, dit-il, que le saint archidiacre fut lapidé par les Juifs; *on y voit son tombeau*. Plus loin, près des murs de la ville, se trouve à la distance d'un jet de pierres une montagne rocailleuse et aplatie... », sans doute la partie supérieure de la Grotte de Jérémie. D'où l'on peut inférer que ce fut pendant les dix années qui précédèrent la venue à Jérusalem de l'higoumène Daniel que fut relevée par les Croisés l'église de Saint-Étienne.

En 1187, à l'approche de Saladin, les Croisés rasèrent d'eux-mêmes l'église et le couvent de Saint-Étienne, dans la crainte qu'en raison de leur proximité des remparts ils ne puissent favoriser les approches de l'ennemi. La *Citez de Jhérusalem* rapporte ce fait tout au long, et ajoute que l' « asnerie de l'hopital ne fut pas abattue comme le *moustier* de monseigneur saint Étienne le Martyr »; après l'occupation de la ville par les musulmans, elle servit d'hospice pour les pèlerins.

Depuis lors, l'église Saint-Étienne n'a jamais été relevée de ses ruines. En 1211, Ville de Brande, et en 1217, Thietmar parlent encore « des ruines de l'église et du couvent de Saint-Étienne, élevés hors des murs de la ville, à l'endroit où il était de tradition

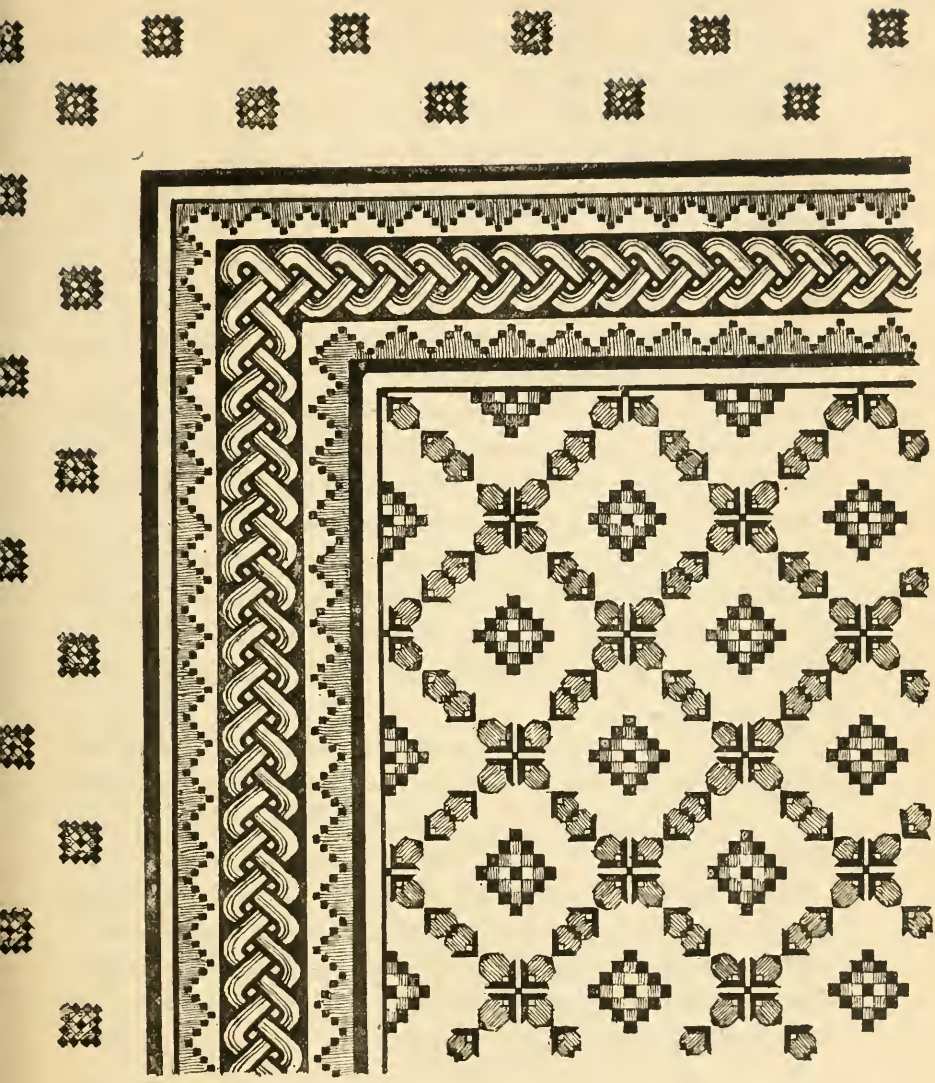

MOSAÏQUE DE L'ANCIENNE BASILIQUE DE SAINT-ÉTIENNE

A JÉRUSALEM

que le premier martyr eût été lapidé. » Puis, le silence se fait, profond, absolu ; toute trace de ruines et jusqu'à la tradition disparaissent entièrement.

Comme conclusion, et pour nous résumer, nous dirons que les Pères Dominicains possèdent, dans leur domaine de Saint-Étienne, deux groupes de monuments anciens du plus haut intérêt :

1° Le groupe de tombeaux, dont le plus important est l'antique hypogée, auquel il est impossible, jusqu'à présent, d'assigner une date précise, et dont on ne peut, jusqu'à nouvel ordre, reconnaître la destination primitive.

2° La grande mosaïque avec les débris et les ruines qui l'entourent, établissant, ce nous semble, presque jusqu'à l'évidence, que là s'élevait la fameuse basilique édifiée par Eudoxie en l'honneur de saint Étienne. Et, tout auprès, les restes d'un *moustier* ou chapelle, construit sans doute par les Croisés, et également dédié au proto-martyr; restes, entourés de décombres de toutes sortes, qui doivent probablement recouvrir l'emplacement du *couvent* et de l'*asnerie*, dont parlent les chroniqueurs du moyen âge.

Qu'il nous soit permis, en terminant, de rendre un hommage ému au R. P. Mathieu Lecomte, à l'homme de valeur et de cœur qui repose aujourd'hui dans cette propriété de Saint-Étienne qu'il s'était plu à créer et qu'il avait su acquérir à la France.

Souhaitons qu'on comprenne enfin tout l'intérêt qui s'attache pour notre pays à ces intéressantes recherches et qu'on vienne efficacement en aide aux Pères Dominicains, dont les ressources sont insuffisantes pour achever des fouilles qui ont déjà donné des résultats si précieux et si importants.

Baron Ludovic de Vaux.

Paris, avril 1888.

LA

SOURCE DU DANUBE CHEZ HÉRODOTE

RECHERCHES

POUR SERVIR A LA PLUS ANCIENNE HISTOIRE DES CELTES

Si l'on met de côté deux indications, toutes deux peu claires, contenues dans les fragments qui nous restent du Περίοδος γῆς d'Hécatée, le texte le plus ancien et à date certaine [1] que nous ayons sur les Celtes consiste en deux phrases d'Hérodote, au chapitre XXXIII de son deuxième livre. M. Kirchhoff a établi que le deuxième livre d'Hérodote a été écrit au plus tôt en 445, au plus tard en 443. « L'Istros, dit en ce livre Hérodote, commençant son cours chez les Celtes et à la ville de Pyrène, coupe l'Europe par la moitié. Quant aux Celtes, ils sont hors des colonnes d'Hercule. Ils ont pour voisins les Κυνήσιοι, les derniers à l'Occident des habitants de l'Europe. »

On peut se demander quelle est la raison pour laquelle Hérodote met la source du Danube dans le voisinage de la ville de Pyrène. La ville de Pyrène était située sur la Méditerranée, à l'extrémité de la chaîne de montagnes dont le nom dérive de celui de cette ville. Nous le savons par un passage d'Aviénus, *Ora maritima*, vers 558-565. Pyrène est probablement le *Portus Pyrenaei* dont il est question en 195 av. J.-C. chez Tite-Live (XXXIV, 8) et qui paraît être aujourd'hui Port-Vendres [2].

Hérodote met donc la source du Danube dans les Pyrénées. Quelle est la cause de cette erreur? Pour le comprendre, il faut

1. Nous ne pouvons dire avec certitude à qui Festus Avienus emprunte le passage de l'*Ora maritima* où il parle des Celtes.
2. Forbiger, *Handbuch der alten Geographie*, t. III, p. 76.

étudier dans des auteurs plus anciens qu'Hérodote, chez certains de ses contemporains et des écrivains qui lui ont succédé, quelle était alors la doctrine reçue. La doctrine reçue était que le Danube prenait sa source dans les monts Ripées et chez les Hyperboréens. Voilà ce que disait Eschyle dans son *Prométhée délivré* : τὸν Ἴστρον φασὶν ἐκ τῶν Ὑπερβορέων καταφέρεσθαι καὶ τῶν Ῥιπαίων ὀρῶν[1]. C'est cette théorie géographique qui explique un passage d'une ode de Pindare où ce poète raconte le couronnement du vainqueur aux jeux olympiques : « Exécutant les préceptes primitifs d'Héraclès, un Étolien, juste juge des Hellènes, met du haut de son siège autour de la chevelure du vainqueur le vert ornement d'olivier qu'autrefois le fils d'Amphitryon apporta de la source ombragée de l'Istros pour donner le souvenir le plus beau des luttes olympiques. C'était la parole persuasive d'Héraclès qui avait obtenu ce présent des Hyperboréens, de ce peuple qui adore Apollon[2]. »

Les Hyperboréens chez lesquels le Danube ou Istros prenait sa source habitaient, croyait-on, entre les monts Ripées et une mer qu'on appelait « l'autre mer, » ἡ ἑτέρα θάλασσα, par opposition à la Méditerranée et aux mers qui en dépendent, comme la mer Égée et le Pont-Euxin. L'auteur le plus ancien chez lequel nous trouvions ainsi déterminée, d'une façon rigoureusement précise par la désignation de la limite orientale et de la limite occidentale, la situation géographique des Hyperboréens, est Damaste de Sigée, auteur du ve siècle, peut-être contemporain d'Hérodote, peut-être un peu postérieur. Suivant lui, au delà des Arimaspes sont situés les monts Ripées, τὰ Ῥιπαῖα ὄρη, d'où souffle Borée et que la neige n'abandonne jamais. Au delà de ces monts habitent les Hyperboréens qui atteignent l'autre mer[3].

On est en droit d'affirmer que cette théorie géographique

1. Scholie d'Apollonius de Rhodes, IV, 284.

2. *Olymp.* III, vers 11-17. Il ne venait pas d'olivier sur le Danube. Pindare confond ici le grand fleuve qui se jette dans la mer Noire avec l'Istros d'Istrie qui se jette dans la mer Adriatique.

3. Étienne de Byzance, au mot Ὑπερβόρεοι, Didot-Müller, *Fragmenta historicorum graecorum*, t. II, p. 65, fragm. 1.

existait déjà au vi^e siècle, quand Aristée de Proconnèse écrivait son poème épique cité par Hérodote et alors connu sous le nom d'*Arimaspée* : « Au delà des Arimaspes, disait Aristée, habitent les Grypes, gardiens de l'or, et au delà de ceux-ci habitent les Hyperboréens qui touchent la mer, κατήκοντας ἐπὶ θάλασσαν [1] ». Le nom des monts Ripées, limite orientale des Hyperboréens, manque dans la citation d'Hérodote. Il se trouvait probablement dans le texte original d'Aristée comme chez Damaste.

Les monts Ripées avaient déjà pris place dans la géographie des Grecs au viie siècle, quand Alcman chantait à Sparte :

ῥίπας ὄρος ἀνθέον ὕλα,
νυκτὸς μελαίνας στέρνον [2].

On les retrouve au ve siècle chez Sophocle, *Œdipe à Colone*, vers 1248 :

αἱ δὲ νυχίᾶν ἀπὸ ῥιπᾶν.

Ils ont été d'abord une conception mythologique. Ils sont issus de la formule homérique deux fois répétée dans l'*Iliade :*

... ὑπὸ ῥιπῆς αἰθρηγένεος Βορέαο,

« Par l'impétuosité de Borée, fils de l'air [3]. »

Les Hyperboréens sont aussi à l'origine une hypothèse mythologique issue de la même formule. Mais dans la géographie du vi^e et du ve siècle, l'association du nom des Hyperboréens avec la notion d'une mer sur les rivages de laquelle ils habitent (Aristée et Damaste), l'association du nom des Hyperboréens avec celui de l'Istros (Pindare et Eschyle), l'association du nom des monts Ripées avec celui de l'Istros qui y prend sa source (Eschyle), voilà autant de faits qui nous montrent dans la géographie antérieure à Hérodote, et contemporaine ou même postérieure à cet écrivain, les mots d'Hyperboréens et de monts Ripées employés pour désigner une population et des montagnes dont la réalité ne peut être contestée.

1. Hérodote, IV, 13.
2. Bergk, *Anthologia lyrica*, 2e éd., p. 355.
3. *Iliade*, XV, 171 ; XIX, 358.

Hérodote a cru devoir repousser toute cette doctrine. Il a eu pour cela plusieurs raisons.

Un des éléments de cette doctrine était la croyance qu'il y avait, au nord-ouest du continent européen, une mer, « l'autre mer ». ἡ ἑτέρα θάλασσα, et que dans cette mer étaient situées les îles Cassitérides (îles Britanniques) d'où venait l'étain. Hérodote déclare formellement qu'il ne croit ni aux îles Cassitérides, ni à cette mer qui existerait à l'extrémité de l'Europe. Malgré beaucoup d'efforts, il n'a jamais pu trouver personne qui ait vu cette mer : οὐδενός αὐτόπτεω γενομένου δύναμαι ἀκοῦσαι τοῦτο μελετέων ὅκως θάλασσά ἐστι τὰ ἐπέκεινα τῆς Εὐρώπης[1].

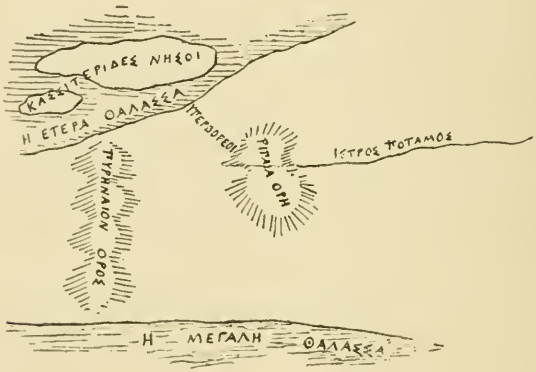

Ses recherches au sujet des Hyperboréens ne l'ont pas amené à un meilleur résultat. Les Scythes ne savent pas ce que c'est que les Hyperboréens[2] : « S'il y a des Hyperboréens, ajoute-t-il, pourquoi n'y aurait-il pas des Hypernotiens? Je ris quand je vois tant de gens qui ont écrit des Γῆς περίοδοι. Ils semblent avoir tous perdu l'esprit[3]. » En conséquence, Hérodote ne daigne même pas prononcer le nom des monts Ripées.

La méthode d'Hérodote, avec une apparence scientifique, a fait reculer la géographie de plusieurs siècles. Son influence

1. Hérodote, III, 115.
2. IV, 32.
3. IV, 36.

néfaste s'est étendue jusqu'aux *Météorologiques* d'Aristote qui met comme lui la source de l'Istros à Pyrène, « montagne de la Celtique », ajoute-t-il [1]. L'ignorance d'Aristote sur les régions occidentales de l'Europe est l'effet de la décadence des études géographiques chez les Grecs depuis les guerres médiques. Sans doute, aucun Grec du temps d'Hérodote n'avait vu de ses yeux la mer qui borde au nord-ouest le continent européen. Pythéas est le premier Grec qui ait visité cette mer et il est postérieur d'un siècle à Hérodote. Mais les intimes relations des Grecs avec les Tyriens au VIe siècle avaient alors fait pénétrer dans la science grecque le résultat des découvertes dues aux longs voyages commerciaux dont les Phéniciens s'étaient conservé le monopole.

De là des notions exactes sur l'extrême ouest dans ces Γῆς περίοδοι dont se moque Hérodote et dont Aristée de Proconnèse au VIe siècle, Pindare, Eschyle, Sophocle, Damaste de Sigée au Ve siècle nous ont conservé l'enseignement.

L'autre mer, ἡ ἑτέρα θάλασσα, les monts Ripées, les Hyperboréens et l'Istros figuraient dans ces Γῆς περίοδοι et probablement aussi dans la carte de géographie qu'Anaximandre de Milet, élève de Thalès, au VIe siècle avant notre ère, osa le premier dresser et qui fut la base des travaux d'Hécatée de Milet et de Damaste de Sigée [2]. Hérodote raconte comment, vers l'année 500 avant notre ère, Aristagoras de Milet apporta à Sparte une carte gravée sur cuivre, χάλκεον πίνακα, où était représenté le circuit de toute la terre, avec toute la mer et tous les fleuves [3]. C'était ou la carte d'Anaximandre ou une imitation de cette carte, peut-être avec les corrections et les additions d'Hécatée de Milet. Il est probable que l'Istros y figurait comme les autres fleuves ainsi que la mer du nord-ouest avec les Hyperboréens et les monts Ripées.

Supprimant les monts Ripées, Hérodote s'est trouvé entraîné à chercher dans les Pyrénées la source de l'Istros. Plus instruit, il aurait conservé les monts Ripées; il aurait de même gardé

1. *Météorologiques*, livre I, c. XIII, § 19; éd. Didot, t. III, p. 569, l. 44-45.
2. Agathémère, § 1, Didot-Müller, *Geographi graeci minores*, t. II, p. 471.
3. Hérodote, V, 49, § 1.

les Hyperboréens, reconnaissant que dans la géographie du vie siècle, ce terme originairement mythologique désignait les Celtes. La vérité sur ce point a été reconnue, dès l'antiquité, par un disciple d'Aristote, Héraclide de Pont, qui fait prendre par les Hyperboréens la ville de Rome [1], et par Posidonius d'Apamée qui met les Hyperboréens auprès des Alpes : Ποσειδώνιος δ' εἶναι φησὶ τοὺς Ὑπερβορείους, κατοικεῖν δὲ περὶ τὰς Ἄλπεις τῆς Ἰταλίας [2]. Quant aux monts Ripées, le système géographique grec du vie et du viie siècles, en y mettant la source du Danube, donne par là une indication précise; c'est l'ensemble des montagnes du centre de l'Europe occidentale, au nord de l'Italie et dans l'Allemagne du sud [3].

H. d'Arbois de Jubainville.

1. Plutarque, *Camille*, 22, 2.
2. Didot-Müller, *Fragmenta historicorum graecorum*, t. III, p. 290, fragm. xc.
3. Quand j'ai écrit cette note, je n'avais pas lu la savante brochure que M. Hugo Berger a publiée sous ce titre : *Geschichte der wissenshaftlichen Erdkunde der Griechen. Erste Abtheilung. Die Geographie der Ionier.* Mais ceux qui compareront aux doctrines de l'erudit Allemand la thèse exposée ici comprendront que je considère comme mal fondées les contradictions dont ces doctrines ont été l'objet dans un article, du reste fort savamment composé, qu'a récemment publié la *Revue critique*.

SIRPOURLA

D'APRÈS LES INSCRIPTIONS DE LA COLLECTION DE SARZEC

Les noms de Telloh et du consul de France de Sarzec ne sont plus nouveaux aujourd'hui pour aucun orientaliste. La situation des tertres déserts qui ont caché et conservé jusqu'à nous les ruines d'un des plus anciens foyers de civilisation est connue. L'histoire des fouilles a été faite souvent, et je n'y reviendrai pas. Il ne m'appartient pas non plus d'apprécier les résultats de ces fouilles du point de vue de l'art et de l'archéologie[1]. J'essaierai seulement, dans le présent travail, sur les pas de M. Oppert qui a ouvert la route, de rendre autant que possible la parole aux inscriptions des monuments de pierre et de brique ramenés au jour, et de les interroger sommairement sur la géographie, l'histoire, la politique et la religion de leur temps et de leur pays[2].

I. La première question qu'on songe à faire est celle-ci : Quelle était cette ville florissante de l'antique Chaldée que le Bédouin ne connaît plus que sous le nom de Telloh? Considérant que tous les princes dont on lit le nom dans les textes retrouvés s'intitulent « rois » ou « patesis de Sirpourla-ki[3] », on a répondu tout d'abord : cette ville était Sirpourla[4]. Comme cela arrive sou-

1. M. Heuzey s'est chargé de cette étude dans les *Découvertes en Chaldée*. Voir aussi, de M. Heuzey, *Un palais chaldéen*, Paris (Leroux), 1888.

2. Sur tous ces points, on consultera avec profit F. Hommel, *Geschichte Babyloniens und Assyriens* (Berlin, 1885-1887).

3. Une seule exception est offerte par un barillet d'argile où Ourou-kagina se dit « roi de Girsou-ki ». Mais on connaît du même prince deux autres inscriptions où il s'intitule : « roi de Sirpourla-ki ».

4. D'après M. Pinches (*Guide to the Kouyundjik Gallery*, London, 1885,

vent, la première impression a été encore ici la vraie. J'ai cru à tort, dans un article sur les inscriptions des statues de Telloh [1], pouvoir mettre en doute cette identification. Je faisais remarquer qu'en dehors du titre des rois et des patesis, le nom de Sirpourla-ki apparaissait très rarement dans les inscriptions de Telloh, et que, toutes les fois qu'un prince mentionnait le lieu de construction d'un temple, il donnait à ce lieu un autre nom : Girsou-ki, Ourou-azagga, Ninâ-ki, Gisgalla-ki. Je pense maintenant et je vais essayer de prouver que Telloh nous représente bien en effet les ruines de Sirpourla; que Sirpourla était le nom d'ensemble d'un grand centre de population, dont Girsou-ki, Ourou-azagga, Ninâ-ki et Gisgalla-ki n'étaient que des divisions ou des quartiers.

Écartons d'abord une hypothèse qui pourrait se présenter à l'esprit. Sirpourla-ki ne pourrait-il être le nom d'un pays dont Girsou-ki et les trois autres villes mentionnées auraient été les chefs-lieux? Cette supposition est interdite par l'inscription de la statue F de Goudéa, qui dit formellement que Sirpourla-ki était la *ville* chérie de la déesse Gatoumdoug (col. 1, 15 et 16). Elle est interdite aussi par un texte des *Cun. inscr. of Western Asia*, II, 61, n° 2, l. 37, qui nous apprend qu'un temple d'ailleurs inconnu était situé dans Sirpourla. A la vérité, il n'y aurait rien d'impossible à ce qu'un document comme celui-ci, destiné à nous faire connaître la situation des principaux temples de la Babylonie et de la Chaldée, dise : tel temple est situé dans tel pays. Cependant il est plus naturel de dire : tel temple est situé dans telle ville. Et le contexte, qui attribue tous les temples précédents et suivants à des villes, non à des pays, prouve qu'il faut en effet comprendre comme je le fais.

Cette liste de temples, que je viens de citer, pourrait ouvrir la porte à une autre hypothèse, qu'il faut écarter à son tour; car

p. 7, note 2), *Sir-pour-la-ki* serait une écriture idéographique à prononcer *Lagas*. Il faut peut-être conférer alors WAI, II, 52, *a*, 60, qui semble mettre une ville de *Lagasou-ki* en rapport de dépendance avec *Ourama*, « Our »?

1. Voir *Zeitschrift fur Keilschriftforschung*, I, p. 151.

elle serait en contradiction avec ce que j'ai avancé plus haut des relations respectives de Sirpourla-ki et de Girsou-ki, Ourou-azagga, Ninâ-ki et Gisgalla-ki. Aux lignes 34 et 35, deux temples sont présentés comme des temples de Girsou-ki. Si Girsou-ki n'était en effet qu'un quartier de Sirpourla-ki, n'y a-t-il pas eu quelque inconséquence, de la part du scribe assyrien, à nous dire dans une même liste, à deux lignes d'intervalle : tels temples sont des temples de Girsou-ki; tel temple est un temple de Sirpourla-ki? Il eût été plus logique, ou bien de nommer dans tous les cas le nom général de la ville, ou bien de nommer chaque fois le quartier particulier où était situé chaque temple. Ne pourrait-on supposer, d'après cela, que Sirpourla-ki et Girsou-ki étaient des villes différentes, et par conséquent aussi Ourou-azagga, Ninâ-ki et Gisgalla-ki ?

C'est là justement l'opinion que M. Hommel a cru devoir admettre pour ce qui est de Ninâ-ki, identifiée par lui avec la dernière capitale des rois d'Assyrie; et, pour ce qui est de Girsou-ki, l'idée d'y voir une autre ville que Sirpourla-ki (peut-être Érech?) paraît bien avoir séduit ce savant, au moins un instant, quoiqu'il ne l'ait pas définitivement adoptée [1].

Il est certain que Goudéa nous dit, dans l'inscription de la statue C, qu'il a construit à la déesse Ninni ou Istar, son temple *E-anna*, situé dans Girsou-ki (col. 3, cases 11, 12). Or, nous sommes assurés d'autre part que la même Istar, déesse suprême d'Érech, avait dans cette ville un temple célèbre, qui portait aussi le nom d'E-anna. En outre, quelques textes de Goudéa et de Doungi, tablettes votives ou cônes, qui mentionnent la construction de temples situés dans Girsou-ki, proviendraient, à ce que l'on croit, d'autres sites que de Telloh, les uns de Warka et de Babylone (WAI, I, 5, n° XXIII, 1), un autre de Zerghoul (TSBA, VI, p. 278), un autre de Tel-Eed, près Warka (WAI, I, 2, n° II, 4). Mais tout cela ne peut rien prouver en faveur d'Érech, et encore moins contre Telloh. De ce qu'Istar avait à

1. Voir *Geschichte*, p. 315, 327 et 328, 337.

Érech un temple du nom d'E-anna, il n'est pas permis de conclure que la même déesse n'avait pas un temple du même nom dans une autre ville. Nous savons que Nabou avait un temple E-zida dans Borsippa. Il en avait au moins deux autres du même nom, l'un dans l'Esagil de Babylone[1], l'autre à Calah[2]. Quant aux textes trouvés ailleurs qu'à Telloh et consacrant cependant des constructions de Girsou-ki, trois observations s'imposent qui viennent singulièrement affaiblir les conclusions qu'on serait tenté de tirer de leur apparente provenance. Tous sont dûs à des princes que nous savons de source certaine avoir édifié à Telloh : Goudéa et Doungi. Tous appartiennent à ces deux catégories de monuments qui sont de minimes dimensions et, par suite, aisément transportables : tablettes votives et cônes; pas même une brique ne figure parmi eux. Enfin ils ne constituent qu'un tout petit nombre d'exemplaires, dispersés et acquis en divers lieux, contre des centaines trouvées réunies sur le seul point de Telloh. Il me paraît donc de toute évidence que ceux rencontrés à Warka, Tel-Eed ou Babylone n'étaient plus à leur place primitive. Je ne dis rien de ceux provenant de Zerghoul, dont les ruines se rattachent étroitement à celles de Telloh.

On ne saurait chercher Ninâ-ki, pas plus que Girsou-ki, hors de Telloh, ni l'identifier avec la Ninive assyrienne. Je ne vois guère que l'identité des noms[3] qui ait pu conduire M. Hommel à l'identification des villes. Il cite, à la vérité (p. 327), une courte inscription de Goudéa communiquée au Congrès des orientalistes de Vienne par M. Hechler; mais nous ne savons rien sur la nature et sur la provenance du monument inscrit. Au reste, nature et provenance importent peu. Car le musée du Louvre possède plusieurs briques, portant une inscription toute pareille, et prises à Telloh par M. de Sarzec[4]. Si le texte traduit par M. Hommel ne provient pas aussi de ce site, on est sans

1. Tiele, *Zeitschrift für Assyriologie*, II, p. 179 et suiv.
2. WAI, I, pl. 8, n° 3, et pl. 35, *b*, l. 7.
3. D'ailleurs la prononciation des noms de la déesse Ninâ et de la ville de cette déesse, Ninâ-ki, dans les textes de Telloh, est encore problématique.
4. Voir *Découvertes en Chaldée*, pl. 37, n° 3.

doute autorisé à dire qu'il avait été déplacé. C'est encore un monument déplacé que la tablette en pierre noire, avec inscription assyrienne, de Doungi, qu'on croit provenir de Ninive, et sur laquelle s'appuie M. Hommel (p. 337) pour étendre jusqu'à cette ville l'empire du roi d'Our. L'inscription même de cette tablette, imparfaitement reproduite par F. Lenormant, prouve que sa place primitive était à Coutha[1]. Mais il y a plus. Deux princes de Sirpourla, Ourou-kagina, dans l'inscription du barillet, et Goudéa, dans l'inscription du cylindre A, racontent qu'ils ont travaillé à un canal *Ninâ-ki-toum-a*, fleuve préféré de la déesse Ninâ. Je crois qu'on trouvera inutile de remonter, pour chercher ce canal, jusqu'au Khaousser, si l'on rapproche de la donnée des textes ces lignes de M. de Sarzec : « En allant du Chatt-el-Haï aux ruines, on rencontre, à cinq cents mètres de l'enceinte de Tello, le lit encore apparent, quoique comblé par les sables, d'un vaste canal courant du nord-ouest au sud-est. Peut-être est-ce là le lit primitif du Chatt-el-Haï, peut-être aussi, quelque canal dérivé de cette grande artère et destiné à alimenter d'eau la ville, certainement importante, dont nous ne voyons plus aujourd'hui que les ruines[2]. »

Restent Ourou-azagga et Gisgalla-ki. Ourou-azagga ne peut être cherchée loin de Telloh, sinon dans Telloh même, puisque M. de Sarzec a trouvé dans les ruines : 1° au moins une brique rappelant la construction par Goudéa d'un temple de la déesse Gatoumdoug situé dans Ourou-azagga[3]; 2° une croupe de lionne ou de griffon en pierre calcaire, qui porte la même inscription, sauf des variantes insignifiantes, que la brique de Goudéa[4]; 3° une pierre de seuil du patesi Nam-maghâni, destinée au temple de la déesse Baou, temple que les inscriptions de plusieurs statues de Goudéa placent formellement dans Ourou-azagga[5]; 4° un

1. Voir *Zeitschrift für Assyriologie*, III, p. 94.
2. *Découvertes en Chaldée*, p. 12.
3. Encore inédite.
4. Je dois ce renseignement, ainsi que plusieurs autres, aux bienveillantes communications de M. Heuzey.
5. Voir *Découvertes en Chaldée*, pl. 27, n° 1.

bloc de support du patesi Entena, destiné au temple de la déesse Gatoumdoug, dans Ourou-azagga [1]. Quant à Gisgalla-ki, qui n'est connue que par deux passages de l'inscription de la statue d'Our-Baou, l'un nommant le patesi « serviteur du dieu roi de Gisgalla-ki », l'autre plaçant dans Gisgalla-ki un temple de la déesse Ninni, son nom même demeure un problème obscur. M. Hommel a indiqué d'un trait léger une hypothèse qui se présente en effet : doit-on voir dans Gisgalla-ki une expression idéographique ou un autre nom de Girsou-ki? Il n'a pas voulu s'y arrêter pour des raisons qui me paraissent justes (p. 315-316). Mais, cette hypothèse écartée, Gisgalla-ki ne peut-être qu'un point de Telloh ou de ses environs immédiats. Autrement l'inscription d'Our-Baou nous offrirait le seul exemple, dans nos textes, de la mention d'un temple étranger construit par les princes de Sirpourla-ki, et le seul exemple aussi du titre de « serviteur » d'un dieu étranger pris par l'un d'entre eux.

Il me sera facile maintenant de montrer que ces quatre centres : Girsou-ki, Ourou-azagga, Ninâ-ki et Gisgalla-ki ne sont que des quartiers d'une grande ville, qui portait le nom de Sirpourla-ki. Chaque fois, en effet, que les princes qui ont régné sur Telloh auront voulu indiquer l'ensemble de leur capitale ou de leur domaine, nous allons les voir nommer Sirpourla-ki. Seulement lorsqu'ils auront voulu mieux marquer l'étendue de ce domaine par le détail de ses points extrêmes ou les plus importants, ou bien lorsqu'ils auront eu besoin d'en préciser un point particulier, nous les verrons employer les noms de Girsou-ki, Ourou-azagga, Ninâ-ki et Gisgalla-ki.

C'est ainsi que tous s'intitulent « rois » ou « patesis de Sirpourla-ki. » Un seul fait exception, et dans une seule des trois inscriptions que nous avons de lui; Ourou-kagina se nomme, sur son barillet, « roi de Girsou-ki. » On s'explique bien simplement cette exception par la raison que Girsou-ki était sans doute le quartier le plus considérable de Sirpourla. C'est ainsi encore

1. Encore inédit.

que Goudéa, désirant nous apprendre de quels pays lointains il tirait les matériaux nécessaires aux constructions de sa capitale, s'exprime comme il suit : « Par la puissance de Ninâ et de Nin-girsou, à Goudéa, qui tient son sceptre de Nin-girsou, les pays de Mâgan, de Melouggha, de Goubi et de Nitouk, riches en arbres de toute espèce, *lui ont envoyé à Sirpourla-ki* des vaisseaux chargés de toutes sortes d'arbres » (statue D, col. 4)[1]. C'est ainsi enfin, si je comprends bien, que, après nous avoir énuméré les réformes qui suivirent son avènement au trône, il affirme en ces termes la paix bienfaisante qui en résulta pour son pays : « *Sur le territoire de Sirpourla-ki*, personne n'a mené en justice celui qui avait le droit pour lui; un brigand ne s'est introduit dans la maison de personne. » (Statue B, col. 5.)

Mais si le même Goudéa veut insister davantage sur la paix qu'il fit régner dans son pays, et bien établir qu'aucune partie de sa ville ne fut exclue de sa sollicitude, il nous dit alors : « Goudéa, patesi de Sirpourla-ki, a proclamé la paix depuis Girsou-ki jusqu'à Ourou-azagga. » (Statue G, col. 2.) De même, s'il s'agit de faire connaître l'emplacement d'un temple construit par eux, les princes de Telloh ne disent jamais qu'il était situé dans Sirpourla-ki, mais, plus exactement, dans Girsou-ki, dans Ourou-azagga, dans Ninâ-ki ou dans Gisgalla-ki. Ces dernières indications sont trop fréquentes dans les textes pour qu'il soit nécessaire d'en citer aucun exemple.

Il est très difficile, en l'état actuel des connaissances, de déterminer la situation approximative, dans Telloh, de ces différents quartiers. J'essaierai cependant de formuler quelques hypothèses.

Les quatre tells de la région de l'ouest, N à P', nous marquent peut-être la place de Ninâ-ki. Car c'est du tell N que M. de Sarzec a tiré le beau taureau et la tablette de pierre noire qui sont signés

1. Dans un passage parallèle du cylindre A (col. XV, l. 4 et suiv.), on lit cependant : « De Mâgan et Melouggha, pays qui possèdent toutes sortes d'arbres, pour construire le temple de Nin-girsou, Goudéa a fait venir des arbres de toute espèce *dans sa ville de Girsou-ki*. » Cette variante est à expliquer comme celle que j'ai citée tout à l'heure : « roi de Girsou-ki », au lieu de : « roi de Sirpourla-ki ».

de Doungi, et qui mentionnent la construction du temple de la déesse Ninâ. Quant à tous les autres tells, depuis le grand tell qui portait le palais jusqu'aux deux tells de la région du sud, LM, les plus isolés et les plus éloignés du grand tell, ils paraissent tous avoir fait partie de Girsou-ki. En effet, c'est dans le tell M qu'ont été trouvés deux taureaux et deux tablettes en pierre blanche au nom de Goudéa, rappelant chacun la construction dans Girsou-ki du temple E-anna de la déesse Ninni. On a trouvé aussi, d'une part, dans la plaine entre le grand tell et les tells de la région de l'ouest, et, d'autre part, près du tell G, dans la région du sud-est, des bronzes et des tablettes votives aux noms du dieu Nin-girsou et de ses fils Gal-alim et Doun-sagâna; or on ne peut guère douter, bien qu'on n'en soit pas directement assuré, que les temples de ces trois dieux étaient situés dans Girsou-ki. Où donc placer Ourou-azagga? Il n'est pas certain que ce quartier fût situé dans la partie de Telloh qui a été fouillée par M. de Sarzec. En dehors des statues, qui n'ont sûrement pas été retrouvées à leur place primitive, les monuments destinés d'après leurs inscriptions à ce quartier de Sirpourla-ki sont peu nombreux (quelques briques, un bloc de support, une pierre de seuil, une croupe de griffon); et quelques-uns, sinon tous, paraissent aussi avoir été déplacés, et, selon l'expression de M. Heuzey, remployés par les occupants successifs de Telloh, habitée encore à l'époque des Parthes. On ne peut rien dire au sujet de Gisgalla-ki, qui n'est mentionnée que sur la statue d'Our-Baou.

II. Nous possédons aujourd'hui les noms de douze ou treize princes de Sirpourla-ki, dont quatre ou cinq ont porté le titre de « rois », et huit le titre de « patesis ». M. Heuzey a montré, par des raisons tirées du caractère plus archaïque de leurs monuments et de leur écriture, que les plus anciens de ces princes étaient les rois; et les assyriologues se sont accordés à cette opinion. M. Heuzey a établi aussi que, parmi les patesis, le groupe des Entena et En-anna-toumma était d'une date plus haute, car l'écriture de ces patesis est encore toute linéaire, comme celle

des rois, et pas encore cunéiforme, comme celle des derniers princes. Bien entendu, je parle seulement de l'écriture des inscriptions gravées sur une matière dure : bronze ou pierre. Car on possède un barillet d'argile du roi Ourou-kagina, où le clou apparaît déjà aussi nettement que sur les briques et les cylindres de Goudéa. On sait que c'est justement par la forme du stile dont les scribes se servaient pour écrire sur l'argile molle, que s'explique le clou constitutif des écritures cunéiformes. C'est seulement par imitation qu'il est passé de l'écriture sur l'argile à l'écriture sur la pierre.

Énumérons rapidement les dynasties de Telloh.

1° Rois de Sirpourla-ki :

Le plus ancien roi connu est peut-être Our-Ninâ, « homme de Ninâ », dont on a trois inscriptions. Ce prince était fils d'un personnage nommé Nini-ghal-gin (la lecture Ghal-gin est inexacte). Mais on peut douter que Nini-ghal-gin ait été roi lui-même, car son fils ne lui donne jamais ce titre.

Après Our-Ninâ a régné, d'après la stèle des Vautours, son fils A-kour-gal, « fils de Bel (?) ».

Un autre passage de la Stèle des Vautours paraît mentionner encore un Igi-ginna, « qui va devant »[1], roi de Sirpourla-ki. M. Hommel croit qu'il est seulement question, dans ce passage, d'un roi « antérieur » de Sirpourla-ki. Mais on s'explique mal, dans cette hypothèse, que les mots *igi-ginna* précèdent le titre de roi au lieu de le suivre. S'il a réellement existé, rien n'empêche de placer Igi-ginna plus haut qu'Our-Ninâ.

A en juger par son écriture, c'est après tous ces rois que régna Ourou-kagina[2], dont trois inscriptions nous sont parvenues. Deux d'entre elles l'appellent « roi de Sirpourla-ki »; dans la troisième, sur un barillet d'argile, il porte, ainsi que M. Oppert l'a reconnu le premier, le titre de « roi de Girsou-ki[3] ».

1. Cf. le nom du dieu assyrien *Alik-mahri*, qui est la traduction exacte d'*Igi-ginna*.

2. Voir L. Heuzey, *Un nouveau roi de Tello*, dans la *Revue archéologique*, 1884.

3. Il semblerait qu'un prince plus ancien qu'Ourou-kagina, et peut-être aussi

2° Patesis de Sirpourla-ki :

Une première série de patesis comprend trois princes, dont on ne peut encore déterminer l'ordre exact de succession. En effet, le musée du Louvre possède un bloc de support au nom d'un patesi Entena, qui ne nous fait pas connaître son père, et un autre bloc, au nom d'un patesi En-anna-toumma, fils d'un patesi Entena. Comme le British Museum possède, de son côté, un bloc inscrit par un patesi Entena, fils d'un patesi En-anna-toumma, on a le choix entre deux hypothèses. Ou bien le patesi Entena du British Museum est le même que le patesi Entena du Louvre. On aura alors la succession suivante : En-anna-toumma, Entena, En-anna-toumma. Ou bien l'Entena du British Museum est le petit-fils de l'Entena du Louvre. La succession des patesis sera alors : Entena, En-anna-toumma, Entena [1].

Plus bas que cette famille de princes se place le patesi Our-Baou, « homme de Baou », dont le Louvre conserve une statue et nombre de monuments de moindre importance : pierre de seuil, briques, objets votifs, cônes d'argile.

Peu après Our-Baou vient Goudéa « l'élu », suivi de son fils et successeur probable Our-Nin-girsou, « homme de Nin-girsou [2] ». C'est de Goudéa que la partie la plus nombreuse et la plus importante des monuments de Telloh consacre le souvenir : huit statues, deux grands cylindres d'argile et des centaines de fragments ou de petits textes. On a d'Our-Nin-girsou quelques briques et un petit objet de destination incertaine.

Ici se placerait, suivant moi, le patesi Nam-maghâni « Sa Grandeur [3] », que M. Hommel fait régner plutôt avant Our-Baou.

ancien qu'Our-Ninâ, ait porté le titre de « patesi » et non de « roi ». C'est le prince inconnu auquel on doit le galet qui a été reproduit à la pl. 2, n° 3, des *Découvertes en Chaldée*, et dont l'écriture, particulièrement le signe *ra*, est du type le plus archaïque. A la première colonne on lit seulement, à la fin de deux cases (trois lignes) successives, les signes *si*, *la* et *gé*. Ne faut-il pas restituer : *Patesi* | *Sirpourla-ki-gé* ?

1. Voir Lehmann, *Zeitschrift für Assyriologie*, II, p. 246.

2. Voir Ledrain, *Communication à l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, 12 juillet 1882.

3. Voir Ledrain, *Communication à l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, 31 août 1883.

Mais les monuments de ce prince sont trop peu nombreux (une pierre de seuil, quelques briques) pour qu'on puisse déterminer avec quelque certitude, par leur examen, la date relative de leur auteur.

Enfin, M. Heuzey a encore fait connaître[1] un patesi Loukani, « Sa Gloire » ou « Sa Renommée », dont le fils Ghala-lamma, qui ne prend pas comme son père le titre de patesi, fait hommage, dans l'inscription d'un fragment de statue, à Doungi, roi d'Our[2].

Il est très difficile d'indiquer, même approximativement, à quelle époque reculée nous font remonter les dynasties de Telloh. C'est peu de chose de savoir que le fils d'un des derniers patesis de Sirpourla-ki était contemporain de Doungi, car nous ne savons rien non plus de l'âge des antiques rois d'Our. On me permettra de hasarder ici une hypothèse, en considération de la lueur qu'elle pourrait jeter dans les ténèbres de la chronologie chaldéenne.

J'ai eu occasion de citer plus haut quelques lignes d'une inscription de Goudéa (statue D), où ce patesi dit qu'il recevait « des pays de Mâgan, de Melouggha, de Goubi et de Nitouk-ki » des vaisseaux chargés de toutes sortes d'arbres. La situation de Nitouk-ki est connue. C'était l'île de Tilmoun, dans le golfe Persique. Il n'est pas possible, à mon avis, de chercher Mâgan et Melouggha autre part qu'aux environs de la péninsule du Sinaï[3]. Reste Goubi, écrit ailleurs Goubin, que M. Hommel voudrait assimiler à Byblos de Phénicie, la *Gapouna* des textes hiéroglyphiques[4]. Mais je préférerais voir dans Goubi une appellation

1. *Le roi Dounghi à Tello*, dans la *Revue archéologique* d'avril-mai 1886.

2. Je passe sous silence un patesi de Sirpourla-ki, *En-anna*, que G. Smith a fait connaître dans son *Early history of Babylonia* (*Transactions of the Soc. of Bibl. Archæology*, I, p. 32), et deux autres patesis dont M. Hommel a relevé les noms sur des cylindres-sceaux (*Geschichte Bab. und Ass.*, p. 290 et 293). Le texte traduit par G. Smith n'a pas été publié encore, et la lecture des inscriptions des cylindres ne me semble pas absolument certaine.

3. C'est l'opinion pour laquelle se sont décidés depuis longtemps MM. Lenormant, Oppert et Sayce. Le P. Delattre l'a savamment défendue dans son mémoire *L'Asie occidentale dans les inscriptions assyriennes*, p. 149 et suiv.

4. *Geschichte Babyloniens und Assyriens*, p. 329.

de l'Égypte et plus précisément le nom de Coptos, *Qoubti*. Goudéa aurait ainsi, dans sa nomenclature, suivi la route même des vaisseaux, partant des points les plus éloignés, au nord de la mer Rouge, longeant l'Égypte et contournant l'Arabie. Si le rapprochement de Goubi ou Goubin et de *Qoubti* rencontrait l'agrément des égyptologues et des assyriologues, on pourrait peut-être placer le règne de Goudéa dans l'espace de temps compris entre la VIe dynastie égyptienne, où les travaux de Pepi semblent attester déjà l'importance commerciale de Coptos [1], et la XIe, avec laquelle les villes de la Haute-Égypte arrivèrent à la prépondérance politique. Sans doute, personne ne songera à faire descendre ce règne plus bas encore.

Comment s'expliquer que les derniers princes de Sirpourla-ki se soient contentés du titre de « patesis », alors que les plus anciens prenaient celui de « rois »? Je crois qu'il est difficile de ne pas voir là un indice de la perte de l'indépendance primitive de Sirpourla-ki et de sa sujétion à une autre ville, probablement à la ville d'Our. Tous les autres exemples que nous avons de l'emploi du titre de patesi emportent pour lui le sens de « lieutenant » devant un nom de pays, de « vicaire », devant un nom divin. On possède des inscriptions dans lesquelles des patesis de Nippour et d'Iskoun-Sin se reconnaissent dépendants des rois d'Our. Nabuchodonosor II se dit patesi du dieu Mardouk; Sargon, patesi du dieu Assour. Le titre des premiers souverains d'Assyrie, « patesi du dieu Assour », définit leur pouvoir, soit comme une royauté avant tout religieuse, soit comme une vice-royauté au nom d'un suzerain sans doute Babylonien [2]. Il y a toujours l'idée de lieutenance et de dépendance [3]. Pourquoi admettre une exception dans le cas de Sirpourla-ki? Il est vrai que Goudéa nous apparaît comme un prince puissant. Il se vante dans une de ses

1. Voir Maspero, *Histoire ancienne* (édition de 1886), p. 81.
2. Cf. Winckler, *Zeitschrift für Assyriologie*, II, p. 387 et suiv.
3. Cf. encore WAI, IV, 12, l. 36 à 37 : « soit un roi, soit un patesi, soit un homme de n'importe quelle condition »; — et III, 41, col. 2, l. 3 : « Quiconque en ferait don ou à un dieu, ou au roi, ou au patesi du roi, ou au patesi du gouverneur, ou au patesi du . . . . . , ou à quelqu'autre que ce soit. »

inscriptions (statue B) d'avoir battu la ville d'Ansan, du pays d'Élam. Mais rien ne nous dit s'il n'a pas fait cette expédition en compagnie de son suzerain. D'ailleurs la dépendance comporte bien des degrés, et elle peut être même purement nominale. La France a connu des grands vassaux qui tenaient tête à la royauté [1].

III. La campagne de Goudéa en Élam, au cours de laquelle fut prise la ville d'Ansan, est tout ce que nous savons de l'histoire militaire des princes de Sirpourla-ki. Nous sommes un peu mieux renseignés, par deux inscriptions du même patesi (celles de la statue B et du cylindre A), sur les relations commerciales de son pays. Malheureusement, il est toujours bien difficile d'identifier les noms géographiques que nous livrent ces textes.

Par un passage cité tout à l'heure, on a vu que Sirpourla-ki faisait un commerce maritime avec les pays de Nitouk (l'île de Tilmoun dans le golfe Persique), de Goubi ou Goubin (peut-être Coptos et plus généralement l'Égypte), de Mâgan et de Melouggha (probablement Midian et la péninsule du Sinaï). Ces quatre pays fournissaient à la Chaldée des bois de construction. Mais Melouggha fournissait aussi de l'or, et Mâgan, une roche dure, le diorite, qu'utilisaient les statuaires. La Chaldée était aussi en rapport avec le pays de Mârtou, c'est-à-dire avec la Phénicie et la Syrie. D'une montagne qui semble bien être l'Amanus, elle tirait des cèdres et d'autres arbres; de deux autres montagnes de Martou, Sousalla et Tidanoum [2], deux sortes de pierres. C'était encore des pierres qu'elle faisait venir d'une montagne de Barme, ou mieux de Barsip, que je chercherais volontiers aux environs de la ville syrienne de Til-Barsip, car je crois que notre pays est celui qui figure à la même ligne des *WAI* (II, 53, *a*, 3), sous les deux orthographes de Barsip-ki et de Boursip-ki. Or,

1. Dans le cylindre A de Goudéa (col. 30, cases 4 et 5) se trouve un passage très important, mais que je ne comprends pas encore, pour la fixation du sens du mot *patesi*.

2. La lecture Sousalla est incertaine. Tidanoum a été rapproché, avec la plus grande vraisemblance, par M. Hommel, de Tidnou = Aharrou.

on sait que le nom de Til-Barsip était aussi orthographié Til-Boursip. En outre, l'inscription de la statue B nous apprend que les pierres provenant de Barsip étaient apportées par des bateaux, qui n'avaient, d'après mon hypothèse, qu'à descendre le cours de l'Euphrate. Je suis vivement tenté de monter encore plus au nord, vers les sources de ce fleuve, pour chercher deux autres pays : la ville d'Oursou-ki, dans les montagnes d'Ibla, ou mieux de Tilla[1] (= Ourtoû), qui fournissait des bois, et Samaloum ou Samanoum, dans les montagnes de Menoua, qui fournissait des pierres. Mais il m'est impossible de présenter aucune hypothèse sur trois derniers noms géographiques que je me bornerai à mentionner : la montagne de Ghaghoum, d'où Goudéa tirait de l'or; la ville d'Aboul-abisou ou Aboullât, située dans les montagnes de Ki-mas, et d'où il tirait du cuivre; et le pays ou la ville de Madga, dans les montagnes du fleuve Gourrouda (?), d'où il tirait un produit dont je ne saurais déterminer la nature[2].

Quelques villes de Babylonie sont mentionnées dans nos textes. Ce sont les très anciennes villes d'Eridou (*Noun-ki*) et de Larrak (*Bar-bar-ki*), et la ville inconnue de Kinounir-ki. Elles paraissent y figurer toujours à titre de villes saintes, et la dernière n'apparaît qu'après le nom d'une déesse : Douzi-abzou, dame de Kinounir-ki.

Les noms de l'Euphrate et du Tigre se lisent plusieurs fois sur les deux cylindres de Goudéa. Je crois y avoir aussi relevé les noms des pays de Soumer et d'Accad : *Kiengi* et *Kibourbour*. Mais il ne m'est pas encore possible de traduire les passages où ils se rencontrent.

Enfin, l'inscription de la statue B mentionne deux mers. « Après qu'il a eu construit le temple de Nin-girsou, Nin-girsou,

1. M. Hommel a proposé la lecture *Dalla*, bien proche de *Tilla*.

2. Cf. sur tous ces noms géographiques l'ouvrage déjà cité de M. Hommel, p. 325 et suiv. — Le fleuve Gourrouda serait-il la mer Morte ou lac Asphaltite, et le produit que Goudéa faisait venir du pays environnant, de Madga, serait-il de l'asphalte, ainsi que l'a conjecturé M. Hommel? Il n'est guère probable que tout le bitume nécessaire aux constructions de la Babylonie fût fourni exclusivement par le petit fleuve de la ville d'Is (Hérodote, I, 179).

le seigneur aimé de lui, lui a ouvert puissamment les routes depuis la mer du haut pays jusqu'à la mer inférieure. » La mer du haut pays ou d'Élam est évidemment le golfe Persique, et l'on ne peut guère douter que l'appellation de mer inférieure désigne ici la Méditerranée.

IV. Pour nous renseigner sur le panthéon de Sirpourla-ki, nous possédons un document d'une très grande valeur. C'est la liste de divinités qui ouvre la formule imprécatoire de l'inscription de la statue B de Goudéa. Voici les noms de ces divinités qu'il est important de faire connaître dans l'ordre, évidemment consacré, où nous les donne l'inscription :

Anna, le dieu Ciel, l'Anou des Sémites ; Ellilla, ou Bêl, le seigneur de la montagne des pays, où l'on plaçait à la fois le séjour des dieux et la demeure des morts, (par abréviation : le seigneur des pays), le père des dieux; Nin-gharsag, ou Bêlit, la dame de la montagne ou des pays, épouse d'Ellilla et mère des dieux; En-ki ou Ea, seigneur de la terre et des eaux;

En-zou ou Sin, le dieu Lune, fils aîné d'Ellilla; Nin-girsou ou Ninib, l'Hercule chaldéen, fils et guerrier d'Ellilla; Ninâ, fille d'Ea, qui porte les mêmes titres que le dieu Niu-dara, et qu'on peut regarder en conséquence comme l'épouse de ce dieu; Nin-dara, qui est aussi le dieu Ninib sous un autre nom; Gatoumdoug, fille d'Anna, qui est la déesse Baou sous un autre nom; Baou, fille d'Anna, épouse de Nin-girsou; Ninni, Nanâ ou Istar des Sémites, autre fille d'Anna[1]; Samas, le dieu Soleil, fils d'En-ki ou Ea; Pasagga, l'Isoum des Sémites, qui n'est sans doute qu'une autre dénomination de Gibil, le dieu du feu, fils d'En-ki ou Ea;

Gal-alim, fils de Nin-girsou; Doun-sagâna, autre fils de Nin-girsou; Nin-mar-ki, fille aînée de Ninâ;

Douzi-abzou, dame de Kinounir-ki; Nin-giszida, dieu de Goudéa.

On aura déjà remarqué que cette liste classe les divinités en

1. Elle n'est dite fille de Sin que dans la *Descente d'Istar aux enfers*.

trois générations. D'abord les quatre grands dieux, dont une déesse, que distinguent aussi les panthéons babylonien et assyrien et d'où sont issus tous les autres dieux. Ensuite des fils et des filles de ces dieux. Enfin des petits-fils et petites-filles. J'ai été obligé de mettre à part les deux divinités nommées en dernier lieu, sur la filiation desquelles aucun texte ne nous donne encore de renseignements [1]. Mais on peut croire que l'une d'elles, Ningiszida, devait en tout cas, et quel que fût son rang dans la famille divine, être nommée à la fin, par la raison que c'était, comme nous le verrons, le dieu particulier de Goudéa et son intercesseur auprès des autres dieux.

Nous n'avons pas, dans la liste qui précède, tous les dieux nommés dans les textes de Telloh; même quelques-uns en sont absents, qui avaient cependant des temples à Sirpourla-ki. Je citerai donc encore, sans avoir d'ailleurs la prétention d'être complet, le dieu Nin-âgal, qui n'est qu'une autre dénomination personnifiée d'En-ki; le dieu Sidlamta-ên̂a, autre dénomination de Nin-girsou, et le Nirgal des Sémites; le dieu Nin-sar, encore un nom de Nirgal; la déesse Nin-tou, autre nom de Nin-gharsag; le dieu Ourou-ki, autre nom de Sin; le dieu Nirba; peut-être le dieu Nin-sagh, Papsoukal; un dieu roi de Gisgalla-ki; une déesse Kou-anna; un dieu Doun-sir (?) -anna; sept fils de Baou, qui sont appelés : Zazarou (ou Zazaourou), Im-ghoud-ên̂a, Our-oun-ta-ên̂a (ou Gim-noun-ta-ên̂a), Ghi-gir-nounna, Ghi-saga, Gourmou et Zarmou.

Dans un savant article de la *Zeitschrift für Assyriologie* (II, p. 179 et suiv.), M. Tiele a montré qu'à Babylone, à côté du grand dieu local Bêl-Mardouk et dans son temple même, l'Esagil, on adorait aussi l'épouse et le fils du dieu, Zarpanit et Nabou; qu'à Borsippa, à côté du dieu suprême Nabou, et dans son temple Ezida, on adorait aussi son épouse Nanâ. Si on ajoute qu'à Baby-

1. Si notre Douzi-abzou est une déesse, — et son titre de *dame de Kinounir-ki* ne permet guère d'en douter, — on ne peut évidemment l'assimiler au dieu Douzi-abzou, qui est nommé dans WAI, II, 56, *b*, 33 à 38, comme un des six fils d'Ea. Il faut en effet comprendre, dans ce passage, six fils et non six enfants, puisque la ligne suivante nomme *une fille* d'Ea.

lone se trouvaient encore des temples à Nin-gharsag, la mère des dieux, à Sin, à Samas, à Rammân, à Goula, à la dame de l'E-anna, c'est-à-dire à Nanâ, on admettra sans difficulté que le culte que recevaient ces divinités leur était rendu en qualité de mère, de frères et de sœurs du dieu principal. On peut remarquer en outre que le dieu suprême des panthéons nationaux ou locaux n'est presque jamais un des dieux de la première génération. Ceux-ci, en effet, me paraissent n'être nés qu'après leurs fils, par suite du besoin qu'éprouvait l'esprit de l'homme de constituer à son dieu une famille analogue à la sienne, avec parents, femme et enfants. Les deux exceptions qu'on pourrait m'opposer, celles de Nippour et d'Eridou, ne sont pas assurées. M. Hommel a déjà fait observer, pour ce qui est de Nippour, qu'un texte au moins nommait Ninib, et non Bêl, comme sa divinité principale [1]. Et pour Eridou, je crois douteux aussi que sa grande divinité ait été Ea. Ce dieu avait certainement un temple dans Eridou, de même qu'il en avait un à Sirpourla; mais, dans les deux villes, c'était à titre de dieu père qu'il devait être adoré. L'inscription très intéressante d'une brique d'un patesi d'Eridou, Idadou, inscription dont le texte est malheureusement encore inédit, ferait supposer que le grand dieu d'Eridou était Nin-Eridou, peut-être une appellation de Mardouk. (Voir G. Smith, *Early history of Babylonia* dans les *Transactions of the Society of Biblical Archæology*, I, p. 32.)

Le dieu suprême de Sirpourla-ki était Nin-girsou, et il avait pour épouse la déesse Baou. Tous les deux étaient adorés sous différentes dénominations. Outre les temples où on l'invoquait sous son nom de Nin-girsou, le dieu en avait d'autres encore, dans Girsou-ki, sous les noms de Nin-dara et de Sidlamta-èna. De même la déesse n'avait pas seulement des temples sous le nom de Baou, mais aussi sous les noms de Gatoumdoug, dans Ourou-azagga, et de Ninà, dans Ninà-ki. Trois au moins des dieux parents avaient des sanctuaires dans Sirpourla-ki : Ellilla,

1. *Vorsemitische Kulturen*, p. 233.

désigné spécialement comme le père de Nin-girsou; En-ki; et la mère des dieux, Nin-gharsag. En-ki avait même des temples sous les deux appellations d'En-ki et de Nin-âgal. On peut douter si c'est en qualité d'épouse ou de sœur du dieu que Ninni avait un temple dans Girsou-ki et un autre dans Gisgalla-ki; et aussi, si Nin-gis-zida, dans son temple particulier de Girsou-ki, était adoré comme étant un frère du dieu, ou bien comme étant le dieu lui-même sous une quatrième manifestation. Il est certain, au contraire, que Gal-alim et Doun-sagâna avaient chacun un temple parce qu'ils étaient les fils de Nin-girsou, et que Nin-mar-ki avait le sien parce qu'elle était la fille de Ninâ. Nous ne savons rien maintenant sur les liens de parenté qui avaient fait élever des temples dans Girsou-ki aux déesses Kou-Anna[1] et Douzi-abzou. Il est possible que quelques-uns de ces nombreux temples n'aient été que des chapelles placées dans l'E-ninnoû, le sanctuaire préféré de Nin-girsou : par exemple ceux des fils du dieu.

Tout en gardant toujours Nin-girsou pour l'objet suprême de son culte, pour « son roi », selon l'expression consacrée, chaque prince de Sirpourla-ki se choisissait en outre, dans la famille divine, un dieu particulier, qui devait être son intercesseur auprès de Nin-girsou[2]. Nous connaissons les dieux de cinq de nos princes. Celui d'Ourou-kagina était peut-être Nin-sagh, c'est-à-dire Papsoukal; mais la lecture est incertaine. Celui d'Entena et d'En-anna-toumma était un dieu Doun-sir (?)-anna; celui d'Our-Baou était Nin-âgal; celui de Goudéa, Nin-giszida.

On n'est pas encore arrivé à pénétrer le sens précis des différentes appellations de Nin-girsou et de son épouse Baou; il est donc impossible de définir avec une suffisante exactitude le caractère et la personnalité de ces dieux. On peut admettre cependant que Nin-girsou était un dieu solaire et personnifiait plus parti-

1. Parèdre du dieu Martou, d'après *Collection de Clercq*, cyl. n° 114. Cf. WAI, III, 67, *b*, 35.

2. Voir surtout les dernières lignes d'une inscription (*Collection de Clercq*) du roi Ourou-kagina. C'est M. Heuzey qui a attiré mon attention sur ces lignes intéressantes, dont M. Oppert a donné le premier la traduction.

culièrement le soleil orageux et voilé de nuages; de là sa physionomie de dieu combattant et guerrier. Comme Apollon, auquel on le comparerait mieux qu'à Hercule, c'était un dieu vengeur à la fois et sauveur, un dieu chasseur et peut-être un dieu pasteur. Quant à Baou, qu'on appelait « la mère » par excellence et à laquelle on donnait les titres de « bonne dame, dame de l'abondance », c'est une divinité chthonienne, qui ressemble beaucoup à Déméter ou à Cérès. Peut-être même était-elle par un côté, comme celles-ci, déesse du monde inférieur en même temps que de la terre vivante et fertile.

Deux de nos textes mentionnent une fête de Baou, qui tombait, si je comprends bien, au commencement de l'année; et il paraît résulter d'une autre inscription que la grande fête de Nin-girsou avait lieu à la même époque. On peut croire d'ailleurs que c'était au commencement de l'année, c'est-à-dire à l'équinoxe du printemps, que toutes les villes de Babylonie et d'Assyrie célébraient, d'un commun usage, la fête de leurs dieux. Enfin Gondéa mentionne, dans l'inscription de sa statue B, une fête particulière, célébrée par son ordre à l'occasion de l'achèvement du temple E-ninnoù. « Pendant sept jours, » dit-il, « la servante esclave fut l'égale de sa maîtresse; le serviteur esclave fut l'égal de son maître. » On songe nécessairement, en lisant ces mots, aux Saturnales des Romains et à la fête asiatique des Sacées.

A. Amiaud.

NOTE

SUR L'ORIGINE DE CERTAINES FORMES

DE

L'ÉPÉE DE BRONZE

(Planche XX.)

On connaît, dans les musées, un grand nombre d'épées de bronze appartenant au type dit *à soie plate et à crans*. C'est l'origine de ce type que nous nous sommes proposé de rechercher.

Au cours de nos investigations à ce sujet, notre attention a été éveillée par l'arme meurtrière que le *squale-scie* porte sur le nez. Nous avons acquis la conviction que cette arme a été le prototype des épées de bronze du type qui nous occupe.

Le squale-scie est un poisson très fort et très agile : ennemi de la baleine, il livre souvent à ce gigantesque cétacé des combats d'où il sort victorieux. Notre figure donnera une idée de son aspect.

Fig. 1. — Le squale-scie.

Voici comment Lacépède s'exprime au sujet du squale-scie :

« Le nom que les anciens et les modernes ont donné à cet animal indique l'arme terrible dont sa tête est pourvue, et qui

seule le séparerait de toutes les espèces de poissons connues jusqu'à présent.

« Cette arme forte et redoutable consiste dans une prolongation du museau, qui, au lieu d'être arrondi ou de finir en pointe, se termine par une extension très ferme, très longue, très aplatie de haut en bas, et très étroite. Cette extension est composée d'une matière osseuse, ou, pour mieux dire, cartilagineuse et très dure; *on peut la comparer à la lame d'une épée.* Elle est recouverte d'une peau dont la consistance est semblable à celle du cuir; sa longueur est communément égale au tiers de la longueur totale de l'animal, qui ne dépasse guère cinq mètres de longueur. »

Lacépède ajoute que le squale-scie habite dans les deux hémisphères et raconte une anecdote assez curieuse pour montrer la vénération superstitieuse que les nègres attachaient à l'arme de cet animal.

« Près des côtes d'Afrique, où la forme, la grandeur et la force des armes de ce poisson ont frappé l'imagination de plusieurs nations nègres, elles l'ont pour ainsi dire divinisé et conservent les plus petits fragments de son museau dentelé comme un fétiche précieux. »

Il est probable que les peuplades qui ont coulé les premières épées de bronze employaient des armes fabriquées avec l'appendice de ce poisson, comme nous en voyons encore chez les sauvages de la Nouvelle-Calédonie. Cette arme était si précieuse pour ces populations primitives qu'elles en ont fabriqué d'analogues avec des dents de requin montées sur le tranchant d'un bois aplati. Cette première copie montre combien elles étaient attachées à cette forme. Une fois en possession du bronze, elles n'ont rien trouvé de mieux que de la reproduire aussi exactement que possible.

Le squale-scie, qui se rencontre un peu partout, est très fréquent dans la Méditerranée et spécialement dans la mer Noire.

Pour rendre sensible la ressemblance qui existe entre l'arme du squale-scie et l'épée de bronze à soie plate, j'ai moulé en

plâtre l'appendice d'un jeune squale-scie dont j'avais seulement supprimé la tête et les dents. J'ai présenté ce moulage à un archéologue qui l'a pris pour celui d'une épée de bronze. Nous donnons une reproduction photographique de l'arme du squale, rapprochée de la photographie du moulage pris sur cette arme après suppression des dents et de la tête (pl. XX, fig. 2, 3, 4, 5).

Le squale qui nous a servi est un jeune sujet, n'atteignant que 1m,89 de longueur (0m,63 pour l'appendice); complètement développé, le squale-scie a 5 mètres de long, depuis l'extrémité de l'appendice à celle de la queue. L'appendice de squale que nous avons fait reproduire a précisément la grandeur moyenne des épées de bronze.

Les figures 4 et 5 représentent le moulage de la face supérieure de l'appendice. La naissance de cette arme est formée d'une partie plate qui a la forme d'une amorce de soie; puis on trouve un empâtement qui forme la base de l'arme; et enfin un rétrécissement assez sensible est produit par deux petites encoches. Ces détails, ainsi que l'ensemble du galbe, présentent l'analogie la plus frappante avec les épées de bronze; il n'est pas jusqu'aux lignes longitudinales que l'on ne retrouve dans l'appendice du squale et dans les épées [1].

L'épée qui ressemble le plus parfaitement à notre arme de squale est le n° 6, provenant des dragages de la Saône. Les différences que présentent les autres glaives s'expliquent facilement, sans qu'il soit besoin d'y insister, par la longue durée de cette fabrication et la tendance, naturelle à un ouvrier, de varier le modèle dont il s'inspire. Il y a, d'ailleurs, des perfectionnements voulus, qui constituent des améliorations : telles sont l'addition de la poignée en bronze et l'extrémité pointue de l'épée.

On remarquera que toutes les épées avec poignée de bronze

1. L'épée n° 6 ne possède que deux stries longitudinales au lieu de quatre; mais les quatre stries se trouvent dans les épées 7 et 9. Le n° 8 en présente un plus grand nombre. Il faut remarquer, d'ailleurs, que le nombre de ces stries n'est pas le même sur les deux faces de l'appendice; la partie supérieure en a quatre, la partie inférieure six. Les mêmes irrégularités se constatent dans les épées de bronze.

(fig. 10, 11) ne possèdent pas l'empâtement qui existe à la base de l'épée (fig. 6) semblable au moulage de l'appendice (fig. 5). Malgré cette suppression, *elles ont conservé les encoches et les ont conservées au même endroit,* à la base de la lame de l'épée, directement devant la poignée. Ces encoches ont donc été reproduites *par tradition* et non pas, comme on l'a pensé, pour offrir un appui au doigt de la main. Les épées en fer et en bronze de Hallstatt, dont les poignées sont très grandes, et dont la croisière est beaucoup trop large pour que le doigt de la plus grosse main puisse arriver à l'encoche, présentent encore la même encoche, dont la présence ne s'explique que par l'influence d'un modèle traditionnel.

A. Maître.

QUELQUES NOTES D'ARCHÉOLOGIE

SUR

LA CHEVELURE FÉMININE

On l'a souvent redit. les blondes superbes que peignirent le Giorgione, le Titien et Paul Véronèse étaient nées brunes. Comme tant de femmes de l'ancienne Rome, elles devaient à de savants apprêts l'éclat de leur chevelure fauve ou dorée. Un recueil conservé à la bibliothèque Marciana, le *Ricettario* de la comtesse Nani, énumère les eaux, les mixtures dont se servaient les Vénitiennes. On a, dans un livre assez récent, consacré quelques pages à ce sujet et, si je m'y arrête un instant, c'est pour signaler ce qu'aux premiers temps chrétiens, les Pères de l'Église avaient écrit sur ces artifices de la toilette. Les procédés courants à Venise étaient vieux de bien des siècles. Une gravure donnée, en 1598, par Cesare Vecellio, nous montre une femme courageusement assise sous les rudes morsures du soleil, la tête ceinte d'un large chapeau sans fond, sur les ailes duquel s'étalent et sèchent ses cheveux baignés de l'eau qui va les blondir[1]. Ainsi avaient fait les Romaines. Un passage de Tertullien nous l'atteste, alors que le prêtre africain gourmande les coquettes de son temps qui, bravant les insolations, s'imposaient le même supplice : « On souille ainsi, dit-il, ce que l'on croit embellir. La force des drogues brûle les cheveux que dessèche encore le soleil aux feux duquel on vient les exposer ». A ces avertissements se joignent des objurgations et des reproches : « Faire de la sorte, c'est se montrer au regret d'être nées Romaines et de n'avoir point reçu le jour en

1. *Habiti antichi e moderni di tutto il mondo.* In Venetia, 1598, in-8, f° 113.

Gaule ou dans la Germanie. Le Seigneur a dit : « Qui de vous peut noircir un cheveu blanc et blanchir un cheveu noir ? » Celles-là font ainsi mentir Dieu, qui vont répétant : « Nous savons rendre fauve une chevelure qui était noire ou blanche ». Mauvais présage que de prêter à ses cheveux l'éclat des feux de l'enfer[1]. » Un évêque martyr, saint Cyprien, avait parlé de même : « Une audace sacrilège, disait-il, change la nuance des cheveux et leur donne, par un funeste présage, la couleur des flammes éternelles ; c'est pécher par sa tête, c'est-à-dire par la plus noble partie du corps humain[2]. » Bien longtemps après, saint Jérôme insistait sur la même pensée. Dans la lettre à la pieuse Læta sur l'éducation de sa fille, il écrit : « Garde-toi de lui percer les oreilles, de farder de céruse et de pourpre un visage consacré au Seigneur; ne charge point son cou d'or et de perles, ni sa tête de pierres précieuses ; ne teinds pas ses cheveux de cette couleur qui présage les flammes de l'enfer[3]. »

Qu'un apprêt l'eût ou non transformée, la chevelure était, par son charme même, tenue comme un danger pour les femmes. Dans le traité des Bérachot, le Talmud de Jérusalem la regarde comme une nudité pareille à celle des épaules[4]. Les rabbins disaient que le diable dansait sur les cheveux de celles dont la tête était découverte[5]. « Malheur, écrivait un prêtre italien, malheur à celles qui se réjouissent de posséder une belle chevelure ; elles sont, plus que toutes les autres, exposées aux attaques du démon, parce qu'elles tirent gloire de ces vains attraits et se plaisent à en faire un instrument de séduction[6]. Le diable y a élu sa demeure. Lorsque la vertu de l'exorcisme a délivré le

1. *De cultu feminarum*, l. II, c. VI.
2. *De habitu virginis*, § 16; cf. *De lapsis*, §§ 6 et 30.
3. *Epist.* CVII, § 5.
4. Folio 24 A. (Traduction de M. M. Schwabe, p. 317.)
5. L'abbé Chiarini, *Théorie du judaïsme*, t. I, p. 257.
6. Hieron. Mengo, *Compendio dell' arte essorcistica*, l. I, c. XIV (Bologne, 1590, in-8, p. 185) : « Dicono alcuni che gli demoni incubi sogliono assai più vessare le donne c'hanno più belli capelli dell' altre; per questa causa che quasi isempre si gloriano nell' ornamento dei loro crini, e perche si dilettano di far namorare et infiammare gli huomini con quelli ».

corps de quelque possédée, c'est là qu'il se retire et se dérobe, toujours prêt à rentrer dans celle qu'il paraît avoir laissée en paix. Que l'exorciste y prenne garde, poursuit l'auteur, et, insistant sur son précepte, il rappelle ce qu'il advint en sa présence pour une malade que tourmentait l'esprit malin. « Chassé du corps de la misérable, Satan se réfugia dans ses cheveux, défiant les conjurations les plus fortes et se tenant si bien en repos que l'exorciste proclama la délivrance de la jeune fille, en invitant les assistants à remercier Dieu d'une telle victoire. Un doute lui restait cependant et, craignant d'être le jouet du maudit, il réclama mon assistance. J'examinai la patiente et quelques signes me firent soupçonner que Satan se riait en effet de nous. Attaqué par les plus puissantes adjurations, il demeura d'abord impassible et inébranlable, si bien que j'allais, à mon tour, être persuadé de sa défaite. La pensée me vint toutefois de prendre les cheveux de la fille et de les placer entre les mains de l'exorciste. Comme je la regardais fixement, le diable lui fit détourner la tête et, sous mes rudes commandements, il se prit à crier : « Quel est ce démon-là? Je m'étais blotti dans les cheveux de cette créature, et voilà que sa ruse et sa puissance viennent de m'y découvrir[1] » !

C'était au XVIe siècle qu'un livre incessamment réimprimé racontait cette histoire bizarre ; mais la croyance dont elle témoigne remontait à l'antiquité même. Un contemporain de Marc Aurèle, Tatien, enseignait qu'un être surnaturel, « une puissance » était préposée à la chevelure. « Ce fut elle, disait-il, qui prêta à Samson une force invincible; c'est elle qui châtie les femmes coupables de chercher dans ce bel ornement un moyen d'enflammer les cœurs[2]. »

1. Hieron. Mengo, *Fustis dæmonum, doctrina pulcherrima in malignos spiritus*, etc., c. XV, p. 38 de l'édition donnée à Venise, 1683, in-8 : « Et cum durissimis præceptis cogerem, dæmon in ista verba prorupit : « Vedi che diavolo è questo! Io me ne stava nascosto in capelli di questa p..... e tu sei stato tanto tristo che con la tua astutia mi hai fatto scoprire ».

2. Ἔφασκεν δὲ καὶ διὰ τὰς τρίχας κολάζεσθαι καὶ τὸν κόσμον τὰς γυναῖκας ὑπὸ δυνάμεως τῆς ἐπι τούτοις τεταγμένης; ἣ καὶ τῷ Σαμψὼν δύναμιν παρεῖχε τοῖς θριξὶν,

Là où dominait cette « puissance », où l'exorciste italien montrait une forteresse du diable, les gentils reconnaissaient parfois le siège d'une vertu magique.

A voir des chrétiens qui, impassibles sous la main du bourreau, défiaient la torture et ses angoisses, ils imaginaient que quelque pratique secrète, quelque tour de sorcellerie émoussait chez leurs victimes le sens de la douleur. Nombreux étaient les moyens employés pour rompre le prétendu charme ; des aspersions, des onctions, certains breuvages administrés aux patients, devaient, croyaient-ils, raviver la souffrance[1]. Il est, dans de vieux Actes des martyrs vus et copiés au IXe siècle par Adon, l'évêque de Vienne, un récit qui nous montre les bourreaux, irrités de leur impuissance, s'y prendre encore d'autre sorte. Une vierge romaine, sainte Martine, résiste aux violences des païens ; le chevalet, les ongles de fer sont impuissants sur la chrétienne dont l'âme est envolée vers Dieu. Dans sa chevelure, pensent les gentils, doit résider quelque vertu magique, et l'on rase la tête de la sainte, imaginant qu'on va la désarmer[2].

Le lecteur m'excusera d'avoir mis sous ses yeux ces petits côtés des vieilles croyances. Si étranges qu'elles soient, elles méritent cependant quelque intérêt, car elles nous montrent une fois de plus avec quelle ténacité les superstitions se perpétuent d'âge en âge. L'exorciste du XVIe siècle redit en effet les paroles de Tatien, ce contemporain de Marc Aurèle : « Malheur, écrivaient-ils tous deux, malheur à celles qui se plaisent à orner leurs belles chevelures, et cherchent ainsi à inspirer l'amour ! Un grand péril

ἥτις κολάζει τὰς διὰ κόσμου τριχῶν ἐπὶ πορνείαν ὁρμώσας. (*Eglogæ ex Scripturis propheticis*, § 39, dans les *Opera dubia* de Clément d'Alexandrie.)

1. Mon mémoire intitulé : *Les Actes des martyrs, supplément aux Acta sincera de Dom Ruinart*, § 38.

2. « Rasisque capillis in quibus credebant quod magica ars consisteret... » (Ado, *Martyrologium*, kal. januar.) Les termes de cette phrase ne me paraissent pas permettre de croire qu'il se soit agi de rechercher, comme on le voit plus tard, si une formule, un signe magique n'était pas inscrit sur la peau de la tête. (Voir, à ce sujet, Hippolytus de Marsigliis, *Practica causarum criminalium*, § « Nunc videndum » éd. de 1532, folio 12; Brantôme, *Discours sur les duels*, éd. Lalanne, t. VI, pp. 304, 305).

menace leurs têtes coupables. » J'ajouterai que des dernières lignes de cette courte note peut ressortir un fait encore non signalé, bien qu'il me semble appeler l'attention. Tatien enseignait, je le repète, qu'une « puissance », une δύναμις, c'est là son mot, était préposée à la chevelure. Festus, après Varron, écrivait de son côté, que les femmes regardaient Junon Lucine comme la déesse des sourcils : « Supercilia in Junonis tutela esse putabant[1] ».

N'en pourrait-on point conclure que les diverses parties de notre corps étaient de même, et bien que les anciens ne nous en aient pas instruits, sous le gouvernement, sous la tutelle de quelque être surnaturel, démon, génie, divinité de l'Olympe. Ainsi s'étendrait peut-être encore le nombre de ces dieux singuliers dont Tertullien nous a donné, en se raillant, une liste si curieuse[2].

EDMOND LE BLANT.

1. Paul. diacon. *Excerpta ex libris Pompeii Festi*, lib. XVII, éd. Lindemann, p. 142 ; cf. Varron. *De lingua latina*, l. V, § 69, éd. Spengel, p. 29.
2. *Ad Nationes*, II, §§ 11 et 15.

LE CULTE DE MITHRA

A ÉDESSE

Nous pouvons nous former une idée assez complète du culte de Mithra en Perse. De nombreux monuments nous font connaître d'une manière précise l'époque et les contrées où il se répandit en Occident. Mais rien de plus obscur que l'histoire de sa propagation des frontières de l'Iran aux bords de la Méditerranée, si ce n'est celle des transformations qu'il a subies dans ce long voyage [1].

Quelques points cependant sont certains. En Arménie, le dieu conserva un culte puissant jusqu'au triomphe du christianisme [2]. Les habitants de la Cappadoce lui consacraient un de leurs mois [3]. Enfin il comptait au nombre de ses fidèles, les rois de Commagène [4], d'où probablement il passa en Cilicie où Pompée le trouva établi [5].

1. Je crois que M. J. Réville se trompe en admettant (*Relig. Rom. sous les Sevères*, Paris, 1886, p. 83) que « dès l'époque hellénistique ce culte se répandit au loin dans le monde grec, en Asie Mineure, dans les iles, à Athènes ». Je pense, au contraire, qu'il ne s'est propagé qu'assez tard sous l'empire romain. J'espère avoir bientôt l'occasion d'examiner cette question plus en détail dans un travail d'ensemble sur le culte de Mithra.

2. Agathange, dans Langlois, *Histor. de l'Arm.*, I. p. 168 ; Elisée de Vartan, *ibid.*, t. II, p. 193 ; Plut., *De fluviis*. c. XXIII, § 4, éd. Hercher, 1851. Cf. Dion Cass., LXIII, 2 et Strab., C. 532 (= vol. II. p. 501, éd. Kramer).

3. S. Reinach, *Traité d'Épig. grecque*, Paris, 1885, p. 493, Calend. Cappad. 1e mois. Cf. Aurel Stein, *Zoroastrian deities on Indo-Scythian coins*, Londres, 1887, p. 2 (Extrait du *Bab. and Orient. Record*) et Strab., XV, C. 15 (vol. III, p. 256, éd. Kramer).

4. Puchstein, *Bericht über eine Reise in Kurdistan* (Sitzungsb. der Akad. d. Wiss. zu Berlin), 1883, p. 44 et l'inscription II *a*.

5. Plut., *V. Pomp.* 24, cf. la monnaie de Tarse dans Lajard, *Introd. au culte de Mithra*, Paris, 1847, pl. CII, 13. Le nom de Mithra Navarzès (*C. I. G.*, 6012, *C. I. L.*, III, 3481, VI, 742), vient sans doute d'Anazarbe (Navarza) en Cilicie.

Entre la Commagène et l'Arménie, sur la rive gauche de l'Euphrate, s'étendait l'Osroène, gouvernée par des rois indigènes depuis le deuxième siècle avant notre ère [1]. On sait à quel haut degré de splendeur ces princes avaient élevé Edesse, leur capitale. Il n'est pas croyable qu'un culte répandu dans les contrées circonvoisines, n'ait pas pénétré dans cette grande ville commerçante. Cette vraisemblance, comme nous allons essayer de le prouver, est confirmée par un texte positif.

Julien nous dit en effet [2] que les habitants d'Édesse adoraient le soleil depuis un temps immémorial, et qu'ils plaçaient à ses côtés, comme « assesseurs » (πάρεδροι), Monimos et Azizos. Jamblique, auquel il emprunte ce renseignement, prétendait reconnaître dans Monimos Hermès, et Arès dans Aziz. Mais c'est là une de ces assimilations hasardées où excellaient les néo-platoniciens. Elle est due probablement au sens des mots Aziz et Monimos en araméen [3]. La véritable nature de ces dieux nous est connue par les inscriptions latines [4]. Aziz désigne le Lucifer des Romains, le Phosphoros des Grecs, le dieu de l'étoile du matin, qui précède le soleil et annonce le retour de la lumière et de la vie, et qu'on représentait sous la forme d'un adolescent

1. 133 av. J.-C., d'après Von Gutschmid, *Untersuch. über die Gesch. des K. Osroene* (Mém. Acad. d. Sciences), Saint-Pétersbourg, 1887.

2. Julien, éd. Hertlein, 1875, *Or.* IV, p. 195, l. 12 : Οἱ τὴν Ἔδεσσαν οἰκοῦντες, ἱερὸν ἐν αἰῶνος Ἡλίου χωρίον, Μόνιμον αὐτῷ καὶ Ἄζιζον συγκαθιδρύουσιν, αἰνίττεσθαί φησιν Ἰαμβλιχος... ὡς ὁ Μόνιμος μὲν Ἑρμῆς εἴη, Ἄζιζος δὲ Ἄρης, Ἡλίου πάρεδροι, πολλὰ καὶ ἀγαθὰ τῷ περὶ γῆν ἐποχετεύοντες τόπῳ. Cf. p. 200, l. 1 : Ἄρης, Ἄζιζος λεγόμενος ὑπὸ τῶν οἰκούντων τὴν Ἔδεσσαν Σύρων Ἡλίου προπομπεύει...

3. Aziz, le fort, le puissant, est une épithète fréquemment appliquée par les peuples sémitiques à leurs dieux. Movers, *Phœnizien*, I, p. 367. Cf. *C. I. G.*, 4619, Le Bas-Waddington, *Inscr. gr. et lat. recueillies en Grèce et en Asie*, t. III, 2314. — On retrouve Aziz comme nom d'homme. Diod. Sic., XL, I *a* (t. V, p. 178, éd. Dindorf). Josèphe, *Bell. Jud.*, II, 7. Waddington, *op. cit.*, 2046, 2050, 2084, 2221, 2298. — Monimos signifie, d'après Movers (*op. c.* p. 655), μάντις, devin : on sait que les anciens rapprochaient Ἑρμῆς de ἑρμηνεύω. Les Grecs ont pris pour le nom du dieu le titre sous lequel on l'invoquait, comme pour Adonis, Molock, Baal.

4. *C. I. L.*, III, 875, 1130 à 1138 ; VIII, 2605. Il faut lire avec Henzen et Steuding (art. *Aziz*, dans *Roscher's Lexikon*), les inscr. 1133 et 1138 : *Deo bono puero, Apollini Pythio.*

(*puer*) portant une torche[1]. Cette manière de voir est d'ailleurs confirmée implicitement par le texte de Julien : Il nous dit, en effet, qu'Aziz est l'avant-coureur du soleil (Ἡλίου προπομπεύει)[2].

Si Aziz est l'étoile du matin qui paraît à la naissance du jour, Monimos, que les habitants d'Édesse plaçaient de l'autre côté d'Hélios, sera l'Hespéros des Grecs, le Vesperugo des Latins, l'étoile du soir dont le lever indique la venue de la nuit et des ténèbres. Or la coutume que Julien nous dit usitée à Edesse, s'applique d'une manière frappante au culte de Mithra. Sur presque tous les bas-reliefs mithriaques on voit représenté de chaque côté du dieu tauroctone un adolescent[3]. L'un tient une torche élevée, l'autre une torche abaissée. On y a reconnu depuis longtemps Phosphoros et Hespérus[4]. Le texte de Julien, en même temps qu'il confirme cette interprétation, nous apprend donc où il faut chercher l'origine de cet usage.

Il y a plus, les inscriptions à Aziz-Phosphoros ont été retrouvées dans deux provinces romaines[5] : à Lambèse en Afrique, où les troupes orientales avaient importé de bonne heure le culte de Mithra[6], et surtout en Dacie, le pays où le dieu perse a laissé le plus de traces — et cela dans deux localités, Potaïssa et Apulum, où il fut puissant entre toutes[7]. Enfin, l'époque de

1. Preller, *Griech. Myth.*, 3e éd. Plew, I, 364-5. Cf. *Röm. Myth.*, 3e éd. Jordan, I, 328.

2. Lorsque Jamblique assimilait Aziz et Monimos à Arès et à Hermès, il attribuait sans doute à ces derniers leurs fonctions sidérales. Voyez le texte cité dont on peut rapprocher un bas-relief, inspiré certainement par les idées orientales, qui montre Hermès précédant le quadrige du Soleil et de la Lune, tandis que de l'autre côté s'éloigne Arès. *Ann. dell' Inst.*, 1852, p. 97 et pl. F.

3. Lajard, *Introduction au culte de Mithra*, Paris, 1847, pl. LXXIV seq.

4. Montfaucon, *Ant. expl.*, I, p. 376. Les deux jeunes gens sont parfois représentés seuls sans Mithra (*C. I. L.*, III, 4302, 4416, etc.), de même qu'Aziz est invoqué seul dans nos inscriptions. Parfois un seul personnage tient d'une main une torche élevée, de l'autre une torche abaissée (Lajard, LXXXII, 2 ; XCVI, 2) : les Grecs avaient en effet reconnu de bonne heure que Phosphoros et Hespéros étaient une même étoile (la planète Vénus). Preller, *pass. cité.*

5. Inscriptions citées *supra.*

6. *C. I. L.*, VIII, 2675-2676.

7. *C. I. L.*, III, Apulum, 1107-1123. Potaïssa, 879, 900, 901.

nos dédicaces à Aziz est celle du plus grand succès des mystères mithriaques[1].

Que conclure de tout ceci, sinon qu'Aziz et Monimos, surnoms de l'étoile du matin et du soir, sont le Phosphoros et l'Hesperos des monuments mithriaques, et que le dieu adoré à Édesse, que Jamblique appelle du nom vague de *Hélios*, est un dieu solaire particulier, le perse Mithra[2]. Si, comme nous espérons l'avoir démontré, cette manière de voir est la vraie, on s'explique que certains textes placent l'origine du culte mithriaque dans la vallée de l'Euphrate[3], alors que son origine iranienne est bien démontrée. L'erreur était aisée, s'il n'est arrivé aux Romains qu'après un séjour plus ou moins prolongé dans ces contrées. Il est certain d'ailleurs que ses mystères tels que nous les connaissons en Occident ont subi une forte influence sémitique[4]. Ce sont les populations de cette race qui leur ont donné ce caractère astronomique que le Mithra de l'Avesta est loin de présenter au même degré[5].

FRANTZ CUMONT.

1. Celle d'Afrique date d'Aurélien, celles de Dacie au plus tôt de Marc Aurèle (Mommsen ad. n. 1132).

2. On ne peut objecter l'absence de monuments d'Aziz, dans de nombreuses cités où l'on honorait Mithra. Il en est de même pour Arimanius, le surnom de Navarzès (cf. p. 97, note 5) et beaucoup d'autres particularités de ce culte si mal connu.

3. Ils sont relativement récents, Nonnus, *Dionys.*, XL, 399 ; cf. XXI, 246, Nonnus mythogr. dans Migne, vol. XXXVI, p. 1072. Claudien, *De cons. Stilich.* I, 59-63. Servius, *ad. Aen.*, I, 343, 642, *C. I. L.*, VI, 511. Cf. Pline, XXXVII-58. *C. I. L.*, VI, 511 : *Antistes Babilonie.*

4. La présence des cultes syriens à Édesse est attestée par Ps.-Bardesane et par Leroubna, dans Langlois, *Hist. de l'Arm.*, t. I, pp. 92, 326.

5. Je trouve une nouvelle preuve des rapports entre Aziz et le culte de Mithra dans le vol. XII, récemment paru, du *C. I. L.* (nos 5686, 1160 *b*). Dans le mithreum du mont Séleucus on a trouvé trois coupes, dont deux consacrées à Mithra, une, *deo bono*. Or, Aziz est parfois désigné sous le nom de *bonus puer* (*C. I. L.*, III, 1131, 1137) ou *deus bonus puer* (*Ibid.*, 1130, 1132-3, VIII, 2665), et aucun autre dieu n'est appelé *deus bonus*.

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE DU 13 JANVIER 1888

M. Edmond Le Blant, directeur de l'École française de Rome, adresse une lettre dans laquelle il rend compte des fouilles opérées dans la catacombe de Sainte-Priscille. On a mis au jour deux peintures. L'une représente le Christ, entre saint Pierre et saint Paul, remettant au premier le livre de la loi nouvelle, avec les mots : CHRISTVS LEGEM DAT. Sur l'autre, on voit, entre Adam et Ève, Jonas endormi sous la cucurbite. — En démolissant une maison, près de l'église de Saint-Pierre-ès-Liens, on a rencontré un fragment de marbre qui appartient certainement à une ancienne inscription de la catacombe de Saint-Calliste, connue seulement jusqu'ici par une copie du moyen âge. D'après cette copie, conservée dans un manuscrit de Klosterneubourg, l'un des vers de l'inscription était ainsi conçu :

Nata Maria simul caro fratre Nione.

Sur le fragment de marbre récemment découvert, on lit les syllabes CVM FRATRE NIO, au-dessous de la date des calendes de novembre. Cette dernière date de jour est celle que M. de Rossi avait jadis attribuée, par conjecture, au texte en question. — M. Le Blant envoie ensuite la copie de quelques inscriptions latines récemment trouvées au Grand-Saint-Bernard, et termine par l'annonce d'une nouvelle qui vient d'attrister l'École française de Rome : M. Hippolyte Noiret, membre de seconde année de l'École, ancien élève de l'École normale supérieure, est mort de la fièvre typhoïde, à Rome, le 9 janvier 1888.

M. Heuzey lit un mémoire qui porte pour titre : *Deux cylindres de la région syrienne; le prétendu chapeau hittite.* Ce travail complète celui que l'auteur avait lu précédemment à l'Académie, sur le symbole chaldéen du vase jaillissant. Deux des cylindres les plus remarquables et les plus curieux sur lesquels se trouve ce symbole ne sont pas proprement chaldéens. Le style de ces deux monuments les rattache à la classe des monuments qu'on appelle hittites. Ils proviennent d'une excellente école de glyptique, inspirée de très près par l'art chaldéo-babylonien et qui a dû fleurir surtout dans la région syrienne. Cette provenance se reconnaît particulièrement à une curieuse coiffure, déjà observée sur une sculpture trouvée à Biredjik, dans la région du haut Euphrate : à première vue, on dirait un chapeau haute forme comme celui qu'on porte de nos jours. Ce n'est autre chose, en réalité, que la tiare cylindrique des divinités assyriennes, munie de deux cornes, qu'on a disposées latéralement comme si elles étaient vues de face.

M. Héron de Villefosse donne des renseignements sur deux inscriptions romaines de la France.

La première a été trouvée à Feurs (Loire), dans les fondations du jardin de l'hôpital, et communiquée à M. de Villefosse par MM. Vincent Durand et le

comte de Poncins, de la Société archéologique de cette ville. Elle nous apprend qu'il y avait à Feurs un théâtre, qui fut bâti en bois par un certain Lupus, fils d'Anthus, et reconstruit en pierre, sous le règne de Claude, vers l'an 42 de notre ère, aux frais d'un prêtre d'Auguste, Tibérius Claudius Capito, fils d'Aruca.

L'autre inscription se compose de quatre fragments trouvés à différentes époques dans les murs de Narbonne. Un membre de la Société archéologique de Narbonne, M. Thiers, a eu l'idée de les rapprocher et a pu ainsi, pour la première fois, en reconstituer le texte. On y voit que la ville de Digne (Basses-Alpes), *Dinia*, était une colonie romaine, dont les habitants appartenaient à la tribu *Voltinia*. Ce point mérite d'être noté, car les documents relatifs à l'histoire de Digne à l'époque romaine sont très peu nombreux.

M. Georges Perrot communique une notice de M. de la Blanchère, directeur du service beylical des antiquités et des arts, à Tunis, sur une série de carreaux de terres cuites recueillies à Carthage et dans diverses localités de la Tunisie. Ces carreaux portent des ornements en relief, rosaces, animaux, scènes bibliques, etc., d'une exécution très grossière, qu'on peut rapporter au ve siècle. Ils paraissent avoir été destinés à revêtir les parois et le couvercle des sarcophages.

SÉANCE DU 20 JANVIER 1888.

M. Wallon, secrétaire perpétuel, rappelle à ses confrères que, par un acte du 2 janvier dernier, M. J.-F. Loubat, domicilié à New-York, a fait donation à l'Académie d'une rente de 1,000 francs, destinée à la fondation d'un prix triennal de 3,000 francs. Ce prix, d'après les clauses de la donation, devra être donné au meilleur ouvrage imprimé sur l'Amérique du Nord (histoire et géographie historique, archéologie, ethnographie et linguistique, numismatique). Sur la demande du bureau, M. Loubat a écrit qu'il donnait toute latitude à l'Académie pour la fixation du programme du concours.

Par une autre lettre, l'Académie est informée d'une autre fondation faite par disposition testamentaire, M. le Dr Saintoux, décédé récemment, a légué aux cinq académies de l'Institut une rente de 5,000 francs, pour la fondation de cinq prix annuels de 1,000 francs chacun.

M. le recteur de l'Université de Bologne, par une circulaire en latin, invite l'Institut de France à se faire représenter aux fêtes du dixième centenaire de l'Université de Bologne, qui seront célébrées cette année au mois de juin.

M. Le Blant, directeur de l'Ecole française de Rome, envoie à l'Académie la photographie d'un sarcophage chrétien du ive siècle, trouvé dans le département de l'Hérault.

L'Académie décide qu'il y a lieu de pourvoir à la place de membre libre laissée vacante par la mort de M. P.-Ch. Robert. L'examen des titres des candidats est fixé au 3 février.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. d'Arbois de Jubainville soumet à l'Académie quelques remarques sur les mots employés, dans les langues du Nord, pour désigner le pantalon. Ce vêtement a deux noms, *braca*, en français

braie, et *hosa*, en français heuse. Le premier est primitivement celtique, le second germanique ; mais le mot celtique a passé dans certains idiomes germains et réciproquement. Il est probable qu'ils ne sont pas absolument synonymes. Les figures de combattants gaulois et germains, qui se voient sur divers monuments antiques, donnent lieu de croire que la braie gauloise était flottante, tandis que la heuse germaine était attachée à la cheville par une courroie ; cette dernière circonstance explique que le mot heuse ait prit plus tard le sens de guêtre. M. d'Arbois de Jubainville appelle sur cette question l'attention des archéologues.

M. Chodzkiewicz rappelle qu'il a annoncé, il y a quelques semaines, une découverte faite en Silésie, aux environs de Breslau : on a trouvé plusieurs sépultures romaines, qui renfermaient un grand nombre d'objets divers. M. Chodzkiewicz a reçu de Breslau des dessins qui représentent les principaux de ces objets. Il met ces dessins sous les yeux des membres de l'Académie.

SÉANCE DU 27 JANVIER 1888.

MM. Joachim Menant et Robert Mowat adressent des lettres par lesquelles ils posent leur candidature à la place de membre libre, devenue vacante par la mort de M. P.-Ch. Robert.

M. Wallon, secrétaire perpétuel, donne lecture de son rapport semestriel sur les travaux des commissions de publication de l'Académie.

M. Renan communique une inscription bilingue, phénicienne et grecque, découverte au Pirée. (Voir l'article publié dans notre *Revue*).

M. Georges Perrot annonce qu'il a reçu de M. Victor Waille, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger, un nouveau compte rendu des fouilles importantes qui se poursuivent depuis plusieurs années à Cherchel. Un plan est joint au rapport de M. Waille.

M. Salomon Reinach présente des observations sur trois monuments inédits :

1° *Un nouveau portrait de Platon.* En 1881, M. Reinach a acheté à Smyrne et rapporté au Louvre une tête de marbre, de l'époque de l'empire romain. Cette tête offre une ressemblance marquée avec un buste de la collection Castellani, aujourd'hui à Berlin, qui porte l'inscription ΠΛΑΤΩΝ. C'est donc un portrait du philosophe Platon. Il en existe encore d'autres répliques dans diverses collections. Mais celle de M. Reinach est la seule qui ait été découverte en pays grec, et c'est aussi la plus conforme aux témoignages des auteurs sur le visage de Platon, notamment sur son large front. C'est donc probablement le portrait le plus fidèle du grand philosophe.

2° *La Vénus de Cnide au Vatican.* La célèbre Vénus de Cnide, œuvre de Praxitèle, nous est connue par diverses copies antiques, notamment par des monnaies de Cnide et des terres cuites de Myrina. Une des plus belles répliques antiques est une statue de marbre conservée au Vatican. Malheureusement, elle est en partie cachée aux visiteurs par une draperie de fer blanc dont l'administration des musées pontificaux n'a jamais consenti à la dépouiller. En 1884, pourtant le musée de South Kensington a obtenu l'autorisation d'en

prendre un moulage : M. Reinach a fait faire à Londres, des photographies de ce moulage et les met sous les yeux des membres de l'Académie. Il soumet en même temps à la Compagnie des considérations sur la chronologie de la vie de Praxitèle et de celle de Phryné, qui lui servit de modèle pour sa Vénus. Il conclut que la Vénus de Cnide dut être sculptée vers les années 350 à 345 avant notre ère.

3° *Une statuette de bronze du Musée britannique.* La statuette dont il s'agit représente une femme nue assise, portant au cou le *torques* gaulois. Le type et la pose rappellent la Jeanne d'Arc de M. Chapu : celui-ci, consulté par M. Reinach, a retrouvé dans ses albums un croquis pris par lui en 1865, dix ans avant l'exécution de la Jeanne d'Arc, d'après la statuette du Musée britannique. M. Reinach signale ce fait curieux et fait remarquer l'heureux parti qu'un statuaire moderne a su tirer, pour l'expression d'une pensée toutepersonnelle, d'un motif antique médiocrement traité. Il conclut en insistant sur l'avantage qu'offre pour les artistes l'étude des œuvres même secondaires de l'antiquité.

M. Ravaisson signale diverses répliques antiques de la Vénus de Cnide, notamment dans les collections du musée du Louvre. Il ajoute qu'il trouve dans cette statue un caractère de beauté sévère qui s'accorde mal, selon lui, avec l'opinion généralement répandue sur l'art de Praxitèle.

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1888.

M. Héron de Villefosse, au nom de M. de la Martinière, fait hommage à l'Académie d'une collection de photographies exécutées au Maroc dans le courant de l'année 1887.

« J'ai eu l'honneur, dit M. de Villefosse, à la fin de l'année dernière, d'entretenir l'Académie d'une découverte fort importante faite à Tanger par M. de la Martinière. Il s'agissait d'un fragment d'inscription romaine qui fournissait un renseignement précieux pour l'histoire administrative de la Maurétanie Tingitane. Je suis heureux d'avoir une nouvelle occasion de féliciter ce jeune explorateur en offrant en son nom à l'Académie une collection des photographies qu'il a exécutées au Maroc pendant les mois de juillet, août et septembre 1887. L'intérieur de ce pays est encore si peu connu et l'exploration en est si difficile que c'est une bonne fortune de posséder des vues exactes de certains monuments de la région. Une première série représente des ruines situées sur le bord de la mer, à Tandja-el-Balia, ruines qui paraissent être de l'époque byzantine, le pont de l'Oued-el-Halk, les restes d'un aqueduc romain dans la vallée de l'Oued-el-Yhoud, la vue d'une cour intérieure de la Kasbah de Tanger, dont toutes les colonnes proviennent d'édifices romains, et diverses monnaies grecques et romaines découvertes à Tanger. Une seconde série est consacrée à la reproduction de Ksar-es-Serir, point qui était au moyen âge un des plus importants de la côte septentrionale. Enfin une troisième série comprend des vues des environs d'El-Araisch, l'ancienne *Lixus*, et surtout celles des monuments antiques du Ksar-Faraoûn, l'antique *Volubilis ;* on y trouve tous les

détails de l'arc de triomphe et de la basilique. Les ruines de Volubilis ont longtemps servi de carrière aux habitants de Meknès ; on vient encore y chercher des pierres et des marbres et, par suite de ces excavations, les monuments antiques y perdent chaque jour quelque chose de leur caractère. Les belles photographies exécutées par M. de la Martinière auront donc l'avantage de nous donner l'état de certains monuments dans le courant de l'année 1887. L'auteur se dispose à entreprendre un nouveau voyage au Maroc ; la bienveillance que l'Académie lui témoignera en agréant ces photographies sera un précieux encouragement à l'accomplissement de ce dessein. »

L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres des canditats à la place de membre libre laissée vacante par la mort de M. P.-Charles Robert.

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1888.

M. Edmond Le Blant, directeur de l'École française de Rome, annonce par lettres, diverses nouvelles archéologiques :

1° Près du mont Fabricius, non loin du temple d'Esculape, situé dans l'île du Tibre et célèbre par un grand nombre de guérisons miraculeuses, on a trouvé toute une série de bizarres petites figures en terre cuite. Elle représentent un torse, sans tête ni membre, dont la poitrine entr'ouverte laisse voir à nu les viscères, cœur, foie et poumon. Des figurines analogues, mais plus petites et d'une exécution plus grossière, avaient été découvertes, il y a deux ans, à Némi, par lord Savile Lumley, ambassadeur de la Grande-Bretagne ;

2° Une statue colossale, sans tête et sans bras, a été trouvée sur la rive droite du Tibre, dans le quartier neuf des Prati di Castello, en face du port de Ripetta. Elle représente Apollon Citharède, vêtu d'une longue tunique et d'une *stola* flottante, et rappelle l'Apollon Musagète du Vatican. Elle a été déposée provisoirement aux thermes de Dioclétien et elle doit être transportée plus tard au musée du Capitole ;

3° Le P. Delattre a envoyé à M. Le Blant les photographies de divers fragments de bas-reliefs et d'inscriptions, provenant des sépultures chrétiennes de Carthage.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. Ravaisson met sous les yeux de ses confrères, les photographies de deux répliques ou copies antiques partielles de la célèbre Vénus de Cnide, œuvre de Praxitèle, dont il a été parlé à la dernière séance. L'un de ces fragments est une tête, conservée au musée du Louvre ; l'autre un simple torse, se trouve à l'Ecole des Beaux-arts. Des plâtres de l'un et de l'autre figurent dans le musée de moulages que M. Ravaisson organisait depuis plusieurs années au Trocadéro et qu'il doit réorganiser au Louvre, où les fragments déjà réunis ont été transférés.

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1888.

M. Wallon, secrétaire perpétuel, annonce à l'Académie la mort de M. Fleischer, associé étranger. M. Barbier de Meynard, vice-président, rappelle que M. Fleis-

cher, orientaliste d'une haute valeur, appartenait à l'Académie depuis vingt ans et qu'il s'honorait d'avoir été l'élève de Silvestre de Sacy.

M. Aloïs Heiss retire sa candidature à la place de membre libre laissée vacante par la mort de M. P.-Ch. Robert.

M. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, adresse à l'Académie de nouveaux renseignements sur les fouilles des Catacombes.

Le P. Delattre adresse à l'Académie, pour la commission des inscriptions sémitiques, les estampages de vingt-huit stèles puniques trouvées récemment à Carthage.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, l'Académie procède à l'élection d'un membre libre, en remplacement de M. P.-Ch. Robert. Trois tours de scrutin ont lieu et donnent les résultats suivants :

	1er tour.	2e tour.	3e tour.
M. Joachim Menant.....	13 voix.	15 voix.	22 voix.
M. de la Borderie.....	10 —	14 —	16 —
M. Emile Picot.....	5 —	6 —	3 —
M. le Dr Hamy	5 —	5 —	» —
M. R. Mowat..... ..	5 —	» —	» —
M. de Ruble	3 —	» —	» —
M. Robiou	» —	1 —	» —
	41 —	41 —	41 —

M. Joachim Menant est élu. L'élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Châtelain communique une note sur un très ancien manuscrit d'Horace, conservé autrefois à Autun. Ce manuscrit a été signalé dans le catalogue de Haenel en 1830 ; Millin, qui l'avait vu en 1804, en a laissé une description ; mais, de nos jours, les érudits qui ont visité Autun l'ont cherché inutilement. En examinant de plus près la description de Millin, M. Châtelain a reconnu qu'elle se rapporte exactement à un volume de la Bibliothèque nationale, le manuscrit latin 10310. On peut donc affirmer que le précieux manuscrit d'Autun n'est pas perdu, il a simplement passé d'une bibliothèque à une autre.

Une page du manuscrit latin 10310 est reproduite en fac-similé dans la *Paléographie des classiques latins* de M. Châtelain.

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 1888.

M. Massicault, résident général de la République française à Tunis, invite par lettre l'Académie à se faire représenter à l'inauguration du Musée du Bardo, qui doit avoir lieu du 27 avril au 6 mai prochain.

M. Wallon, secrétaire perpétuel, donne lecture d'une lettre de M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale, ainsi conçue :

« Londres, le 23 février 1888.

« Monsieur le secrétaire perpétuel et cher ami,

« Je suis à Londres depuis mercredi soir et je compte en repartir avant la

fin de la semaine, ramenant à la Bibliothèque nationale les manuscrits qui étaient si misérablement sortis de nos dépôts publics pour aller à Ashburnham-Place avec les collections de Libri et de Barrois. Vous pouvez, si vous le jugez convenable, annoncer cette nouvelle à l'Académie. Elle mérite bien d'en avoir la primeur, car elle m'a puissamment secondé dans mes revendications et mes négociations, en accueillant, comme elle l'a fait en 1883, mes observations sur l'origine des plus anciens manuscrits du fonds Libri et en donnant place dans un de ses recueils à mes remarques sur différents manuscrits volés ou mutilés par Libri à Tours et à Orléans.

« Veuillez agréer, etc.

« L. Delisle. »

Cette lecture est accueillie avec la plus vive satisfaction. L'Académie, par un vote unanime, félicite M. Delisle du glorieux succès de ses efforts.

M. Letaille annonce par lettre qu'il va entreprendre un nouveau voyage d'exploration en Algérie et se met à la disposition de l'Académie pour les recherches qu'elle jugera à propos de lui demander.

M. de Mas-Latrie lit une notice sur le texte officiel de l'allocution adressée par les barons de Chypre au roi Henri II de Lusignan, pour lui notifier sa déchéance. Ce texte vient d'être découvert, aux archives du Vatican, par M. l'abbé Giraudin. Il fut lu au roi, au nom des barons, par le connétable du royaume; il contient l'exposé des doléances des habitants de Chypre sur la mauvaise administration du pays; et annonce la résolution de reconnaître désormais pour gouverneur du royaume le prince de Tyr, Amaury, frère de Henri II. Le document est suivi d'un acte par lequel le roi déclare se soumettre aux conditions qui lui sont imposées par ses sujets.

M. d'Arbois de Jubainville lit une note sur le jeûne du mercredi et du vendredi dans l'Église catholique au moyen âge. L'usage actuel de l'Église, qui prescrit l'abstention de la chair le vendredi et le samedi, n'est pas conforme à l'usage le plus ancien. L'Église primitive prescrivait le jeûne du mercredi et du vendredi. La discipline nouvelle, introduite par le pape Innocent Ier (402-417), fut longtemps spéciale à l'Église romaine. Le jeûne du mercredi resta en usage en Gaule pendant tout le ve siècle, et cet usage, apporté en Irlande par saint Patrice, vers 432, s'y maintient pendant longtemps. De là vient que, dans la langue irlandaise, le mercredi s'appelle « premier jeûne », le jeudi « entre deux jeûnes » et le vendredi « dernier jeûne » ou simplement « jeûne ».

M. Héron de Villefosse annonce deux découvertes épigraphiques :

1° M. Thiers, membre de la commission archéologique de Narbonne, a trouvé une table de bronze contenant un fragment de la *lex concilii provinciae Narbonensis* ou règlement de l'assemblée provinciale de la Narbonnaise;

2° Le R. P. Delattre a envoyé la rectification du nom d'une localité africaine; mentionné dans une inscription. On avait lu : COTVZAE·SACRAE; il faut lire : COL·VZALITANAE. La *colonia Uzalis*, mentionnée par plusieurs auteurs, occupait l'emplacement du lieu aujourd'hui appelé El-Alia, entre Bizerte et Utique.

M. Chodzkiewicz termine sa communication sur les routes du commerce de l'ambre dans l'antiquité.

SÉANCE DU 3 MARS 1888.

Par un décret du Président de la République, l'élection de M. Joachim Menant à la place de membre libre laissée vacante par la mort de M. P.-Ch. Robert, est approuvée. M. Menant est introduit et admis à prendre place parmi les membres de l'Académie.

Par un autre décret, l'Académie est autorisée à accepter la donation d'une rente annuelle de 1,000 fr., qui lui a été faite par M. Joseph-Florimond Loubat, pour la fondation d'un prix. L'Académie donne ses pouvoirs au Secrétaire perpétuel pour remplir les formalités nécessaires et effectuer l'acceptation en son nom.

M. Edmond Le Blant, directeur de l'École française de Rome, adresse deux lettres dans lesquelles il rend compte de diverses découvertes archéologiques relatives, l'une au culte des fils de sainte Félicité, l'autre à des jetons antiques qui semblent avoir été employés dans un jeu.

M. Saglio fait une communication sur les noms latins ou bas-latins du pantalon *braca* et *hosa*. Dans une communication récente, M. d'Arbois de Jubainville avait exprimé, sur le sens de ces deux mots, une conjecture. Il pensait que *braca*, mot celtique, désignait un pantalon flottant, en usage chez les Gaulois, tandis que *hosa*, mot germanique, était le nom d'un pantalon lié à la cheville par une courroie et particulier aux Germains. L'examen comparé des textes et des monuments, auquel s'est livré M. Saglio, ne confirme pas cette hypothèse. Le mot *braca*, seul, désigne un pantalon, long ou court, flottant ou assujetti. La *hosa* est une chausse, un bas, une guêtre ou une botte.

M. Bergaigne communique un extrait d'une lettre de M. Senart, datée de Lahore, le 5 février 1888. Cette lettre annonce qu'un officier britannique, le capitaine Dean, vient de découvrir à Shahbaz-Garhi une nouvelle inscription du roi Açoka, probablement le texte du 12e des 14 édits, qui, jusqu'ici, manquait seul à la version de Shahbaz-Garhi.

M. Oppert communique une note intitulée : *Un contrat rappelant la légende de Sardanapale*. Il s'agit d'un document assyrien conservé au Musée britannique. C'est un contrat de vente, daté de la 18e année du roi Saosduchin (650 avant notre ère). Ce roi régnait à Babylone, tandis que son frère Assurbanabal était roi de Ninive ; il fut assiégé, dans Babylone, par son frère, et la famine fut telle dans la ville que, dit-on, les parents mangèrent leurs enfants ; les habitants exaspérés se révoltèrent et brûlèrent le roi Saosduchin sur un bûcher. M. Oppert pense que ce dernier fait à pu donner naissance à la légende relative au suicide de Sardanapale. Ce qui fait l'intérêt du contrat dont il s'occupe aujourd'hui, c'est qu'il contient une allusion à la détresse qui sévit dans la ville assiégée. La formule de date est, en effet, complétée par cette indication : « Dans ces jours, il y avait famine et maladie dans le pays, et la mère n'ouvrait pas la porte à sa fille. »

SÉANCE DU 9 MARS 1888

M. Edmond Le Blant, directeur de l'École française de Rome, adresse au

secrétaire perpétuel la copie de plusieurs inscriptions romaines nouvellement découvertes.

M. Barbier de Meynard donne des nouvelles de M. René Basset, chargé d'une mission an Sénégal pour l'étude de la langue zénaga.

M. Croiset fait une lecture sur la véracité d'Hérodote. Un savant anglais, M. Sayce, a dirigé contre l'historien grec des attaques très vives. Il l'a accusé de n'être allé ni à Babylone, ni à Eléphantine, et d'avoir obtenu de seconde main ou tiré de son imagination les détails qu'il donne sur ces deux endroits. M. Croiset s'attache à réfuter les arguments de M. Sayce et à montrer qu'il n'y a aucune raison sérieuse de mettre en doute la réalité des voyages d'Hérodote.

M. Oppert confirme, d'apres ses observations personnelles en Mésopotamie, les conclusions de M. Croiset. Pour qui a vu Babylone, les assertions de M. Sayce sont, dit-il insoutenables.

M. Ravaisson signale, dans le dernier numéro du *Bulletin de correspondance hellénique*, la reproduction de trois bas-reliefs qui viennent d'être découverts à Mantinée par M. Fougère, membre de l'Ecole française d'Athènes, et qui, selon toutes les vraisemblances, ont dû être exécutés sous la direction de Praxitèle. Il fait, au sujet de ces bas-reliefs, deux remarques :

1° Les figures ont ce caractère de simplicité sévère qu'offrent, comme M. Ravaisson l'a fait observer dans une séance précédente, les imitations qui nous sont parvenues de la Vénus de Cnide :

2° Le Scythe représenté sur un des bas-reliefs porte le costume phrygien : c'est une raison nouvelle de croire que les Grecs donnaient volontiers à tous les barbares, sur les monuments, un même costume de convention, sans distinction de nationalité. Il en résulte que les monuments de l'art grec ne sauraient être employés qu'avec beaucoup de réserve par les critiques qui voudraient faire l'histoire comparée du costume des différents peuples dans l'antiquité.

M. de Mély fait une communication sur l'emploi des diverses figures de poissons dans la magie et la thérapeutique des anciens. Il analyse un ouvrage grec inédit, dont le manuscrit est conservé à l'Escurial, les *Cyranides* de l'Hermès Trismégiste. Cet ouvrage donne, pour la guérison des maladies, des formules magiques, au nombre de vingt-quatre, répondant au vingt-quatre lettres de l'alphabet grec. Chacune comprend quatre parties, empruntées aux quatre éléments, un oiseau (pour représenter l'air), une plante (la terre), une pierre (le feu), un poisson (l'eau); les noms grecs de ces quatre parties, dans chaque formule, commencent par la même lettre. La plupart des poissons dont l'usage est recommandé par les *Cyranides* sont faciles à reconnaître sur des pierres gravées antiques ; ces pierres, pense M. Mély, étaient destinées à servir de talismans.

M. Noël Valois, archiviste aux archives nationales, commence la lecture d'un travail intitulé : *le Rôle de Charles V au début du grand schisme.*

SÉANCE DU 16 MARS 1888.

M. Edmond Le Blant, directeur de l'Ecole française de Rome, adresse au

secrétaire perpétuel quelques renseignements sur diverses inscriptions chrétiennes récemment découvertes.

L'Académie décide qu'elle procédera, dans sa prochaine séance ;

1° A la désignation du candidat qu'elle doit proposer au choix de l'Institut, pour l'élection des membres du conseil supérieur de l'instruction publique, qui a été fixée au 21 avril prochain ;

2° A la nomination d'une commission chargée de lui présenter des candidats pour la place d'associé étranger, vacante par la mort de M. Fleischer.

M. Viollet est désigné pour lire, au nom de l'Académie, à la prochaine séance trimestrielle de l'Institut, son mémoire sur *les Cités libres et fédérées et les principales insurrections des Gaulois contre Rome.*

M. le Dr Carton adresse à l'Académie des copies et des estampages de plusieurs inscriptions latines et néo-puniques, relevées par lui dans le Sud de la Tunisie. Les inscriptions puniques, au nombre de deux, ont été soumises à l'examen de M. Philippe Berger. Elles ont été trouvées à Kesseur Métameur. Les estampages ont été exécutés avec beaucoup de soin, mais les pierres étaient brisées et incomplètes. Dans l'une des deux, on reconnaît les mots : « Cippe funéraire pour..... et pour le corps (ou le souvenir) de Pa... » L'autre n'a pu encore être déchiffrée.

M. Noël Valois termine sa lecture sur *le Rôle de Charles V, au début du grand schisme.* Il recherche dans quelles circonstance et à quelle date Charles V, roi de France, prit parti pour le pape d'Avignon, Clément VII, contre le pape de Rome, Urbain VI. Il s'attache à établir :

1° Qu'Urbain VI fut reconnu en France dans les premiers temps de son pontificat, du mois d'avril au mois de juillet 1378 ;

2° Que Charles V se prononça ensuite pour Clément VII sans avoir été suffisamment éclairé sur les prétentions des deux compétiteurs ; l'ambassadeur d'Urbain VI auprès du roi de France trahissait, en effet, son maître et travaillait en secret pour le pape d'Avignon ;

3° Que le clergé de France ne fut consulté, sur la question, que pour la forme ;

4° Que néanmoins le roi de France agit de bonne foi dans toute cette affaire.

M. Chodzkiewiez continue sa communication sur les routes du commerce de l'ambre dans l'antiquité.

M. l'abbé Raboisson commence la lecture d'un travail sur l'emplacement de la ville de Béthulie, mentionnée dans le livre de Judith. Il signale diverses causes d'erreur qui ont, dit-il, égaré jusqu'ici les savants dans l'étude de ce problème : une interpolation dans le texte des Septante ; une confusion de noms au sujet de Dothaïn l'oubli d'une indication précise du texte, qui permet, pense-t-il, d'affirmer que l'emplacement de Béthulie doit être cherché hors de la Samarie.

SÉANCE DU 23 MARS 1888.

M. Edmond Le Blant, directeur de l'Ecole française de Rome, envoie la description et le dessin d'un coupe de verre, en forme de plat creux, qui a été trouvée en 1880 à Sambuca Zabut, province de Girgenti (Sicile). Elle se trou-

vait dans un sarcophage chrétien orné de figures, avec quelques monnaies romaines du milieu du IVe siècle ; M. Le Blant la croit de la même époque. Elle est décorée d'ornements et de figures gravées et rehaussées d'or. Le sujet central représente la résurrection de Lazare. Le Christ tient une baguette levée ; Lazare, à la différence de ce qu'on remarque ordinairement sur les monuments où est figurée cette scène, n'est enveloppé de bandelettes que de la ceinture aux pieds, et l'on ne distingue aucun édicule représentant le tombeau.

M. Le Blant, signale, en outre, une urne à deux anses, provenant d'Orvieto et ornée de figures rouges sur fond noir. On y voit, d'un côté, Hercule arrachant les vignes de Sylée, roi de Lydie, avec les inscriptions : I ...PKLES, SVLEVS ; de l'autre, Bacchus. ΔIO.... ΣOΣ, tenant le thyrse et le canthare.

L'Académie désigne M. Jules Girard pour être présenté par elle au choix de l'Institut, à la prochaine élection des membres du conseil supérieur de l'instruction publique.

Une commission de quatre membres est chargée de proposer à l'Académie des candidats pour la place d'associé étranger, qui est devenue vacante par la mort de M. Fleischer. Cette commission est composé de MM. Renan, Delisle, Pavet de Courteille et Schefer.

L'Académie décide qu'elle sera représentée à l'inauguration du Musée archéologique du Bardo, à Tunis, par une députation composée de MM. Wallon, secrétaire perpétuel, Georges Perrot et Héron de Villefosse.

M. Bréal signale deux inscriptions osques, récemment découvertes près de Capoue et publiées successivement en Italie, dans les actes de l'Académie des *Lincei*, et en Allemagne, dans le *Rheinisches Museum*. Elles mentionnent la dédicace d'un objet désigné sous le nom de *iovila*, mot dont le sens est encore inconnu. On lit les noms des magistrats qui se sont occupés de cette dédicace ; le nom de l'un de ces magistrats, qui serait en latin *Sepius Helvius*, est, en outre, répété dans une ligne de caractères inscrits latéralement auprès de l'une des inscriptions. Cette ligne, transcrite en caractères romains, se lit ainsi : *Sepicis Helevieis som*. A ce propos, M. Bréal rappelle une inscription osque d'Herculanum, aujourd'hui au Musée de Naples, pour laquelle il a proposé une interprétation différente de celle qui est généralement admise. Cette inscription porte : *Herentateis som* ; la traduction reçue est : « J'appartiens à Vénus », tandis que M. Bréal traduit : « Par décision du sénat. » L'inscription nouvelle fournit une confirmation de la thèse soutenue par M. Bréal. En effet, *Sepicis Helevieis som* ne paraît guère pouvoir signifier autre chose que : « Par décision de Sépius Helvius ».

M. Bréal présente ensuite diverses remarques sur l'étymologie des mots λάω, « je veux » (de la racine βολ, βελ ou ϝελ, qui a donné βούλομαι et *volo*, et par métathèse ϝλε ou λε), νίκη, « victoire » (rapproché de ἐνεγκω, « je rapporte » ; comparer en français « l'emporter » dans le sens de vaincre »), et *noverca* (forme du thème de *novus* et d'un suffixe emprunté aux mots *patercus*, *materca*).

M. Alexandre Bertrand communique un travail de M. Abel Maître sur l'origine de certaines formes de l'épée de bronze. Il s'agit des armes de bronze qu'on rencontre fréquemment dans les musées et que les archéologues appellent

« épées à soie plate et à crans ». M. Maître signale la ressemblance frappante qui existe entre ces épées et l'arme du squale-scie, poisson de grande taille, commun dans la Méditerranée. La tête de ce poisson porte un appendice osseux et pointu avec lequel il inflige même aux baleines des blessures mortelles ; les sauvages de la Nouvelle-Calédonie recueillent cet appendice et s'en servent comme d'une épée. Il est probable que les premières populations primitives de l'Europe ont fait de même et que les premières épées de bronze ont été coulées sur le modèle de cette arme primitive.

« Pour rendre possible, ajoute M. Maître, la ressemblance qui existe entre l'arme du squale-scie et l'épée de bronze à soie plate, j'ai moulé en plâtre l'appendice d'un jeune squale-scie et j'ai présenté ce moulage à un archéologue : il l'a pris pour celui d'une épée de bronze. »

SÉANCE DU 28 MARS 1888.

M. Geffroy donne lecture d'un travail de M. René de la Blanchère, directeur du service beylical des antiquités et des arts à Tunis, sur d'anciens travaux de drainage opérés dans les terres pontines et la campagne romaine.

La région que parcourt la voie Appienne et qu'occupent en partie les marais pontins est aujourd'hui déserte. Dès le temps de Pline l'Ancien, elle était à peu près dépeuplée ; mais cet auteur témoigne qu'elle avait été habitée autrefois par trente peuples différents. Elle a été dévastée par l'excès d'humidité. Les cratères des anciens volcans, transformés en lacs, déversent par des infiltrations latérales, une quantité d'eau dont le sol est imprégné. Les premiers habitants du pays avaient su porter remède à ce mal. Ils avaient douné aux eaux de chacun des lacs un émissaire, et ils avaient pratiqué dans le sous-sol un drainage profond. Les traces de tous ces travaux sont encore visibles autour de Rome et jusque dans la ville. Ni Caton, ni Varron, ni Columelle ne parlent de ce drainage ; ils ne paraissent même pas en avoir connu l'existence. Ce n'est donc pas l'œuvre des Romains ; c'est sans doute celle des populations qui les ont précédés dans cette partie du territoire italien.

M. Renan communique à l'Académie une épitaphe hébraïque, qui vient d'être trouvée à Orléans, dans les murs d'une ancienne chapelle. Elle est datée du 2 février 1293. Elle provient probablement d'un cimetière juif, qui aura été supprimé peu après cette date, au moment de l'expulsion des juifs de France.

(*Revue Critique.*) JULIEN HAVET.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

SÉANCE DU 4 MARS 1888

M. Paul Durrieu, attaché au musée du Louvre, est élu membre titulaire en remplacement de feu M. Ch. Robert.

M. G. Stérian communique une note sur une série de terres cuites émaillées provenant des églises édifiées en Roumanie par Étienne le Grand, prince de Moldavie (1457-1504).

M. le lieutenant Espérandieu présente diverses monnaies impériales ou mérovingiennes récemment découvertes par le P. de la Croix; l'une d'elles est à l'effigie d'Anthémius et une autre porte le nom du monétaire *Ledavidus* et de la localité de *Novovicus*.

M. Saglio présente une sculpture en stuc peint attribuée à Jacopo della Quercia.

SÉANCE DU 21 MARS 1888

M. Lafaye annonce que le cippe trouvé à Saint-Pons et communiqué par lui dans la dernière séance doit être le même qui figurait jadis dans la collection de Peiresc.

M. Müntz présente des photographies du mausolée du cardinal de la Grange, à Avignon, dont les détails lui semblent devoir être rapprochés de certaines statues signalées par M. Courajod dans le musée de cette ville.

M. l'abbé Thédenat lit une note de M. l'abbé Batiffol sur un lectionnaire des Évangiles provenant de Constantinople et destiné à la Bibliothèque nationale.

M. Homolle lit une note sur deux bas-reliefs votifs trouvés par lui dans les fouilles de Délos et qui doivent être rangés dans la classe des bas-reliefs, en-tête de décrets.

SÉANCES DES 28 MARS, 4 ET 11 AVRIL 1888

M. Demaison présente des estampages d'inscriptions trouvées à Reims.

M. Pol Nicard communique des détails sur un recueil manuscrit de l'architecte du Pérac. Il continue ensuite la lecture d'une analyse du travail de M. Bertolotti sur les artistes français en Italie.

M. Bapst signale des lettres patentes tendant à démontrer que le roi Henri III avait songé à abolir la loi salique. Il expose ensuite l'histoire d'un jaspe du Musée du Louvre, acquis par Louis XIV en 1671.

M. de Baye communique un cercueil en bois décoré d'ornements en fer et conservé au musée d'Innsbruck.

M. Courajod signale l'importance des sculptures du XIIIe siècle qui décorent la cathédrale de Reims. Quelques-unes de ces statues offrent surtout dans l'arrangement des draperies une ressemblance étonnante avec les modèles grecs que pourtant les artistes rémois du moyen âge n'ont connus que par l'intermédiaire des œuvres de la décadence romaine. Ils ont copié du romain et fait du grec; d'autres têtes rappellent l'expression des figures de Léonard de Vinci.

M. le marquis de Ripert-Monclar dépose deux pierres gravées, probablement en cornaline, récemment trouvées en Tunisie.

M. Collignon communique la photographie d'une tête en marbre découverte à Tralles (Asie-Mineure).

SÉANCE DU 18 AVRIL 1888

M. le baron de Baye annonce la découverte, aux environs de Trente, de quelques antiquités longobardes.

M. Durrieu donne lecture d'un mémoire sur le miniaturiste Loyset Lyedet dont il a retrouvé un certain nombre d'œuvres importantes exécutées de 1460 à 1478 pour les ducs de Bourgogne et pour Louis de Bourges.

M. Müntz présente des photographies de divers morceaux de sculptures conservés au musée d'Avignon. Il établit, en les comparant avec un dessin du XVIIe siècle, que les sculptures d'Avignon proviennent du tombeau du cardinal de Lagrange, mort en 1402.

M. Courajod signale trois objets conservés dans le trésor de la cathédrale de Reims. Bien qu'ils portent les armoiries de Henri II et de Henri III, M. Courajod les juge beaucoup plus anciens.

M. Molinier lit une note de M. Bouchot sur un portrait de Diane de Poitiers appartenant au musée de Moulins.

M. de Villefosse présente un fragment d'inscription trouvé dans les fouilles de l'amphithéâtre de Lyon et une inscription importante découverte à Lamoricière, l'ancienne Altava, dans la province d'Oran.

SÉANCE DU 25 AVRIL 1888

M. le baron de Baye lit une note sur une sépulture gauloise découverte à Saint-Jean-sur-Tourbe (Marne).

M. Maxe-Werly présente une étude sur les vases à inscriptions bachiques trouvés dans le nord de la Gaule.

M. Courajod communique une statuette en bois, du XIVe siècle et de travail italien, représentant Moïse. A cette occasion, il compare divers produits de l'art italien et de l'art franco-flamand de la période intermédiaire entre l'âge gothique et la Renaissance.

M. Homolle présente et commente une inscription trouvée à Délos ; c'est un décret relatif à des travaux exécutés dans le temple d'Apollon par un artiste appelé Télètimos. Parmi ces travaux figure une statue de Stratonice, fille de Démétrius Poliorcète et femme de Séleucus Ier, roi de Syrie.

SÉANCE DU 2 MAI 1888.

M. Bouchot est élu membre ordinaire de la Société en remplacement de M. Riant, démissionnaire.

M. Molinier communique une plaquette milanaise du XVIe siècle, appartenant a M. A. Picard et reproduisant une gravure de Léonard de Vinci.

M. Müntz expose ses observations sur l'imitation de l'antique dans les œuvres de l'art italien primitif. Ces imitations sont très fréquentes en Toscane; elles sont fort rares, au contraire, dans l'Italie du nord. M. Courajod fait remarquer que dans ces imitations le sens de l'antique ne se révèle que sous le ciseau de Nicolas de Pise. Il pense que la renaissance italienne de la fin du XIVe siècle ne procède pas de ces premiers essais.

M. Ruelle communique des renseignements sur la découverte d'un fragment de l'*Oreste* d'Euripide dans un papyrus de Vienne.

SÉANCE DU 9 MAI 1888.

M. d'Arbois de Jubainville communique le résultat de ses recherches dans les textes des historiens qui mentionnent l'usage des chars de guerre chez les Gaulois.

M. l'abbé Duchesne présente quelques observations sur l'origine des évêchés d'Avenches et de Windisch. Il pense que ces deux localités ont été, à différentes époques, des résidences d'un même évêque, celui de la *civitas Helvetionum*.

SÉANCE DU 16 MAI 1888.

M. Müntz communique le résultat de ses recherches sur un des architectes du palais des papes, à Avignon, le prêtre Cusel qui travailla sous Urbain V.

M. Pol Nicard rapproche deux lutrins en bois sculpté, conservés l'un au musée de Cluny, l'autre dans une église de Suisse : il les attribue au même auteur.

M. de Montégu présente la photographie d'un monument en forme milliaire surmonté d'une pomme de pin qui se voit dans le cimetière de Thauroy (Creuse).

M. Courajod lit un mémoire sur la polychromie dans la sculpture du moyen âge et de la Renaissance.

M. Bapst communique la photographie d'une aiguière sassanide trouvée à Kharkof, en Russie. Il signale ensuite l'importance des fouilles récemment exécutées à Kiev.

M. Mowat rapproche divers fragments de sculptures romaines découverts à Saintes. Il pense qu'ils peuvent se rapporter à une même scène, celle du recouvrement de l'impôt.

SÉANCES DES 23 ET 30 MAI 1888.

M. Müntz donne la liste des artistes, architectes, sculpteurs, peintres, qui ont travaillé en Italie et surtout à Milan dans le courant du XIVe siècle.

M. Courajod signale l'importance des faits recueillis par M. Müntz comme preuves de l'influence de l'art franco-flamand sur l'art italien du XIVe siècle.

M. de Baye communique la photographie d'une fibule écrite trouvée près de Mantoue. M. de Lasteyrie l'estampage d'une épitaphe du VIe siècle provenant de Vienne en Dauphiné. M. Babeau le moulage d'une tête de style archaïque trouvée à Troyes.

M. de Villefosse présente divers objets, principalement de bronze, achetés dernièrement par lui pour le musée du Louvre.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

A NOS LECTEURS

Un exemplaire couvert de notes marginales de l'ouvrage de M. le baron de Witte, *Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules*, a disparu de sa bibliothèque il y a trois mois. Nous prions instamment ceux de nos lecteurs qui posséderaient quelque information sur le volume égaré, d'en donner immédiatement connaissance à la Direction de la *Revue* ou à M. le baron de Witte, 5, rue Fortin, à Paris.

— M. J. C. Griffith nous prie d'annoncer qu'il prépare un mémoire sur les inscriptions des tombes de Siout et de Rifa. Au cas où quelque égyptologue aurait l'intention de travailler à ces tombes pendant la saison prochaine, M. Griffith peut lui fournir des épreuves de ses planches au prix de 7 shillings les 20. Il ajoute que l'étude de ces tombeaux est impossible sans le secours d'échelles hautes de 25 pieds. Pour plus ample information, on peut s'adresser à M. Griffith au Musée Britannique.

A M. Alexandre Bertrand, membre de l'Institut.

(Planche XXI)

Monsieur et très honoré Maître,

Dans le manuscrit français n° 15,634 (Bibl. Nat.), qui est un recueil de dessins faits pour les *Monuments de la monarchie française* [1], on trouve un dessin à la sanguine que j'ai vainement cherché dans l'ouvrage édité sous ce titre par Montfaucon. Il ne paraît pas non plus avoir été reproduit dans l'*Antiquité expliquée* du même auteur [2]. Le monument représenté par le dessin paraît perdu, car personne, à notre connaissance, ne l'a signalé.

Il s'agit d'un autel où est figuré un personnage, tête nue, barbu, vêtu d'un manteau, d'une tunique serrée à la ceinture par une corde (?) et du vêtement appelé *braies*. Il tient une coupe de la main droite, et de la gauche, un marteau à long manche. A droite, à ses pieds, un animal, qui est probablement un chien, semble flairer deux fruits ronds ; à gauche, deux objets, semblables à des barriques, posés l'un sur l'autre.

L'autel avait deux pieds de hauteur, un pied et un demi-pouce de largeur et neuf pouces d'épaisseur.

L'auteur du dessin a écrit au-dessous :

« Trouvé à Toul, dans les démolitions des anciennes murailles de la ville, avec quantité de tombeaux et d'autres figures, en 1700. »

Dom Calmet, sans parler spécialement de l'autel, a signalé cette découverte, dans les termes suivants :

« J'ai appris de feu M. de l'Aigle, grand archidiacre de Toul, que quand on démolit les murailles de cette ville en 1700, on trouva que les anciens murs

1. Paris, 1729-32.
2. Paris, 1719-1724-1757.

étoient posés sur de grandes pierres chargées d'inscriptions, la plupart sépulchrales, qu'il les avoit décrites et ramassées, mais qu'elles étoient égarées parmi ses papiers [1]. »

En l'absence du monument lui-même, le dessin a donc un certain intérêt. Il y a évidemment des détails traités avec le laisser-aller des archéologues du siècle dernier, mais il doit être exact quant à l'ensemble.

Les représentations du dieu au marteau sont aujourd'hui si nombreuses qu'on le considère comme la plus grande divinité gauloise.

Le chien (Cerbère?) est représenté moins souvent aux pieds du dieu. On peut citer cependant :

1° L'autel d'Oberseebach, autrefois au musée de Strasbourg, où le dieu est associé à *Ærecura* [2] ;

2° L'autel de Nîmes (moulage au musée de Saint-Germain, n° 14,844) [3] ;

3° L'autel de Montceau (Côte-d'Or ; Saint-Germain, n° 29,291) [4] ;

4° La statue d'Escles (Vosges), au musée d'Epinal [5].

Les fruits [6] sont figurés sur l'autel de Toul d'une façon nouvelle. Mais on trouve des fruits dans une corbeille que tient *Ærecura* associée à *Dis pater* [7].

Quant aux deux objets cylindriques posés l'un sur l'autre, nous croyons que rien d'analogue n'a encore été rencontré [8].

L'autel de Toul présente donc des variantes curieuses dans la représentation d'un dieu national au sujet duquel on a beaucoup écrit depuis quelque temps [9].

Il ne m'appartient pas de rechercher ici la véritable fonction et le vrai nom attribués par les Gaulois au dieu au marteau, mais je rappellerai seulement les faits que vous avez si nettement établis, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance du 14 octobre 1887. On peut considérer le dieu gaulois au marteau comme étant très probablement le Dispater nommé par César [10].

La statuette de Niège (Valais), au musée de Lausanne [11], porte sur la tête, selon la remarque de M. S. Reinach, le *calamus* ou *modius*, attribut ordinaire de Sérapis, le Jupiter infernal.

On peut rappeler encore le Caron étrusque, représenté avec son marteau sur un beau vase de la collection de Luynes, au Cabinet des médailles.

Veuillez agréer, Monsieur et très honoré maître, l'assurance de ma très haute considération.

J.-Adrien Blanchet.

1. *Bibliothèque lorraine ou hist. des hommes illustres*, Nancy, 1751, Préface, p. III.
2. Ed. Flouest, *Deux stèles de Taraire*, Paris, 1885, p. 52, pl. IX.
3. Id., *op. cit.*, pl. X.
4. Id., *op. cit.*, pl. VI, p. 15.
5. Id., *op. cit.*, pl. IX.
6. M. Ed. Flouest pense que ce sont des grenades.
7. *Autel de Sulzbach*, *Revue critique d'histoire et de littérature*, 2e semestre, 1867, p. 387.
8. Cependant, il y a sur la stèle de Montceau un objet qui pourrait être un barillet. Cf. E. Flouest, *loc. cit.*, p. 32.
9. A. de Barthélemy, *Le dieu Taranis*, *Mus. arch.*, 1877 ; H. Bazin, I, *Gaz. arch.*, 1887, p. 178 ; E. Flouest, *Gaz. arch.*, 1887, p. 306 ; *Revue arch.*, 1888, p. 273.
10. *Bell. Gall.*, VI, 18 : *Galli se omnes ab Dite patre prognatos praedicant*, etc.
11. Moulage au musée de Saint-Germain, n° 31,098.

— Nous recevons de M. H. Gaidoz la lettre suivante avec prière de l'insérer :

Les roues à clochettes.

« Dans un récent ouvrage sur les clochettes, M. l'abbé L. Morillot a consacré plusieurs pages à critiquer et à combattre un chapitre de mon travail sur le Dieu gaulois du Soleil et le symbolisme de la roue qui a paru, il y a trois ans, dans cette *Revue*. Il s'agit des roues à clochettes suspendues dans des églises de Bretagne et que, d'après des usages locaux parfaitement constatés en certains endroits, j'ai regardées comme des « roues de fortune » conservées dans les églises, quoique appropriées au culte pour l'emploi ordinaire des clochettes dans les cérémonies de la messe.

» M. l'abbé Morillot a réuni un grand nombre d'exemples de roues à sonnettes employées dans les églises, mais sans y servir de roues de fortune comme dans plusieurs des églises de Bretagne que j'avais signalées. Je le félicite de cette heureuse enquête ; mais je ne vois là qu'une preuve nouvelle de l'importance rituelle de la roue, puisqu'elle s'était conservée en tant d'endroits séparés. Pour combattre ma thèse, M. l'abbé Morillot devrait prouver (ce qu'il ne pense pas à faire) que la roue est un procédé commode d'établir et faire sonner les clochettes de la messe ; il devrait aussi expliquer pourquoi (si c'était là un simple procédé mécanique) la roue a été si généralement abandonnée dans les églises qui l'employaient autrefois. Si la roue à clochettes a pu exister dans le culte liturgique des chrétiens, c'est, à mon avis, parce qu'elle existait dans le culte liturgique des païens ; et, comme elle a la même origine que la roue de la fortune, l'emploi qu'on en faisait en Bretagne *pour consulter le sort dans l'église* doit être considéré comme ancien plutôt que nouveau, comme survivance plutôt que comme exception moderne.

» Il eût fallu dire, me dit M. l'abbé Morillot, que la roue à clochettes, existant « déjà pour le culte liturgique, a été, par *exception*, dans deux ou trois petites « localités, *utilisée* pour des pratiques superstitieuses. » C'est justement la question ! Or, la thèse de M. l'abbé Morillot ne me parait pas conforme à la vraisemblance. Toutes les pratiques dites superstitieuses, danses, fêtes, veillées qui se sont pratiquées dans les églises ou autour des églises, dans les cimetières, l'ont toujours été *par tradition ;* et elles n'ont disparu que peu à peu quand l'Église a réussi à être assez forte pour pouvoir faire cesser des usages traditionnels du peuple.

» Pour moi, le chapitre très nourri de M. l'abbé Morillot sur les roues à clochettes n'infirme nullement ma thèse.

» Malgré mon désir d'éviter une polémique sur des questions d'ordre personnel, je suis pourtant forcé de protester contre la façon dont M. Morillot présente ma thèse à ses lecteurs.

» J'avais reproduit une communication de M. Luzel citant, pour une « chapelle de trève », comme on dit en Bretagne, une note qui figure « dans un « volume de poésies, *Les Amours jaunes*, par Tristam Corbière, de Morlaix. » Il s'agit, remarquons-le ! d'une *note en prose* expliquant un détail local auquel il était sans doute fait allusion dans une poésie. Que dit M. l'abbé Mo-

rillot? « M. Gaidoz reproduit deux légendes (*sic*!) empruntées, l'une à un récit d'un de ses amis, l'autre à un volume de poésies intitulé *Les Amours jaunes*. » Le lecteur de M. l'abbé Morillot pourra croire que je me suis appuyé sur une poésie, sur une œuvre d'imagination. Or, cela n'est pas. Et, pour mon autre exemple, je trouve aussi bien étrange de traiter de *légende* le témoignage de M. Luzel.

» Plus loin, M. l'abbé Morillot écrit, d'après des renseignements pris auprès des curés de ces paroisses, qu'il n'y a jamais eu de roues à sonnettes à Saint-Béat (Haute-Garonne), ni à Quemperven (Côtes-du-Nord); et il conclut : « Voilà « comment M. Gaidoz est renseigné! Il place des rouets où il ne s'en trouvait « pas, etc. »

» Il me semble que lorsqu'un écrivain cite ses sources, comme je le fais toujours, on doit, quand erreur il y a, faire retomber l'erreur sur les autorités citées et non sur l'écrivain. Pour Saint-Béat, mon autorité était M. le Dr Desaivre qui avait voyagé dans les Pyrénées en 1871 [1]. Pour Quemperven, mon autorité était un article des *Mémoires de la Société archéologique des Côtes-du-Nord*, 1884, p. 339 (où l'on citait encore Locarn et Laniscat dont ne parle pas M. l'abbé Morillot); et cet article avait pour auteur un des archéologues les plus estimés de la Bretagne, M. Gaultier du Mottay. Malgré M. l'abbé Morillot, le témoignage de M. Gaultier du Mottay me paraît établir l'existence d'une roue à sonnettes à Quemperven, sinon dans le présent, au moins dans le passé. Quant à Locarn et Laniscat, que j'ai également cités d'après M. Gaultier du Mottay et que M. l'abbé Morillot passe sous silence, l'existence de roues à clochettes y est incontestable, et il y en a même ailleurs encore en Bretagne, à ce que je viens d'apprendre [2].

« Je prie le lecteur de remarquer la position de la question. L'emploi de la

1. M. le Dr Desaivre, auquel je communique le démenti de M. l'abbé Morillot, m'écrit qu'il avait cité le fait de mémoire et qu'il peut s'être trompé de localité; et il ajoute : « Peut-être s'agit-il du versant espagnol et non du versant français, et, comme le fait se rapporte à une localité voisine de Luchon, ce doit être Bozost. »

2. Notre ami M. Luzel, archiviste du Finistère, ayant écrit au curé de Locarn pour lui demander des renseignements, a reçu en réponse la lettre suivante qu'il nous paraît intéressant de reproduire :

« Étranger à cette partie du diocèse et ne m'y trouvant que depuis seize mois seulement, j'ai voulu m'enquérir auprès des personnes les plus âgées de la paroisse de tout ce qui peut vous intéresser à l'endroit de *Santik-ar-rod*.

« 1° Il existe actuellement à Locarn une roue entourée de douze clochettes formant ainsi un carillon *assez discordant*. Cette roue existe de temps immémorial; 2° on la fait tourner le jour du pardon (1er dimanche de mai), au *Gloria in excelsis*, au *Sanctus*, à la *Consécration*, à l'*Agnus Dei*, et le soir, pendant toute la durée du *Magnificat*. L'usage est encore de faire sonner ce carillon aux baptêmes, sur la demande formelle du parrain et de la marraine. Avant la Révolution, me suis-je laissé dire, on la sonnait pour le premier né, du sexe masculin, issu d'un mariage légitime; 3° cette roue fonctionne, de plus, le jeudi saint, au *Gloria in excelsis*. Le samedi saint, au même moment : elle est censée donner le signal de la mise en branle des autres cloches. J'ai voulu savoir le sens, la signification de cette pratique : l'usage immémorial, m'a-t-on toujours répondu.

« Comme vous le dites, une roue pareille existe, à ma connaissance, à Laniscat. Comme vous, j'ai vu celle de Confort fonctionnant. Il en existe encore deux autres : l'une à Kerien, l'autre à Magoar, canton de Bourbriac. Ces deux dernières sont d'établissement très récent. Voilà, honoré monsieur, ce que je puis répondre aux demandes que vous me faites l'honneur de m'adresser. »

roue à clochettes comme roue de fortune a été constaté à Confort-en-Berhet, — dans une chapelle du pays de Léon, — et dans les souvenirs de vieux paysans bretons. Je vois dans ces cas isolés la *survivance* d'un ancien emploi de ces roues à clochettes des églises; M. l'abbé Morillot y voit « des pratiques abusives, « *superposées*, ou plutôt *juxtaposées* à des usages liturgiques. »

» Nous n'avons pas besoin de faire remarquer au lecteur que nous avons étudié la question de la roue avec l'indifférence doctrinale d'un historien qui n'a ni drapeau à défendre ni cause à plaider. Aussi nous ne nous étonnerons ni ne nous offenserons du style un peu échauffé que M. l'abbé Morillot emploie par endroits à notre égard [1]; il nous suffira de citer sa phrase finale : « Notre devoir « était de rétablir la vérité des faits et de montrer ici que le christianisme en « se servant, uniquement pour son culte, d'appareils ou rouets garnis de clo- « chettes, n'avait pas entendu continuer une superstition païenne ni admettre « ou tolérer dans ses sanctuaires des roues de fortune [2]. »

« H. Gaidoz. »

— *Zeitschrift der deutschen morgenlaendischen Gesellschaft*, vol. XLI, cahier IV : Hübschmann, *Légendes et croyances des Ossètes*. — Schlechta-Wssehrd, *Le poème Yousouf et Zouleikha de Firdousi* (fragments d'une traduction en vers allemands). — Schils, *Sur une nouvelle traduction du Man-yô-Siou* (vieille anthologie japonaise). — Barth, *Études de philologie sémitique comparée* (sur les noms à deux radicales); du même, *Sur le suffixe phénicien nam* ou *noum* (pronom de la troisième personne au pluriel; le considère comme un équivalent direct de la forme sémitique ordinaire *hem*, *houm* [3]). — Grünbaum, *Additions et corrections à son article sur le tétragramme sacré* [4]; du même : *Sur les différents degrés de l'ivresse dans la légende*. — Böhtlingk, *Sur la grammaire kâtantra;* du même : *Différentes notes sur des questions indiennes*. — Roth, *Sur le Wergeld dans le Véda*. — Bibliographie.

1. M. l'abbé Morillot n'a pas non plus présenté mes idées d'une façon exacte. Il me fait dire, p. 144, « que les roues à sonnettes des églises étaient des roues de fortune, des symboles du dieu gaulois du soleil ». Je n'ai pas présenté les faits dans cet ordre *généalogique* ; mais j'ai parlé des roues à clochettes des églises comme dérivant du même symbolisme. A ce compte, comme j'ai également parlé des roues symboliques suspendues dans les temples égyptiens à l'époque grecque, un lecteur distrait pourrait aussi bien me faire dire que j'en fais des symboles « du dieu *gaulois* du soleil. »

2. Si M. l'abbé Morillot prétend que le christianisme « n'a pas entendu continuer une superstition païenne », il aurait pu, du même coup, nous expliquer pourquoi à Riom, à la fête de saint Amable, les prêtres faisaient tourner une grande roue de cire que l'on portait dans la procession.

3. A l'appui de l'équivalence, élément à élément, de *hm* = *nm* en phénicien, M. Barth invoque la forme phénicienne *elonim* = *elohim*, « les dieux ». Il ne faut pas perdre de vue, toutefois, que dans l'inscription d'Echmounazar nous avons *lam* et non pas *lenêm*, « à eux », et dans celle de Gebaïl *'alê-hêm*, « sur eux »; d'autre part, à la sixième ligne d'Echmounazar, le *noun* dans le mot ידברנך, paraît bien faire corps avec *le verbe* (car l'on ne peut songer sérieusement à l'existence d'une forme du pronom de la 2e pers. sing. הך), et si nous rencontrions ידברנם (cf. יסגרנם), nous serions toujours en droit de nous demander si, là aussi, le *noun* n'est pas à reporter plutôt au verbe qu'au pronom. La correction proposée pour le locus vexatissimus de la l. 6, ברנם[ד] est ingénieuse et plausible. — C. C.-G.

4. Vol. XL, p. 234.

— *Zeitschrift des deutschen Palaestina-Vereins*, vol. XI, cahier I : V. Klaiber, *Sion, la ville de David et Acra.* — Gildemeister, *Remarques sur diverses inscriptions grecques*[1] (de Tibériade et du Djaulân). — Spiess, *La dernière construction du second mur de Jérusalem et Fl. Josèphe.* — Wolff, *l'Emplacement du Temple de Salomon et le Haram actuel* (plan). — Bibliographie.

— *Zeitschrift des deutschen Palästina-Vereins*, vol. XI, fasc. 2 : Leo Anderlind : *les Arbres fruitiers en Syrie et particulièrement en Palestine.* — K. G. Jacob : *Rapport sur les nouvelles publications relatives à la Palestine* (année 1886). — Zangemeister : *Inscription romaine de Jérusalem.* — Röhricht : *Addition à ses études sur la Syrie au temps des Croisés.* — Gatt et Klaiber : *Polémique sur la topographie de Jérusalem d'après Josèphe.* — Wolff : *Index* des volumes VI-X du recueil.

— *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, vol. XLII, fasc. 1 : Klamroth, *Extraits d'auteurs grecs dans El-Ya'qoûbi* (mathématiciens et astronomes ; liste des expressions techniques d'astronomie en grec et en arabe). — Grünbaum, *Mélanges* (la planète Vénus, dans la tradition juive et arabe ; les *Minîm* ou judéo-chrétiens, dans le Talmud). — Prætorius, *Sur une prétendue forme du parfait en sabéen* ; *Proverbes en langue tigriña.* — Nöldeke, *Sur les contes populaires égyptiens.* — Houtum-Schindler, *Addition au lexique curde.* — A. Müller, *Sur un passage du Coran* (II, 261). — E. Wilhelm, *Contributions à la lexicographie de l'Avestâ.* — Dvorák, *Sur la vocalisation des textes poétiques en turc.* — Von Wlislocki, *Contributions au Pantchatantra de Benfey* (d'après des légendes populaires hongroises et transylvaniennes). — Aufrecht, *Notes de philologie sanscrite.* — Bibliographie.

— *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, vol. XLII, fasc. 2 : Leumann, *Sur la façon dont il convient désormais éditer les drames et les textes non védiques en prose de la littérature indienne.* — Oldenberg, *Sur les auteurs des chants du Rigveda* (avec des remarques sur la chronologie védique et l'histoire du rituel). — Grünbaum, *Assimilations et étymologies populaires dans le Talmud.* — Du même, *Ce bas monde et l'autre monde, selon les auteurs arabes et persans et les auteurs juifs.* — Pischel, *Rudrata et Rudrabhatta.* — Bacher, *Indices établissant qu'Aboul Walîd a écrit ses œuvres en caractères hébreux et non en caractères arabes.* — Du même, *Correction de divers passages de l'édition du Kitâb-el-Ousoûl de M. Neubauer.* — Bibliographie. — Notes diverses de MM. de Harlez et A. Müller.

1. D'après des copies, souvent fort imparfaites, de MM. Schumacher et Frey. — P. 41, n° 2, ΠΡΟϹΤΗΘΕΙ n'est pas à restituer προστ(ί)θει (*sic*) « thu mehr », mais προστῆθ(ε)ι, « protège ! » ; — *id.*, n° 3, ΖΕΔΟΥΗΘΥΓΑΤΗΡΚΙ...., j'aimerais mieux, au lieu de Ζέδου ἡ θυγάτηρ κ[ῖ]ται], lire : Ζεδούη θυγάτηρ Κι....; — *id.*, *id.*, ΜΗΛΙΠΕΘΗϹΨΥΧΗΜΑΙΡΟΝΑ, ne serait-il pas, d'après l'analogie des formules connues, μὴ λ(ύ)πε(ι), (κὲ?) ε(ὐ) ψύχ(ει), Ματρ(ώ)να, plutôt que : μὴ λ(υ)π(ή)θῃς ψυχὴ ΜΑΙΡΟΝΑ ; — p. 42, le dernier mot énigmatique de l'inscription se terminant par Μαξίμου οἰκοδόμου τοῦ κὲ πραγ+ανγ, est tout simplement γράψαντος ; — p. 44, n° 4, ΙϹΗΜΙΑΦΟΡΟ.... lu σημ(ε)ιαφόρος, « porte-enseigne », ne nous cacherait-il pas la formule fréquente en Syrie : + θήκη διαφέρο[υσα]? ou μνῆμα διάφερον? De même, p. 45, n° 5, le débris ΟΥϹΑΙωϹΗ appartient peut-être à la même formule : [θήκη διαφέρ]ουσα Ἰωσῆ. — C. C.-G.

— *Bulletin de la commission archéologique municipale de Rome*, XVe année, n° 10, octobre : C. L. Visconti, *Fragment de marbre avec bas-reliefs appartenant à une statue assise de Mars* (pl. XVII, XVIII). — G. Gatti, *Un nouveau cippe terminal des quais du Tibre*. — G. Gatti, *Découvertes relatives à la topographie et à l'épigraphie de Rome* (pl. XIX). Il s'agit d'un bas-relief représentant Jupiter et Hercule avec des épithètes qui en font des divités locales de quartiers de Rome. Auprès d'eux le *Genius Cælimontis*.

— *Gazette archéologique*, 13e année, n°s 7-8 : G. Bapst, *Les fouilles de Siverskaïa, dans le Caucase* (pl. XXI-XXII, coupe en argent doré). — L. Courajod, *Les nouvelles acquisitions du département de la sculpture et des objets d'art du moyen âge et de la Renaissance au musée du Louvre* (pl. XXIII. Buste en marbre de Ferdinand Ier d'Aragon, musée du Louvre). — De Gueymuller, *Bramante et la restauration de Sainte-Marie des Grâces, à Milan* (pl. XXIV et XXV). — H. Bazin, *L'Hercule romain et l'Hercule gallo-romain de Vienne, Isère* (pl. XXVI, deux statuettes de bronze). — A. Choisy, *Les fouilles de Suse et l'art antique de la Perse* (pl. XXVII, la partie supérieure du chapiteau de Suse). — A. De Champeaux et Paul Gauchery, *Les travaux d'architecture et de sculpture exécutés pour Jean de France, duc de Berry*. — *Chronique*. Nécrologie : Louis de Ronchaud. Académie des inscriptions et belles-lettres. Société nationale des antiquaires de France. Nouvelles diverses. Bibliographie. Périodiques.

— *Proceedings of the society of biblical archæology*, 17e session, 7e séance, 7 juin 1887 : Dr Saint-Louis, *La démonologie palestinienne*. — Eugène et Victor Révillout, *L'antichrèse* in solutan *dans le droit égyptien de l'époque ptolémaïque*. — E. et V. Révillout, *Un nouveau nom royal perse*. — S. A. Smith, *Lettres missives assyriennes* (6 planches). — Prof. W. Wright, *Quelques psaumes apocryphes en syriaque*. — E. et V. Révillout, *Les dépôts et les confiements en droit égyptien et en droit babylonien*. — Major Plunkett, *Le nilomètre de Philæ*. — P. Le Page Renouf, *Note sur le poisson Silurus et sur le signe hiéroglyphique du mot bataille*. — E. A. Wallis Budge, *Sur un fragment d'une version copte du discours de saint Ephraïm sur la transfiguration de Notre-Seigneur*. — Prof. W. Wright, *Dalles funéraires coufiques au musée Britannique*. — Edw. Falkener, *Le site de Gethsémané*. — E. A. Wallis Budge, *Sur une stèle funéraire égyptienne du musée Britannique*. — M. C. de Harlez, *Satan et Ahriman, le démon biblique et celui de l'Avesta, étude d'histoire religieuse*. — T. K. Cheyne, *La version sahidique du livre de Job*. — W. H. Rylands, *Le lion de Marach couvert d'inscriptions* (2 planches). — Dr C. Bezold, *Note sur le dieu Addu ou Daddu*.

— *Bulletin de correspondance hellénique*, 11e année, n° VI : G. Paris, *Fouilles au temple d'Athéna Cranaia. Les ex-voto* (pl. III, IV, V, terres cuites d'Élatée). — G. Radet, *Inscriptions de Lydie*. I. De Sardes à Thyatire. II. Thyatire. III. De Thyatire à Julia Gordus. IV. De Thyatire à Stratonicée Hadrianopolis. — G. Fougères, *Rapport sur les fouilles de Mantinée*. (On sait l'intérêt qu'ont présenté ces fouilles, que M. Fougères compte reprendre cet été; les planches qui représentent les curieux bas-reliefs dont était ornée la base d'une statue de Praxitèle seront données dans un numéro de l'année 1888.) — Tables.

BIBLIOGRAPHIE

RAYET ET COLLIGNON. Histoire de la céramique grecque, 1 vol. in-4, Georges Decaux, éditeur.

Lorsque Olivier Rayet fut enlevé à la science, trop tôt pour l'honneur de l'archéologie française, il laissait inachevée, entre autres ouvrages, une *Histoire de la céramique grecque*. C'avait été, dans les dernières années de sa vie, son travail préféré, celui dont ses amis se promettaient aussi le plus et que nul, mieux que Rayet, n'était capable de mener à bonne fin. Car il ne connaissait pas seulement la céramique grecque pour l'avoir étudiée dans les livres et les musées : collectionneur lui-même, et des plus experts, il avait eu la curiosité, pendant son séjour en Grèce, de pénétrer dans le monde des dévaliseurs nocturnes de nécropoles, des fouilleurs de profession, antiquaires clandestins et sans diplôme, qui, n'ayant jamais ouvert un livre, sont capables d'en remontrer à bien des savants, parce qu'ils ont ouvert des tombes, ce qu'aucun archéologue, si ce n'est M. Schliemann, n'a encore obtenu la permission de faire en Grèce. Rayet avait, à l'exemple de Longpérier, la curiosité du détail technique ; il ne lui suffisait pas d'expliquer le sujet d'un vase, d'en lire les inscriptions ; il voulait savoir comment ce vase était fabriqué, ce qu'étaient au juste le tournassage, le polissage, la glaçure — et, pour apprendre ces choses, il avait fréquenté les industriels, les artisans, il était allé s'instruire dans les ateliers. Une histoire de la céramique grecque écrite par lui pouvait renfermer des erreurs : elle ne devait pas être une compilation ni la réédition des bévues d'autrui.

Hélas! Il n'avait encore imprimé que 200 pages de son livre quand la mort est venue le surprendre. Mais, grâce au dévouement d'un de ses amis, ancien membre, comme lui, de l'École d'Athènes, M. Collignon, ce beau travail a été achevé et la France se trouve être la première, la seule encore, à posséder une histoire de la céramique grecque à la hauteur des progrès de la science [1]. M. Collignon, qui professe aujourd'hui l'archéologie à la Sorbonne, avait toutes les qualités requises pour la tâche délicate qu'il s'est imposée. Le meilleur éloge qu'on puisse adresser à la partie du livre qu'il a rédigée, — un peu plus de la moitié, — c'est qu'elle est tout à fait digne du commencement. Les qualités de style des deux auteurs, pour être diverses, sont de celles qui peuvent être associées sans inconvénient. Rayet écrivait avec plus de vivacité et de mordant, M. Collignon a plus de réserve et d'élégance : mais l'un et l'autre sont des écrivains sobres, corrects, ennemis jurés de la phraséologie et du sentimentalisme qui déparent trop souvent, aujourd'hui, les ouvrages à l'usage du grand public dont l'art grec est le sujet ou le prétexte. Le livre né de cette collaboration est désormais classique ; il restera, même lorsque les progrès de la science en auront renouvelé les matériaux, et l'on peut espérer que bientôt, grâce à un

1. Les *Céramiques de la Grèce* de MM. Dumont et Chaplain, dont le Ier volume vient d'être si heureusement terminé par M. Pottier, ne conduisent le lecteur que jusqu'à l'époque des guerres médiques.

guide si aimable et si sûr, la céramique grecque cessera d'être une science de spécialistes, à peu près inconnue des amateurs et des artistes qui auraient tant à apprendre d'elle. Les vases chinois et japonais ne sont point à dédaigner, mais la mode, qui s'en est éprise, ne peut pas rester indifférente aux vases grecs, du jour où elle n'aura plus d'excuse pour les ignorer.

I

La *mode* sait-elle seulement qu'il y a des vases grecs? Bien vaguement. A l'imitation des archéologues du siècle dernier, on continue à traiter d'*étrusques* les produits de la céramique des Hellènes. Rien de plus simple que l'origine de cette erreur. Tandis que la civilisation et l'art antiques se sont développés d'Orient en Occident, l'étude de cet art et de cette civilisation ont suivi une marche toute contraire. On a commencé par l'Occident, c'est-à-dire, dans l'espèce, par les nécropoles de l'Italie, remplies des produits importés de l'art grec déjà mûr ou déjà vieux; on a continué par la Cyrénaïque, le Bosphore cimmérien, la Grèce continentale, où l'art attique de la plus belle époque a semé ses vestiges, et ce n'est qu'à la fin, depuis une trentaine d'années environ, qu'on a exploré la source de ce grand fleuve, les îles de l'Archipel, les côtes d'Asie-Mineure, où l'art grec s'est formé, a développé son originalité et son génie propre au contact des civilisations antérieures de l'Orient. Ce qu'il y a pour nous de plus nouveau dans la céramique grecque est donc, au point de vue chronologique, ce qu'il y a de plus ancien.

A l'aurore de cette céramique, ou plutôt à la veille de son aurore, nous rencontrons les vases de la Troade que M. Schliemann a exhumés sous la colline d'Hissarlik de 1870 à 1873. Ces vases remontent, pour le moins, au quatorzième siècle avant notre ère. La plupart sont faits à la main, sans l'aide du tour. De couverte ou de peinture, on n'en voit point. Mais on constate déjà, dans bon nombre d'exemplaires, ce qui restera un des caractères essentiels de la céramique grecque : l'imitation de la forme humaine. Lorsque Charles Blanc comparait les amphores grecques au galbe des hanches féminines, il exprimait une idée juste où l'archéologie la moins galante ne contredit point. Les potiers à demi barbares d'Hissarlik ont déjà modelé le col de leurs vases en forme de bustes; à Chypre, le goulot des vases les plus anciens est parfois une tête féminine complète, encadrée de ses cheveux, parée de boucles d'oreilles et de colliers. Dans certains vases d'Hissarlik, deux convexités, sur la panse des vases, représentent les seins : un peu plus bas, une dépression rappelle le nombril. Parfois même... Ces potiers naïfs ne s'effrayaient d'aucun réalisme : l'art grec développé s'en est tenu aux grandes lignes, mais il n'a jamais oublié tout à fait son point de départ.

Moins vieilles de quelques siècles que celles d'Hissarlik, les poteries découvertes à Santorin, sous les cendres d'une éruption volcanique, présentent déjà des peintures intéressantes, tantôt des lignes horizontales et des rubans ondulés, tantôt des figures naïvement dessinées où l'on reconnaît les plantes et les ani-

maux du pays[1]. Ce genre de poterie n'est pas propre à l'île de Santorin : on le retrouve à Milo, en Crète, surtout à Rhodes, où le style de Théra se perfectionne par l'emploi de motifs plus variés et de formes plus élégantes. Au cours de ces fouilles dans les tombes royales de Mycènes, M. Schliemann a découvert de beaux spécimens de cette céramique, qui se distingue nettement de celle de l'époque suivante par la prédominance de l'ornementation végétale et par l'absence de toute influence assyrienne ou égyptienne. Il est certain aujourd'hui que le *style de Théra* a duré pendant des siècles et qu'il a été répandu, peut-être par les Cariens, dans les îles et sur les rives de l'Archipel. Un vase de Mycènes présente une peinture figurant une procession de guerriers : ces bonshommes sont encore bien gauches, mais ils sont armés comme des Grecs et l'on peut dire que sur ce vase la céramique grecque naît, comme Minerve, revêtue de son armure.

L'époque qui suit celle de la prospérité de Mycènes est marquée, dans l'histoire, par des mouvements encore mal connus de populations, qui exercèrent une influence considérable sur les destinées de l'art. Les Doriens, les Éoliens, les Ioniens entrent en scène : c'est le second ban des populations helléniques. Tout en se mêlant aux Pélasges et aux Cariens qui les avaient précédées, les tribus originaires du Nord apportaient un *capital artistique* nouveau, capital dont les éléments se retrouvent, plus ou moins intacts, dans l'art des populations pré-romaines de l'Italie, de l'Europe occidentale et même des pays scandinaves. L'ornementation n'est plus une imitation naïve de la nature : elle est surtout abstraite et géométrique. Les figures d'hommes et d'animaux qu'elle emploie sont traitées elles-mêmes à la façon d'ornements et se succèdent parfois avec la régularité d'une rangée de postes ou de méandres. Non moins que l'ornementation, la forme des vases trahit l'imitation des ouvrages de vannerie et de sparterie, dont il n'y a point trace dans la céramique antérieure. La technique et la fabrication, la cuisson, l'emploi des couleurs dénotent un progrès sensible sur l'art de Mycènes.

Les vases de cette troisième phase se trouvent en un grand nombre de lieux, principalement à Chypre et à Athènes. Parmi les spécimens athéniens, il y a de vrais colosses dont la décoration est extrêmement curieuse : sur les uns, on voit des cérémonies funèbres, l'exposition du mort, le convoi de parade qui l'accompagne au lieu de sa sépulture; sur d'autres, nous avons des scènes de navigation et des batailles navales. C'est grâce à M. Rayet que le Louvre possède quelques-uns des spécimens les plus curieux de cette céramique dont l'origine est encore assez obscure. Rayet, à l'exemple de M. Conze, la croyait purement hellénique et plus particulièrement ionienne; Dumont la considérait comme asiatique; d'autres l'ont attribuée aux Cariens. Une chose est certaine, c'est qu'elle est en corrélation intime avec la première civilisation du bronze

1. On a fort exagéré, sur la foi de données géologiques insuffisantes, la haute antiquité des poteries de Santorin. L'argument tiré du silence des auteurs sur la dernière éruption volcanique à Théra ne vaut absolument rien; qui donc nous a parlé des éruptions volcaniques qui ont recouvert des stations relativement récentes dans le Latium? Cf. *Congrès international de Copenhague*, p. 112; *Matériaux*, t. XII, p. 302.

de l'Europe centrale; mais les porteurs, les propagateurs de cette civilisation, à laquelle les Hellènes, les Italiotes et les Celtes ont participé, ne pouvaient-ils pas appartenir à une autre race que les Hellènes? Je voudrais surtout que l'on cessât de parler d'un style *aryen*, d'une ornementation *aryenne*. L'unité linguistique aryenne est une hypothèse dont la vraisemblance approche de la certitude, mais la *race* aryenne est une hypothèse ethnographique fondée sur des mots, c'est-à-dire un paralogisme. Le mal que cette conception a déjà fait à l'étude de l'histoire est incalculable et le pis est qu'elle a pris un tel empire sur les esprits, qu'il est aujourd'hui fort difficile de s'en affranchir dans la pratique, même lorsqu'on se décide à la condamner en théorie.

II

Une quatrième phase de la céramique grecque commence vers le septième siècle : c'est celle de l'influence orientale. Les rapports des Hellènes avec l'Égypte, la Phénicie, la Lydie, l'Assyrie, ont pour effet l'introduction de modèles nouveaux dont les véhicules principaux, semble-t-il, ont été les étoffes de la Lydie, faites à l'imitation des tapis et des tissus assyriens. Ce style oriental est caractérisé par des divinités et des animaux symboliques et par une ornementation florale dont les éléments sont étrangers aux pays grecs. Du mélange des types géométriques avec ceux que le commerce apportait, mélange qui se fait déjà sentir dans quelques produits de l'époque précédente, naquit une céramique nouvelle dont Rhodes, Milo, la Béotie et Corinthe ont fourni les principaux spécimens. Cette introduction des divinités orientales dans la céramique grecque exerça encore une influence curieuse sur le développement de la mythologie hellénique : de nouvelles légendes se créèrent pour expliquer des représentations figurées que l'on imitait sans en connaître le sens.

Dans cette diffusion des motifs orientaux à travers le monde grec, la part principale revient aux navigateurs phéniciens, courtiers infatigables pour le placement des marchandises d'autrui et des produits éclectiques de leurs ateliers. Aussi Corinthe, colonie phénicienne à l'origine et le centre commercial le plus important de la Grèce du septième siècle, donna-t-elle une impulsion considérable à cette céramique de style asiatique, dont les amateurs de bibelots se disputaient les restes à l'époque romaine comme les musées se les disputent aujourd'hui. La fabrication corinthienne se prolongea pendant plusieurs siècles, longtemps après que l'influence phénicienne eut cessé de s'accroître directement. La clientèle des potiers continuait à demander du *corinthien septième siècle* comme nous faisons fabriquer aujourd'hui des meubles Louis XV ou Louis XIV.

Le principal marché de la poterie corinthienne paraît avoir été l'Italie, en particulier le pays étrusque, où Corinthe avait fondé la colonie de Tarquinies (Corneto). A côté de Corneto, la ville pélasgique de Cære (Cervetri) entretenait avec Corinthe des rapports très actifs dont témoigne, entre autres, la belle série de vases de style corinthien qui, découverts par le marquis Campana, ont passé avec sa collection au musée du Louvre. Ces vases, d'ailleurs, ne sont point tous importés : il se créa des fabriques locales qui imitèrent, avec plus ou moins de bonheur, les modèles que le commerce leur fournissait.

En dehors de Corinthe, la céramique que l'on peut appeler *gréco-orientale* fleurit dans plusieurs centres, donnant naissance à autant d'écoles diverses, que l'archéologie essaie de classer sans toujours y parvenir avec certitude. La Béotie, la Cyrénaïque, l'Égypte grecque, c'est-à-dire Naucratis, enfin l'île d'Egine et d'autres lieux, ont produit des poteries dont l'analogie générale avec celles de Corinthe ne doit pas faire oublier les caractères propres. La tâche des antiquaires voyageurs consiste aujourd'hui à réunir sur place le plus de spécimens possible de ces provenances, qui puissent nous renseigner avec précision sur les tendances des différents ateliers.

Vers la fin du sixième siècle, la Grèce, toujours divisée politiquement, commença à réaliser, dans le domaine de l'art, cette espèce d'unification des styles dont le Parthénon est l'expression la plus haute. Athènes devint le cœur de l'Hellade et donna le ton à toute l'industrie hellénique. La céramique, jusque-là plus ou moins élève de Corinthe, s'émancipa, entra dans une voie nouvelle. Aux ornements conventionnels et monotones, elle substitua, sur la panse des vases, sur les flancs, à l'intérieur des coupes, de véritables peintures. Cette transformation ne s'opéra point en un jour : elle avait été préparée à l'époque précédente, et nous possédons des vases qui indiquent très nettement la transition. Toujours est-il que, vers 560, la céramique à figures noires sur fond rouge était née. Les produits athéniens se répandirent dans le monde grec et en particulier dans l'Italie méridionale où ils furent imités très habilement.

On peut diviser en deux époques l'histoire de la céramique à figures noires. Dans la première, le dessin est encore très archaïque, les motifs orientaux n'ont disparu ni de la décoration ni des costumes, les engobes rouges et blancs sont employés avec profusion; dans la seconde, le style devient plus correct et plus sévère, les éléments empruntés à l'Orient sont supprimés, les personnages sont véritablement des Grecs, à la fois par la noblesse de l'attitude, la simplicité de l'ajustement et l'élégance du galbe. Un grand nombre de vases appartenant à cette dernière catégorie sont signés des noms de leurs auteurs et portent des exclamations peintes qui ont longtemps embarrassé les archéologues. Par exemple, sur une hydrie du Musée britannique, où l'on voit des femmes qui viennent remplir leurs amphores à la fontaine Callirhoé — le nom de la fontaine est écrit en toutes lettres —, on lit dans le champ de la composition : *Hippocratès kalos*, c'est-à-dire : « Hippocrate est beau ! » Comme les noms des mêmes personnages, accompagnés de la même épithète flatteuse, reviennent sur les vases des mêmes céramistes, on a supposé que le « beau jeune homme » était l'*éromène*, le « bon ami » du peintre. Il n'en est rien : ce n'est que le « beau jeune homme » à la mode. Comme on griffonnait son nom sur les murailles, les céramistes l'inscrivaient dans le champ de leurs vases : *Hippocrate est beau*, pour les Grecs, c'était l'équivalent de : *Vive Hippocrate!* chez nous. Un autre favori populaire dont le nom se lit sur les vases, Leagros, commanda en Thrace, à titre de général, en 465 avant Jésus-Christ. Les Athéniens écrivirent sur leurs vases : « Vive Leagros! » L'histoire ne dit pas si l'on fit aussi des chansons en son honneur[1].

1. Comparez la curieuse inscription en l'honneur de Micion récemment découverte sur l'Acropole et que nous avons reproduite ici-même (*Revue*, 1888, I, p. 362).

Au lieu de peindre les figures en noir sur fond rouge, on pouvait les ménager en rouge sur fond noir. Ce second procédé caractérise les vases attiques dits *à figures rouges*, ceux que l'on fabriqua de préférence à l'époque de Phidias et de Praxitèle, ainsi qu'aux siècles suivants de l'hellénisme. Série très nombreuse dans nos musées, que le commerce répandit un peu partout, même dans l'Europe occidentale, et dont quelques-uns sont les merveilles de l'ancienne céramique. Les artistes qui les ont signés, Euphronios, Brygos, Doris et bien d'autres, méritent d'occuper un rang élevé dans l'histoire de la peinture. Comme il nous reste de chacun d'eux un nombre assez considérable de pièces découvertes tant en Grèce qu'en Italie, on peut se faire une idée assez exacte de leur manière et de ce qu'on appellerait aujourd'hui leur personnalité artistique.

Les antiquaires admettaient, jusqu'en ces derniers temps, que la céramique à figures rouges était postérieure aux guerres médiques et s'était développée surtout à la fin du cinquième siècle. Des fouilles toutes récentes ont modifié cette chronologie. On a découvert de nombreux débris de vases à figures rouges dans les remblais qui proviennent des ruines entassées sur l'Acropole par les Perses de Xerxès. Ainsi la céramique de style récent est antérieure à 480 et il y a de bonnes raisons pour la faire remonter au delà du cinquième siècle. Dès l'époque des Pisistratides, elle brillait à Athènes de tout son éclat. Ce résultat est de la plus haute importance : il montre que les progrès de la peinture ont précédé, à certains égards, ceux de la sculpture. On inclinait déjà à voir dans l'œuvre de Phidias des imitations des tableaux de Polygnote : il semble maintenant établi que les peintres ont dévancé les sculpteurs grecs dans la voie où l'art s'est élevé si rapidement vers la perfection. Deux siècles après, un phénomène analogue s'est produit : la modification profonde du style qui caractérise la sculpture dite *hellénistique*, celle à qui nous devons les bas-reliefs de l'autel de Pergame, a eu pour point de départ l'imitation des peintres alexandrins, ces Bolonais de l'antiquité.

A côté des deux grandes divisions de la céramique grecque, la poterie à figures noires et la poterie à figures rouges, viennent se placer des séries moins nombreuses, mais qui se recommandent à l'attention par des qualités vraiment exquises et attiques. Ce sont, d'abord, les vases à fond blanc ou jaunâtre, où les figures se détachent tantôt en silhouettes bordées de noir, tantôt à la manière de peintures polychromes cernées d'un trait clair. Parmi ces derniers, la place d'honneur appartient à ces ravissants lécythes funéraires où les artistes ont surtout représenté des scènes de funérailles, des offrandes pieuses sur les tombes, parfois aussi des épisodes de la vie élyséenne. Au quatrième siècle, Athènes produisit des vases peints rehaussés de dorures au moyen de feuilles d'or battu que l'on fixait délicatement sur les accessoires. Ces vases comptent encore parmi les raretés de la céramique, bien que le nombre en ait été fort accru par les fouilles de ces dernières années. Presque toujours, ce sont des pièces de choix, où la dorure n'est qu'un attrait nouveau qui vient s'ajouter, avec discrétion d'ailleurs, au charme de la composition et à l'élégance du dessin.

L'emploi de la dorure dans les vases à figures rouges conduisit bientôt à la polychromie : on revint à l'usage des engobes, qui avait marqué la première

phase de la peinture à figures noires, on peignit en blanc les femmes, les adolescents, les Éros, on décora leurs vêtements de tons clairs, roses, verts ou orangés. L'abus de cette technique perfectionnée ne devait pas tarder à se faire sentir : comme l'on abusa bientôt de la dorure, on se montra prodigue dans l'emploi des engobes et une préoccupation excessive de l'éclat porta préjudice à la pureté du dessin.

Les vases dorés étaient déjà, dans une certaine mesure, des vases à reliefs, puisque les accessoires rehaussés d'or faisaient saillie. Au quatrième siècle, on trouve des vases où le relief est accusé et qui sont aux vases lisses à figures rouges ce que des bas-reliefs sont à des tableaux. Quelques-uns des plus beaux spécimens de cette technique ont été découverts en Crimée, dans le Bosphore cimmérien, où les Athéniens envoyaient leurs vases et leurs bijoux en échange des céréales et des pelleteries qu'ils importaient. Le chef-d'œuvre du genre, que l'on a nommé *la Vénus de Milo de la céramique*, est une magnifique hydrie trouvée à Cumes en Italie et qui faisait partie de la collection Campana. Au moment où la France négociait l'achat de cette collection, dont elle s'est heureusement assuré la plus grande part, une commission russe prélevа l'hydrie de Cumes pour le compte du musée de l'Ermitage où elle se trouve aujourd'hui. En acquérant ce merveilleux spécimen de la céramique à reliefs, la Russie du dix-neuvième siècle a continué les traditions de la Scythie du quatrième siècle avant notre ère, comme si Saint-Pétersbourg avait hérité des goûts de Panticapée !

Dans les vases que nous venons de nommer, le relief ne joue encore qu'un rôle secondaire ; d'autres, appartenant à la même époque, s'inspirent directement de la sculpture en ronde-bosse et prennent la forme de têtes, de bustes ou de figurines entières. Le retour marqué du vase à l'imitation de la forme humaine est intéressant à constater, si l'on se rappelle que l'imitation de cette forme a été le point de départ de la céramique grecque. Il y a là un exemple frappant d'une évolution qui s'accomplit à travers les siècles, sans que les artistes eux-mêmes en aient conscience, et qui rapproche, par une saisissante analogie, la décadence de l'art des naïfs essais de son début.

Nous avons prononcé le mot de décadence, et nous n'avons pas à le retirer. La décadence de la céramique grecque fut très rapide, aussi rapide que le déclin politique et industriel d'Athènes. Au troisième siècle, il y a des ateliers presque partout, mais aucune tendance nouvelle ne se fait jour. En Italie, Tarente était devenu un centre de fabrication très important : c'est à cette ville, et à d'autres cités grecques de l'Italie méridionale, que nous devons les vases énormes, véritables objets de luxe et de parade, dont les plus beaux spécimens sont au musée Bourbon de Naples. Mais ces colosses de la céramique ne valent point, aux yeux de l'artiste, les modestes lécythes blancs de l'époque précédente, ni les admirables produits de la peinture rouge de style sévère. La richesse exubérante des décors, la complication et la lourdeur des compositions, l'abus des couleurs brillantes, enfin, et par-dessus tout, la facilité vulgaire du dessin, trahissent une industrie puissamment outillée, mais qui tend déjà à n'être plus qu'une industrie.

La disparition de la céramique peinte paraît si rapide qu'on a essayé de l'ex-

pliquer par l'interdiction des mystères des Bacchanales, cérémonies d'un culte mystérieux et lascif que le Sénat romain prohiba en 186 avant notre ère. Cette hypothèse date d'une époque où l'on s'imaginait que les vases peints avaient je ne sais quelles relations avec les mystères. En réalité, comme l'a fort bien montré M. Collignon, au moment du sénatus-consulte des Bacchanales, la peinture sur vases n'existait plus. Un des centres les plus florissants de cette industrie, Tarente, avait été mis à sac en 209 par Fabius ; l'Italie méridionale tout entière, au moment de la seconde guerre punique, était restée en proie à une longue crise où ses industries de luxe avaient sombré. Quand le calme reparut, Rome était devenue la maîtresse du monde, et le goût romain, fort différent du goût hellénique, ne s'accommodait plus de l'ancienne céramique peinte. Ce qu'on trouve désormais partout, ce sont les vases d'argile à l'imitation des vases de métal, tantôt ornés de figures en ronde-bosse qui les écrasent, tantôt décorés de reliefs imprimés au moule qui marquent, dans la céramique, l'avènement définitif de l'industrie aux dépens de l'art. Les Grecs avaient déjà connu la poterie à reliefs imprimés, mais c'est à l'époque romaine seulement que ce genre de céramique, improprement appelé *poterie samienne*, fit rentrer dans l'oubli toutes les techniques antérieures. Partout où un soldat, où un colon romain a passé, on trouve des tessons de poteries à reliefs : le jardin du Luxembourg, au commencement de ce siècle, en a fourni une abondante moisson[1].

Arrêtons ici ce tableau rapide. Nous n'avons parlé ni des plaques peintes, ni des amphores panathénaïques, ni de ces vases à glaçure plombifère dont on commence seulement à soupçonner l'importance dans l'histoire de la céramique des Grecs. Le règne du potier hellénique est une immense province qui ne peut pas être explorée en un jour. Il y faut beaucoup de temps, d'attention soutenue et de clairvoyance. Du moins les explorateurs futurs ne sont-ils pas à plaindre ; ils ont désormais un guide excellent auquel ils pourront appliquer avec reconnaissance le vers de Dante :

Tu duca, tu dottore, tu maestro.

SALOMON REINACH.

1. Voir Grivaud, *Antiquités gauloises et romaines recueillies dans les jardins du palais du Sénat*, Paris, 1807.

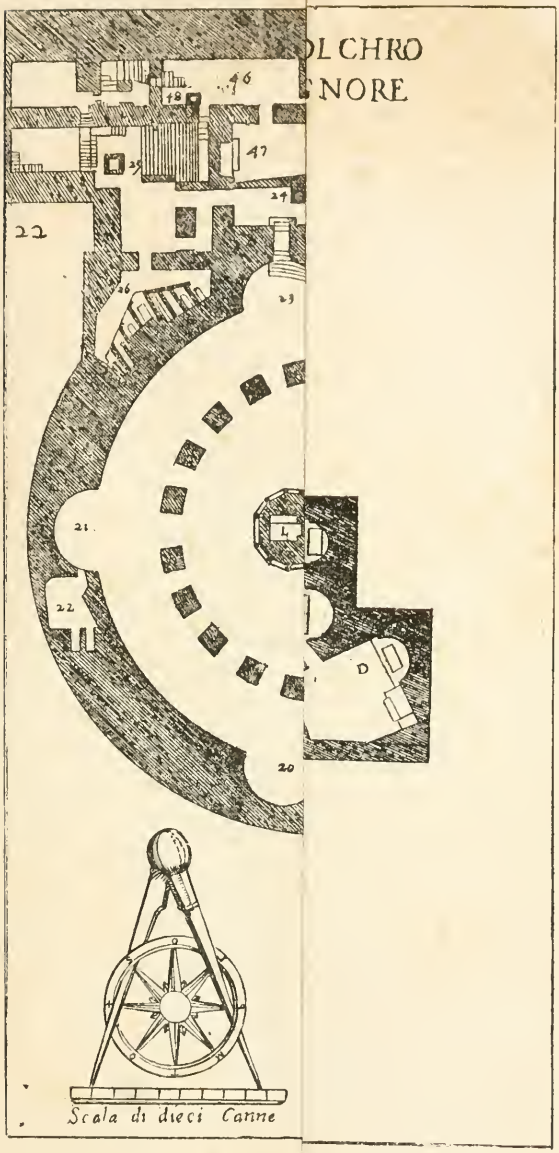
OLCHRO
NORE
46
48
47
29
24
22
26
23
21
22
L
D
20
Scala di dieci Canne

Plan de l'église du Saint-Sépulcre en 1596, d'après Bernardino Amico

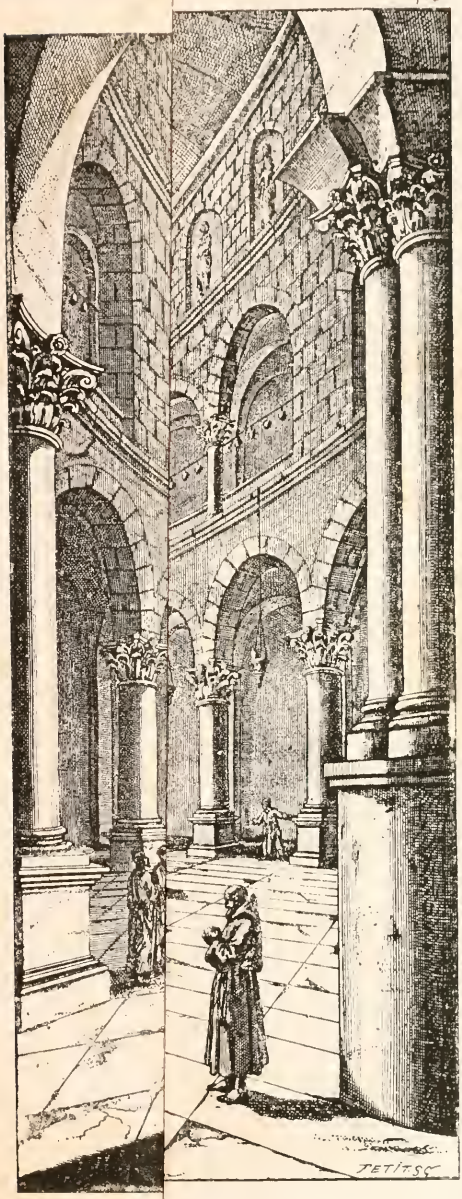

DAIS

Intérieur de la rotonde du Saint-Sépulcre en 1696, d'après Van Bruyn, peintre hollandais

LA M

INSCRIPTION COUFIQUE SCULPTÉE SUR LA CHARPENTE DU DOME DE LA MOSQUÉE D'OMAR, A JÉRUSALEM (415 H. = 1022 J.-C.)

2

9

10

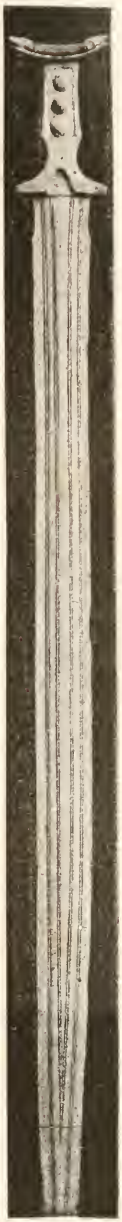

11

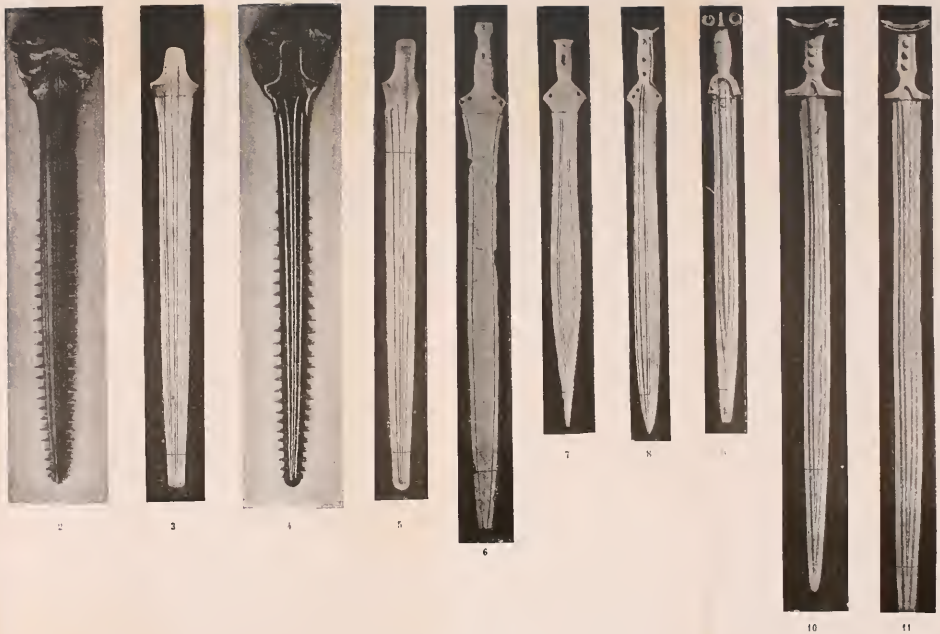

COMPARAISON DES ÉPÉES DE BRONZE

AVEC L'ARME DU SQUALE-SCIE

Bas-relief découvert a Toul en 1700

(Dessin conservé à la Bibliothèque Nationale.)

DE L'EMPLOI DES BIJOUX ET DE L'ARGENTERIE

COMME PRIX D'ACHAT EN IRLANDE

AVANT L'INTRODUCTION DU MONNAYAGE

Dans l'histoire du contrat de vente on peut reconnaître, au moins chez certains peuples, trois périodes. Elles se distinguent l'une de l'autre par la nature de l'objet qui constitue le prix. Dans la première période, le prix n'est pas stipulé en métaux précieux et chez les peuples que nous connaissons le mieux, il consiste ordinairement en bestiaux. Dans la seconde période, le prix consiste en un poids déterminé de métal précieux. La troisième période est celle où le monnayage légal triomphe et où l'acheteur convient de livrer au vendeur un nombre déterminé d'exemplaires d'une certaine monnaie ou leurs équivalents monnayés.

La littérature irlandaise nous offre un certain nombre de documents qui se rapportent à la première et à la deuxième de ces trois périodes. Dans la première qui, par exemple, est représentée par les tarifs contenus dans le texte du grand recueil juridique connu sous le nom de *Senchus m'or*, on compte ordinairement par *sét*, c'est-à-dire par bête à cornes de valeur moyenne. La vache dépasse cette valeur moyenne. Trois vaches valent une femme esclave, *cumal*. On compte souvent par femmes esclaves : sept femmes esclaves valent un homme. Saint Patrice, dans le mémoire justificatif connu sous le nom de *Confession*, parle avec une certaine fierté des aumônes qu'il a faites en Irlande. Elles s'élèvent au prix de quinze vies d'hommes : *pretium quindecim animarum hominum*[1], c'est-à-dire cent cinq femmes esclaves ou trois cent quinze vaches.

1. Whitley Stokes, *The tripartite life of Patrick*, t. II, p. 310, l. 4.

Les tarifs où le prix consiste en bêtes à cornes nous reportent à l'expression homérique παρθένοι ἀλφεσίβοιαι[1], « les jeunes filles qui rapportent des vaches », quand leurs parents les vendent à des époux.

Si l'on s'en rapporte à Diodore de Sicile, ou plutôt à l'auteur abrégé par Diodore de Sicile dans son étude sur les Gaulois, — et cet auteur paraît avoir été Posidonius, — il semble y avoir eu en Gaule un temps où, sur ce point, les faits commerciaux étaient conformes au langage juridique irlandais. Au commencement du Ier siècle avant notre ère, le vin était rare en Gaule; on n'y avait pas encore planté de vignes; le vin venait d'Italie, amené par des marchands qui recevaient par amphore un esclave mâle : Διδόντες γὰρ οἴνου κεράμιον ἀντιλαμβάνουσι παῖδα[2].

Mais les documents irlandais les plus anciens se rapportent à une date où les expressions de prix de vie d'homme, femme esclave (*cumal*), bête à cornes (*sét*), représentaient une certaine quantité de métal précieux, or ou argent, pesé sur une balance. Comparez le latin *pecunia*. Le Livre d'Armagh, manuscrit du commencement du IXe siècle, qui, après avoir appartenu à l'église d'Armagh, a été déposé à la bibliothèque du Collège de la Trinité de Dublin, contient un recueil de notices d'actes relatifs à des fondations religieuses. Ces fondations religieuses seraient, prétend l'auteur, contemporaines de saint Patrice. En tout cas, elles doivent être antérieures au commencement du IXe siècle, puisqu'au commencement du IXe siècle on prétendait les faire remonter au temps de saint Patrice, c'est-à-dire au Ve siècle.

Or, dans une de ces notices, nous voyons qu'une religieuse nommée Cummen vendit un cheval pour une femme esclave (*cumal*) d'argent[3]. Le produit de cette vente fournit à Cummen une partie du prix au moyen duquel elle acheta la moitié d'un héritage, tant bois que champ, pré, cour et jardin, y compris maison et hommes. Le prix est appelé *sét*, au pluriel *séuit*,

1. *Iliade*, XVIII, 593. Εἰς Ἀφροδίτην, 119.
2. Diodore de Sicile, liv. V, c. XXVI, § 4; édition Didot, t. I, p. 270, l. 12-13.
3. « Rithæ int-ech-siu fri-Colmân nam-Bretan ar-chumil n-arggit. » Whitley Stokes, *The tripartite life of Patrick*, t. II, p. 340, l. 24-25.

c'est-à-dire « bêtes à cornes ». Or, voici en quoi consista le prix :

1° Trois onces d'argent. C'est précisément la valeur d'une *cumal*; c'est la *cumal* d'argent dont il vient d'être question: car la *cumal* ou femme esclave vaut trois vaches et la vache vingt-quatre *scripula*, c'est-à-dire une once d'argent[1];

2° Une tasse d'argent;

3° Un collier ou *torques* pesant trois onces;

4° Une roue d'or, produit de la fusion de vieux plats qui avaient appartenu aux ancêtres de Cummen;

5° Des cochons valant une demi-once;

6° Des moutons valant une demi-once;

7° Un vêtement valant une demi-once de vieux plats.

On s'assurait du poids des matières d'or et d'argent au moyen d'une balance dont le nom était *lâith*. Cette expression se rencontre en deux endroits dans le glossaire irlandais de Cormac qui paraît avoir été compilé vers la fin du IXe siècle. L'auteur du glossaire renvoie, dans ces deux passages, à un texte épique dans lequel un certain Fachtna réclame trois *dirna*, c'est-à-dire évidemment trois onces d'argent pour le prix de trois vaches blanches. « Cet argent sera, dit-il, pesé dans la balance, *lâith*, d Lugba, l'ouvrier en bronze[2]. »

L'introduction de la balance et du poids romain peut dater en Irlande du Ier siècle de notre ère, où les Romains établis en Grande-Bretagne devinrent voisins des Irlandais.

J'ai été provoqué à écrire cette note par mon savant confrère, M. Alexandre Bertrand, qui a signalé à mon attention un bracelet d'or celtique conservé au musée de Saint-Germain. De la forme massive de ce bijou on peut conclure qu'il n'a pas été fondu pour être porté. C'est un lingot destiné à être pesé dans la balance et donné en prix d'achat, comme le collier dont parle la notice analysée plus haut d'après le Livre d'Armagh.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

1. *Scripulum* se disait en irlandais *scripall* ou *screpall* et la vache de compte valait vingt-quatre *screpall*. *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 246, note 1. L'once, douzième de la livre romaine, contenait vingt-quatre *scripula*.

2. *Glossaire de Cormac* aux mots *fir* et *lâith*.

LE TAUROBOLE

ET

LE CULTE D'ANAHITA

Le taurobole — la plus étrange peut-être de toutes les pratiques que rechercha la religiosité inquiète du paganisme expirant — est généralement rattaché au culte de Cybèle [1]. Cette opinion peut invoquer, en effet, des arguments assez spécieux. Presque toutes les inscriptions qui font mention du taurobole sont dédiées à la *Magna mater*. On sait, d'autre part, que le taureau lui était consacré [2] comme le bélier à Attis. On en conclut naturellement que le taurobole fut importé par les adorateurs de la déesse phrygienne comme le criobole par ceux de son compagnon.

Cependant ce système soulève de sérieuses objections. Les orgies de Cybèle étaient célébrées en Grèce certainement avant la fin du ve siècle [3]; à Rome, son culte fut solennellement introduit en 204 avant J.-C [4]. Nous avons des renseignements nombreux et précis sur la légende de la déesse et les cérémonies de ses fêtes, et cependant, quand entendons-nous parler pour la première fois du taurobole? Par une inscription de 134 *après*

1. Ainsi, pour ne citer que les auteurs les plus récents : Burckardt, *Zeit. Constantins*, 2e éd., 1880, p. 193; Preller, *Röm. Mythol.*, 3e éd., II, 390; Marquardt, *Staatsr.*, t. III, p. 89; Goehler, *De Matr. Mag. ap. Rom. cultu*, Misniae, 1886, p. 52; Réville, *Rel. Rom. sous les Sév.*, 1886, p. 68. M. Boissier (*Rel. Rom.*, éd. 1884, I, p. 368), avec la sûreté ordinaire de son jugement, n'adopte l'opinion courante que d'une manière dubitative.

2. Preller, *op. cit.*, p. 391, n. 1.

3. Foucart, *Les Assoc. rel. chez les Gr.*, p. 64, 96 seq.; cf. Goehler, *op. cit.*, p. 4 seq.

4. Marquardt, *op. c.*, p. 367.

J.-C.[1] découverte à Pouzzoles, à cette époque le plus grand port d'Italie, où une foule de dieux étrangers pénétraient à la suite des marchands orientaux[2]. En 160, on le retrouve à Lyon[3], où une nombreuse colonie asiatique entretenait également des relations suivies avec la mère patrie[4]. Depuis la fin du IIe siècle on le rencontre un peu partout, en Gaule, en Italie, en Afrique[5], mais la Grèce qui accueillit fort peu, comme on sait, les cultes étrangers introduits sous l'empire romain[6], la Grèce ne le connut que sous le règne de Julien, aux derniers temps du paganisme[7]. En Asie Mineure, dans la patrie de Cybèle et d'Attis, on n'en a jusqu'ici retrouvé aucune trace.

Il y a plus : le taurobole le plus ancien de tous, celui de Pouzzoles, a été administré par un prêtre, non de la *Magna Mater*, mais de la *Venus Caelestis*[8], un des noms latins de la déesse féminine syro-punique.

Que conclure de tout ceci, sinon que le taurobole ne faisait pas partie originairement du culte de Cybèle, mais qu'il s'y est

1. *C. I. L.*, X, 1596 : *L. Julio Ur[so Serviano]/Co(n)s(ule) III non(is) oct(obribus)/ecitium taurobolium/Veneris Caelestae* (sic) *et pantelin[m]/Herennia Fortunata imperio deae/per Ti Claudium Felicem sacerd(otem)/iterata est.* Le même prêtre est nommé sur une inscription de 144, n° 1597. Je ne sais comment Preller (*Ibid.*, p. 392) a pu voir dans *pantelium* un nom, d'ailleurs inconnu, d'Attis : Πανθήλιος, *Der Sonnengott als Allgott*. C'est tout simplement le mot grec παντέλειον, sacrifice solennel. — Le sens d'*ecitium* n'a pas encore été expliqué. Serait-ce *eximium?*

2. *C. I. L.*, X, 1554 seq.; *C. I. G.*, 2271.

3. Boissieu, *Inscr. de Lyon*, n° 19, p. 24.

4. Renan, *Égl. chrét.*, p. 468 seq.

5. A Lyon : Boissieu, nos 20-24 en 184, 190, 194, 197; dans la Narbonnaise, *passim*, cf. *C. I. L.*, XII; les plus anciens datent de Commode (180-192). A Lectoure, *Mém. soc. ant. Fr.*, III (1837), 120 seq.; cf. Grüter, p. 29-31. A Bordeaux, Jullian, *Inscr. de B.*, 1887, n° 9. En Italie, *C. I. L.*, V, 6961-2, Turin; IX, 1536-1542, Bénévent; 3014-5, *Teate*; X, 4726, 4829, 6075 (datée de 241), XIV, 39-43, Ostie, etc. A Rome, *C. I. L.*, VI, 497-505 *et passim*, de 295-390 ap. J.-C. En Afrique, VIII, 2230, 5524, 8203. On n'en a trouvé ni en Espagne, ni dans les provinces danubiennes, ni, je pense, en Germanie, ni en Bretagne. Mais le culte de la *Magna mater* n'était pas assez répandu dans ces provinces pour que je veuille arguer de cette absence.

6. Mommsen, *Röm. Gesch.*, t. V, 1885, p. 257.

7. *C. I. Att.*, III, 172. L'inscription dit expressément que ce taurobole est le premier célébré en Grèce. Cf. n° 173 daté de 387.

8. Cf. *supra*, p. 2, n. 1.

introduit, et s'est propagé en Occident au IIe siècle de notre ère, grâce à la confusion de cette déesse avec une autre, assimilée aussi à l'Aphrodite Ourania des Sémites.

Or, il est une divinité qui réunit ce double caractère, c'est Anahita[1]. Honorée par les Iraniens comme déesse des eaux fécondantes, son culte se répandit, à une époque inconnue, à travers la Chaldée[2] et l'Asie Mineure jusqu'en Lydie. Les Sémites virent en elle leur grande divinité féminine[3]; en Lydie elle fut identifiée parfois à la Mère des dieux[4], confusion très aisée, non seulement parce qu'Anahita comme Cybèle était une déesse de la fertilité et de la fécondité, mais aussi parce qu'on leur sacrifiait à toutes deux le taureau[5].

Une curieuse légende mazdéenne nous fait comprendre l'importance du taureau dans le culte d'Anahita[6]. Trois fois, d'après ce récit, Zoroastre s'approcha de Hvôgvi, sa femme, et trois fois sa semence tomba à terre, mais elle fut recueillie et confiée à Anahita. De cette semence doit naître Çaoshyant, qui, à la fin des siècles, détruira les dévas et immolera le taureau Hadhayaos. De la moelle de ce taureau et du jus de Haonna il préparera un

1. Windischmann, *Die persische Anahita oder Anaitis*, Münich, 1856 (*Aus den Abh. der Akad. der Wiss.*); de Harlez, *Avesta*, Paris, 1881, intr. p. CVI; S. Reinach, *Rev. archéol.*, 1885, II, p. 89 seq.

2. M. Tiele (*Godsdienst van Zaruthustra*, Harlem, 1864, p. 181) soutient même qu'Anahita est d'origine chaldéenne.

3. Hérod., I, 131, où Μίτρα (qui désigne Anahita) est rapproché de l'Aphrodite Ourania. Strabon (p. 532) montre qu'Anahita transporta en Arménie les prostitutions religieuses de la déesse babylonienne. Pour Clément d'Alex., *Protrept.*, V, et Agathias, II, 24, Anahita est toujours une Aphrodite; les Grecs cependant la confondirent plus souvent avec Artémis.

4. Μητὴρ Ἀναείτις dans une inscription de Philadelphie donnée par M. Reinach, *art. cité*. Dans une seconde inscr. de la même ville (*ibidem*), elle est jointe à Mèn si souvent confondu avec Attis. Cf. aussi Windischmann, p. 21, note, et Foucart, *Assoc. Relig. chez les Grecs*, p. 99-101.

5. Pour Cybèle, cf. *supra*. Pour Anahita, Plut., V, *Lucull.*, 24. Βόες ἱεραὶ νέμονται Περσίας Ἀρτέμιδος, ἣν μάλιστα θεῶν οἱ πέραν Εὐφράτου βάρβαροι τιμῶσι. χρῶνται δὲ ταῖς βουσὶ πρὸς θυσίαν μόνον, ἄλλως δὲ πλάζονται κατὰ τὴν χώραν ἄφετοι. C'est évidemment par négligence que Plutarque emploie le féminin. Ces troupeaux sauvages n'étaient pas composés uniquement de vaches.

6. Darmesteter, *Ormuzd et Ahriman*, Paris, 1877, p. 224 seq., 328; cf. de Harlez, *op. cit.*, p. CXLIV seq.

breuvage qui donnera la vie éternelle à tous les hommes ressuscités. Nous n'avons pas à examiner ici quel peut être le sens primitif de ce mythe que l'on retrouve sous une forme un peu différente dans la cosmogonie mazdéenne [1]. Il nous suffira de montrer son rapport intime avec le taurobole. Celui-ci, comme le sacrifice d'Hadhayaos, donne la vie éternelle à ceux en faveur de qui il est accompli [2]. Ces mystérieux transports de *vires*, dont nous parlent les inscriptions [3], paraissent bien d'accord eux aussi avec les légendes perses. Dans celle de la création la ressemblance est frappante : le sperme du taureau est *porté dans la sphère de la lune* pour y retrouver ses vertus génératrices.

Si l'on admet, comme nous espérons l'avoir suffisamment prouvé, que le taurobole a fait primitivement partie du culte d'Anahita [4], on comprend son introduction tardive en Occident. C'est, en effet, vers l'an 100 de notre ère, à la suite de la conquête et de l'organisation successives des provinces orientales que les idées mazdéennes se répandirent dans le monde latin; l'histoire du culte de Mithra le prouve [5]. Comme celui-ci, le culte d'Anahita, avant d'être transporté en Italie, s'était mêlé en Asie Mineure, pendant de longs siècles, aux religions indigènes. Le criobole est un produit de cette union. Il est destiné à établir dans le rite le dualisme du mythe de Cybèle et d'Attis [6].

1. Légende du Taureau primitif, Darmesteter, *op. cit.*, p. 144.

2. *C. I. L*, IV, 510, *taurobolio criobolioque in aeternum renatus*; cf. sur 756, *infra*, p. 6, n. 1. L'expression se retrouve dans Apulée, XI, 21.

3. Boissieu, *Inscr. de Lyon*, n. 19, *vires excepit et transtulit*; cf. *C. I. L.*, XII, 744, *vires condidit*; Grüter, XXX, 3, *vires consecravit*.

4. A côté de *taurobolium* on trouve une forme tout aussi usitée : *tauropolium*. Elle est peut-être primitive. On sait par Pausanias, III, 16, 8 qu'Anahita avait été confondue aussi avec la déesse taurique, l'Artémis Ταυροπόλος. *C. I. G.*, 3137, une garnison perse de Smyrne jure par ἡ Ταυρόπολος ; cf. 2699.

5. Plut., *Vita Pomp.*, 24, dit, il est vrai, que le culte de Mithra y fut transporté par les pirates ciliciens prisonniers de Pompée. Il se peut que dès cette époque, Mithra ait eu quelques *specuea* en Italie (cf. Stace, *Theb.*, I, 719). Mais c'est du nᵉ siècle, comme pour le taurobole, que datent nos inscriptions. Celle du règne de Tibère citée par M. Réville, *op. cit.*, p. 83, est fausse (*C. I. L.*, VI, 5, nº 963). Cf. d'ailleurs mon *Culte de Mithra à Édesse*, *supra*, p. 97.

6. C'est peut-être même une création occidentale. Les plus anciennes inscriptions mentionnent seulement le taurobole. On rencontre une fois, *C. I. L.*, IX,

On comprend aussi maintenant le rôle que joua le taurobole dans le paganisme impérial et spécialement ses rapports avec les mystères mithriaques [1]. On retrouve dans ceux-ci les conceptions iraniennes sur le pouvoir purificateur du sacrifice du taureau et la résurrection des morts, qui firent le rapide succès de ce baptême de sang. Cette similitude de doctrine, ce mélange d'idées perses et phrygiennes expliquent enfin comment le taurobole put devenir, comme dit Marquardt, « le point de contact et de liaison de tous les cultes célébrés de son temps [2]. »

Frantz Cumont.

5308, un *aemobolium*. Ne serait-ce pas *aegobolium* (αἰγοβόλιον), le sacrifice du bouc? L'explication ordinaire (αἷμα βάλλειν) me paraît forcée.

1. Cf. les inscriptions réunies par Chaudruc de Crazannes, *Diss. sur les rapports du taurobole et du culte de Mithra* (*Rev. arch.*, 1849, p. 435 seq.). Cf. *C. I. L.*, VI, 507 seq. Zoega (*Abhandlungen*, éd. Welcker, p. 142), que suit Marquardt, p. 89, a soutenu que le taurobole avait été adopté par le culte de Mithra, mais l'inscription sur laquelle il se fonde est fausse (cf. *C. I. L.*, VI, 736 et la note de Henzen). Le bas-relief est une copie, altérée à dessein, d'un autre monument romain. (Lajard, *Introd. au culte de Mithra*, 1847, pl. LXXXVIII-LXXXIX.)

2. Marquardt, p. 89.

ÉTUDE

SUR

QUELQUES INSCRIPTIONS LATINES

TROUVÉES DANS LA NARBONNAISE

Le XIIe volume du *Corpus inscriptionum latinarum* était en voie d'achèvement quand j'ai fait paraître mes *Inscriptions de Narbonne* traduites et commentées. M. Hirschfeld a collationné son travail avec le mien, et il a consacré un long supplément à cette étude. Ainsi, il me doit plusieurs retouches, et moi-même je mettrai à profit son excellent ouvrage, pour Narbonne et pour les autres villes dont je publierai les inscriptions.

J'ai été heureux de constater que M. Hirschfeld et moi nous sommes très souvent d'accord, et que nous avons lu et compris d'une façon identique beaucoup de textes presque effacés et d'une restitution souvent bien délicate. Puisqu'il adopte mes rectifications et que je souscris également aux siennes, cet accord sera presque complet. Il y a cependant un petit nombre de questions difficiles et douteuses qui nous suggèrent encore des hypothèses différentes. Quelques-unes me paraissent assez intéressantes pour devoir être signalées.

I

M. A. Puiggari a découvert, il y a quarante ans, dans la fente d'un rocher, à côte de la source du *Gros Escaldador*, à Amélie-les-Bains, des lamelles de plomb qui portaient des traces d'inscriptions. Ces lamelles sont perdues, mais elles ont été copiées

par M. Puiggari. M. de Bonnefoy m'a confié l'une de ces copies. Une autre a été reproduite par la *Revue archéologique*[1]; les deux copies sont pareilles, et la planche de la *Revue*, très soigneusement faite, doit être consultée. On peut être sûr d'avance de la scrupuleuse probité scientifique de M. Puiggari. M. Hirschfeld n'en doute pas, et nous ne différons que par nos lectures du même fac-similé.

En voici quelques lignes :

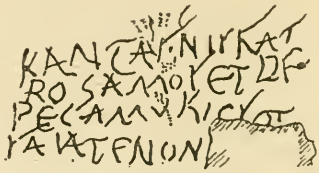

M. de Bonnefoy a lu, sans prétendre expliquer ce texte, KANTASNISKATROGAMOSETDEPETAMVKIOSOTSAATENON, etc.

M. Hirschfeld (n° 5367), en désespoir de cause, reproduit la lecture de M. de Bonnefoy. Du reste, il ne la juge pas, et il n'ose pas se prononcer. Mais il montre ainsi qu'il n'accepte pas une autre lecture que j'ai proposée et que M. Julien Sacaze a ensuite publiée pour la première fois.

Plusieurs épigraphistes ont pu déchiffrer les premiers mots assez nettement tracés : *Kantas Niskas*, *rogamos et*; l'abbé Greppo a vu ensuite : *deprecamur*. Sans doute, comme la petite lame de plomb se prolonge beaucoup à droite, il supposait une lettre, un *p*, après *de*. C'est vraisemblable. En outre, M. Puiggari nous apprend que les lettres, tracées par une main très légère, sont en partie effacées ; on peut donc facilement supposer que la première lettre de la troisième ligne est un *r* incomplet ou mal lu, seulement il n'est pas possible de voir un *r* à la fin du mot. On peut supposer *de*[*pr*]*ecamu*.....

Étudions le groupe qui suit. M. de Bonnefoy a vu KIOT et reconnu que cette lecture n'offre aucun sens. Or la dernière lettre est certainement un *s*, l'avant-dernière est un *o*; je vois, sans

1. *Revue archéologique*, 15 septembre 1847, p. 409, et une planche.

hésitation aucune, dans les deux premières, un *s* suivi d'un *v*, un peu écarté. Il faut donc lire : *deprecamus vos. Deprecamus* pour *deprecamur* ne m'étonnerait pas dans une inscription, car l'épigraphie nous habitue à des incorrections aussi graves, et, du reste, ce mot est le seul que je croie distinguer avec quelque vraisemblance sur d'autres fragments. Viennent ensuite la partie supérieure des deux lettres *et*, puis enfin *sanate,* incontestable. M. J. Sacaze voit ensuite *nos*; c'est *non* qu'il faut lire, et ce mot commence la phrase ou le membre de phrase qui doit suivre. Je n'hésite donc pas à traduire, en donnant sous toutes réserves le seul mot qui ne soit pas écrit en entier : *Kantas Niskas, roga-m(u)s et deprecamus* (?) *vos, et sanate*... J'ai soumis cette lecture au regretté M. de Bonnefoy qui n'a fait aucune difficulté pour l'admettre.

La suite de l'inscription et les autres fragments me paraissent indéchiffrables, et je n'ai guère abouti qu'à des hypothèses. Je crois inutile de les reproduire ici.

Mais cette lecture est intéressante, parce qu'elle prouve que les *Kantai Niskai* étaient adorées en latin et non, comme on l'a cru, en celtique. C'étaient les divinités de sources encore aujourd'hui bienfaisantes, et on leur adressait des prières pour obtenir d'elles la guérison.

II

On voit dans les manuscrits de Narbonne le fac-similé d'une inscription aujourd'hui perdue. Elle était accompagnée d'un bas-relief qui représentait un trident contre un disque (un bouclier ou un filet enroulé) et une sorte de harpon.

Voici les copies des deux plus anciens manuscrits qui aient reproduit l'inscription.

L'un, qui est attribué à Garrigues et qui servit à l'historien Catel, donne MCLOB.

L'autre, excellent et qui paraît avoir également appartenu à Garrigues, a copié MOLOB.

Dans le premier manuscrit, la deuxième lettre est un C très peu ouvert plutôt qu'un O. Dans tous les deux, la dernière lettre est un R renversé.

Plusieurs auteurs de recueils composés plus tard, à une époque où l'inscription était perdue ou plus effacée, écrivent MOLO ꝑ. L'R renversé leur a semblé être la petite feuille qui se trouve souvent dessinée par les lapicides; et encore ne l'ont-ils pas très nettement reproduite.

J'ai traduit : *M(arcus) Clo(dius) r(etiarius)*. J'hésite pour le nom du personnage. Il est conforme aux lois de l'épigraphie, mais il n'est donné que par un manuscrit, qui n'est pas le meilleur. Le cognomen *Molo*, précédé ou non d'un *nomen*, est également vraisemblable : on trouve beaucoup de ces noms barbares et inusités. En revanche, il me paraît évident que la dernière lettre est un *r*, renversé comme il arrive quelquefois. Les auteurs des premiers manuscrits l'ont copié sans en connaître la signification, et les autres ont successivement essayé de le faire ressembler à un signe qu'ils avaient vu ailleurs. Dès lors l'abréviation bien connue, *r(etiarius)*, justifiée du reste par les emblèmes dessinés à côté de l'inscription, doit être admise.

M. Hirschfeld (n° 4453) adopte la leçon MOLO ꝑ, et il lui semble cependant que ce texte a pu désigner un rétiaire. Faut-il lire Molo ou M. Clo(dius)? Sans doute, on ne peut savoir, puisque le monument est détruit; mais M. Hirschfeld a eu tort, je crois, de préférer la lecture des manuscrits modernes à celle des textes les plus anciens et les meilleurs, qui dessinent ensuite un R renversé, et ainsi nous donnent, sans l'avoir compris, le sens vrai de l'inscription.

III

M. de Sevin, bien connu des épigraphistes pour avoir découvert la plus intéressante des inscriptions républicaines qui aient été trouvées dans notre pays, a acheté à Toulouse, chez un marchand d'antiquités, un petit vase en plomb de provenance

inconnue. Ce vase se termine par une pointe, comme une amphore, mais il n'a qu'une anse. Il porte sur la panse deux bas-reliefs, l'un représentant Harpocrate, l'autre Isis-Hygie. On lit au-dessus : EX OFF//CINA L · OCTAVI AD CAL. L'inscription, sauf les trois dernières lettres, paraît avoir été fondue avec le vase ; ces lettres, qui sont liées entre elles, me semblent ajoutées. Tout au moins, il est certain qu'elles sont d'une autre facture. Le texte est facile à traduire : *Ex off(i)cina L(ucii) Octavi(i), ad cal(iginem)*. La question est de savoir s'il est authentique.

Il donne prise à trois objections, qui n'ont, du reste, aucun rapport avec l'épigraphie :

1° L'objet à déterminer est d'origine inconnue ;

2° Il est seul de son espèce ;

3° Il est en plomb. On se méfie beaucoup du plomb en archéologie. Cela ne suffit pas pour le faire condamner sans phrases : il est suspect et il doit être examiné de très près, mais le résultat de l'enquête ne peut pas être préjugé.

Le marchand d'antiquités, nommé Pujol, qui a cédé ce petit vase à vil prix, était surtout un amateur qui vendait peu. Sa réputation était excellente, et les autres objets sortis de son magasin, sur lesquels on a fait une enquête, sont authentiques. S'il y a eu fraude, il n'était pas complice. Il détenait ce vase depuis fort longtemps ; auparavant, un amateur inconnu avait traduit l'inscription incorrectement et lu : *ex orcina*, les deux *f*, très rapprochés l'un de l'autre, pouvant être pris pour un *r*. Il avait placé sa copie dans l'intérieur du vase. Cet amateur, non plus, ne peut pas avoir été un faussaire, puisqu'il n'avait pas compris l'inscription.

Si donc il y a falsification, il faut qu'elle soit très ancienne et qu'elle remonte à une époque où personne à Toulouse n'était de force à fabriquer une pareille inscription avec de pareils emblèmes.

Mais l'objet peut être venu d'ailleurs, d'Italie par exemple, où l'on est, depuis longtemps, fort habile. Il me semble qu'en ce cas le faussaire aurait été d'une science et d'une adresse tout à

fait supérieures. Voulant fabriquer un vase soi-disant sorti de la boutique d'un pharmacien-médecin, il lui aurait donné une forme parfaitement appropriée à son usage : une panse terminée en pointe pour qu'on pût l'enfoncer dans une planche percée de trous, et une seule anse. Pour faire croire que cet *Octavius* avait une collection de vases analogues, il aurait fondu avec le vase l'inscription *Ex off(i)cina L. Octavi ad*, et mis ensuite, en caractères un peu différents, *cal(iginem)*, montrant ainsi que son oculiste fictif ajoutait l'étiquette particulière utile à chacun de ses vases. Il a même eu le soin de ne pas inscrire le nom du remède, qui n'était pas nécessaire, et de ne pas copier purement et simplement les cachets où ce nom figure. Cet habile homme était en même temps un archéologue très fort. Il savait qu'Harpocrate était devenu un dieu de la médecine, et il connaissait des représentations d'Isis-Hygie, qui est pourtant assez rare. Il a reproduit et le geste d'Harpocrate qui porte le doigt à la bouche, et la feuille de lotus qui lui enveloppe la tête, et la corne d'abondance; il n'a oublié ni le serpent, ni la couronne et la situla tenues par les mains de la déesse, dont le costume, du reste, est fort correct. Il me semble qu'un faussaire de cette force aurait multiplié les fraudes analogues et tiré du même moule beaucoup de petits vases, soumis ensuite à des retouches légères. Il n'en a rien fait, et il s'est donné bien de la peine pour un bien mince profit. Il y a donc de très sérieuses raisons pour croire qu'il n'a jamais existé et que l'objet est authentique. Presque toujours, quand une falsification n'est pas la copie ou la combinaison d'objets existants, elle se trahit par quelque faute, surtout lorsqu'elle est ancienne et que depuis la science a marché. Il est très rare aussi qu'un faussaire soit à la fois archéologue et épigraphiste. Ici, je ne rencontre aucune défaillance, tout est excellent.

Cependant M. Hirschfeld (*Falsae*, n° 323) n'admet pas cette inscription. Il n'hésite pas à la condamner, et cela pour une raison qui n'est ni péremptoire, ni même très exacte. Elle a été faite, dit-il, d'après les cachets d'oculistes. Or, les formules de ces cachets sont rédigées autrement, et, du reste, si elles étaient

pareilles, cela ne prouverait rien. En outre, il n'a pas vu le vase en question, et je m'étonne qu'il ait repoussé sans examen et sans preuve une opinion que je m'étais formée après une enquête fort minutieuse. Je me hâte d'ajouter que c'est la seule fois que j'aie à lui faire ce petit reproche.

Je ne prétends pas imposer mon avis, mais je désire qu'il soit contrôlé sérieusement. L'objet vaut, par lui-même, la peine d'être étudié, car s'il n'est pas le produit d'une fraude exceptionnellement habile et savante, il est, du moins à ma connaissance, le seul de son espèce.

IV

En revanche, je ne crois pas à l'authenticité d'une inscription que donne M. Hirschfeld au n° 5375 :

DIBVS
MANE
BVS
TAVRIN
PATRI·V·Γ

Dibus manebus. Taurin(us) patri v(ivo) f(ecit) ou *p(osuit)*.

La provenance de l'inscription (le cabinet Rivalz) est très suspecte, et la façon même dont les lettres sont gravées ne m'inspire aucune confiance. *Dibus manebus* semble être d'une incorrection voulue. En outre, il est bien étrange que le nom du défunt ne soit pas mentionné, ou, si on lit *Taurino*, que le dédicant n'ait pas signé sa dédicace. Le monument est complet, et il n'y a rien à suppléer. Je crois donc que c'est l'œuvre d'un faussaire assez ignorant, qui a rédigé exprès une inscription tout à fait barbare. Commettre volontairement quelques fautes est le meilleur moyen de faire passer d'autres fautes involontaires.

V

Voici une inscription, sur laquelle M. Hirschfeld et moi nous sommes d'accord, contre nos prédécesseurs. On lit sur une urne soi-disant trouvée à Vieille-Toulouse, le texte suivant :

D · M
C · VAL · VIBII · S · S (?)
DITIS·A·COL·COOP
Q·BIIXIT·ANN·XIII

Cette inscription a été longtemps adoptée ; on a même disserté sur les collèges funéraires qui, en effet, offraient souvent l'hospitalité de leurs sépultures. Mais il est invraisemblable qu'un personnage portant plusieurs gentilices, et, par conséquent, d'une condition relevée, ait fait partie d'une de ces associations. Ni M. Hirschfeld (*Falsae*, n° 303) ni moi, nous n'avons hésité à rejeter cette inscription, qui est d'une écriture plus que suspecte. J'ai vu le vase sur lequel elle est gravée ; il n'a certainement pas servi à renfermer des cendres, et on peut le condamner sans appel.

Quant aux autres inscriptions, je désire qu'elles soient étudiées de nouveau, puisqu'il y a désaccord scientifique entre M. Hirschfeld et moi. En général, on n'aime pas beaucoup à insister sur des faits douteux, qu'il serait plus prudent de laisser dans l'ombre, mais, puisque les objets existent, c'est un devoir de les examiner à fond. Somme toute, nous avons résolu d'une même manière assez de problèmes souvent fort difficiles pour qu'il nous soit permis de différer quelquefois d'opinion.

Albert Lebègue.

L'ATELIER DU STATUAIRE MYRISMUS

A CÉSARÉE DE MAURÉTANIE (*CHERCHELL*)

Le piédestal d'une statue de Vénus marine en marbre, récemment découverte à Cherchell et signalée par M. Victor Waille dans un intéressant article de cette *Revue*[1], porte une inscription transcrite ainsi :

sic
EX OFICINA MVRISI//////.

L'auteur pense que « ce Myrisus ou Myrisios », de l'atelier duquel sortait cette statue, devait être un marbrier grec. Malheureusement aucun exemple d'un pareil nom propre n'est donné à l'appui de cette interprétation; je doute même qu'il s'en trouve dans l'immense nomenclature que l'on connaît actuellement; il me sera donc permis de tenir la forme *Myrisus* ou *Myrisios* pour fictive, voire même improbable, par le fait seul que les hachures figurées à la fin de la copie de l'inscription indiquent que le nom, dont on ne possède plus qu'une partie dans MVRISI, a subi la mutilation de ses dernières lettres. Il s'agit de les restituer; le cas en vaut la peine, puisqu'il y va de l'individualité d'un artiste qui a signé son œuvre, qui semble même avoir fait école et qui a certainement contribué à la splendeur de la Césarée maurétanienne.

Tout d'abord je remarque que la haste verticale qui suit la lettre S constitue, non pas un I, mais plutôt le jambage gauche d'une lettre, par exemple, d'un M. Or, il existe une forme de

1. *Revue archéologique*, nlle série, t. X, 1887, p. 370. Il ne reste que la partie inférieure de la déesse, ayant à sa droite un dauphin qui tient dans sa gueule un poulpe.

nom propre, Myrismus, suffisamment usitée pour remplir toutes les conditions d'une restitution certaine,

EX OFICINA MVRISIMI

soit, *ex of(f)icina Myris[mi]*.

Les exemples de *Myrismus* abondent, sinon dans les textes d'auteurs, du moins dans les inscriptions ; l'épigraphie de la Gaule Narbonnaise, à elle seule, en fournit trois : *Pompeius Myrismus* à Arles [1], *L. Pompeius Myrismus* près Vaumeilh [2], *L. Mellius Myrismus* à Saint-Gilles-du-Gard [3]. Une recherche sommaire m'en a rapidement fait retrouver plus du double dans des inscriptions d'Espagne, d'Italie et de Phrygie [4] ; il serait donc facile d'en augmenter le nombre.

Fait assez curieux à noter : il était, semble-t-il, dans la destinée de ce nom d'être plus d'une fois méconnu et défiguré par ceux qui viendraient à le transcrire ; c'est, en effet, le même que j'ai déjà reconnu [5] sous les formes plus ou moins altérées, *Mirissimus*, *Murissimus*, *Myrissimus* que donnent les manuscrits de Lampride et dont se contentent les éditeurs dans un passage de la *Vie d'Antonin Élagabal*, § xv, *remoti sunt denique ab eo Hierocles, Gordus et Myrismus*. Aucun des éditeurs des *Scriptores historiae Augustae*, jusques et y compris H. Jordan et Fr. Eyssenhardt en 1864, H. Peter en 1865, ne s'était avisé d'une correction pourtant si simple et si clairement suggérée par la bizarrerie même de toutes les variantes avec leur faux air de superlatifs. Le *Myrismus* historiquement cité parmi les favoris d'Élagabal, était vraisemblablement l'un des affranchis de cet

1. Muratori, p. 1202, n° 4 ; Mowat, *Bulletin épigraphique*, IV, 1884, p. 142, note 2 ; *C. I. L.*, XII, 863.

2. De Laurière, *Bulletin monumental*, XLIV, 1878, p. 784 ; Héron de Villefosse, *Bulletin des Antiquaires de France*, 1884, p. 206 ; *C. I. L.*, XII, 356.

3. Pelet, *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1863-1864, p. 84 ; et *Procès-verbaux*, p. 11 ; *C. I. L.*, XII, 4127.

4. *C. I. L.*, II, 3087, 3977, 4294 ; V, 5759 ; VI, 11738 ; X, 2623. *C. I. Gr.*, III, 3902 *p*.

5. *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes*, nlle série, t. X, 1886, p. 82.

empereur; mais il n'y a pas dans cette hypothèse un motif suffisant pour identifier le personnage en question avec le *Myrismus Aug(usti) lib(ertus)* mentionné dans une inscription de Naples[1].

Quoi qu'il en soit, je n'hésite pas à restituer le même vocable à l'artiste qui exécuta la Vénus marine de Cherchell. De par son nom, il était incontestablement d'origine grecque; volontiers même je conjecturerais qu'il appartenait au monde gréco-romain de l'Italie méridionale où l'art florissait encore à l'époque impériale; c'est la pépinière qui a approvisionné les provinces occidentales, l'Afrique, l'Espagne, les Gaules; c'est là sans doute que se forma le fondateur de l'atelier statuaire dans le chef-lieu maurétanien, tout comme le mosaïste carthaginois Amor, élève du *civis Puteolanus* T. Sennius Felix, et son collaborateur dans l'exécution de la fameuse mosaïque de Lillebonne, récemment acquise par le musée de Rouen[2].

Dans le même ordre d'idées, l'occasion m'a été donnée de démontrer[3] que Pompéi et Herculanum avaient été des centres du rayonnement de l'industrie artistique du bronze sur l'ouest et le nord de l'Europe; cela est attesté par la dispersion des belles patères portant l'estampille des bronziers Ansius Diodorus, Ansius Epaphroditus, P. Cipius Polybius et autres (tous à surnoms grecs comme Myrismus) et trouvées tant en diverses localités de Gaule, de Grande-Bretagne et des pays scandinaves, qu'au pied même du Vésuve.

Robert Mowat.

1. *C. I. L.*, X, 2623.
2. *Bulletin épigraphique*, V, 1885, p. 112.
3. Mowat, *Marques de bronziers sur objets antiques trouvés ou apportés en France*, p. 2, 29; cf. *Bull. épigr.*, 1883-1884.

LES

INSCRIPTIONS DU DJEBEL TOUMIAT

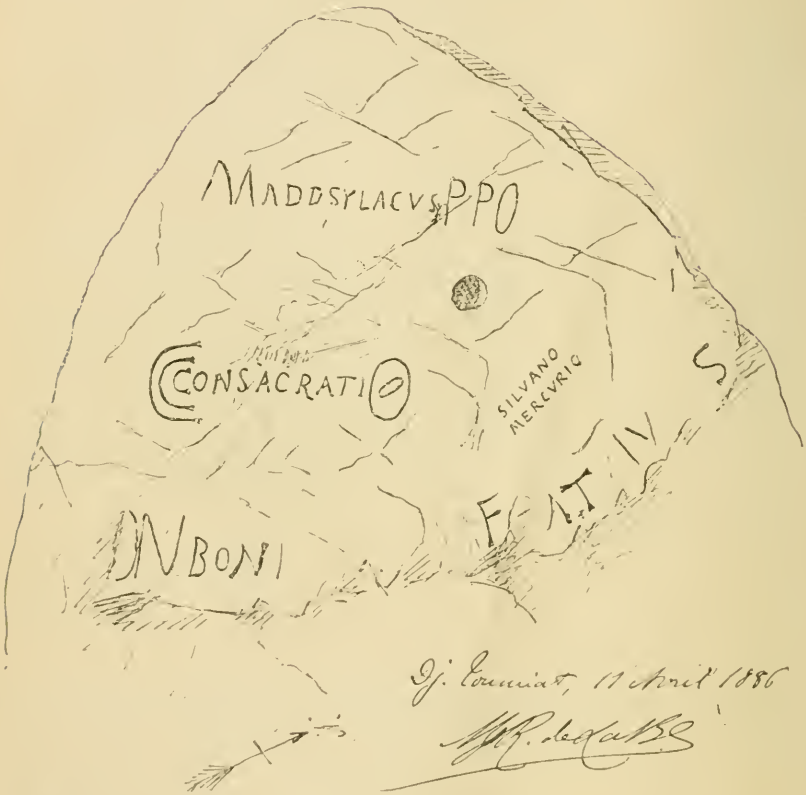

Dans une note au tome II de l'*Afrique romaine* de Charles Tissot, M. Salomon Reinach a bien voulu marquer que je lui avais signalé quelque imperfection dans le croquis des inscriptions du Djebel Toumiat qui figure à la page 684 de ce volume.

Ce croquis, donné par M. Duveyrier à Tissot, n'est « pas entièrement conforme à la copie de Wilmanns ». Peut-être les personnes qui auront vu les textes, ou seulement leur estampage, que j'ai envoyé au Ministère de l'Instruction publique pour la Commission de Tunisie, penseront-elles comme moi : 1° que le dessin de l'illustre voyageur, loin de constituer un progrès sur les copies de Wilmanns (*C. I. L.*, VIII, 86, 91), leur est plutôt inférieur quant à la lecture des lettres; 2° que le savant allemand n'avait cependant pas complètement tiré parti de ce qu'il lisait, et notamment n'avait pas assemblé les fragments, qu'il a d'ailleurs presque tous assez exactement déchiffrés.

Les inscriptions du Djebel Toumiat me paraissent, en fin de compte, n'avoir qu'une médiocre importance. Mais elles sont connues dans tout le Sud tunisien, et n'ont pas encore donné lieu à une interprétation certaine. Il n'est donc pas sans intérêt de les reproduire exactement. Le dessin que j'en publie ici a été pris par moi le 11 avril 1886, en même temps qu'un estampage. Les caractères sont fort grands, quelques-uns ont jusqu'à $0^{m}.40$ et même $0^{m},80$; et la netteté de la plupart des traits ne permet presque aucune erreur, si l'on regarde attentivement, et surtout si on lit en même temps qu'on estampe.

J'ai à peine besoin de rappeler que le Djebel Toumiat est une montagne du Djerid, à laquelle sont presque adossées Seddada et Kriz dans l'oasis d'El Oudian. Les inscriptions sont à peu près derrière le premier de ces villages, à une faible hauteur, dans le voisinage de la caverne dite des Sept Dormants, au-dessus de Tadjous, la *Thiges* de la Table. Elles sont gravées sans ordre sur une grande paroi en pente douce, faite d'une roche fendillée et divisée naturellement en couches. Une espèce de gradin irrégulier, près du bord dentelé duquel se trouvent les dernières lettres, montre qu'une partie de la surface où se lisent les inscriptions s'est détachée et a glissé dans le précipice voisin, peut-être antérieurement à la gravure des textes.

Quoi qu'il en soit, la disposition des lignes écrites est celle que donne mon croquis. J'ai peut-être seulement raccourci un peu

la distance verticale qui les sépare sur cette immense paroi de roc. Wilmanns a bien lu la première (*C. I. L.*, VIII, 88). Dans la seconde (*ibid.*, 89), il a eu raison de voir, dans les courbes qui enveloppent la première lettre du mot CONSACRATIO, deux autres C plus grands et concentriques, et de retrouver un second O à l'intérieur de la dernière lettre. Quant aux égratignures qui surmontent ce mot, elles sont fort indistinctes, et je doute si ce sont des lettres.

Reste la dernière ligne. Elle n'est pas bien exacte dans le dessin de M. Duveyrier. Quant à Wilmanns, il a tort contre V. Guérin au n° 86. On voit bien, en effet, l'espèce de triangle mal bâti qu'il indique, mais on lit ensuite un N des plus distincts. Par contre, il a raison, au n° 91, de douter de l'A que Guérin place avant son F, car cette lettre n'existe pas. Dès lors, le mot BONIFATIVS, coupé en cinq morceaux, apparaît entièrement net. Il semblerait même presque y avoir DN · BONIFATIVS.

Il paraît difficile de croire que le hasard, en faisant disparaître un certain nombre de caractères dans des groupes indépendants, ou la fantaisie des ouvriers, en gravant des lettres isolées, ait produit précisément ce mot. Les signes qui le forment sont tous de même style et leur fraternité ne peut faire aucun doute. Ce qui serait à expliquer, ce serait la disposition singulière de ce nom gravé par tronçons, au bord même de la surface rocheuse, dans la partie la plus menacée. Mais presque tout reste à deviner dans cette série d'épigraphes bizarres, sauf la petite dédicace (*C. I. L.*, VIII, 87), qui montre que le culte de Sylvain et de Mercure, unis sans doute comme Lares locaux, a été pratiqué dans cet endroit.

J'ai seulement voulu fournir aux curieux une reproduction fidèle, la photographie de l'ensemble n'étant pas, que je sache, faisable, vu la disposition des lieux.

Tunis, 1er juin 1888.

M. R. de La Blanchère.

FOUILLES D'UN CIMETIÈRE ROMAIN

A CARTHAGE EN 1888

On connaît la coutume des Romains d'enterrer leurs morts en dehors de l'enceinte des villes. Cette règle était, je crois, générale et aussi rigoureusement observée dans les provinces qu'en Italie même. C'est, en effet, dans ces conditions que nous avons trouvé à Carthage plusieurs cimetières romains, les uns païens, les autres chrétiens.

Parmi ceux de l'époque païenne, il y en a deux qui offrent un intérêt tout particulier.

Distants l'un de l'autre de cent pas environ, ils étaient situés au nord-ouest de la ville, près des remparts et de l'amphithéâtre, non loin des citernes de la Malga qui recevaient, par un aqueduc long de plus de 100 kilomètres, les eaux des montagnes de Zaghouan et Djouggar. A côté de ces deux cimetières, nous avons découvert la villa particulière d'un Romain nommé *Scorpianus*.

Aujourd'hui, la voie ferrée qui relie la Marsa à la Goulette passe à peu de distance de ces sépultures. La station de Saint-Louis n'en est éloignée que de quelques pas.

Plusieurs revues savantes ont donné à diverses reprises les résultats de nos fouilles dans ces deux importants cimetières qui, au Ier et au IIe siècle de notre ère, ont reçu les cendres des gens de la maison impériale mis par l'empereur au service du procurateur du *Tabularium* de Carthage. Le nombre des épitaphes retrouvées jusqu'à ce jour s'élève à près de six cents. Mais ces deux cimetières offrent des formes de tombeaux très rarement signalées jusqu'à présent dans l'empire romain. Aussi, avant de donner la liste des inscriptions qui doivent accompagner cette

note et forment l'inventaire épigraphique de nos dernières fouilles dans le second de ces deux cimetières, il me paraît utile d'exposer dans ses principaux détails la disposition intérieure de l'un et de l'autre avec quelques-uns des renseignements fournis par les inscriptions.

Qu'on se figure donc une aire rectangulaire ne mesurant pas plus de 1,000 mètres carrés et complètement entourée d'un mur

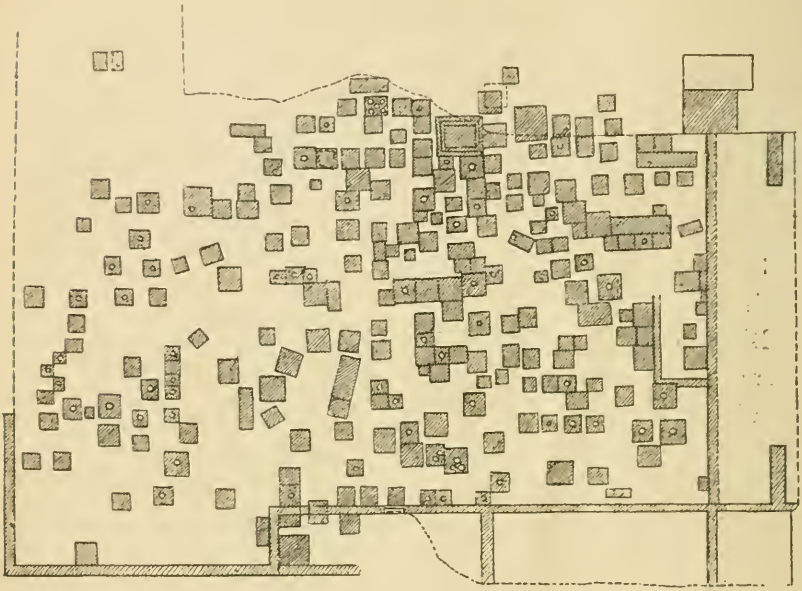

Plan du cimetière romain de Bir-el-Djebbana.

épais de 0m,55. Cet enclos est tout rempli de sépultures qui ont la forme particulière de cippes carrés ayant ordinairement 1m,50 de hauteur et 0m,50 à 1 mètre de largeur. Deux ou trois seulement atteignent 1m,50 de côté.

Tous ces cippes sont construits en maçonnerie et renferment une ou plusieurs urnes contenant des ossements calcinés et recouvertes d'une patère percée d'un trou au centre et mise en communication avec l'extérieur au moyen d'un tuyau de terre cuite. Celui-ci est placé, soit verticalement suivant l'axe du cippe,

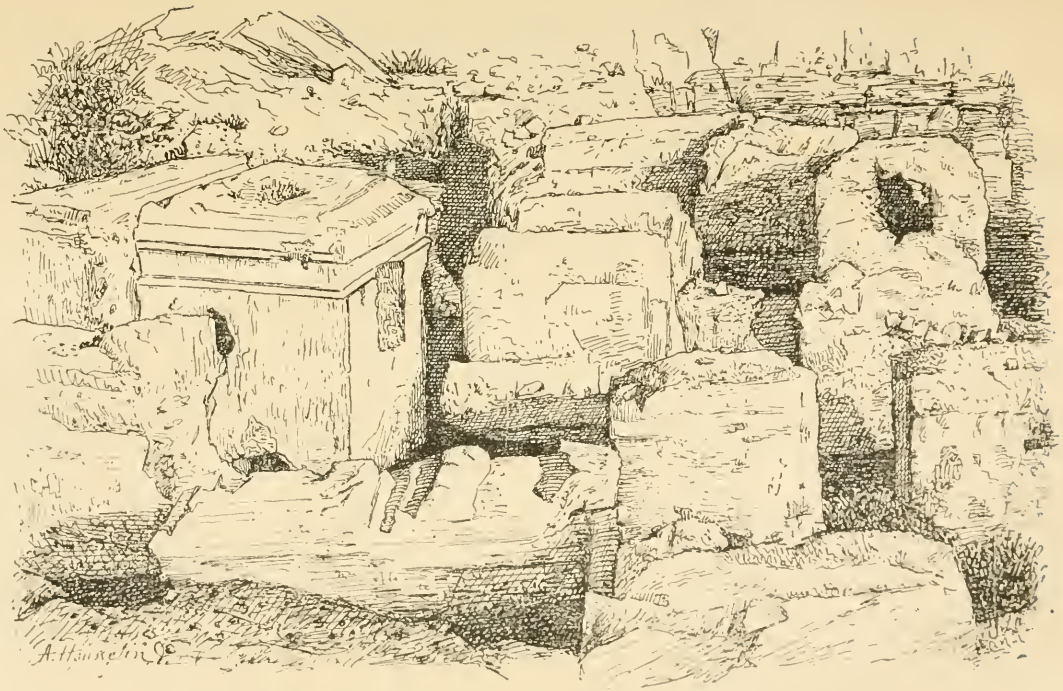

VUE D'UNE PARTIE DU CIMETIÈRE ROMAIN DE BIR-EL-DJEBBANA

(IIe SIÈCLE DE NOTRE ÈRE)

de façon à aboutir au centre de la partie supérieure, soit obliquement pour communiquer avec une des parois externes.

Ce conduit, qui fait de chaque cippe un véritable autel, était destiné à recevoir les libations des parents et amis du défunt. Les libations parvenaient ainsi jusqu'à l'urne funéraire, qui elle-même percée d'un trou, permettait aux liquides, après avoir traversé les ossements, de pénétrer jusqu'à la niche inférieure qui existe souvent dans la base de l'autel funéraire et dans laquelle on trouve les monnaies, les lampes, poteries et autres objets déposés avec les cendres et débris de bois brûlé provenant du bûcher. Cette disposition toute particulière rendait très faciles les sacrifices aux dieux mânes, et chaque tombe ainsi construite était un autel qui leur était consacré (*Dis manibus sacrum*).

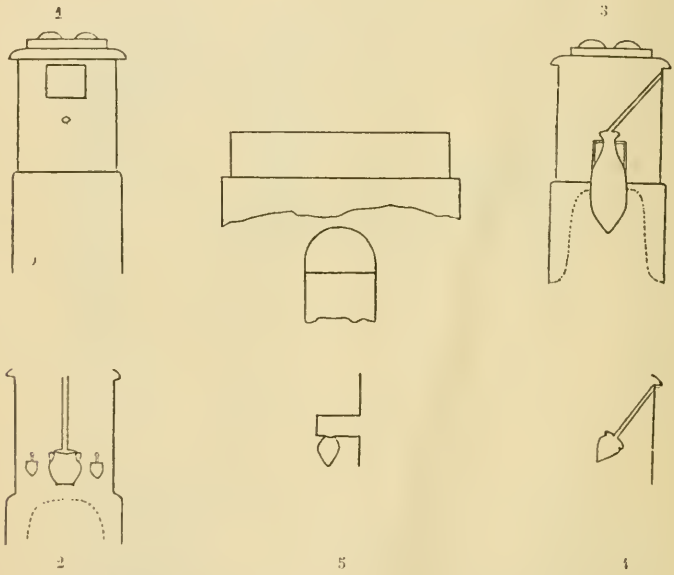

1. Vue d'une tombe (face avec emplacement de l'épitaphe et trou circulaire indiquant l'orifice du tuyau). — 2. Coupe d'un cippe à plusieurs urnes. — 3. Coupe d'un cippe à tuyau oblique. — 4. Autre coupe. — 5. Coupe d'une niche remplaçant le tuyau. — 6. Coupe en long et en travers d'une tombe de forme demi-cylindrique.

Le tube de terre cuite servait aussi, dans certains cas, à faire glisser jusque dans les urnes maçonnées à l'avance, ou renfer-

mant déjà les restes de quelque autre défunt, les os calcinés et les cendres, résidu de la crémation d'un nouveau cadavre. On constate, en effet, dans certains cippes, la présence d'urnes complètement vides, et d'autres fois le conduit est rempli d'ossements brûlés et de cendres. Cette explication est confirmée par une des épitaphes. Un mari a élevé de son vivant un cippe ou mieux un autel [1] à son épouse (*se vivo* ARAM *fecit*) et ses restes eux-mêmes sont venus y reposer après sa mort.

Quelquefois le tuyau de terre cuite est supprimé. Il est alors remplacé par une petite niche communiquant directement dans la maçonnerie avec l'orifice de l'urne.

Chaque cippe est revêtu extérieurement d'un excellent enduit sur lequel sont moulés en relief ou figurés en peinture des ornements tels que colonnettes, chapiteaux, guirlandes, fleurs, symboles divers, têtes, personnages, génies funéraires, oiseaux et autres animaux. Sur l'un d'eux se voit moulée en relief une truie mangeant un épi d'orge.

La tablette de marbre qui porte l'épitaphe est ordinairement scellée sur la face du cippe, quelques centimètres au-dessous de la corniche qui lui sert de couronnement.

Ces tombes sont toutes très rapprochées les unes des autres. Beaucoup même se touchent absolument sans aucun intervalle. Il y en a de superposées à de plus anciennes dont on retrouve la base à un niveau inférieur. Parfois des épitaphes brisées ont été employées dans la construction de certains cippes. Nous avons également trouvé, dans la maçonnerie d'une tombe, une stèle punique qui est un ex-voto à Tanit et à Baal Hammon. Souvent aussi les tablettes de marbre portent une épitaphe sur chaque face.

L'urne funéraire est presque toujours de terre cuite, variant de forme et de dimension, depuis l'amphore haute d'un mètre et plus, jusqu'aux moindres vases avec ou sans anses. Quelques-

1. Une autre épitaphe également trouvée à Carthage (*C. I. L.*, VIII, n° 1039), après avoir nommé le défunt ajoute : *Cujus ossa in* ARA *monumenti sunt, intra maceriam...*

unes ont été employées quoique brisées. Telle était, par exemple, l'urne qui renfermait les restes de *Spes*[1]. Ce détail permet de croire que les vases servant d'urnes avaient parfois servi aux usages domestiques avant de recevoir les cendres du défunt. Je connais un cippe où l'urne était renversée, et les ossements calcinés avaient été introduits par le fond du vase brisé sans doute intentionnellement.

Mais tous les corps déposés dans ces deux cimetières n'ont pas subi la crémation. On rencontre aussi quelques squelettes; mais alors la tombe n'a plus la forme de cippe ou d'autel : elle se compose d'un demi-cylindre reposant sur une base rectangulaire. Une de ces tombes découverte dans nos récentes fouilles mérite une description particulière.

Le demi-cylindre reposait sur une base longue de 1 mètre, large de $0^m,50$ et haute de $0^m,15$. On y voit figurer en peinture un génie funéraire aux ailes bleues sous les traits d'un jeune enfant, presque entièrement nu, couché de toute la longueur de son corps, la tête un peu levée et appuyée sur sa main droite; de la main gauche, il tient une tête de coq fraîchement coupée et de laquelle s'échappe un jet de sang.

Telle était la tombe extérieure. En creusant au-dessous, on trouva un vase d'argile finement moulé sous la forme d'un coq. A la profondeur de $1^m,15$ on découvrit un bloc de plâtre qui avait en longueur et en largeur, à quelques centimètres près, les dimensions de la tombe extérieure. On y voyait moulé en creux le corps d'un jeune enfant paraissant de même âge et à peu près placé dans la même position que le génie funéraire que nous venons de signaler. Quelques restes d'ossements extrêmement friables reposaient dans le creux de ce moule de cadavre. Le corps de l'enfant semble avoir été déposé nu dans le plâtre liquide. Le moule le représente couché sur le côté droit, le visage tourné vers le ciel. La jambe gauche est complètement allongée et la jambe droite repliée en partie. La main droite reposait sur le

1. Épitaphe n° 23.

ventre et le bras gauche était étendu le long du corps. Mais le cadavre n'ayant pas été complètement immergé dans le bain de plâtre liquide, lors de l'inhumation, la main droite et le flanc gauche ont échappé au moulage. C'est, d'ailleurs, ce qui a permis de se rendre si exactement compte de la position de toutes les parties du corps. Pendant que le plâtre était encore liquide, on a fixé à droite et à gauche du cadavre deux lacrymatoires de verre à long col et à large base. L'un mesure $0^{m},22$ de longueur, l'autre $0^{m},18$. Enfin, on a encore trouvé contre le bloc de plâtre une lampe dont le disque porte une scène mythologique dans laquelle un coq est aussi figuré. Cette lampe de terre très fine n'a pas d'anneau. Au revers, on voit une marque longue de 13 millimètres seulement, en forme de pied, mais dont l'inscription, qui devait se composer de trois lettres excessivement petites, n'est pas déchiffrable.

Ce moule de corps d'enfant, avec la tombe supérieure, a été soigneusement transporté au musée de Saint-Louis dont il forme aujourd'hui une des pièces, sinon des plus intéressantes pour les savants, du moins des plus curieuses pour la plupart des touristes. C'est pourquoi nous avons tenu à en donner une description détaillée.

Je reviens maintenant aux tombes en forme d'autel. Il n'est pas rare de rencontrer, soit dans le tube qui aboutit à l'urne, soit dans l'urne elle-même, des lamelles de plomb roulées et portant, souvent gravées en caractères microscopiques, des formules imprécatoires. Ces lamelles oxydées par le temps sont extrêmement difficiles à dérouler, plus difficiles encore à déchiffrer. Plusieurs de ces plombs trouvés précédemment ont cependant été publiés [1].

Mais nous en avons retiré encore près de quarante dans nos dernières fouilles. Quelques-unes étaient fixées aux parois du

1. Voir *Missions catholiques*, 16 juin 1882, p. 286; *Bull. épigr.*, *Inscriptions latines de Carthage*, n° 53; *Addim.*, vol. VIII, *C. I. L.*, n°s 454-456. Plusieurs de ces inscriptions viennent de paraître dans le *Bull. de Correspondance hellénique*, avril 1888.

cippe à l'aide d'un clou de cuivre qui en transperçait tous les plis. Une de ces lamelles non repliée semblait avoir été déposée à dessein sur deux crânes, peut-être deux têtes de décapités, car ils n'appartenaient pas à des corps incinérés et nous n'avons pu trouver à côté des traces de squelettes. Nous donnons plus loin, comme spécimen, la copie d'une des dernières lamelles trouvées dans les fouilles.

Autour des tombeaux, et surtout dans la niche ménagée à la base du cippe sous l'urne funéraire, on trouve de nombreuses poteries, des aiguilles et épingles de cuivre et d'ivoire, des figures

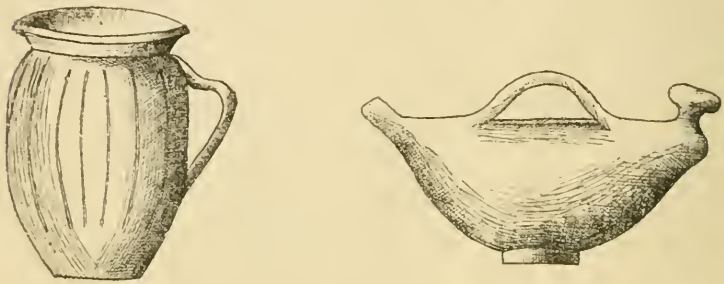

Spécimens de poteries trouvées en dehors des urnes funéraires.

de terre cuite, des lacrymatoires de verre et une grande quantité de lampes. Nos dernières fouilles nous en ont fourni 276. Quelques-unes conservent encore fixée sur leur disque la monnaie qui y a été déposée et l'aiguille ou l'épingle, soit de cuivre, soit d'ivoire, introduite dans le trou central pour remonter la mèche[1]. Il y en a de fort beau style. Voici quelques-uns des sujets que nous avons trouvés en dernier lieu :

Tête de Méduse dans un cercle de pampres :

Guerrier debout armé de son bouclier et tenant un glaive de la main droite ;

1. Virgile dit, je crois, quelque part : *Et producit acu stupas humore carentes.*

Paon déployant sa queue[1];
Pégase volant;
Scène de naumachie;
Deux guerriers, l'un à cheval, l'autre à pied;
Buste de femme à tête radiée;
Vainqueur dans un quadrige;
Victoire;
Lion bondissant près d'un arbre;
Lièvre mangeant des fruits;
Cheval faisant tourner un moulin;
Cupidon portant deux corbeilles;
Lion attaquant un cheval;
Éléphant;
Masque;
Aigle, cerf, chiens, coq, couronnes, rosaces, etc., etc.

Parmi ces nombreuses lampes, 93 portent la marque du potier. Nous en donnons plus loin la liste complète.

Outre les lampes et les autres objets que nous venons de faire connaître, je citerai encore un anneau de fer, une fiole de verre avec appliques, de petites plaques de cuivre triangulaires ayant peut-être servi de miroir, et enfin un miroir circulaire de $0^{m},11$ de diamètre avec manche de même métal.

Pour ne pas nous étendre davantage, nous en venons de suite aux épitaphes. Leur nombre total, pour les deux cimetières, s'élève aujourd'hui à 584. A part une seule, celle d'un philosophe, gravée en langue grecque, toutes sont latines. Deux seulement sont versifiées.

Pour le PREMIER CIMETIÈRE, ce sont 289 épitaphes[2] parmi lesquelles on a pu en déterminer 187 d'hommes et 100 de femmes.

Le nombre total des esclaves y est de 130, dont 103 appar-

1. On voit ce même sujet deux fois peint sur la face d'un des cippes.

2. Ces inscriptions ont été publiées ainsi qu'il suit : 277 dans la *Lettre de Son Éminence le cardinal Lavigerie à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sur l'utilité d'une mission archéologique permanente à Carthage*, et les douze autres dans le *Bulletin épigraphique*, sous les nos 39-44 et 434-439.

tiennent au sexe masculin et 23 seulement au sexe féminin. Parmi les hommes, dix sont nés de parents déjà esclaves de la maison impériale (*vernae*).

Le nombre des affranchis est de 15 : 10 hommes et 4 femmes. Tous sont des affranchis impériaux, à l'exception d'un seul qui est l'affranchi d'un procurateur.

Pour le SECOND CIMETIÈRE, le nombre des épitaphes est de 295[1]. Il y en a 160 d'hommes et 135 de femmes. On y trouve mentionnés 110 esclaves[2], 65 hommes et 35 femmes. Parmi les hommes esclaves 8 sont qualifiés de *vernae*, parmi les femmes, 5 seulement sont ainsi désignées. 3 esclaves paraissent avoir appartenu, non pas à l'empereur, mais à des maîtres particuliers. Ce sont 2 hommes et une femme.

Le nombre des affranchis s'élève à 19. 12 hommes et 5 femmes sont des affranchis de l'empereur. 1 homme et une femme paraissent avoir été affranchis par des particuliers.

Voici maintenant le tableau des différentes fonctions relevées sur les épitaphes de nos deux cimetières. Il fournit des renseignements précieux sur la composition du *Tabularium* de Carthage, auquel étaient attachés, sous l'autorité du procurateur, tous ces gens de la maison impériale, esclaves, affranchis ou hommes libres. Ils formaient l'*Officium* du procurateur.

Tableau comparatif des diverses fonctions mentionnées sur les épitaphes des deux cimetières de Carthage.

FONCTIONS	Premier cimetière.	Second cimetière.	FONCTIONS	Premier cimetière.	Second cimetière.
Adjutores tabularii . .	12	9	Tabellarii	12	7
Tabularii	2	1	Adjutores a commentaris	3	5
Custos tabularii . . .	1	»			

1. Ces épitaphes ont été publiées partie dans les *Missions catholiques* (9 et 16 juin, 14 et 21 juillet 1882), partie dans le *Bulletin épigraphique*. On trouvera à la fin de la présente note celles qui proviennent de nos dernières fouilles et dont le nombre s'élève à 47.

2. On n'a trouvé jusqu'à présent en Afrique qu'un très petit nombre d'épitaphes d'esclaves. Nos cimetières, comme on le voit, en ont fourni 240.

FONCTIONS	Premier cimetière.	Second cimetière.
Adjutor ad instrumentum commentariorum	»	1
Librarii	5	»
Notarii	2	3
Paedagogi	3	»
Mensores agrarii	4	1
Chorographus	«	1
Adjutor a cognitionibus	1	»
Aeditui	3	»
Custos Larum	»	1
Cubicularius	1	»
Cursores	»	2
Doctor cursorum	»	1
Cursorum exercitator	1	»
Pedisequi	8	2
Procuratores	2	2
Dispensator	»	1
Medici	»	3
Philosophus	»	1
Praeco	»	1
Milites	3	2
A vectigalibus publicis	2	1
Calculator ?	»	1

La durée de la vie romaine parmi les plébéiens, d'après les épitaphes de nos deux cimetières, peut aussi donner lieu à quelques observations.

Quatre-vingt-dix épitaphes (49 dans le premier cimetière et 41 dans le second) indiquent le nombre des années, mois et jours qu'a vécu le défunt et *neuf* (4 dans l'un et 5 dans l'autre) donnent la durée de la vie jusqu'au nombre des heures.

Quoique les Romains poussassent parfois ces calculs de la vie humaine jusqu'au *scrupule*, je ne crois pas qu'il faille leur accorder une confiance absolue. Si, en effet, on examine le nombre des individus morts à chaque âge depuis 1 an jusqu'à 105 ans, qui est la vieillesse la plus avancée que nous trouvions inscrite sur nos épitaphes, on ne peut manquer d'être frappé de la proportion beaucoup plus grande, surtout à partir de 25 ans inclusivement, des individus morts à l'âge de 30, 35, 40, 45, 50 ans et ainsi de suite en continuant de 5 en 5 jusqu'à 100 et 105 ans. Ces divers âges représentent plus du tiers du total des défunts, et les années intermédiaires offrent toujours une moyenne de beaucoup inférieure. En voici un exemple : vingt individus sont inscrits comme étant morts à 60 ans, tandis qu'il ne se rencontre qu'un unique décès dans les quatre âges qui précèdent (de 56 à 59 ans) et deux seulement dans les quatre âges qui suivent (de 61 à 64 ans). Une telle constatation me semble devoir jeter

quelque doute sur l'exactitude absolue des chiffres donnés par les épitaphes romaines. En tous cas, il est digne de remarque de trouver tant de chiffres ronds à côté de l'indication précise des années, mois, jours et heures, et il reste évident que beaucoup d'épitaphes ne donnent aux défunts qu'un âge approximatif.

Voici enfin la liste des épitaphes et des marques céramiques de lampes, patères et briques trouvées dans nos dernières fouilles. J'y ajouterai une courte note sur les monnaies de même provenance et la copie d'une des inscriptions cabalistiques mentionnées plus haut.

Inventaire épigraphique des dernières fouilles.

I. — ÉPITAPHES

1

D · M · S
FELIX · AVG · SER · ADIVT
ADINSTRVMENTV · COM
MENTARIORVM · PIVS
VIXIT · ANNIS · LXV · H · S · E

2

D · M · S
VICTOR · AVG ·
LIB · EX · TABV
LARIIS PIVS
VIX · ANNIS
· LVII ·

Les lettres du n° 2 conservent des traces de couleur rouge.

Sur une plaque de marbre blanc, carrée, de $0^{m},37$ de côté.

3

CERDO · TAB
CAESARIS · N ·
VIXIT · ANN · XXV
HIC · SITVS · EST

4

D · M · S ·
CAMPESTER · AVG
DOCTOR · CVRSORVM ·
PIVS · VIX · AN · XXX ·
H · S · E ·

Les lettres du n° 4 conservent des traces de couleur rouge. A la troisième ligne V et M forment monogramme.

5

D ⊃ M ⊃ S
FORTVNATVS · CAE
SARIS · N̄ · SER · NOTA
RIVS · P · VIX · AN · XX ·
M · V · DIEB · X ·
H · S · E ·

6

D · M · S ·
FELIX · AVG · SERVOS
MENSOR · AGRARIVS
PIVS · VIX · AN · XXXV
H · S · E

7

d m S
aug · n · SER
adjutor TABVL
pius vixit annis XXXVI
h S · E

8

D · M · S ·
P · AELIO AVG LIB PRIMO
FABRO · PIO · VIX · ANNIS
NLXXXXIIII H · S · E ·
AELIA · EVTYCHIS ·
PATRONO · MERENT · FEC·

9

Tablette de marbre blanc longue de 0m,51, incomplète dans sa hauteur qui devait être de 0m,34, et portant, au revers, des ornements composés de cercles et de rayons très simples, mais d'une grande finesse de travail. Trouvée sur la face d'un cippe mesurant 1m,50 de côté.

Diis Manibus Sacrum
L · MAGIVS , LRTA*b*
PIVS · VIXIT · ANN · LII · H · S · EST
MAGIA · CHRYSIS · VXOR · VIRO · SANCTO
INDULGENTISSIMO · PRO · MERITIS · FECIT
CVM · QVO · VIXIT · MALEDIXIT · MIHI · NVMQVAM
OFFENDIT · MENVNCQVAM · NEC · VLLVM · ALIVM

10

DIS · MANIBVS · P · AN
NIVS · DICAEVS · VIX
ANN · L · P · ANNIVS · NA
T*alis* LIB · BENE · MEREN
TI · PA*tr*ONO · FECIT

11

D — · M · · S ·
AELIA · FELICVLA · AVG · LIB · PIA ·
VIC · AN · LX · M · V · D · VIII · H · VI ·
GEMINIVS · ROGATVS · PIVS ·
VIC · AN · LXXI · M · X · D · III · H · X
AVRELIVS · SVCCESSVS *pius*
VIC · AN · XXIII · M · VIII · *d h*
H S *s*

Haut. des lettres du n° 10, 0m,015.

12

SEXTIA · DONATAE · LIB
SPERATA · PIA · VIX *it an* LV
SEX *tia* [illegible] *pi* A
vixit annis [illegible] HIC · SITAE · *sunt*
[illegible] SPERATVS [illegible]
[illegible] · SORO *ribus fecit*

13

D M S/.C
MAXIMA AVG
LIBERTA · PIA ·
VIXIT AN LX
DIES XV · H S EST

14

D — M — S —
LIBERTIO · CAES · N ·
VERN PIVS VIXIT
ANNIS · XXXV
VENERIA VIXIT PIA
ANN X H · SS

15

DIS · MANIBVS ·
SACRVM ·
SENILA PIA · VIX ·
ANNO VNO · M · VIII ·
H · S · E ·

Traces de couleur rouge dans les lettres du n° 14. Le n° 15 est gravé au revers de l'épitaphe qui précède.

16

D · M · S
SECVRA · CN · VERNA
PIA VIXIT
ANN · XXII · H · S · E

17

*di*S MAN SACR
*c*LARVS · AVG · SER
PIVS VIXIT · ANNIS
XXXX · IANVARIVS
FIL · PATRI · PIISSIMO ·
FECIT · H · S · E

18

DIS · MANIBVS ·
SACRVM ·
CALE · CAESAR · N · SER ·
PIA · VIX · ANNIS ·
XXXX · H · S · E ·

19

D M S
M · AVRELIVS
DEMETRIVS
PIVS · VIX · AN ·
XXXX · M · X · DI · V ·
H S E

Au revers du n° 19, autre épitaphe (n° 20) qui me paraît moins ancienne :

20

D · M · S ·
FELIX · AVGVS
TORVM · SERVS · (*sic*)
PIVS · VIXIT · AN
NIS · XXV · DIES ·
(*sic*) XXXX · FECIT · PATE ·
PIVS ▷

21

DIS · MANIB · SACRVM
PRIMVLA · AVG · SER ·
PIA · VIX · ANN · VIIII ·
· H · S · E ·

22

· DIS · MANIBVS ·
· SACRVM ·
· ARBVSCVLA · CAESARIS · N̄ ·
· PIA · VIXIT · ANNIS · LIII ·
· H · S · E ·

23

D · M · S
SPES · AVG · PIVS
VIXIT · AN · XXVIII
H · S · E

Les cendres de *Spes* reposaient dans une urne à long col dont l'anse était brisée quand on la maçonna dans le cippe Le nom de *Spes* donné à un homme mérite d'être remarqué.

24

DIIS · MANIB · SAC R
EXTRIC ATVS AVGSER
PIVS · VIXIT ANN LXXXI
H · S · E

25

D · M S
LONIDI RNA
V · A · XX · D · XXV
CL · PLVSIA

Les I et les L, dans le n° 25, ne diffèrent point de forme.

26

d m s
*Caesar*IS · N̄ · VER
adjut. a com MENTAR ·
pius vix ann XXII · M · XI
h s E

27

dis man SAC
· CAESARIS *n* ·
· AVG · PIA · VIXIT · A*n* ·
· NIS · XXV · SECVR*us* ·
· COIVGI · *fecit*

28. Moitié inférieure d'une tablette longue de $0^m,29$.

28

ER PIVS
· VIX · AN · XIX ·
FAVSTVS · ITEM · PIVS VIX
· AN · XIIII
H · S · S ·

29

D M S
P O M P E I A
S A T V R N I N A
PIA · V · AN · XII ·
H S E

Haut. des lettres dans le n° 28, $0^m,014$.

30

T · FLAVIVS
EVNOICVS
PIVS · VIXIT · A*nn.*
H · S · *e*

31

D · M · S
VICTORIA
PIA VIXIT · AN
XV · M · VI
H · S · E

32

DIS MANIBVS SACR
L PVLLAJENVS · PROCVLVS
PIVS · VIXIT · ANN XXIIII
M PVLLAJENVS MAXIMVS · P
PIVS · VIXIT · ANN · LXV
H S E

33

D · M S
M CLODIVS · PLAVTIANVS
PIVS VIX · AN · XLII ·
H · S · E

34

DIS · MAN · SACR
AELIA · FELICVLA · PIA
VIXIT · ANN · LXXX ·
FELIX · ET · CALETYCHE ·
FIL · MATRI · PIAE · FEC
H · S · E

35

DIS MANIBVS
SACRVM
ISMARVS PIVS
VIXIT · ANNIS XXV
H · S · E

36

D · M · S ·
VMBONIA · SECVNDV
LA PIA VIXIT ANNIS
XXVIII MENSIBVS VII FE
5 CIT FELIX CONIVGI BE
NE DE SE MERENTI ·
H · S · E ·
AVRELIVS FELIX PIVS · VIXIT
ANNIS · IIII MENSIBVS II
10 DIEBVS X · FECIT FELIX FILIO
BENE DE SE MERENTI

Cette épitaphe est gravée sur une tablette de marbre de Carrare qui ne mesure que $0^m,20$ sur $0^m,17$. Les lettres ont 7 et 8 millimètres de hauteur. Plusieurs E ne diffèrent nullement des I. A la quatrième ligne, les deux X sont formés par deux lignes traversées par une troisième en sens inverse.

37

D · M · S ·
T · FLAVIVS · SEVERVS ·
PIVS · VIX · ANN · I ·
M · V · DIEB · XVIII ·
H · S · E ·

La lettre M, dans la mention des mois, est traversée par une ligne ondulée en forme d'S, et la lettre D qui suit se rapproche d'une minuscule.

38

Partie d'une épitaphe reconstituée à l'aide de vingt-sept fragments.

DIS MANIL (*sic*)
SACR
C · SELICIVS
VICTOR
pius vixit
annis [illegible]

39

d M · S
u r B A N A
pia · VIX · AN
[illegible] M · II
[illegible] S O R O
*ri bene mer*ENTI
fecit

40

D · *m* *s*
M O D I *a* [illegible]
PIA · VI*xit annis* [illegible]
M · III D [illegible]

41

D ꝏ M ꝏ S
DOMITIVS RVFVS
FILIVS MAIOR · MAR
[illegible] S ꝏ PIVS ꝏ VIXIT
*a*NNIS ꝏ LIIII
*mens*IBVS · V · DIEBVIII —

42

Sur une tablette de marbre blanc trapéziforme :

DIS · MANIBVS · SACR
T ꝏ FLAVIVS ATIMETVS ꝏ
PIVS · VIXIT AN LXXVIII
H ꝏ S ꝏ E ꝏ

43

Sur une ardoise dont la face ne résiste pas au moindre contact :

LIAMF EVPROSYN*a*
IVLI · TENACIS
H · S · E

44

SATRIAE ▒▒▒▒▒▒▒▒
SECVND*ae* ▒▒▒▒▒▒▒▒
PIA · VIX · A*nn* ▒▒
H · S · E

45

DIS · MANIB*us sacrum*
FVRNIA · V ▒▒▒▒▒▒▒▒
pia VIXIT · A*nnis* ▒▒▒▒▒▒

46

Sur une tablette de marbre blanc épaisse de $0^m,009$:

▒▒▒▒▒ V ▒▒▒▒▒▒▒▒▒▒
▒▒▒ELIVS · A ▒▒▒▒▒▒
▒▒THOCLES *pius*
*vi*XIT · ANN*is* ▒▒▒▒

Haut. des lettres, $0^m,012$.

47

Enfin, sur une tablette de marbre, ébauche à l'encre d'une épitaphe qui n'a pas été gravée. Les caractères sont presque entièrement effacés. On y distingue cependant :

D M S
▒▒▒▒▒▒▒▒NIOR
▒▒▒▒▒▒VIX AN
NIS XXX H S E

II. — MARQUES DE LAMPES

Nos dernières fouilles nous ont donné 276 lampes parmi lesquelles 93 portent la marque du potier.

1

AGATVOI

Lettres en creux. Les trois dernières sont d'une lecture douteuse.

2

AGRI *Graf.*

3

AVFFRON exempl.)

4

AVFPHR *Empr.*

5

AVGENDI *Graf.*

6

BASSA *Empr.*

7

BICAGAT *Empr.*

8

BIC · AGAT[1] *Empr.*

9

CAL MERC *Empr.*

10

C · HEL · IAN *Graf.* (3 exempl.)

11

C · CLOD *Empr.*

12

C · CLO · SVC *Empr.* (15 exempl.

13

C FABFVS *Empr.*

14

CLO · HELI *Empr.* (2 exempl.)

15

C MAR EVP *Empr.*

16

C · OPP · RES *Empr.* (12 exempl.)

17

CV *Empr.*, lettres en relief.

18

C · VALERISAN *Graf.*

19

EX FI PRI
MVL *Graf.*

20

EX OFI
L · HORTE
NSI *Graf.* (3 exempl.)

21

EX OFI
L · POMPEI
PONTIANI *Graf.*

22

EX OF VIC
TORIS *Graf.*

1. Sur le disque de la lampe qui porte cette marque, on voit un cheval se dirigeant vers une palme. Son nom *Bubalus* est inscrit dans un petit cadre à queues d'aronde ▷[BUBA]◁ .

23
FRONI *Empr.*

24
GABINIA *Empr.* (5 exempl.)

25
HELI *Empr.*

26
I *Empr.* en relief.

27
IVNIALEXI *Empr.*

28
IVSTI *Empr.* (2 exempl.)

29
LASCIV
I *Graf.*

30
L FABRIC S *Empr.* (2 exempl.)

31
L · FEDI SEC *Empr.* (5 exempl.)

32
L · HE MAR *Graf.*

33
L MADIEC *Empr.*

34
L · MVN · PHILE *Empr.*

35
lMVN · SVC

36
L · SEM · HI ? *Graf.*

37
LVCCEI *Graf.* (4 exempl.)

38
MAVRI
CI *Graf.*

39
MVNTREP

40
MVNTREPT

41
N NAE LVC

42
P HELVI *Graf.*

43
PVLL
AENI *Graf.*

44
Q · MARC *Graf.*

45
SEX · IVCE *Empr.*

46
STERCEI *Graf.*

47
TARI · FEC *Empr.*

48
VICTORIN *Graf.* sous le bec d'une lampe.

49

VIC
TORIS *Graf.*

50

X *Empr.* en relief.

III. — ESTAMPILLES SUR LE FOND INTÉRIEUR DE POTERIES ROUGES

1

A · MN Empr. de pied, 0m,017

2

C CLO PRO [?] *Id.*, 0m,017.

3

C CLO · SAB *Id.*, 0m,02.

A et B forment monogramme.

4

C · M · R *Id.*, 0m,012.

5

CN *Id.*

6

C ▲ P ▲ P Longueur, 0m,024.

6 *a*

C ▲ P ▲ P Empr. de pied.

6 *b*

Emp. de pied, 0m,021.

7

L · R · P *Id.* (3 exempl.)

7 *a*

L RASINPIS *Id.*, 0m,027.

8

S ▲ *Id.*

8 *a*

S · M · F *Id.*, 0m,016.

8 *b*

S ▲ M ▲ F Emp. de pied, 0m,021.

9

ERRVCE [?] Empr. large de 0m,003.

10

Empreinte rectangulaire longue de 0m,04 et large de 0m,01, sur le col d'une amphore funéraire haute d'un mètre :

LVCI

Lettres en relief.

11

Caractères de couleur noire sur la panse d'une petite urne funéraire :

HIR

Haut. de ces lettres, $0^m,05$.

12

Enfin, sur un disque en os, mesurant 3 millimètres et demi d'épaisseur et $0^m,023$ de diamètre :

V

Haut. de cette lettre, $0^m.01$.

IV. — BRIQUES ESTAMPILLÉES

1

Au-dessous d'une tombe de forme demi-cylindrique, quatre briques abritant le squelette portent cette marque :

EX · FIG · M HERENNI POLLIONIS DOL
L SESSI SVCCESSI ·
Ovale en relief entre deux palmes.

2

Une cinquième brique du même tombeau porte cette autre estampille :

palme M · PVBLICI · IANVARI *palme*
EX OFFI · DOLEARIA
M A I O R I S

La préposition EX est imprimée en plus petits caractères que le reste de l'inscription.

3

Enfin, une brique provenant de ce cimetière donne le nom

d'un des nombreux affranchis de *Cn. Domitius Tullus*, proconsul d'Afrique, en 93 après J.-C.

agathob VL DOMITI TVLLI
ap RILIS

A la première ligne V et L forment monogramme. A Rome, des briques portant cette marque ont été trouvées avec d'autres briques estampillées au nom des consuls de l'an 133.

Ces marques ont toutes la forme circulaire.

V. — MONNAIES

Les monnaies que l'on trouve dans les urnes ou sur le disque supérieur des lampes funéraires sont presque toutes de grands bronzes, ordinairement très oxydés. Grâce à l'obligeance de M. de Champeville, officier du Trésor à la Goulette, qui possède un talent particulier pour le décapage des vieilles monnaies, j'ai pu étudier une cinquantaine de pièces provenant des fouilles de notre cimetière d'*officiales*.

Fait digne de remarque, le plus grand nombre de ces pièces sont des monnaies carthaginoises offrant sur la face, la figure d'une femme vue de profil et tournée à gauche, et sur le revers le cheval debout, au repos et tourné à droite. J'en ai classé dix-sept d'une manière absolument certaine. Mais parmi les monnaies les plus usées et ne donnant plus aucune trace d'empreinte, il est facile de reconnaître au bord taillé en biseau, que la plupart sont aussi des monnaies carthaginoises.

Trois pièces sont numidiques.

Un quart à peine des monnaies appartient à l'époque romaine. Parmi celles que j'ai classées, j'en citerai une d'Auguste avec la légende : DIVVS AVGVSTVS PATER, une autre sur laquelle je crois reconnaître l'effigie d'Agrippine, l'épouse de Germanicus, une de leur fils Caligula, une autre de Trajan et deux d'Antonin le Pieux, frappées sous le IIIe et le IVe consulat de cet empereur.

La face de la première porte autour de la tête laurée de l'empereur la légende : ANTONINVS AVG PIVS PP TR P COS III et sur le revers de la seconde on lit : SALVS AVG COS IIII.

VI. — INSCRIPTIONS SUR LAMELLES DE PLOMB

Les tombes romaines de nos cimetières de Bir-el-Djebbana nous ont fourni, comme je l'ai dit plus haut, dans nos dernières fouilles, près de quarante lamelles de plomb pliées ou roulées sur elles-mêmes et portant des formules magiques. Voici pour spécimen la copie de l'inscription qui se lit sur l'une de ces lamelles, longue de $0^{m},068$ et large de $0^{m},05$. Les deux angles inférieurs manquent :

Cet inventaire épigraphique, en réunissant avec leurs textes les marbres, poteries, bronzes et plombs trouvés dans nos dernières fouilles du second cimetière, me paraît offrir aux savants les éléments les plus précieux pour la confirmation de l'époque attribuée jusqu'à ce jour à ces intéressantes sépultures, c'est-à-dire le Ier et le IIe siècles de notre ère.

Carthage, 4 juin 1888.

A.-L. Delattre,
Pr. miss. d'Alg.

ÉTUDES
SUR QUELQUES CACHETS
ET
ANNEAUX DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

(*Suite*[1])

LV

BAGUE SIGILLAIRE DE WABLEGYSUS

Cette bague, trouvée en 1850, dans le cimetière franc de Haulchin (Hainaut), fut déposée au musée royal d'armures et d'antiquités de Bruxelles. D'après des renseignements que j'ai reçus de M. Destrée, conservateur-adjoint de ce musée, l'anneau ou plus exactement les fragments d'anneau qui y avaient été recueillis, sont perdus depuis déjà longtemps : « Cet objet, m'écrivait-il récemment[2], est décrit dans le catalogue de 1854, mais, lors du recolement fait en 1859, il ne fut pas retrouvé ; aussi ne figure-t-il plus dans le catalogue imprimé en 1864. »

Notre anneau a été publié pour la première fois, peu après sa découverte, par M. Schayes, alors conservateur de la précieuse collection belge[3], et depuis par plusieurs archéologues, notam-

1. Voir la *Revue archéolog.*, 3e série, année 1884, t. I, p. 141 ; t. II, p. 1, 193, 257 ; année 1885, t. I, p. 168, 305 et 348 ; t. II, p. 42, 44, 45, 46, 129 et 321 ; année 1886, t. I, p. 20, 216 et 341 ; t. II, p. 1, 40, 137 et 313 ; année 1887, t. I, p. 47, 180 et 289 ; t. II, p. 42 et 295 ; année 1888, t. I, p. 23 et 296.

2. Lettre de M. Destrée, du 29 mars 1887.

3. *Notice sur la découverte d'un cimetière franc à Haulchin*, p. 4, pl. II, fig. 4 ; *Bulletin de l'Acad. de Belgique*, t. XXI, 1re partie, p. 120 et pl. II, fig. 10.

ment par notre savant confrère, M. E. Le Blant, qui avait eu des empreintes, d'après lesquelles le bijou a été reproduit dans son *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*[1], de façon à inspirer toute confiance.

Il est en argent et se compose d'un chaton de forme ronde, de 15 millimètres de diamètre (y compris la bordure de grènetis), soudé sur une mince baguette, qui se prolonge sous le chaton en une double patte. A droite et à gauche du chaton, il y a trois globules ou cabochons en argent, soudés au point où il se réunit à la baguette.

Il porte, en légende circulaire, et très légèrement gravé à la pointe un nom, où les auteurs qui se sont occupés de cet objet ont lu + WABVETVSVS.

Cette leçon ne nous paraît pas exacte. Telle est aussi l'opinion d'un de nos plus habiles paléographes, M. Julien Havet, qui, sur le vu de la figuration donnée par l'abbé Cochet[2] et moins complète que celle de M. Le Blant, proposerait de lire + S(*ignum*) *Wabaegysy*. « Le S isolé au milieu de l'inscription doit, dit-il[3], être l'abréviation de *signum*, et, par conséquent, appelle un nom au génitif. L'*y* pour *i*, même dans les désinences, se rencontre dans les diplômes mérovingiens. La seule lettre douteuse est la quatrième, qui peut être un A ou un L. Toutefois, *Wabaegysy* paraît plus vraisemblable que *Wablegysy*. »

Le S gravé au centre peut, en effet, avoir une signification spéciale, comme nous l'avons observé plus d'une fois dans le cours des présentes Études. Mais il n'est pas seulement l'abréviation de *signum*, c'est aussi l'abréviation ou l'initiale des verbes *signavi* ou *subscripsi*, qui sont si fréquemment employés au bas des diplômes et des chartes mérovingiennes.

Nous avons aussi remarqué que cette lettre reçoit parfois un double emploi, et qu'alors, tout en servant d'abréviation comme

1. T. Ier, p. 425, n° 321, pl. XXXV, n° 216. On le trouve encore dans Cochet, *Normandie souterraine*, 2e édit., p. 252, et *Le tombeau de Childéric Ier*, p. 377.

2. *Tombeau de Childéric Ier*, p. 377.

3. Dans une note qu'il nous a remise.

il vient d'être dit, elle entre dans la composition du nom de la personne propriétaire du cachet[1]. On peut donc, dans l'espèce, chercher un vocable au nominatif.

Quant à la composition de ce vocable, nous sommes porté à voir, dans la quatrième lettre de la légende, un L plutôt qu'un A, qui conduirait à une forme peu usitée. Il y a encore une autre raison de cette préférence : c'est que la deuxième lettre est un A normal *avec sa barre intérieure horizontale* ; il serait bien extraordinaire et il paraît bien peu vraisemblable que le graveur ait *aussitôt après, dans le même mot,* buriné un deuxième A *non barré.*

Ce n'est donc pas un A qu'il faut lire à cette place, mais un L.

La sixième lettre n'est pas un T ainsi que l'ont cru les précédents éditeurs ; avec M. Havet, j'y vois une des nombreuses formes du G à l'époque mérovingienne ; comme lui aussi, je vois dans la septième lettre un Y ; la huitième est assurément un S ; quant à la neuvième, M. Havet, trompé par la figuration défectueuse qu'en a donnée l'abbé Cochet, l'a traduite par un second Y ; j'y reconnais plutôt un V appendu au sommet du S ; le S du centre ne fait aucun doute.

En conséquence, je propose de lire WABLEGYSVS.

Si le S final a une deuxième signification en dehors de sa contribution au vocable, il serait l'initiale de *Signavi* ou *Subscripsi*, et, dans cette hypothèse, nous aurions pour l'ensemble de l'inscription :

+ WABLEGYSVS S.

Wablegysus S(*ignavi*) ou S(*ubscripsi*).

Les deux dernières syllabes de ce nom sont bien en rapport avec l'onomastique gallo-franque[2], et le Y remplace assez souvent le I dans les chartes de cette période[3].

1. Voir, sur ce sujet, les observations contenues dans les nos I, II, XVIII et XXV des présentes Études.

2. Nous voyons en effet, dans les actes de cette période, des noms comme ceux d'*Adalgisus*, *Adregisus*, *Alagisus*, *Amalgisus*, *Andegisus*, *Ansigisus*, *Beregisus*, *Berdegisus*, *Bertegisus*, *Carothgisus*, etc., etc. (Pardessus, *Dipl. et ch.*, t. I, p. 213 ; t. II, p. 37, 83, 89, 149, 202, 203, 213, 221, 437, 440, 447, 461 et passim.)

3. Ainsi l'on trouve *Aigulfus* et *Aygulfus*, *Ghislemarus* et *Ghyslemarus*,

LVI

BAGUE SIGILLAIRE DE BOLO OU BOBOLUS

La bague en bronze que nous reproduisons ici, a été recueillie dans un cimetière franc, découvert au lieu dit *le Tombois*, dépendance du hameau d'Esclaye, commune de Pondrôme, canton de Beauraing, province de Namur (Belgique) ; elle était au doigt d'un personnage qui avait été enseveli tout éperonné.

L'ouverture de l'anneau est de 22 millimètres ; la baguette, qui est massive, a 7 millim. et demi près du chaton. Ce chaton, ménagé à même le métal, est de forme ronde et a 12 millim. de diamètre ; il présente, gravées en creux, deux petites croix, avec trois lettres dont nous nous occuperons bientôt.

En publiant ce bijou, en 1887, la Société archéologique de Namur a fait connaître que les sépultures du Tombois, dans l'une desquelles il a été recueilli, contenaient divers objets à l'usage des Francs, tels que boucles en bronze, coutelas, éperons en fer, peignes, bracelets, broches ornées de verroteries, etc. [1]. Quant à l'inscription du chaton, l'auteur de l'article descriptif de notre anneau déclarait ne pouvoir en indiquer le sens [2].

La lettre gravée à la droite du chaton (gauche du lecteur) est certainement un B cursif (b), dont la base, au lieu d'être arrondie, présente un angle aigu ; les deux lettres de gauche sont O

Hidulfus et *Hydulphus*, *Hymnechildis* et *Chinechildis*, *Hippolytus* et *Yppolitus*, etc., etc. (Pardessus, t. II, p. 33, 35, 36, 43, 47, 49, 53, 81, 118, note 3, 199, 218, 219, 229, 262, 441 et passim. Cf. Mabillon, *Annal. Ord. S. Bened.* t. I, p. 456.)

1. *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. XVII, p. 242-243. Sur un grand coutelas contenu dans une de ces sépultures, on lit l'inscription VICSVS FICIT.

2. Il a cru voir, mais à tort, dans une de ces lettres, un « I avec un crochet, qui lui donnerait l'apparence d'un J » ; c'est assurément un B cursif.

et L. En redoublant le O, on trouve le vocable ƀOLO, au nominatif, mentionné, au VIIIe siècle, dans une charte de l'abbaye de Lorsch[1]. En redoublant les deux premières lettres, nous avons le nom de ƀOƀOLO, qui est celui d'un monnayer inscrit sur un tiers de sou d'or fabriqué au milieu du VIIe siècle[2]. Il est même à remarquer que le B y est, comme sur la bague du Tombois, en la forme cursive[3]. *Bobolus* est le diminutif au 1er degré de *Bobo*, d'où est dérivé le diminutif au 2e degré *Bobolenus*, dont l'emploi fut fréquent dans le haut moyen âge[4].

En résumé, les caractères inscrits sur le chaton de notre bijou nous paraissent devoir être lus ainsi :

+ ƀOLO + ou + ƀO(ƀO)LO +

Il est à peine besoin de dire que la déclinaison au datif ou plutôt à l'ablatif du nom du possesseur de cette bague sigillaire, n'aurait rien de surprenant, car on en rencontre de nombreux exemples dans les souscriptions des chartes et des diplômes de la période mérovingienne, et nous en avons déjà signalé deux sur des anneaux-cachets précédemment publiés par nous[5].

1. *Bolo*, gén. *Bolonis*, dans *Cod. Laureshamens. diplomat.*, t. III, p. 77.

2. Cette pièce a été, suivant nous (*Descript. des monn. méroving. du Limousin*, n° 80, p. 183), frappée à Ajain (Creuse); Adr. de Longpérier (*Collect. Rousseau*, p. 87, pl. II, n° 197) l'a attribuée à Agen (Lot-et-Garonne). En voici les légendes : AGENNO FIT — + ƀOƀƀOLO MONI(*tario*).

3. Voir notamment *Revue numismatique*, 1re série, t. XI, p. 100 et 227; Longpérier, *Collect. Rousseau*, n° 154, p. 62. De nombreux personnages sont ainsi appelés dans Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, V, 40, et VI, 45; édit. Guadet et Taranne, t. I, p. 438 et 459; et dans Pardessus, *Dipl. et ch.*, t. II, p. 82, 83, 89, 100, 264, 346 et 454.

4. On connaît des monnayers mérovingiens de ce nom qui ont signé des pièces sorties de trois ateliers. Voir An. de Barthélemy, *Liste des noms d'hommes gravés sur les monnaies de l'époque mérovingienne*, p. 9. Mentionnons aussi un abbé de Saint-Bénigne de Dijon (an. 714) et un fonctionnaire du Palais, qui assista, en 719, à un plaid tenu par le maire du Palais Charles Martel. (Pardessus, *Dipl. et ch.*, t. II, p. 299, 300 et 316.) Grégoire de Tours fait mention d'un *Bobolenus*, référendaire de la reine Frédégonde (*Hist. Franc.*, VIII, 32 : t. II, p. 112). Les Bollandistes ont donné la *Vie* de deux saints du même nom, qui furent évêques de Vienne, l'un au VIIe siècle, l'autre au VIIIe. (*Acta SS.*, mens. maii, t. VI, p. 446.)

5. Voir les notices XVI et XXV des présentes Études.

LVII

ANNEAU-CACHET D'AINRISUS

Voici un anneau sigillaire en bronze, qui provient, comme celui dont nous nous sommes occupé ci-dessus, du cimetière franc du Tombois, dans le hameau d'Esclaye, commune de Pondrôme, province de Namur (Belgique). Il a été également publié, en 1887, par la Société archéologique de Namur[1]. Il a 20 millimètres d'ouverture, et se compose d'une baguette assez mince et d'un chaton, qui paraît y être soudé; il existe, aux deux points de réunion de la baguette et du chaton, trois cabochons ou globules, disposés en feuilles de trèfle, comme on les rencontre si fréquemment sur les anneaux de fabrique mérovingienne. Au centre du chaton, qui est de forme ronde et a 16 millimètres de diamètre, on remarque un gros bouton pris dans le métal et isolé par un trait circulaire profondément creusé au burin; autour de ce bouton, sont gravées une croisette et une légende en lettres bouletées très lisibles : + AINRISVSI.

La forme de ce nom est peu ordinaire quant à ses deux dernières syllabes ; mais il convient de signaler, parmi les objets trouvés dans les sépultures du Tombois, un coutelas portant le nom du fabricant : VICSVS FICIT. La terminaison du vocable de cet industriel se rapproche beaucoup de celle du nom du propriétaire de notre anneau; toutefois le génitif *Ainrisusi* impliquerait le nominatif *Ainrisusus* ou *Ainrisusius*, et, dans ce cas, le mot *signum* ou *sigillum* serait sous-entendu.

1. *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. XVII, p. 243.

Mais je serais plutôt disposé à penser que le cachet qui nous occupe, porte le vocable *Ainrisus* au nominatif, et que le I final forme, avec le deuxième S (qui aurait ainsi un double emploi, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer[1]) le groupe des initiales ou l'abréviation de SI*gnavi*.

Cette dernière explication a l'avantage : 1° de laisser au nom du propriétaire de la bague une terminaison semblable à celle du nom de son contemporain et peut-être son voisin *Vicsus*; 2° de nous dispenser de sous-entendre le mot *signum* ou *sigillum*, pour justifier la déclinaison du vocable au génitif.

Nous proposons, en conséquence, de lire ainsi l'inscription :

+ AINRISVS SI
Ainrisus Si(gnavi)

LVIII

BAGUE TROUVÉE A OBEROLM (HESSE-RHÉNANE)

Cette bague, qui est conservée au musée des antiquités de Mayence, a été découverte, à Oberolm, grand-duché de Hesse-Darmstadt, avec un peigne, des boucles d'oreilles, une petite boucle de ceinturon en bronze, un peson en verre et deux tasses en verre. Elle a été publiée par M. Lindenschmit dans son savant ouvrage sur les antiquités germaniques[2].

Elle est en bronze et se compose d'une baguette assez mince

1. Voir les nos II, III et LV des présentes Études.
2. *Handbuch der deutschen ältersthumskunde*, Première partie (*Antiquités méroving.*), pl. XIV, fig. 11. Les renseignements que nous donnons en tête de cette notice, nous ont été obligeamment fournis par M. Lindenschmit dans une lettre du 18 avril 1888.

et d'un chaton ménagé à même le métal; ce chaton, qui est de forme ronde, mais assez irrégulière dans sa partie principale, a 22 millimètres de large sur 16 de hauteur. On y voit gravé un personnage à cheval du dessin le plus barbare et du travail le plus grossier.

LIX

CACHET D'EUSÉBIE

Nous reproduisons ici un cachet qui appartient au musée de Bonn, tel qu'il est figuré dans l'ouvrage déjà cité de M. Lindenschmit, sur la planche où le savant conservateur du musée de Mayence a fait graver un certain nombre d'anneaux provenant de sépultures franques[1]. Ce cachet, d'origine franque, a la forme d'un carré long irrégulier, de 11 millimètres dans sa plus grande largeur, sur 8 millim. et demi de haut.

Il porte un monogramme, au sommet et au bas duquel est gravée une croisette, et dont l'explication ne présente aucune difficulté. L'E rétrograde est suivi d'un V et d'un S; en redoublant le E, on forme le groupe EVSE, et si l'on y ajoute le B terminal, le I du centre et un troisième emploi du E initial, on trouve le vocable EVSEBIE, qui fut d'un usage si fréquent dans le haut moyen âge[2]. Le S obliquement barré par un I, qui est si remarquable au centre du monogramme, est, comme on sait, l'abréviation de SI(*gnum*) ou de SI(*gnavi*) : c'est ici l'abréviation de SI(*gnum*), puisqu'il régit le génitif *Eusebie*.

Nous avons donc, pour l'ensemble de l'inscription :

+ SI(*gnum*) EVSEBIE +

1. *Handbuch der deutschen alterthumskunde*, p. 404, pl. XIV, fig. 9.

2. Voir, dans la notice n° II des présentes Études, concernant un anneau sigillaire sur le chaton duquel on lit, en monogramme, le vocable d'Eusébie, la mention de femmes ainsi nommées dans l'antiquité et dans le haut moyen âge.

C'est un nouvel exemple de la lettre S ou du groupe SI servant à la fois d'élément composant pour le nom du possesseur du cachet, et de signe abréviatif du mot *signum* ou *sigillum*.

Je n'omettrai pas de signaler la ressemblance qui existe entre notre monogramme et celui que porte une bague sigillaire précédemment décrite par nous et trouvée dans le cimetière d'Armentières (Aisne)[1]. Il n'y a pas identité complète entre les deux bijoux[2], qui ont été très probablement fabriqués dans des ateliers différents et pour deux personnes différentes; mais le procédé de composition est visiblement le même pour les deux monogrammes; et cela nous prouve qu'il y avait, à cet égard, des règles ou du moins des usages généralement observés durant la période gallo-franque.

LX

BAGUE AVEC CROIX GRECQUE AU CHATON

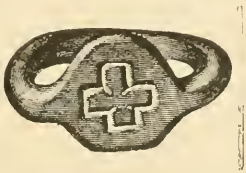

Nous avons décrit plus haut deux anneaux portant une croix à branches égales[3]. Nous faisons figurer ici une bague en bronze, trouvée à Rüdesheim, province de Nassau, et sur le chaton de laquelle est gravée une croix grecque. Ce bijou, qui appartient au musée de Mayence, a été publié par M. Lindenschmit[4], d'après le témoignage de qui il provient d'une sépulture franque. Il se compose d'une baguette assez forte et d'un chaton pris dans la masse, lequel a 15 millimètres dans sa plus grande hauteur.

M. Deloche.

1. Voir la note précitée.
2. Ainsi, les caractères dont est formé celui qui nous occupe ici, sont bouletés, ceux du bijou d'Armentières ne le sont pas; celui-ci renferme deux E rétrogrades, l'autre n'en a qu'un.
3. Voir les notices LII et LIII des présentes Études.
4. *Handbuch der deutschen alterthumskunde*, p. 404, pl. XIV, fig. 15.

LES

INSCRIPTIONS GAULOISES

NOUVEL ESSAI D'INTERPRÉTATION

(*Suite*[1].)

VI

Trois séries de médailles

Le nom de « Senos » se retrouve sur des médailles d'argent classées, en raison de cette circonstance, parmi les pièces gauloises, et qui, comme type, se rattachent à deux autres séries de monnaies également attribuées aux Gaulois, mais celles-ci, jusqu'à présent, par simple hypothèse. Toutes portent, au revers, des légendes en caractères salasses.

Ces trois séries de médailles ont été rapprochées et étudiées par Fortia d'Urban, Dureau de la Malle, Mionnet, Duchalais et Mommsen. Ce dernier ne se prononce pas autrement, quant à leur nationalité, qu'en les rangeant parmi les monuments épigraphiques de l'« Étrurie du Nord ». Elles sont gauloises, ce que nous pensons démontrer en lisant exactement et en traduisant leurs trois légendes à l'aide des éléments celtiques.

Le premier qui les décrivit fut le marquis de Fortia d'Urban dans ses *Antiquités de Vaucluse*. Il pouvait en parler en connaissance de cause : au nombre de 189, elles faisaient bonne figure dans sa belle collection comtadine. Il les tenait directement d'un sieur Billiotti, propriétaire du domaine de Beauregard, près de

1. Voyez les nos de mars-avril, mai-juin, septembre-octobre et novembre-décembre 1887, mars-avril 1888.

Jonquières (Vaucluse), qui les avait découvertes, enfermées dans un pot de terre, en faisant défricher un marais.

Dureau de la Malle a reproduit presque textuellement la description de Fortia d'Urban, dans un mémoire que publia la *Revue numismatique* (année 1839, p. 830).

Par une trop ingénieuse introduction du digamma éolique (F) dans un texte gaulois, ces deux savants avaient cru reconnaître dans une des trois légendes le mot *Elicovèse*. *Elicovèse* fut bientôt pour eux le nom gaulois du chef cénoman que Pline nomme *Elitovius*, et qui, d'après cet historien, aurait fait partie de la grande expédition de Bellovèse. C'était faire remonter la fonte de ces pièces au VIIe siècle av. J.-C.

L'invraisemblance était trop évidente; Duchalais en fit justice dans sa *Description des médailles gauloises*. Il avait reconnu que les médailles portant la légende IFNIKOVESI[1], comme celles sur lesquelles on lit SENAS, étaient des copies des deniers romains frappés dans la Campanie, au nom de Rome, avec la légende ROMA, ROMAN. « Seulement, ajoute-t-il, on s'est servi de deux médailles. La tête d'Apollon a été copiée sur une pièce ayant au revers un cheval en course, à gauche; la tête de cheval, sur celle où l'on voit Mars, casqué, soit imberbe, soit barbu. » L'opinion de Duchalais fait autorité sur ce point.

Les légendes sont au nombre de trois, répondant aux trois séries de médailles reconnues. Pour faciliter l'étude, nous les désignerons d'abord, comme l'a fait Duchalais, par les mots SENAS, IFNKOVE et KESIOS, en faisant toutefois, dès à présent, nos réserves sur cette lecture du savant numismate, qui n'était pas tenu de savoir le gaulois.

Nous devons reconnaître que les planches des *Nordetr. alphabete* de Mommsen nous ont été fort utiles; les comparaisons faciles qu'elles nous offraient nous ont, en effet, beaucoup aidé dans la restitution exacte du texte des trois légendes.

1. Qu'il lit IFNKOVE en reliant l'L et l'I sans motif, puisque les deux lettres sont très visiblement séparées sur le fac-simile.

Premier type : Senas.

Tête d'Apollon laurée, jeune, imberbe, tournée à gauche. ℞. SENAS. Cheval galopant. (Duchalais, *Descr. des méd. gaul.*, n° 342.)

Voici les quatre transcriptions de la légende, relevées par Mommsen :

a) [illegible] c) [illegible]
b) [illegible] d) SENAS.

Les caractères ne sont pas grecs, comme on pouvait le supposer du temps de Dureau de la Malle; ils sont nord-étrusques.

Les différences de formes dans les caractères qu'on remarque dans les quatre textes tiennent évidemment à une différence d'époques dans la fabrication des médailles.

Cette observation s'applique aux pièces des deux autres types.

Dans la lecture de Duchalais, SENAS, nous ne contestons qu'une seule lettre : Λ (= O) pris pour un A. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons établi à ce sujet (voir *supra*, *Inscr. d'Este et de Vérone*). Π et ⌒ ne sont que des variantes de Λ, comme on peut s'en assurer par la comparaison des textes de Mommsen.

Senos désigne évidemment la même ville que le *Senu* des vases d'Este, c'est-à-dire le « Senos » ombrien (auj. Sinigaglia); c'est ce qu'avait, du reste, compris Duchalais, en attribuant la médaille à cette ville.

Observations : On remarquera combien la forme des N, dans les textes *a*) et *b*), se rapproche de celle du neuvième caractère de l'inscription du vase d'Este n° 38 (voir *supra*), auquel nous avons reconnu la valeur littérale de l'N.

Deuxième type : IFNKOVE.

Tête d'Apollon laurée, imberbe, tournée à gauche. ℞. IFNI-KOVESI, tête de cheval à crinière tressée, tournée à droite.

Mommsen donne pour cette légende ces quatre transcriptions

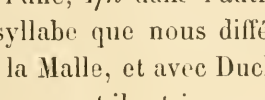

La transcription *a*) est la seule qui soit complète.

Tous les caractères en sont connus. Il n'a pas été tenu compte exactement de la valeur de tous. Dureau de la Malle, après Fortia d'Urban, a lu *Felicovesi*, et Duchalais, *Ifnkove*(*si*).

Ces deux lectures concordent sauf pour la première syllabe (*feli* dans l'une, *Ifn* dans l'autre). C'est précisément sur cette première syllabe que nous différons également d'avis, et avec Dureau de la Malle, et avec Duchalais.

Nous lisons — et il est impossible de lire autrement quand on sait qu'on a affaire à des caractères nord-étrusques :

IULICOVESI

La celticité du mot — et, conséquemment, celle de la médaille — apparaît immédiatement.

Iulicovesos est composé de l'adj. *iulicos*, qui est dérivé lui-même d'un adjectif plus ancien et de forme plus simple, *iulos*, qu'on retrouve, seul ou en composition, dans les noms d'hommes : *Iulus* (Orelli, 1965), *Iolomarus* (irl. *Iulmhar*, gaël. *Iulmhor*), *ateula* (Orelli, 3214), où il a la signification de sage, prudent, sagace (cfr. irl. *ial*, *éol*, subs. scientia; *heulas*, sapientia; d'où l'adj. *eula*, *éola*, *eola*, sapiens : pl. *eulig*, *eolig*, *eolich* (Zeuss, 42); *eolach* (= exactement celt. *julicos*), sapiens, prudens, sagax; gaël. *iul*, cognitio (Z., 42).

Le second élément du mot : *vesos*, nous est connu comme celtique par les noms d'hommes : *Bellovesus* (Tite-Live), *Sigovesus* (id), *Maglovesus* (cambr. *Maëlwys* (Mab., II, 205). On l'a rattaché

à l'irlandais *fis*, gnarus ; *fiss*, *fuis*, scientia, et au cambrien *gwys*, adj. et subst., notus et notio. Nous pensons qu'en composition, lorsqu'il termine le mot, il provient d'une autre origine. *Vesos* nous paraît être, dans ce cas, la forme adoucie du suffixe *vax* (plur. *vacci*) de *Sigovax* et de *Bellovoci* (voy. inscr. de Vérone) = suff. lat. *ucosus, cosus, osus*. *Sigovesus* et *Sigovax* (= victoriosus) seraient ainsi deux formes du même nom, et *Bellovesus* lui-même équivaudrait à *Bellovax* (pl. *Bellovaci*) = Bellicosus.

Iulicovesi répondrait ainsi littéralement à « sapientiosi » — si le mot était latin — dont l'idée est rendue par le superlatif sapientissimi (= sapienti potentes, d'Ennius).

Troisième type : Kesios.

Tête d'Apollon, laurée, jeune, imberbe. ℞. Tête de cheval tournée à droite (à gauche sur les quinze pièces où l'inscription est rétrograde : c'est la seule particularité qui, au point de vue des ornements, fasse différer ce type du précédent) ; légende lue jusqu'ici : Kesios.

Voici les trois textes de cette légende que donne Mommsen :

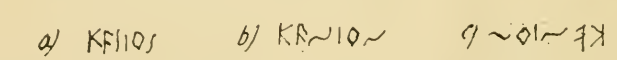

Les textes *a*) et *b*) se lisent de gauche à droite ; le texte *c*, de droite à gauche. Tout d'abord on surprend une erreur de lecture acceptée par Duchalais des mains de Dureau de la Malle : le caractère F pris pour un E (comme dans la légende du deuxième type : IFIIKOVESI). F = V. Il faut donc lire : Kvsios.

Ce nom est gaulois (cf. les noms de villes *Cusacum* (auj. Cosne, Char.-Inf.), *Cusæum* (Cuseau, Jura), *Cusibi*, ville des Oretani (Hisp. tarrac.), *Cusionum*, *Cussione* (près de Milan, Italie sup.), *Cusum* (Tit. Ant.), *Cusis* (Not. imp.), *Cutiæ* (Tab. Peut.), ville de la Gaule transpadane, entre Laumellum et Vercellæ, auj. Cozzo, Piémont. Nous serions assez disposé — en raison de la similitude des noms et de la situation de *Cutiæ* en plein pays

gaulois cisalpin, touchant le canton des Gaulois-Salasses, — à voir dans *Kusios* le nom gaulois de *Cutiæ* (comme celt. *Senos* = lat. *Sena*), et à attribuer à cette ville les pièces portant la légende *Kusios*.

Observations. Kusios nous paraît se rattacher étymologiquement à l'anc. cambr. *cuit, coit, coat*, anj. *cad*; anc. arm. *coat*, bret. *koat*, silva, et être ainsi synonyme de notre ancien nom de lieu *Cuise* (bas lat. *Cottia*) que porta jusqu'au XVIIe siècle la forêt de Compiègne[1]. (Cf. gall. *cuz*, obscurité, mystère; *cuziaw*, cacher; bret. *kûz*, obscurité, mystère, *kuza*, cacher; gaël. irl. *cuich*, mystère; franç. *cacher*; bas lat. *cuta* (vieux. fr. *cute*), latebra, locus abditus, vulgò « cache », de l'arm. *cuz*, id. (du Cange.)

BIBLIOGRAPHIE

MARQUIS DE FORTIA D'URBAN : *Antiquités de Vaucluse* (1re partie, p. 285 à 287). — DUREAU DE LA MALLE. *Revue numismatique*, ann. 1839, p. 330). — DUCHALAIS, *Description des médailles gauloises* (n° 346). — MOMMSEN, *Nordetr. Alphabete*, loc. cit. — FABRETTI, *Corpus insc. ital*, loc. cit.

VIII

Le casque de Marburg.

Sur la face supérieure de la visière d'un casque de forme étrusque (?) trouvé, avec un grand nombre d'autres, en 1812, entre Marburg et Radkersburg (Styrie), et transporté au musée de Vienne (Autriche), on remarque deux inscriptions en caractères nord-étrusques, l'une au trait, l'autre au pointillé, toutes les deux lisibles de droite à gauche, avec cette particularité singulière qu'elles sont tracées au rebours l'une de l'autre. Jusqu'à présent on les a crues étrusques, à cause de la forme des caractères; nous avons des raisons de les donner pour gauloises.

Nous reproduisons, d'après les planches qui accompagnent

1. « Forêt de Cuise-lès-Compiègne » — tautologie : Cuise = Forêt — dans une ordonnance de 1575, citée par M. Alf. Maury (*Les Forêts de la Gaule et de l'ancienne France*). Cf. le pays de *Coise* (Rhône).

les *Nordetr. alphabete* de Mommsen, le fac-simile du casque et celui des deux inscriptions disposées comme elles le sont sur le casque.

Mommsen a donné la lecture suivante :

Pour le texte au trait : *Firaku. θusi. iarseifoi*[1] ;

Pour le texte au pointillé : *θuθniθanuadi.*

Fabretti a rectifié, en partie, la lecture de Mommsen; voici sa transcription :

Siraku. chusi. parmeisui. | *tuthni thanuathi.*

A deux lettres près, c'est notre texte.

La première lettre du deuxième mot (*chusi*) est, non pas un X (*ch*), mais un F, valeur qu'a le caractère ↑ dans l'alphabet falisque, le seul alphabet italiote où il figure.

Entre l'*u* (V) et l'*s* (M) qui suivent l'F (↑) dans le même mot, le fac-simile porte un trait vertical (I) qui a échappé à l'attention de nos devanciers et que nous rétablissons avec sa valeur de lettre, = I.

1. Dans ce dernier mot, les *i* du commencement et de la fin sont indiqués par Mommsen comme douteux; il a eu raison pour le premier qui est un P, comme l'a lu M. Fabretti.

Nous croyons qu'il ne faut pas attacher autant d'importance que l'ont fait MM. Mommsen et Fabretti, aux formes diverses qu'affecte le caractère ϱ que nous avons reconnu être un T, dans l'inscription de Vérone. M. Fabretti l'a pris une fois pour un *t* simple et trois fois pour un *th*. Pour ne pas trop nous écarter du sentier battu par eux, et quoique persistant à croire que le gaulois ne faisait que rarement usage du *th*, comme nous avons affaire ici à un texte où se fait sentir l'influence du grec, nous avons adopté le *th* pour le deuxième et le troisième ϱ qui ont un point central (ϱ), et gardé la valeur du *t* simple au premier et au quatrième de ces caractères qui n'ont pas de point central.

Enfin nous opérerons dans la partie au pointillé du texte — à laquelle se rapporte l'observation précédente — une autre division des mots que nos devanciers ;

Voici, par application de ces observations, la transcription des deux textes, redressés pour la facilité de la lecture, c'est-à-dire lus de gauche à droite, tandis qu'ils sont écrits de droite à gauche.

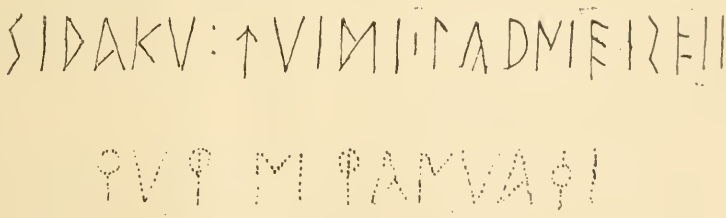

Ce que nous lisons :

L'inscription au trait : *Siracu Fuisu Parmeisui ;*
Et le texte au pointillé : *Tuth ni thanuati.*

Envisageant la première phrase au point de vue de sa composition grammaticale, nous nous sommes arrêté — après avoir examiné les diverses mentions qui peuvent être vraisemblablement gravées sur un casque — à la formule « donative (?) », c'est-à-dire du « présent » (comme dans l'inscription de Vérone).

Siracu, au datif, est le nom — ou un qualificatif, car nous ne trouvons aucun nom propre approchant dans l'histoire ou sur les marbres — de la personne à laquelle le présent a été fait.

Fuisi Parmesui sont, le premier un adjectif, le second un substantif qualifié par l'adjectif, tous les deux au nominatif pluriel et désignant les personnes qui ont fait le présent.

Partant de cette donnée, nous sommes arrivés, avec les éléments celtiques, au résultat suivant :

Siracu, adj. pris substantivement, masc. sing., datif de *siracos*, chagrin, affligé, malheureux. On le retrouve avec ce sens dans le gallois *sori*, verbe, être chagrin ; dans l'anglais *sore*, adj. douloureux, pénible ; verbe, blesser ; *sorrow*, subst. peine, tristesse, affliction, chagrin ; verbe, s'affliger, avoir du chagrin (d'où *sorrowful*, affligé, triste, misérable, *sorrowfulness*, affliction, misère, etc.), *sorry*, qui craint, misérable ; et surtout dans le gaël. irl., identique de forme, *sirreach* (= *siracos*), adj. pauvre, chagrin.

Fuisi, adj. nom. plur. de *fuisos*, fidèle ; du gaulois *fuis* (= *fys*), foi, qui s'est conservé avec le même sens dans tous les idiomes celtiques : gal. *fys*, foi, *fyziau*, avoir foi ; bret. *fez*, *feiz*, fidélité, probité ; gaël. irl. *fidh*, fidèle ; cambr. *ffyd*, id. corn. *fith*, id. (cf. lat. *fides*, *fidere*, *fidus*, *fidelis*.

Parmeisui, nom de peuple, au nom. masc. plur. dérivé (comme les noms de peuples gaulois *Atesui* (Pline, IV, 18) et *Essui* (César, V, 25), du radical *Parmeis* qui devait être le nom celtique de la ville de Parme (lat. *Parma*).

Parmeisui répondait au lat. *Parmani*, *Parmenses*, les habitants de Parme.

D'où, pour cette partie du texte, la traduction littérale :

« A un infortuné, les fidèles habitants de Parme. »

On peut supposer que le casque a été envoyé à un prince exilé — la beauté et la nature du présent sont loin de contredire l'hypothèse — par les Parmesans restés fidèles à sa cause.

La seconde inscription, tracée par une autre main que la première, n'exprimerait-elle pas les sentiments qu'éprouva l'exilé

au reçu de cette preuve de souvenir? Simple supposition, mais si nous trouvons au texte un sens qui se prête à un rapprochement de ce genre, n'y aura-t-il pas des probabilités de vraisemblance?

Dans cet ordre d'idées, *Tuth ni thanuati* renfermerait une pensée intime de reconnaissance ou serait une formule philosophique.

Tuth se trouve en irlandais comme substantif nominatif (*tuth*, gén. *tutha*). Zeuss cite l'exemple suivant (*Gram. celt.*, 31) : « *Dochun tutha soere*, cum ANIMO libero. » *Tuth* est donc l'esprit (= animus), l'âme, le souffle vital (cf. scr. *dhu*, *dhû*, souffler fort, respirer fortement; *dhuma*, fumée, vapeur). Le grec θυμός a signifié le principe de la vie, l'âme, après avoir eu primitivement le sens de haleine, respiration (comme gr. ψυχή, âme, de ψύ (= σφύ) et lat. *spiritus*, esprit, de *spir*).

Ni est la particule négative : ne pas (lat. non). « Negationis propriæ absolutæ particula hibernica vetusta est NI », dit Zeuss (*Gr. celt.*, p. 701). C'est également la particule négative « simplex » en cambrien (Zeuss, p. 711) (cf. corn. *ny*, arm. *ne*).

Thanuati, verbe, 3e pers. sing. prés. indic. répondant exactement à la 3e pers. des verbes sanscrits : *dapayati*, il fait donner; *macyati*, il périt (cf. gr. 3e pers. prés. ind. du verbe εἰμί : ἔστι, et de tous les verbes actifs où l'*i* origniaire de la terminaison est exprimé ou souscrit : λύει, τιμᾷ. Dans la conjug. en μι, σι est pour τι, forme qu'avait conservée le dialecte dorien). Comme signification, *thanuati* se rattache à la rac. sansc. *han* (pour *dan*), tuer (d'où *dána*, tuerie, destruction, dans *pradána*, bataille, *nidána*, mort) = grec θάν (θήν) de θάνατος, mort, θανατόω, faire mourir, condamner à mort, θανεῖν (ion. θανέειν, dor. θανέμεν) inf. aor. 2 de θνήσκω, mourir (dor. θνάσκω), d'où θνητός, mortel, quelquefois mort (dor. θνατός), etc. [1].

Les idiomes celtiques nous fournissent comme éléments de comparaison : les deux gaël. *teim*, subst. mort ; *tannaladh*, agonie : de *aladh*, douleur; *tann*, mort (comme l'allemand *todeskampf*, combat de la mort), *tannas*, image d'un mort, spectre (cf. encore :

goth. *dauthus*, mors ; *dauthas*, mortuus ; *dauthja*, occido ; h. allem. *toda*. mors, *toter*, mortuus, avec suppression de l'*n* devant le *t* suivant le principe en sanscrit où *han*, frapper, tuer, fait *hatas* (= gr. φάτος), tué, mort (Bopp., *Gram. comp.*, III, p. 73). De tous ces rapprochements, il résulte avec évidence que *tanuati* signifie : il ou elle meurt.

D'où ce sens pour la deuxième partie du texte : *l'âme ne meurt pas.*

La pensée est digne d'un prince exilé qui, dans son malheur, a gardé l'espérance, espérance que venait de réconforter le souvenir de ses fidèles de Parme. Nous rappellerons simplement en terminant que la croyance à l'immortalité de l'âme était le principe dominant de la religion des Gaulois.

BIBLIOGRAPHIE

Micali (edidit), *Monum. ined.* p. 331, pl. LIII n° 1 (Hosmay, Wien, I. H. 43). — Giovanelli, *Le antiq. Regio-etrusc.*, pl. II. — Mommsen, *loc. cit.*, p. 208, pl. I, n° 12). — Sulzer, *Die dialetti*, etc., pl. VII *b*, et A. Bertani, *Essai de déchiffrement*, etc., pl. I, n° 1. — Fabretti, *loc. cit.*, p. 8, n° 59, pl. VI.

IX

Inscription de Monza.

Cette inscription est gravée sur une stèle, en forme de palme, qui fut trouvée en 1856 à Monza, et qui a été déposée au musée de cette ville. Le texte gaulois ne comporte que deux mots, en caractères salasses, qui semblent avoir été ajoutés après coup, en tête du texte latin ; il se lit de droite à gauche.

Voici le fac-simile de ce curieux monument :

La lecture des textes est facile : texte gaulois : *iaerii itiu*;

Texte latin : SPARENO/FECERV/VS LEON/VS PON/DIMAN/.

M. Pozzi, dans l'étude qu'il a consacrée au *Monument gallo-romain de Monza* (*Bull. épigr.*, ann. 1881, p. 252), a vu, avec raison, dans le texte latin, une consécration à une divinité du culte mithriaque; il l'a transcrit en complétant les mots :

S(acrum) Pareno feceru(nt), V(oto) s(uscepto), Leon(es); V(oto) s(oluto) don(um posuerunt) D(ei) In(victi) M(ithræ) An(tistes).

Trad. : « Les Lions ont fait un sacrifice à Perennus, à l'occasion d'un vœu formé ; ce vœu accompli, les prêtres du dieu Invaincu Mithra ont déposé l'offrande ».

Les mots gaulois que, tout en les signalant comme tels, M. Pozzi n'a pas essayé de traduire, complètent l'inscription latine. Dans cette dernière, en effet, sont seuls mentionnés les « Leones » et les « antistes », c'est-à-dire les membres de la cor-

poration religieuse officiante, du clergé, comme nous dirions. L'inscription gauloise fait intervenir un élément non moins intéressant, les simples fidèles. C'est la signification du mot *Iaerii*, nom. plur. de *Iaerios* qui se relie étymologiquement à l'irl. *iarech*, ultimus, inferior, par la racine commune *iar*[1], occidens, prop. regio postica (Z., p. 67). Les inférieurs, les « derniers », par rapport aux « Léons » et aux « antistes », ce sont évidemment les assistants, la foule des fidèles.

Itiu est un verbe, à la 3e pers. plur. du prét., régie par le sujet *Iaerii*, évidemment sous une forme incomplète[2]. Comme *Feceru* (= *fecerunt*) du texte latin, *itiu* est une abréviation que nous ne pouvons que regretter, car le texte complet nous eût fait connaître une terminaison verbale que nous courons grand risque d'ignorer encore longtemps.

Le radical de *Itiu, it*, se retrouve dans le v. irl. *itche*, pétition, demande (du sansc. *icca*, désir; rac. *is*) et dans le grec ἰθύω, avoir grande envie, désirer ardemment, vouloir (ἰθύς, élan, volonté, désir), d'où le sens, pour *itiu*, de : ont désiré, ont voulu. *Iaerii itiu* signifie donc littéralement : « les fidèles ont voulu », ce que nous traduisons par la formule correspondante à la mention commémorative gauloise :

« Les fidèles s'associent (à cet hommage de reconnaissance) ».

BIBLIOGRAPHIE

Le seul travail que nous connaissions sur ce sujet est le mémoire de M. Pozzi, cité plus haut. A propos de ce travail, nous ajouterons qu'au point de vue de l'inscription latine, la traduction de M. Pozzi soulèverait d'intéressantes discussions. Nous ne partageons pas son opinion sur l'individualité de son dieu « Perennus »; mais c'est le seul point sur lequel l'accord cesse entre nous. La question est, du reste, étrangère à notre sujet.

---

1. Pour le changement de l'*a* en *ae* d'un dialecte à l'autre, comparez l'irl. *ar.*, strages, au Cambr. *aer*, acies (Zeuss, 20).

2. Il y aurait cependant quelques réserves à faire sur ce point. Nous venons de lire une inscription dont nous nous occuperons dans la suite de ce travail, où un verbe, à la 3e pers. plur. du prétér., affecte la terminaison *iu*. *Itiu* pourrait donc être la forme complète du mot = voluerunt.

Nous pourrions ajouter à cette étude des inscriptions celto-italiques, celle de plusieurs autres textes empruntés à la riche collection épigraphique de la Gaule Cisalpine, notamment des inscriptions si curieuses du *Vase de Greifenstein*, et du *Collier de Giurgewo*.

Nous aurions pu également consacrer quelques pages à la double inscription celto-ibérique de Custalone, signalée comme telle par M. Hübner dans ses *Exempla scripturæ epigraphicæ latinæ*. Le temps pressait malheureusement ; nous avions le sentiment de nous être attardé peut-être aux arcanes des textes italiotes ; nous avions hâte aussi d'arriver enfin dans le vaste champ des inscriptions recueillies sur le sol de notre vieille Gaule, la Transalpine, le giron de la race. Nous y sommes parvenu. Dans notre prochain article, nous aborderons ce nouveau chapitre de notre Étude, qui embrassera tous les textes connus à ce jour, rangés dans l'ordre méthodique que nous avons indiqué dans notre préambule.

JACQUES GUILLEMAUD.

(*A suivre.*)

FASTES ÉPONYMIQUES

DE LA LIGUE THESSALIENNE

TAGES ET STRATÈGES FÉDÉRAUX

(*Suite*[1].)

CHAPITRE II

La ligue thessalienne sous la domination des Macédoniens. — Les stratèges des tétrarchies et le protectorat de Philippe II (352-344); les rois de Macédoine, stratèges de Thessalie (344-197).

§ 1. *Les stratèges des tétrarchies et le protectorat de Philippe II* (352-344). — Cette intervention du roi Philippe, provoquée par les Aleuades de Larissa, eut comme conséquence de mettre la Thessalie pendant un siècle et demi sous la dépendance de la Macédoine. Le pays conserva en apparence son autonomie, mais sous le protectorat réel des rois de Pella.

Nous savons que Philippe détruisit l'unité de la Thessalie et donna une consistance politique aux tétrarchies, dont il fit confier le commandement à ses partisans. Mais, d'après l'opinion ordinaire, il n'aurait ainsi morcelé le pays que lors de sa dernière campagne de Thessalie, c'est-à-dire en 344. Nous pensons au contraire qu'à cette date fut rétablie l'unité du pays par la suppression des tétrarchies établies en 352. Pendant les huit années d'intervalle, les quatre provinces ont vécu d'une vie distincte sous le protectorat de Philippe. Voici nos raisons :

1° Entre 344 et 197 nous ne trouvons pas trace de la division en tétrarchies politiques. Le pays constitue alors un seul corps et les grandes inscriptions de Larissa, gravées sous le règne de

1. Voir la *Revue* de mars-avril.

Philippe V, ne laissent voir aucun intermédiaire entre les magistrats municipaux et le roi [1]. Quand, après la bataille de Cynoscéphales, fut réorganisée la ligue générale, les anciennes τετράδες de la contrée sont entièrement oubliées par le législateur : elles avaient donc depuis longtemps perdu toute signification politique.

2° Les réformes de 344, qui fixèrent définitivement les rapports de leur pays avec la Macédoine, furent considérées par les Thessaliens comme un bienfait [2]. A partir de ce moment, ils se montrent dévonés à la politique macédonienne, et, lors de l'avènement du jeune Alexandre, ils se déclarent sans hésiter en sa faveur. Tel n'eût point sans doute été leur sentiment si de cette année 344 avait daté le morcellement du pays.

3° Démosthène, dans ses harangues prononcées avant 344, parle de la suppression de la ligue thessalienne et du partage de la contrée en plusieurs κοινά, qui sont à la merci des Macédoniens [3].

4° De 344 à 197, dans les actes d'un intérêt général, les éponymes sont en Thessalie les rois de Macédoine. Or, nous possédons un décret de Crannon, daté d'après le nom d'un stratège des Pélasgiotes [4]. Le magistrat éponyme de cette tétrarchie ne peut être ni antérieur à 352, ni postérieur à 344. Avant 352, l'acte porterait la mention du ταγὸς fédéral ; après 344, celui du roi de Macédoine. C'est ce qu'on observe précisément sur un autre décret qui a été gravé plus tard sur la même pierre [5].

5° Démosthène rappelle aux Athéniens l'ingratitude de Philippe, qui a d'abord donné le commandement des tétrarchies thessaliennes à ses partisans, puis les a renversés [6]. Il s'est donc

1. *Mittheil. deutsch. arch. Instit. Athen.*, 1882, p. 61 et suiv. Cf. Percy Gardner, *Catalogue of greek coins in the British museum, Thessaly to Ætolia* (Introduction).

2. Isocrate, Φίλιππος, 20; Diodore, XVI, 14, 2.

3. Démosthène, XIX, 260 : « τὸ κοινὸν ἀξίωμα ἀπολωλέκει. » *Olynth.* A, 22 : « τὰ κοινὰ τὰ Θετταλῶν. »

4. Cauer, *Delectus*, 400.

5. Cauer, *Delectus*, 399.

6. Démosthène, *Pour la couronne*, 48.

passé en Thessalie deux séries d'événements contradictoires. Si la division en provinces a été supprimée en 344, la déposition des tétrarques Eudicos et Simos s'explique d'elle-même.

6° Dans Arrien, Alexandre rappelle à ses soldats révoltés les bienfaits de son père [1]. Philippe a vaincu les Thessaliens, naguère si redoutables : il les a tellement domptés, qu'il a pu lui-même désigner « leurs chefs ». Puis il a écrasé les Phocidiens. La guerre de Phocide s'est terminée en 351 ; c'est antérieurement que se place la nomination des tétrarques dévoués à Philippe.

Le roi de Macédoine a donc réorganisé la Thessalie en 352. Sous prétexte d'assurer l'autonomie du pays et de rendre impossible un retour offensif des tyrans de Phères, il morcela le pays, dont il avait appris à redouter la puissante unité. Il adopta la politique des Thébains, sous l'influence desquels s'était reconstitué le κοινὸν de 364-360 ; comme eux, il choisit pour base les vieilles tétrarchies traditionnelles, redevenues populaires depuis que les derniers ταγοὶ avaient à leur profit abusé de l'organisation unitaire. De même, les Romains, après la défaite de Persée, devaient partager la Macédoine en quatre districts pour affaiblir le pays et en préparer l'annexion [2].

De 352 à 344, la Thessalie fut ainsi morcelée en quatre provinces, autonomes de nom, mais soumises en fait au protectorat de Philippe II, qui tenait garnison dans plusieurs villes. Pour les affaires municipales, chaque cité était administrée par un collège de dix magistrats (δεκαδαρχία) institué sans doute à l'imitation du collège des stratèges athéniens et composé de partisans du roi [3]. Les affaires d'un intérêt plus général étaient discutées dans quatre diètes provinciales, présidées chacune par le stratège de la tétrarchie ou *tétrarque*.

Plusieurs de ces tétrarques des κοινά thessaliens nous sont connus par les textes des auteurs, des inscriptions ou des monnaies.

1. Arrien, *Anabase*, VII, 9, 4.
2. Tite-Live, XLV, 29.
3. Démosthène, *Philippique* II, 22.

I

Eudicos de Larissa.

(Entre 352 et 344.)

Il appartient à la vieille famille des Aleuades. Il aida Philippe dans ses entreprises contre la Thessalie et commanda une des tétrarchies. Il fut plus tard dépossédé par les Macédoniens [1].

II

Simos de Larissa.

(Entre 352 et 344.)

C'est encore un Aleuade. Il agit de concert avec Eudicos et eut le même sort. Nous possédons des monnaies de Larissa, signées de son nom [2].

III

Thrasydæos.

(Entre 352 et 344.)

Suivant Théopompe, ce personnage fut mis par Philippe à la tête de ses compatriotes. C'était, paraît-il, un homme de peu de jugement, mais grand flatteur [3].

IV

Léon, fils de Pausanias, de Matropolis.

(352-344.)

Une inscription de Crannon est datée d'après le nom de ce magistrat. Il y est qualifié de stratège des Pélasgiotes [4].

§ 2. *Les rois de Macédoine, stratèges de Thessalie* (344-197). — En 344 fut modifiée la constitution de la Thessalie. A partir de

1. Harpokration, au mot Εὔδικος; Démosthène, *Pour la couronne*, 48.
2. Harpokration, au mot Σῖμος; Démosthène, *Pour la couronne*, 48; Aristote, *Politique*, p. 206, 15; Percy Gardner, *Catalogue of greek coins in the British museum, Thessaly*, p. 31.
3. Théopompe, fragment 235 *b* (*Fragm. hist. gr.*, Didot, I, p. 317).
4. Cauer, *Delectus*, n° 400.

cette époque, les tétrarchies n'ont plus de signification politique et ne sont mentionnées que par les géographes. De nombreux textes des historiens et des documents épigraphiques prouvent que les populations de la Thessalie propre formèrent désormais un seul peuple, et souvent l'on mentionne des décisions prises en commun dans leur assemblée générale.

Quelle a été la condition de la Thessalie pendant la domination des rois de Macédoine ?

A première vue, les témoignages semblent absolument contradictoires.

D'une part, les rois de Macédoine paraissent agir dans la Thessalie comme dans leur royaume héréditaire. A Lamia, à Pharsale, à Tricca, Alexandre fait frapper des monnaies avec son effigie et son nom. Plus tard, on voit par les documents épigraphiques que Philippe V réglait directement les affaires municipales de chaque cité [1]. Suivant Isocrate, Diodore et Arrien, les Thessaliens sont entièrement dévoués aux rois de Macédoine ; ils fournissent pour les expéditions d'Asie des contingents militaires et un corps de cavalerie [2]. Le roi maintient des garnisons dans plusieurs places, et Démétrios fonde au bord du golfe de Pagases la grande forteresse de Démétrias, qui commande la route de Grèce. Le pays est successivement occupé par Antipater, Démétrios, Cassandre, Pyrrhos, Lysimaque. Les auteurs mentionnent plusieurs insurrections des Thessaliens, qui, en 229, proclamèrent leur indépendance et furent soumis par Antigonos Doson [3]. Or, l'on ne se révolte que contre un maître ; et, de tous ces faits, on pourrait être tenté de conclure qu'en 344 la Thessalie avait été simplement annexée à la Macédoine.

Mais, d'autre part, nous avons la preuve que la ligue des bords du Pénée, même sans insurrection, a souvent agi comme puis-

1. *Mitth. arch. Instit. Athen.*, 1882, p. 61 sqq. : Βασιλεὺς Φίλιππος Λαρισαίων τοῖς ταγοῖς καὶ τῇ πόλει χαίρειν, etc.

2. Isocrate, Φίλιππος, 20; Diodore, XVI, 14, 2; Arrien, *Anabase*, I, 14, 3; II, 78, etc.

3. Justin, XXVIII, 3.

sance autonome. Suivant Polybe, elle constituait un État particulier et conservait ses assemblées générales [1]. A l'avènement d'Alexandre, les députés des villes thessaliennes, réunis en congrès, se déclarent en faveur du nouveau prince et menacent les Athéniens de la guerre [2]. Plus tard, au temps de la guerre lamiaque, les documents épigraphiques nous montrent à l'œuvre, non pas des cités isolées de la Thessalie, mais tout le corps de la nation [3]. Quand le roi Antigonos Doson rêve d'une grande confédération qui comprendra, avec les Macédoniens eux-mêmes, tous les groupes helléniques, il y fait entrer la Thessalie, non pas comme une province de son royaume, mais comme un État indépendant [4]. Enfin, ce même roi, qui vient de réprimer une insurrection de la Thessalie, a dans cette contrée à la fois des partisans et des adversaires [5] ; Polybe lui donne les noms « d'ami et d'allié » des Thessaliens [6]. Tout cela ne répond guère à l'idée qu'on doit se faire des relations entre souverain et sujets.

La contradiction est donc évidente. Il faut bien admettre que, de 344 à 197, la vallée du Pénée n'a été ni annexée à la Macédoine ni complètement indépendante. Une phrase caractéristique de Polybe résume cette situation équivoque : « Les Thessaliens (dit-il dans le récit des événements de l'année 219) avaient l'air de s'administrer suivant leurs lois et de différer beaucoup en cela des Macédoniens; mais, en réalité, ils n'en différaient guère, ils étaient traités comme les Macédoniens et exécutaient tous les ordres que leur transmettait la chancellerie royale [7]. »

A notre avis, la contradiction s'explique par ce simple fait que le roi de Macédoine était en même temps stratège de la confédé-

1. Polybe, IV, 76.
2. Eschine, *contre Ctésiphon*, 161 : ἤδη δ' ἐψηφισμένων Θετταλῶν ἐπιστρατεύειν ἐπὶ τὴν ὑμετέραν πόλιν.
3. *C. I. A.*, II, 184 et 249.
4. Polybe, IV, 9, 4.
5. Cf. Droysen, *Histoire de l'Hellénisme*, trad. Bouché-Leclercq, III, p. 317.
6. Polybe, XVII, 3, 9 : « φίλος καὶ σύμμαχος. »
7. Polybe, IV, 76 : Θετταλοὶ γὰρ ἐδόκουν μὲν κατὰ νόμους πολιτεύειν καὶ πολὺ διαφέρειν Μακεδόνων, διέφερον δ'οὐδὲν, ἀλλὰ πᾶν ὁμοίως ἔπασχον Μακεδόσι καὶ πᾶν ἐποίουν τὸ προσταττόμενον τοῖς βασιλικοῖς.

ration thessalienne. C'est comme généralissimes de la ligue de Corinthe que Philippe et Alexandre réunirent et entraînèrent en Asie les contingents des cités grecques. Or, la ligue de Corinthe comprenait tous les peuples au sud des Thermopyles : au nord de ce défilé, les rois de Macédoine ont adopté la même politique et usé des mêmes ménagements dans leurs rapports avec les Thessaliens. C'est en qualité de stratèges fédéraux qu'ils levaient des troupes et des impôts, ou qu'ils intervenaient dans les affaires municipales. Ils ont respecté en apparence l'autonomie de la ligue. Les destinées de la Thessalie étaient liées à celles de la Macédoine, non par un lien direct entre les deux pays, mais par la personne du chef commun.

Nous en trouvons une preuve frappante dans la série des événements qui signalèrent l'avènement d'Alexandre. A peine arrivé aux bords du Pénée, le nouveau roi de Macédoine convoque la diète fédérale ; il rappelle les bienfaits de son père, qui a délivré le pays du joug des tyrans de Phères, et il réclame pour lui-même le titre qu'avait porté Philippe. « Il décida les Thessaliens (dit Diodore) à lui concéder l'hégémonie comme à son père, en vertu d'un décret du κοινὸν thessalien [1]. » Et nous lisons dans Justin : « A l'exemple de son père, il avait été créé chef de toute la nation ; on lui accorda le droit de lever tous les impôts et de toucher tous les revenus [2]. » Il est probable que ce vote dut être renouvelé à chaque changement de règne. En vertu de cette élection, le roi de Macédoine exerçait sur l'organisation financière et militaire de la ligue thessalienne les mêmes pouvoirs qu'avaient possédés les anciens ταγοί et que devaient posséder, au IIe siècle, les stratèges annuels de la ligue.

On s'explique dès lors la disposition des listes de Porphyre de Tyr, dont nous connaissons des fragments par la version arménienne des chroniques d'Eusèbe. Le chapitre relatif à la Thes-

1. Diodore, XVII, 4 : ἔπεισε τὴν πατροπαράδοτον ἡγεμονίαν τῆς Ἑλλάδος αὐτῷ συγχωρῆσαι κοινῷ τῆς Θεσσαλίας δόγματι.

2. Justin, XI, 3, 2 : « Exemplo patris *dux universæ gentis creatus erat* et vectigalia omnia reditusque suos ei tradiderunt. »

salie a pour titre général : *Thessalorum reges*[1]. Au-dessous, on lit la série des rois macédoniens depuis Alexandre jusqu'à l'année de la bataille de Cynoscéphales ; puis apparaissent les noms des stratèges du IIe siècle. Dans l'esprit de Porphyre et des contemporains, les rois macédoniens et les stratèges de la Thessalie indépendante paraissaient au même titre dans les Annales de ce pays : les uns comme les autres avaient été élus chefs du κοινὸν thessalien.

De 344 à 147, la confédération thessalienne a donc conservé en apparence son autonomie, sous la direction de ses stratèges royaux. Pendant toute cette période, les éponymes du pays sont les souverains macédoniens. Voici, avec quelques légères corrections, le fragment des *Thessalorum reges* qu'Eusèbe avait emprunté à Porphyre de Tyr[2] :

I. Philippos II (344-336).
II. Alexandros (336-323).
III. Philippos III Arhidæos (323-317).
IV. Cassandros (317-297).
V. Philippos IV (297).
VI. Antipatros et Alexandros (297-294).
VII. Demetrios Ier (294-288).
VIII. Pyrrhos (288-287).
IX. Lysimachos (287-281).
X. Ptolemæos Ceraunos (281-279).
XI. Meleagros (279).
XII. Antipatros (279).
XIII. Sosthenes (279-278).
XIV. Interrègne (278-277).
XV. Antigonos Gonatas (277-239).
XVI. Demetrios II (239-229).
XVII. Antigonos Doson (229-220).
XVIII. Philippos V (220-197).

1. *Fragm. histor. gr.* (Didot), III, p. 703-704 : « Thessali... diu paruerunt iisdem qui Macedonibus præsidebant. »

2. Cf. Droysen, *Histoire de l'Hellénisme*, traduction Bouché-Leclercq, tome III, p. 621 et suiv. (*La liste des rois de Macédoine postérieurs à Alexandre dans Eusèbe.*)

(A suivre.) PAUL MONCEAUX.

DE LA FORMULE

Translata de sordentibus locis

TROUVÉE SUR DES MONUMENTS DE CHERCHEL

Dans les fouilles de Cherchel que dirigent M. Waille, professeur à l'École des lettres d'Alger, et M. le capitaine Boutron Damazy, on a mis à jour un certain nombre de monuments portant, en caractères de très basse époque, la formule singulière : *translata de sordentibus locis* [1].

Que signifie cette formule? Quels sont ces *sordentia loca*? M. J. Schmidt, dans l'*Ephemeris epig.*, se contente de renvoyer à deux inscriptions du *Corpus inscriptionum*, VIII, 1648 et 5290. Le premier de ces textes rappelle que la statue de C. Cassius Capito, qui a racheté de ses deniers l'impôt de l'annone pesant sans doute sur Sicca Veneria, a été déplacée en vertu d'un décret des décurions; le second dit qu'une Fortune victorieuse a été, à Calama, transportée *ex infrequenti et inculto loco in ista sede* sous le proconsulat d'Aurélius Aristobulus (294-295).

En somme, ces rapprochements nous apprennent peu de chose. Pour moi, je crois que les *sordentia loca* de Cherchel sont les temples païens, et que les objets transportés, qui paraissent avoir tous un caractère religieux, ont été déposés au lieu où on les a trouvés après la désaffectation définitive qui eut lieu sous Honorius et Arcadius.

On sait que le triomphe du christianisme et la suppression de tout ce qui se rattachait au culte païen ne se fit pas sans rencontrer de vives résistances. La longue série de constitutions impériales que nous offre le Code Théodosien (liv. XVI, tit. 10) en est la meilleure preuve. A la fin du règne de Théodose, c'est-à-dire

1. Cf. Waille, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, 1887, p. 54; *Ephemeris epigr.*, VII, 510-511.

quatre-vingts ans après l'édit de Milan, les partisans de l'ancien culte étaient encore nombreux et influents. On les trouvait dans les postes les plus élevés de l'administration.

Je n'en veux citer d'autres exemples[1] que deux constitutions de Théodose le Grand de 391, édictant des peines contre les apostats et abolissant le culte des dieux proscrits : elles sont adressées, l'une à Albin, préfet de la ville, l'autre à Flavien, préfet du prétoire, sous le consulat de Symmaque, tous les trois païens de distinction[2]. Beaucoup de gouverneurs de province était vraisemblablement dans le même cas. On conçoit, dès lors, que ces fonctionnaires devaient apporter peu de zèle à l'éxécution des ordonnances impériales. Quant à ceux qui, étant chrétiens, se trouvaient plus disposés à obéir, ils se heurtaient aux résistances de la foule qui, malgré tout, restait en beaucoup d'endroits fort attachée au culte de ses pères. Les historiens ont gardé le souvenir de scènes sanglantes qui accompagnèrent fréquemment le renversement des statues, la fermeture ou la démolition des temples. De là les ordres réitérés destinés à stimuler le zèle des uns, les demi-mesures pour ménager les susceptibilités des autres.

Nous devons convenir que certaines de ces susceptibilités étaient fort légitimes et s'appuyaient sur de louables sentiments. Il est évident qu'on ne pouvait tout faire disparaître : c'eût été abolir l'histoire même de Rome où les empereurs eux-mêmes étaient considérés comme participant de la nature divine et recevaient un culte. C'eût été aussi condamner à la destruction de précieuses œuvres d'art.

Aussi les constitutions impériales faisaient-elles des distinctions qui, parfois, dans la pratique, devaient être embarrassantes, mais qui, en principe, se ramenaient à ces deux points essentiels : détruire ce qui a un caractère purement religieux ; conserver le reste comme œuvre d'art ou comme souvenir historique, mais en le dégageant de tout ce qui rappelait l'ancien culte. C'est ainsi

1. Cf. sur ce point l'*Histoire des Romains* de M. Duruy, tome VII passim et principalement p. 64-74, 462-474, 493-495 (édit. in-4 illustrée).
2. L. 4 C. Th., XVI, 7, et l. 10, XVI, 10.

que de nos jours on voit encore les emblèmes et les monuments d'un gouvernement déchu trouver un refuge inviolable dans nos musées.

J'ai prononcé le mot de musée. Je serais porté à croire qu'à Cherchel nous sommes en présence d'un dépôt de ce genre[1] et que la formule gravée sur le socle des monuments signalés a précisément pour objet d'indiquer à quel titre ils ont été conservés.

Je pourrais donner de nombreuses citations à l'appui. Mais ceci n'est qu'une simple note, aussi n'invoquerai-je que deux textes relatifs à l'Afrique et qui sont tellement précis qu'ils me paraissent donner la date exacte de notre formule.

Le premier est un canon du cinquième concile de Carthage tenu en 399, comme l'a démontré Godefroy dans son *Commentaire sur la loi* 17 au titre *de paganis* (Code Théod. XVI, 10) : *Instant etiam aliae necessitates a religiosis imperatoribus postulandae : ut reliquias idolorum per omnem Africam jubeant poenitus amputari; nam* PLERIQUE IN LOCIS MARITIMIS *atque possessionibus diversis, adhuc erroris illius iniquitas viget, ut praecipiantur et ipsa deleri. Et templa eorum quae in agris vel in locis abditis constituta* NULLO ORNAMENTO SUNT, *jubeantur omnino destrui.* On remarquera, d'une part, que Cherchel est précisément une ville maritime, et d'un autre côté, que les Pères du concile distinguent les choses qui servent à l'ornementation.

Quelques mois après, le 3 (ou mieux le 13) des kalendes de septembre de cette même année 399, Honorius adressait la constitution suivante à Apollodore, proconsul d'Afrique[2]. Je la donne en entier; on verra qu'elle répond point par point à la pétition des évêques :

Aedes inlicitis rebus vacuas, nostrorum beneficio sanctionum, ne quis conetur evertere. Decernimus enim ut aedificiorum quidem integer sit status. Si quis vero sacrificio fuerit deprehensus, in eum legibus vindicetur; DEPOSITIS SUB OFFICIO IDOLIS, *discepta-*

1. C'est sur ce même emplacement, m'assure-t-on, qu'ont été découvertes presque toutes les statues antiques de Cherchel.
2. L. 18 C. Th., *de paganis*, XVI, 10.

tione habita, quibus etiam nunc patuerit cultum vanae superstitionis impendi.

Ainsi, comme nous l'avons annoncé plus haut, on défend de démolir les temples, qui seront seulement dépouillés de leur contenu, et l'on punira ceux qui seront surpris s'y livrant à des pratiques religieuses. Quant aux objets offrant un caractère religieux (*idola*), on les soumettra à un examen. Ceux qui seront encore l'objet d'un culte seront déposés *sub officio*. Il y a donc une distinction à faire entre ceux que frappent la constitution et ceux qu'elle épargne.

On devine facilement le reste : le gouverneur de la Maurétanie Césarienne a fait son choix plus ou moins scrupuleusement, suivant qu'il était païen ou chrétien. Il a laissé en place les statues auxquelles on ne rendait pas de culte; il a mis les autres sous sa garde en y attachant l'étiquette *translata de sordentibus locis* afin peut-être qu'on ne soupçonnât pas ses intentions. C'est sans doute ce magasin ou plutôt ce musée que MM. Waille et Boutron Damazy ont eu la bonne fortune de découvrir.

Deux observations en terminant.

Je n'ai trouvé nulle part la formule *sordentia loca* pour désigner les lieux consacrés au culte païen. Mon examen, je l'avoue, a été assez superficiel. Mais le Code Théodosien offre des expressions équivalentes : la loi 11 au titre *de paganis* appelle les temples *polluta loca*, la loi 19 *funestiora loca*.

En outre, ces mots *deposita sub officio* de la constitution précitée d'Honorius ont donné lieu, suivant moi, à une erreur d'interprétation que la découverte de Cherchel est peut-être de nature à faire disparaître. Godefroy entend ces expressions comme un arrêt de destruction pour les idoles : *depositis id est eversis*, dit-il. Mais cette traduction s'écarte singulièrement du sens naturel des mots. Il me paraît plus juste d'entendre la prescription en ce sens que les idoles seront mises sous bonne garde ou, si l'on aime mieux, sous séquestre.

3 juin 1888.

C. Pallu de Lessert.

SUR LES ABRÉVIATIONS

DANS LES MANUSCRITS GRECS

Dans une des parties d'un admirable monument élevé aux origines de la science qui lui doit tant d'immortelles découvertes [1], M. Berthelot a publié, en photogravure, sur huit planches, le fac-similé de deux listes de notations et abréviations alchimiques empruntées, l'une au manuscrit 299 de Saint-Marc (xie siècle) = M, l'autre au manuscrit de la Bibliothèque nationale, fonds grec 2327 (daté de 1478) = A.

Les explications et le commentaire dont l'illustre savant a accompagné ces listes n'ont, bien entendu, besoin d'aucun complément; mais on ne saurait trop faire ressortir l'importance qu'offrent ces fac-similés, au point de vue spécial de la paléographie, pour les questions que soulève l'étude des abréviations dans les manuscrits.

Cette importance est particulièrement accrue par le fait que les deux listes de M et de A sont des dates passablement éloignées et que l'on peut juger, par une comparaison portant sur un très grand nombre de signes, des variations subies par les modes d'abréviation.

Il y a là, en paléographie, une question sur laquelle l'attention n'a pas suffisamment été appelée; c'est que les abréviations suivent les changements de l'écriture et qu'en les étudiant, il est essentiel de les rapporter à des époques précises.

Les modifications n'atteignent pas seulement la forme des lettres, mais même touchent les règles d'une application générale. Ainsi il en est une sur laquelle insiste Gardthausen dans sa *Griechische Palæographie*, suivant laquelle les lettres au-dessus de la ligne ne doivent être lues qu'après les lettres inférieures; cette règle est, à la vérité, à peu près constante dans les manuscrits du xve siècle, mais la liste de M prouve surabondamment qu'à l'origine, elle n'était nullement en vigueur.

Pour n'en citer qu'un exemple, le χ surmonté d'un ω y est donné comme abréviation de ὥχρα; le χ au-dessus de l'ω représente au contraire χώνη. Dans la liste de A, ὥχρα est encore abrégé comme dans M; mais on peut affirmer qu'à cette époque, un copiste voulant, non pas reproduire fidèlement un modèle, mais écrire ὥχρα en abrégé, aurait renversé l'ordre des deux lettres. Ce qui le prouve bien d'ailleurs, c'est que A, pour χώνη, donne χω avec un petit ω entre

1. *Collection des anciens alchimistes grecs*, publiée... par M. Berthelot... avec la collaboration de M. Ch.-Em. Ruelle. — Première livraison, Paris, Steinheil, 1887. — Introduction, pages 104 à 120.

les branches inférieures du χ; on a évidemment voulu corriger l'ancien signe qu'on trouvait irrégulier. Le χ surmonté de l'ω sert d'ailleurs dans A pour χώνευσον (même racine que χώνη) et encore pour χῶμα (?).

Des listes comme celles de M et de A peuvent donc être, pour le paléographe qui cherche à reconnaître les lois des abréviations, de la plus grande utilité, si d'ailleurs il ne s'en sert qu'avec une saine critique, car, comme l'a démontré M. Berthelot, chacune est elle-même la copie de différentes listes antérieures à sa date et, en thèse générale, l'usage d'une abréviation à une certaine époque ne peut être considéré comme complètement établi que par la présence de cette abréviation dans le texte d'un manuscrit d'âge bien déterminé et dont le copiste comprenait certainement le sens de l'abréviation.

Cette réserve générale faite, il convient d'ailleurs d'observer que l'autorité des deux listes est d'une valeur assez inégale. Le copiste de M est, sans aucun doute, parfaitement au courant de la question, et il n'est, semble-t-il, suspect que d'une faute de transcription. (Pl. I, lignes 21, 22.)

Après l'abréviation de νεφέλη, un ν majuscule surmonté de l'ε, il donne un ν majuscule, dont le jambage de droite est recouvert par le signe de l'argent (ou du blanc) avec l'explication : λευκὴν παγεῖσαν. Puis vient le signe de νεφέλη, accolé à celui de l'or (ou du jaune) avec les mots : ξανθὴν παγεῖσαν.

L'emploi des accusatifs, quand tous les autres mots de la liste sont au nominatif, appelle le soupçon. Il semble probable que le ν final des adjectifs λευκὴν, ξανθὴν, correspond à une abréviation de νεφέλη qui existait dans la source originaire. Il faudrait donc lire λευκὴ ou ξανθὴ νεφέλη παγεῖσα. Ayant mal interprété e ν, le copiste de M l'aura naturellement ajouté à παγεῖσα.

Dans la reproduction des mêmes abréviations (Pl. IV, lignes 15, 16), A a montré au contraire bien peu de critique. D'un côté, il a isolé les signes de l'or et de l'argent [1], et ce qui lui est resté du N dans l'abréviation de λευκὴν παγεῖσαν lui est apparu comme un λ et il l'a transcrit comme tel. Il a eu ainsi un groupe qu'il a facilement interprété par λιθάργυρον et il a intercalé ce mot devant λευκὴν παγεῖσαν. Au contraire, dans le second groupe, il a parfaitement reconnu le signe de νεφέλη, en sorte que, tout en conservant les mots à l'accusatif, il a cru devoir écrire : νεφέλην ξανθὴν παγεῖσαν.

Mais le copiste de A n'apparaît pas seulement, comme ici, infidèle et irréfléchi ; il se montre bien peu au courant des abréviations les plus usuelles, en dehors du vocabulaire chimique. Ainsi, après avoir donné la représentation tachygraphique de ἔστι (Pl. VII, ligne 2) par une barre oblique, descendant de droite à gauche et entre deux points, il fait correspondre la double barre à ἐστὶν. Il est bien connu qu'elle signifie εἰσὶ, suivant la règle constante que le redoublement d'un signe indique le pluriel. Cet exemple suffit sans doute pour montrer qu'il ne faut faire usage de la liste de A qu'avec une certaine précaution et en la contrôlant autant que possible.

1. Un des faits qui ressortent à première vue de la comparaison des listes de M et de A est que, dans la plus ancienne, il y a tendance à former des monogrammes, qui sont souvent très curieux ; dans la seconde, au contraire, on résoudra plutôt les monogrammes traditionnels.

On pourrait douter que les modifications subies dans la suite des temps par les abréviations aient atteint les notations purement conventionnelles et plus ou moins hiéroglyphiques. Certainement le plus grand nombre des signes de cette sorte a échappé aux changements sur lesquels surtout je cherche à appeler l'attention des paléographes : mais je voudrais essayer de montrer, sur un exemple notable, que même pour ces hiéroglyphes, il a pu y avoir des déformations plus ou moins sérieuses.

Il s'agit du signe attribué à la planète Mars et au fer, signe qui est aussi fréquent dans les manuscrits astronomiques que dans les alchimiques. Dans les listes M et A, ce signe présente quatre formes principales; les deux premières seules figurent sur la plus ancienne; c'est, d'une part, le cercle traversé par la pointe de flèche, de l'autre, la pointe de flèche seule. Les deux autres formes se ramènent à un θ dont la barre transversale, plus ou moins relevée vers la droite, et dépassant d'ailleurs des deux côtés, aboutit à droite à un trait qui affecte différentes formes, tantôt simples, tantôt compliquées et plus ou moins fantaisistes.

Th.-H. Martin a émis l'opinion que le θ représentait ici l'initiale de θοῦρος, antique épithète d'Arès. A première vue, cette explication semble admissible; mais comment la soutenir si les formes où apparaît le θ sont seulement d'une époque récente et ne figurent que dans des textes où jamais on ne lira en toutes lettres ce mot passablement rare, en fait, de θοῦρος?

La pointe de flèche est évidemment l'hiéroglyphe du dieu de la guerre[1]; le cercle qui l'accompagne et qui figure également dans les symboles de Mercure, de Vénus et du Soleil[2], indique sans aucun doute la planète. Mais qu'un cercle traversé par une barre ait une tendance naturelle à s'allonger en θ, c'est un fait dont témoignent suffisamment les listes M et A. De la première à la seconde (pl. III, 13; VI, 2), le signe tout à fait analogue de αἰθάλη subit précisément la même déformation.

Cette explication tomberait naturellement d'elle-même si le signe au θ apparaissait dans les manuscrits aussi anciennement que le signe avec le cercle et si l'on ne pouvait reconnaître la transition de l'un à l'autre. Mais, d'après mes

1. Elle sert d'ailleurs, grâce à des distinctions variables, pour désigner également, dans les manuscrits astronomiques, le signe du Sagittaire.

2. Les signes accessoires qui différencient les symboles de ces trois planètes sont passablement obscurs. Pour le soleil notamment, les Grecs ont certainement connu et parfois employé l'antique hiéroglyphe égyptien (un cercle avec un point au centre), qui nous est revenu au moyen âge, probablement par les Arabes; si les Grecs l'ont abandonné en général pour le soleil, c'est sans doute que ce signe était préoccupé pour désigner le cercle, mot d'un usage très fréquent en astronomie. Mais que signifie l'angle aigu dans lequel est inscrit le cercle du symbole grec du soleil? Est-ce le cône des rayons lumineux envoyés à la terre? Mais comment le sommet de l'angle est-il alors placé en haut à droite? Faut-il donc supposer que le cercle représenterait la terre et que le soleil serait réduit au point au sommet de l'angle? La comparaison avec les signes alchimiques de la terre (γῆ) accolés aux symboles planétaires, pour désigner les terres des métaux (liste M, pl. I) justifierait cette explication, cependant improbable à bien des égards.

Quant à la Lune, le symbole du croissant (ou plutôt du *décroissant*) est suffisamment clair. Pour Jupiter certainement, pour Saturne probablement, les signes planétaires dérivent des lettres grecques initiales, Z et Κρ.

recherches sur les manuscrits astronomiques, je suis précisément amené à croire que le θ n'apparaît pas avant la jeune minuscule, et que la transition, presque évidente quand on trouve les deux formes dans un même manuscrit [1], peut s'établir sous le bénéfice des remarques suivantes.

Les traits de plume qui terminent à droite la barre du θ ont une double origine. Comme les deux petits traits qui forment l'angle à la pointe de la flèche ne peuvent guère être faits qu'à main posée, il a été commode de les remplacer par un seul trait arrondi; ↗ est ainsi devenu ↱, transformation qui apparaît sur la pointe isolée, comme sur la pointe associée au cercle. Ce trait arrondi est devenu ensuite sinueux (pareilles transformations ont eu lieu pour la pointe de flèche, symbole du Sagittaire); et c'est de là que dérivent la plupart des formes au θ qui se rencontrent dans la liste de A [2].

Mais, au contraire, la forme de la barre et du trait qui m'a paru dominer dans les manuscrits astronomiques les plus récents aurait une tout autre origine. Dans cette forme, ⁄ϱ, plus ou moins modifiée, on ne peut méconnaître un ρ précédé d'une ligature. Or que ce ρ ne soit pas celui de θοῦρος, mais bien celui d'ἄρης, c'est ce dont on ne peut douter quand on voit ce trait associé d'abord au cercle (dans le manuscrit précité 2423), quand on le trouve en même temps fréquemment suivi des autres lettres du mot, quand enfin l'α lui-même apparaît parfois au sommet de la ligature. Il est clair qu'ici nous ne sommes plus en présence d'un symbole purement hiéroglyphique, mais d'une combinaison du symbole avec les abréviations courantes. Cette combinaison est évidemment d'une date relativement récente et elle se trouve liée avec la mode de décliner les symboles, primitivement invariables [3].

Je termine par une remarque touchant l'origine du signe supérieur qui distingue le symbole planétaire de Mercure ☿ du coppa antique attribué à Cypris. Quelle que soit l'origine réelle de ce signe, il reçoit une explication assez singulière dans le manuscrit 2423 où, dans le texte, Hermès se trouve figuré par le coppa surmonté d'un esprit rude et d'un accent nettement séparés du cercle, tandis que le coppa d'Aphrodite est couramment accompagné de l'esprit doux.

Paul Tannery.

1. Par exemple, le n° 2423 fonds grec de la Bibliothèque nationale; il est à peine utile d'ajouter que, quel que soit le nombre des manuscrits que j'ai vus, je ne puis avoir la prétention d'émettre, sur l'ancienneté du signe au θ, une affirmation positive. Je n'ai que celle de provoquer des observations de faits, et au besoin une contradiction.

2. J'excepte le signe de la planche V, 17, qui suit les mots ἄρης πυρρόεις (*sic*) et où M. Berthelot signale la forme du trait accessoire comme représentant le π de πυρόεις. Mais il n'y a peut-être là qu'une fantaisie individuelle, et c'est un cas où la forme du signe aurait besoin d'être contrôlée par la constatation de sa présence dans un texte.

3. Une application curieuse de cette mode se trouve dans la liste de A (pl. VI, 20) : la pointe de flèche est donnée comme représentant particulièrement l'accusatif ἄρην, et cela parce que l'angle supérieur du symbole, Λ, est le signe tachygraphique courant pour ην (cf. VII, 2).

CHRONIQUE D'ORIENT

Athènes. — Le 26 juin dernier est mort à Athènes l'ancien éphore général des antiquités, M. Eustratiadis, qui avait exercé ses fonctions depuis le 19 août 1863 jusqu'au 24 février 1884. Avec lui disparaît un des derniers représentants de cette vieille école des archéologues athéniens à laquelle on doit les deux premières séries de l'Ἐφημερίς. Eustratiadis était un très bon épigraphiste : ses Ἐπιγραφαὶ ἀνέκδοτοι (Athènes, 1851 et suiv.) témoignent de connaisssances étendues et d'une grande justesse d'esprit. Comme éphore général, il était quelquefois brusque et grognon, très méfiant à l'endroit des étrangers, qu'il envoyait promener avec délices ; au demeurant, dévoué à sa tâche, d'une irréprochable probité, estimé de ceux mêmes qui l'auraient souvent voulu plus aimable. Si quelqu'un de ses amis voulait écrire sa biographie, il en ferait une plaquette intéressante.

— Grand émoi à l'éphorie générale, au mois de juin dernier : on apprend qu'une réplique merveilleuse du célèbre bas-relief d'Éleusis, autrefois signalé et décrit par F. Lenormant, est offerte en vente au prix de 40,000 drachmes. Les gendarmes se précipitent, confisquent le trésor et le transportent au musée central. Là on s'aperçoit que c'est un chef-d'œuvre récent du sculpteur L. Phytalis ; le possesseur de ce relief, qui l'avait fait voir à un archéologue étranger, prétendait l'avoir déterré dans un champ à Éleusis. Peut-être y avait-il fait un stage pour prendre de la patine. Mais alors, il n'y a ni fraude, ni dérogation à la loi de 1834, et le bas-relief doit être rendu à son possesseur.

— Le Δελτίον du mois de juin annonce qu'on a confisqué chez le marchand B. Nostrakis toute une série d'antiquités, parmi lesquelles des statuettes en terre cuite qui paraissent d'une authenticité douteuse. L'Éphorie générale ne va-t-elle pas trop loin dans son zèle, et ne se trouvera-t-il pas des juges à Athènes pour couper court à cette fièvre de confiscations ?

— Périclès Raptopoulos, l'auteur des vols commis au cabinet des médailles d'Athènes et chez MM. Rollin et Feuardent à Paris, vient d'être condamné à cinq ans de prison par les tribunaux français.

Le commerce des antiquités grecques. — Le *Temps* du 5 juillet a publié l'excellent article suivant, dont l'origine officieuse est évidente :

Nous avons relaté dernièrement les réclamations du gouvernement hellénique à propos des œuvres d'art antiques mises en vente à Paris, à Londres, à Berlin, etc.

Quelques mots sont peut-être nécessaires pour expliquer l'importance exceptionnelle qu'a prise cette question et comment elle a motivé une communication de M. Lockroy au conseil des ministres. Nous disions qu'à la suite des vols de monnaies commis au musée d'Athènes par Raftopoulos, la justice française avait immédiatement envoyé le dossier de l'affaire et les monnaies saisies au gouvernement grec. Celui-ci, profitant des dispositions excellentes où semblait se trouver notre magistrature, fit observer que non seulement Raftopoulos, mais de nombreux Hellènes s'étaient rendus coupables de « vols », et que ceux-ci avaient « volé » non pas seulement des monnaies, mais aussi de fort belles œuvres antiques d'une grande valeur. Et, pour motiver un envoi de commission rogatoire qui amena récemment à Paris la saisie, chez plusieurs négociants grecs, d'une certaine quantité de ces œuvres d'art, il excipa d'une loi que nous avons expliquée déjà. Cette loi, décrétée en 1834, déclarant *à priori* que tout objet d'art antique trouvé sur le sol hellénique appartenait à l'État, assimilait au simple vol l'acte de les exporter. Nous avions soin d'ajouter que néanmoins, avec la complicité de certains fonctionnaires, cette exportation se faisait dans des proportions considérables. Le commerce des antiquités ne se chiffre en effet pas à moins de cinq à six millions par an[1]. La révélation de ces faits eut à Athènes un grand retentissement et détermina même l'un des notables exportateurs d'antiquités M. Psymoulis, avocat, à se suicider il y a quelques semaines.

Mais ce qu'il est intéressant de connaître, c'est ce qui se passa en France lors des réclamations du gouvernement hellène, fondées sur la loi que nous avons mentionnée. Ces réclamations, transmises par voie diplomatique au ministère des affaires étrangères, qui les accueillit avec son habituelle bienveillance, furent communiquées au ministère de la justice. Dès lors elles suivirent la marche normale, et M. Dulac, commissionnaire aux délégations judiciaires, fut chargé d'y satisfaire. A ce moment, il s'agissait uniquement de pratiquer chez quelques négociants désignés et établis à Paris des perquisitions et des saisies qui purent être faites, bien que les « vols » d'antiquités ne pussent être assimilés qu'à des fraudes douanières. Bref, ces perquisitions et ces saisies furent pratiquées, sans que les négociants ainsi malmenés invoquassent les traités et la procédure établie du droit international. L'un d'eux même, convaincu du bien fondé de ces réclamations, prévint l'action judiciaire et fit déposer au consulat de Grèce les œuvres d'art qu'il détenait.

Mais le gouvernement hellène ne se borna pas à ces premières réclamations. Le ministère des affaires étrangères reçut de nouvelles notes et la magistrature fut nantie d'une nouvelle commission rogatoire. Cette fois-ci, et c'est ce qui éveilla l'attention des intéressés, on demandait à la direction des musées et aux négociants français de dénoncer : 1° les objets d'art de provenance grecque qu'ils avaient acquis ; 2° les noms des intermédiaires dont ils les avaient reçus.

M. Gustave Larroumet, directeur des beaux-arts, dans une note envoyée au ministre de l'instruction publique, énuméra les inconvénients que présentaient les prétentions du gouvernement grec. Cette note, développée avec force au conseil des ministres par M. Édouard Lockroy, rappelait le point de départ de la question : le vol de monnaies au musée d'Athènes, délit qualifié de droit commun dont la justice française avait recherché et arrêté l'auteur. Mais il n'en était pas de même, assurément, de cette prétention extraordinaire du gouvernement hellène, de faire appliquer par la magistrature française la loi de 1835, qui est une simple mesure de police, et il ne pouvait appartenir à la France de suppléer à l'insuffisance de l'administration judiciaire et des douanes grecques.

La note rappelait spirituellement que les Grecs anciens, désireux de manger eux-mêmes leurs figues, avaient, quelque deux mille ans auparavant, décrété une loi analogue, par laquelle l'exportation des figues était interdite. Seulement — et c'est ici que s'arrête la similitude du cas — les Grecs anciens avaient en même

1. Je crois ce chiffre très exagéré ; il est peut-être dix ou vingt fois trop fort !

temps chargé les sycophantes de surveiller les frontières... Si les Grecs modernes veulent manger eux-mêmes les figues, ou plutôt, garder leurs précieuses antiquités, qu'ils chargent leurs douaniers de ce soin. Lorsqu'en France nous avons à nous défendre contre des produits étrangers nuisibles ou frelatés, c'est à notre administration que nous confions le soin de nous protéger.

L'administration des beaux-arts faisait valoir aussi que la courtoisie dont avait fait preuve la magistrature française aurait pour résultat de détruire un commerce important, dont le marché se tenait à Paris, et qui, maintenant, commençait à se transporter à l'étranger, — à Berlin, croyons-nous.

Un fait intéressant à citer, c'est qu'un député au Parlement d'Athènes, accusé par un journal grec, l'*Ephemeris*, d'avoir ainsi « exporté » une statuette d'Hercule, — qui se trouve maintenant au Louvre, — a prié le ministère hellène des affaires étrangères de demander au gouvernement français les éléments nécessaires à sa justification et que cette demande a été faite. Le gouvernement grec ne désirait plus seulement de pouvoir suppléer à l'insuffisance de sa police et de ses douanes : il réclamait maintenant de la justice française qu'elle sauvegardât les intérêts électoraux des députés au Parlement d'Athènes.

M. Édouard Lockroy aurait terminé sa communication par un appel énergique à la patriotique attention des ministres dont, directement ou indirectement, le département était intéressé à cette question.

L'affaire en est là.

Bulletin de l'Éphorie. — Voici l'analyse de l'Ἀρχαιολογικὸν δελτίον du mois de juin 1888 :

Antiquités transportées au musée central. — Portrait viril de grandeur naturelle, couronné de lierre, découvert par l'École française à Amorgos. — Buste d'Antinoüs, plus grand que nature, trouvé à Patras et conservé précédemment au Gymnase de cette ville. — Petite tête en relief d'Apollon (?) découverte à Athènes dans les fondations de la maison de M. Schliemann (rue des Muses), qui l'a donnée au musée. — Portrait de femme de grandeur naturelle, mal conservé, exhumé près de l'Olympiéion. — Pied de miroir en bronze : homme nu du type de l'Apollon de Ténéa, d'un travail commun, découvert en Thessalie. — Trouvailles faites à Tanagra, au cours des fouilles récentes, entre autres un scyphos noir sous la poignée duquel on lit l'inscription suivante gravée en caractères archaïques : Λευκέτους εἰμί ; différents vases peints de style commun ; un grand bombyle (haut. 0m,24) avec ornements géométriques ; un scyphos décoré d'une centauromachie à figures noires ; un grand canthare (haut. 0m,17) portant l'inscription archaïque Μαφυτάεα ἐμί deux fois répétée ; un aryballe sur lequel est représenté Dionysos assis, tenant un canthare, en face d'Athéna assise, avec égide et casque. — Terres cuites de provenance inconnue, probablement béotiennes, contenues dans une caisse anépigraphe qu'on a retrouvée dans la cave du musée central ; on y remarque une Victoire, deux danseuses et d'autres statuettes féminines de travail commun.

Fouilles de l'Acropole. — On a recueilli de nouveaux fragments du combat d'Héraklès contre Triton, notamment une partie d'une tête barbue dont la coloration est remarquable. On signale encore un torse de statue féminine du type des Athénas, au quart de la grandeur naturelle, avec une décoration peinte d'une merveilleuse fraîcheur ; à ce torse s'adapte, dit-on, une tête découverte en 1886. Deux statuettes en bronze d'Athéna-Promachos sont d'un travail et d'une conservation médiocres. Les fragments de vases sont beaucoup plus intéressants : 1° Athéna armée debout devant un autel ; inscription ΑΘΕΝΑΙΑΣ ; deux femmes et un homme s'avancent en sacrificateurs vers l'autel ; 2° fragment de pinax avec les lettres ΤΙΜΑΡΧΟΣ Μ ; 3° fragment de kylix avec l'inscription [ΝΙΚΟΣ?]ΘΕΝΕΣ ΜΕΠΟΙΕ[ΣΕ]. Si la restitution Νικοσθένης est exacte, on voit que M. Pottier a eu raison (*Céramiques de la Grèce propre*, p. 363, note 3) de placer Nicosthènes au

vie siècle, contrairement à Rayet (*Céramique grecque*, p. 112) qui voyait en lui un *archaïsant* de la seconde moitié du ve siècle; 4° fragment de vase à figures noires : deux personnages armés, dont l'un porte une lance, avec l'inscription boustrophède

ΑΦΡΟΔΙΤ
ΣΟΜΙ

C'est un fragment d'une Gigantomachie; on sait qu'Aphrodite prit part à cette lutte, et nous avons donc là, semble-t-il, la plus ancienne représentation de l'Aphrodite armée, ἔνοπλος; 5° fragments de pinax : Athéna armée assise sur un *diphros*, avec deux autres personnages assis également.

A l'endroit où ont été faites ces trouvailles, entre le côté nord du Parthénon et le mur de l'Acropole, on a retrouvé les fondations d'un grand édifice en tuf qui a peut-être servi de dépôt provisoire lors de la construction du Parthénon de Périclès. Dans le mur de cette construction on a recueilli un beau bas-relief haut de 0m,53, brisé en deux morceaux qui se rajustent: il représente Athéna debout, casquée et armée, la tête inclinée vers le sol, dans une attitude encore inexpliquée de mélancolie et de deuil (ἐν μελαγχολίᾳ καὶ λύπῃ, écrit M. Cavvadias). Devant elle est une stèle quadrangulaire avec des traces d'ornements peints sur le bord. La facture de ce curieux bas-relief n'est pas assez archaïque pour qu'on le considère comme antérieur à Salamine : il date plutôt de la génération qui précède immédiatement Phidias. Le sujet, dit M. Cavvadias, reste un mystère. Cette Athéna mélancolique vient à point pour les archéologues sensibles qui ont déjà découvert le *Weltschmerz* dans l'Hermès d'Olympie.

Une seconde exploration a eu pour objet le couloir étroit situé entre le musée et le mur de l'Acropole ; on y a découvert un torse de Niké de grandeur naturelle, du type de la Niké de Délos, et une tête en marbre qui s'adapte au torse juvénile publié par M. Furtwaengler dans les *Mittheilungen* (t. V, p. 20, pl. I). Cette découverte prouve qu'on a eu tort, au musée de Berlin, d'adapter au torse en question une tête trouvée il y a longtemps déjà et conservée au musée de l'Acropole. La nouvelle tête est d'un travail archaïque très remarquable : les yeux étaient composées d'une substance vitreuse insérée dans des cavités ménagées à cet effet. La disposition de la chevelure est également très particulière.

Une troisième fouille a été conduite au-dessous du musée lui-même, dont la construction, effectuée en 1865, ne paraît pas avoir été accompagnée, malgré les dires de Pervanoglu (*Bullett. dell' Instituto*, 1867, p. 73), d'une étude assez approfondie du terrain sous-jacent.

Inscriptions de l'Acropole. — Dans les murs qui entourent la porte dite de Beulé, on a recueilli un nouveau fragment du traité conclu en 423 entre Athènes et le roi de Macédoine Perdiccas (*Corp. inscr. attic.*, I, 42 et 43). Un autre fragment permet de compléter l'inscription métrique publiée dans le premier volume du *Corp. inscr. attic.*, sous le n° 482. Ce qu'il y a de plus intéressant, c'est une plaque fragmentée en marbre pentélique qui porte une liste de villes tributaires, parmi lesquelles la cité carienne d'Amos, nommée par Étienne de Byzance, qui faisait partie de la Chersonnèse cnidienne; les autres cités sont Astypalée, Nisyros, Anaphé, Myndos, Clazomène, Érythrée, etc. Cette liste paraît dater de l'époque comprise entre 425 et 413. Signalons encore une petite plaque de marbre qui complète l'inscription *Corp. inscr. attic.*, I, n° 37, où sont énumérés les nouveaux tributs établis en 425. Ce curieux morceau fait connaître une liste des villes de Thrace dont l'appartenance à l'empire athénien était entièrement ignorée jusqu'à présent : Κλεοναί, Ὀθόριοι, Ἴστασος, Αἰολῖται, Ζερεία, Φαρβήλιοι, Σέρμε, Ἡράκλειον, Σίγγιοι, Μεκυβερναῖοι, Γαλαῖοι, Τραῖλος, Βόρμισκος, Ζόνε παρὰ Σέρρειον, Δρῦς παρα Σέρρειον, Σάλε, Ποτειδαιᾶται. De l'autre côté sont gravés les noms de quelques villes asiatiques, Ἄνανδρος, Ῥοίτειον, Νῆσος Πορδοσελένε, Ἀμάξιτος, Λάρισα, Ἀχίλλειον.

Enfin, voici une nouvelle stèle hypothécaire : Ὅρος χωρίο πεπραμένο ἐπὶ λυσει θιασωταῖς Ἰσοδημότο II [1].

M. Lolling travaille avec zèle à classer et à cataloguer le musée épigraphique. Il a retrouvé, entre autres, un nouveau fragment du plus ancien décret athénien connu, le règlement de la clérouquie envoyée à Salamine (Foucart, *Bull. de Corresp. hellén.*, t. XII, p. 1) et a proposé, dans le Δελτίον, une restitution de l'ensemble différente de celles qui ont été données jusqu'à présent. M. Lolling signale aussi un nouveau fragment des comptes relatifs à la construction de l'Erechthéion et le complément de l'inscription archaïque publiée sous le n° 373 (indice 174), dans le 2e supplément du *Corpus inscriptionum atticarum*.

Le musée de Syra a reçu une tête en marbre de Cybèle, don du professeur de français au Lycée de l'île, M. Ernest Nonnotte (Ἐρνέστος Νοννόττ). Elle provient, suivant le donateur, de Leptis Magna, en Tripolitaine.

Fouilles de Tanagre. — M. Coromantsos a continué ses recherches dans la nécropole béotienne et a découvert une nouvelle série de statuettes et de vases. Ses rapports sont assez confus et ne se prêtent pas à l'analyse. On signale une femme assise sur un trône, la tête appuyée sur la main droite, une Sirène peinte de vives couleurs et des figurines appartenant aux types connus. En somme, beaucoup de tombes ont été antérieurement violées et beaucoup d'autres ne contiennent que des objets communs : les fouilleurs clandestins de 1870 à 1874 ont découvert et exporté ce qu'il y avait de meilleur à prendre.

Fouilles de Mantinée. — MM. Fougères et Bérard, fouillant au nom de l'École française, ont trouvé une inscription archaïque, des sculptures d'époque romaine et les fondations d'un temple. La récolte, comme on pouvait le prévoir, a été moins abondante que celle de l'année passée.

Korythios en Arcadie. — Sur la route de Tripolitza à Lerne, un paysan a découvert des bases de statues en marbre, une stèle avec les inscriptions ΑΡΤΕΜΙΣ sur une face et ΚΑΕΙΝΙΑΣ ΑΝΕΘΗΚΕ sur l'autre, un torse de statue féminine assise sur un trône, de style archaïque, et une très belle statuette en bronze d'Artémis. Ces trouvailles ont été transportées à Tripolitza.

Avarika. — On a confisqué et déposé à la démarchie de Thaumaci (Domoco) une stèle de travail archaïque, trouvée par un paysan à Avarika, près de Mélitée, en Thessalie, sur laquelle est représentée en relief un serpent mordant un oiseau (ὄφις δάκνων πτηνόν).

Voyage de M. Ramsay en Asie Mineure. — Pour la cinquième fois, depuis que je rédige cette *Chronique*[2], j'ai le plaisir de céder la parole à mon ami Ramsay qui, dans une longue lettre écrite à l'intention de nos lecteurs, m'a renseigné sur les principaux résultats de son dernier voyage archéologique en Anatolie. Si tous les explorateurs avaient autant de zèle et de complaisance que M. Ramsay, la *Chronique* deviendrait un magasin d'excellents matériaux au bas desquels je pourrais me contenter d'écrire : *Certifié conforme*. Tout le monde y gagnerait, même les voyageurs qui me confieraient leurs notes. Cela dit, et M. Ramsay remercié une fois de plus, je commence ma traduction.

« Je voudrais faire appel aux lecteurs de votre *Chronique* pour obtenir quelques éclaircissements sur la question que voici. Un point reste incertain

1. Cf. notre *Traité d'épigraphie grecque*, p. 422, et *Bull. de Corresp. hellén.* t. XII, p. 303.

2. Cf. *Revue Archéol.*, 1883, t. II, p. 192; 1885, t. I, p. 75; 1887, t. I, p. 90; 1887, t. II, p. 352.

dans la topographie de la Pisidie. Mionnet, dans son *Supplément*, a publié une monnaie avec la légende ЄΠΙΑΡΧΜΕΝΑΝΡΩCΠΡΙΜΟΥΑΔΑΔΑ-ΤΩΝ. Cette pièce est-elle authentique? Est-elle apocryphe ou seulement retouchée? La pièce dont il s'agit appartenait à la collection Chaudoir, et personne n'a pu me dire où elle se trouve aujourd'hui. Mionnet affirme expressément qu'elle est authentique, mais il est clair que l'inscription a été lue de travers ou qu'elle est fausse. Dans la première hypothèse, il s'agit de savoir si les lettres ΑΡΧ ont été bien lues. Si la monnaie les porte en effet, Adada est une cité d'Asie et doit être placée à Elles ou Elyes sur la côte asiatique du lac Ascanius *(Boubdour Goel.)* Mais si la transcription ΑΡΧΜЄΝΑ-ΝΔΡΩC cache un nom romain, le fonctionnaire mentionné doit être un gouverneur de Lycie-Pamphylie, et alors Adada, d'après une inscription publiée par M. Sterrett (*Wolfe Expedition*, n° 420), serait identique à Kara-Baulo. Ceci s'accordait mieux avec Ptolémée et avec les maigres documents que nous possédons au sujet de cette ville.

« Cette année, j'ai fait en Phrygie deux courtes excursions, principalement en vue d'éclaircir quelques points obscurs de topographie et pour vérifier le témoignage d'un Turc d'après lequel une série de monuments encore inexplorés, analogues à ceux qui entourent le tombeau de Midas, existerait à quelques heures vers l'ouest de Kumbet. Vérification faite, il s'agit simplement des monuments que j'ai publiés dans le *Journal of Hellenic Studies* de 1884. Voici quelques-uns des résultats nouveaux auxquels je suis arrivé :

1. La route romaine de Synnada à Métropolis ne fait pas le circuit que je lui ai attribué dans ma carte publiée par le *Journal of Hellenic Studies* de 1887. Elle suivait une ligne plus droite à travers les montagnes par Mahmout Keui et Baljik Hissar. Le tracé en est facilement reconnaissable, non que les dalles soient encore en place, mais par l'existence de tranchées et de coupures à des intervalles rapprochés. La route traverse une chaîne de montagnes d'accès difficile et a été admirablement disposée pour éviter les pentes trop raides; il n'en reste pas moins extraordinaire que des colonnes monolithes aient pu être transportées par une telle voie de Docimia à la côte (Strabon, XII, 8, 14, p. 577.) J'avais l'intention de parcourir cette route tout entière, mais nous en fûmes détournés par un indigène qui promit de nous montrer une « pierre écrite» à quelque distance de là. Après une course de plusieurs heures dans la montagne, nous atteignîmes un pic élevé de 6,000 pieds au-dessus du niveau de la mer où nous trouvâmes un rocher... avec quelques éraflures. Comme il était trop tard pour revenir à la route romaine, nous traversâmes les montagnes par un autre col situé à 5,000 pieds d'altitude. Métropolis et Synnada sont à environ 3,600 pieds.

2. Sur cette route, entre Synnada et Métropolis, était Melissa, où Hadrien et Athénée (p. 574) virent le tombeau d'Alcibiade. A Baljik Hissar il y a des restes antiques, avec un *kalé* sur le sommet d'une petite colline que contourne la route. *Bal*, en turc, signifie miel, et *jik* est la désinence du diminutif; il peut donc y avoir quelque rapport toponymique entre l'ancien nom de

Melissa et le nom moderne. Je ne connais pas d'autre point de la route où Melissa pourrait être placé et je n'hésite pas à l'identifier à *Baljik*, bien que l'épigramme suivante, gravée sur une stèle encastrée dans la fontaine, puisse, au premier abord, rendre cette hypothèse invraisemblable :

Ἀρχιερεὺς Ἀσίης Δημήτριος οὗτος ἐκεῖνος,
ὃν πάντω[ν] φωναί φασι πολυστέφανον,
Θυνναρίδαι δ' ἔστησαν ἐν εἰκόνι δόγματι κοινῷ
βουλῆς καὶ δήμου κλεινὸν ἄγαλμα πάτρης.

Mais il est probable que Θυνναρίδαι, au lieu d'être un ethnique, désigne la famille à laquelle appartenait ce Démétrius et qui lui érigea une statue suivant un décret du sénat et du peuple de Synnada. Baljik Ilissar doit avoir fait partie du territoire de Synnada, et si Melissa était bien située là, les Melisséens devaient être des *Synnadeis*.

3. Sur la route d'Apamée à Apollonie, un peu au-delà de la fameuse fontaine d'Aulocrène (*Rhoerini fontes* de Tite-Live, où les manuscrits donnent *Rhotrinos*), appelée aujourd'hui *Bounar Bachi*, il y a un petit village du nom de *Tchapali*. La route s'élève par une pente rapide au sommet de laquelle est un monument en ruines, qui consistait autrefois en un petit piédestal sur lequel était placé un pilier haut de six pieds et demi et large de deux pieds et demi. En 1882, quand je voyageais avec Sir Ch. Wilson, je vis cette pierre et je remarquai qu'elle portait une inscription, mais dans une position telle qu'elle était indéchiffrable. Cette année, avec l'aide de six habitants du village voisin et de dix-sept passants que nous recrutâmes sur la route, nous réussîmes à déplacer la pierre au moyen de leviers en bois. C'est une borne d'Apollonie, datée de 135 après J.-C., portant la dédicace suivante : Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος ὁ Ἀπολλωνιατῶν Λυκίων καὶ Θρᾴ[κων κολ]ώνων θεοῖς [Ἐ]νορίοις. Dans les *Éthiopiques* d'Héliodore (cap. XI), on trouve l'expression θύσας τῷ Νείλῳ καὶ θεοῖς Ἐνορίοις, qui peut être rapprochée de ce texte épigraphique. Notre borne marque la limite entre Apollonie de Galatie et Apamée en Asie, cité à laquelle appartenaient les habitants d'Aulocra ou Aurocra (*Journal of Hellenic Studies*, 1887, p. 510.)

4. J'ai visité Dionysopolis une fois de plus et j'y ai découvert quelques nouveaux textes qui éclairent les étranges inscriptions dont un spécimen a été donné ici même[1]. Le n° 13 de la publication de M. Hogarth doit se lire comme il suit : Ἀπέ[λλης Ἀπολλ]ωνίου Μοτελληνὸς ἐξομολογοῦμε κολασθεὶς ὑπὸ τοῦ θεοῦ ἐπεὶ ἠθέλησα μεῖνε μετὰ γυνεκός· διὰ τοῦτο οὐ παραγγέλ(λ)ω (π)ᾶσιν μηδένα καταφρονῇ τῷ θεῷ ἐπ(ε)ὶ ἕξει τ[ὴν σε]ίλην ἐξονπλάριον μετὰ τῆς ἐμῆς γυνεκὸς Βλειδίδος. Le mot latin ἔξενπλος ou ἐξενπλάριος (toujours du féminin), se rencontre plusieurs fois ; σείλην, mot qu'on retrouve dans une autre inscription de la même série, est peut-être une corruption du latin *similis*, à moins que cela ne soit

1. *Revue archéol.*, 1887, II, p. 355. L'ensemble de ces textes a été publié par M. Hogarth, *Journal of Hellenic studies*, 1887, p. 381 et suiv.

un vocable phrygien, car les auteurs de ces textes presque inintelligibles savaient certainement très peu de grec. Une inscription inédite de même provenance montre que la mère et le fils, Léto et Lairbenos, étaient adorés comme σύνθωμοι θεοί. Je renouvelle expressément le vœu que des fouilles soient entreprises sur l'emplacement de ce temple, où l'on a grand'chance de retrouver les vestiges d'un culte phrygien très original, n'ayant encore subi aucune influence hellénique.

5. D'autres inscriptions m'ont appris qu'une série de petits *demoi*, Θιουντεῖς, Καγυεττεῖς, Σαλουδεῖς, Μηλοκωμῆται (les deux derniers peut-être appartenaient au dème des Καγυεττεῖς), ont été réunis avec celui des Μοσσυνεῖς dans la cité et l'évêché de Mosyna nommé par les listes byzantines.

6. Dans mes *Cities and Bishoprics* (*Journal of Hellenic Studies*, 1887, p. 89), j'ai admis à tort l'existence d'une ville phrygienne de *Bennisoa*. En étudiant de nouveau la pierre, je me suis assuré qu'il faut y voir une dédicace Διὶ Βεννίῳ; à la fin, dans une ligne séparée, on trouve le nom indigène du dieu Βεννεῖ Σοηνῶν, le *Benni* des *Sœnoi*. Une autre inscription de la même localité prouve que les habitants s'appelaient *Sœnoi*; on trouve une dédicace Διὶ βροντῶντι καὶ Βεννεῖ. Les prêtres du dieu se nommaient βεννεῖται et la dédicace Διὶ καὶ τῷ Ἑρμαθεννεῖ s'adresse peut-être au dieu et à son prêtre principal, à moins qu'il ne faille lire τῷ Ἑρμᾷ Βεννεῖ.

7. Apamée, où j'ai passé de nouveau l'an dernier, sera probablement accessible par chemin de fer à la fin de 1889. Voici quelques-unes des inscriptions que j'y ai copiées :

Ἡ βουλὴ κ[αὶ ὁ δῆμος καὶ
οἱ] κατοικοῦ[ντες Ῥωμαῖ-
οι ἐτείμησα[ν Τ]ιβέριον
Κλαύδιον Τιβερίου Κλαυ-
δίου Πείσωνος Μιθρα-
δατιανοῦ υἱὸν Κυρείνᾳ
Γρανιανὸν γυμνασιαρ-
χοῦντα δι' ἀγοραίας ἐκ
τῶν ἰδίων τῇ γλυκυτά-
τῃ πατρίδι δίχα τοῦ πό-
ρου τοῦ ἐκ τοῦ δημοσίου
διδομένου, τὴν ἀνάσ-
τασιν ποιησαμένων
ἐκ τῶν ἰδίων τῶν ἐν τῇ
Σκυτικῇ Πλατείᾳ τεχνει-
τῶν.

En face, sur la droite de la même pierre :

[Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος καὶ οἱ]
[κατοικοῦντες Ῥωμαῖοι ἐτείμησαν]
Τι. Κλαύδιον Κυρείνᾳ Πείσωνα
Μιθριδατιανὸν ἱερέα διὰ βίου
Διὸς Κελαινέως. ἐρηβαρχήσαντα
καὶ γυμνασιαρχήσαντα καὶ ἀγορα-
νομήσαντα διὰ ἀγοραίας καὶ ὑπεσ-
χημένον ὑπὲρ τοῦ υἱοῦ Κλαυδίου
Γρανιανοῦ γυμνασιαρχίαν δι' ἀγο-
ραίας ἐκ τῶν ἰδίων δίχα πόρου τοῦ
διδομένου ἐκ τοῦ δημοσίου δηνα-
ρίων μυρίων πεντακ. χειλίων,
τὴν ἀνάστασιν ποιησαμένων
ἐκ τῶν ἰδίων τῶν ἐν τῇ Σκυτικῇ
Πλατείᾳ τεχνειτῶν.

Au bas de ces deux inscriptions :

Ἐπιμελησθέντων Παπίου Λείβα τοῦ Αἰδούχου καὶ Τυράννου Μύτα
καὶ Λουκίου Μουνατίου Ἄνθου καὶ Τρύφωνος Διογᾶ.

Les noms bizarres de ces dernières lignes sont d'une lecture certaine ; peut-être faudrait-il les accentuer autrement. L'inscription n° 3960 du *Corpus* mentionne un Ti. Claudius, fils de Ti. Mithridates, grand prêtre d'Asie, qui était évidemment le père de notre Mithridatianus. Le Jupiter de Kelænæ n'était, jusqu'à présent, connu que par des monnaies ; la très ancienne église chrétienne dont les ruines se voient sur le sommet de la colline de Celænæ a probablement pris la place du temple de ΖΕΥϹ ΚΕΛΕΝΕΥϹ (cf. Head, *Hist. nummorum*, *s. v.*).

8. M. Sterrett a copié à Ulu-Borlu une inscription qu'il transcrit ainsi (*Wolfe Expedition*, n° 545) :

. . . ονσοροπόλεος ἐπ(ὶ) Ῥομανοῦ
[Δ]ι(ο)γένους ἐν ἔτει τῷ Τρφη.

Il me semble que le premier mot de la première ligne doit se lire Σωζοπόλεως ou Σοζοπόλεως. M. G. Hirschfeld a le premier montré qu'Apollonia doit être identique à la Sozopolis des Byzantins. En vérité, il y aurait quelque inexactitude à dire qu'Apollonia prit le nom de Sozopolis. Apollonia était une cité de la plaine, ayant tous les caractères des fondations pacifiques dues aux rois de Pergame : le site exact en a été découvert par M. Sterrett au tumulus nommé *Olukman*. Dans la période de troubles qui commence au vᵉ siècle,

l'ancien emplacement fut abandonné et l'on établit la ville nouvelle, Sozopolis, sur une colline rocheuse et abrupte du voisinage. Nicétas Choniate a raconté le siège de cette ville par Jean Comnène. J'ai montré de même que Colonæ fut abandonnée pour Khonæ, Prymnessos pour Nikopolis-Akrœnos, Pessinus pour Justinianopolis-Palias, etc.

9. J'ai copié près de Yéni-Ali (appelé *Yendjeli* sur les cartes) une inscription assez curieuse :

Αὐρ. Μεννέας Τιμοθέου Καραζιτηνός
ἱερεὺς Διὸς Εὐρυδαμηνοῦ καὶ ἡ σύμβιος αὐτοῦ Αὐρ. Τροφίμ[η]
πρώταυλος Διὸς Οὐρυδαμηνοῦ ζῶντες.

Le mot πρώταυλος « chef des joueurs de flûte » ou « première flûte » paraît ici pour la première fois. Je me demande si l'ethnique ne devrait pas se lire (M)αρα(λ)ιτηνός, nom connu par les listes des Ξένοι Τεκμόρειοι. L'épithète de Jupiter est écrite une fois par E et à la ligne suivante par un O ; on peut donc admettre que ce lapicide était sujet à commettre des erreurs.

10. Voici une des nombreuses épitaphes que j'ai copiées à Kilij :

Αὐρ. Χρηστὸς Χρηστοῦ ἐποίη-
σεν ἡρῶον ἐκ τῶν ἰδίων ἀναλω-
μάτων ἑαυτῷ καὶ τῇ γυναικὶ Αὐρ. Ἀμμιᾷ
Ἀρτέμωνος κὲ τοῖς υἱοῖς ἑαυτῶν
εἰς ὃν τόπον ἠγόρασεν.

La dernière ligne a été ajoutée en caractères plus petits, comme une pensée venue après coup.

11. Je vous signalerai un détail intéressant relatif à deux inscriptions d'Éphèse qui ont été publiées, l'une dans le *Journal of Philology*, 1877, p. 145, l'autre dans le Μουσεῖον de Smyrne, 1880, n° τξζ', et qui font mention du proconsulat de M. Fulvius Gillo. J'ai copié la dernière au mois d'avril 1884. L'une et l'autre sont des dédicaces Αὐτοκράτορι θεῷ Καίσαρι Σεβαστῷ Οὐεσπασιανῷ ; mais on n'a pas encore fait observer que les mots θεῷ et Οὐεσπασιανῷ sont gravés au-dessus d'autres noms qui ont été anciennement martelés. Il s'en suit que les inscriptions en question étaient originairement dédiées Αὐτοκράτορι Δομιτιανῷ Καίσαρι Σεβαστῷ Γερμανικῷ, comme dans le texte du *Corpus* latin, t. III, n° 36.

ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙ//////
//////////ΚΑΙΣΑΡΙ ΣΕ
ΒΑΣΤΩΙ////////////

Le mot Οὐεσπασιανῷ, inséré à la fin de la 3e ligne, a du être grave en lettres plus serrées que le reste, étant trop long pour la place qu'il occupait.

M. Rœhl, dans son *Jahresbericht uber griechische Epigraphik* pour 1878-82, dit que ces deux inscriptions attribuent des noms différents à l'ἀρχιερεὺς τῆς

Ἀσίας ; il en conclut, mais bien à tort, qu'elles ont été mal lues. En effet, l'année proconsulaire commençant en juillet, tandis que le point de départ de l'année asiatique était l'automne, probablement l'équinoxe, il en résulte qu'il pouvait y avoir deux ἀρχιερεῖς sous un seul proconsulat.

J'ajoute que si j'ai eu raison d'admettre que l'ἀρχιερεύς était un fonctionnaire pentétérique, nous pouvons fixer la date exacte du proconsulat de Gillo. Suivant ma manière de voir, un nouvel asiarque ou ἀρχιερεὺς Ἀσίας entra en fonction à la fin de septembre des années 87, 91 et 95 après J.-C. Or, Gillo était consul en 76 ; l'intervalle de 15 ans entre le consulat et le proconsulat nous mène à juillet 91-juin 92. Or, c'est précisément en cette année proconsulaire que deux asiarques se sont succédés.

L'opinion que je viens d'exprimer sur l'asiarchat a été d'abord indiquée par moi dans une note des *Papers of the American School of Athens* (t. I, 1885, p. 103) ; Mgr. Lightfoot y est arrivé de son côté, et à la même époque, dans son livre intitulé : *Ignatius and Polycarp* (Londres, 1885). M. Monceaux, dans sa thèse *De communi Asiæ* (1885), admet que les jeux auxquels présidait l'asiarque étaient pentétériques, mais que la fonction même de l'asiarchat était annuelle.

12. Une importante inscription de Tralles a été publiée deux fois d'après la copie de M. Michel Pappaconstantinos, avec des restitutions différentes mais également erronées, par M. Sterrett (*Papers of the American School*, t. II, p. 333) et par M. Kontoléon (*Bull. de corresp. hellén.*, 1886, p. 455). J'ai copié cette inscription au mois d'avril 1884 ; elle ne doit pas être postérieure au Ier siècle après J.-C.

ΑΣΙΑΚΑΙΟΔΗΜΟΣΚΑΙΟΙΓ//////	ἡ] Ἀσία καὶ ὁ δῆμος καὶ οἱ π[ερὶ
ΙΟΝΥΣΟΝΤΕΧΝΙΤΑΙΕΤΙΜ//////	Δ]ιόνυσον τεχνῖται ἐτίμ[ησαν
ΠΟΛΛΩΝΙΟΝΔΗΜΗΤΡΙΟΥΑ/////	Ἀ]πολλώνιον Δημητρίου Α[. . .[1]
ΟΝΠΡΟΑΝΑΓΓΕΛΕΝΤΑΤΗΣΣΥΝ/////	τ]ὸν προαναγγελέντα τῆς συν[όδου
ΑΡΧΙΕΡΕ////Ι	ἀρχιερέ[αν ?]

La forme de la pierre prouve qu'il ne manque qu'une lettre à gauche et que l'inscription est complète en haut. Comparée à un autre texte publié au même endroit par M. Sterrett (p. 330), cette inscription semble montrer que Tralles était un lieu de réunion du κοινὸν Ἀσίας, comme l'a déjà supposé M. Monceaux (*de Communi Asiae*, p. 38), bien que l'inscription sur laquelle il fondait son opinion (Le Bas-Waddington, n° 609) ne la démontre nullement. Ce dernier document a été publié plus correctement par M. Sterrett (*Papers*, t. I, p. 106) ; il faut lire à la première ligne [Κλ(αυδιανὸς) Δα]μᾶς et à la fin [τὴν] να' Ὀλυμπιά(δα). Ce Damas est un bienfaiteur connu de Tralles qui légua de l'argent pour les jeux publics et en fit les frais sa vie durant. La date est 133 après J.-C.

13. Il n'est pas probable que je retourne de nouveau en Phrygie, à moins qu'on ne me mette en mesure d'y travailler dans de meilleures conditions. L'an

1. Α[ογγῖν]ον, ou bien un ethnique comme, Α[ωρην]όν.

prochain, je compte aller plus loin vers l'est. Mes voyages ont eu spécialement pour but de fixer la topographie ancienne du pays et je crois que mes articles à ce sujet (*Journal of Hellenic Studies*, 1883 et 1887, *American Journal of Archaeology*, 1887 et 1888) ont établi sur une base solide les traits généraux de la géographie comparée de la Phrygie, de la Pisidie occidentale et de la Pamphylie. Mais je n'ai jamais eu l'idée de copier *toutes* les inscriptions d'une région quelconque et j'avertis mes successeurs qu'il leur reste beaucoup de textes inédits à découvrir s'ils ont du temps devant eux et s'ils savent se faire bien venir des Turcs. Comme spécimen des inscriptions qui restent à copier en Phrygie, je citerai la suivante, qui se trouve dans le village d'Erjish ; j'avais souvent traversé cet endroit dans mes précédents voyages, mais sans avoir le loisir de m'y arrêter. La pierre paraît complète en haut :

Τὸν κατασκευασθέ[ντ]α
οἶκον ὑπ[ὸ] Ἰουλίας Σεουή-
ρας Γ. Τυρρώνιος Κλάδος
ὁ διὰ βίου ἀρχι[συν]άγωγος
καὶ Λούκιος Λουκ[. . . . . .
. . . . . .] καὶ Ποπίλιος [. . .
. . . . . κατεσ]κεύασαν
ἐκ τ[ῶν ἰδίων . . . . . .]
καταθεμένω[ν καὶ ἔδειμαν (?)
τοὺς τοί]χους καὶ τὴν ὀρο[φὴν
καὶ] ἐποίησαν τὴν τῶν θυρίδων
ἀσφάλειαν καὶ τὸν λυπὸν (*sic*) πάντα
κόσμον · οὕστινας κ[αὶ] ἡ
συναγωγὴ [ἐ]τείμησεν ὅπλῳ
ἐπιχρύσῳ διά τε τὴν ἐνάρετον
αὐτῶν . . . . .ωσιν καὶ τὴν
π[ρ]ὸς τὴν συναγωγὴν εὔ-
νοιαν καὶ σπουδήν.

Julia Severa était une personnalité importante d'Acmonia sous le règne de Néron ; elle est mentionnée par des monnaies et par des inscriptions. Tyrronios Rapon, qui est nommé avec elle dans un autre texte, est peut-être le frère de Tyrronios Klados. Sur les monnaies, elle paraît à côté de l'archonte L. Servenius Capito. Ce Capito était probablement le père de L. Servenius L. F. Cornutus, qui fut légat propréteur d'Asie sous le proconsulat de M. Aponius Saturninus, dans la dernière partie du Ier siècle. Servenia Cornuta appartenait à la même famille, nous ne savons à quel titre. On retrouve encore cette famille en Galatie, à Ancyre (Mordtmann, *Marmora Ancyr.* p. 19) et un monument fut élevé à Acmonia en l'honneur de L. Servenius Cornutus par le *Koinon* des Galates. Nous rencontrons

encore une famille Julia Severa à Acmonia et à Ancyre : sur les monnaies d'Acmonia, Julia Severa et Servenius Capito sont associés de telle sorte qu'on est disposé à admettre entre eux quelque lien de parenté. Le fait qu'ils furent archontes la même année ne suffit pas à expliquer leur association sur les types monétaires, car il est probable qu'à Acmonia, comme ailleurs, il y avait un collège d'au moins trois archontes.

Les deux familles étaient-elles juives ? Cette hypothèse me paraît plausible. De même, en effet, que certaines monnaies sont datées par la mention de Julia Severa et de Servenius Cornutus, une inscription porte les mots ἐπὶ Ἰουλίας Σεοήρας καὶ Τυρρωνίου Ῥάπωνος ; or, comme ces deux derniers personnages sont des juifs, au témoignage de l'inscription citée plus haut, il est vraisemblable que les deux premiers le sont aussi.

Tiberius Julius Severus, consul vers 140, descendant de rois et de tétrarques, appartient probablement à la même famille que Julia Severa, et nous trouvons là un nouveau point de similitude entre les deux familles, car Servenia Cornuta descendait également de rois. Un autre Julius Severus est marié à *Karakylaia* (lecture douteuse de Tournefort), qui est également une descendante de rois. Il faut observer que tandis que Franz, MM. Waddington et Mordtmann font de Tib. Julius Severus un Galate, descendant des rois de Galatie, Aristide, son ami personnel, dit qu'il appartenait à une famille de la Phrygie supérieure. Ce témoignage ne permet pas de voir en lui un Galate et indique, à mon avis, une connexion avec la famille d'Acmonia. En résumé, je pense que nous avons là deux familles riches et nobles, l'une et l'autre de race judaïque, se mariant avec des personnes de même descendance, et remontant, ou croyant remonter, aux vieilles maisons royales, les rois et les tétrarques de la Palestine. Ils sont cependant citoyens romains et appartiennent, les Servenii à la tribu Aemilia, les Julii à la tribu Fabia. Pour d'autres détails sur l'histoire de ces deux familles, on peut se reporter aux inscriptions *Corp. Inscr. graec.*, n°s 4029, 4031-5 ; Le Bas et Waddington, p. 226 (Acmonia) et *American Journal of Archaeology*, 1885, p. 146 (*Journal of hellenic Studies*, 1887, p. 465). »

Je ne veux pas terminer cette *Chronique* sans signaler un excellent résumé des dernières recherches sur la géographie comparée du monde grec, que M. Hirschfeld vient de publier dans le *Geographisches Jahrbuch* de Behm (t. XII, 1888). Ce travail complète celui que le même auteur avait donné dans un volume précédent du même recueil (t. X, 1886), et se termine par un index des deux fascicules. M. Hirschfeld est parfaitement au courant de ce qui s'écrit en France et en Grèce ; on pourrait presque regretter parfois que son zèle de bibliographe l'entraîne trop loin, s'il n'était vrai que les plus méchants livres contiennent toujours quelque chose à relever. Je tiens à le remercier particulièrement des termes dans lesquels il s'est exprimé sur cette *Chronique d'Orient*, qui n'a certes pas beaucoup de lecteurs aussi attentifs que lui. Elle n'en a guère non plus dont l'approbation soit plus précieuse et plus encourageante pour celui qui en est l'objet.

Juillet 1888. SALOMON REINACH.

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE DU 6 AVRIL 1888.

M. Oppert communique une étude sur les esclaves à Babylone, d'après divers textes cunéiformes étudiés et expliqués pour la première fois. La condition des esclaves babyloniens était, dit-il, exceptionnellement douce. Ils avaient le droit de posséder des biens, de contracter et de s'obliger; ils pouvaient, par suite de ces contrats, avoir eux-mêmes en leur possession d'autres esclaves. M. Oppert analyse en détail plusieurs pièces qui se rapportent à une même affaire, la vente d'une famille d'esclaves, composée du père, de la mère nommée Hirondelle, et d'une petite fille. On possède deux actes de vente des mêmes esclaves, consentis par le même vendeur au même acheteur, l'un au mois d'avril de l'an 546 avant notre ère, l'autre au mois de mai de l'année 545; dans le premier, la petite fille est dite âgée de quatre ans, et, dans la seconde, de cinq; c'est donc bien de la même enfant qu'il s'agit les deux fois. Pour expliquer le fait de ces deux ventes, M. Oppert suppose que la première avait été déclaré nulle; à cette occasion, il entre dans des détails circonstanciés sur les motifs pour lesquels on pouvait, en droit babylonien, demander l'annulation d'une vente d'esclave.

M. Maspero donne des détails sur les travaux de la mission archéologique française au Caire, dirigée par M. Bouriant.

M. Bouriant vient d'être arrêté dans ses recherches par une chute assez grave. Il avait commencé une exploration des sites peu visités de la moyenne Égypte, à partir de Minieh. Il avait eu le temps d'examiner des tombeaux inconnus des anciennes dynasties et de copier un certain nombre d'inscriptions

MM. Bénédite et Baillet, membres de la mission, ont poussé activement l'exploration de Philæ. Ils ont relevé un grand nombre de textes égyptiens et grecs. Philæ fut, on le sait, le dernier asile du paganisme en Égypte; le culte d'Isis n'y fut aboli que sous Justinien. Les documents recueillis par MM. Bénédite et Baillet fourniront sans doute les matériaux d'une étude intéressante.

SÉANCE DU 13 AVRIL 1888.

M. Deloche est élu membre de la commission des inscriptions et médailles, en remplacement de M. P.-Charles Robert.

M. Riemann lit une communication sur le texte des derniers livres de la troisième décade de Tite-Live.

On a cru pendant longtemps, dit M. Riemann, que la source unique du texte de la troisième décade de Tite-Live était le célèbre manuscrit du VIe siècle, conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale et connu sous le nom de *Putcaneus*. Des travaux récents ont montré que cette opinion était

inexacte. Pour une partie du livre XXVI et pour les livres XXVII à XXX, il a existé un manuscrit de valeur à peu près égale au *Puteaneus*, mais d'origine différente. Ce manuscrit, mentionné par Rhenanus sous le nom de *Spirensis*, est perdu, mais on possède encore plusieurs manuscrits de dates diverses qui en dérivent et qui permettent d'en reconstituer le texte. Le *Spirensis* comble la plupart des lacunes du *Puteaneus*.

Quand le *Puteaneus* et le *Spirensis* donnent deux leçons différentes, et, à première vue, également soutenables, laquelle doit-on choisir? Celle du *Puteaneus*, pense M. Riemann. En effet, le texte du *Spirensis* est souvent défiguré par des remaniements dûs à un copiste ou à un réviseur, qui, en croyant améliorer le texte, l'a souvent corrompu.

Tel est le cas pour un passage du livre XXVI (47, 7), où on lit, selon le *Puteaneus* : « Paterae aureae fuerunt ducentae septuaginta sex, libras ferme omnes pondo », et, selon le *Spirensis*, « librales ferme omnes pondo ». La première leçon est la bonne; en effet, *pondo*, avec l'accusatif, signifie « du poids de ».

M. Bréal prend occasion de cette lecture pour expliquer un passage des lettres de Pline le Jeune (I, 9) qui ne paraît pas avoir été bien compris jusqu'ici. Parlant de la difficulté de suffire aux occupations dont on est accablé à Rome, Pline écrit : « Mirum est quam in Urbe singulis diebus ratio constet aut constare videatur, pluribus cunctaque non constet. » Pour comprendre cette phrase, il suffit, dit M. Bréal, de se rappeler que *ratio* signifie « le compte », et *cuncta ratio* « le total » : chaque jour, dit Pline, on croit que le compte y est, qu'on est au courant; sur un ensemble de plusieurs jours, on s'aperçoit qu'on est en retard : le total n'y est pas, il y a déficit.

M. Robiou commence la lecture d'un travail intitulé : *la Question des Hérouschah*.

Selon M. Robiou, la transformation de Set en divinité malfaisante est antérieure à l'invasion des Hérouschah en Egypte, et il n'y a aucun lien à établir entre ces deux faits, contrairement à la thèse de M. Krall, égyptologue autrichien.

SÉANCE DU 20 AVRIL 1888.

Il est procédé à l'élection d'un associé étranger, en remplacement de M. Fleischer, décédé. M. Fr. de Miklosich est élu.

SÉANCE DU 27 AVRIL 1888.

M. Edmond Le Blant envoie la description et la photographie d'un bas-relief antique de Rome, sur lequel est représenté le sacrifice d'Abraham.

M. Hauréau présente des observations sur le *Livre des six principes*, de Gilbert de la Porrée.

Ce livre, qui est une étude sur les catégories d'Aristote, a eu un grand succès au moyen âge et encore aux débuts de la Renaissance. Il a été imprimé plusieurs fois au xve siècle. Les premières éditions, datées de 1479,

1481, 1484, offrent le texte authentique de l'auteur, conforme à celui des manuscrits. Mais, en 1496, parut à Venise une édition nouvelle, où l'on avait substitué au latin barbare de Gilbert de la Porrée, une paraphrase en latin élégant, due à un humaniste italien, Ermolao Barbaro. Tous les auteurs qui, depuis cette époque, ont étudié le *Livre des six principes*, l'ont lu dans cette paraphrase, sans se douter qu'ils n'avaient pas sous les yeux le texte original. M. Hauréau tient à signaler cette erreur, afin qu'on n'y retombe plus à l'avenir.

M. Schlumberger communique un chapitre d'un ouvrage qu'il prépare sur l'empereur byzantin Nicéphore Phocas.

Ce prince fut occupé, pendant presque toute la durée de son règne, à combattre le prince d'Alep, Seïf-eddoulah, dont les Etats étaient séparés des siens par la chaîne du Taurus. C'était une guerre de surprises et d'embûches, qui exigeait beaucoup d'habileté dans le détail des opérations et un système d'information et d'espionnage bien organisé. Nicéphore a écrit un traité de cette stratégie spéciale. Cet ouvrage abonde en détails curieux sur les mœurs militaires de l'époque et sur l'organisation très perfectionnée des armées byzantines.

M. Barbier de Meynard dit que les mêmes traits se remarquent dans divers traités analogues, qui furent écrits à la même époque par des auteurs arabes et qui sont encore inédits.

M. Alexandre Bertrand transmet des renseignements qui lui ont été adressés par M. Paul du Châtellier, au sujet d'un tumulus qui vient d'être exploré à Ker-huella, commune de Landivisiau (Finistère). Ce tumulus renfermait, avec les restes d'une sépulture à incinération, une épée de bronze et deux poignards triangulaires.

M. l'abbé Raboisson, terminant sa communication sur les noms géographiques du livre de Judith, expose les principes qui doivent selon lui servir de guide dans l'interprétation de ce livre et propose d'identifier ainsi les localités qui y sont mentionnées :

Gabaa est, dit-il, aujourd'hui Djabeïeh ;

Béthulie est Médinet-Ouïleh, sur les hauteurs de Korouw-Hattin ;

Belma ou Abelmaim, Loubieh ;

Dothain, Hattin ;

Chelmon, le petit Hermon ou Chermon.

MM. Oppert, Derenbourg et Renan présentent quelques observations sur le système de M. l'abbé Raboisson. Il ne leur paraît pas qu'on doive chercher une grande exactitude historique dans le livre de Judith. Ce livre, dit M. Renan, est un roman patriotique, composé entre le siège de Jérusalem et l'époque de Clément le Romain ; il est certainement postérieur à Josèphe.

SÉANCE DU 4 MAI 1888.

M. Mispoulet, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, lit une

étude sur la table de bronze récemment découverte à Narbonne. Il résume ainsi les conclusions de son travail :

1° Le texte inscrit sur cette table est une *lex publica* ; c'est une *lex data*, c'est-à-dire émanée de l'empereur, sans le concours des comices ; c'est la *lex concilii provinciae Narbonensis* ;

2° Les fonctions et les attributions du *flamen provinciae* ont été calquées sur celles du *flamen dialis* de Rome ;

3° Les pérogatives accordées au flamine sortant de charge lui sont acquises de plein droit, sans nomination ou délégation spéciale ; parmi ces pérogatives figure un droit dont la mention se rencontre ici pour la première fois, le *jus signandi*.

M. Mispoulet s'attache, en terminant, à définir le sens exact de ces mots, employés dans l'un des articles de la loi : *flamen in civitate est*.

M. Joseph Halévy commence la lecture d'un nouveau travail sur le XIVe chapitre de la Genèse.

SÉANCE DU 11 MAI 1888.

Le ministre des affaires étrangères transmet à l'Académie un télégramme de M. Massicault, résident général de la République française à Tunis, qui rend compte des fêtes de l'inauguration du musée archéologique du Bardo. M. René de la Blanchère, directeur du service beylical des antiquités et des arts, M. Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, et M. Georges Perrot, directeur de l'Ecole normale supérieure, ont prononcé des discours très applaudis. M. de la Blanchère a été nommé chevalier de la Légion d'honneur. Le bey a exprimé toute sa satisfaction des résultats obtenus par la direction des antiquités. Il a conféré à M. Wallon la grand'croix de l'ordre du Nichan, et aux deux autres délégués de l'Académie des inscriptions, M. Georges Perrot et M. Héron de Villefosse, la croix de grand-officier.

M. Edmond Le Blant, adresse à l'Académie de nouveaux détails sur les fouilles entreprises par le R. P. dom Germano, passioniste, dans le sous-sol de l'église des Saints-Jean-et-Paul, sur le mont Célius.

M. Emile Senart donne quelques détails sur son dernier voyage dans l'Inde. Il est allé à Shahbaz-Garhi, à Mansera et à Girnar, visiter et examiner les inscriptions du roi Açoka. Il signale surtout à l'attention de ses confrères le XIIe édit, récemment découvert à Shahbaz-Garhi par le capitaine Deane. Il annonce l'intention de publier prochainement les résultats philologiques des études qu'il a faites sur ces monuments.

M. Abel des Michels commence la lecture d'une étude sur l'ancienne ville de Ye d'après les documents chinois. Cette ville, qui s'appelle aujourd'hui Lin tchâng hièn, fut la capitale des rois huns de la dynastie des Tchao postérieurs, plus de cent ans avant l'invasion des Huns en Europe. Elle renfermait un grand nombre de monuments, travaux d'art, parcs magnifiques, dont la description donne une idée à la fois étrange et grandiose et prouve à quel degré de civilisation était arrivé alors la nation des Huns.

SÉANCE DU 18 MAI 1888.

M. F. Kozminski, émigré polonais, à Paris, informe par lettre l'Académie qu'il a réussi à lire et à comprendre les inscriptions étrusques.

M. Casati, par une lettre datée de Florence, rend compte à l'Académie de l'état des antiquités étrusques conservées à Orvieto et donne des détails sur un sarcophage ouvert en cette ville, le 15 mai, par M. Mancini, inspecteur des fouilles.

M. Wallon, secrétaire perpétuel, rend compte en quelques mots de la mission des membres de l'Académie qui avaient été délégués aux fêtes de l'inauguration du musée archéologique de Tunis, au palais du Bardo. Il dépose sur le bureau le texte des discours prononcés par M. de la Blanchère, directeur du service beylical des antiquités et des arts, par M. Wallon, au nom de l'Académie, et par M. Georges Perrot, au nom du ministre de l'instruction publique.

M. Joseph Halévy termine sa seconde communication sur le XIVe chapitre de la *Genèse*. Contrairement à M. Oppert, il maintient l'identité du roi de Babylonie, Amraphel, nommé dans ce chapitre, avec le prince que mentionnent plusieurs textes cunéiformes et dont le nom, écrit Ha-am-mu-ra-bi, doit se prononcer, selon lui, Kimt-rapalt ou Am-rapalt. Il repousse le système qui veut que le vrai nom de ce roi fût Hammurabi et Kimt-rapalt une traduction sémitique de ce nom; on n'avait pas alors comme aujourd'hui la curiosité philologique de traduire les noms propres d'une langue à l'autre.

M. Oppert oppose une contradiction formelle aux théories soutenues par M. Halévy. Hammurabi, dit-il, a vécu trois cents ans avant Abraham et son contemporain Amraphel : comment admettre l'identité de deux personnages qui ont vécu à plusieurs siècles de distance? D'ailleurs Hammurabi ne s'est jamais appelé Kimt-rapalt ou Kimta-rapastu. Ce nom ne lui est donné que dans un un seul texte; des centaines de monuments lui donnent celui de Hammurabi.

SÉANCE DU 25 MAI 1888.

M. Le Blant, rend compte avec détails des résultats des fouilles poursuivies par M. de Rossi dans la catacombe de Priscille.

L'Académie procède à l'élection de deux commissions chargées de rédiger le programme de la fondation Benoit Garnier et celui du prix Loubat. La fondation Garnier a pour but d'encourager des voyages d'exploration en Asie ou en Afrique; la commission est composée de MM. Renan, Pavet de Courteille, Schefer et Bergaigne. Le prix Loubat est destiné à récompenser les travaux relatifs à l'Amérique ; sont élus membres de la commission MM. Maury, Oppert, Alexandre Bertrand et Maspero.

M. Georges Perrot rend compte de l'installation du Musée archéologique du Bardo, qui vient d'être inauguré à Tunis. Après avoir donné quelques détails sur l'édifice où est établi le Musée, il indique les monuments les plus intéressants qui y sont réunis. Il signale surtout une riche collection de statues impériales, la belle mosaïque du cortège de Neptune, découverte à Sousse, l'ancienne Hadru-

mète, en 1886, par les officiers du 4e régiment de tirailleurs indigènes. « Dès maintenant, dit M. Perrot, par l'ampleur et la beauté de son cadre architectural comme par l'ordre dans lequel les monuments y sont rangés, le musée de Bardo est le premier, il est le seul musée d'antiquités vraiment digne de ce nom que la France ait fondé sur la terre africaine. »

SÉANCES DU 1er JUIN 1888.

La commission chargée de rédiger le programme du prix Loubat annonce que M. Loubat a donné, en sus de sa fondation, une somme de trois mille francs, ce qui permettra de décerner le prix pour la première fois dès l'année 1889. Le concours est ouvert entre tous les ouvrages, imprimés depuis le 1er janvier 1884, qui seront déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1889 et qui traiteront de l'histoire, de la géographie, de l'archéologie, de l'ethnographie, de la linguistique et de la numismatique de l'Amérique du Nord. Les ouvrages relatifs à l'histoire politique ne seront admis au concours que s'ils traitent des évènements antérieurs aux débuts de la guerre de l'indépendance des Etats-Unis.

La commission du prix Stanislas Julien décerne le prix, cette année, à M. G. Devéria, pour son ouvrage intitulé : *la Frontière sino-annamite, description géographique et ethnographique.*

L'Académie procède au vote pour l'attribution des prix fondés par le baron Gobert. Le premier prix est décerné à M. Élie Berger, pour son ouvrage sur *les Registres d'Innocent IV*, le second prix à M. E. Cosneau, pour son livre : *le Connétable de Richemont (Artur de Bretagne).*

La commission des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome propose au choix de la Société centrale des architectes, pour la grande médaille que cette Société décerne chaque année à un membre de l'une ou l'autre École, M. René de la Blanchère, aujourd'hui directeur du service beylical des antiquités et des arts à Tunis.

M. le comte de Mas-Latrie signale à l'Académie deux monuments du moyen âge récemment découverts dans l'île de Chypre et communiqués par M. Tankerville Chamberlain. Tous deux sont importants pour l'histoire du royaume chrétien de Chypre. L'un est le tombeau d'un fils du roi Hugues IV de Lusignan, l'autre celui d'Adam d'Antioche, maréchal du royaume de Chypre au XIIIe siècle.

M. Deloche lit un mémoire intitulé : *la Procession de la Lunade et les feux de la Saint-Jean en Bas-Limousin ; la fête du solstice d'été et la mesure du temps chez les Gaulois.*

La procession dite de la Lunade, qui a lieu tous les ans depuis quatre siècles au moins à Tulle, se fait le 23 juin au soir, veille de la fête de la nativité de saint Jean-Baptiste. On porte, tout autour de la ville, une vieille statue de saint Jean et on allume des bûchers sur les places et carrefours. La procession commence au lever de la lune, d'où le nom de Lunade donné à cette fête.

M. Deloche pense que cette pratique est d'origine païenne, et qu'il faut y voir un reste des fêtes par lesquelles on célébrait le solstice d'été. Si elle a lieu la veille au soir et non le jour de la saint Jean, c'est, ajoute-t-il, par un souvenir

de l'usage gaulois et germain, d'après lequel la journée de vingt-quatre heures commençait à la tombée de la nuit, pour finir le lendemain soir.

SÉANCE DU 8 JUIN 1888.

M. le Dr Carton adresse à l'Académie la copie d'un certain nombre d'inscriptions relevées par lui en Afrique.

M. Schefer, au nom de la commission chargée de juger le concours ouvert, pour le prix Bordin, sur l'*Histoire d'Edesse*, annonce que le prix n'est pas décerné. Le sujet sera remis au concours pour l'année 1891.

M. Barbier de Meynard, au nom de la commission des études du Nord de l'Afrique, rend compte des principaux résultats obtenus par M. René Basset, au cours de la mission au Sénégal qui lui a été confiée, sur les revenus de la fondation Benoît Garnier, pour l'étude du Zénaga et des divers idiomes indigènes de la contrée.

M. Léon Gautier annonce que la commission du prix de la Grange a décerné le prix à M. Louis Demaison, archiviste de la ville de Reims, pour sa publication du poème d'*Aymeri de Narbonne*, dans la collection de la Société des anciens textes français.

M. Paul Meyer annonce que la commission du prix Brunet, qui avait à récompenser, cette année, le meilleur ouvrage de bibliographie du moyen âge, a décerné le prix à M. l'abbé Ulysse Chevalier, pour son *Répertoire des sources historiques du moyen âge*. La commission a regretté de ne pouvoir disposer d'une seconde récompense en faveur d'une dissertation manuscrite et anonyme en latin, qui lui avait été adressée, sur les éditions du *De viris illustribus* de Gennadius de Marseille.

M. Deloche donne quelques renseignements sur l'état des fouilles des arènes de la rue Monge. Le déblaiement de la scène étant fini, le comité chargé par l'administration municipale de la direction des travaux, a décidé d'employer les fonds disponibles à mettre au jour la partie où se trouvaient les gradins des spectateurs.

M. Bergaigne communique l'introduction et les principaux résultats d'un mémoire où il aborde l'étude des origines de la liturgie védique par un examen de la forme métrique des hymmes du Rig-Veda. Il relève successivement les hymmes qui sont de simples collections de formules ou de strophes liturgiques et ceux qui sont des *çastras* tout formés ou d'autres récitations combinées expressément pour des cérémonies analogues à celles dont se compose, dans le rituel définitif, le sacrifice du soma. Un grand nombre d'hymmes proprement dits ont des conclusions ou des introductions qui révèlent des concordances non moins frappantes et dont la valeur liturgique explique en outre la plupart des exceptions apparentes au principe *métrique* du classement des hymnes. M. Bergaigne termine en signalant les principales différences des rituels propres aux anciennes familles védiques, ainsi que leurs ressemblances entre eux et avec le rituel commun.

SÉANCE DU 16 JUIN 1888.

M. Auguste Nicaise met sous les yeux des membres de l'Académie une collection d'épingles de tête, en os sculpté, trouvées dans la nécropole romaine de Saint-Just à Lyon. Parmi les plus remarquables de ces petits objets d'art, il signale un buste de Crispina Augusta, femme de l'empereur Commode, une Cybèle à tête tourelée, un groupe composé d'un homme et d'une femme, diverses têtes, etc.

M. d'Arbois de Jubainville fait une communication sur ce que pouvaient savoir les Grecs, avant Hérodote, de la géographie de notre pays. D'après quelques indications éparses chez Aristée de Proconnèse, Pindare, Eschyle, Damaste de Sigée, il constate que les Grecs d'alors, et notamment les Milésiens, avaient quelques notions assez exactes, qu'ils tenaient sans doute des Phéniciens. Ils connaissaient l'existence de l'océan Atlantique, qu'ils appellaient « l'autre mer » et celle des îles Cassitérides, situées dans cette mer. Ils savaient que le fleuve Istros ou Danube prenait sa source dans une chaîne de montagnes couvertes de neiges éternelles, les monts Ripées, chez un peuple qu'ils appelaient les Hyperboréens. Ces monts Ripées sont évidemment les Alpes et les Hyperboréens ne sont autres que les Gaulois. Hérodote ne voulut croire rien de tout cela, sous prétexte qu'il n'avait vu personne qui y eût été : il nia l'existence de l'autre mer, celle des Hyperboréens et celle des monts Ripées, et il fut ainsi conduit, par excès de critique, à une grossière erreur : il plaça la source du Danube dans les Pyrénées ! Ce fut un recul notable dans la connaissance de la géographie physique de l'Europe.

M. Weil n'est pas disposé à admettre qu'Hérodote ait eu les torts que lui reproche M. d'Arbois de Jubainville. Les notions de ses contemporains sur les monts Ripées et les Hyperboréens étaient des plus vagues et appartenaient plutôt au domaine de la mythologie qu'à celui de la géographie. Hérodote eut raison de vouloir mettre quelque netteté dans ce chaos, même au risque de se tromper comme il le fit.

M. Maury s'associe aux remarques de M. Weil et refuse de reconnaître un caractère scientifique aux vagues notions géographiques que pouvaient avoir les Grecs du vi^e siècle avant notre ère. Il ne peut admettre qu'Hérodote ait en quoi que ce soit fait reculer la science.

M. d'Arbois de Jubainville répond qu'il n'a pas à entrer dans ces considérations générales. Il s'en tient aux faits précis. Avant Hérodote, on disait qu'il y avait au-delà de la Méditerranée une autre mer et que la source du Danube était dans une chaîne de montagnes autre que les Pyrénées. Hérodote prétendit qu'il n'y avait pas d'autre mer et que le Danube sortait des Pyrénées. Sur ces deux points, il se trompait ; donc, sur ces deux points, il fit reculer la science.

M. de Vogüé communique à l'Académie un nouveau rapport de M. Victor Waille, professeur à l'Ecole supérieure des lettres d'Alger, sur les fouilles de Cherchell. Il insiste sur l'importance du monument mis au jour par ces fouilles : ce sont des thermes, construits, selon toute probalité, à l'époque de Caracalla.

M. de Vogüé signale ensuite à l'attention de ses confrères les fouilles dirigées

depuis plusieurs années par M. Duthoit à Timgad. Elles ont produit, dit-il, des résultats considérables, qui dépassent tout ce qui a été fait en Algérie depuis longtemps. On a déblayé tout un quartier d'une ancienne ville romaine, rues, forum, boutiques, portes, théâtre. M. de Vogüé est heureux de l'occasion qui lui est offerte de rendre hommage à l'architecte éminent qui dirige ces fouilles: elles lui font le plus grand honneur.

SÉANCE DU 22 JUIN 1888.

M. Ravaisson met sous les yeux de ses confrères le moulage d'une belle tête de marbre du musée du Louvre, qui a passé jusqu'ici à tort pour un Ptolémée. C'est en réalité, dit-il, une copie, et la plus belle qu'on connaisse, de la tête d'une célèbre statue de bronze de Polyclète, le Diadumène. Une reproduction en marbre du torse de la même statue se trouve aussi au Louvre. L'ensemble de l'œuvre n'est connu que par une copie médiocre qui a été trouvée à Vaison et qui appartient aujourd'hui au musée britannique. Deux moulages du Diadumène de Vaison existent en France, l'un au musée de Saint-Germain-en-Laye, l'autre à l'École des Beaux-Arts.

M. Georges Perrot signale, d'après un renseignement qui lui a été transmis par M. Guillaume, une œuvre probablement originale de Polyclète, qui vient d'être découverte à Épidaure. C'est un chapiteau, trouvé sur l'emplacement d'un temple, construit, selon un témoignage antique, par Polyclète, qui était à la fois sculpteur et architecte. Ce fragment est, paraît-il, assez beau pour qu'on puisse le juger digne du ciseau du grand statuaire.

M. Heuzey communique de nouveaux renseignements sur les antiquités chaldéennes du Louvre.

M. Amiaud, de l'Ecole pratique des hautes études, a réussi à déchiffrer une nscription très fruste qu'on avait cru jusqu'ici illisible. Il y a lu le nom d'Ourou-Kaghina, roi de Sirpourla, qui n'était connu jusqu'ici que par deux autres monuments.

Les études de M. Amiaud sur les inscriptions de Tello lui ont permis d'arriver à des conclusions précises sur quelques points qui étaient restés douteux. Ainsi, on avait remarqué dans plusieurs textes les mentions des sanctuaires de certaines divinités, indiqués comme situés dans des localités autres que Sirpourla, telles que Ghirsou, Nina-ki, Ourou-azagga. On était porté à croire que ces noms représentaient autant de villes distinctes: on avait même proposé d'identifier Nina-ki avec Ninive. M. Amiaud est arrivé à la conclusion que tous ces noms ne représentent, au contraire, que des faubourgs ou des quartiers de la ville de Sirpourla.

A titre de curiosité, M. Heuzey cite particulièrement un passage d'une inscription de Goudéa, lue par M. Heuzey, où il est question d'une fête instituée par ce roi. « Pendant sept jours, dit le texte, la servante esclave était l'égale de sa maîtresse, le serviteur esclave était l'égal de son maître. » On reconnaît là les Saturnales romaines, dont les anciens eux-mêmes avaient entrevu l'origine orientale et signalé la ressemblance avec la fête asiatique des Sacées.

M. Oppert signale une publication de M. Erman, conservateur du musée égyptien de Berlin, qui annonce des découvertes d'inscriptions cunéiformes en Égypte. Les textes trouvés sont des rapports adressés de Byblos, d'Acco, d'Ascalon, aux rois Aménophis III et Aménophis IV : ces rois sont appelés Nimmuriya et Naphuriya. Il y a aussi cinq lettres de Purnapuriyas, roi de Chaldée, adressées au souverain de l'Égypte.

M. Georges Perrot, après avoir rappelé le don que Mme veuve Ernest Desjardins a fait à l'Institut des collections d'estampages d'inscriptions romaines rassemblés par son mari, annonce que cet exemple vient d'être suivi par la fille de M. Desjardins. Mme veuve Rayet, née Desjardins, a déposé à la bibliothèque de l'Institut les estampages d'inscriptions grecques recueillis par M. Olivier Rayet, son mari. Cette collection qui comprend plusieurs centaines de pièces, est accompagnée d'un catalogue détaillé, dressé par M. Homolle.

M. Philippe Berger présente un essai d'interprétation d'une inscription néopunique qui a été trouvée à Cherchell et donnée au Louvre, il y a une dizaine d'années, par M. Schmitter. Elle est gravée sur la base d'une statue du roi Micipsa. Elle se compose de onze lignes. M. Berger n'a réussi jusqu'ici à déchiffrer que le commencement et la fin, qu'il propose de traduire ainsi :

« Sanctuaire [de Khnoum], vie des vivants.

« Mikispa, roi des [Ma]ssyliens, le glorieux dominateur de pays nombreux Roi, bienveillant.

« Lui a érigé cette statue pour... son tombeau, Iaazam, fils de Iasgugtân, fils de Bogut, fils de Masinissa, préposé aux choses sacrées. »

A la fin : « *Fecit* Gaius, fils de N... »

M. Maspero émet des doutes sur le nom du dieu égyptien Knoum, que M. Berger a cru reconnaître à la première ligne de ce texte. Khnoum était un dieu local des Cataractes, qui ne prit d'importance qu'à l'époque chrétienne. Il semble étrange de rencontrer son nom en Numidie, plus d'un siècle avant notre ère. Il est plus probable qu'il faut chercher là le nom de quelque divinité libyenne.

SÉANCE DU 29 JUIN 1888.

M. Ravaisson lit un mémoire qui porte pour titre : *Deux statues de Polyclète.*

Ces deux statues sont le Doryphore et le Diadumène, deux jeunes gens, dont l'un portait une lance sur l'épaule et l'autre se ceignait le front d'un large bandeau. Les originaux ont péri, bien entendu, mais il nous est parvenu un assez grand nombre d'imitations antiques, totales ou partielles, pour nous permettre de nous faire une idée des deux figures. M. Ravaisson signale ces diverses imitations et indique les musées où elles sont conservées.

Il développe les raisons qui lui font supposer que ces deux figures étaient des représentations des génies de la Mort et du Sommeil. Sur beaucoup de monuments des hautes époques de l'art, on voit ces deux génies, transportant au séjour de la vie éternelle des héros et des héroïnes. Les deux statuettes servaient probablement, ajoute M. Ravaisson, à la décoration, soit d'un gymnase ou d'une palestre, soit d'une nécropole.

M. Gaston Paris communique une note de M. l'abbé Pierre Batiffol sur le manuscrit grec n° 2098 du Vatican, qui contient la version grecque du livre de Kalila et Dimna, connue sous le nom de Stefanitis. C'est une copie exécutée en 1629, par un moine de l'ordre de Saint-Basile, ami de Léon Allatius, le P. Néophytos Rhodinos, d'après un manuscrit plus ancien: « L'esemplare di questo libro », écrit le P. Néophytos, « l'ho trovato alla città di Jannina in Grecia, ann. sal. 1620. » On y trouve un texte plus complet que dans les autres manuscrits du même ouvrage, qui avaient été signalés jusqu'ici.

M. Arthur de la Borderie lit un travail intitulé *Le Mach tyern breton et l'organisation primitive des Bretons émigrés en Armorique.*

On possède, dit M. de la Borderie, dans le *Cartulaire de Redon*, une source des plus importantes pour l'histoire de la Bretagne Armorique du vi^e^ au xe siècle; on n'en a pas encore tiré un parti suffisant. Parmi les institutions que ce document précieux nous fait connaître, on remarque celle du *machtyern* ou prince de paroisse. C'est un officier ou fonctionnaire civil, inférieur au comte et placé à la tête d'une circonscription appelée *plebs*. Ce mot répond au breton *plou*, qui figure dans un grand nombre de noms de lieu ; il désigne un ensemble de paroisses voisines les unes des autres, analogue à ce qu'on a appelé plus tard un archiprêtré ou un doyenné rural.

Recherchant les origines de cette institution, M. de la Borderie est porté à croire qu'elle n'a rien de commun avec le régime féodal. Elle se rattache aux institutions de la Grande-Bretagne, que les envahisseurs insulaires avaient apportées avec eux lors de la grande invasion bretonne en Armorique, au ve siècle. Le *plou* représente le clan ou la tribu des Bretons insulaires, et le *machtyern* est le successeur du chef de clan ou de tribu.

SÉANCE DU 6 JUILLET 1888.

M. Clermont-Ganneau adresse à l'Académie la copie d'un fragment d'inscription française du xiiie siècle qui vient d'être trouvé à Saint-Jean-d'Acre. Ce fragment est trop mutilé pour qu'on puisse, dans l'ensemble, en tirer un sens. Toutefois, on y distingue nettement le nom de Hugue Revel, qui fut, entre les années 1258 et 1273, grand-maître de l'ordre de l'Hôpital et qui mourut en 1278.

M. Héron de Villefosse, au nom de la commission des antiquités de la France, annonce que les récompenses dont cette commission avait à disposer pour 1888 sont décernées aux auteurs des ouvrages suivants :

Première médaille : M. Léon Cadier, *les États de Béarn depuis leurs origines jusqu'au commencement du* xvie *siècle ;*

Deuxième médaille : MM. Allmer et Dissard, *Trion, antiquités découvertes en 1885, 1886 et antérieurement au quartier de Lyon dit de Trion ;*

Troisième médaille : M. Léon Legrand, *les Quinze-Vingts depuis leur fondation jusqu'à leur translation au faubourg Saint-Antoine ;*

Première mention honorable : M. Félix Aubert, *le Parlement de Paris de Philippe le Bel à Charles VII ;*

Deuxième mention : M. Lebègue, *Recueil des inscriptions antiques de Narbonne ;*

Troisième mention : M. Louis Guibert, *Chalucet ;*

Quatrième mention : MM. les abbés Dehaisnes et Bontemps, *Histoire d'Iwuy ;*

Cinquième mention : M. l'abbé Douais, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse ;*

Sixième mention : M. l'abbé Guillotin de Corson, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes.*

La Commission a décidé, en outre, de consacrer dans son rapport définitif une mention hors rang aux belles publications que M. le duc de la Trémoïlle a tirées des archives de sa maison.

M. Georges Perrot annonce que la commission du prix Delalande-Guérineau a décerné ce prix à MM. Pottier et Salomon Reinach pour leur ouvrage : *la Nécropole de Myrina.*

M. Gustave Schlumberger annonce que le prix de numismatique Duchalais est décerné à MM. A. Engel et E. Lehr, pour leur ouvrage intitulé : *la Numismatique d'Alsace.*

M. Ravaisson met sous les yeux de ses confrères le moulage en plâtre d'un torse du Musée du Louvre, qui provient, selon lui, d'une très belle reproduction du Diadumène de Polyclète. S'il était resté jusqu'ici inaperçu, c'est qu'il avait été défiguré par une restauration maladroite, qui avait joint au torse grec une tête romaine, des bras et des jambes modernes. M. Ravaisson saisit cette occasion de blâmer énergiquement l'usage des restaurations, appliqué aux monuments, soit de l'antiquité, soit du moyen âge.

M. Héron de Villefosse communique deux inscriptions découvertes au Maroc, à Ksar-Faraoun, l'antique Volubilis, par M. de la Martinière. Il donne ensuite des détails sur les excursions archéologiques qu'il a faites en Algérie et en Tunisie à la suite des fêtes de l'inauguration du Musée du Bardo. Il a visité successivement l'édifice considérable mis au jour, à Cherchell, l'antique Caesarea, par M. Victor Waille, et M. le capitaine Boutron-Damargy ; le jardin de M. Trémaux, à Tipâsa, où ont été réunies un grand nombre de bornes milliaires ; les ruines d'El-Kantarah, près de Biskra ; le musée de Saint-Louis, formé à Carthage par les soins du R. P. Delattre ; les ruines de Chemtou ; l'antique Simitthu, dont les carrières ont fourni, sous Hadrien, les marbres des villas et des grands édifices de Rome ; enfin les monuments rassemblés à Tébessa, notamment une importante inscription découverte dans le Djebel Tasbeut par le capitaine Farges et qui renferme les noms de cinq divinités numides inconnues jusqu'ici.

M. le baron Abel des Michels continue la lecture de son mémoire intitulé : *Une capitale des Huns en l'an 336 de l'ère chrétienne, d'après les documents chinois.*

SÉANCE DU 13 JUILLET 1888.

M. d'Arbois de Jubainville communique une note intitulée : *De l'emploi des bijoux et de l'argenterie comme prix d'achat en Irlande dans le haut moyen âge.*

M. Alexandre Bertrand, conservateur du Musée des antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye, a signalé à l'attention de M. d'Arbois de Jubainville un vieux bijou d'origine celtique. C'est un bracelet d'or qui paraît trop lourd pour avoir pu être porté ; on suppose qu'il avait été fondu pour être employé comme monnaie. En effet, on a ailleurs d'autres traces de cet emploi des bijoux. Un manuscrit irlandais du IXe siècle contient la notice d'une vente ou le prix d'achat comprend : un collier du poids de trois onces, une roue d'or et une tasse d'argent. Cet acte est sans doute antérieur à l'introduction du monnayage en Irlande ; mais il est postérieur à l'époque primitive où les prix de vente consistaient en femmes esclaves et en bêtes à cornes.

M. Jules Baillet, membre de la mission archéologique française au Caire, lit une notice sur quelques textes grecs relatifs à l'histoire des Blémyes.

Les Blémyes sont un peuple de l'ancienne Éthiopie. Dans ce qu'on savait jusqu'ici de leur histoire, il ne paraissait pas qu'ils eussent jamais subi l'influence grecque, ni que le christianisme eut pénétré parmi eux. Ces deux faits nous sont révélés par les documents qu'étudie M. Baillet ; ce sont des actes en langue grecque qui proviennent de Gébeleïn, dans la Haute-Egypte, et qui appartiennent aujourd'hui au musée de Boulaq. Il y est question du gouvernement de l'île de Tanaré ou Tensir, île sainte consacrée à Osiris, comme Philé à Isis. On y lit le nom d'un roi d'Éthiopie inconnu jusqu'ici, nommé Kharakhen.

M. Théodore Reinach lit un mémoire intitulé : *les stratèges sur les monnaies d'Athènes.*

Les monnaies athéniennes du nouveau style, du IVe au Ier siècle avant notre ère, portent des noms de magistrats sur l'interprétation desquels les avis sont partagés. Les uns y ont vu des archontes, les autres de simples officiers monétaires. M. Th. Reinach repousse également ces deux opinions. Selon lui, les noms qu'on inscrivait sur les monnaies étaient ceux des deux premiers stratèges de la République. Ces magistrats avaient entre les mains le gouvernement effectif de l'État athénien, où ils occupaient une place analogue à celle des consuls à Rome.

M. Delaville Le Roulx lit une étude sur les origines de l'ordre Teutonique. Le berceau de cet ordre fut un hospice allemand établi à Jérusalem. M. Delaville Le Roulx a découvert aux archives des Bouches-du-Rhône deux bulles de Calixte II, de 1143, qui prouvent que cet hospice était, à l'origine, subordonné à l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem.

SÉANCE DU 20 JUILLET 1888.

M. Deloche, au nom de la commission chargée de juger le concours ouvert pour le prix Bordin, sur *la législation des Capitulaires*, annonce que le prix n'est pas décerné. La commission accorde à M. Louis Clotet, docteur en droit, une récompense de la valeur de la moitié du prix.

M. Pavet de Courteille, au nom de la commission de la fondation Benoît Garnier, propose de répartir, cette année, les intérêts de la fondation entre trois missionnaires de l'Afrique centrale, savoir : le R. P. Livinhac, vicaire aposto-

lique du lac Nyanza ; le R. P. Coulbois, provicaire apostolique de la mission du Haut Congo, sur la rive ouest du Tanganika ; le R. P. Hautecœur, supérieur de la mission de l'Ounyanyembé, à Tabora. Ces missionnaires seront invités à recueillir tous les renseignements géographiques, ethnographiques et linguistiques qui peuvent intéresser la science.

L'Académie adopte ces conclusions.

M. René de la Blanchère communique une observation sur une inscription des thermes romains d'Orléansville, ainsi conçue :

SILIQVA FREQVENS FOVEAS MEA MEMBRA LAVACRO.

On s'est demandé ce que pouvait signifier dans ce vers le mot *siliqua*. On a supposé que c'était un nom propre, peut-être celui de la source qui alimentait les thermes. M. de la Blanchère fait observer qu'on trouve assez souvent dans les thermes romains d'Afrique des bassins et des baignoires dont la forme rappelle celle d'une gousse, d'un haricot : il pense que c'étaient les bassins ou les baignoires de cette forme qu'on appelait des *siliquae*.

M. Héron de Villefosse met sous les yeux de ses confrères la photographie d'une belle tête de bronze qui vient d'être découverte a Lezoux (Puy-de-Dôme), par M. le Dr Plicque. Cette tête est d'une exécution tout à fait remarquable et d'un style vraiment surprenant. Elle est barbue et surmontée de deux courtes cornes, analogues à celles d'un jeune taureau. C'est probablement l'image d'un fleuve divinisé.

M. Gaston Paris présente des observations sur deux mots d'origine germanique qui se rencontrent dans la chanson de Roland, *elme* et *osbere*.

En règle générale, dit M. Gaston Paris, les mots d'origine germanique qui commencent par une *h* et qui ont passé dans notre langue ont gardé l'*h* dans le français du Nord ou langue d'oïl et l'ont perdue dans le provençal ou langue d'oc. Ainsi les mots allemands *helm* et *halsberc* ont donné, en français normal, *heaume* et *haubert*. Comment se fait-il qu'on trouve ces mêmes mots sans *h* dans la chanson de Roland ? Il faut qu'ils aient été empruntés au provençal. Or, quand le nom d'un objet fabriqué est emprunté d'une langue à une autre, c'est que le pays qui emprunte le mot emprunte aussi l'objet. Il est donc permis de croire qu'à une certaine époque les habitants du Nord de la France ont fait venir leurs heaumes et leurs hauberts du midi, soit que là on les fabriquât, soit que le commerce les y amenât, d'une autre contrée.

Cette époque remonte au moins aux temps mérovingiens. En effet, dans *osbere*, de *halsberc*, *al* est devenu *au* et *au* est devenu *o*. Or, ce dernier changement n'a pu se faire qu'en français, car en provençal il n'a jamais eu lieu et en français on a des raisons de croire qu'il s'est fait vers le VIIIe siècle. Ainsi, dès le VIIIe siècle au plus tard, le provençal *ausberc* avait passé dans la langue française du Nord.

M. J. Halévy présente de nouvelles observations sur l'inscription de la statue du roi Micipsa, à Cherchell, qui a fait, à l'une des dernières séances, l'objet d'une communication de M. Philippe Berger.

M. Halévy propose de traduire ainsi cette inscription :

« Sanctuaire de l'Osiris vivant de vie : Micipsa, roi des Massyliens, le Glorieux, le Dominateur de nombreux pays, le Noble, le Bienveilllant.

« Lui a érigé cette statue, le jour du pèlerinage, le gardien de son tombeau, Yasam, fils de Yasgugsan, fils de Bagut, fils de Masinissa, flamine (?), prophète de Karbaal. Il a aussi fait faire la réparation du temple. Kimat, fils de ...watan l'a embelli de colonnes de toutes parts ; il lui a offert une libation afin qu'il ..... enfants éternellement. Il l'a aussi prié(?) de favoriser toute sa famille...

. . . . . .

« A fait ceci Arris, fils d'Abdar. »

SÉANCE DU 27 JUILLET 1888.

M. d'Arbois de Jubainville communique des observations sur la chronologie étrusque. Un passage de Diodore de Sicile, qui ne nous a pas été conservé textuellement, mais qu'on peut restituer d'après les emprunts que lui ont faits d'autres auteurs, fournit sur la chronologie des Étrusques des indications diversement interprétées par les auteurs modernes. Suivant un système soutenu jadis par Fréret, la fondation de l'État étrusque, d'après ces données, aurait eu lieu au plus tôt en 972 et au plus tard en 949 avant notre ère. Un autre système, défendu par K.-Otfried Müller, la ferait remonter à l'an 1025 avant notre ère. M. d'Arbois de Jubainville croit qu'il faut s'en tenir au système de Fréret. En effet, d'après Diodore, l'an 88 avant notre ère marquait la fin du VIIIe siècle de l'État étrusque, et les sept premiers siècles de cet Etat, selon le calcul étrusque, avaient eu une durée variant de 100 à 123 ans et ensemble une durée totale de 761 ans. Selon qu'on voudra attribuer au VIIIe siècle étrusque une durée égale au minimum ou au maximum de celle des siècles précédents, on obtiendra pour le total des huit siècles un total de 861 ou de 884 ans, qui, ajouté à 88, donne pour le point de départ 972 ou 949 ans avant notre ère.

M. d'Arbois de Jubainville explique incidemment comment les Étrusques admettaient des siècles de longueur variable. Un siècle, selon eux, était le temps qui s'écoulait depuis un moment donné jusqu'à la mort du dernier des hommes vivants à ce moment initial. Ils croyaient, en outre, que les dieux eux-mêmes prenaient soin de les avertir, par des prodiges, de la fin d'un siècle et du commencement du suivant.

Le mot employé par Diodore et que M. d'Arbois de Jubainville traduit par « siècle » est γένος, « génération ». MM. Maury, Boissier et Bréal font remarquer que le latin *seculum* a eu aussi, à l'origine, le sens de « génération ». Malgré ce rapprochement, M. Weil trouve surprenant qu'un auteur grec ait pu dire γένος pour « un siècle ».

M. Halévy communique des essais de traduction de plusieurs inscriptions de la Chaldée, recueillies par M. de Sarzec et publiées par M. Heuzey. Il affirme de nouveau que ces textes sont écrits, non dans une langue différente de l'assyro-babylonien, mais dans cette langue même, à l'aide de caractères idéographiques. Le roi dont le nom est écrit, en idéogrammes, Goudéa, et que les

érudits modernes appellent ordinairement ainsi, se nommait en réalité Nabou ou Mounambou : la ville où il régnait s'appelait Lagasch, et non Sirpourla, etc. M. Halévy pense que la date de ces textes est comprise entre les années 3000 et 2000 avant l'ère chrétienne.

M. Heuzey rappelle que M. Amiaud a le premier reconnu, dans les inscriptions dont il s'agit, quelques-uns des faits historiques aujourd'hui signalés par M. Halévy.

M. Menant fait ses réserves sur la question de savoir si les inscriptions chaldéennes diffèrent des textes babyloniens par l'écriture seulement ou aussi par la langue.

M. Heuzey offre à l'Académie, au nom du Syllogue littéraire grec de Constantinople, un exemplaire de la médaille que cette société vient de faire frapper en mémoire du 25e anniversaire de sa fondation.

SÉANCE DU 3 AOUT 1888.

M. Edmond Le Blant communique des remarques sur quelques inscriptions du VIIe siècle dont le texte nous a été conservé par l'auteur anonyme de la vie de saint Didier, évêque de Cahors. Elles étaient gravées sur les vases sacrés et autres objets de prix dont ce prélat, évêque de 629 à 652 ou 653, fit présent à son église cathédrale. Le biographe ne désigne pas précisément les objets sur lesquels chacune était inscrite; il dit seulement que les diverses légendes qu'on y remarquait (répétées probablement chacune sur plusieurs objets) étaient les suivantes :

DESIDERII VITA CHRISTVS.
DESIDERII TV PIVS CHRISTE SVSCIPE MVNVS.
ACCIPE CHRISTE MVNERA DE TVIS TIBI BONIS OBLATA.
SVSPICE SANCTE DEVS QVOD FERT DESIDERIVS MVNVS
VT MAIORA FERAT VIRIBVS ADDE SVIS.

HAEC EST SAPIENTIA SAPIENTVM PROFVNDI SENSVS.
SAPIENS VERBIS INNOTESCIT PAVCIS.

Ces sentences rappellent, soit des textes bibliques, soit des formes liturgiques déjà connues. Quant au distique *Suscipe, sancte Deus*, etc., il faut, pour le scander, admettre qu'on a fait brèves les deux premières syllabes de *Desiderius* et qu'on n'a pas tenu compte de l's finale du même nom, double licence assez grave.

M. Bréal communique diverses remarques sur des points de détail qui touchent à l'histoire du langage :

1° M. Héron de Villefosse a récemment entretenu l'Académie d'une *tabula lusoria*, sorte de damier ou d'échiquier, trouvée en Afrique. La surface en est divisée en cases, et sur quelques-unes de ces cases on lit CVRIS, c'est-à-dire *curris*; le joueur dont le pion ou le dé arrivait sur cette case ne devait pas l'y laisser, mais se transporter plus loin. M. Bréal rapporte qu'une autre table analogue a été trouvée aussi en Afrique, il y a quelques années. On y lit, dans le

haut, une inscription, séparée en deux parties par une tête d'âne surmontée de l'image d'un coq :

VENARI	LAVARI
LVDERE	RIDERE
OCC EST	VIVERE

Au-dessous de ces mots est un champ divisé en cases carrées, et, dans l'angle supérieur de droite, le mot SINVSO. M. Bréal pense que ce mot est formé du substantif *sinus* et de la terminaison *rsum*, qui a donné *dextrorsum*, *deorsum*, etc. L'*r* des mots de cette classe est souvent tombée en latin populaire : c'est ainsi que *sursum*, *deorsum*, sont devenus en français *sus* et *jus*. *Sinuso* signifie : « dans le coin » ; c'est une indication relative à la marche des pièces du jeu, et toute comparable au *curris* du monument signalé par M. Héron de Villefosse ;

2° On sait qu'il subsiste en latin et en grec quelques débris d'un ancien cas appelé locatif, comme *humi*, *domi*, οἴκοι, χαμαί, etc. Les mots qui ont conservé ce cas sont parfois les mêmes en grec et en latin, comme on le voit par l'exemple de *humi* et χαμαί. On doit donc se demander s'il n'y a pas en latin un locatif correspondant à οἴκοι. Comme la forme latine qui répond à οἶκος est *vicus*, ce locatif serait *vici*. M. Bréal pense qu'il en existe une trace dans l'adjectif *vicinus*, formé à l'aide du suffixe *nus* qui est dans *Roma-nus*, *extern-nus*, etc.

3° On s'est étonné de la double valeur de la lettre grecque H : dans les plus anciennes inscriptions elle représente un *h* (HIEPOΣ, HOΔOΣ), plus tard elle a servi à exprimer l'*e* long ; comment expliquer ces deux emplois, entre lesquels on n'aperçoit à première vue aucun rapport ? M. Bréal pense que primitivement la lettre H avait une valeur syllabique et équivalait à *he;* on la rencontre encore avec cette valeur dans quelques inscriptions, où on lit : HKEBOΛOΣ, HPAKΛEΣ (à côté de ΔEMETEP par des E), etc.

4° Dans la *Chanson de Roland*, les Sarrasins sont représentés comme des païens qui adorent quatre dieux, Mahomet, Apollin, Jupin et Tervagant. Ce dernier nom n'a pu être expliqué jusqu'ici. M. Bréal, ayant remarqué dans certains textes anglais du moyen âge la variante *Termagaunt*, demande s'il ne faudrait pas voir dans ce nom une corruption de celui d'Hermès Trismégiste. — M. Paul Meyer objecte à cette hypothèse que la forme *Termagaunt* ne se trouve que dans des textes de la fin du moyen âge et que la forme la plus ancienne est certainement Tervagant.

5° On a laissé jusqu'ici indécise l'étymologie du mot *grimaud*. M. Bréal cite des textes où le féminin *grimaude* est employé comme synonyme de « grammaire » : *étudier en grimaude*, *lecteur en grimaude*, etc. Il rappelle que, dans les anciens collèges, les élèves se divisaient en deux catégories, ceux des basses classes ou *grammairiens* et ceux des hautes classes ou *artiens*. Il pense que *grimaud* signifie un écolier commençant et représente le latin *grammaticus* ; *grimaude* représente *grammatica* : c'est un nouveau doublet de *grammaire* et de *grimoire*.

M. Philippe Berger met sous les yeux des membres de l'Académie une rondelle de plomb qui lui a été communiquée par M. René de la Blanchère. Elle a été trouvée en Afrique, à Bulla Regia, dans une tombe romaine, par M. le Dr Carton. Elle est couverte de caractères qui paraissent phéniciens, mais dont il est impossible de tirer un sens. M. Berger suppose que celui qui a tracé ces caractères en ignorait le sens et n'y attachait qu'une sorte de valeur magique. « Qui sait, ajoute-t-il, si l'alphabet phénicien n'a pas joué à certaine époque en Afrique un rôle analogue à celui de l'hébreu au moyen âge ? »

M. Anatole de Barthélemy commence, au nom de M. Blancard, la lecture d'un mémoire intitulé : *Un millarès inédit d'Arcadius, étude sur les millarès de Constantin et d'Arcadius.*

M. Holleaux communique une inscription grecque, découverte par lui et M. Pierre Paris, à Chorzoum, l'emplacement de l'ancienne Cibyra, en Lycie. Cette inscription date du règne de l'empereur Claude. Elle est relative à un personnage du nom de Quintus Véranius, qui fut envoyé par l'empereur pour achever la reconstruction de la ville de Cibyra. Elle se termine par un nom qui a été martelé : M. Holleaux donne des raisons de croire que ce nom était celui de l'impératrice Messaline.

SÉANCE DU 11 AOUT 1888.

M. Maury, faisant fonctions de président, annonce à la Compagnie la perte soudaine et inattendue qu'elle vient de faire. M. Bergaigne, membre de l'Académie, a péri victime d'un accident, dans une excursion de montagne, à la Grave (Hautes-Alpes). La séance est levée en signe de deuil.

(*Revue Critique.*) JULIEN HAVET.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

SÉANCE DU 6 JUIN 1888.

M. Germain Bapst communique des moules en bronze gravés, qui démontrent que les grandes pièces d'orfèvrerie d'étain de la Renaissance ont été fondues dans des moules de cuivre gravés en creux ; puis il prouve que ces objets ont été surmoulés et imités à toute époque, mais que l'honneur de la composition et de la fabrication des originaux revient à des artistes français, principalement à François Briot.

M. Müntz signale l'influence qu'a exercée sur les artistes du xve et du xvie siècle, une compilation latine du xive siècle, appelée *Gesta Romanorum.* Il explique par l'influence de ce recueil le sujet d'un émail du Louvre, les quatre fils tirant sur le cadavre de leur père. MM. Gaidoz, Durrieu, Lecoy de la Marche indiquent d'autres sources de la même tradition.

M. Nicaise communique des épingles en os, de l'époque romaine, trouvées récemment à Lyon.

M. de Laurière présente les photographies de divers monuments récemment découverts à Ostie et à Arles.

M. l'abbé Thédenat signale un meilleur texte d'une inscription trouvée en Séquanaise et publiée par Muratori d'après une copie imparfaite.

SÉANCE DU 13 JUIN 1888.

La question des représentations de la légende des quatre fils tirant sur le cadavre de leur père est reprise et traitée de nouveau par MM. Lecoy de la Marche, Gaidoz, Muntz et Durrieu.

M. Mowat retrouve le nom Quiddila, qui figure sur une fibule présentée à l'une des dernières séances, dans celui d'un fonctionnaire ostrogoth du temps de Théodoric.

M. Gaidoz signale une peinture sur verre conservée à Nuremberg et représentant le lai d'Aristode.

M. Durrieu lit un mémoire sur un manuscrit peint contenant les statuts de l'ordre de Saint-Michel. Il y reconnaît l'exemplaire exécuté pour le duc de Guyenne et illustré par Jean Fouqué, qui nous y a conservé les portraits de plusieurs grands personnages du temps.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

Nous avons sous les yeux le cinquième et le sixième rapports annuels adressés par le président sortant de charge, John Williams White, au comité qui a fondé l'*École américaine d'études classiques à Athènes* et qui en dirige les travaux depuis la fondation. Le rapport contient des détails intéressants sur les études auxquelles se sont livrés les membres de l'École de 1885 à 1887, sur les fouilles qu'ils ont entreprises à Thoricos et à Sicyone, dans les ruines des théâtres, et sur les mémoires qu'ils préparent, mémoires qui seront publiés par les soins de l'*Institut archéologique américain*; il annonce la construction d'une École américaine sur un terrain qui a été donné par le gouvernement grec et qui est voisin de celui où s'élève l'école anglaise; on pense que le bâtiment sera achevé à l'automne de cette année. Enfin, le système suivi jusqu'ici, système qui a pu avoir ses avantages au début, est abandonné; au lieu d'un directeur nommé pour un an, on aura désormais un directeur qui passera plusieurs années à Athènes et y représentera la tradition, et ce nouveau régime sera inauguré par M. Ch. Waldstein, archéologue bien connu, aujourd'hui professeur à l'Université de Cambridge, en Angleterre.

— M. Salomon Reinach vient de publier chez l'éditeur de la *Revue* un volume de 320 pages, in-8°, qui a pour titre *Esquisses archéologiques*; il renferme

plusieurs belles planches en héliogravure et de nombreuses vignettes. On sera heureux d'y trouver réunis les articles, insérés dans divers périodiques, par lesquels notre savant collaborateur a cherché, depuis quelques années, à faire connaître, en dehors du cercle trop étroit des érudits de profession, les principales découvertes de la science contemporaine et de l'archéologie militante. La table des matières, que nous transcrivons, suffira à donner une idée de l'intérêt et de la variété que présente ce recueil : 1. La science française en Orient. — 2. Le déblaiement du grand sphinx. — 3. Les fouilles de Suse. — 4. Les antiquités de la Sardaigne. — 5. Deux moules asiatiques en serpentine. — 6. Fouilles dans les nécropoles de Watsch et Sanct-Margarethen, en Carniole. — 7. Une campagne en Tunisie. — 8. Les ruines de Carthage. — 9. Les pirates africains. — 10. Les commencements de l'art dans la Grèce antique. — 11 Statues archaïques de l'Acropole d'Athènes. — 12. Les fouilles de Délos en 1880. — 13. Les fouilles d'Olympie en 1880. — 14. Deux rivales (la Vénus de Milo et la Victoire de Samothrace). — 15. Les terres cuites de Myrina au musée du Louvre. — 16. Les derniers conseils, groupe en terre cuite du Musée britannique. — 17. Les terres cuites de Smyrne et la statuaire du IVe siècle. — 18. La petite Tanagre, nouvelle. — 19. Les lécythes blancs funéraires. — 20. Musonius Rufus à Gyaros. — 21. Une nouvelle synagogue grecque à Phocée. — 22. Saint Polycarpe et les Juifs de Smyrne. — 23. La fin de l'empire grec. Nicétas Choniate et Villehardouin (inédit).

— *Gazette archéologique*, 13e année, 1887, n° 9-10 : A. de Champeaux et P. Gauchery, *Les travaux d'architecture et de sculpture exécutés par Jean de France, duc de Berry*, suite (pl. XXVIII). — Martin Schweisthal, *L'image de Niobé et l'autel de Zeus Hypatos au mont Sypile* (pl. XXIX). — P. de Nolhac, *De quelques manuscrits à miniatures de l'ancien fonds Vatican*. — E. Révillout, *Une statue de chien au musée égyptien du Louvre* (pl. XXIX). — Em. Molinier, *Le reliquaire de la Vraie Croix au trésor de Gran, en Hongrie* (pl. XXXII). — Salomon Reinach, *La Vénus drapée au musée du Louvre* (pl. XXX). — *Chronique* : J. Letaille, *Inscriptions de la collection de M. le commandant Marchand*. — *Académie des inscriptions*. — *Société des antiquaires de France*. — *Bibliographie*. — *Périodiques*.

— *Gazette archéologique* 13e année, nos 11 et 12. — Ant. Héron de Villefosse, *Anse d'amphore appartenant au musée du Louvre* (pl. XXXIII). — J. Martha, *Note sur une Sirène en terre cuite trouvée à Vulci* (pl. XXXIV). — S. Reinach, *La Vénus drapée au musée du Louvre* (suite et fin). — L. Courajod, *Quelques sculptures en bronze de Filarete* (deuxième article, pl. XXXIX). — C. de Linas, *Le reliquaire de Pepin, au trésor de Conquel* (pl. XXXVII et XXXVIII). — E. Müntz, *Fresques inédites du* XIVe *siècle à la chartreuse de Villeneuve* (Gard), (p. XXXV et XXXVI). — Froehner, *Le mariage de Pan, groupe en terre cuite de la collection T. Spitzer* (pl. XL). — Flouest et Bazin, *Le dieu gaulois au marteau*. — *Chronique* : Musée du Louvre. Académie des inscriptions. Société des antiquaires de France. Nouvelles diverses. Bibliographie. Périodiques. *Tables*.

— *Gazette archéologique*, 14e année, nos 1 et 2, 1888 : E. Révillout, *Sur un prétendu sceau hittite trouvé près de Tarse.* (Pl. I. A propos de ce sceau, M. R. me prend à partie et m'accuse d'une *grosse erreur*, pour l'interprétation que j'ai donnée d'une figure symbolique qui est sans cesse répétée sur les stèles puniques; selon lui, c'est un autel, imité de l'un des signes de l'écriture hiéroglyphique égyptienne, et non une forme conventionnelle et abréviative du cône sacré, image de Tanit. Je lui ferai observer que l'erreur, si erreur il y a, remonte aux éditeurs du *Corpus inscriptionum semiticarum*, que je n'ai fait que suivre. Voir la page 281. Je ne crois pas d'ailleurs qu'ils se soient trompés; ils ne sont arrivés à cette conclusion qu'après avoir comparé les unes aux autres des centaines de ces images; ils les ont vues parfois réduites à un simple triangle équilatéral, tandis qu'ailleurs, au-dessous de ce qui nous paraît figurer la tête, les bras et le tronc, il y a l'indication des jambes; ainsi dans la stèle qui porte le no 120 chez Euting. *Carthag. Inschriften*, ce sont ces formes ou plus sommaires ou plus complètes qui ont suggéré l'idée de donner à la forme intermédiaire, à celle qui se rencontre le plus souvent, le sens que nous lui attribuons, d'après les savants qui ont fait une étude toute particulière de ces monuments. Nous nous contenterons donc de renvoyer M. R. aux articles si remarquables et si richement illustrés que M. Ph. Berger a publiés dans la *Gazette*, de 1878 à 1881, sous ces titres : *Ex-votos du temple de Tanit* et *La Trinité carthaginoise.* S'il avait commencé par s'y reporter, il aurait peut-être gardé son opinion; mais il aurait pu faire l'économie de ces points d'exclamation et d'interrogation qui paraissent destinés à traduire son étonnement et son indignation. G. P.) — De Baye, *Croix lombardes trouvées en Italie* (pl. II et III). — E. Müntz, *Fresques inédites du* XIVe *siècle, à la Chartreuse de Villeneuve* (*Gard*), suite et fin (pl. IV et V). — H. Bazin, *Hypnos, dieu du sommeil, ses représentations dans les musées et collections du sud-est* (pl. VI. Est-il bien certain que ces trois statuettes représentent Hypnos? On ne leur voit aucun attribut caractéristique, et on se demande si ce ne seraient pas tout simplement des images de Mercure, figuré comme le messager céleste). — M. Théoxénou, *Les fouilles récentes de l'Acropole d'Athènes* (pl. VII et VIII. Article important, qui promet un archéologue instruit et judicieux; nous engageons l'auteur à multiplier les figures et à en donner surtout d'inédites). — *Chronique.* Académie des inscriptions et belles-lettres. Société des antiquaires de France. Nouvelles diverses. Bibliographie.

— *Gazette archéologique*, 14e année, nos 3 et 4. — A. Maury, *Les situles en bronze des musées d'Este et de Bologne* (pl. XII). Ch. Yriarte, *Maître Hercule de Pesaro* (premier article, pl. XIV et XV). A. Pochiwalof, *Anse d'amphore en bronze avec la figure de Méduse* (pl. XIII). Théoxénou (M.). *Les fouilles récentes de l'Acropole d'Athènes* (pl. IX-XI). — *Chronique.* Académie des inscriptions et belles-lettres. Société des antiquaires de France. Nouvelles diverses. Bibliographie. Périodiques.

— *Bulletin de correspondance hellénique*, janvier-février 1888 : P. Foucart, *Décret athénien du VIe siècle* (corrections apportées à la restitution que

M. Koehler a donnée de ce texte, relatif à l'envoi de clérouques à Salamine). — G. Cousin et Ch. Diehl, *Inscriptions de Mylasa*. — P. Paris, *Fouilles au temple d'Athéna Cranaia* (suite du catalogue, vignettes nombreuses dans le texte). — H. Lechat et G. Radet, *Note sur deux proconsuls de la province d'Asie* (Fixation de la date du gouvernement de Veltius Proculus et de Lollianus Gentianus). — Al. Sitschoukareff, *Archontes athéniens du IIIe siècle*. — G. Deschamps et G. Cousin, *Inscriptions du temple de Zeus Panamaros*. — G. Fougères, *Bas-reliefs de Mantinée, Apollon, Marsyas et les Muses*. (Pl. I, II, III. M. F. décrit avec beaucoup de précision les intéressants bas-reliefs qu'il a découverts; il paraît exagérer un peu le mérite de l'exécution. Μυλωνᾶς, Ἐπιγραφαὶ ἐκ τῆς ἀκροπόλεως.

— *Bulletin de correspondance hellénique*, 12e année, avril 1888 : G. Deschamps et G. Cousin, *Inscriptions du temple de Zeus Panamaros. Ex-voto et dédicaces. Zeus et Héra. Zeus Kannokos, Artémis* Κωράζων, etc. — G. Fougères, *Bas-relief archaïque de Tyrnavo, l'ancienne Phalanna* (important pour l'histoire de ces écoles du nord de la Grèce dont les ouvrages commencent à être signalés depuis quelques années. A rapprocher de la stèle de Pharsale que M. Heuzey a rapportée au Louvre et d'un fragment inédit qui fait partie de la collection Tyskevitch). — W. R. Paton, *Inscriptions de Myndos*. — P. Foucart, *Les victoires en or de l'Acropole*. — M. A. L. Delattre, *Inscriptions imprécatoires trouvées à Carthage*. — R. Dareste, *Note sur une inscription hypothécaire*. — M. Holleaux, *Inscription d'Acræphiæ*. — Th. Homolle, *Deux bas-reliefs trouvés à Délos*. — G. Deschamps, *Fouilles dans l'île d'Amorgos*. — Variétés. *Décret de Magnésie du Méandre*. — P. Foucart, *Fragment d'un décret athénien*. — H. Lechat, *Fouilles de l'Acropole*.

— *Bulletin de l'Institut impérial germanique*, section romaine. vol. II, 4e cahier : G.-F. Gamurrini, *De l'art le plus ancien de Rome* (pl. X; publication d'un vase peint, très curieux, le premier avec inscription latine qui ait été trouvé; il vient de Cività-Castellana, l'antique Falérie). — F. von Duhn, *La nécropole de Suessula*, Appendice : I. Que les urnes de bronze et les cistes proviennent également de Cumes. II. Deux figures employées à la décoration des urnes de bronze. III. L'époque de laquelle datent les urnes de bronze. — C. Pauli, *Inscriptions inédites de Clusium*. — Dessau, *Un ami de Cicéron rappelé par la marque d'une brique de Préneste*. — *Procès-verbaux des séances*.

— *Korrespondenzblatt der westdeutschen Zeitschrift*, VIIe année, no 2, février 1888. — Zangemeister, *Découverte d'un cachet d'oculiste* (empreinte : LEPIDI...) *au camp romain de Saalburg près Homburg*. — Mehlis, *Objets de l'âge de la pierre a Offstein en Hesse Rhénane*. — Werveke, *Tombeaux romains à Fels dans le Luxembourg*. — Scholten, *Sarcophage romain à Qualburg* (près de Clèves). — Annonce de Harster, *Catalogue du musée de Spire*, Speier, 1888 (très riche en poterie sigillée et en verrerie) et du *Catalogue de la collection privée de M. Arnoldi* à Winningen sur la Moselle (Bonn, 1887). — Otto, *Monument romain à Wiesbaden* (avec plan). — Haug, *Sur le diplôme militaire d'Heddernheim*. — Haug, *Inscription latine de Rottenburg*. — Möller, *A propos*

du travail de M. Prost (dans les *Mém. de la Soc. de la Moselle*, XVII, 1887) *sur les monuments de Merten et de Heddernheim.* — Compte rendu de la réunion de la *Société pour l'étude de l'histoire rhénane.* — Sociétés diverses (Dürkheim, Francfort).

— *Korrespondenzblatt der westdeutschen Zeitschrift*, mars 1888 : Découverte, dans un tombeau de Bitburg, d'un nouveau cachet d'oculiste au nom de Secundius Antonius. — Zangemeister, *Sur l'histoire de la civitas Treverorum* (au sujet d'une inscription découverte en 1886 à Mayence). — *Tablettes de bronze de Crémone*, note de M. Mommsen ; autre note du même sur Aufidius Coresnius Marcellus, mentionné dans deux inscriptions (Brambach, n° 464 ; Bœckh, n° 4379 *d*). — F. Koffer, *Le prétendu « Limeskastell » près de Bonn.* — Société historique de Francfort-sur-le-Mein, compte rendu de la séance du 13 février.

— *Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift*, avril 1888 : F. Koffer, *le Mithraeum d'Ober-Florstadt* (avec plan au centième). — J. Keller, *Tombeaux francs à Schwabsburg.* — Koehl, *Tombeau romain à Mayence et figurine de bronze.* — Bibliographie : E. Worner, *Antiquités et objets d'art du grand duché de Hesse;* Zais, *La fabrique de porcelaine de Hœchst.* — Variétés : *Jagsthausen* (W. Gross); *Dacianus et Rictius Varus* (Zangemeister). — Comptes-rendus des Sociétés savantes.

On annonce la 10e livraison de la publication de M. C. Mehlis, *Études sur l'histoire la plus ancienne des pays rhénans.* — S. R.

— *École française de Rome* : *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 7e année, fascicule V, décembre 1887. — L. Duchesne, *Notes sur la topographie de Rome au moyen âge*, III. *Sainte-Anastasie.* — R. de la Blanchère, *Découverte d'une place à Terracine.* — P. Batiffol, *Inscriptions byzantines de Saint-Georges au Vélabre.* — P. Fabre, *Un nouveau catalogue des églises de Rome.* — L. Auvray, *Une source de la « Vita Roberti Regis » du moine Helgand* (pl. IX). — H. Noiret, *Huit lettres inédites de Démétrius Chalcondyle.*

— *École française de Rome* : *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 8e année, fascicules I-II : P. de Nolhac, *Giovanni Lorenzi, bibliothécaire d'Innocent VIII.* — M. Prou, *Notice et extraits du manuscrit* 863 *du fonds de la reine Christine au Vatican.* — E. Le Blant, *Les Chrétiens dans la société païenne aux premiers âges de l'Eglise.* — R. de La Blanchère, *La poste sur la voie appienne de Rome à Capoue.* — S. Gsell, *Notes d'épigraphie.* — E. Muntz, *Les sources de l'archéologie chrétienne dans les bibliothèques de Rome, de Florence et de Milan* (pl. V, fresque du xve siècle, représentant Mathias Corvin ; pl. VI, vue de la prétendue maison de Pétrarque à Vaucluse. Toutes deux sont tirées de la bibliothèque Barberini). — L. Cadier, *Études sur la sigillographie des rois de Sicile.* I. *Les bulles d'or des Archives du Vatican* (pl. I, II, III). — Ch. Lécrivain, *L'appel des juges-jurés sous le haut empire.* — Ed. Le Blant, *Note sur une coupe de verre gravé découverte en Sicile* (pl. IV). — E. Le Blant, *Nécrologie. Notice sur Hippolyte Noiret.*

BIBLIOGRAPHIE

Eugène Fontenay, **Les Bijoux anciens et modernes**; préface par M. Victor Champier. Paris, maison Quantin, 1887, 1 vol. gr. in-8°, 520 p., avec 700 dessins par M. Saint-Elme Gautier.

Ce volume est une œuvre posthume. M. Eugène Fontenay est mort au moment où il en corrigeait les dernières épreuves, et c'est M. Victor Champier qui s'est chargé de le présenter au public dans une préface où il fait très justement ressortir l'intérêt d'un « livre à la fois savant et aimable », écrit par un homme du métier. L'auteur était en effet un orfèvre consommé, et possédait à fond, pour l'avoir pratiquée, la technique de l'art délicat dont il s'est fait l'historien. De longues recherches dans les musées d'Europe, dans les collections privées, lui avaient permis de recueillir de nombreux documents: ils les a mis en œuvre avec le goût très fin d'un artiste et la sûreté de connaissances d'un praticien expérimenté.

Le livre de M. Fontenay est écrit pour un public très étendu; aussi l'auteur a-t-il adopté une méthode simple, trop simple peut-être, mais qu'on aurait mauvaise grâce à blâmer. Sans chercher à présenter dans un ordre historique le tableau des transformations du goût et de la mode, l'auteur étudie séparément chaque groupe de bijoux, en les classant par genres : bagues et anneaux, pendants d'oreilles et de tempes, colliers, bracelets, broches et fibules, coiffures, diadèmes et ceintures. Il suit l'histoire de ces différentes pièces de la parure depuis les plus anciennes civilisations jusqu'à nos jours, depuis la bague égyptienne et le diadème de la reine Aah-Hotep, jusqu'à la *bague-montre* du XVIIIe siècle et à l'aigrette de diamants de Marie-Antoinette. Il en résulte que pour avoir une idée d'ensemble de la bijouterie égyptienne ou grecque, il faut lire tout le volume, ce qui est d'ailleurs une tâche fort agréable.

La place faite à l'antiquité est assez large pour recommander ce livre aux lecteurs de la *Revue archéologique*. M. Fontenay ne marchande pas son admiration aux bijoux antiques. Dans quelques pages d'un très réel intérêt, il démontre la supériorité des orfèvres anciens au point de vue de l'invention des formes. L'idée qui domine tout l'ouvrage, c'est que si la joaillerie, ou l'art de monter les diamants, n'a jamais été aussi florissante que de nos jours, les anciens n'ont pas été dépassés dans l'art de travailler les métaux précieux. De nombreux dessins insérés dans le texte, dus au crayon de M. Saint-Elme Gautier, mettent sous les yeux du lecteur des spécimens bien choisis. L'illustration joue ici un rôle trop important pour que nous négligions d'en signaler tout le mérite. M. Fontenay a été bien inspiré en associant à son œuvre l'habile artiste qui a su reproduire fidèlement le style si varié des originaux.

L'auteur n'a pas eu la prétention d'écrire un ouvrage d'érudition, muni de tout l'appareil scientifique qui est d'usage en pareil cas. Nous ne chercherons donc pas à y relever des lacunes. Peut-être cependant aurait-il pu citer les travaux antérieurs et rappeler, par exemple, les chapitres de l'*Histoire de l'art dans l'antiquité* de MM. G. Perrot et Chipiez, qui traitent de l'orfèvrerie égyptienne, assyrienne et phénicienne. On trouvera aussi que la place faite aux

trouvailles d'Hissarlik et de Mycènes est bien insuffisante; on sait tout le parti qu'en a tiré M. Helbig pour l'histoire de la parure dans l'ancienne civilisation grecque (*Das homerische Epos*, l. II et III). Mais nous sommes bien tenté d'excuser ces lacunes en faveur de la science aimable et toute personnelle dont M. Fontenay a fait preuve. C'est plutôt à travers les musées et les collections qu'à travers les livres qu'il s'était proposé de guider ses lecteurs; on ne pouvait guère trouver de guide possédant au même degré la science professionnelle qui apparaît à chaque page de cet élégant ouvrage.

Max. Collignon.

O. Tischler, **Ostpreussische Grabhügel**, I et II. Kœnigsberg, 1887 et 1888, in-4 (extrait des *Mémoires de la Société physico-économique de Kœnigsberg*, t. XXVII et XXIX).

I. La *Société physico-économique de Kœnigsberg* a entrepris l'exploration systématique des *tumuli* de la Prusse orientale; c'est M. Tischler qui est chargé de diriger les fouilles, dont il fait connaître les résultats dans ces deux mémoires, accompagnés de six planches et de nombreuses vignettes. Après l'exposé de sa méthode de recherches (p. 2), qui est celle recommandée par M. de Cohausen (*Annalen des Ver. f. Nass. Alterth.*, 1873, p. 245), il donne une description détaillée des *tumuli* voisins de Birkenhof (p. 11). Le type général de ces *tumuli* peut être défini ainsi : un nombre variable de cistes en pierre contenant des urnes avec ossements incinérés, chaque ciste étant entourée d'un cercle de pierres; il y a souvent un grand cercle de pierres qui entoure tous les autres, comme pour marquer les limites du terrain réservé aux sépultures. M. Tischler procède ensuite à la description méthodique des trouvailles (p. 19):

Vases d'argile. Il y en a de deux sortes, les urnes cinéraires et les vases non cinéraires placés auprès. L'auteur propose d'appliquer aux urnes la méthode crâniométrique des indices : le ciel nous en préserve! La meilleure manière de décrire une urne consistera toujours à la dessiner à la chambre claire et à faire reproduire le dessin, aussi réduit que possible, par un procédé mécanique quelconque. Les lithographies données par M. Tischler sont excellentes (pl. I-III), mais elles sont beaucoup trop luxueuses pour de si modestes antiquités. Nous n'avons pas à surveiller l'emploi des fonds de la Société Régimontane, mais la même erreur n'est que trop souvent commise de ce côté-ci du Rhin.

Les urnes sont fabriquées sans l'aide du tour; les ornements incisés sont des pointillés, des lignes droites et des nervures. Quelques-unes sont munies d'une ou de deux anses pour la suspension ou la prehension : aucune n'a de pied; la plupart ont des couvercles. Quelques couvercles sont percés d'un trou au milieu dont on ne s'explique guère la destination pratique : il y a là l'indice de quelque usage religieux.

Bronzes. Ils sont assez rares et peu importants (p. 25) : il faut citer toutefois une épingle (pl. IV, fig. 1) recourbée à sa partie inférieure, et une belle hache de bronze (pl. IV, fig. 5) avec douille et anneau latéral, que M. Tischler

croit coulée à cire perdue; il pense aussi que les ornements qu'elle porte, nervures et demi X, n'ont pu être obtenus qu'avec des poinçons d'acier (p. 30). L'étude qu'il a consacrée à cette question est fort intéressante et contient l'exposé d'expériences curieuses. La forme de la hache présente des particularités qui ne se sont encore rencontrées que dans les celts de la Prusse orientale. Plus on regarde de près les outils de bronze dont la provenance est certaine, plus on s'aperçoit que le nombre des centres de fabrication a dû être considérable, surtout à l'époque où les outils de fer étaient déjà d'un usage général.

Les mêmes *tumuli* ont fourni quelques objets en fer et d'assez nombreux morceaux d'ambre rouge travaillé (p. 34); on sait que cette couleur rouge n'est due qu'à la décomposition de la surface (cf. Klebs, *Der Bernsteinschmuck der Steinzeit*, Kœnigsberg, 1882). M. Tischler a signalé l'analogie entre les morceaux d'ambre travaillés de Birkenhof et ceux qu'on rencontre dans les stations néolithiques (p. 35 et suiv.).

Un *tumulus*, près de Finken, a donné une pincette en bronze, qui était placée dans une urne cinéraire (pl. IV, 5). D'autres objets intéressants ont été trouvés dans les *tumuli* de Warschken (p. 41) et de Sanct-Lorenz (p. 56); citons une fibule de fer (pl. IV, 16), appartenant au type de La Tène, des perles en émail blanc, un couteau de fer dont la forme est imitée des couteaux de bronze lacustres (pl. IV, 28).

Les mêmes *tumuli* offrent souvent des sépultures à incinération qui appartiennent à deux époques distinctes : les plus anciennes, cistes de pierre ou urnes isolées, se placent vers la fin de la période de Hallstatt; les plus récentes, juxtaposées sur le bord de *tumuli* plus anciens, datent du milieu de la période de La Tène. Ce n'est que par les explorations de M. Tischler qu'on a pu établir, pour la Prusse orientale, l'importance de cette civilisation dite de La Tène, qui est représentée dans la Prusse occidentale et dans toute l'Allemagne du Nord par de grands tombeaux plats du type de nos sépultures de la Champagne.

II. Le second fascicule étudie les *tumuli* de la forêt de Laptau-Transauer (p. 4) et d'Ihlnicken (p. 21). Deux vases (pl. I, 12 et 13) présentent sur la panse une saillie en forme de bouton qui rappelle certaines poteries d'Hissarlik (Schliemann, *Ilios*, p. 244). Les épingles en bronze sont du type dit « à enroulement » (*Rollen-nadeln*), qui ne s'est pas rencontré dans les *tumuli* de Birkenhof; on sait que cette forme est fréquente dans les tombelles d'Alaise (Chantre, *Premier âge du fer*, pl. XXXIV, 3). Un des *tumuli* d'Ihlnicken a donné une très belle hache de bronze (pl. II, 6), tout à fait analogue à celle de Birkenhof et, comme cette dernière, d'un travail remarquablement soigné. Le fascicule se termine par la description d'une sépulture de l'époque de La Tène découverte à Rudau; c'est un tumulus qui contenait cinq urnes où l'on a recueilli, entre autres objets caractéristiques de la même période, un peigne en os (pl. I, 21) et des perles de verre (pl. I, 19-20).

L'absence d'une terminologie universellement admise se fait péniblement sentir au lecteur français qui aborde ces deux mémoires. Si, comme on l'an-

nonce de divers côtés, un congrès international d'archéologie préhistorique doit se réunir en 1889 à Paris, le moment ne serait-il pas venu de porter remède à un inconvénient si préjudiciable à nos études?

SALOMON REINACH.

I. O. TISCHLER, **Gedächtnissrede auf J. J. A. Worsaae.** Kœnigsberg, 1886. Extrait des *Mémoires de la Société physico-économique de Kœnigsberg*, t. XXVII.

II. Du même, **Ueber Aggry-Perlen und über die Her Stellung farbiger Gläser im Alterthume.** Kœnigsberg, 1886. Extrait des *Mémoires de la Société physico-économique de Kœnigsberg*, t. XXVII.

I. Une courte biographie de Worsaae a été publiée par M. Cartailhac dans les *Matériaux pour l'histoire de l'homme* (t. XIX, p. 447); la notice de M. Tischler est beaucoup plus considérable et nous regrettons de ne pouvoir la résumer ici avec détail. C'est toute une histoire de la science archéologique dans le nord depuis le milieu du siècle dernier. Le rôle scientifique de Worsaae (1821-1885) y est parfaitement défini : le premier, il appela l'attention de ses compatriotes sur la nécessité d'étudier exactement non seulement les antiquités, mais les lieux et les circonstances de leur découverte. D'autres avaient fondé la science : à lui était réservé d'y introduire la méthode. Il a mérité d'être appelé, pour cette raison, le créateur de l'archéologie comparée. C'est à lui que l'on doit également la conservation des monuments historiques du Danemark, qu'il assura d'une part au moyen de règlements, et, de l'autre, plus efficacement encore, par la diffusion d'instructions clairement rédigées qui intéressèrent les paysans eux-mêmes aux vieux témoins de leur histoire nationale. M. Tischler résume les travaux de Worsaae sur les *Kjökkenmöddinger*, sur la division de l'âge de la pierre et de l'âge du bronze en deux périodes, sur l'âge du fer et l'influence romaine dans le nord. Parlant des attaques qui se sont produites en Allemagne depuis 1864 contre la théorie des « trois périodes », due à Thomsen et acceptée par Worsaae, il constate que cette théorie est maintenant presque universellement admise *en ce qui concerne le nord scandinave*, et que, dans une discussion analogue, Worsaae l'a également emporté sur M. Lindenschmit, d'après lequel les bronzes du nord seraient presque tous des objets d'importation. Il nous plaît de constater cette opinion sous la plume d'un compatriote de M. Lindenschmit : même en Allemagne, le *pan-étruscisme* a donc fait son temps.

II. Les perles de verre dites « aggryperles », formées de sept zones alternativement opaques et colorées, se sont rencontrées en Danemark, en Allemagne, en Angleterre, en Nubie, en Égypte, en Guinée, au Congo, dans les deux Amériques et même en Océanie. En beaucoup d'endroits elles sont aussi estimées que l'or. Autrefois, on les considérait comme de fabrication égyptienne et l'on pensait qu'elles avaient été répandues par le commerce phénicien. La découverte d'aggryperles en Amérique obligea les gens raisonnables de renoncer à cette hypothèse. D'autres en attribuèrent la diffusion aux navigateurs normands. M. Tischler a réussi à prouver, par l'étude microscopique de nombreux spécimens, que les aggryperles crues préhistoriques ne sont qu'un produit vénitien datant du XVe et du XVIe siècle, à l'imitation de la verrerie antique dite *millefiori*. Ainsi, comme il le dit très justement à la fin de son travail, « ces aggryperles ont été dépouillées de leur nimbe mystique. » Leur diffusion dans l'univers entier n'a plus rien d'étonnant et ne doit pas servir à rendre vraisemblable la découverte de l'Amérique par les Phéniciens.

SALOMON REINACH.

REVUE DES PUBLICATIONS ÉPIGRAPHIQUES

RELATIVES A L'ANTIQUITÉ ROMAINE

Juin — Juillet — Août — Septembre

1° PÉRIODIQUES

ARCHAEOLOGISHE — EPIGRAPHISCHE MITTHEILUNGEN AUS ŒSTERREICH, 1887, 2e livraison.

P. 134 et suiv. — G. Téglás. Inscriptions nouvelles de Dacie.

P. 134 n° 3. — A Várhely.

93) GENIO · DEC
XIII · COLL∅
FABR∅
IVIR ∅ SA
turninus?

l. 4. *L. Vib(ius).*

P. 288. — Briques trouvées à Zalatna.

94) LEG XIII GEM
AEL IIKIIVS

N° 7, à Várhely.

95) LEG XIII GE

N° 10, à Dicsö Szt-Márton.

96) LEG XIII G

P. 239, n° 12. — A Veczel.

97) *l*EG XIII GE|*m*
i V APOLLOI|

N° 16, à Földvar.

98) AL BA ∞
Ala Ba(tavorum) miliaria.

N° 17, Ibid.

99) *a*) LEG X
b) LEG XIII GEM

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES, 1888.

P. 139. — Inscriptions de Khamissa copiées par M. Janin de Gabriac.

100) N°2. O A V I A N I
V S M I O V R
M A R C E L
L V S I I S C E N
N I A N V S
DECVRIOAEIII
MVNICIPI DICII
AIDCOIONIAESI
CINSPSPRAEFID
EIVIRADVCVS M
V N V S A D

N° 2. [*Q. Arianius M.* [*f(ilius)*] [*Q*]*u*[*i*]*r*(*ina*) *Marcellus* [*Pe*]*secunianus decurio a*[*dlectus*]? *municipi*(*i*) ...*a*[*c*]*d*(*ilis*) *co*[*l*]*oniae* ...*praef*(*ectus*) *j*(*ure*) *d*(*icundo*) [*I*]*I vir*....

P. 142 et suiv. — Inscriptions de Macteur copiées par M. le capitaine Bordier, contrôleur civil.

P. 143, n° 4.

101)

III OTVI
PRAEF AERARIO PRAES
NSVLARESABINIISVLL
ET ⊘ VMERIAE PRAEF ⊘ MIN
M VG ⊘ AEDILI · PLEBI · ADL
ACT ⊘ OB INSIGNEM IN PAT
S · AMOREM · ET ⊘ L · ANT
STLITIB ⊘ IVDIC ⊘ EQ R ⊘ IVVE
ERITA · PATRIS ATQ · INCI

.....[*Ant*....]... *praef*(*ecto*) *aerario praes*[*idi*?..... *co*]*nsulare Sabinii*? *Sul*.....[....*Tusciae*] *et Umbriae*, *praef*(*ecto*) *Min*[*iciae*]..... [*A*]*ug.*, *aedili plebi*, *adl*[*ecto inter quaestorios ordo populusque M*]*act*(*aritanorum*) *ob insignem in pat*[*riam* ...*et cives suo*]*s amorem*, *et L. Ant*..... [*x viro*] *stlitib*(*us*) *judic*(*andis*) *eq*(*uiti*) *r*(*omano*), *juve*[*ni*.... *ob m*]*erita patris atq*(*ue*) *incl*[*ytam*?...

Le personnage nommé à la troisième ligne doit être Sabinius Sullinus dont on possède le *cursus honorum*, au moins en abrégé (*Corp. insc. lat.*, t. V, n° 1812); mais on ne voit pas bien à quel titre il figure ici.

P. 156 et suiv. — Article de M. Héron de Villefosse sur la loi relative au flamine de la Narbonaise.

P. 178. — Inscriptions de deux mosaïques découvertes à Medinet-el-Khedima (Thelepte), par MM. Lavoignat et Pouydraguin.

102) *a*)

EXAVDIDEVSORA
TIONEMMEAMAV *ri*
BVSPERCIPEBERB *um*
ORISMEISANTORIUM

103) *b*)

VNVARIET
COMITVM
s ANCTISDEVOTVS
K · AN · PVSINNVS
VMSIVSVOTVM
c ONPLEVIT · P · EK

b) l. 1, probablement *Ja*]*nuari*(*i*).

BULLETIN DE CORRESPONDANCE HELLÉNIQUE, 1888.

P. 294 et suiv. — Delattre, *Inscriptions imprécatoires de Carthage*. – Deux longues inscriptions grecques, gravées en caractères très fins, par lesquelles on dévoue aux divinités infernales désignées sous différents vocables une suite de chevaux dont les noms sont spécifiés. Il suffira de citer le seconde (p. 301), les deux étant analogues :

104)

Κατάρα. Ἐξορκίζω ὑμᾶς κατὰ τῶν μεγάλων ὀνομάτων ἵνα καταδήσητε πᾶν μέλος καὶ πᾶν νεῦρον Βικτωρι-

κοῦ δ[ν] ἔτεκεν [γ]ῆ μήτηρ παντὸς ἐνψύχο[υ], ἡνιόχου τοῦ Βενέτου καὶ τῶν ἵππων αὐτοῦ ὧν μέλλι ἐλαύνιν, Σεκουνδινοῦ Ἰούδενιν καὶ Ἀτδοκᾶτον καὶ Βούδαλον, καὶ Βικτοριακοῦ Πομπηϊανοῦ καὶ Βαιανοῦ καὶ Βίκτορο[ς] καὶ Ἐξιμίου καὶ τῶν Μεσσαλῶν Δομνάτορα καὶ ὅσοι ἐὰν συνζευχθῶσιν αὐτοῖς. Κατάδησον αὐτῶν τὰ σκέλη καὶ τὴν ὁρμὴν καὶ τὸ πήδημα καὶ τὸν δρόμον · ἀμαύρωσον αὐτῶν τὰ (ὄ)μματα ἵνα μὴ βλέπωσιν, στρέβλωσον αὐτῶν τὴν ψυχὴν καὶ τὴν καρδίαν ἵνα μὴ νέωσιν. Ὡς οὗτος ὁ ἀλέκτωρ καταδέδεται τοῖς ποσὶ καὶ ταῖς χερσί[ν] καὶ τῇ κεφαλῇ, οὕτως καταδήσατ[ε] τὰ σκέλη καὶ τὰς χῖρας καὶ τὴν κεφαλὴν καὶ τὴν καρδίαν, Βικτωριακοῦ τοῦ ἡνίοχου τοῦ Βενέτου ἐν τῇ αὔριν ἡμέρᾳ καὶ τοὺς ἵππους οὓς μέλλι ἐλαύνιν, Σεκουνδινοῦ Ἰούδενιν καὶ Ἀτδοκᾶτον καὶ Βούδαλον καὶ Λαυριᾶτον καὶ Βικτωριακοῦ Πομπηϊανὸν καὶ Βαϊανὸν καὶ Βίκτορα καὶ Ἐξιμίουν καὶ τῶν Μεσσάλης Δομνᾶτον καὶ ὅσοι ἐὰν αὐτοῖς συνζευχθῶσιν. [Ἔ]τι ἐξορκίζω ὑμᾶς κατὰ τοῦ ἐπάν[ω] τοῦ οὐρανοῦ Θεοῦ, τοῦ καθημένου ἐπὶ τῶν Χερουβί, ὁ διορίσας τὴν γῆν καὶ χωρίσας τὴν θάλασσαν, Ἰαώ, Ἀβριαώ, Ἀρβαθιαώ, Ἀβαώ, Αδωναϊ, ἵνα καταδήσητε Βικτωρια[δ]ν τὸν ἡνίοχον τοῦ Βενέτου καὶ τοὺς ἵππους οὓς μέλλι ἐλαύνιν. Σεκουνδινοῦ Ἰούδενιν, κα[ὶ] Ατουσκᾶτον, καὶ Βικτωριακοῦ Πομπηϊανὸν καὶ Βαϊανὸν καὶ Βίκτορα καὶ Ἐξίμιουμ καὶ τῶν Μεσσάλης Δομνᾶτον, ἵνα ἐπὶ νείκην.. ... ἐν τῇ αὔριν ἡμέρᾳ ἐν τῷ κίρκῳ. Ἤδη, ἤδη ταῦτα(?)

Les lamelles de plomb sur lesquelles ces imprécations étaient écrites étaient déposées dans les tombeaux, où elles ont été trouvées, la veille du jour où devaient avoir lieu les courses de chars du cirque.

P. 424. P. Foucart. Inscription trouvée en Macédoine, près du mont Pangée et communiquée par M. Contoléôn.

105) VS D F
OCTAVIVS SEc
VNDVS CYRIB · SAB MIL COH
X · VRB · TRANSlAT · IN COH VI · PRS
ING · TRIB · BENEF · TRIB · SING · PR · p
rAET OPTIO IN CENTVR · SIGN
fISci CVRAT · CORNICVl · TRIB ·
EV AVG ɔ lEG X fRETENSIS
DONIS DON AB DIVO HADRIAN
OB BELL · IVDAICVM CORONA AV
REA TORQUIB · ARMILLIS PhALER
ET · AB EODEM PROMOTVS SVCCES
IN LEG PRIMM iTAl IC pRIMIPIL · LEG
EIVSDEM ADLECTVS DECVRIO IN
COLONIS ET ORAM · TIVSRALIB
RONACTIAENICOPOLI ETVLPIA

l. 1 et suiv.... *us D. f(ilius) Octavius Se[c]undus Cyrib(us) Sab(atina tribu)* l. 15 à 16 *adlectus decurio in coloni(i)s..... Actiae Nicopoli et Ulpia.....*

P. 427. — G. Doublet. Inscription de Pompeiopolis, relative à Pompée, d'après une copie de M. Kontoléôn.

106) [Γναῖον Πομπήϊον
Γναίου υἱὸν
Μέγαν]
τρίς αὐτοκρά[τορα
Πομπηιοπολιτῶν
τῆς ἱερᾶς καὶ ἀσύλου
καὶ αὐτονόμου
ὁ δῆμος τὸν κτίστην
καὶ πάτρωνα τῆς
πόλεως.

Cette inscription est de 67 avant J.-C., après la victoire sur les pirates.

Bulletin de la Société des Antiquaires, 1887, p. 84.

Cachet d'oculiste trouvé dans le département de la Drôme. Lecture de M. Héron de Villefosse.

107) *a*) L · GAVI · EPAPHRODIT
HYGINON · AD · EPIP

l. 2. *ad epip(horas)*

b) L · GAVI · EPAPHRODI
OPOBALS · AD · CALIG

l. 2. *opobals(amum) ad caliginem*.

Bulletino della Commissione archeologica comunale di Roma, 1888.

P. 180. — M. Dressel fait observer que les deux fragments rapportés plus haut, n° 67 et 68 ne forment qu'une seule inscription qu'on doit lire ainsi

108)
IMPP SEVER ET ANTONIN ET *Geta* CAES SUCCVR THRASIA PRISCI COS CV ET VARI MARCELL PROC *Aug*. OFF TERENTIVS CASSANDER

P. 189 et suiv. — L. Cantarelli, *Intorno ad alcuni prefetti di Roma della serie Corsiniana*.

M. Cantarelli arrive aux résultats suivants.

Préfet de la ville en 458, Aemilianus.
— après 455, Cartalius Innocentius Audax.
— entre 462/466 Plotinus Eustathius
— en 468, C. Sollius Apollinaris Sidonius.
— en 470? Publius Rufinus Valerius Préfet de la ville après 469, Flavius Engenius Asellus.
— en 472/474, Valentinus.

P. 209. — Gatti. Inscription trouvée dans le prolongement de la rue *dei Serpenti*.

---

109) IVLIANVS V · C ·
PRAEF · VRBIS ·

Le personnage rappelé sur ce texte est probablement Anicius Julianus, préfet de la ville du 13 novembre 326 au 7 septembre 329.

BULLETTINO DELL ISTITUTO ARCHEOLOGICO (MITTHEILUNGEN DES K. DEUTSCHEN ARCHAEOL. INSTITUTS) 1888.

P. 1 et suiv. — F. Barnabei, *Di alcune iscrizioni del territorio di Hadria.*

P. 76 et suiv. — Mommsen, *Tre iscrizioni Puteolane.* Les deux dernières sont transcrites plus bas, nos 125 et 126 (*Notizie degli scavi*, p. 235 et suiv.). On trouvera dans cet article des renseignements sur les *parasiti Apollinis* et la liste de tous ceux qui sont connus (y ajouter celui qui figure plus haut sous le no 48).

P. 84 et suiv. — Huelsen, *Miscellanea epigrafica.*

P. 84. — Inscription relative à L. Minicius Natalis trouvée en petits morceaux dans le cimetière de Priscille et restituée d'après les textes déjà connus relatifs à ce personnage.

P. 90. — L'inscription du *Corpus* (VI, 3747) est restituée à Vespasien au lieu d'Auguste.

P. 91. — Nouvelle tessère consulaire.

110) SCVRRA
FVLVI
SP · K · OCT
C · IVL · P · SER *An de Rome 706.*

BULLETINO DELL'ISTITUTO DI DIRITTO ROMANO (1re année), 1888.

P. 5 et suiv. — V. Scialoja. *Nuove tavolette cerate Pompeiane.* Étude juridique sur les trois tablettes de Pompéi rapportées plus haut (n° 19), avec fac similé.

P. 16 et suiv. — J. Alibrandi, *Sopra una tavoletta cerata.* Restitution savante de la première de ces tablettes.

P. 21 et suiv. — V. Scialoja. *Libello di Geminio Eutichete* (publié dans les *Notizie*, 1887, p. 115 et ailleurs).

P. 65 et suiv. — De Ruggiero, *Intorno ai XV ab ærario et arka Salinarum romanarum.* Commentaire développé de l'inscription rapportée plus haut (n° 65). Mode d'exploitation financière des Salines romaines.

P. 78 et suiv. — *Miscellanea epigrafica.* Reproduction avec compléments de l'inscription qui a été transcrite plus haut n° 85 et des inscriptions déjà connues, grecques et latines, qui faisaient partie du même ensemble.

CIVILTÀ CATTOLICA, t. X, 21 Avril 1888.

P. Pasquale Minasi. Trois petites dissertations, 1° sur l'élection des Frères Arvales et la valeur du mot : *ad sacra vocare*, 2° sur la restitution probable du nom de Cn. Calpurnius Pison, l'ami intime de Tibère et son collègue au consulat dans le fragment des actes des Arvales qui porte au *Corpus* (t. VI), le n° 2023. Il faudrait lire à la ligne 20/21 :

111) . . . . . ET IN LOCVM IMP.
CAESARIS AVGVSTI *Cn. Calpurnium Pisonem*

3° sur le jour de naissance de Germanicus (24 mai) et l'âge exigé par les *leges annales* pour la questure à l'époque d'Auguste (23 ou 24 ans).

ID., 21 juillet 1888.

Du même auteur. Deux notes sur des inscriptions païennes déjà connues (Bullett., 1887, p. 59 et 60) qui se terminent par des phrases chrétiennes ou presque chrétiennes.

COMPTES RENDUS DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES, 1888.

P. 31. — Inscriptions sur lamelles de plomb trouvées au Grand-Saint-Bernard sur l'emplacement du temple de Jupiter Pœninus (Communication de M. Barnabei à l'Institut archéologique de Rome signalée par M. Le Blant.)

112) SCRIBONIVS · FLAVVS
POENINO · V · S · L · M

113)
CIVS DIOCIIS
L · PRIMVS PRO · *salute sua*
ET SVORVM POENINO
V · S · L · M

Bouclier et palme

114) M CALPVRNVS
VETERANVS
DOMINAPVS (*sic*)
V · S · L · M

l. 3. *domina[b]us.*

P. 35 et suiv. — Fouilles de Cherchel, par M. Waille.

P. 37. — Autel avec inscription martelée. Sur le martelage on a gravé :

115) TRANSLATA
DE SORDENTIBVS
LOCIS

Le rebord gauche de la table de l'autel porte :

FABRICATA ET COLLOCATA PER
M CASSIVM DIVIC*i*ANVM CVRATORE*m*
PREF PRO EDILIBVS DEDICANTIBVS MESSIO
PROCVLO ET CAECILIO CONSTANTE II VIR
IDIBVS NOVEMB ANNO PRO CXL ET VIII *A.* 188

Plus bas, sur le dé :

FVSCIANO ET S*ila*NO COS

P. 39. — Fragment de base d'une statue féminine.

*ant?*ONIAE AVGVSTAE

P. 43. — Inscriptions funéraires.

P. 47. — Inscriptions chrétiennes de Carthage communiquées par le P. Delattre. L'une d'elles figure plus haut (n° 17).

P. 100. — Texte relatif aux fils de sainte Félicité, voir plus bas n°

P. 104. — Tessère consulaire (voir n° 110) et tessères en forme

de réglettes portant d'un côté un chiffre, de l'autre un mot :

116)

a)	EBRIOSE	IIII
b)	AMATOR	XXX *bis*.
c)	MOICE	III
d)	*mo*ICE	VIII
e)	*ca*PPA	VIIII
f)	VIX RIDES	XII
g)	MORARIS	XIIII
h)	ARGVTE	XV
i)	PERNIX	XVIII
k)	BENIGNVS	XXIA
l)	FELIX	LV

Ces tessères devaient servir à un jeu.

P. 112. Inscription trouvée dans le lit du Tibre (voir plus haut, n° 65).

P. 115. — Texte trouvé à Rome sur le tracé de la nouvelle promenade Flaminia. (Communication de M. Le Blant).

117) BEATIS*simo martyri*
PRESBY*tero Valentino*
Damasus episcopus
fecit

P. 119. — Sur une lame de bronze provenant des fouilles de Néni. (Communication de M. Le Blant).

POVBLILIA · TVRPILIA · C · N · VXOR
HOCE·SEIGNVM PRO·CN·FILIOD
DIANAI · DONVM · DEDIT

P. 130. — Inscriptions funéraires de la collection Dutuit à Rome.

P. 139. — Inscription au génie des *saccarii salarii* de Rome (voir plus haut n° 65).

P. 140. — Inscriptions funéraires chrétiennes.

COMPTE RENDU DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES 1888.

P. 262 et suiv. — P. Guiraud, *Un document nouveau sur les assemblées de l'Empire romain.* — Remarquable travail sur la grande inscription de Narbonne citée plus haut (*C. I. L.*, XII, 6038). L'auteur tire de ce document les conclusions suivantes :

1° Il n'y avait qu'un seul prêtre pour le culte de l'empereur en Narbonaise; c'est aujourd'hui un fait incontestable.

2° Cette fonction était annuelle.

3° Ce prêtre avait à sa disposition deux licteurs au moins et une place d'honneur lui était réservée dans les jeux.

4° Le flamine était admis dans le sénat de Narbonne.

5° La femme du flamine avait droit aux mêmes honneurs que lui; elle portait, elle aussi, la robe blanche ou rouge et probablement une couronne d'or. Elle ne pouvait, comme son mari, toucher un cadavre, et ils ne prêtaient serment que de leur plein gré.

6° Sorti de charge, le flamine pouvait s'élever à lui-même une statue. La formule de l'inscription à graver sur la base de cette statue était fixée d'avance (nom du flamine de son père, de sa patrie ; année où

il avait été en charge). Cette statue était placée dans l'enceinte du temple provincial.

7° L'ancien flamine continuait d'avoir accès à la diète et sa place était au milieu des députés régulièrement élus par sa patrie.

8° Il avait le droit *sententiae dicendae et signandi*.

9° Il avait le droit, jusqu'à sa mort, de revêtir la prétexte ; et aux jours anniversaires des sacrifices qu'il avait accomplis de se parer d'une robe de pourpre.

10° Au cas où il n'y avait plus de flamine en charge (mort, démission, destitution du titulaire), celui-ci était remplacé soit par un suppléant désigné d'avance, soit par un autre choisi à cette occasion qui devait, dans les trois jours, offrir un sacrifice.

11° Le flamine avait la gestion des fonds provinciaux ; il devait ériger les statues de l'empereur sur l'ordre de l'assemblée et en assurer l'entretien.

12° La loi émane de l'empereur.

Cf. Sur la même inscription un article de M. Mispoulet dans le *Bulletin critique*, 1888, p. 185, 197.

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DE L'ACADÉMIE D'HIPPONE, 1888.

P. XLIV. — Dédicace trouvée dans les ruines de Henchir-el-Oued, à huit kilomètres de Tebessa. (Copie de M. Fanier).

118) CAERERES ꝏ ET ꝏ PLVTONI ꝏ AVG ꝏ SAC
PRO SALVTE ꝏ IMP ꝏ CAES ꝏ M AV
RELI · ANTONINI · PII · FEL · AVG · ET TOTIVS
TVRRATENSES ꝏ S P L A F

l. 3. fin. *Totius* [*domus divinae*].

P. L. cf. p. LXXXII — Nouvelle inscription relative à C. Prastina Messalinus, le légat de Numidie bien connu.

P. LI. — Inscription relevée par M. A. Farges à Henchir Mekidès. Cf. p. LXXII où le texte est plus correctement reproduit d'après une étude faite sur l'estampage, par MM. Papier et Mélix.

119)

DIIS ꝏ MAGHAE ꝏ AVGG ꝏ Q ꝏ T ꝏ POLITICVS ꝏ SIMVLACRA ꝏ DEORVM ꝏ N̄ ꝏ V ꝏ
MASIDENIS ꝏ ET ꝏ THILILVAE ꝏ ET ꝏ SVGGANIS ꝏ ET ꝏ IESDANIS ꝏ ET ꝏ
[MASIDICE ꝏ ET ꝏ TEMPLVM ꝏ
A FVNDAMENTIS ꝏ EX ꝏ SVA ꝏ PECVNIA ꝏ FECIT ꝏ EX ꝏ SS̄ ꝏ VIII ꝏ N̄ ꝏ ITQ ꝏ
[D ꝏ D ꝏ ꝏ CAPITI ꝏ VISO ꝏ IPSIS ꝏ ATPETENTIBVS ꝏ CVM ꝏ
SVIS ꝏ OMNIBVS ꝏ V ꝏ S ꝏ L ꝏ A ꝏ B ꝏ B ꝏ M ꝏ B

M. Aubert, ingénieur, chef d'exploitation de la compagnie Bône-Guelma ayant eu l'amabilité de m'envoyer un estampage de ce texte, je le transcris ici de nouveau d'après ma copie :

DIIS ⊳ MAGIFAE ⊳ AVGG ⊳ Q ⊳ T ⊳ POLITICVS ⊳ SIMVL ⊳ ACRA ⊳ DEORVM ⊳ N ⊳ V
MASIDENIS ⊳ ET ⊳ THHILVAE ⊳ ET ⊳ SVGGANIS ⊳ ET ⊳ IESDANIS ⊳ ET ⊳
[MASIDICE ⊳ TE ⊳ TEMPLVM
A FVNDAMENTIS ⊳ EX ⊳ SVA ⊳ PECVNIA ⊳ FECIT ⊳ EX ⊳ SS ⊳ VIII ⊳ N ⊳ ITQ ⊳
[D ⊳ D ⊳ CAPIT ⊳ VISO ⊳ PSIS ⊳ ⊳ ATPETENTIBVS ⊳ CVM ⊳
SVIS · OMNIBVS ⊳ V ⊳ S ⊳ L ⊳ A ⊳ B ⊳ B ⊳ M ⊳ B

l. 2. M. Héron de Villefosse qui a vu la pierre elle-même, lit

THILILVÆ

L'estampage que j'ai sous les yeux ne me donne nettement ni Ti ni le premier des deux L. Cette lecture pourtant paraît très probable.

P. LXXVI. — Lecture rectifiée par le P. Delattre d'une inscription de Rhadès, actuellement au musée de Carthage (*Eph. épigr.*, V, 340). La première ligne porterait :

120)

L · HEL · DIONYSIO · PRO
COS · P · A · *etc.*

Ce Dionysius fut proconsul en 297-298.

KORRESPONDENZBLATT DER WESTDEUTSCHEN ZEITSCHRIFT, 1888.

P. 71. — Dans les ruines du castellum d'Ober-Florstadt, on a trouvé des fragments de briques avec l'estampille de la légion VIIIe et de la légion XXIIe.

P. 115. — Zangemeister. Inscription trouvée à Worms.

121) DOMV DIVINAE
MARTILOVCETΦ
SACRVMAMANDVS
VELVGNI F DEVAS

[*In honorem*] *domu(s) divinae Marti Loucetio.* Mars Loucetius est déjà connu par plusieurs inscriptions des bords du Rhin.

Devas signifie natif de Deva, aujourd'hui Chester.

P. 117-178. — Inscriptions de Bonn. — Tombes d'un soldat vétéran de la Ire légion Minervia, né à Turum en Noricum, ou portant le surnom Taresus (cf. p. 154), d'un cavalier de la même légion, d'un *miles duplarius* également attaché à cette légion, enfin d'un bénéficiaire du légat dont voici l'épitaphe :

122)

HAEDAVVON*i* OV*ero*
BF·L·LEG·I·M·O*b*ITO *an*
STIP·XXIII·GENIALINI*a*
IVSTINA CONIVX *f·c*

P. 147. — Lecture plus complète d'une inscription déjà connue (Brambach, 840).

123)

In h. d.] D LENO MARTI ARTE . . . . . CO M IEDVSSIVS MAG *nus? et*] IVLIA IVTI*ni*A*na coniux in*]SSV P*osuerunt*

MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE PUBLIÉS PAR L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME, 1888.

P. 293 et suiv. — Ed. Le Blant, *D'un nouveau monument relatif aux fils de Sainte-Félicité.*

Le texte de cette inscription qui n'est pas postérieure aux premières années du Ve siècle est :

124) *Sexto idus* IVLIAS MARTYRVM VITA*lis*
natale SANCT FILICIS FILIPPI MAR*tialis*

Cf. le calendrier de l'an 354 au 10 juillet : « Mense Julii, VI idus *Felicis et Philippi Priscillae, et in Jordanorum, Martialis, Vitalis, Alexandri et in Maximi, Silani,... et in Praetextati, Januarii.* »

NOTIZIE DEGLI SCAVI DI ANTICHITÀ COMMUNICATE ALLA R. ACCADEMIA DEI LINCEI (avril, mai, juin, juillet, 1888).

P. 227. — Gamurrini, Nouveau fragment des actes des Frères Arvales de 38/40 avant J.-C.; il y est fait mention de l'anniversaire de la naissance de Drusilla, fille de Germanicus, qui y est qualifiée de *Diva.*

P. 228. — Gatti, Inscription du Campo Salino citée plus haut (n° 65, lire AVGG · ET à la ligne deuxième; FT est une erreur d'impression). — M. Gatti lit : *de XVI ab aerario, et ark (arius) sal(inarum) romanarum.* Les *XVI ab aerario* doivent être, selon lui, les *scribae ab aerario* qui composaient les décuries de *scribae quaestorii.*

P. 236. — A. Sogliano, Inscriptions de Pouzzoles.

125)

C·AELIO·P·F·L·C L·C VIRIN
DOMITIANO · GAVRO ·
AB·IMP·M·AVREL·ANTONINO·AVG·
P·O·EQVO·PVBLICO·ORN·PRAEF·
FABRVM·PRAEF·COHORT·III·AVG·
CYRENAICAE·TRIB·LEG·XII·FVL·
CERTAE·CONSTANTIS·SCRIBAE·
AEDILIVM CVRVLIVM·SCRIBAE
LIBRARIO·QVAESTORIO·TRIVM
DECVRIAR·SACERDOTI·APVT·
LAVRENTES·LAVINATES·CALATORI
MARCIANO·ANTONINIANO·ADLE
CTO·IN·ORDIN·DECRET·D·REMISSIS·
OMNIBVS · MVNERIBVS

Remarquer le surnom *Certa* qui est nouveau parmi ceux de la XIIe légion *Fulminata.*

P. 237. — Même provenance.

126) L · AVRELIO · AVG · LIB ·
PYLADI
PANTOMIMO · TEMPORIS · SVI · PRIMO
HIERONICAE CORONATO · IIII · PATRONO
PARASITORVM · APOLLINIS SACERDOTI
SYNHODI · HONORATO PVTEOLIS · D · D
ORNAMENTIS · DECVRIONALIB · ET ·
DVVMVIRALIB AVGVRI · OB · AMOREM
ERGA PATRIAM · ET EXIMIAM · LIBERA
LITATEM · IN · EDENDO MVNER · GLADI
ATORVM · VENATIONE · PASSIVA · EX · IN
DVLGENTIA · SACRATISSIMI · PRINCIP ·
COMMODI · PII · FELICIS · AVG
CENTVRIA · CORNELIA

Ce Pylades est déjà connu. Quant au terme *passiva* uni à *venatio* il ne peut avoir qu'un sens, celui de *promiscua* ou *varia*, chasse où figurent diverses sortes d'animaux; cf. *C. I. L.*, X, 1074, où l'expression s'est déjà rencontrée en abrégé.

La centurie Cornelia avec la centurie Petronia connue à Pouzzoles (*C. I. L.*, X, 1873, 1888) formaient des divisions de la corporation des *Augustales*.

P. 277. — Près la rue dei Falegnani, dans de grandes constructions en briques ont été trouvées les trois marques : (cf. le *Bullettino della Commissione comunale*, 1888, p. 168 et 169).

127)

a) DOL EX PR M AVRELI ANT
NI AVG N PORT LI*c*

Victoire avec palme,

b) OP DOL EX PR AVG N FIG TERE
NT LAELIO PHIDELE

Aigle éployé.

c) CN DOMITI CLEMENTIS

Sur le cours Vittorio Emanuele, près du palais Sforza Cesarini les briques avec marques :

128)

a) SQVILLA ET TITIANO COS
EX PR STAT MAXIM SEVERI
HADRIAN BRVT EX OF M

b) Q FAB CAT M FLA APR COS DP
Q SER · PVD · CVR · ED

Lion courant.

c) L A L LI
MAXIMI

d) + *r*EG D M THE C | *de*
+ RICO BONO R | *ome*

P. 279. — Ch. Huelsen, Inscription trouvée dans le Tibre et

relative à une libéralité faite au collège des *piscatores* et des *urinatores*.

P. 282. — Copie de M. Gatti.

129) E V P H R O S Y N E
P I A
DOCTA · NOVEM · MVSIS
PHILOSOPHA · V · A · XX

P. 288. — Lanciani. Inscription des environs de Mentana (cf. *Bullettino comunale*, 1888, p. 181).

130) VLPIAE · EVHODIAE
CONIVGI · OPTIMAE
T · FLAVIVS · AVG · LIB
DELPHICVS
TABVLARIVS · ARATIO
PROC · RATION
THESAVRORVM
HEREDITATIVM
FISCI · ALEXANDRIN

P. 389. — Gatti. Fragment de calendrier en caractères de l'époque d'Auguste trouvé non loin de l'église de S. Martino ai Monti.

131)

CK · APR · F		AK · M	
		B	F L LOI
D	F	C	C LOED
E	C	D	C

D	N LOID · CERERI
E	C E R · N
	CERERI · LIBERI
F	N
G	P A R · N

H	N
A	VIN
	I
B	C
C	ROB
E	F
E	C
F	C
G	
—	

P. 408. — O. Monti, Inscription trouvée à Belluno.

132) ////////// T H A C I

M · C A R M I
N I O · M · F I L
P A P · P V D E N
T I · E Q V O P V B ·
S A C E R D O T I L A V ·
L A V · E L E C T O
A D C A V S A S F I S C I
T V E N D A S I N P R O
V I N C I A A L P I V M M A
R I T I M A R V M · P A T R O
N O R E I P V B L · T E R
G E S T I N O R V M P A
T R O N O · P L E B · V R B ·
P A T R O N O C O L L E G ·
D E N D R O P H O R · T E
F A B R · C V R · R E I · P · M A N
T V A N O R · C V R · R E I · P
V I C E T I N O R · P A T R O
N O C A T V B R I N O R V M
I V N I A V A L E R I A N A
M A R I T O R A R I S S I
M O L · D · D · D ·

P. 434. — Note de M. Gatti. Sur le Celio, dans des murs en briques.

133)

a) OP·DOL·EX·*fi*G·FAVS·AVG N SEX
VIMATI RESTITUTI

b) OP·DOL·EX·PR·FLAVI A PRI OF CÆPI
CRES · CONSVLATE MAXIMI
COS

Ce consulat est nouveau sur les briques (année 151).

P. 435. — Dans une rue nouvelle, qui doit rejoindre les rues Buonarroti et Machiavelli, sur une brique.

134) + REG DVI ATHA
+ LARICO BON RC *me*

P. 440 et 441. — Sur la via Flaminia, en aplanissant le terrain pour la promenade Flaminia on a découvert des sépultures de diverses époques ; à 2m,50 au-dessous du sol actuel, les sépultures sont des chambres faites en briques ; une d'elles a été entièrement explorée ; on y a trouvé les marques suivantes sur briques :

135)

a) OPVS DOL EX PR FAVS AVG EX FIG
PONT LAN FESTVS

b) *op. dol ex* PR AVG N FIG TERE
NT *lael*IO PHIDELE
Aigle.

c) EX PRAEDIS FL TITIANI
VIRI CLARISSIMI
Oiseau.

P. 441.

d) OP DOL EX FIG PVBLILIANIS
PR ÆMILIAE SEVERAE C F
Chien.

e) C · OPPI VIIENTI
Mercure.

Parmi les décombres qui emplissaient cette chambre on a recueilli les briques suivantes :

136) *a)* EX PR DOMITIAE LVCILLAE EX · FIG · DOMIT
MINORIB OP · DOL · AELI · ALE
X A N D R I
Palme

b) *op. dol e*X PR M AVRELI A*nto*
*nini au*G N PORT LI*c*
Mercure.

c) OPVS DOLIAR... *ex praedis*
DOMINI *nostri*

d) OPVS DOL EX FIG PON*ticul*AN
DOMIN · NOSTROR

e) OPVS DOLIAR EX PRED DOM N AVG
EX FIGVLINIS DOMITIA
Rameaux.

f) OPVS DOLIAR · EX FIG PVBLILI
AN PR FLACC AELIAN C P
Victoire.

g) SEX VIM*ati him*eRI

h) OPVS TI · CLAVDI SE
CVNDINI
Vase.

Au-dessus de ces tombeaux païens se trouvaient des tombeaux chrétiens faits en grande partie de

tuiles. On a relevé les marques de fabrique suivantes :

137)

a) OFF · MARCIANI · DD · NN · AVGG
A

b) + GAVDENTI
+

c) + F GAVDENTIE
+

Suivent un certain nombre d'épitaphes païennes et chrétiennes ; les premières prouvent que le collège des *subaediani* avait, en cet endroit, un monument funéraire.

Recueil des Notices et Mémoires de la Société de Constantine, 1886, 1887).

P. 1 et suiv. — Reboud. Excursions dans le territoire de la commune mixte de la Séfia. Inscriptions déjà connues en grande partie.

P. 37. — Delattre. Inscriptions trouvées dans les fouilles de la basilique de Damous-el-Karita. Noms de fidèles, de prêtres, de diacres.

P. 139 et suiv. — A. Poulle. Inscriptions de la Numidie et de la Maurétanie Sétifienne. La plupart ont été insérées dans le 7e volume de l'*Ephemeris epigraphica*, qui vient de paraître, d'après les copies de M. Dessau. Je reproduis ici les plus importantes de celles qui n'y figurent pas.

P. 151. — Timgad. Copie de M. Duthoit.

138) LAELIO
CAES
DIVI HA
DRIANI
AVG FIL
COS II
DD PP

Il s'agit ici du père de L. Verus, adopté par Hadrien en 135 ou 136.

P. 168. — Announa. Copie de M. Poulle. Sur deux bases au-dessous de deux figures en ronde-bosse se lisent deux inscriptions à peu près identiques. Ces figures sont nues ; la main droite est dirigée vers un autel, tenant un objet qui paraît être une palme ; la main gauche tient une corne d'abondance.

139)

GENIO DOMVS ꝑ SACRVM
PRO SALVTE
Q ANTISTI ADVENTI POSTVMI AQVI
LINI · LEG · AVG · LEG · II ADIVTRICIS
ET NOVIAE CRISPINAE · EIVS · ET
L ANTISTI MVNDICI BVRRI ET ANTO
NIAE PRISCAE MATRIS EIVS ET LI
BERORVM ET FAMIL · EORVM
AGATHOPVS LIB · EX VISO ꝑ
D D

Sur chacun des côtés :

Q · ANTISTIVS AGATHOPVS · EX
VISO · D · D · IDEMQVE
DEDICAVIT · K · MART ·
MACRINO ET CELSO COS[1]

1. 1er mars 164.

P. 174. — A Sigus. Copie du même.

140) DEO PATRIO
BALIDDIR[I] AVG
SACRVM
Q · TADIVS · Q · FIL
QVIRINA · VICTOR
STATVAM · AEREAM
QVAM OB HONOREM
FLAMONII · DIVI · SEVE
RI CASTELLI SIGVITANI
POLLICITVS ERAT · FAC
TVRVM SE EX ✱ DL MPI
FICATA LIBERALITATE
EX ✱ MILLE · CVM BASE
TADII
VICTOR IVNIOR E
SATVRNINVS ET
HONORATA ET FE
LIX · FILII · ET · HERE
DES · EIVS · DEDERVNT
DEDICAVERVNT L·D·D·D

P. 199 et suiv. — Note sur quelques découvertes archéologiques faites à Tebessa en 1886-1887, par M. le commandant Allotte de la Füye.

1° Mosaïques de Tebessa avec deux magnifiques planches en couleur. M. Héron de Villefosse leur avait déjà consacré un article (*Rev. de l'Afrique française*, 1887, p. 388 et suiv.) qui est d'ailleurs reproduit plus loin, p. 232 et suiv.

2° Inscriptions diverses, publiées pour la plupart dans le 7e volume de l'*Ephemeris epigraphica*.

La Société de Constantine a, de plus, joint à son Recueil, une reproduction en couleur de ce qui reste aujourd'hui de la grande mosaïque de Pompeianus à l'Oued-Athmenia, la reproduction qu'elle en avait donnée précédemment n'étant pas suffisamment exacte.

Revue de Comminges, 1888, 3e trimestre.

J. Sacaze. Inscriptions romaines de Saint-Pé d'Ardet.

N° 3

141) DEO
ARTAHE
L · P · PAVLI
NIANI

l. 3. *L. P(ompeii) Pauliniani.*

N° 4

142) DEO · IDIAT · T · E
LVC · POMPEI
PAVLINIANI · NI
L · P · PAVLINIAIS
PRO SALVTE SVA
ET · SVORVM
FELICITER
V · S · *l · m*

l. 1-3. *Deo Idiatte Luc(ii) Pompei(i) Pauliniani n(ostr)i.*

l. 4. Peut être *Paulianus* avec ANV conjugués.

N° 5

143) IOM
SABINI
ANVS SER · AC
TOR · PAVLIN
IANI NT
V · S · L · M

l. 4-5. *Pauliniani n(os)t(ri).*

Remarquer les abréviations insolites NI et NT pour exprimer l'adjectif *nostri*.

REVUE ÉPIGRAPHIQUE DU MIDI DE LA FRANCE, 1888, juillet, août, septembre.

P. 370, n° 716. — Borne militaire trouvée à douze ou treize kilomètres à l'est de Carcassonne.

144)

C P I O*esurio*
TETRIC*o aug. f.*
NOBI*liss. caes*
P R I N C I P *i*
I V V E N T*utis*
C O S
XI CI

M. Allmer attribue cette borne à Tetricus le Jeune, au fils de l'empereur gaulois Tetricus.

Il propose de lire à la septième ligne [*milia passuum*] *XI* [*a*]*c*(*ivitate*)*I*(*ulia*) ou *L*(*ibera*)*K*(*arcasone*).

P. 380, no 728. — Table de pierre découverte à Vienne :

145)

+ HIC REQVIESCIT IN PACE BONE
MEMORIVS MAVROLENVS QVEM
RAPVIT MORS INVEDA CVIVS
INFANCIA BONA FVIT QVI VI
XIT ANNVS PLVS MENVS
XXIII · OBIIT KA · MADIAS
INDIC · III · AN · GII · RIG · DOM
NOST · CLOTTARI REGIS

Il ne peut s'agir, à la dernière ligne que de Clothaire II, qui fut roi sous la tutelle de Frédégonde. La huitième année véritable de son règne répond à l'an 621.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN BELGIQUE, 1888, 3e livraison.

P. 145 et suiv. — J. O. Waltzing, *Les inscriptions relatives aux collegia fabrum tignariorum de Rome et d'Ostie*. L'auteur s'efforce d'établir que, dans certains collèges, très nombreux, comme celui des *fabri tignarii* de Rome, l'administration était entre les mains d'un comité (*ordo decuriomum*) ; par la comparaison de certaines inscriptions datées il prouve que le collège a été fondé en 7 avant notre ère ; ce serait aussi la date de la *lex Julia* par laquelle Auguste limita et régla le droit d'association à Rome.

2° TRAVAUX RELATIFS A L'ÉPIGRAPHIE ROMAINE

Clermont-Ganneau, RECUEIL D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE, 3e et 4e fascicules.

P. 207. — Milliaire trouvé sur la voie de Damas à Jérusalem, à Adjloûn ou aux environs. Copie inexpérimentée d'un correspondant de l'auteur.

146) SAR
VS ANTONIN
TRIB POT XVI
III
SARI AVRELII
SAVITRISPOTI
TONINII IIII DIVI
VINE POTES DIVI
PARTHICI
POTES DIVI NERV
FES PETÆ CER
MVNIA LARCI
R PR
I

Corriger
SAR LAVRELIV
SAVGTRIBPOTI
TONINI FILII DIVI

Lire : [*Imp(erator) Cae*]*sar* [*M. Aureli*]*us Antonin*[*us Aug(ustus)*] *trib(unicia) pot(estate) XVI*, [*co(n)s(ul)*] *III* [*et Imp(erator) Cae*]*sar L. Aureli*[*us Veru*]*s Aug(ustus) trib(unicia) pot(estate) I*[*I*, *co(n)s(ul) II divi An*]*tonini filii*, *divi* [*Hadria*]*ni nepotes divi* [*Trajani*] *Parthici* [*prone*]*potes divi Nerv*[*ae adnepo*]*tes refecer*[*unt? et muni*]*verunt? A. Larci*[*o.... leg(ato) Aug(ustorum) p(r)o pr(aetore)*].

P. 280. — Borne milliaire de la route de Jérusalem à Naplouse déjà publiée au troisième volume du *Corpus* (n° 117). La fin de l'inscription est écrite non en latin mais en grec, et l'on doit lire après le numéro des milles.

147) M · P · V
ΑΠΟ · ΚΟΛ · ΑΙΛΙΑC · ΚΑΠΙΤωΛ
ΜΙΛ · Є

Ἀπὸ Κολ(ωνίας) Αἰλίας Καπιτω-
λ(ίνης), μιλ(ιάριον) ε'.

M. Clermont-Ganneau établit ensuite à l'aide des mesures prises par lui sur le terrain qu'il devait y avoir, dans l'intérieur de Jérusalem un milliaire central, situé peut-être vers le temple de Jupiter Capitolin qui succéda au temple juif, d'où partaient toutes les routes de la province. Dans le cas actuel, le second mille se serait compté de la porte nord de la ville (aujourd'hui Porte de Damas ou Porte de la Colonne, Bab-el-'Amoûd).

DIZIONARIO EPIGRAFICO DI ANTICHITÀ ROMANE.

Le XIe fascicule renferme les mots suivants : *Aeternus* (*deus*, *dea*) *Aethogursa*, *Aethucolis*, *Aetna*, *Aetolia*, *Aetoma*, *Aezani*, *Afer*, *Afilae*, *Afliae*, *Africa* (long et très intéressant article, particulièrement utile à ceux qui s'occupent des antiquités africaines : mention des magistrats et fonctionnaires de toute sorte de la province d'Afrique, *praetor*, *propraetor*, *proconsul*, *legatus provinciae*, *quaestor*, etc. ; voies de communication, légions et cohortes occupant le pays, etc), *Africae* (*caput*), *Africanus* (*exercitus*, *ager*), *Africus* (*Jupiter*), *Afrorum* (*auxilia*), *Agbia*.

Pallu de Lessert. — LES BRIQUES LÉGIONNAIRES DE L'AFRIQUE. — C'est un recueil de toutes les briques ou tuiles estampillées au nom de la légion III^a Augusta de Lambèse ; on y trouve outre les marques qui figurent déjà au *Corpus* (t. VIII) celles que l'auteur a recueillies dans ses voyages en Algérie et celles qui lui ont été communiquées. Voici la liste de ces marques :

Tébessa, camp de la légion au début de l'empire.

148) 1) LEG III AVG
2) LEG III AG

Lambèse.

I 3) LEG $\overline{\text{III}}$ AVG
4) LEG III AG
5) LEG III AVG
6) *l*EG III AVG
7) LEG III AVG
8) KEG III AVG
9) LG III AVG
10) L III A
11) LEG III AVG
12) A III A
13) ƆVA III
II 14) LEGIO A
15) LEG AVG
16) LEG NƆ
III 17) LEGION
IV 18) L A III
V 19) L III APV *A(ugusta) P(ia) V(index)*.
20) LEG III AB *A(ugusta) B(index)*?
21) LEG III AVG B
VI 22) LEG III VA *Va(leriana)*.
23) LE III VA
24) *l*EG III VAL
VII 25) *leg* III AVR *Aur(eliana)*.
VIII 26) L III ANVN *A(ugusta) Num(eriana)*.
27) LEG III N
IX 28) LEG III AVG P I^c *A(ugusta) P(ia) F(idelis)*
X 29) L III A FII F L ?
XI 30) LEG III ACON *A(ugusta) C(onstans)*.
31) L III ACON
XII 32) L III A PER *A(ugusta) P(erpetua)*?
XIII 33) L III A D
XIV 34) *le*G III AV GOR[1] *Au(gusta) Gor(diana)*
XV 35) L III AIAN

Henchir Fegousia.

L III A

Oum el-Bouaghi.

> III <

1. Peut-être faut-il lire seulement AV CON.

P. Ch. Robert et R. Cagnat. — Épigraphie gallo-romaine de la Moselle, (3e partie : Inscriptions funéraires), pl. VII à X. Index général.

Ainsi est terminée une des œuvres les plus intéressantes d'un maître regretté, auquel j'ai déjà rendu hommage dans la *Revue archéologique*. L'honneur qu'il m'a fait en m'associant à ce travail ne me permet pas d'en parler plus longuement ; mais d'autres, j'en suis certain, ne laisseront pas échapper cette occasion de saluer son nom une dernière fois, et de lui rendre le témoignage auquel il a droit pour cettte longue et délicate étude de textes presque toujours difficiles à interpréter et bien souvent d'une authenticité discutable.

J. Vaillant, Classis Britannica, Classis Samarica, Cohors I Morinorum.

Étude consciencieuse de tous les documents épigraphiques, numismatiques et figurés relatifs à ces flottes et à cette cohorte ; examen des questions militaires ou autres qu'ils soulèvent. — Comme appendice, l'auteur cite l'inscription suivante trouvée récemment à Boulogne-sur-Mer.

149) D I D I O
T R A E X M
britannicae ?
v i x i t a n
h i c s i t u s

CLAS
STIPEN XXXV
N LXV
EST

LES

GAULOIS DANS L'ART ANTIQUE

ET LE

SARCOPHAGE DE LA VIGNE AMMENDOLA

I

(Pl. XXII-XXIII)[1]

Le musée de Saint-Germain s'applique depuis quelque temps à réunir les moulages des œuvres d'art grecques et gréco-romaines qui représentent des Gaulois ou des Galates d'Asie. L'intérêt de cette série, qui occupe les salles du rez-de-chaussée, est très considérable, non seulement pour l'histoire de notre race, dont elle constitue l'iconographie la plus ancienne, mais pour celle de l'art en général et, en particulier, de la sculpture hellénistique. La manière dont les artistes grecs ont représenté les barbares est, en effet, singulièrement instructive et mériterait d'être l'objet d'une étude d'ensemble qui reste à écrire[2]. On verrait comment les types de convention ont fait

Fig. 1. — Groupe de la Villa Ludovisi, d'après le *Musée* de Clarac.

1. Les vignettes insérées dans cet article n'y figurent qu'à titre de renseignements; ce sont des réductions de gravures anciennes qui ne prétendent pas à une rigoureuse exactitude.

2. Voir Brunn, *Geschichte der griechischen Künstler*, t. I, p. 448; l'article *Barbari* dans le *Dictionnaire des antiquités* de M. Saglio (t. I, p. 673) et l'article *Barbarenbildungen* dans les *Antike Denkmäler* de Baumeister. Cf. Trendelenburg, *Ibid.*, p. 1239.

place graduellement à des représentations plus réalistes; comment ce réalisme, limité d'abord à l'indication de quelques accessoires de costume, est devenu peu à peu plus exigeant envers lui-même et s'est astreint à mettre en relief, non seulement les détails de l'accoutrement, mais les particularités physiques qui distinguaient des Hellènes et des Romains les races moins civilisées avec lesquelles ils se trouvaient en contact.

Dans sa description des ex-voto de Delphes, Pausanias mentionne ainsi deux groupes de statues dus à des sculpteurs du ve siècle, Agélaidas d'Argos, le maître de Phidias, et Onatas d'Égine, l'auteur présumé d'un des frontons du temple d'Athéna : « Les chevaux de bronze et les femmes captives sont une offrande des Tarentins pour la victoire qu'ils avaient remportée sur les Messapiens, barbares voisins du territoire de Tarente; ces statues sont l'œuvre d'Agélaidas l'Argien..... Les Tarentins ont encore envoyé une offrande à Delphes pour la dîme du butin qu'ils avaient pris sur les Peucétiens, peuple barbare. Ces ex-voto sont l'œuvre d'Onatas l'Éginète et de Kalynthos; ils représentent des fantassins et des cavaliers; on y voit le roi des Japygiens, Opis, venu au secours des Peucétiens; il a été tué dans le combat, son corps est étendu; les héros Taras et Phalanthos de Lacédémone sont auprès, etc.[1]. »

Nous ne savons pas comment Agélaidas et Onatas avaient figuré les indigènes de la Grande-Grèce[2]; mais nous pouvons peut-être nous en faire une idée par la plus ancienne représentation sculpturale de barbares que nous ait laissée l'art grec, à savoir le fronton occidental du temple d'Égine. Les Asiatiques ne s'y distinguent de leurs adversaires que par le bonnet phrygien; encore cette coiffure n'apparaît-elle que sur une seule tête, celle de l'archer, et elle suffit, comme une sorte de symbole, à caractériser

1. Pausanias, X, 10, 6 et X, 13, 10; cf. Brunn, *Gesch. der Künstler*, t. I, p. 448.

2. Des Messapiens sont représentés sur un vase italo-grec (Gerhard, *Apulische Vasenbilder*, I, 2 = Saglio, *Dictionnaire*, fig. 793 et la note 101 à la p. 674); mais on ne peut évidemment pas conclure d'une peinture de vase à une œuvre de la grande sculpture.

les guerriers de tout un groupe[1]. A l'époque classique, dans la frise du temple d'Athéna-Niké, tous les Perses portent le costume asiatique, mais ce costume, attribué aux Orientaux en général, et même aux Amazones, est une sorte d'insigne conventionnel où la préoccupation du détail précis ne se fait pas jour[2]. C'est seulement au IIIe siècle[3], lorsque les artistes de Pergame représentèrent les Galates, que paraît — à notre connaissance, du moins — le souci de l'exactitude ethnographique[4]; on le reconnaît au profil énergique et dur des visages, aux cheveux et aux barbes incultes, au modelé rude des nus et à la lourdeur des musculatures puissantes que l'éducation hellénique n'a pas assouplies[5]. De tous les peuples que les Grecs ont eu à combattre sur leur propre sol, aucun n'était aussi étranger que les Galates à leur civilisation et à leurs mœurs. Toutefois, l'art du IIIe siècle s'est gardé d'exagérer ce contraste et de figurer les envahisseurs celtiques sous un aspect hideux et repoussant; tout au contraire, il s'est dégagé de l'étude des individus pour créer des types, il leur a imprimé une beauté fière et sauvage et, par une sorte de compromis entre le réel et l'idéal, il a fait entrer ces barbares contemporains dans le cycle des vieilles traditions helléniques. Les adversaires des Grecs sont assimilés par l'art aux ennemis des dieux dont parle la fable; les Galates vaincus par Eumène deviennent comme les fils et les successeurs des Titans fou-

1. De même, dans les peintures de Polygnote à la Lesché de Delphes, l'artiste plaça auprès de Memnon un enfant éthiopien tout nu (Paus., X, 31), sans doute, comme l'a remarqué M. Brunn, pour se dispenser de donner à Memnon lui-même les traits de la race éthiopienne.

2. Le Bas, *Architecture*, *Athènes*, pl. 2, 3, 6, 9-10.

3. La tête si caractéristique du roi carien Mausole est antérieure au IIIe siècle, mais il ne faut pas oublier que c'est un portrait (Newton, *Travels and discoveries*, t. II, p. 114, pl. VIII, IX; cf. *Archäol. Zeit.*, 1868, p. 49.) Pline, XXXV, 34, signale les portraits de Datis et d'Artapherne par Panaenus, le frère de Phidias.

4. On remarque la même préoccupation dans la mosaïque de la bataille d'Issus, œuvre alexandrine découverte à Pompéi (*Museo Borbonico*, t. VIII, pl. 36).

5. Cf. Brunn, *Geschichte der Kunstler*, t. I, p. 45; Schreiber, *Die Antiken in der Villa Ludovisi*, p. 114 (à propos du groupe dit *Arria et Paetus*); Trendelenburg, dans les *Denkmaler* de Baumeister, p. 1236.

droyés par Jupiter. Ainsi, dans l'ex-voto d'Attale sur l'Acropole d'Athènes, la bataille contre les Gaulois faisait pendant à la Gigantomachie, comme la bataille contre les Perses à la victoire des Athéniens sur les Amazones [1]. Par ces ingénieux rapprochements, la gloire des vainqueurs s'accroissait de l'illustration qu'ils ajoutaient aux vaincus.

L'art romain, bien que s'inspirant toujours des modèles hellénistiques, a été plus avant dans la voie du réalisme [2]. Les vastes compositions qui se déroulent sur les fûts de la colonne Trajane et de la colonne Antonine n'ont plus rien de commun avec la mythologie ; l'homme y est partout au premier plan, romain ou barbare : c'est de l'histoire sculptée. Le type physique des Daces ou des Marcomans, leur costume, leur armement, leurs demeures, tout est reproduit avec une fidélité minutieuse. C'est comme un retour, par une évolution dont on citerait de nombreux exemples, aux vieilles traditions de l'Égypte et de l'Assyrie ; peut-être même faut-il y voir le résultat d'une imitation indirecte, car il y a lieu de penser que le prototype de l'art réaliste romain doit être cherché dans les bas-reliefs historiques de l'Égypte alexandrine, inspirés eux-mêmes par les chroniques peintes des Pharaons.

Dans les œuvres qui n'appartiennent pas à la grande sculpture, l'art grec a traité les types barbares avec plus de familiarité, parfois même avec une tendance discrète à la caricature ; ce sont surtout les nègres qui ont provoqué la verve des céramistes et des sculpteurs de genre alexandrins [3]. Il faut observer que les nègres étaient des esclaves ou des bateleurs ; les Grecs n'ont pas trouvé en eux d'ennemis à combattre : c'est pour cela peut-être qu'ils se sont égayés à leurs dépens. Les anciens avaient

1. Friederichs-Wolters, *Gipsabgüsse*, nos 1403-1411.

2. Les types des Galates vaincus ont été sans cesse imités par les artistes gréco-romains quand ils ont eu à représenter des Germains, des Daces, des Marcomans ou même des Parthes ; cf. Burkhardt, *Der Cicerone*, 4e éd., t. I, p. 130. On remarque quelque chose d'analogue dans la littérature, où le *type gaulois* devint une espèce de lieu commun appliqué à tous les barbares du nord sans distinction de race ; cf. R. de Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, t. II, p. 66.

3. Cf. Schreiber, *Mittheil. des d. Inst. in Athen*, 1885, p. 380 et suiv.; Pottier, *La Nécropole de Myrina*, p. 484.

trop de goût pour représenter leurs ennemis sous des traits grotesques. Ils n'ont pas fait de *caricatures politiques*. Les seules exceptions que l'on puisse alléguer sont quelques bas-reliefs funéraires sculptés sur les bords du Rhin, où un cavalier romain foule aux pieds un Germain dont l'attitude et la physionomie prêtent à rire [1]; mais ce caractère n'est pas intentionnel, il est dû à la maladresse du sculpteur. En général, les anciens, loin de mépriser les barbares, ont eu la tendance de leur attribuer des vertus qu'ils s'accusaient de ne plus avoir. Ils en faisaient quelquefois des sages, mieux inspirés qu'eux, parce qu'ils étaient plus voisins de la nature. L'histoire du Scythe Anacharsis en est un exemple. Homère déjà appelle les Scythes Abiens « les plus justes des hommes [2] » et l'on trouve encore un reflet de ce préjugé dans plusieurs passages de la *Germanie* de Tacite [3].

Les œuvres d'art gréco-romaines où sont figurés des Gaulois sont assez nombreuses ; comme elles n'ont jamais été étudiées dans leur ensemble, ni même énumérées [4], nous croyons utile d'en donner ici la liste, ou du moins de signaler celles que nous connaissons. Il ne s'agit pas, bien entendu, de toutes les représentations des Gaulois dans l'art ancien ; nous laissons de côté les bas-reliefs funéraires où l'on voit des ouvriers gallo-romains dans l'exercice de leurs professions [5], la plupart des statuettes et des bustes trouvés en Gaule et dans la Haute-Italie [6], enfin la

1. Par exemple la stèle d'Andes, gravée dans les *Alterthümer* de Lindenschmit, t. I, XI, 6. (Moulage au musée de Saint-Germain, salle XX, p. 41 de mon *Catalogue sommaire*.) Rien ne prouve qu'il faille voir une intention de caricature dans le Gaulois du tableau mentionné par Pline (XXXV, 8) : *in tabula pictum inficetissime Gallum exserentem linguam*. Le mot *inficetissime* se rapporte à *pictum*.

2. Homère, *Iliade*, XIII, v. 6.

3. Cf. Horace, *Carm.*, III, 24, 9 ; Quinte-Curce, VII, 6, 11 ; Justin, II, 2, etc.

4. Le chapitre de l'*Ethnogénie gauloise* de R. de Belloguet, intitulé *Du type gaulois d'après les médailles et les figures sculptées* (t. II, p. 95 et suiv.), témoigne d'une connaissance très imparfaite des monuments ; on y trouve pourtant quelques remarques dont nous avons fait notre profit.

5. Voir la salle XXII du Musée de Saint-Germain (*Catalogue*, p. 44-47).

6. *Catalogue du Musée de Saint-Germain*, p. 123. 125. Comme spécimens des statuettes de la Haute-Italie représentant des Celtes, on peut citer les figurines de bronze, en ronde bosse et en relief, découvertes récemment à Este

longue série des monnaies gauloises où les types grecs servant de modèles ont été plus ou moins *celtisés*. Nous nous occupons surtout des œuvres qui relèvent de l'art hellénistique, de celles qui se rattachent, par un lien plus ou moins direct, aux écoles de sculpture de la Grèce alexandrine, aux monuments commémoratifs des victoires des Grecs sur les Galates d'Asie Mineure et sur les bandes de Brennus devant Delphes. Nous faisons entrer en ligne de compte les bas-reliefs décoratifs inspirés par les guerres des Romains en Gaule, parce que ces bas-reliefs sont certainement de source hellénique et qu'ils ont même très probablement été sculptés par des Gallo-Grecs de la Gaule méridionale [1].

Les textes classiques ne nous apprennent pas grand chose sur les représentations qui nous occupent : ils nous disent que plusieurs artistes avaient représenté les victoires d'Attale et d'Eumène sur les Galates [2] et que, pour rappeler le souvenir des mêmes événements, des groupes composés de figures hautes de deux coudées (un mètre) furent dédiés par Attale Ier sur l'Acropole d'Athènes. Ces groupes étaient au nombre de quatre : une Gigantomachie, la bataille des Athéniens contre les Amazones, la bataille de Marathon et la défaite des Gaulois par Attale [3].

(*Notizie degli scavi*, 1888, pl. VII-XII.) Cf. *ibid.* p. 77 et suiv.; *Arch. Epigr. Mitth. aus Oesterreich*, t. III, p. 135. — Portraits de chefs celtiques, *Rev. Archéol.*, 1880, II, pl. XIII, p. 65 = *Gazette Archéol.*, 1880, pl. XX (collection Danicourt); *Gazette Archéol.*, 1885, pl. XV (Bologne); *Bull. de la Soc. Hist. de Compiègne*, t. V, fig. IV (Compiègne). — M. Gozzadini a cru reconnaître un fantassin gaulois combattant un cavalier sur une stèle de Bologne, *Rev. Archéol.*, 1886, II, pl. XXI, p. 135 : c'est une hypothèse très vraisemblable. Voir aussi une autre stèle de Felsina publiée avec le même mémoire, *ibid.*, pl. XVIII.

1. En revanche, nous omettons les bas-reliefs barbares d'Entremonts près d'Aix (Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine*, t. II, pl. I).

2. Pline, *Hist. Nat.*, XXXIV, 84 ; Overbeck, *Schriftquellen*, n° 1994 : « *Plures artifices fecere Attali et Eumenis adversus Gallos prœlia, Isigonus, Phyromachus Stratonicus, Antigonus.* » On reconnaît aujourd'hui qu'il s'agit d'Attale Ier (241-197) et d'Eumène II (197-159), mais l'histoire des guerres conduites par ces princes est encore extrêmement obscure. Cf. Trendelenburg, dans les *Denkmäler* de Baumeister, p. 1230. En tous les cas, il ne s'agit pas d'une victoire unique, mais d'une assez longue série de succès partiels et chèrement disputés. (Urlichs, *Pergam. Inschr.*, p. 15.)

3. Pausanias, I, 25, 2 ; Overbeck, *Schriftquellen*, n° 1995 : Πρὸς δὲ τῷ τείχει τῷ νοτίῳ (de l'Acropole) Γιγάντων οἱ περὶ Θράκην ποτέ καὶ τὸν Ἰσθμὸν τῆς Πελο-

Nous ne savons même pas au juste si les statues ainsi brièvement signalées étaient en marbre ou en bronze, en ronde bosse ou en haut relief[1]. Pausanias mentionne encore à Pergame un tableau, probablement une peinture murale, représentant la défaite des Galates[2]. On a conjecturé que cette peinture, dédiée par Attale II, décorait un des portiques à l'entour du temple d'Athèna-Niképhore sur l'Acropole de Pergame. Peut-être faut-il rapporter à la même série de compositions un éléphant peint à Pergame par Pythéas de Bura; on sait, en effet, que les éléphants avaient joué un grand rôle dans la victoire d'Antiochus Sôter sur les Tectosages[3]. Un passage de Properce décrit encore[4]

λήνης ᾤκησαν, τούτων τὸν λεγόμενον πόλεμον, καὶ μάχην πρὸς Ἀμάζονας Ἀθηναίων, καὶ τὸ Μαραθῶνι πρὸς Μήδους ἔργον, καὶ Γαλατῶν τὴν ἐν τῇ Μυσίᾳ φθορὰν ἀνέθηκεν Ἄτταλος, ὅσον γε δυὸ πηχῶν ἕκαστον. Il s'agit d'Attale Ier, qui visita Athènes en 200 et y fut reçu avec enthousiasme (Polybe, XVI, 26; Tit. Liv. XXXI, 14, 15).

1. L'hypothèse que les sculptures d'Athènes étaient en ronde bosse s'autorise d'un texte de Plutarque (*Anton.*, 60), d'après lequel la statue de Dionysos, qui faisait partie de la Gigantomachie, fut emportée par un ouragan et précipitée dans le théâtre (le théâtre de Dionysos). Raoul-Rochette, qui a appelé l'attention sur ce passage (*Représentations figurées d'Atlas*, p. 40), n'en conclut pas moins que l'ex-voto d'Attale était une suite de reliefs, sentiment de Visconti (*Mus. Pio. Clem.*, t. IV, p. 15, note *f*) et de plusieurs autres critiques. O. Müller admit qu'il s'agissait de statues (*Handbuch*, § 158, 2), opinion qui a généralement été adoptée depuis; Plutarque ne dit point, il est vrai, que la Gigantomachie dont faisait partie la statue de Dionysos fût l'un des groupes dédiés par Attale; mais, dans la phrase suivante, il mentionne « les colosses d'Eumène et d'Attale à Athènes », τοὺς Εὐμένους καὶ Ἀττάλου κολόσσους. L'argument tiré de ce texte n'en reste pas moins assez faible; il y a encore moins de fonds à faire sur une phrase corrompue de l'*Expositio totius mundi* (Jahn, *Paus. descr. arcis*, 1880, p. 20, note.) M. Mayer (*Jahrbuch des Instit.*, 1887, p. 83) a insisté sur les mots du texte de Pausanias, πρὸς τῷ τείχει; comme M. Brunn, il pense que les statues étaient en ronde bosse, mais disposées, à la façon d'un relief décoratif, le long d'une terrasse. Cette terrasse est peut-être le mur où l'on a cru à tort reconnaître le soubassement commun aux quatre groupes (Boetticher, *Unters. auf der Akropolis*, p. 68).

2. Paus., I, 4, 6 : Περγαμηνοῖς δὲ ἔστι μὲν σκῦλα ἀπὸ Γαλατῶν, ἔστι δὲ γραφὴ τὸ ἔργον τὸ πρὸς Γαλάτας ἔχουσα. M. Urlichs a supposé que cette peinture était l'œuvre de Milon, élève de Phyromachos, qui devint peintre après avoir été sculpteur (*Perg. Inschr.*, p. 30). Il devait y avoir à Pergame d'autres œuvres d'art relatives aux victoires d'Attale sur les Celtes; de ce nombre étaient peut-être les bas-reliefs de la ville basse que Philippe de Macédoine détruisit, τἄλλα γλυφὰς ἔχοντα θαυμαζομένας (Diodore, XXVIII, fragm. 5.)

3. Cf. Steph. Byz., *s. v.* Βοῦρα et *Nécrop. de Myrina*, p. 322.

4. Properce, II, 31, 3.

la défaite des Gaulois devant Delphes, représentée sur les portes d'ivoire du temple d'Apollon Palatin ; M. Brunn a pensé que ces reliefs étaient l'œuvre d'un artiste de Pergame, Stratonicos, qui était célèbre comme ciseleur, et dont les œuvres ont pu arriver à Rome en même temps que les trésors d'Attale Philométor, devenus en 133 av. J. C. la propriété de l'Etat romain[1]. Voilà presque tout[2], et pourtant c'est grâce à des indications aussi concises, éclairées par l'étude des monuments conservés dans nos musées, qu'on est parvenu à restituer, avec une vraisemblance qui approche de la certitude, tout un chapitre de la sculpture grecque au IIIe siècle.

Ce travail de restitution ne s'est pas fait en un jour ; il a été l'œuvre de plusieurs archéologues et il est même assez difficile, aujourd'hui, de mettre équitablement en lumière l'apport et le mérite de chacun. La première statue de Gaulois où l'on ait reconnu un barbare est le prétendu *Gladiateur Mourant* du Capitole[3] (fig. 2); bientôt, en rapprochant de cette statue le groupe de la

1. Brunn, *Geschichte der Künstler*, t. I, p. 444. Il est cependant plus vraisemblable que cette composition était l'œuvre d'un artiste grec de la Grèce propre, puisqu'elle se rapportait à la défaite des Gaulois en Phocide.

2. Pline parle d'une peinture exposée dans le Forum où l'on voyait un Gaulois tirant la langue (*Hist. Nat.*, XXXV, 8) et Suétone d'un bas-relief funéraire dans lequel un cavalier romain traînait un Gaulois par les cheveux (*Néron*, XLI). Nous reviendrons plus loin sur ce dernier texte.

3. Le premier éditeur de ce marbre, Perrier (*Statuae*, 1638, n° 91), l'appelait un *Mirmillon mourant*. Pour Winckelmann, c'était un héraut (*Hist. de l'art*, trad. franç., t. III, p. 41). Mongez (*Mémoires de l'Institut*, t. II, p. 453) y voyait un barbare ou un esclave; de même Heyne (*Antiq. Aufs.*, t, II, p. 230). Visconti (*Op. Var.*, t. IV, p. 235) dit que ce guerrier barbare est peut-être un Gaulois ou un Germain. Nibby, le premier, y reconnut nettement un Gaulois (*Effemeridi litterarie di Roma*, 1821, p. 49 ; *Osserv. sopra la statua volg. appell. il Gladiatore moribondo*, Rome, 1822); de même Raoul-Rochette (*Bull. des sc. histor.* de Champollion et Férussac, t. XV, 1830, p. 365) et O. Müller (*Handbuch*, § 159, 2). Cette interprétation n'a pas été acceptée sans peine; Clarac écrit encore en 1856, parlant de ce guerrier (*Mus. de sculpture*, t. V, p. 135, n° 2214) : « Il porte autour du cou une corde, qui le fait reconnaître pour un Gladiateur. » L'ancienne dénomination, popularisée par les vers de Lord Byron (*Childe Harold*, IV, stance 140), se rencontre encore dans quelques ouvrages de pacotille (par exemple dans *L'Art*, par MM. Pécaut et Baude, 1888, p. 70). La découverte de Nibby a été précisée et commentée par A. de Longpérier (*Bull. Arch. de l'Athenaeum français*, 1856, p. 41 = *Œuvres*, t. II, p. 374 ; cf. *Rev. Arch.*, 1844, p. 124, article anonyme, mais qui est probablement de Longpérier). Cet archéo-

Villa Ludovisi, autrefois dénommé *Arria et Paetus*[1] (fig. 1), on arrivait à l'idée que la statue et le groupe représentaient l'un et l'autre des Gaulois et l'on rappelait, pour expliquer ces attributions, les textes antiques sur les ex-voto d'Attale[2]. Un pas nouveau fut fait en 1870 lorsqu'on reconnut définitivement que plusieurs statues, dispersées dans les musées d'Italie et de France, devaient provenir de la grande composition dédiée par Attale où figuraient, parmi les vaincus, des Galates, des Perses, des Amazones et des Géants[3]. Enfin, les fouilles récentes de

logue eut encore le mérite de rapprocher la statue du Capitole d'un des Gaulois de Venise et d'une figure du sarcophage Ammendola (pl. XXII-XXIII), mais on s'étonne qu'il n'ait pas songé aux ex-voto d'Attale. Il est donc inexact de dire, comme on l'a fait récemment, que Longpérier ait été le premier à considérer le guerrier du Capitole comme un Gaulois (*Bull. monumental*, 1886, p. 183). — Un moulage de cette statue est au musée de Saint-Germain ; on en trouvera de bonnes gravures dans les *Denkmäler* de Baumeister (t. II, p. 1234-1235). Il règne encore quelque incertitude sur le cor (*ceinture métallique* suivant Longpérier) et sur l'origine de la plaie béante au-dessous du sein droit ; M. Belger a soutenu, contrairement à l'opinion admise, que le guerrier avait été blessé et ne s'était pas frappé de sa propre main (*Arch. Zeit.*, 1882, p. 163 ; 1883, p. 90 ; *Jahrb. des d. Inst.*, 1888, p. 150). Cf. en général Friederichs-Wolters, *Gipsabgüsse*, n° 1412 ; Möhnike, *Bonn. Jahrb.*, t. LXII, p. 164, qui insiste particulièrement (p. 158-162) sur le *torques*. Ce dernier article est du reste rempli d'idées fausses et même d'erreurs matérielles.

1. Clarac, *Musée*, t. V, pl. 825, n° 2072 ; Overbeck, *Gesch. der Plastik*, 3e éd., t. II, p. 219 ; Schreiber, *Die antiken Bildwerke der Villa Ludovisi*, 1880, p. 112, n° 92 (avec bibliographie) ; Friederichs-Wolters, *Gipsabgüsse*, n° 1413. Seules reproductions à peu près convenables dans les *Denkmäler* de Baumeister, p. 1237, et dans Sybel, *Weltgeschichte der Kunst*, p. 342, fig. 272. Le musée de Berlin possède un moulage de ce groupe depuis 1884 (*Arch. Zeit.*, 1885, p. 155), celui de Saint-Germain depuis 1887.

2. Raoul-Rochette, *Nouvelles observations sur la statue du prétendu Gladiateur mourant du Capitole et sur le groupe dit d'Arria et Paetus*, dans le *Bull. des sciences historiques* (de Champollion et Férussac), t. XV (1830), p. 365 et suiv. La priorité de ce rapprochement, d'une justesse si frappante, est reconnue à Raoul-Rochette par O. Müller (*Handbuch*, § 158, 2); il avait été indiqué déjà, mais d'une manière peu précise, par Visconti (*Op. Var.*, t. IV, p. 326). M. Brunn a pensé que ce groupe est de la même main que le Guerrier du Capitole et que ce sont l'un et l'autre des originaux (*Gesch. der Künstler*, t. I, p. 446); cette dernière opinion paraît devoir être modifiée aujourd'hui, comme on le verra plus loin.

3. Brunn, *I doni di Attalo*, dans les *Annali dell' Instituto di corr. arch.*, 1870, p. 292 et suiv., avec les planches XIX-XXI du IXe volume des *Monumenti*. M. Brunn reconnaît, parmi ceux qui lui ont frayé la voie, E. Wolff (*Bull. dell' Inst.*, 1835, p. 159), Burkhardt (*Der Cicerone*, 2e éd., p. 448) et Longpérier

Pergame ont fait découvrir une série de bases qui, d'après l'aspect de leur surface horizontale, ont dû supporter des statues en bronze de grande dimension [1]. Les inscriptions mutilées qu'on a déchiffrées sur ces piédestaux ne permettent pas de douter que les œuvres signalées par Pline ne fussent autrefois exposées en cet endroit, c'est-à-dire dans le péribole du grand temple d'Athéna-Niképhore [2]. Parmi les inscriptions gravées sur les bases, on trouve à deux reprises un nom qui se termine en ΓΟΝΟΣ ; ce peut être l'*Isigonos* ou l'*Antigonos* dont a parlé Pline. Mais on peut aussi songer à *Epigonos* et rappeler, comme on l'a fait ingénieusement [3], le passage suivant de Pline : *Epigonus omnia fere prædicta* (il s'agit de statues iconiques) *imitatus præcessit in tubicine et matri infectæ infante miserabiliter blandiente* [4]. » Il est bien tentant de reconnaître le *tubicen* d'Epigonos dans le guerrier du Capitole et de se figurer le groupe de la mère avec l'enfant comme appartenant à la même composition que cette statue et le groupe de la Villa Ludovisi [5]. O. Müller

(*Bull. arch. de l'Ath. français*, 1856, p. 42). Il a aussi rendu hommage à la perspicacité de Raoul-Rochette (*loc. laud.*, p. 293).

1. Voir Loewy, *Inschriften griechischer Bildhauer*, p. 113 et suiv., qui renvoie aux travaux antérieurs, et Trendelenburg dans les *Denkmäler* de Baumeister, p. 1231. M. Urlichs avait pressenti depuis longtemps que les ouvrages de sculpture mentionnés par Pline étaient de bronze et non pas de marbre. (*Neue Jahrbücher für Philol.*, t. LXIX, p. 382 et suiv.) Cf. son beau travail *Pergamenische Inschriften*, Würzbourg, 1883.

2. D'après la forme des lettres, on distingue avec certitude deux groupes d'inscriptions, l'un plus ancien appartenant à l'époque d'Attale Ier, l'autre plus récent, contemporain d'Eumène II et d'Attale II. Voici les textes où il est question des Galates : 1° (Loewy, n° 154, *b*, p. 115) : Ἀ[πὸ] τῆς περὶ πηγ[ὰς] Καΐκου ποταμοῦ πρὸς Τ[ολι]στοαγίους Γαλάτας μάχης; 2° (Lœwy, n° 154, *d*) : [Ἀπὸ τῆς παρὰ τὸ] Ἀφροδίσιον πρὸς Τολιστοαγίους [καὶ Τεκτοσά]γας Γαλάτας καὶ Ἀντίοχον μάχης ; 3° (Lœwy, n°s 154, *i*¹, *i*², *i*³) : Βασιλέα Ἄτταλον Ἐπιγένης καὶ οἱ ἡγεμόνες καὶ στρατιῶται οἱ συναγωνισάμενοι τὰς πρὸς τοὺς Γαλάτας καὶ Ἀντίοχον μάχας χαρισ-[τ]ήρια ἔστ[ησαν] Διὶ Ἀθηνᾷ... γόνου ἔργα. L'Antiochus mentionné dans le dernier texte est Antiochus Hiérax, qui, allié peut-être aux Galates, fut vaincu par Attale Ier. Les deux premières inscriptions, à en juger par la forme des caractères, se rapportent également au premier Attale (241-197).

3. Urlichs, *Pergamenische Inschriften*, p. 23 ; Trendelenburg, *loc. laud.*, p. 1233.

4. Pline, *Hist. Nat.*, XXXIV, 8 (88). Cf. *ibid.*, XXXV, 10 (98), la description d'un tableau d'Aristide de Thèbes où se trouve le même motif, sans doute imité par Epigonos.

5. On a découvert à Pergame la signature d'un sculpteur nommé Epigonos

s'était déjà demandé si le prétendu *Gladiateur* n'était pas la figure d'angle de quelque grande composition disposée à la manière d'un fronton [1] ; ce serait comme le pendant du groupe des Niobides, avec cette différence que les vaincus n'appartiennent plus à la mythologie, mais à l'histoire [2]. On pourrait aussi alléguer, à titre de rapprochement, les groupes en bronze sculptés par Lysippe et représentant l'un Alexandre chassant le lion, l'autre Alexandre à la bataille du Granique [3]. Ce ne sont encore là que des hypothèses, mais elles acquièrent un certain degré de vraisemblance par le fait, à notre avis certain, que le groupe de la Villa Ludovisi est une copie d'un original en bronze. Les trois supports que l'on observe dans ce beau marbre, le style des draperies, le bras gauche de la femme gauloise suspendu dans le vide, tout concourt à prouver que le modèle a dû être exécuté en métal [4]. Ce qui est vrai du groupe Ludovisi doit l'être également du prétendu *Gladiateur*, puisque les analogies de style et de facture sont frappantes entre ces deux œuvres ; elles se poursuivent même jusque dans des détails secondaires, par exemple la décoration du bouclier ovale placé sur le socle de l'une et l'autre statue. Comme les bases retrouvées à Pergame ont porté des statues de bronze, comme Pline mentionne parmi les fondeurs non seulement les artistes des groupes d'Attale et d'Eumène mais Épigone, qui doit vraisemblablement être rattaché à la même école, on voit qu'il existe, à défaut de preuves, plusieurs indices concordants en faveur de la théorie que nous indiquons [5].

(Loewy, *Inschriften griechischer Bildhauer*, n° 157). D'après le fac-similé, l'inscription serait contemporaine de la Gigantomachie et par suite postérieure à Attale Ier. S'il n'y a pas eu deux artistes du même nom, on peut croire qu'Epigonos a répété des motifs partiels appartenant aux grandes compositions des sculpteurs de la génération précédente.

1. O. Müller, *Handbuch*, § 158, 2.

2. La défaite des Gaulois devant Delphes et la mort des Niobides étaient rapprochées sur les portes d'ivoire du temple d'Apollon Palatin. (Properce, II, 31.)

3. Chasse au lion à Delphes, Pline, *Hist. Nat.*, XXXIV, 64 ; Plut., *Alex. Magn.*, XL. Bataille du Granique à Dion, Pline, *Hist. Nat.*, XXXIV, 64 ; Plut., *Alex. Magn.*, XVI ; Arrien, *Anab.*, I, 16, 7 ; Vell. Paterc., I, 11, 3.

4. Trendelenburg, *loc. laud.*, p. 1241.

5. On n'a pas encore déterminé avec certitude la provenance du marbre où

Le Gaulois du Capitole et le groupe Ludovisi forment donc une série à part : ce sont deux œuvres connexes, identiques d'inspiration et de style, où l'on reconnaît sinon la main, du moins l'influence immédiate du même artiste. Un rapport analogue existe, comme l'a reconnu M. Brunn, entre les sculptures que nous allons maintenant énumérer ; celles-ci, à leur tour, forment dans l'histoire de l'art une série homogène, apparentée à la précédente [1], mais la nature de la relation qui existe entre elles est une question qui reste à élucider.

SALOMON REINACH.

(*A suivre.*)

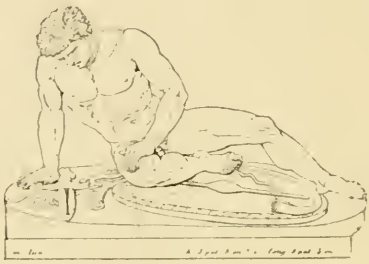

Fig. 2. — Gaulois mourant du Capitole, d'après le *Musée* de Clarac.

sont sculptés le Gaulois du Capitole et le groupe Ludovisi, mais il paraît prouvé qu'il n'est pas italien (marbre du Sipyle ? de l'île Fourni près de Samos ? cf. Overbeck, *Gesch. der gr. Plastik*, 3e éd., t. II, p. 217, 345 ; Trendelenburg, *loc. laud.* p. 1233). Ce sont donc, suivant toute vraisemblance, des copies, exécutées en Asie Mineure, à Pergame ou à Éphèse, et transportées à Rome (où elles sont mentionnées ensemble au XVIe siècle), soit avec les trésors des rois de Pergame dont elles auront fait partie, soit lors de la spoliation de Pergame par Néron (Pline, XXXIV, 84 ; Tacite, *Ann.*, XV, 23 ; Dio Chrys., XXXI, 148). Nous savons qu'en 156 Prusias assiégea Pergame, la prit et la dévasta (Polybe, XXXII, 25). Comme il enleva beaucoup de statues précieuses, entre autres l'Asklépios de Phyromachos, il est probable que les Pergaméniens essayèrent de remplacer ce dont ils avaient été spoliés par le vainqueur ; ainsi pourrait s'expliquer, suivant Urlichs (*Pergam. Inschr.*, p. 30), l'existence du Gaulois du Capitole et du groupe Ludovisi, répliques en marbre, sculptés à Pergame même, d'originaux en bronze pergaméniens. Nous croyons plutôt ces copies éphésiennes, à cause de l'analogie de leur style avec celui du prétendu *Gladiateur* d'Agasias au musée du Louvre.

1. Le travail et le marbre sont analogues à ceux des deux sculptures que nous venons d'étudier. Leur hauteur moyenne (1 mètre) concorde exactement avec le renseignement donné par Pausanias (cf. plus haut, p. 278, note 3).

LE CAMP ET LE PRAETORIUM

DE LA IIIe LÉGION AUGUSTE

A LAMBÈSE

(Pl. XXIV)

Le camp de Lambèse a été décrit en détail pour la première fois par De la Mare, dans un mémoire qu'il adressa aux *Antiquaires de France*[1]. Du poste de Batna où il était détaché, il avait pu visiter les ruines de Lambèse, trop rapidement pour son désir, et y recueillir un certain nombre de faits et d'observations précises, comme celles qu'il avait coutume de faire; il lui fut donné, d'ailleurs, de les compléter ensuite, quand il accompagna L. Renier. Ce n'est pas que ce point n'eût jamais été visité auparavant, mais les voyageurs qui y avaient été amenés n'en avaient pas compris tout l'intérêt et surtout avaient plutôt décrit les restes par eux remarqués en explorateurs qu'en archéologues. Il y a pourtant quelques détails à signaler dans les courtes notices de Peyssonnel[2] et de Bruce[3]. Je ne parle pas de

1. *Mémoires des Antiquaires*, (2e série) I, p. 30 et suiv.

2. *Voyages dans les Régences de Tunis et d'Alger*, I, p. 351 et suiv. Voici ce qu'il dit du *praetorium* (p. 355) : « On trouve à Lamba un superbe arc de triomphe d'une forme particulière. C'est un grand enclos de murailles à quatre façades, plus long qu'il n'est large... On y voit des inscriptions que je ne pus lire. Je découvris seulement, sur les clés des voûtes des petites portes cette légende : LEG III AVG. Les façades qui donnent du côté de l'est et de l'ouest ont trois portes comme les autres, et, de plus, un quatrième portail qui paraît hors œuvre et capable de gâter la symétrie de l'ouvrage, qu'il allonge d'environ dix pas. Le dedans est un grand carré qui paraît avoir été toujours vide... Au-devant il y avait quatre grosses colonnes détachées hors d'œuvre d'un ordre corinthien ; elles avaient environ 50 pieds d'élévation et 4 de diamètre ; il n'en reste plus que deux. Au reste cet édifice ne paraît pas avoir été voûté ni couvert. »

3. *Voyage en Nubie, Introduction*, p. 32. Il se fait une singulière idée de la destination du *praetorium*. « Le dessin, dit-il, en est dans la collection du

Shaw[1] qui, n'ayant pas vu Lambèse, a emprunté à Peyssonnel le peu qu'il en a rapporté[2].

Lors de sa première mission en Algérie, L. Renier passa à Lambèse presque tout le temps qu'il consacra cette année-là à l'Afrique; il put étudier à loisir le camp de la troisième légion, beaucoup mieux conservé alors qu'il ne l'est aujourd'hui; il en a laissé une description qu'on souhaiterait plus longue et plus complète, mais qui n'en contient pas moins de précieux renseignements. Il a aussi rapporté de son premier voyage des plans, des dessins, des vues du camp, du prétoire et de ce qu'il appelait « le Camp des Auxiliaires »[3]. Restés inédits pendant toute la vie de L. Renier, qui les réservait pour le grand ouvrage qu'il se proposait toujours d'écrire sur l'Afrique romaine, ces documents doivent être aujourd'hui entre les mains de ses héritiers; il serait à souhaiter qu'ils passassent de là dans quelque bibliothèque, où on pourrait en prendre enfin connaissance.

En 1865, M. Barnéond, directeur de la maison centrale de détention de Lambèse, fut chargé par le préfet de Constantine d'exécuter des fouilles dans les ruines; il porta son attention surtout sur le camp et le *praetorium*. Ses recherches sont l'objet d'un rapport important qui a été imprimé dans le *Recueil de la Société archéologique de Constantine*[4].

roi... Je juge d'après l'élévation des portes qu'il était destiné à quelque usage militaire et qu'on y mettait ou les éléphants ou les catapultes ou quelques grandes machines de guerre, mais il n'y a pas de traces sur les murailles qui indiquent rien de tout cela. »

1. *Voyage dans plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant*, (p. 146 de la traduction de 1743). Lui aussi prend le *praetorium* pour un arc de triomphe.

2. Voir aussi Texier, *Rev. archéol.*, 1849 (V, 2me partie) p. 417 et suiv. Cf. pl. 98. Cette planche est particulièrement intéressante, en ce qu'elle donne l'état du monument vers 1849.

3. Voir son premier rapport de mission (*Extrait des Archives des Missions scientifiques*, 1852), p. 7. Ces dessins dus à De La Mare sont : 1° le plan du camp de la légion ; 2° le plan du *praetorium* avec coupes, élévations et vues ; 3° le camp des cohortes auxiliaires ; 4° le plan d'un édifice qu'il appelle *carceres* (voir plus bas) ; 5° un dessin de la colonne monumentale sur le piédestal de laquelle était le discours d'Hadrien.

4. *Recueil des Notices et Mémoires de la Société* (1866), p. 239 et suiv.

Dix ans plus tard, Wilmanns, chargé par l'Académie de Berlin de vérifier le texte de toutes les inscriptions romaines de l'Afrique septentrionale, passait à son tour quelques semaines au milieu des ruines de Lambèse. Le fruit de ce séjour et des études auxquelles il donna lieu est exposé dans une dissertation insérée dans les *Commentationes philologicae in honorem Mommseni*[1].

Enfin, en 1885, a paru[2] une description très fidèle de Lambèse, accompagnée d'un plan habilement exécuté. Les fouilles qui avaient été faites les années précédentes par le service des Monuments historiques pour consolider et restaurer les ruines du *praetorium* avaient amené de nombreuses découvertes, qui donnent sur l'ancien camp des renseignements importants. Elles sont rassemblées dans ce travail qui est, sous le rapport architectural, le plus complet que nous possédions sur le sujet[3].

Il est loin cependant d'être suffisant pour résoudre toutes les questions que l'on voudrait voir élucider; les fouilles, du reste, n'ont point été suffisamment poussées pour fournir des résultats définitifs. J'ai pu, cette année, passer quelques heures à Lambèse, y lever, tant bien que mal, le plan du *praetorium*[4] et de certaines autres parties du camp, en faire des photographies (pl. XXIV) et étudier un peu cet ensemble unique en Afrique. C'est le résultat de cette visite rapide que je veux consigner ici, en m'aidant des observations relatées dans les travaux que je viens de citer.

1. Ce travail a été traduit par M. l'abbé Thédenat, dans le *Bulletin des Antiquités africaines* (1884). Il a donné lieu à un tirage à part.

2. *Recueil des Notices et Mémoires de la Société de Constantine* (1885), p. 179 et suiv.

3. Le passage que Tissot a consacré à Lambèse, *Géographie de l'Afrique romaine*, II, p. 491 et suiv., est emprunté au rapport de L. Renier et au travail de Wilmanns. La description qu'en fait M. Masqueray (*De monte Aurasio*, p. 21) est très courte. L'auteur y adopte presque complètement les conclusions de Wilmanns.

4. Je dois prévenir le lecteur que j'ai compris sur mon plan les restaurations faites par le service des Monuments historiques ; elles sont, au reste, indiscutables comme exactitude.

1° *Camp.*

Le camp de Lambèse est situé, on le sait, au pied de la chaîne des Aurès, sur les derniers contreforts d'une montagne qui s'appelle aujourd'hui encore « *Djebel-Askar* » c'est-à-dire « *Montagne des soldats*[1]. » Suivant le précepte donné par Hygin[2], il s'élevait sur un terrain légèrement en pente : la partie supérieure est à une altitude de 1190 mètres et la partie inférieure à une altitude de 1172 mètres ; il y a donc une différence de 18 mètres entre les deux. La position en est choisie conformément à toutes les lois formulées par les auteurs militaires anciens[3], assez élevée pour être très aérée et dominer la plaine environnante, assez abritée par les hautes croupes de l'Aurès pour ne pas craindre les vents du sud, assez découverte pourtant pour ne pas être exposée à une surprise de l'ennemi. A droite et à gauche des rivières sans eau une partie de l'année, torrentueuses à l'époque des pluies, l'Oued-bou-Khabouzen ou Necheb et l'Oued-Taguesserit formaient des retranchements naturels à quelque distance de la fortification et permettaient d'alimenter de grandes citernes servant de réserves. De plus, les premières pentes de l'Aurès renferment des sources pures et abondantes, Aïn-Drinn et Aïn-bou-Bennana, captées à l'époque romaine[4], qu'il suffisait d'un petit aqueduc pour amener et faire jaillir soit dans le camp, soit dans l'espace environnant.

Le camp se compose d'un rectangle de 420 mètres de largeur sur 500 mètres de longueur, orienté du nord au sud et dont le front est établi suivant la pente du terrain. Il est donc conçu plutôt suivant les données du camp carré de Polybe[5], que suivant

1. Ragot, *Recueil de Constantine*, 1874, p. 192.
2. *Liber de munitionibus castrorum*, 56. *In statuenda metatione primum locum habent (castra) quae ex campo in eminentiam leniter attolluntur in qua positione porta decumana eminentissimo loco constituitur.* Cf. Végèce, *Epitome rei militaris*, II, 8.
3. Voir les mêmes auteurs, *ibid.*
4. *C. I. L.*, VIII, 2652, 2653, 2654, 2658. Cf. *Rec. de Constantine*, 1856-1857 p. 157 et suiv.
5. *Hist.*, VI, 27 à 32.

celles du camp rectangulaire d'Hygin[1]. Les remparts sont maintenant presque entièrement écroulés, leur trace même assez effacée; on reconnaît cependant le périmètre de l'enceinte à une levée de terre se présentant obliquement par rapport à la route de Batna. Quand L. Renier[2] vint à Lambèse pour la première fois, le mur avait 4 mètres environ de hauteur; la maison centrale de détention était alors à peine construite; aujourd'hui elle a pris un grand développement et est entourée d'un vaste jardin. Il est bien regrettable que cet établissement soit précisément établi sur l'ancien camp romain et ait fait disparaître à peu près la moitié des retranchements antiques. Le malheur est irréparable. C'est encore là une des nombreuses applications de cette loi de malchance qui poursuit l'Afrique romaine et qui veut que les constructions ou exploitations modernes fassent toujours disparaître les plus importants des monuments anciens.

Le mur du camp est flanqué de bastions au nombre de quatre sur les faces les plus courtes et de cinq sur les deux autres; ils ont ceci de particulier que leur saillie, presque nulle extérieurement, est tournée vers l'intérieur du camp[3]. On peut s'en convaincre en regardant le plan du camp[4] (fig. 1).

Ces bastions ne pouvaient guère servir que d'escaliers pour accéder à la partie supérieure du retranchement ou de plate-forme pour y installer des machines de guerre. Les quatres angles du campétaient, eux aussi, flanqués de bastions; mais ceux-ci étaient disposés en quart de cercle suivant les recommandations des écrivains militaires anciens[5]; ils contenaient des escaliers qui con-

1. *Lib. de munit. castror.*, 21. Cf. Végèce, III, 8. Voir pour la restitution de ces camps l'article *Castra* du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, de M. Saglio où M. Masquelez a résumé son livre sur la castramétation des Romains et l'édition du traité d'Hygin. par M. von Domaszewski. (Leipzig 1887 in-8°) p. 42 et suiv.; cf. pl. I et II.

2. *Rapport de mission*, p. 3.

3. Le fait a déjà été signalé par M. Ragot, *Rec. de Constantine*, 1874, p. 193, note 4, et par l'anonyme cité par M. Poulle, *op. cit.*, 1885, p. 184.

4. Ce plan est extrait du *Recueil de Constantine*, 1885. pl. XII; il est dû aux architectes du service des Monuments historiques.

5. Hygin, *Op. cit.*, 54. *Angulos castrorum circinari oportet*. Les écrivains

duisaient au haut du mur, disposition qui est parfaitement visible à l'angle N.-O. du camp.

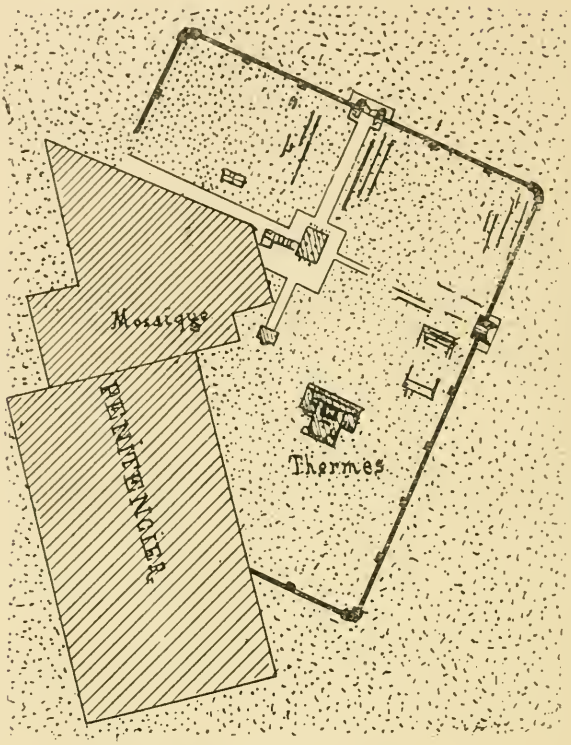

Fig. 1. — Plan du camp.

2° *Portes.*

Quatre portes permettaient d'entrer dans le camp ou d'en

militaires avaient parfaitement remarqué qu'un angle saillant n'offre pas assez de résistance aux projectiles qui ne tardent pas à l'écorner, de quelque côté qu'ils frappent. De plus les défenseurs de la place chargés de tenir l'ennemi à distance par leurs traits, tirant à travers des créneaux toujours perpendiculairement à la direction du rempart, ne peuvent couvrir de projectiles que l'espace qui s'étend devant eux ; il reste donc forcément, dans l'hypothèse d'un angle non arrondi, une zone assez étendue, comprise entre les prolongements des deux faces voisines du camp, où l'ennemi ne court aucun danger. En arrondissant l'angle du rempart on évite les deux inconvénients, on assure la solidité de la muraille contre les projectiles et l'on permet au tir des défenseurs d'atteindre l'assaillant de quelque côté qu'il se présente.

sortir. Les portes du sud et de l'ouest ont disparu sans être fouillées par suite de la construction du pénitencier; il ne reste plus que les traces des deux portes du nord et de l'est.

La porte du nord qui s'ouvre exactement au milieu de la face septentrionale, a été déblayée avec soin. J'en donne ici le plan, d'après mes relevés rapides[1] (fig. 2), et l'on en trouvera une photographie jointe à ce travail. (Pl. XXIV.)

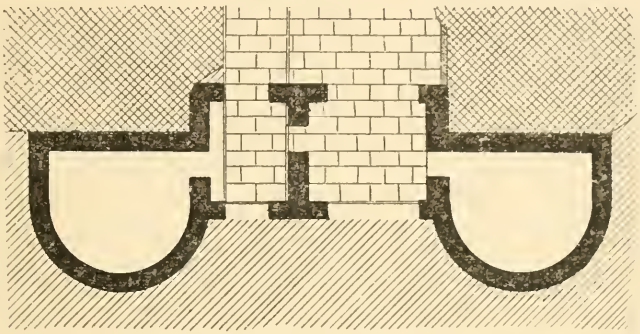

Fig. 2. — Plan de la Porte du nord.

Cette porte, que l'on appelle généralement « prétorienne »[2], s'élevait encore à deux mètres de hauteur en 1865; aujourd'hui elle est presque rasée.

Elle était percée de deux ouvertures inégales, dont la plus étroite donnait passage à une voie pavée et bordée de trottoirs par où passaient les voitures, la plus large, également pavée, paraissant réservée aux piétons. Cette porte formait une double

1. J'ai indiqué par des hachures croisées le terrain non fouillé encore ; par des hachures simples celui qui a été déblayé mais est recouvert, au moins en partie, par la poussière ou les herbes.

2. J'admets pour la porte du nord la dénomination de prétorienne; le fait résulte avec évidence de ce qui sera dit dans la suite, mais on ne saurait appliquer ici la définition de Végèce (I, 23) : *Porta praetoria aut orientem spectare debet aut illum locum qui ad hostes respicit ;* elle n'est tournée ni vers l'est ni vers l'ennemi, qui pouvait arriver à Lambèse de tous les côtés excepté par le nord. Elle était sur un terrain plus bas que la porte décumane : en cela seulement elle mérite le nom de prétorienne (Tac. *Hist.*, IV, 30 ; Hygin, 56 ; Caes., *B. G.*, II, 18, 24).

voûte dont les deux parties communiquaient entre elles par une autre porte plus petite, s'ouvrant perpendiculairement à l'axe des deux autres. Elle était fermée par des vantaux qui venaient butter sur un seuil saillant parfaitement visible encore aujourd'hui, et défendue par deux tours à demi-engagées dans la muraille et renfermant intérieurement un corps de garde. Les architectes qui les ont fouillées dernièrement pensent, d'après certains fragments trouvés au pied, qu'à l'étage supérieur ces tours étaient reliées entre elles par une galerie à claire-voie. L'entrée de ces tours se trouvait sous la voûte de la double porte, à droite et à gauche.

La porte de l'est présente une structure tout à fait analogue, à la seule différence que les tours circulaires sont remplacées par des bastions carrés dégageant l'entrée par un vaste plan coupé. Il est donc inutile d'en donner ici une représentation.

On ne trouve aucune trace de retranchement au pied du mur d'enceinte ; mais à cela il n'y a rien d'étonnant : on ne creusait plus de *vallum* sous l'empire que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles[1], et Végèce[2] nous apprend que les camps étaient déjà depuis longtemps dépourvus, à son époque, de fossés et de palissades.

3° *Voies.*

Deux grandes voies se coupant à angle droit joignaient entre elles les quatre portes ; à leur intersection, s'élevait le *praetorium* dont il va être question plus bas. Ces voies sont aujourd'hui presque complètement à découvert, ou, tout au moins, elles ont été suffisamment déblayées pour que leur tracé et leur structure ne présentent pas d'obscurités. La voie prétorienne, celle qui joignait la porte prétorienne au prétoire, mesure 143 mètres de long. Elle a conservé absolument intacts dallage et trottoir[3]. Pas une dalle ne manque à son pavé et les

1. Joseph., *Bell. Jud.*, III, 5.
2. *Epit.*, I, 21.
3. Il est remarquable que la première pierre du dallage à doite et à gauche

sillons tracés par le passage des chariots sont profondément marqués sur le sol.

Les voies dites *principales*, c'est-à-dire celles qui joignaient le *praetorium* à la porte de l'est et à celle de l'ouest, mesurent chacune près de 200 mètres; elles sont également parfaitement dallées. On a déjà remarqué que celle de gauche est bordée, aux abords immédiats du prétoire, d'un trottoir « dans lequel sont engagées, à distances régulières, de larges pierres de taille, qui font saillie sur la ligne droite et qui devaient supporter soit des colonnes, soit des statues. »

La voie qui joignait la porte décumane (porte méridionale du camp) au prétoire, n'est déblayée que sur une longeur d'une vingtaine de mètres. A cette distance se trouve un escalier de deux marches. Au delà, la voie continuait en contre-haut pendant quelques mètres encore, puis elle était tout à coup coupée par un pan de mur qui m'a semblé de construction très mauvaise. On ne peut pas la suivre plus loin, car le jardin de la maison centrale arrive jusque-là. Elle mesurait 330 mètres de la porte sud du *praetorium* à la porte décumane.

Wilmanns a déjà signalé le fait[1] que la proportion des distances entre le prétoire et les portes prétorienne et décumane ne diffère que très peu de celle qui est indiquée dans le tracé du camp de Polybe[2].

R. Cagnat.

(*A suivre.*)

de la route forme la bordure du trottoir, par une légère saillie de $0^m,20$. Il est facile de s'en convaincre en se reportant à la photographie de la porte prétorienne.

1. *Étude sur le camp de Lambèse* (Trad. Thédenat), p. 9, note 1.

2. Cf. les plans dressés par Masquelez dans le Dictionnaire de M. *Saglio*, s. v. *Castra* et Nissen, *das Templum*, pl. I. D'après ces plans, la proportion, pour le camp de Polybe, est de 27 à 11 = 378 à 145 ; dans le camp de Lambèse, elle est de 33 à 14 = 363 à 145.

SUR LE NOM DU BRONZE

CHEZ LES ALCHIMISTES GRECS

On sait que le bronze était désigné par les Grecs sous le nom de χαλκός, qui s'appliquait aussi au cuivre pur et aux alliages divers que ce métal forme en s'unissant avec l'étain, le plomb et le zinc. L'*æs* des latins avait à peu près la même signification compréhensive, et embrassait également les alliages multiples que nous réunissons sous les noms, complexes eux-mêmes, de bronzes et de laitons. Le χαλκός et l'*æs* sont connus depuis une haute antiquité et leur emploi, dans la fabrication des armes spécialement, remonte aux époques préhistoriques. Ces noms anciens ont été remplacés depuis par des mots plus modernes, tel que celui d'airain, c'est-à-dire *æramen*, dérivé de *æs*, dont le sens est également extensif; celui de cuivre, c'est-à-dire le χαλκός κύπριος, dénommé d'après son lieu d'origine, désignant tantôt le métal pur (*cuivre rouge*), tantôt ses alliages (*cuivre jaune*, *blanc*, etc.); enfin les noms déjà cités de bronze et de laiton. L'origine de ces derniers mots a donné lieu à bien des controverses; mais en ce qui touche le laiton, la question semble tranchée.

Le mot laiton, d'après du Cange, dont je partage l'opinion, vient de l'antique *electrum :* à l'origine, ce dernier nom s'appliquait à un alliage d'or et d'argent, appelé également *asem* par les Égyptiens, et dont l'imitation est devenu le point de départ des travaux et des illusions des alchimistes[1]. Par une transition facile à justifier, le nom d'*electrum* finit par désigner les alliages

1. Voir mes *Origines de l'Alchimie*, page 215 et *Introduction à la Collection des Alchimistes grecs*, p. 62.

dont la couleur imitait l'or, tel que le laiton ; il ne me paraît pas nécessaire de m'étendre davantage sur ce point.

Au contraire, une grande obscurité entoure l'origine et l'étymologie du mot bronze. Les citations les plus anciennes qui en aient été faites, à ma connaissance, sont celles de du Cange (*Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*). On y trouve les mots *bronzium* et *bronzinum*, empruntés à une chronique latine de Plaisance, écrite dans les premières années du xve siècle et publiée par Muratori (t. XVI). Du Cange cite également un ouvrage grec anonyme, *De locis Hierosol.*, ch. VIII : δυὸ πορτὰς προύτζινες. Mais cet auteur, d'après sa langue, ne paraît pas plus ancien que le précédent, s'il n'est même plus moderne. Le mot bronze a été adopté d'ailleurs par toutes les langues néolatines : *bronzo*, en italien ; *bronce*, en espagnol, etc., et il est employé couramment à partir du xvie siècle. L'anglais, *brass*, airain, y est rattaché par certains auteurs ; mais ceci est douteux. En tout cas, l'origine et l'étymologie du mot bronze sont obscurs. Muratori, du Cange, et d'après eux Diez, ont pensé que ce nom a été donné au métal en raison de sa couleur. Muratori le rapproche des mots *brunizzo, bruniccio*, diminutif du mot *bruno*, brun en français ; mais avec un déplacement d'accent qui fait quelque difficulté. Du Cange a mis en avant le nom de basse latinité *bruntus*, qui figure comme nom de couleur dans le Glossaire d'Ælfricus, auteur du xe siècle. Diez en a rapproché encore les mots *brunst*, incandescence en allemand ; *bronza*, charbon incandescent (c'est-à-dire notre *braise*) en dialecte vénitien. M. Pictet s'est attaché surtout à ce dernier rapprochement, qui rattacherait le sens original du mot, non à une idée de couleur, mais à une idée d'ignition Je n'ai pas qualité pour intervenir dans un semblable débat ; mais il me semble utile de reproduire ici un texte de la Collection des Alchimistes grecs, lequel est le plus ancien texte, je crois, où le bronze se trouve formellement désigné sous ce nom.

Voici le titre du morceau :

Εἰ θέλεις ποιῆσαι φούρμας καὶ τύλους ἀπὸ βροντησίου. ποίει οὕτως.

« Si tu veux fabriquer des formes en creux et en relief avec du bronze, opère comme il suit. »

Il s'agit d'une recette d'atelier pour faire des moulages en bronze. Le sens même du mot βροντήσιον est donné avec certitude quelques lignes plus loin, par la phrase suivante :

Ἡ δὲ συγκέρασις τοῦ βροντησίου ἐστὶν οὕτως · ἰοῦ κυπρίου λίτρα α', κασσιτέρου καθαροῦ γ° β'.

« Quant à l'allliage du bronze, on l'obtient ainsi : rouille de cuivre de Chypre, une livre ; étain pur, deux onces. »

La langue de ce morceau est celle d'un artisan du moyen âge ; mais il est transcrit dans le manuscrit 299 de la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, lequel remonte au XIe siècle de notre ère. On ne saurait donc abaisser davantage la date du nom de bronze. Cette date remonte même probablement plus haut ; le morceau paraissant tiré d'un grand manuel de chimie byzantin, dont le titre nous a été conservé dans d'autres manuscrits. Ce titre offre assez d'intérêt pour être reproduit :

« Le présent volume est intitulé : Livre métallique et chimique sur la Chrysopée, l'Argyropée, la fixation du mercure. Ce livre traite des vapeurs, des teintures métalliques et des moulages avec le bronze (φούρμας ἀπὸ βροντησίου), ainsi que des teintures des pierres vertes, des grenats et autres pierres de toutes couleurs, et des perles ; et des colorations en garance des étoffes de peau destinées à l'Empereur. Toutes ces choses sont produites avec les eaux salées et les œufs [1], au moyen de l'art métallique. »

On voit qu'il s'agit d'un manuel byzantin de chimie. La composition même de l'ouvrage remonte à une époque ancienne, telle que le VIIIe ou le IXe siècle. Il devait comprendre à la fois :

1° L'art de fabriquer l'or et l'argent, c'est-à-dire l'alchimie proprement dite ;

2° La distillation, sur laquelle nous avons conservé seulement quelques débris dans les œuvres de Zosime ;

3° Le moulage et le travail des métaux en orfèvrerie, repré-

1. D'après le langage ordinaire des alchimistes, il s'agit de l'œuf philosophique, expression symbolique.

sentés tant par l'article cité plus haut que par un petit traité d'orfèvrerie, qui se trouve dans certains manuscrits avec des additions plus récentes ;

4° La trempe des métaux pour la fabrication de armes et outils, représentée à l'état de débris par quelques-uns des morceaux transcrits dans le manuscrit de Venise ;

5° La fabrication des pierres précieuses artificielles, remontant à une haute antiquité, et sur laquelle nos manuscrits fournissent deux petits traités complets, qui renferment des citations des plus vieux auteurs alchimiques ;

6° Le travail des perles, représenté aussi par deux petits traités, dont l'un attribué à un auteur arabe, Salmanas, mais avec des recettes singulières rappelant les *Geoponica ;*

7° La teinture des étoffes, traité perdu, à l'exception de quelques débris, dont l'un forme le début du pseudo Démocrite ;

8° Il devait s'y trouver en outre diverses applications techniques, telles que la fabrication de la bière, de la lessive, de la colle, du savon, sur lesquelles les manuscrits nous ont conservé quelques recettes.

Ce grand ouvrage est malheureusement perdu ; mais une portion notable nous en a été conservée : une partie par le manuscrit de Saint-Marc (XIe siècle), et une portion plus considérable par les manuscrits de Paris numérotés 2325, du XIIIe siècle, et 2327, du XVe siècle ; ces textes grecs répondent à une tradition plus ancienne que les textes alchimistes latins traduits des Arabes au moyen âge.

Ainsi, c'est dans un extrait de cet ouvrage que le nom de bronze nous est venu sous sa forme la plus ancienne, βροντήσιον. Faut-il le rapporter à un nom de lieu ? Ou bien doit-on le rattacher au même radical que les mots *bruntus* et *brun ?* Sinon à quelque autre origine, telle que le mot βροντή, tonnerre, qu'il semble pourtant difficile d'introduire à une époque antérieure à l'invention des canons ?

Il existe deux passages de Pline qui seraient favorables à l'interprétation d'après laquelle le nom du bronze serait dérivé d'un

nom de lieu, savoir celui de la ville de Brundusium : *æs Brundusinum*, airain de Brindes ; de même que l'*æs Corinthium*, airain de Corinthe, l'*æs Æginetieum*, airain d'Égine, l'*æs Deliacum*, airain de Délos, l'*æs Cyprium*, airain de Chypre : toutes dénominations qui figurent dans Pline et chez les auteurs anciens. Les passages que je signale ici se rapportent à la fabrication des miroirs de bronze : (*Specula*) *optima apud majores fuerant Brundusina, stanno et ære mixtis* (*H. N.*, l. XXXIV, ch. IX, § 45) : « Les meilleurs miroirs chez les anciens étaient ceux de Brundusium, obtenus par l'alliage du cuivre et de l'étain. » L'auteur ajoute : « On leur préfère les miroirs d'argent, fabriqués d'abord par Pasitèles, du temps du grand Pompée. » Pline dit encore : *Specula etiam ex eo laudatissima Brundusi temperabantur* (*H. N.*, l. XXXIV, ch. XVII, § 48) : « On a mélangé aussi ce métal (l'étain) dans la fabrication des miroirs très estimés de Brundusium, jusqu'à l'époque où tout le monde, même les servantes, commença à se servir de miroirs d'argent. » Il a donc existé à Brundusium une fabrication de bronze pour miroirs. Une certaine composition de cet alliage fournit en effet un métal facile à polir et susceptible de refléter les objets. Nous possédons dans les musées nombre de miroirs antiques de ce genre ; quelques-uns remontent même à la vieille Égypte. Ceci étant établi, on conçoit que le nom de Brundusium, de même que celui de Chypre ou de Corinthe, ait pu s'appliquer à une variété d'airain. L'*æs Brundusinum* serait devenu le bronze, de même que l'*æs Cyprium* est devenu le cuivre. Je laisse la décision de ces problèmes étymologiques aux gens compétents, m'étant borné à leur apporter des renseignements nouveaux et des données plus anciennes que celles qui avaient été publiées jusqu'à présent.

BERTHELOT.

FASTES ÉPONYMIQUES

DE LA LIGUE THESSALIENNE

TAGES ET STRATÈGES FÉDÉRAUX

(*Suite*[1].)

CHAPITRE III

La nouvelle ligue thessalienne. — Première période d'autonomie (197-146). — Suzeraineté des proconsuls de Macédoine (146-48). — Deuxième période d'autonomie (48-27). — Les stratèges fédéraux.

§ 1. *Constitution de la nouvelle ligue thessalienne.* — La bataille de Cynoscéphales marque une ère nouvelle dans l'histoire de la confédération thessalienne. Tout en conservant les apparences de l'autonomie, le pays était vraiment à la merci de ses rois-stratèges. Les princes de Pella étaient de droit chefs des Thessaliens et réglaient selon leur bon plaisir les affaires de la région. Le κοινὸν n'avait plus, depuis longtemps, de réalité bien distincte ni d'importance politique. Aussi, les peuples de la vallée du Pénée accueillirent-ils les Romains comme des libérateurs. Ils ne manquèrent pas d'injurier leur ancien maître. Philippe de Macédoine ne le leur pardonnait pas : « Qu'ils prennent garde ! (disait-il) le soleil n'est pas encore tout à fait couché pour eux[2]. »

Dans la fameuse proclamation que Flamininus fit lire aux jeux isthmiques, l'indépendance des quatre principaux peuples thessaliens était expressément stipulée. « Le sénat romain et T. Quinctius, consul, après avoir vaincu le roi Philippe et les

1. Voir la *Revue* de mars-avril et de septembre-octobre.
2. Diodore, XXIX, 6 : « οὐκ εἰδότες ὅτι οὔπω πᾶς αὐτοῖς ὁ ἥλιος δέδυκε. »

Macédoniens, déclarent libres, exempts de garnison et de tributs, autorisés à vivre sous leurs propres lois, les Corinthiens, les Phocidiens, les Locriens, les Eubéens, les *Achéens Phthiotes*, les *Magnètes*, les *Thessaliens*, les *Perrhebes*[1]. »

D'accord avec les commissaires que lui avait adjoints le sénat, Flamininus concéda l'autonomie complète aux Perrhèbes, aux Dolopes et aux Magnètes, anciens sujets du κοινὸν thessalien. Mais il réunit à la confédération de Larissa la Phthiotide, excepté Thèbes de Phthie et Pharsale que se firent adjuger les Étoliens[2].

La chancellerie de Flamininus déploya dans ce pays une grande activité. Nous possédons encore des lettres adressées par le consul aux magistrats de diverses municipalités, par exemple à la ville de Cyretiae[3]. Flamininus dota la Thessalie d'une véritable constitution qui porta son nom et fut longtemps en vigueur. Cinquante ans plus tard, le sénatus-consulte de Narthakion, où Rome intervient comme arbitre entre les villes de Mélitée et de Narthakion, se réfère encore à la législation de 196. La sentence y est rendue « conformément aux lois des Thessaliens, encore en vigueur aujourd'hui, et qu'ils ont reçues du consul T. Quinctius, avec l'approbation des dix commissaires[4] ». Ces institutions de Flamininus avaient un caractère tout aristocratique, en rapport avec les idées du législateur et les traditions du peuple thessalien. Les magistrats des villes, comme ceux de la confédération, devaient appartenir aux plus vieilles et plus riches familles du pays : « C'est surtout d'après le cens, nous dit Tite-Live, que Flamininus régla le recrutement du sénat et des tribunaux ; il donna le pouvoir à la classe de citoyens qui avait le plus d'intérêt au salut et à la tranquillité de tous[5]. »

L'antique confédération fut complètement réorganisée. En

1. Polybe, XVIII, 29, 5.
2. Polybe, XVIII, 30, 6-7; Tite-Live, XXXIII, 34.
3. *C. I. G.*, 1770.
4. *Bull. corr. hell.*, VI, p. 366 et suiv. : « κατὰ νόμους τοὺς Θεσσαλῶν, οἷς νόμοις ἕως τὰ νῦν χρῶνται, οὓς νόμους Τίτος Κοΐγτιος ὕπατος ἀπὸ τῆς τῶν δέκα πρεσβευτῶν γνώμης ἔδωκεν. »
5. Tite-Live, XXXIV, 51.

dehors des Thessaliens proprement dits, qui occupaient les deux grandes plaines de Larissa et de Trikkala (Pélasgiotide et Thessaliotide), elle ne comprit dorénavant que les Achéens Phthiotes, cantonnés dans l'Othrys. Les autres peuples, anciens tributaires des Thessaliens, formèrent des États indépendants ; entre les années 196 et 146, les Magnètes [1] et les Perrhèbes [2] ont eu leurs magistrats particuliers, leurs assemblées fédérales, et ont frappé des monnaies d'argent ; dans la vallée du Sperchios, les Æniances obtinrent à leur tour l'autonomie complète après la guerre de Persée et la défaite des Étoliens [3].

La capitale politique du κοινὸν thessalien était Larissa, où se réunissait l'assemblée générale [4]. Le centre religieux de la ligue restait le vieux temple d'Athèna Itonia, la grande divinité nationale ; c'est autour d'un sanctuaire de la même déesse, bâti sur le territoire de Coronée, que les Béotiens, originaires de Thessalie, célébraient leurs grandes fêtes et tenaient leurs congrès. L'assemblée commune des Thessaliens décidait souverainement des questions d'un intérêt général ; c'est ainsi qu'elle envoie une lettre officielle aux Achéens pour demander du secours contre le pseudo-Philippe [5], et des ambassadeurs à Rome pour réclamer la restitution de plusieurs places voisines de Tempe [6]. Jusqu'à l'année 146, elle frappe des monnaies d'argent autonomes, avec la légende Θεσσαλῶν, aux types nationaux de Zeus, Apollon et Athèna Itonia. Le droit de monnayer le cuivre paraît avoir été alors abandonné aux diverses municipalités.

Le magistrat suprême du κοινὸν est un stratège (στρατηγός), qui reste une année en fonctions. Comme les anciens ταγοί, il est

1. Sur la ligue des Magnètes, voyez Lolling (*Mittheil. deutsch Instit. Athen.*, VII, p. 340 sq.); cf. Tite-Live, XXXV, 31; XXXIX, 43. Monnaies des Magnètes (Percy Gardner, *Catalogue of greek coins in the British museum, Thessaly*, p. 34).

2. Stratège des Perrhèbes (*Rhein. museum*, XVIII, 540); monnaies des Perrhèbes (Percy Gardner, *Thessaly*, p. 203).

3. Cf. Percy Gardner, *Thessaly*, *Introduction*, p. XXXI et suiv.

4. Tite-Live, XXXVI, 8; XLII, 38.

5. Polybe, XXXVII, 1, 3.

6. Polybe, XXIII, 4, 2-3.

choisi dans les grandes familles du pays : il peut être réélu une seconde, même une troisième fois, mais d'ordinaire après quelque intervalle. Il commande l'armée fédérale : Tite-Live, dans son récit de la guerre de Persée, nous le montre à la tête des troupes thessaliennes [1]. Il donne son nom à l'année. Il signe les monnaies fédérales, tantôt sur la face, tantôt sur le revers. La ligue thessalienne constitue alors un véritable État, et l'on traite en commun tous les intérêts généraux sous la présidence du stratège, chef du pouvoir exécutif.

Telle fut la Thessalie pendant cinquante ans. Au milieu du IIe siècle, l'insurrection de la Macédoine et la ruine de la ligue achéenne amenèrent un remaniement complet de l'organisation politique. Les Romains supprimèrent en Grèce toutes les fédérations, où fermentaient les vieux souvenirs d'indépendance [2]. Le κοινὸν de Larissa fut aboli comme les autres. La Thessalie fut annexée à la Macédoine, et tout intermédiaire fut supprimé entre le proconsul et les municipalités. Dès lors, plus de stratège fédéral, plus de monnaies d'argent autonomes.

La mesure était bien sévère. Et quand les esprits se furent calmés en Orient, le sénat romain laissa se rétablir les vieilles fédérations helléniques, regrettées des peuples [3]. Dans les derniers temps de la république, on voit revivre en Orient les anciens κοινά qui bientôt se développeront autour des autels des empereurs divinisés, autour des temples provinciaux de Rome et d'Auguste. Par exemple, dans la Grèce centrale se constitue, avant le temps d'Auguste, une fédération composée des Béotiens, des Eubéens, des Locriens, des Phocidiens et des Doriens [4].

La plupart de ces ligues qui, vers l'époque de Sylla ou de César, reparaissent sur le sol de la Grèce, n'avaient guère pour objet que la célébration de fêtes, de cérémonies religieuses : tout leur rôle politique se réduisait à élever quelque statue à frais

1. Tite-Live, XLII, 54.
2. Pausanias, VII, 16, 6.
3. Id., VII, 16, 7.
4. *C. I. A.*, III, 568. — Cf. Mommsen, *die Provinzen*, p. 237.

communs. Mais un événement inattendu vint rendre au κοινόν thessalien une véritable consistance et un rôle politique. Sur le champ de bataille de Pharsale, César, comme autrefois Flaminius, proclama la liberté de la Thessalie (48)[1]. Le pays fut soustrait à l'autorité du proconsul de Macédoine. On vit renaître les beaux temps de l'indépendance, on convoqua des assemblées fédérales, on frappa des monnaies d'argent. Naturellement aussi les discordes et les rivalités eurent beau jeu comme autrefois. « Les Thessaliens (dit Tite-Live), avec leur naturel inquiet, ne peuvent tenir sans sédition ou tumulte ni comices, ni *conventus*, ni assemblée, et cela depuis l'origine *jusqu'à notre temps*[2]. » La ligue de Larissa a donc été reconstituée par César : Auguste n'eut qu'à en compléter l'organisation. Dans l'intervalle (48-27) se place la seconde période d'autonomie du κοινόν.

§ 2. *Les stratèges fédéraux, magistrats éponymes de la nouvelle ligue thessalienne.* — L'histoire de la nouvelle ligue thessalienne comprend ainsi deux périodes d'autonomie, que sépare un siècle de soumission directe aux gouverneurs romains. Nous n'avons pas à parler des proconsuls de Macédoine, qui, de 146 à 48, furent les véritables éponymes des Thessaliens. Mais de 197 à 146 et de 48 à 27, les populations de la vallée du Pénée ont constitué une ligue nominalement indépendante, avec ses assemblées, ses magistrats et ses monnaies autonomes. Pendant ces deux périodes, les actes officiels du pays étaient datés d'après les noms des stratèges du κοινὸν τῶν Θεσσαλῶν.

Beaucoup de ces stratèges nous sont connus, soit par les auteurs, soit par les inscriptions, soit par les monnaies. Les historiens grecs attribuaient une certaine importance à la liste chronologique de ces magistrats, puisque Porphyre de Tyr en avait dressé les *Fastes*. Nous en possédons un curieux fragment, qui nous a été conservé par la version arménienne des chroniques d'Eusèbe[3]. L'authenticité en est certaine, car plusieurs person-

1. Appien, *De bell. civil.*, II, 88.
2. Tite-Live, XXXIV, 51.
3. *Fragmenta histor. græc.* (Didot), III, p. 703-704. Cf. Niebuhr, *Kleine*

nages que mentionne Porphyre reparaissent, à titre d'éponymes, sur des inscriptions thessaliennes, dans le récit de Tite-Live ou sur les monnaies du κοινόν.

Les monnaies de la nouvelle ligue de Larissa, aux types nationaux d'Athèna Itonia, de Zeus ou d'Apollon, portent toujours la légende Θεσσαλῶν, et, de plus, un ou plusieurs noms de magistrats. Quand on lit sur la médaille un nom unique, d'ordinaire au génitif, on y reconnaît sans la moindre hésitation la signature d'un stratège fédéral, qui, presque toujours, nous est connu d'ailleurs par les textes classiques ou les inscriptions. Mais souvent on lit au revers deux noms, l'un au génitif, l'autre au nominatif. Plusieurs érudits veulent y voir exclusivement des signatures de magistrats monétaires [1]. Pour notre compte, nous croyons, avec François Lenormant [2], que le premier mot désigne toujours le stratège de la confédération, et le second un magistrat monétaire. Voici nos raisons, qui paraissent décisives :

1° Sur les monnaies de la ligue frappées à l'époque des empereurs romains, c'est le *revers* qui présente un nom au génitif, précédé de la préposition ἐπί ou suivi du mot στρατηγοῦ. Or, pour cette classe de médailles, aucun doute n'est possible : l'inscription du revers indique une date, l'année du stratège. Il est donc naturel que le même usage ait été déjà en vigueur pendant la période précédente.

2° Il faut établir une distinction nette entre le premier et le deuxième nom du revers. L'un est presque toujours au génitif, l'autre au nominatif. Il est, de plus, certain que les deux magistrats désignés ne restaient pas le même temps en fonctions.

3° Quand la face porte un nom au génitif, le revers n'offre plus, d'ordinaire, qu'un seul mot, et au nominatif [3]. On a simple-

Schriften, I, 241 sq.; Bergk, *Philologus*, XLII, p. 246 sq.; Weil, *Zeitschrift für Numismatik*, 1874, p. 182.

1. Weil, *Zeitschrift fur Numismatik*, 1874, p. 182; Percy Gardner, *Catalogue*, *Thessaly* (Introduction).

2. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, III, p. 74-75.

3. Percy Gardner, *Thessaly*, nos 4, 11, 22, 27, 36, etc.

ment transporté sur la face la signature de l'éponyme, c'est-à-dire la date.

4° La comparaison de diverses monnaies prouve que sous le même magistrat on faisait parfois passer à la face le premier nom du revers [1].

5° D'autres fois, la même signature est gravée deux fois, sur la face et en haut du revers [2]. On fait donc erreur quand l'on établit une opposition absolue entre les inscriptions des deux côtés de la médaille.

6° Sur plusieurs monnaies fédérales, on ne lit au droit aucune inscription ; le revers porte une seule signature, celle d'un stratège connu d'ailleurs [3].

7° Enfin, le premier mot du revers reproduit très souvent le nom d'un stratège que mentionnent les auteurs ou les documents épigraphiques [4].

Nous ne voyons pas comment tous ces faits pourraient s'expliquer dans l'hypothèse où le revers des monnaies du κοινὸν thessalien présenterait seulement les signatures de magistrats monétaires. Au contraire, tout paraît simple si le premier mot désigne le stratège fédéral. Notre conclusion est donc que le nom de l'éponyme thessalien est inscrit d'ordinaire en haut du revers ; c'est seulement par exception qu'il passe sur la face.

C'est d'après ces principes que nous dresserons la liste chronologique des stratèges de la nouvelle ligue thessalienne. Souvent nous pouvons déterminer avec précision l'année même de leur magistrature, ou tout au moins une date approximative.

Pour ceux dont l'époque est incertaine, nous nous contenterons de les énumérer ; quelque découverte épigraphique pourra leur restituer la place qu'ils ont occupée dans les Fastes du κοινὸν thessalien ; la plupart appartiennent à la première période d'autonomie (196-146) ; d'autres à la seconde époque d'indépendance

1. Id., *ibid.*, 26 et 27 ; 19 et 64, etc.
2. Percy Gardner, 56, etc.
3. Id., 57-59.
4. Voyez plus bas.

(48-27); quelques-uns peut-être, mais par exception, peuvent avoir été en charge sous les empereurs romains.

Voici comment nous proposons de reconstituer les Fastes de la nouvelle confédération thessalienne.

I

Pausanias, fils d'Échécratès, de Phères.

(196-195.)

La grande cité de Phères a donné à la nouvelle ligue le premier stratège, comme elle avait fourni à l'ancienne les derniers ταγοί. L'indépendance de la Thessalie avait été proclamée en 197; mais nous savons, par le témoignage de Porphyre de Tyr, que la première année, au milieu des difficultés de toute sorte qu'entraînait la réorganisation du pays, on ne nomma point de stratège fédéral [1]. Pausanias entra en fonctions à la fin de 196 [2].

Quelques années plus tard, en 191, lorsque Antiochos de Syrie occupa la Thessalie, Pausanias fut envoyé en ambassade auprès du roi par ses compatriotes de Phères. Il est qualifié par Tite-Live de « princeps civitatis » [3].

Il faut sans doute reconnaître la signature du stratège Pausanias sur les monnaies fédérales qui portent l'inscription ΠΑΥΣΑ-(νίου) [4].

II

Amyntas, fils de Cratès, de Kierion.

(195-194.)

On ne sait rien de particulier sur ce magistrat, qui est mentionné uniquement dans Porphyre de Tyr [5].

1. Porphyre de Tyr (*Fragm. histor. gr.* de Müller, chez Didot, tome III, p. 703) : « Et primo quidem anno nulli principes in Thessalia fuerunt. »
2. Id., *ibid.*
3. Tite-Live, XXXVI, 9.
4. Percy Gardner, *Catalogue of the greek coins in the British museum, Thessaly*, n° 9.
5. *Fragm. histor. gr.*, III, p. 703.

III

Æacides, fils de Callias, de Metropolis.

(194-193.)

Ce personnage a de nouveau été stratège en 191-190 [1].

IV

Epidromos, fils d'Andromachos, de Larissa.

(Huit premiers mois de 193-192.)

Epidromos mourut sans doute pendant l'année de sa magistrature, car il ne resta en fonctions que huit mois [2].

V

Eunomos, fils de Polycletos, de Larissa.

(Quatre derniers mois de 193-192 et toute l'année 192-191.)

Eunomos entra en fonctions pendant le dernier tiers de la stratégie d'Epidromos. Il conserva le pouvoir pendant toute l'année suivante [3]. Nous savons par Tite-Live qu'en 192 le consul romain L. Quinctius écrivit au stratège Eunomos pour le prier de convoquer l'armée fédérale des Thessaliens et de l'aider à contenir la Magnésie [4].

Eunomos devait exercer encore la stratégie en 189-188.

VI

Æacides, fils de Callias, de Metropolis.

(191-190.)

C'est la seconde magistrature de ce personnage, qui avait déjà présidé le κοινὸν en 194-193 [5].

1. *Ibid.*
2. *Ibid.* « Deinde Epidromus Andromachi Larissæus, mensibus octo. »
3. *Ibid.* « Reliqua autem ejus anni parte Eunomus Polycleti Larissæus, mensibus quatuor. Rursus Eunomus anno suo. »
4. Tite-Live, XXXV, 39 : « Eunomo, Thessalorum prætori, scripsit... »
5. Porphyre de Tyr, *loc. cit.*

VII

Pravilos, fils de Phaxinos, de Scotussa.

(190-189.)

Pravilos fut élu proxène du temple de Delphes sous l'archontat delphien de Xénon, l'année même où il commandait la confédération thessalienne [1].

Son frère Nicocratès fut à son tour élu stratège pour l'année 183-182.

VIII

Eunomos, fils de Polycletos, de Larissa.

(189-188.)

C'est le personnage qui avait déjà rempli les fonctions de stratège pendant les quatre derniers mois de 193-192 et toute l'année 192-191 [2].

IX

Androsthenes, fils d'Italos, de Gyrton.

(188-187.)

Androsthenes appartient à une famille de Gyrton qui a fourni d'autres stratèges [3]. Italos de Gyrton, qui sera mentionné plus loin, est sans doute l'un de ses parents.

Nous possédons des monnaies fédérales au nom d'Androsthenes. L'une d'elles, conservée au musée de Berlin, porte l'inscription caractéristique ἐπὶ Ἀνδροσθένους [4].

1. Porphyre de Tyr, *loc. cit.*; Wescher-Foucart, *Inscript. de Delphes* 18, l. 109; P. Monceaux, *les Proxénies grecques*, p. 277.
2. Porphyre de Tyr, *loc. cit.*
3. *Ibid.*
4. Weil, *Zeitschr. für Numismatik*, 1874, p. 179.

X

Thrasylochos, fils d'Alexandros, d'Atrax.

(187-186.)

Le nom de ce personnage est défiguré en « Thrasymachus » dans le texte de la chronique d'Eusèbe. Nous en restituons la vraie forme d'après une inscription [1].

Thrasylochos fut élu proxène du temple de Delphes sous l'archontat local de Peisilas, c'est-à-dire en 187, l'année même où il commandait la confédération thessalienne [2]. Son frère Theodoros a été stratège en 184-183.

XI

Leontomenes, fils de Damothœnes, de Phères.

(186-185.)

Nous possédons une inscription de Metropolis, qui a été gravée sous sa magistrature [3].

Le frère de Leontomenes a rempli les mêmes fonctions l'année suivante. Un certain Damothœnes, qui a signé comme magistrat monétaire plusieurs médailles du κοινὸν thessalien, appartient sans doute à la même famille [4]. Enfin, un Damothœnes de Phères est stratège en 181-180.

XII

Pausanias, fils de Damothœnes, de Phères.

(185-184.)

C'est le frère du précédent. On pourrait peut-être lui attribuer les monnaies fédérales signées ΠΑΥΣΑ(νίου) [5].

1. Porphyre de Tyr, *loc. cit.*; Wescher-Foucart, *Inscr. de Delphes*, 18, l. 162.
2. P. Monceaux, *Les proxénies grecques*, p. 277.
3. Heuzey, *Mission de Macédoine*, p. 437, n° 218; Porphyre de Tyr, *loc. cit.*
4. Percy Gardner, *Thessaly*, n° 33.
5. Porphyre de Tyr, *loc. cit.*; Percy Gardner, *Thessaly*, n° 9.

XIII

Theodoros, fils d'Alexandros, d'Atrax.

(184-183.)

Theodoros est à tort qualifié d'*Argivus* dans le texte mutilé d'Eusèbe. Il faut lire sans aucun doute *Atracius* [1].

Theodoros est le frère du stratège de 187-186. On connaît une inscription de Lamia gravée l'année de sa magistrature [2].

XIV

Nicocrates, fils de Phaxinos, de Scotussa.

(183-182.)

C'est le frère du stratège de 190-189. On possède une inscription gravée l'année de sa charge et de nombreuses monnaies fédérales à son nom [3].

XV

Hippolochos, fils d'Alexippos, de Larissa.

(182-181.)

En 191, quand le roi de Syrie Antiochos envahit la Thessalie pour s'assurer un point d'appui contre les légions romaines, Hippolochos avait été mis par ses compatriotes à la tête d'un corps de troupes et chargé de renforcer la garnison de Phères. Il avait trouvé le chemin barré par les avant-postes de l'armée royale. Il avait dû se jeter dans Scotussa, où il avait été bientôt assiégé et réduit à capituler. Le roi s'était montré clément et avait congédié les prisonniers [4]. Les Thessaliens n'avaient pas gardé rancune au général pour sa mauvaise chance, et neuf ans plus tard ils l'élurent pour leur stratège [5].

1. Porphyre de Tyr, *loc. cit.*
2. Le Bas, II, 1146.
3. Porphyre de Tyr, *loc. cit.*; Le Bas, II, 1146; Percy Gardner, *Thessaly*, n° 18.
4. Tite-Live, XXXVI, 9.
5. Porphyre de Tyr, *loc. cit.*

Hippolochos appartenait à une grande famille de Larissa, qui fournit souvent des magistrats à la confédération. Lui-même, comme l'atteste une inscription trouvée dans le pays des Perrhèbes, exerça une seconde fois la stratégie fédérale à une époque que nous ne pouvons encore déterminer [1]. On lit son nom sur des monnaies de la ligue [2]. Son fils Alexippos fut promu à la même dignité vers 160.

XVI

Damothœnes de Phères.

(181-180.)

Damothœnes n'est pas mentionné sur la liste d'Eusèbe qui se rapporte à cette période. Mais le texte est visiblement altéré à cet endroit et ne s'accorde même pas entièrement avec le catalogue que dresse plus loin l'auteur. Il y a certainement une lacune. On a observé avec raison qu'il manque ici un nom de stratège; comme Hippolochos, l'éponyme de 182-181, a exercé deux fois la magistrature souveraine, on a proposé d'intercaler ici une seconde stratégie d'Hippolochos [3]. L'hypothèse était assez vraisemblable en elle-même; pourtant, nous n'hésitons pas à rétablir, pour l'année 181-180, un autre nom, celui de Damothœnes. Un acte d'affranchissement de Delphes prouve que Damothœnes commandait la confédération thessalienne l'année où Andronicos était archonte à Delphes [4]. Or, l'archontat d'Andronicos se place en 181 ; ce qui fixe la date de la stratégie de Damothœnes [5].

Ce magistrat appartient à une grande famille de Phères, qui a

1. *Rheinisch. museum*, XVIII, 540.
2. Percy Gardner, *Thessaly*, nos 57-59.
3. Th. Bergk, *die Liste der delphischen Gastfreunde* (*Philologus*, 1884; tome XLII, p. 228 sq.)
4. Wescher-Foucart, *Inscriptions de Delphes*, n° 55 : « ἄρχοντος ἐν Δελφοῖς Ἀνδρονίκου τοῦ Φρικίδα μηνὸς Ἐνδυσποιτροπίου, ἐν δὲ Θεσσαλίαι στραταγέοντος Δαμοθοίνου μήνος Θύου ὡς Θεσσαλοὶ ἄγοντι... »
5. Monnaies fédérales au nom de Damothœnes. (Percy Gardner, *Thessaly*, n° 7.)

fourni d'autres stratèges au κοινὸν thessalien, par exemple les deux éponymes de 186-185 et 185-184, tous deux qualifiés « fils de Damothœnes ».

XVII

Cleomachides.

(180-179.)

Cleomachides a été omis, par erreur des copistes, dans la version arménienne des chroniques d'Eusèbe. Mais son nom est rétabli dans la *Thessalorum regum summa,* empruntée à Porphyre de Tyr [1].

XVIII

Phyrinos, fils d'Aristomenes, de Gomphi.

(179-178.)

Ce stratège n'est mentionné que dans Porphyre de Tyr [2].

XIX

Hippias.

(172-171.)

Hippias commandait l'armée fédérale des Thessaliens quand Persée, roi de Macédoine, envahit la vallée du Pénée. Le stratège, voyant Gyrton menacé, se jeta dans la place, que l'ennemi n'osa attaquer. Persée se détourna sur Elateia et Gonnos [3].

XX

Alexippos, fils d'Hippolochos, de Larissa.

(Vers 160.)

Alexippos appartient à une grande famille de Larissa, dont les membres obtinrent plusieurs fois la magistrature suprême. Son père, Hippolochos, exerça deux fois la stratégie, la première fois en 182-181. Alexippos lui-même paraît comme hiéromnémon

1. Porphyre de Tyr (*Fragm. histor. gr.*, III, p. 704).
2. *Ibid.*
3. Tive-Live, XLII, 54.

des Thessaliens dans un décret amphictyonique de 178-177 [1]. L'année même où il présidait la ligue thessalienne, il fut, avec son frère Hippolochos, élu proxène par la ville de Thaumaces, en Phthiotide [2].

XXI

Homeros de Larissa.

(Entre 159 et 146.)

Ce stratège est connu par un acte d'affranchissement de Delphes, rendu sous l'archontat local d'Euclès, postérieur à 159 [3].

XXII

Thessalos, fils de Thrasymedes, de Phères.

(Entre 150 et 147.)

Thessalos commandait le κοινὸν thessalien quand fut rendue, par le sénat romain, la sentence d'arbitrage entre les villes de Narthakion et de Mélitée, en Phthiotide (sénatus-consulte de Narthakion) [4].

XXIII

Léon, fils d'Agesippos, de Larissa.

(Entre 149 et 146.)

Léon était stratège des Thessaliens quand fut gravé le sénatus-consulte de Narthakion. C'est donc sans doute le successeur immédiat de Thessalos [5].

1. *Bull. corr. hell.*, VII, 427.
2. P. Monceaux, *Inscriptions de Thessalie* (*Bull. corr. hell.*, VII, p. 44-48); *Les proxénies grecques*, p. 181.
3. Haussoullier, *Bull. corr. hell.*, V, p. 423 sq.
4. Latischew, *Bull. corr. hell.*, VI, p. 366 : « ἀνεγράφη δόγμα τὸ γενόμενον ὑπὸ συγκλήτου ἐπὶ στρατηγοῦ τῶν Θεσσαλῶν Θεσσαλοῦ τοῦ Θρασυμήδεος Φεραίου. »
5. *Ibid.*

Nous possédons des inscriptions datées d'après le nom de ce Léon [1].

C'est un des derniers stratèges que les Thessaliens aient élus au IIe siècle. En 146, le pays est annexé à la province romaine de Macédoine, le κοινὸν est dissous et les villes n'ont plus pour éponymes communs que les proconsuls. Mais, en Thessalie, comme en d'autres pays grecs, l'ancienne confédération dut se reformer plus tard pour la célébration des cultes nationaux. Elle existait sans doute, mais sans aucune valeur politique, quand éclata la guerre civile entre César et Pompée. Les deux adversaires avaient intérêt à ménager les populations de la vallée du Pénée, où semblait devoir se décider la querelle. C'est Pompée sans doute qui accorda aux Thessaliens l'autonomie, car les premiers stratèges fédéraux nous apparaissent comme des partisans des Pompéiens. Après la bataille de Pharsale, César confirma officiellement le privilège des Thessaliens, et l'on vit recommencer la série des stratèges et des monnaies du κοινόν.

XXIV

Hegesaretos.

(Temps de César.)

Ce personnage, très puissant en Thessalie, y soutenait le parti de Pompée. Quoique nous n'en ayons pas de preuve formelle, il est vraisemblable qu'il avait été élu stratège de la ligue [2].

XXV

Androsthenes.

(49-48.)

Androsthenes commandait la confédération thessalienne quand César entra dans le pays. Le stratège ferma à l'envahisseur les portes de Gomphi [3].

1. Le Bas, II, 1148-1150 ; *Mittheilungen deutsch. Instit. Athen.*, 1882, p. 344.
2. César, *De bello civili*, III, 35, 2.
3. Id., III, 80 : « Itaque Androsthenes, *prætor* Thessaliæ... »

On peut attribuer à ce personnage plusieurs des monnaies fédérales qui sont signées Ἀνδροσθένους; les autres appartiennent au stratège de 188-187, Androsthenes, fils d'Italos, de Gyrton.

XXVI

Petræos.

(48-47.)

Petræos, d'une ancienne famille thessalienne, se mit en 49-48 à la tête du parti de César et lui fournit un corps d'auxiliaires. Il obtint en récompense le droit de cité et l'amitié de César, dont il fut l'hôte. Il fut plus tard victime des guerres civiles et condamné à mort. Sous Auguste, un autre Petræos fut brûlé vif par ordre des Thessaliens [1].

Petræos, sans doute sur la recommandation de César, fut élu stratège par les Thessaliens après la bataille de Pharsale. Nous possédons des monnaies fédérales à son nom [2].

XXVII-LVIII

Stratèges d'époque incertaine.

Pour les stratèges fédéraux dont les noms suivent, nous n'avons pas jusqu'ici d'indication chronologique précise. Nous les énumérons par conséquent dans l'ordre alphabétique.

XXVII. — Agasimos de Larissa. — Inscription de Kierion. Il faut lui attribuer sans doute quelques-unes des monnaies fédérales signées Ἀγα(σίμου) [3].

XXVIII. — Agathanor, fils d'Eurydamas, de Gomphi. — Pierre de Lamia. Sous la magistrature de ce stratège ont pu être frappées plusieurs des médailles à légende Ἀγα(θάνορος) [4].

1. César, *De bello civili*, III, 35; Cicéron, *Philippiq.*, XIII, 33 : « Securi percussos Petræum et Menedemum, civitate donatos, et hospites Cæsaris, laudastis. » — Plutarque, πολιτικὰ παραγγέλματα, 19.

2. Percy Gardner, *Thessaly*, n° 20; Lenormant, *Revue numismatique*, 1852, p. 213; *La monnaie dans l'antiquité*, II, p. 111-112.

3. Le Bas, 1188; Percy Gardner, n° 47.

4. Le Bas, 1151; Percy Gardner, n° 47. Un stratège Eurydamas, sans doute

XXIX. — Alexandros. — Monnaies fédérales [1].

XXX. — Asclapion. — Inscription d'Éginion [2].

XXXI. — Cephalos. — Inscription d'Oloosson. — Monnaies du κοινόν [3].

XXXII. — Cyllas, fils d'Eubiotos. — Le stratège Cyllas nous est connu par plusieurs marbres thessaliens. D'un acte d'affranchissement de Gonnos, il résulte que ce personnage a exercé trois fois la magistrature suprême [4].

XXXIII. — Eumasos. — Monnaies fédérales [5].

XXXIV. — Gauanas. — Monnaies fédérales [6].

XXXV. — Harmodios. — Monnaies fédérales [7].

XXXVI. — Hippatas. — Monnaies fédérales [8].

XXXVII. — Hippocratides. — Monnaies fédérales et inscription [9].

XXXVIII. — Hippalos. — Monnaies fédérales [10].

XXXIX. — Hypalidas. — Monnaies fédérales [11].

XL. — Isagoras, fils de Nysandros, de Larissa. — Ce magistrat est connu par une inscription de Lamia [12]. Il doit être le père ou le fils du stratège Nysandros, dont nous possédons des monnaies.

XLI. — Italos, fils de Philiscos, de Gyrton. — Nous possédons une inscription d'Halos, gravée sous la magistrature d'Italos, et des monnaies du κοινόν à son nom [13]. Il appartient sans doute à la

le père ou le fils d'Agathanor, est mentionné dans une autre inscription inédite que nous communique M. Fougères.

1. Percy Gardner, n° 5.
2. Le Bas, 1206 *b*.
3. Le Bas, 1314; Mionnet, *Description des médailles*, *Thessalie*, 10.
4. *Bull. corr. hell.*, 1886, p. 438 suiv; *Mittheil. deutsch. instit. Athen.*, IX, p. 300.
5. Mionnet, *Supplément*, n° 23.
6. Percy Gardner, n° 36.
7. Id., 6.
8. Id., 62.
9. Le Bas, 1241.
10. Mionnet, *Descr. des médailles*, *Thessalie*, 42.
11. *Ibid.*, 24.
12. Le Bas, II, 1154.
13. Heuzey, *Miss. de Macédoine*, n° 214, p. 431, l. 60; Percy Gardner, n°s 10-11.

même famille que le stratège de 188-187, Androsthenes, fils d'Italos, de Gyrton.

XLII. — Lysicles. — Monnaies fédérales [1].

XLIII. — Menecrates. — Monnaies fédérales [2].

XLIV. — Metrodoros. — Monnaies fédérales [3].

XLV. — Mimnomachos. — Monnaies fédérales [4].

XLVI. — Nicomates. — Monnaies fédérales [5].

XLVII. — Nonmenios. — Inscription de Phères [6].

XLVIII. — Nysandros. — Monnaies fédérales [7]. Ce doit être le père ou le fils du stratège Isagoras, fils de Nysandros, de Larissa.

XLIX. — Pherecrates. — Inscription et monnaies fédérales [8].

L. — Philippos. — Monnaies fédérales [9].

LI. — Philocrates, fils d'Archélaos, de Larissa. — Monnaies fédérales et inscription [10].

LII. — Pollichos. — Ce magistrat est mentionné dans un décret de la confédération thessalienne [11].

LIII. — Polyxenos. — Monnaies fédérales [12].

LIV. — Ptolemæos, fils de Stratogenes, de Gyrton. — Monnaies du κοινόν. Ce magistrat est mentionné dans la même inscription d'Halos que le stratège Italos [13]. Tous deux ont dû être en charge entre 179 et 146.

LV. — Python. — Monnaies fédérales [14].

LVI. — Timasitheos. — Ce stratège est cité dans un décret de

1. Percy Gardner, n° 1.
2. Id., 16.
3. Mionnet, *Supplément*, n° 13.
4. Percy Gardner, 17.
5. Mionnet, *Supplément*, 15.
6. Le Bas, 1144.
7. Percy Gardner, 19 et 64.
8. *Bull. corr. hell.*, 1886, p. 447; Percy Gardner, 66.
9. Percy Gardner, 28.
10. Id., 32 et inscription inédite communiquée par M. Fougères.
11. *Bull. corr. hell.*, 1886, p. 431.
12. Percy Gardner, 21.
13. Heuzey, *Miss. de Macédoine*, n° 214; Percy Gardner, 22.
14. Mionnet, *Supplément*, 21.

Lamia. Il a sans doute présidé à la fabrication des monnaies signées Τιμα(σιθέου)[1].

LVII. — Xennippos. — Monnaies fédérales[2].

LVIII. — X de Kierion. — Inscription thessalienne[3].

PAUL MONCEAUX.

(*A suivre.*)

1. *Mittheil. deutsch. Instit. Athen.*, 1882, p. 364 ; Mionnet, *Descript. des médailles*, 43.

2. Percy Gardner, 56.

3. *Mittheil. deutsch. Instit. Athen.*, 1882, p. 232. Un stratège Xénon est mentionné dans une inscription inédite que nous communique M. Fougères.

LE

POISSON DANS LES PIERRES GRAVÉES

Lorsqu'en étudiant les pierres gravées que nous a léguées l'antiquité je suis arrivé au *poisson*, je pensais devoir me borner à puiser dans les savants travaux consacrés jusqu'à ce jour par les érudits au poisson symbolique et au poisson allégorique. Ils semblaient appartenir presque exclusivement à la religion chrétienne, bien que cependant ce ne fut qu'une tradition de l'antiquité orientale; avant qu'ils fussent connus des Grecs et des Romains, les Chaldéens, les Assyriens et les Égyptiens les avaient en effet adoptés comme symboles, encore inexpliqués, et les avaient placés dans les constellations célestes[1].

Il est certain que la nature du poisson, vivant dans un milieu où l'homme meurt rapidement, devait frapper d'étonnement les peuples encore à peine civilisés. Les premiers raisonnements, mêlant immédiatement une idée superstitieuse aux faits difficiles à expliquer, entouraient nécessairement le poisson du respect qui s'attache à l'inconnu; les pierres précieuses étaient dans les mêmes conditions; il n'est donc pas étonnant de voir leurs légendes se mêler; elles deviennent ainsi la source des *Cyranides* de l'Hermès-Trismégiste. Je crois qu'il n'existe plus de cet ouvrage aujourd'hui qu'un manuscrit, le n° 349 du fonds grec de l'Escurial; je ne l'ai pas vu et je n'ai pu encore en obtenir copie. Mais, heureusement au XVIIe siècle, Rivinus[2] le traduisait

1. Chez les Assyriens, nous trouvons le poisson Oannès; chez les Egyptiens, l'Oxyrinque est sacré.

2. *Kiriani Kyranides*, traduct. de Rivinus, Aera C. Lipsiæ, 1638, in-12. [Bibl. Nat. : S. 1345.]

en latin et, dans son édition de 1638, il est permis d'étudier les Cyranides, presque sur le texte, car s'il a traduit les explications, il a laissé dans les formules les termes grecs, que nous pouvons identifier [1]. Je ne veux pas insister ici sur les origines probables des Cyranides, chercher de quelle époque elles peuvent dater, demander si elles appartiennent ou non à l'École d'Alexandrie, si les livres de Zoroastre ont influé sur leur composition; toutes ces questions font partie d'un travail d'ensemble que je prépare, dans lequel les documents s'étayent et se corroborent : cependant j'inclinerais à supposer qu'elles peuvent avoir été écrites, au plus tard, vers le milieu du IIe siècle, car elles offrent avec Damigeron des analogies frappantes, et Damigeron est cité par Apulée et par Tertullien. En tous cas, elles nous donnent toute une série de formules et de figures cabalistiques et médicales, — ce qui se confond à cette époque, ainsi que nous l'apprend Apulée dans son *Apologie*, — adoptées dans les premiers siècles de l'ère chrétienne. Elles offrent un mélange fort intéressant de christianisme et de paganisme, — Vénus s'y trouve à côté du démon, tous les deux avec leur puissance païenne et chrétienne, — qui fait, de ce traité, un document des plus précieux à consulter.

Mais il me faut tout d'abord dire quelques mots de l'économie de sa composition, qui est basée sur la *littéromancie*, la science magique qui consiste à tirer des présages de la réunion des lettres de l'alphabet, et, en développant cette idée, à se servir, pour composer une formule cabalistique, de mots commençant par la même lettre, ou tout au moins de la représentation figurée ou naturelle des objets que ces mots désignent. Dès lors l'ouvrage devait comprendre vingt-quatre formules, nombre égal à celui des lettres de l'alphabet grec. Dans chacune d'elles, nous trouvons les quatre éléments représentés : l'air par l'oiseau, la terre par

1. Depuis la lecture de cette étude à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. H. Omont a bien voulu me signaler deux manuscrits de la Bibliothèque nationale, F. Grec, nos 2537, copie de 1272, et 2419, copie du XVe siècle, qui contiennent les Cyranides. J'ai pu contrôler alors l'exactitude des formules données par Rivinus.

la plante, le feu par la pierre, l'eau par le poisson. Le rédacteur a ensuite choisi, dans les quatre classes que nous venons de signaler, une espèce, dont le nom commençât par la même lettre, et c'est la réunion de ces quatre éléments, c'est-à-dire, la gravure, sur une certaine pierre, d'un oiseau et d'un poisson, nominativement désignés, accompagnée d'une feuille naturelle de la plante, placée sous la pierre, qui produit les effets médicaux et magiques, indiqués à la suite de la formule. Le rôle du poisson devenait dès lors si intéressant, si différent de ce qu'on en savait jusqu'à présent, que j'ai cru devoir approfondir la question et tenter de mettre en lumière la source et l'idée première de cette croyance superstitieuse.

Jusqu'à présent le poisson, ou les poissons, suivant qu'on parlait du poisson symbolique ou de la constellation des Poissons, était un terme générique duquel se trouvaient seuls dégagés la baleine, le dauphin[1], le crabe, l'anguille, la raie[2], et certains coquillages, parce que leur forme absolument caractéristique ne laissait subsister aucune hésitation sur leur nature; mais, dès qu'il s'agit de poissons allongés, n'ayant entre eux que de petites différences, sensibles souvent pour celui-là seulement qui les connaît, souvent aussi fort mal représentés par suite de l'inhabileté du graveur ou du sculpteur, il est plus difficile, disons même impossible, de différencier les espèces; le terme générique « le poisson » est dès lors tout naturel. Comment distinguer, en effet, si on a devant soi, une murène ou un thon, une dorade ou un loup de mer, un anchois ou une sardine? Cependant, chacun d'eux a une signification particulière, une vertu spéciale, que nous fait connaître le manuscrit grec que nous étudions aujourd'hui.

Je ne m'arrêterai pas aux vingt-quatre poissons; la distinction entre les poissons allongés et ceux que leur forme particulière désigne suffisamment me permettra de signaler seulement au passage ces derniers : mais je suivrai l'ordre des Cyranides.

1. Camille Leonardi. *Speculum lapidum*, Lib. III. C. XIII. Pierres 11 et 13.
2. Signa Chael, pierre 23.

A

Ἀετός, aigle, poisson.
Ἀετίτης, aétite, pierre.
Ἀετός, aigle, oiseau.
Ἄμπελος λευκή, bryonne, plante.

Formule pour la guérison de l'asthme, de l'épilepsie, de la dyssenterie, des hémorroïdes, des verrues; remède souverain contre la fornication et l'ivresse; la pierre trouvée dans la tête de l'aigle (poisson), guérit de la fièvre quarte. Voici l'intaille : un aigle (poisson)[1], gravé sur une aétite montée en bague, et sous

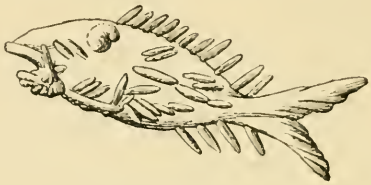

Aigle gravé du Cabinet des médailles.

le chaton, une graine de bryonne et l'extrémité des plumes de l'aile d'un aigle, ou à défaut de faucon. Cette pierre défend des accidents, aide à bien parler et sert à bien d'autres choses, qu'Hermès ne veut pas dire. C'est de la bryonne que sont tirées les propriétés pharmaceutiques : Pline la vantait comme le remède de l'épilepsie : ce n'est au fond qu'un purgatif énergique.

B

B comprend le crabe. Βυσσός, nous le signalons seulement.

Γ

Γλαῦκος, glaucus, squale[2].
Γλαύξ, chouette.
Γνάνθιος, gnanthius, pierre.
Γλυκυσίδη, pivoine.

1. Au cabinet des médailles, il y a un aigle intaillé très reconnaissable. N° 2165.
2. Cité par Apulée. Apologie. G. Krueger. Berlin, Weidmann, 1863, in-8°, f° 49.

Je n'ai pu identifier la pierre gnanthius, ne l'ayant rencontrée jusqu'à présent dans aucun des lapidaires de l'antiquité que j'ai parcourus ; Hermès la fait suivre de cette mention : Gnanthius est durus sicut μυλίας, similis granato.

C'était la formule pour aider les femmes à concevoir, pour les empêcher de concevoir, pour les faire enfanter facilement, pour chasser les démons, les fantômes et faire des prodiges.

L'intaille devait représenter, sur un gnanthius, une chouette gravée, ayant sous ses pattes un glaucus : elle procurait des songes agréables. La pivoine, qui était une des plantes médicinales les plus anciennement employées, était considérée par les anciens comme essentiellement emménagogue ; il est dès lors bien facile de saisir les rapports qui existent entre cette vertu et les qualités reconnues à la recette Γ.

Δ

Δράκων, vive.
Δενδροκολάπτης, pic-vert.
Δρακόντεα, serpentaire.
Δενδρίτης, dendrite.

Guérit les blessures : pour l'ouïe, la lèpre, la leucoplegmatie (hydropisie) ; puis, elle sert à ouvrir les portes, à briser les chaînes, à domestiquer les bêtes sauvages, à être aimé de tous, et à obtenir ce qu'on demande.

En intaille, elle devait représenter un pic-vert gravé sur une dendrite, ayant dans ses pattes une vive. Sous le chaton de l'anneau il était nécessaire d'ajouter une feuille d'herbe au pic ou de serpentaire : grâce à elle, les yeux brillent, les maux de tête disparaissent, les yeux malades se guérissent, on devient riche et puissant.

Si nous recherchons d'où l'élément tire sa vertu, c'est de la serpentaire : les anciens lui attribuaient le pouvoir de guérir les blessures, de réduire les fractures, de sécher les ulcères : l'herbe au pic, de son côté, avec la dendrite, ouvrait les portes, faisait

sortir les coins des arbres dans lesquels ils étaient restés, brisait enfin les chaînes.

E

E, comprenant l'échinus, qui n'est qu'un coquillage sur lequel nous aurons à revenir, nous passons au Z.

Z

Pour les besoins de la formule le rédacteur a quelque peu modifié l'orthographe de trois des termes :

Ζμίρενα, pour Μύραινα, murène.

Ζμάραγδος, pour Σμάραγδος, émeraude.

Ζμίλαξ, pour Σμίλαξ, salsepareille.

Ζάνκος, vautour.

Cette formule facilite l'accouchement, aide les femmes grosses, guérit la fièvre quarte, la lèpre, la colique, calme les lunatiques, éloigne les mauvais songes; l'émeraude doit être intaillée d'un oiseau de proie au bec crochu ayant sous ses pattes une murène [1]; il faut mettre sous l'intaille un peu de racine de salsepareille; la pierre deviendrait bien meilleure si elle était enduite de graisse de murène. La salsepareille est un excellent remède employé dans les maladies de peau et les rhumatismes; Pline ne la signale cependant que comme bonne pour éprouver le vin; Dioscoride, au contraire, la prône contre le vin.

H

Ἠδονή, l'ἀφύδιον, la loche de mer.

Ἠρίγγιον, seneçon.

Ἡλιακή, flamant.

Ἡφαίστιος, pierre de Vulcain.

Pour soulager les néphrites et les rétentions d'urine; pierre

1. Nous devons comparer cette pierre gravée avec la sculpture reproduite dans Clarac, *Musée de sculpture antique et moderne*, Paris, Texier, 1828-1830, pet. in-f°, long, t. II, p. 175, n° 315.

magique, elle sert à chasser le démon, à lui faire dire qui il est, d'où il vient. Le seneçon est ainsi qualifié dans les traités de botanique médicale : émollient, résolutif, vulnéraire, antihystérique, diurétique, désobstruant, emménagogue. Il est facile de voir que c'est lui qui joue le rôle important dans cette formule.

Θ

Θύννος, le thon.

Θύρσος, la rue, appelée par les médecins grecs πήγανον ὀρεινόν.

Θύρ, faucon.

Θυρσίτης, pierre thyrsite.

Pour rendre l'ivresse agréable et permettre de boire sans être malade.

La thyrsite est semblable au corail, et ce dernier était un remède pour les maux d'estomac. La rue, dit Pline, était le remède contre l'ivresse; il est facile d'expliquer dès lors comment le thon, par la littéromancie, acquiert ces deux qualités.

I

Ἰουλίς, la girelle.

Ἴασπις, le jaspe.

Ἰτέα, le saule.

Ἰκτῖνος, le milan.

Sur la pierre gravée, qui dépend de cette formule, la girelle n'est pas signalée.

K

Κύναιδος, cynœdus, poisson, herbe, pierre, oiseau. Comment l'identifier dans tous les règnes? Comme poisson, il me semble que ce pourrait bien être le chien de mer[1] (κύων) ; la plante pourrait être l'églantier, la cynocéphale de Pline, l'osirité, l'*osireostafê*, d'Apulée, propre aux maléfices, ou la bruyère, ἐρείκη du *De Iside,* de Plutarque. (*Antiquaires de France*, *Bulletin*. 1882, p. 133.) La pierre cynœdia est blanche, dit Isidore de Séville; Hermès l'appelle ὄψιος, pierre du soir. Est-ce l'ὀψιανός, pierre

1. Cf. Ducange, V° *Cynædus*.

obsidienne, d'Astrampsychus? En tous cas, c'est une pierre érotique, et la formule sert à guérir les maux d'yeux, la fièvre quarte, et les maladies de foie.

Λ

Λάβραξ, loup de mer.
Λίβανος, encens.
Λύγξ, vautour.
Λυγκούριον, pierre de lynx.

La pierre gravée est bonne pour les maladies d'yeux.

M

Μορμύρος, spare.
Μορέα, mûrier.
Μύγριος, hibou.
Μῆδος, pierre médique.

Formule pour purger, pour calmer les douleurs de dents, les gencives irritées, pour arrêter le flux des femmes, les saignements de nez, les hémorroïdes, et soulager les hémoptoïques.

La pierre gravée est ainsi décrite : sur une pierre médique, un spare gravé : mettre l'intaille dans une petite boîte de fer, avec un bourgeon de mûrier. Les tapidaires du xve siècle, qui n'ont rien inventé, attribuaient à la pierre médique la propriété de faire évacuer tout ce qu'on avait dans le corps, mais, croyons ici bien plutôt à la puissance du mûrier, dont les bases en sirop sont astringentes et bonnes pour les maux de gorge, et dont l'écorce passait à tort ou à raison pour être vermifuge et purgative.

N

Ναυκράτης, pilote.
Νεκυία, thapsus barbatus.
Νῆσσα, frégate.
Νέμεσιτης, pierre némésite[1].

1. Nemessitis lapis est optimus quem de ara Nemesiæ deæ dicunt Athenienses elevari. (Camille Léonard, *Speculum lapidum*, Hambourg, Liebezeit 1717, in-12, p. 104.)

Pour les peurs nocturnes, pour chasser le démon, pour les podagres.

La plante Νεκυία, ou herbe des morts, tire son nom latin de l'île de Thapsos, où elle fut découverte. Les Arabes l'appellent Bou-Nefaa, c'est d'elle certainement dont se servit l'Égyptien Zachas pour évoquer l'âme de Téléphron.

Ξ

Ξιφίας, espadon.
Ξιφίον, glaïeul.
Ξιφίος, pierre.
Ξιφίος, faucon.

Voici la description de la pierre gravée : un faucon ayant sous ses pattes un espadon : il faut mettre sous la pierre un peu de racine de glaïeul. Elle est surtout considérée comme une pierre magique puisqu'en la mettant sur un animal, ou sur une idole, il lui fait prédire l'avenir.

O

Ὄρφος, barbier.
Ὀνοθύρσις que je crois être le Ὀνομάλαχχη, mauve.
Ὄρτυξ, caille.
Ὀνυχίτης, onyx.

La pierre gravée doit porter : une caille ayant sous ses pattes un barbier; frottée d'un onguent dont la recette est donnée, elle rend invisible.

Mais la formule guérit les illusions et les maladies de matrice. Ajoutons que la mauve a, parmi ses propriétés pharmaceutiques, celles d'être diurétique et calmante; il est tout naturel qu'elle puisse soulager les maladies de matrice.

Π

Le poisson étant représenté par la pourpre, qui est un coquillage, nous le passons; nous passerons aussi la lettre P, comprenant l'aiguille, Ῥαφίς, qui est un poisson de mer, res-

semblant à une anguille, avec un bec pointu, ces deux poissons différant absolument en effet des espèces que nous voulons étudier.

Σ

Σάλπη, la merluche.

Στρουθοκάμηλος, l'autruche.

Σατύριον, l'orchis.

Σαφίριος, le saphir.

Sur un saphir, faites graver une autruche tenant dans son bec une merluche ; sous la pierre mettez un peu d'orchis, et avec de la pierre broyée, qui vient de l'estomac de l'autruche, un morceau de la peau du même estomac, vous aurez un remède infaillible contre l'indigestion. C'est, par exemple, au satyrion dont la forme le faisait passer pour aphrodisiaque, qu'il faut demander les effets érotiques indiqués par Hermès [1].

T

T, commence par la raie, Τρυγών, poisson à formes arrondies, qui sort de la catégorie de ceux que nous étudions. Nous voulons cependant mentionner cette pierre gravée, indiquée par Chaël : « Turturis marini imago si in lapide nigro, de quo parangones fiunt, reperta fuerit, et in annulo plombeo legata feratur, non poterit lædi ab aliquo, et a senioribus ac dominis terrarum deligetur. »

Υ

Υ est ainsi composé :

Ὑμος, que je ne trouve nulle part : je crois qu'il devait y avoir Ὑαινάς, la sole.

Ὑπέρικον, mille-pertuis.

Ὑπέριον, femelle de l'aigle.

Ὑαινης, hyœna lapis.

1. Ad omnem indigestionem et tensionem et amorem : convenit enim maxime eis qui multo coïtu uti appetunt et senibus.

Lorsque vous trouverez une pierre gravée d'un aigle mangeant une sole, mettez sous le chaton un peu de millepertuis, et vous aurez un puissant philtre pour les phlegmons, les maladies de matrice, dont il faut cependant excepter la chute.

Le mille-pertuis est antihystérique, et Pline rapporte qu'il est emménagogue et agit sur les nerfs.

L'hyène, représentée ici par sa pierre, avait, d'après les mages, une très grande puissance : son œil notamment facilitait les accouchements, et c'est toujours, comme on le voit, de la matrice dont il est ici question.

Quant à la sole, Pline la donne comme excellente pour les maux de rate.

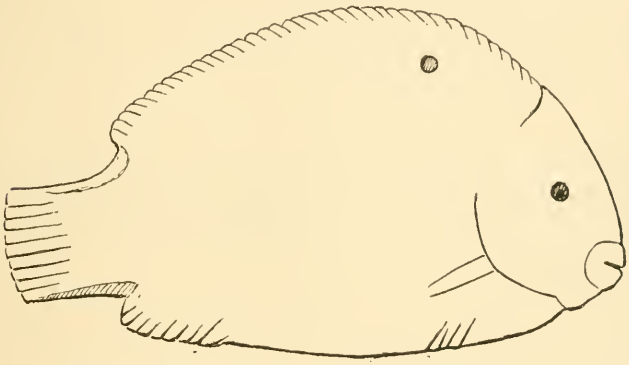

Il y a au Louvre, dans le musée des antiquités chrétiennes, don de M. de Saulcy, n° 65, un poisson qui est certainement une sole.

Φ

Le phoque, φώκη, est le poisson du Φ.

X

Χρύσοφρυς, la dorade.
Χρυσάνθεμος, le souci.
Χρυσόπτερος, la plume d'or.
Χρυσίτης, le chrysite.

« *Ad ortygis magnitudinem* », disent les Cyranides, en parlant du Χρυσόπτερος, probablement le loriot, qui passait pour avoir de grandes propriétés médicales.

Formule pour rendre aimable et faire réussir en tout.

Un chrysoptère gravé sur une chrysite, ayant au-dessous une dorade, avec un peu de racine de souci mise sous le chaton, est une pierre excellente pour l'estomac, les fluxions de reins et de matrice, les fièvres. Celui qui possède la pierre qui se trouve dans la tête de la dorade peut procurer de grands soulagements aux phtisiques.

Le souci, ou *calendula officinalis*, était considéré comme le remède des verrues, des tumeurs, comme antiscrofuleux, antiictérique, antiophthalmique, anticancéreux et emménagogue. Ce sont là précisément les qualités attribuées à la pierre gravée que nous venons de citer.

Ψ

Le Ψύλλος du Ψ doit être identifié, je crois, avec la crevette, qui est un crustacé, et par là même n'est pas un poisson, nous le passons donc.

Ω

Ὥρις, mendole ou anchois.

Ὤκυμον, basilic.

Ὠκύπτερος, hirondelle.

Ὠκιρόκιος, sorte d'aétite.

Au cabinet des médailles, il y a un camée, le n° 145, qui repré-

sente une crevette ayant au-dessous d'elle un petit poisson qui me semble bien être un anchois.

Mamachi (Th.-M.). *Originum et Antiquitatum Christianarum*[1], pl. LVI, reproduit une pierre presque semblable, mais qui porte en plus ΙΧΘΥ CΩΤΗΡ. (qui me semble avoir été ajouté après coup) : seulement le poisson n'est pas le même que celui du cabinet des médailles. Cette même pierre est aussi dans *Hagioglypta* a Johanne l'Heureux; Paris, Toulouse, 1856, in-8, p. 113.

Pour guérir la fièvre tierce, faire accoucher les femmes, donner paix et amour à tous.

La pierre gravée avec les animaux de cette formule est pleine de vertus : mais il faut qu'elle porte une hirondelle, ayant sous ses pattes un scorpion au-dessus d'une mendole ou anchois : il faut, sous le chaton, mettre un œil de scorpion et un de mendole, avec un peu de racine d'aconit. Elle arrête le venin et humilie vos ennemis.

Si on donne à boire à un homme mordu par un chien enragé l'eau dans laquelle aura trempé cette pierre, il guérira, il en sera de même pour les maniaques.

Les anciens ont toujours cru que le basilic était un remède très efficace pour la morsure des scorpions. Les médecins du xve siècle confondant même avec la plante l'animal fabuleux qu'ils appelaient le basilic, prétendaient que ce dernier, gravé sur une pierre, guérissait la morsure du scorpion. Il était aussi renommé pour les accouchements. C'est certainement de la plante que la recette tire sa vertu.

Dans les autres pierres gravées, indiquées par les Cyranides, mais en dehors de la littéromancie, on rencontre encore une pierre avec poisson allongé, la sardine; elle doit faire partie de la ceinture de Vénus, ainsi que de celle que les rois doivent toujours porter sur eux.

En résumé, voici dix-sept poissons allongés, d'apparence presque semblable, par conséquent difficiles à distinguer : Hermès nous en fait connaître la vertu. Jusqu'à présent je n'ai pu, sur les pierres gravées, en reconnaître avec certitude que trois : l'aigle,

1. Rome, Pallas, 1749, in-4, 4 vol.

la sole, l'anchois; il est certain que nous en trouverons d'autres; mais ce ne sont pas les dessins qu'il faut consulter, ce sont les pierres elles-mêmes. M. Deloche nous en a fait connaître quelques-unes dans la *Revue archéologique*. Si nous nous demandons d'où les poissons, ainsi représentés, peuvent tirer les propriétés qui leur sont attribuées, les plantes thérapeutiques, qui font partie de chaque formule, nous l'apprendront. Les livres des anciens, les ouvrages les plus récents, disent les effets médicaux de chacune de ces plantes, et, en les rappelant à la fin de chaque formule, on est forcé de constater que c'est d'elles, presque entièrement, que dérive la puissance attachée par Hermès aux poissons dont il vient d'être question; le souvenir des plantes dont la feuille devait être placée sous le chaton de l'anneau s'étant trouvé perdu, la tradition n'en continua pas moins à conserver aux pierres gravées la puissance qui leur était attribuée quand elles étaient accompagnées d'une feuille de la plante thérapeutique.

Ce qui résulte de ce travail, c'est que le poisson, qui devient un des symboles du christianisme, jouissait, avant l'ère chrétienne et quelques siècles plus tard, d'une réputation talismanique indiscutable. Ptolémée Héphestion nous signale la bague d'Hélène, gravée d'un poisson : et la façon énergique et railleuse dont Apulée, le grand-prêtre d'Eschmoun-Esculape, initié à tous les mystères de l'Orient, se défend dans son Apologie de l'accusation de magie à l'aide des poissons, nous prouve l'importance qu'il attachait à l'accusation d'icthyomancie. Le poisson symbolique était donc répandu dans toutes les sectes religieuses, mais, suivant l'espèce à laquelle il appartenait, les propriétés qu'on lui attribuait étaient différentes.

F. DE MÉLY.

1. Liv. VII.

L'ÈRE DE YEZDEGERD

ET

LE CALENDRIER PERSE

INTRODUCTION

1. Parmi les computs chronologiques orientaux, après l'hégire, c'est l'ère dite de Yezdegerd qui est la plus importante et la plus intéressante à connaître. Elle a ceci de commun avec l'ère musulmane qu'elle est encore employée aujourd'hui ; mais elle l'emporte pour ainsi dire en antiquité sur l'hégire, en ce sens que les Arabes s'en sont servi pendant un quart de siècle sur leurs monnaies, avant que l'ère de 622 ne fût créée.

L'historien arabe Nizâm-eddin-Alkoudâï [1], l'auteur du *Shihâb-el-Akhbâr*, nous apprend que « les mages ont d'abord eu une ère datant de l'avènement d'Alexandre après la mort de Darius, puis une ère datant de l'avènement d'Ardéchir, et enfin une ère datant de Yezdegerd. » Par le mot *mages* il faut entendre évidemment les Perses adorateurs du feu, par opposition aux musulmans. Sur les trois ères que signale Alkoudâï, la première est celle des Séleucides, que les Orientaux appelaient, on le sait, l'ère d'Alexandre; la deuxième n'a jamais existé, les Sassanides n'ont jamais eu d'ère [2], du moins sur leurs monnaies, les seuls

1. Il vivait au ve siècle de l'hégire († 1088 de J.-C.). Voir le passage de cet auteur d'après Pococke dans Ideler, *Handbuch der Chronologie*, 1826, t. II, p. 500.

2. Sur l'année 117 de *la monarchie perse* citée dans les actes des martyrs et qui correspond à l'an 31 de Sapor II, v. Ideler, t. II, p. 553 et Noeldeke, *Tabari*, p. 411. C'est la seule mention que l'on connaisse d'une ère de la monarchie

monuments que nous ayons d'eux (les inscriptions ne sont pas datées). Ils comptaient pour chaque roi par les années de règne. Quant à l'ère de Yezdegerd, la troisième et la dernière en date, c'est celle qui fait l'objet du présent travail, celle que les astronomes arabes désignent sous l'appellation de *tarikh meliki Yezdegerdî*, « ère royale de Yezdegerd ». Le présent mémoire a donc pour but l'étude de cette ère, des circonstances dans lesquelles elle a été créée ainsi que du calendrier auquel elle s'applique.

2. Yezdegerd III est le dernier roi de la dynastie sassanide[1]. Après Chosroès II Parviz qui mourut en 628 assassiné par son fils et successeur Kobad II Shiroïé, l'empire des Perses est livré à l'anarchie. Dans l'espace de quelques années, huit à neuf souverains dont les noms sont à peine connus se succèdent sur le trône : parmi eux figurent deux reines, Boran ou Purandukht et Azermidukht, toutes deux filles de Chosroès. Après quatre années de guerre civile et d'événements tragiques racontés par les historiens grecs, arabes et arméniens[2], Yezdegerd, fils de Shariâr, petit-fils de Chosroès, qui vivait relégué au fond du Farsistân, fut choisi par les ministres et proclamé roi dans la ville sainte de Istakhar (Persépolis), l'ancienne capitale des Achéménides, Madaïn, la capitale moderne, étant en proie à la guerre civile. On était alors, d'après les historiens arabes, en l'an 11

perse; l'indication n'est, du reste, pas très exacte, car l'an 31 de Sapor est l'an 340 de J.-C., ce qui donnerait pour l'an 1 de la monarchie, 223 au lieu de 226 ou 538 des Séleucides, date généralement acceptée. L'an 31 de Sapor est donc en réalité la 113/114 de l'avènement des Sassanides et non 117. V. Ideler, p. 558.

1. D'après Mordtmann, ce serait Yezdegerd IV en comptant pour Yezdegerd II un personnage de ce nom qui aurait régné en même temps que Sapor II et dont Mordtmann (*ZDMG.*, 1854, p. 63; 1880, p. 65) a cru retrouver des monnaies ; mais la lecture de ces monnaies est fort douteuse et l'on ne trouve dans les historiens aucune mention de ce prétendu roi. Je maintiens donc au dernier Sassanide l'appellation de Yezdegerd *trois*. — V. *Encyclop.* de Ersch et Gruber, 1844, v. Isdegerdes, article de Weissenborn.

2. V. notamment Théophane, Eutychius, Hamza d'Ispahan, Ibn-el-Athir, Aboulfeda, Tabari, Mirkhond, Masoudi, Michel le Syrien, etc.

de l'hégire, 632-633 de J.-C. (on verra plus loin la date exacte), il s'agissait de défendre l'empire sassanide attaqué de toutes parts et de résister aux assauts des Grecs sous Héraclius, des Yué-Tchi au nord-est, et des Arabes déjà maîtres de la Palestine, de la Mésopotamie et dont le flot envahissant menaçait la Perse.

Yezdegerd défendit vaillamment son royaume, mais après la perte de la bataille de Cadesyah (près Kerbela, le 25 shaouâl au XIV de l'hégire ou au mois de moharrem au XV, la date est incertaine) Madaïn fut prise et pillée par les Arabes et Yezdegerd dut s'enfuir. Poursuivi par Saad-ben-Abou-Wakkas, général des armées d'Omar, il se réfugia dans l'Iran oriental où il perdit la bataille de Nehavend (642). Toutes les provinces de la Perse, l'Aderbaïdjan, l'Irak-Adjemi, la Susiane tombèrent successivement au pouvoir des Arabes qui installèrent alors des gouverneurs pour administrer le pays au nom du khalife. Retiré dans le Seïstân de 643 à 649, Yezdegerd demanda des secours aux Turks de la Bactriane et de la Sogdiane; d'après les annales chinoises, il se serait même adressé à un empereur de la dynastie des Thang auprès duquel, du reste, son fils se réfugia plus tard[1], mais il ne reçut aucun secours efficace. Chassé du Seïstân, il se retira près de Merv où, d'après les auteurs orientaux[2], il fit bâtir un pyrée pour déposer le feu sacré qu'il avait enlevé à Reï après l'invasion arabe et qu'il avait transporté successivement à Ispahan et à Nishapour. C'est à Merv que le petit-fils de Chosroès, le dernier rejeton des Sassanides, le chef de la religion mazdéenne fut assassiné par ordre d'un rebelle, Mahouï Sourî, l'an 31 de l'hégire[3].

1. V. Lebeau-Saint-Martin, *Histoire du Bas-Empire*, t. XI, p. 318, d'après Deguignes; W. Tomaschek, *Sogdiana*, 1877, p. 76. Chez les auteurs chinois, Yezdegerd est appelé I-sse-keu et son aïeul Chosroès, Ku-so-ho.

2. V. notamment Nikbi-ben-Massoud, trad. de Sacy, dans les *Notices et Extraits*, t. II (1789), p. 360 à 365.

3. Les circonstances de la mort de Yezdegerd sont connues ; on sait qu'il fut tué par un meunier nommé Chosroès chez lequel il s'était réfugié. Voir dans le *Livre des Rois* de Firdousi, t. VII, traduction Barbier de Meynard, 1878, p. 471 à 489, le récit dramatique et émouvant de la mort du dernier des Sassanides. Les auteurs orientaux présentent quelques variantes sur cet événement.

3. Quelle avait été la durée de son règne? Firdousi ne donne à ce règne que seize ans, « pendant *deux fois huit années* la lune et le soleil tournèrent au-dessus de lui », dit-il dans son langage poétique; suivant d'autres historiens (notamment Aboulfeda, édit. Fleischer, p. 98), Yezdegerd aurait régné encore moins; Cedrenus et Theophanes placent sa mort en 639; mais la plupart des historiens (Hamza, Ibn-el-Athir, Khondemir, Beladzori, etc.) placent la date de sa mort en l'an 31 de l'hégire « après un règne de vingt ans ». Nous avons, du reste, toute la série des monnaies d'argent frappées par Yezdegerd depuis l'an 1 jusqu'à l'an 20 de son règne; c'est là un témoignage irrécusable qui confirme celui de la majorité des historiens orientaux. Le Boundehesh ou *Création primordiale* composé en pehlvi au VIIIe siècle après la conquête arabe, dit de même en propres termes : « Yezdegerd exerça la souveraineté pendant vingt ans et il ne put résister aux Arabes qui avaient envahi tout le pays d'Iran... . Il se réfugia dans le Khorassan et le Turkestan, mais il y fut massacré... Après sa mort, l'Iran devint la proie des Arabes qui y établirent leur religion néfaste, détruisirent les coutumes des ancêtres. La religion mazdéenne fut affaiblie[1]. »

La date exacte du jour de la mort de Yezdegerd n'est pas connue, les auteurs arabes et persans se contentent de dire qu'il fut tué en l'an 31, sans indication du mois musulman. Or, l'an 31 de l'hégire va du 24 août 651 au 12 août 652 de J.-C.; d'autre part, l'an 20 de Yezdegerd, constaté par ses monnaies, a commencé le 12 juin 651 pour finir le 12 juin 652. La mort de ce souverain doit donc être placée entre le 24 août 651 et le 12 juin 652. Enfin l'astronome arabe Kotb-eddin dit que Yezdegerd fut tué l'an 960 de la période embolismique; or, nous verrons que cette date correspond à 651 de J.-C. Yezdegerd a donc été tué en cette année 651. Le poète Firdousi place l'événement dans la nuit du

M. Brown les a relevées dans le *Journal de la Société orientale américaine*, 1849, p. 498 à 505. — Cf. Assemani, *Biblioth. oriental.* (1725), t. III, p. 426; Gibbon, édit. Buchon, t. II, p. 447.

1. V. *Boundehesh*, traduction anglaise de West, 1880, préface, p. XLII.

30 du mois de khordad; nous verrons que c'était le troisième mois de l'année sassanide, ce qui donnerait pour date correspondante dans les mois juliens le 10 ou 11 septembre. Malgré le peu de confiance que nous inspire Firdousi au point de vue chronologique, rien ne nous empêche d'accepter cette date du 11 septembre 651 de J.-C. qui est le 19 moharrem de l'an 31 de l'hégire[1] et qui est, à la rigueur, possible et conciliable avec les indications que je viens de donner. La question, du reste, est sans intérêt, car si l'époque de la mort de Yezdegerd a été prise pour point de départ de l'ère de ce nom (v. *infrà*, § 40), c'est tout à fait exceptionnellement. Le vrai commencement de cette ère est l'année de l'intronisation de Yezdegerd; c'est ce dernier point qu'il est important de fixer.

4. Les historiens arabes nous apprennent que cet événement eut lieu en l'an XI de l'hégire, c'est-à-dire entre le 29 mars 632 et le 18 mars 633 de J.-C. L'astronome arabe Aboul-Hassan-Kouchiar, qui vivait au xie siècle, est très précis à cet égard, il dit « que le premier jour de l'année de l'intronisation de Yezdegerd, qui est devenu le point de départ de l'ère de ce prince, était le 22 rabi-el-aouel de l'an XI de l'hégire correspondant au 16 hazirân (mois syro-macédonien) de l'an 943 des Séleucides ». Ces deux dates correspondent au 16 juin 632 de J.-C. pour le commencement de la première année de Yezdegerd, qui est devenue plus tard la première année de l'ère de ce prince, et nous avons ainsi le point de départ très exact de cette ère.

C'est après le 16 juin de cette même année 632 que Yezdegerd fut proclamé roi. Hyde et Anquetil affirment que cette proclamation eut lieu le jour hormuz du mois de farverdin, c'est-à-dire le premier jour de l'année; mais cela est bien peu vraisemblable et n'est appuyé d'aucun témoignage. Je ne crois pas plus exacte l'assertion de Firdousi[2], d'après laquelle Yezdegerd serait devenu

1. Moharrem est le premier mois de l'année musulmane, en sorte que Yezdegerd aurait été tué dans les premiers jours de l'an 31 de l'hégire.
2. *Livre des Rois*, tome VII, p. 429.

roi le 25e jour de isfendârmed, le douzième mois de l'année persane, car Yezdegerd ne se trouverait avoir régné que quelques jours (du 11 au 16 juin) dans l'an *premier* de son règne et on n'aurait pas eu le temps matériel de frapper monnaie avec cette dernière date. Or, il y a des pièces de l'an *un*. A cet égard, je dois rappeler que les rois de Perse faisaient remonter leur règne au premier jour de l'année en cours au moment de leur accession au trône, en sorte que la deuxième année était comptée, alors qu'ils n'avaient encore régné que quelques mois. Ce fait a été surtout constaté dans la numismatique des souverains sassanides, et il a permis de contrôler la chronologie des historiens grecs et arméniens de cette époque; en voici quelques exemples.

Kobad II Shiroïé, successeur de Chosroès II Parviz, a des monnaies de l'an 2 (*tarein*) frappées dans le Khorassan et à Ecbatane, bien qu'en réalité il n'ait régné que huit mois, du 8 adar 628 de J.-C. au 1er tîr de la même année (du 25 février au 15 septembre). L'année perse s'étant en effet renouvelée pendant ce court intervalle, le 17 juin 628, il s'ensuit que Shiroïé s'est trouvé avoir deux années de règne; telle est l'explication des monnaies portant la date de l'an II. On n'a pas encore trouvé jusqu'à présent de monnaies de l'an 1. De même on a des monnaies de l'an premier (*ahad*) et de l'an 2 de Kesra II Khorezâd, bien qu'il n'ait été sur le trône que pendant quelques mois, un peu avant et un peu après le 16 juin 632. Il existe également des monnaies de l'an 1 (*aioki*) et de l'an 2 au nom d'Hormisdas V, petit-fils de Chosroès Parviz, qui fut proclamé roi à Nisibis par les troupes de la reine Azermidukht, vers la fin de l'année 631 et qui régna jusqu'après le 16 juin 632, date de sa seconde année, en même temps que Yezdegerd dont il fut quelque temps l'adversaire. Quant à Yezdegerd, nous possédons également toute sa série monétaire, depuis l'an *un* jusqu'à l'an vingt, c'est-à-dire de 632 à 651 de J.-C., l'an premier du règne ayant été reporté fictivement au 16 juin ou 1er farverdîn de l'année courante. C'est par une fiction du même genre que quelques années plus tard, quand les Arabes décidèrent d'adopter

un comput particulier et de choisir pour base de ce comput la fuite du prophète Mahomet et son entrée à Médine, événement qui avait eu lieu le lundi 8 rabi I (20 septembre 622), ils prirent pour point de départ, non cette dernière date qui était la date réelle, mais le 1er moharrem, c'est-à-dire le premier jour de l'année où eut lieu la fuite qui était de 68 jours plus haut, ou le 16 juillet 622[1].

M. Caussin de Perceval et après lui, M. A. Sédillot[2], pensent que ce fut seulement en 634 et non en 632 que Yezdegerd fut reconnu roi par les ministres et, pour concilier cette explication avec le 16 juin 632, qui est incontestablement la date de l'ère, M. Caussin de Perceval déclare « qu'il est possible que les Persans n'aient pas tenu compte des règnes de femmes ou princes éphémères étrangers à la postérité de Chosroès et qu'ils aient fait remonter le commencement de l'ère nouvelle au moment où s'était ouvert le droit de Yezdegerd à la couronne, c'est-à-dire à la mort d'Ardéchir III, fils de Shiroïé ». Je n'aurais pas cité cette opinion si elle n'était celle d'un éminent orientaliste, mais on voit qu'elle est en contradiction avec ces deux faits qui sont bien établis savoir que Yezdegerd fut proclamé l'an 11 de l'hégire et qu'il fut tué en l'an 31, après vingt ans de règne.

Au passage cité plus haut, de Aboul-Hassan Kouchiar[3], il faut ajouter ce que dit Alfergani, autre astronome arabe qui vivait deux siècles plus tôt († vers 830) à savoir que l'intervalle entre l'ère de Yezdegerd et l'ère de Nabonassar est de 1379 années perses plus trois mois ou (ce qui est plus exact) trois mois vingt jours; en effet, du 26 février 747, date de l'ère de Nabonassar, au 16 juin 632 il y a 1379 ans, trois mois et vingt jours. La même indication (fautive : trois mois pour trois mois vingt jours) se trouve dans Masoudi[4] qui l'a copiée dans Alfergani.

1. C'est en l'an 16 de l'hégire (637 de J.-C.) que fut établi ce comput par Omar sur les conseils d'Ali.

2. Caussin de Perceval, *Histoire des Arabes avant l'Islamisme*, 1848, t. III, p. 465. A. Sédillot, *Prolégomènes d'Oloug-bey*, 1853, p. 233.

3. V. le texte arabe dans Ideler, *Handbuch der Chronologie*, 1826, t. II, p. 520.

4. Masoudi, *Les Prairies d'or*, trad. Barbier de Meynard, t. III, p. 401. Masoudi écrivait à Bagdad vers 332 de l'hégire, par conséquent après Alfergani.

En résumé, la première année du règne de Yezdegerd va du 16 juin 632 au 16 juin 633 et cette année est en même temps la première de l'ère de ce souverain; nous dirons plus loin dans quelles circonstances cette ère a été ainsi choisie. Nous avons à nous occuper, au préalable, du calendrier qui était usité chez les Perses à l'époque de Yezdegerd et de ses prédécesseurs, à étudier la composition de l'année sassanide et à rechercher l'origine de ce calendrier, qui, après avoir été créé par la caste sacerdotale de la religion avestique, est encore aujourd'hui, après plus de deux mille ans, suivi par les sectateurs de Zoroastre.

5. On trouve chez les astronomes arabes et persans des renseignements fort précieux sur ce qui concerne l'année perse et pehlvie. Ce sont ces documents qui ont servi de base aux différents travaux des premiers savants, comme Golius (1669) et Hyde (1700), qui se sont occupés de cette question. Depuis, grâce à l'interprétation des livres zends et pehlvis, on a pu contrôler les indications des écrivains orientaux et on a reconnu qu'elles sont fort exactes pour la période postérieure, celle des derniers Sassanides. C'est également à l'aide des livres avestiques et de la littérature pehlvie que l'on peut tenter de reconstituer la période plus ancienne. Contrairement à ce qu'on aurait pu croire, les auteurs grecs et latins ne nous ont rien laissé d'exact pour cette époque, en sorte que sans les écrivains arabes, il aurait été impossible d'avoir aucune idée nette sur le calendrier des Perses avant la conquête musulmane. Ce sont eux qui ont été le point de départ des recherches faites depuis deux siècles sur cette matière obscure et quelque peu difficile, et si on ne peut pas arriver à une certitude absolue, on peut du moins, dans l'état actuel de la science, présenter des hypothèses qui ont un grand degré de probabilité. Ainsi conçue, l'exposition de ce chapitre de l'antiquité iranienne ne sera pas sans intérêt pour l'archéologue, le numismatiste, l'historien.

Je procéderai pour ce travail en allant du connu à l'inconnu, c'est-à-dire en commençant par l'époque moderne sur laquelle

nous avons des données certaines, pour reconstituer le passé tant à l'aide des documents intrinsèques et indigènes que par la comparaison avec les peuples voisins comme les Chaldéens et les Égyptiens.

Époque Sassanide.

6. C'est l'orientaliste anglais Thomas Hyde[1] qui, après Golius, a fait connaître en Europe les noms des mois sassanides, d'après les astronomes arabes, Alfergani et Ibn-Younis († en 1007). Voici ces noms persans avec la forme pehlvie correspondante, telle qu'on l'a trouvée plus tard dans le *Boundehesh*, l'*Arda-viráf nameh*, etc., et avec les formes zendes (au génitif) de l'Avesta[2].

1. Farverdîn,	en pehlvi :	Fravardîno,	en zend :	Fravashinam.
2. Ardibehesht,	—	Ardavahisht,	—	Ashahê-Vahistahê.
3. Khordâd,	—	Horvadad,	—	Haurvatâtô.
4. Tîr,	—	Tîr,	—	Tistryêhê.
5. Mourdâd,	—	Amerodad,	—	Ameretâtô.
6. Shahrîvar,	—	Shatvaîro,	—	Khshathrahê-Vairyehê.
7. Mihr,	—	Mitrô,	—	Mithrahê.
8. Abân,	—	Avân,	—	Apâm.
9. Adar,	—	Atarô,	—	Athrô.
10. Deï,	—	Dînô,	—	Dathushô.
11. Bahman,	—	Vohuman,	—	Vanheus-mananhô.
12. Isfendârmed,	—	Spendarmad,	—	Çpentayaô-armatôis.

Masoudi, qui était presque contemporain des astronomes précités, nous a également conservé, mais avec quelques variantes dues surtout à l'ignorance des copistes arabes, les noms des mois

1. Thomas Hyde, professeur à Oxford, né en 1636, mort en 1703. La première édition de son livre célèbre *Veterum Persarum etc. religionis Historia* est de 1700. La seconde édition, la plus connue, celle que je citerai souvent, est de 1750.

2. V. Hyde, p. 189, Ideler, *Handbuch der Chronologie*, t. II, p. 515. Pour les formes grecques que donnent Chrysococca et autres, telles que Φαρφαρδὶν, Αρτιβεές, Χορτάτ, Σαχριοῦρ, etc., v. Hyde, *ibid.* Les formes pehlvies que j'ai mises ici sont empruntées à West, le savant traducteur anglais du *Boundehesh* (1880), de l'*Arda-viráf-nameh* (1872), du *Mainyo-i-khard* (1885), etc., dans la collection des *Sacred books of the East.*

usités de son temps chez les Parsis de la Perse. Les mois étaient divisés en trente jours et chaque jour était consacré à une divinité ou *ized*, sorte de génie protecteur. Je crois devoir donner également le nom de ces jours d'après les mêmes autorités[1], sous leurs formes persane, pehlvie et zende :

1. Hormuzd;	en pehlvi:	Aûharmazd,	en zend:	Ahurahê-mazdaô.
2. Bahman,	—	Vohûman,	—	Vanheus-mananhô.
3. Ardibehesht,	—	Ardavahisht,	—	Ashahê-vahistahê.
4. Shahrîvar,	—	Shatvaîrô,	—	Khshathrahê-vairyehê.
5. Isfendârmed,	—	Spendarmad,	—	Çpentayâo-armatôis.
6. Khordâd,	—	Horvadad,	—	Haurvatâtô.
7. Mourdâd,	—	Amerodad,	—	Ameretâtô.
8. Deïbadar,	—	Din-i pavan Atarô.	—	Dathushô.
9. Adar,	—	Atarô;	—	Athrô.
10. Abân,	—	Avân,	—	Apâm.
11. Khour,	—	Khourshêd,	—	Hvarekhshaêtahê.
12. Mâh,	—	Mâh,	—	Mâonhô.
13. Tîr,	—	Tîr,	—	Tistryehê.
14. Djoush,	—	Gosh,	—	Geus.
15. Deïbamihr,	—	Din-î pavan Mitrô,	—	Dathushô.
16. Mihr,	—	Mitrô,	—	Mithrahê.
17. Souroush,	—	Srôsh,	—	Çraoshahê.
18. Resh,	—	Rashnû,	—	Rashnaos.
19. Farverdîn,	—	Fravardîn,	—	Fravashinam.
20. Behrâm,	—	Vahrâm,	—	Verethraghnahé.
21. Râm,	—	Râm,	—	Râmanô.
22. Bâd,	—	Vâd,	—	Vâtahê.
23. Deïbadîn,	—	Din-i pavan Dînô,	—	Dathushô.
24. Din,	—	Dînô,	—	Daênayaô.
25. Ard,	—	Ard,	—	Ashôis.
26. Ashtâd,	—	Ashtâd,	—	Arstâtô.
27. Asmân.	—	Asmân,	—	Açmanô.
28. Zamiâd,	—	Zamiâd,	—	Zemô.
29. Mâresfand,	—	Mârspend,	—	Mâthrahê çpentahê.
30. Anirân,	—	Anirân,	—	Anaghranam.

Plusieurs noms de ces izeds comme Bahman, Ardibehesht, Mihr, etc., étaient communs aux jours et aux mois, aussi pour

1. Hyde, *op. l.*, p. 190; Ideler, II p. 516. Dans le calendrier liturgique catholique, chaque jour de l'année est également placé sous l'invocation d'un et quelquefois plusieurs saints. Au moyen âge, on datait simplement par les fêtes des saints sans autre indication.

les distinguer on ajoutait *mah* (mois) ou *rouz* (jour) suivant le cas. Les Perses ne paraissent pas avoir connu la semaine de sept jours avec le repos dominical, mais ils avaient une sorte de division de mois en quatre parties inégales correspondant aux 1er, 8, 15 et 23, jours consacrés à Ahuramazda et au Créateur (*Deï* correspondant à *Datusho* de l'Avesta). Les autres jours étaient consacrés aux *Amesha çpenta* ou esprits supérieurs, au feu (*Atarô*), à Mithra (*Mitrô*, *Mihr*) et à des génies inférieurs[1].

E. Drouin.

(A suivre.)

1. V. Hyde, *op. l.*, p. 190; Ideler, II, p. 518.

INSCRIPTION

GRAVÉE SUR LE PIED D'UN VASE TARENTIN

(Communication faite par W. Helbig à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres.)

Messieurs, je vous présente le dessin d'un des monuments les plus curieux qui soient venus à ma connaissance, pendant mon séjour en Italie. C'est la partie inférieure d'un vase peint, découverte près de Chiusi, qui se trouve actuellement dans une collection particulière à Paris.

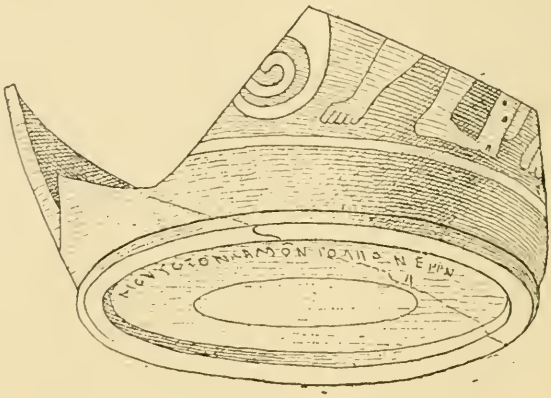

Fig. 1.

Notre figure 1 en donne l'ensemble réduit de moitié, à peu de chose près. Le diamètre du piédestal est de $0^{m},147$. Les fragments conservés de la panse du vase montrent, d'un côté, les jambes nues d'une figure virile, et devant elle la partie inférieure d'une massue, attribut qui nous fait reconnaître dans cette figure Hercule; d'une seconde figure placée vis-à-vis, il ne reste que deux doigts d'un pied et l'extrémité inférieure d'un bâton (fig. 2). Sur le fragment conservé du côté opposé (fig. 3), on

voit les jambes d'une femme habillée d'une tunique longue et

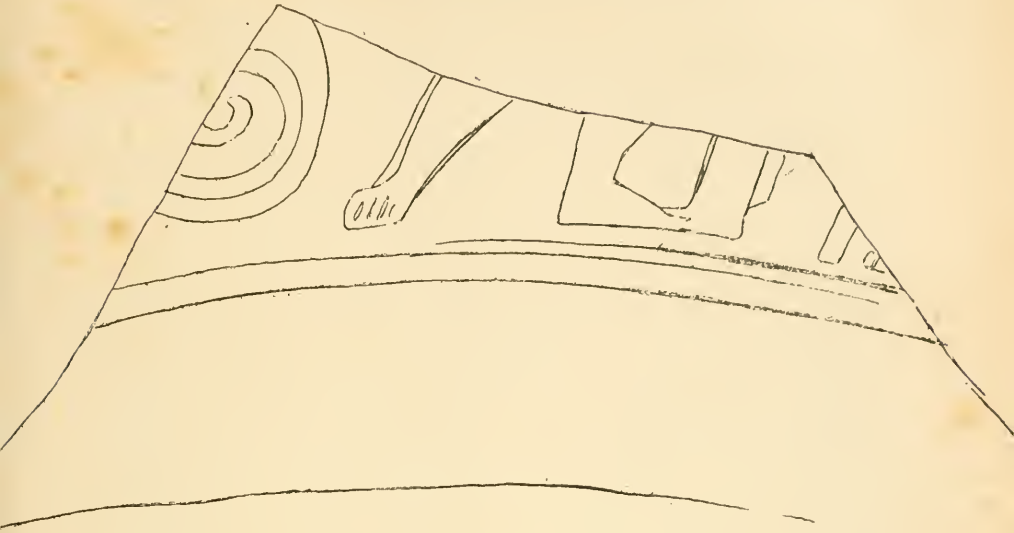

Fig. 2.

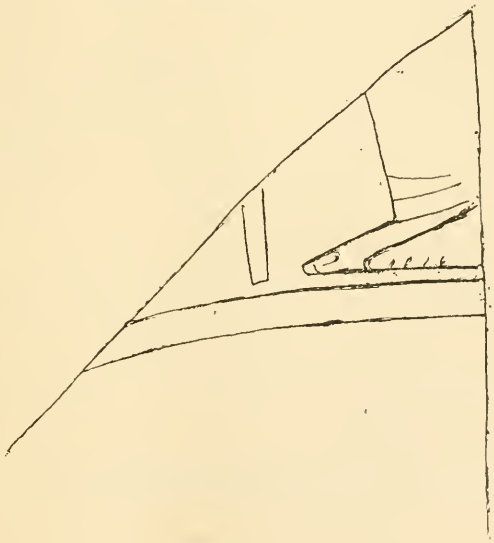

Fig. 3.

de nouveau l'extrémité d'un bâton.

Le style de la peinture, malgré le peu qui en reste, est clairement reconnaissable : c'est le style des vases que l'on appelle en Italie *vasi pugliesi* ou *vasi della Magna Grecia*. Du reste, notre vase appartient, non aux meilleures, mais aux médiocres productions de la céramique de ce genre, le dessin étant négligé et le vernis noir d'une qualité ordinaire. Mais il présente un intérêt tout particulier à cause de l'inscription gravée sur le piédestal, dont nous donnons le fac-similé (fig. 4). Cette inscription a été gravée lorsque le vase était déjà sec, mais non encore cuit. L'argile qui entoure les lettres n'est point relevée sur le bord des caractères, comme cela devrait être le cas, si l'inscription avait été tracée dans l'argile encore humide. En outre, les lettres sont remplies de la couleur rougeâtre qui couvre le piédestal et qui naturellement était appliquée avant la cuisson du vase. Donc l'inscription a été ajoutée pendant que le vase, non encore achevé, se trouvait dans l'atelier du potier; elle l'a été par une personne qui fréquentait cet atelier, c'est-à-dire probablement par un ouvrier. Elle est conçue de la manière suivante :

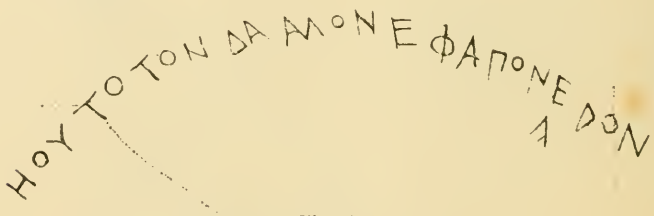

Fig. 4

ΗΟΥΤΟΤΟΝΔΑΜΟΝΕΦΑΠΟΝΕΡΟΝ

οὗτο(ς) τὸν δᾶμον ἔφα πονερόν

ou plutôt — après l'A ajouté comme correction sous l'E — πονα-ρόν. En langue attique :

οὗτο(ς) τὸν δῆμον ἔφη πονηρόν

« Celui-ci appelait le *démos* mauvais. »

Pourtant il n'est pas nécessaire de supposer que l'auteur de l'inscription avait en vue exclusivement le *démos* de la ville dans laquelle il était établi. On peut attribuer plutôt à l'inscrip-

tion un sens général et traduire : « Celui-ci déclarait le régime démocratique une mauvaise chose. »

A qui se rapporte le pronom démonstratif? Cela reste douteux. On pourrait le mettre en relation avec la peinture du vase et conjecturer, par exemple, qu'Hercule, qui était un des personnages principaux de la pièce dont une scène aurait été représentée dans cette peinture, faisait des sorties énergiques contre la démocratie. Mais on aurait aussi le droit de rapporter le pronom à l'auteur de l'inscription ou à un de ses compagnons d'atelier. Dans cette incertitude, il est difficile de décider quelle opinion politique a inspiré ces paroles. Si l'on suppose que l'auteur de l'inscription se soit désigné lui-même par le pronom démonstratif, il y aurait là une profession d'opinion antidémocratique. Au contraire, dans le cas où le pronom se rapporterait à un des personnages de la peinture ou à un ouvrier, compagnon de l'auteur de l'inscription, nous ne pourrions savoir si ce dernier a tracé la phrase, parce qu'il approuvait l'opposition contre la démocratie ou parce qu'il en était indigné.

Le dialecte de l'inscription est dorique. Plusieurs savants ont déjà soutenu que Tarente était le centre et le point de départ de la fabrication des *vasi pugliesi*[1]. Mais cette opinion n'a pas encore été acceptée par tous les archéologues. Elle reçoit une confirmation évidente de notre inscription.

A Tarente, colonie lacédémonienne, on parlait le dialecte dorique. A cette ville convient aussi l'alphabet de l'inscription : l'usage de la lettre H pour *h* conservé jusqu'à une époque relativement récente est particulièrement caractéristique à cet égard[2].

La fabrication du vase et son inscription sont certainement antérieures à la prise de Tarente par les Romains, événement qui eut lieu l'année 209 avant notre ère et qui mit fin à l'indé-

1. Robert dans le *Bull. dell' Inst.* 1875 p. 56 ss. Kirchhoff *Studien zur Geschichte des griechischen Alphabets*, 4e éd., p. 155 ss. Lenormant *la Grande-Grèce* I pp. 93-94. Cf. *Bull. dell' Inst.* 1881, p 201.
2. Kirchhoff *l. c.* p. 155.

pendance de la ville et aux luttes politiques dont le reflet se présente dans l'inscription du vase. Cette inscription correspond parfaitement à la situation politique dans laquelle se trouvait Tarente pendant tout le siècle qui précéda la catastrophe. La ville était dominée alors par des démagogues fanatiques ou frivoles. L'industrie et le commerce, on le comprend, n'étaient pas sans souffrir de ce gouvernement; et les ouvriers mêmes d'une poterie pouvaient se demander si le régime démocratique était avantageux ou désastreux.

Je dois encore ajouter quelques observations sur la correction du mot πονερόν en ποναρόν. A l'époque à laquelle appartient notre vase, c'est-à-dire à la fin du IVe ou au IIIe siècle av. J.-C., tous les alphabets grecs distinguaient déjà l'ε et l'η. Πονερόν, écrit au lieu de πονηρόν, serait donc une bévue. Mais, ce qui paraît doublement étrange, c'est que la correction de πονερόν en ποναρόν est fautive elle aussi; car le dialecte dorique conserve l'η dans tous les adjectifs terminant en -ηρος et -ηλος, qui ne sont pas dérivés de substantifs de la première déclinaison, et nous trouvons la forme πονηρός chez Épicharme et Pindare [1]. Dans ces circonstances, il semble que l'ouvrier qui traçait l'inscription n'était pas un Dorien, mais un étranger qui, sachant que le dialecte dorique remplace généralement l'η par l'α, exagéra cette loi et l'appliqua à une terminaison, dans laquelle les Doriens employaient l'η.

Lorsque vers le milieu du IVe siècle l'importance politique, industrielle et commerciale d'Athènes entrait en décadence, les Tarentins s'approprièrent l'industrie lucrative de ces vases peints que les Athéniens avaient répandus jusqu'alors sur les marchés italiques, sans presque rencontrer de concurrence, et la fabrication des *vasi pugliesi* ou, comme nous pouvons les appeler maintenant, des vases tarentins, commença par l'imitation des vases attiques du IVe siècle. Dans ces circonstances, il ne semble pas impossible qu'un potier intelligent de Tarente ait employé dans son atelier un ouvrier athénien et que ce dernier ait tracé l'inscription que j'ai eu l'honneur de vous soumettre.

1. Cf. Ahrens *de dialecto dorica*, p. 149-150.

LES

DÉPÔTS DE CENDRES

DE NALLIERS (VENDÉE)

Les archéologues[1] ont signalé depuis longtemps, sur le littoral de ce que l'on nomme l'ancien golfe des Pictons, à la limite de la plaine et du marais, d'énormes amas de cendres dont l'origine est inconnue. « Ces dépôts reposent directement sur le bris ou argile de mer. Ils sont toujours situés sur des îlots ou à proximité d'un cours d'eau: ils sont si anciens que leur surface s'est changée en une couche épaisse de terre végétale [B. Fillon]. » Ils renferment des ustensiles de terre cuite singuliers dont l'usage est difficile à deviner.

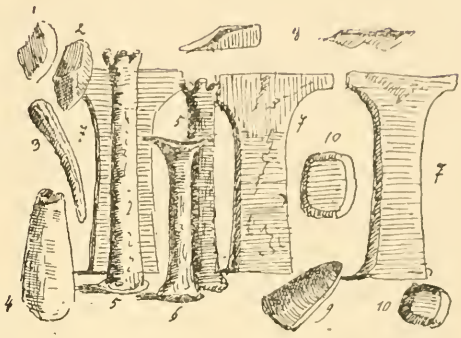

Fig. 1.

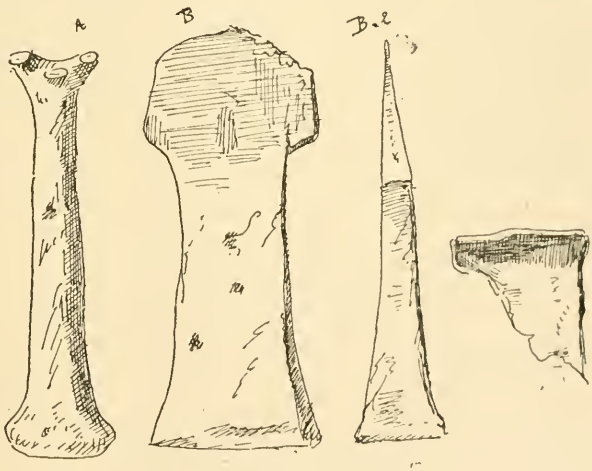

Fig. 2.

1. Voyez O. de Rochebrune, *Antiq. de l'Ouest*, 1856; surtout l'étude soignée

On a cru voir, dans ces amas, des décombres d'habitations lacustres. Mais on n'a jamais trouvé un seul pilotis, ni dans la cendre, ni dans l'argile sousjacente où les pieux se seraient infailliblement conservés : « Ce ne sont point des brulis de tourbe. Ce ne sont point des décharges de fours à potiers, car les fragments de vases mal réussis, qui se rencontrent partout en grande quantité dans les établissements antiques de ce genre, font complètement défaut [B. Fillon]. » L'archéologue fontenaisien, après avoir passé en revue les hypothèses émises avant lui et les avoir successivement écartées, s'abstient d'en proposer une nouvelle.

Essayons à notre tour d'étudier le plus important de ces dépôts, et après avoir rassemblé tous les faits et discuté toutes les suppositions qui le concernent, cherchons si nous ne trouverons pas, dans l'antiquité, une industrie où la manipulation des cendres était l'opération principale, où tous les ustensiles étranges de Nalliers, piliers fourchus, piliers d'arcades, petites écuelles, pots grossiers et clayonnages, ont pu jouer un rôle combiné.

Le dépôt de cendres de l'Ileau-les-Vases, près de Nalliers (Vendée), couvre une surface de huit à neuf hectares. Il se compose 1° d'un gros tas central haut de deux mètres et mesurant environ deux hectares ; 2° d'une zone déclive qui diminue rapidement d'épaisseur et se termine en une couche plane de plusieurs pouces sur des prairies. Nous attribuons en partie la formation de cette couche plane à des procédés d'amendement appliqués là, sur les prés, par les Romains, avant eux et après eux.

Si, partant de la maison de M. Marais, nous gagnons le dépôt de cendres, exploitées aujourd'hui comme engrais, nous arrivons à une place vide semée de tronçons de terres cuites, que borne, au nord et au levant, une falaise à pic de cendres noirâtres et durcies, hautes de deux mètres environ. Les ouvriers coupent perpendiculairement, avec la pioche, une couche de cinq à six pouces, sur toute la hauteur du tas, rasant et abattant tous les objets qui y sont contenus. On peut donc étudier la paroi à son

de B. Fillon sur *Nalliers*, dans son livre *Poitou et Vendée*, et P. Cappon, ingénieur, *Revue poitevine et saintongeaise*, 1886.

aise : les couches sont minces et répandues successivement, quelques-unes sont plus chargées de charbon : çà et là courent des veines d'argile horizontale, la plupart du temps calcinée. Les débris d'animaux abondent, cornes de chèvre et de bélier, défenses de sanglier et de cochon domestique ; mais ce qui domine surtout, ce sont des ustensiles singuliers, petits piliers, écuelles, pots grossiers mêlés à des débris de clayonnages. L'amas de cendres en est rempli du haut en bas et sur tout son pourtour. On les enlève par charretées.

Avant de décrire ces objets contemporains du dépôt et pour éviter une confusion, nous devons mentionner certaines constructions de beaucoup postérieures, qui lui sont superposées, et qui, remontant elles-mêmes à une date fort ancienne, prouvent l'immense antiquité des gisements. Ce sont d'abord les fondations de plusieurs huttes gauloises, rondes, établies sur deux mètres de cendre. « On a trouvé dans l'une d'elles, écrit B. Fillon, deux fragments de hache en silex poli [1], un andouiller de cerf détaché et façonné de main d'homme, bon nombre de tessons de poteries noires mal cuites, semblant remonter au dernier âge de la pierre. » En second lieu, des substructions de maisons gallo-romaines ont été construites sur les décombres de ces huttes. Enfin, les cendres de l'Ileau contenaient plusieurs sépultures remontant au IIIe siècle, avec leur mobilier de verre et de vases de terre cuite, une lampe en bronze, un poignard à manche de bronze sculpté. On a trouvé deux magnifiques amphores plantées debout, non loin d'une sépulture, probablement un magasin domestique. M. O. de Rochebrune possède à Fontenay une petite collection provenant de l'Ileau. Or, pour qu'on établît les constructions gauloises et romaines dont il s'agit et les sépultures, pour qu'on bâtît et qu'on creusât comme en terrain naturel, il fallait que les dépôts fussent, dès cette époque, dans l'état où nous les voyons aujourd'hui. On a fait remonter leur origine à mille ans avant l'ère chrétienne, ce qui n'a rien d'impossible. Cependant nous écarterons provisoirement un des arguments

1. Peut-être des polissoirs.

qu'apportait M. Fillon à l'appui d'une aussi haute antiquité. Il a cru voir dans les dépôts « des couches d'argile apportées par la mer postérieurement à la mise en place des premières couches de cendres. Ailleurs, dit-il, l'argile s'est amoncelée autour des dépôts qui se trouvent plongés comme dans une fosse. » Il en conclut que « la mer ne se montrant plus dans ces parages depuis au moins trente siècles, les couches les plus basses remontent à cette date. » Mais les faits, pour l'Ileau du moins, sont-ils bien prouvés? Nous avons vu des veines d'argile intercalée : c'étaient des aires faites de main d'homme ; des fosses en contrebas, c'étaient des fosses d'extraction ; des lots d'argile retroussée, c'était de la terre préparée pour les terres cuites. Nous le répétons, pour ce qui concerne l'Ileau, l'antique existence du dépôt nous paraît bien mieux démontrée par les huttes gauloises, par les maisons romaines superposées et par les sépultures que par un lais de mer que nous n'avons pu constater. Quelle industrie aurait pu d'ailleurs s'exercer sous la menace perpétuelle des vagues et ne serait-ce pas revenir à l'hypothèse des palafittes qu'il est impossible d'accepter?

Il faut se garder de confondre la petite quantité de verreries et de poteries faciles à reconnaître et à dater, dont nous venons de parler, avec les objets qui vont suivre et qui sont intimement mêlés aux cendres dont ils sont sans nul doute les contemporains.

Ce sont d'abord de petits piliers en terre cuite. Il y en a de deux sortes : les premiers sont cylindriques, hauts de 25 à 30 centimètres (voir fig. 1 et fig 2, fig. 3, de 1 à 9). M. Marais en possède un entier. Leur tête est formée de trois branches, tantôt plus longues, tantôt plus courtes, mais toujours coupées de niveau de manière à porter un objet à fond plat, vase ou brique : leur base est élargie et évidée en dessous de façon à poser d'aplomb sur le sol. Grossièrement pétris avec les doigts, dans une argile prise sur place, cuits inégalement, le pied grumeleux comme s'ils avaient séché sur une aire pulvérulente, ils renferment parfois de menus tessons d'autres terres cuites et semblent avoir été exposés à un feu violent et inégal, distinct du feu de cuisson. On en trouve rarement d'entiers.

Nous dirons la même chose de la seconde variété de piliers, beaucoup moins nombreux, mais partout mêlés aux précédents.

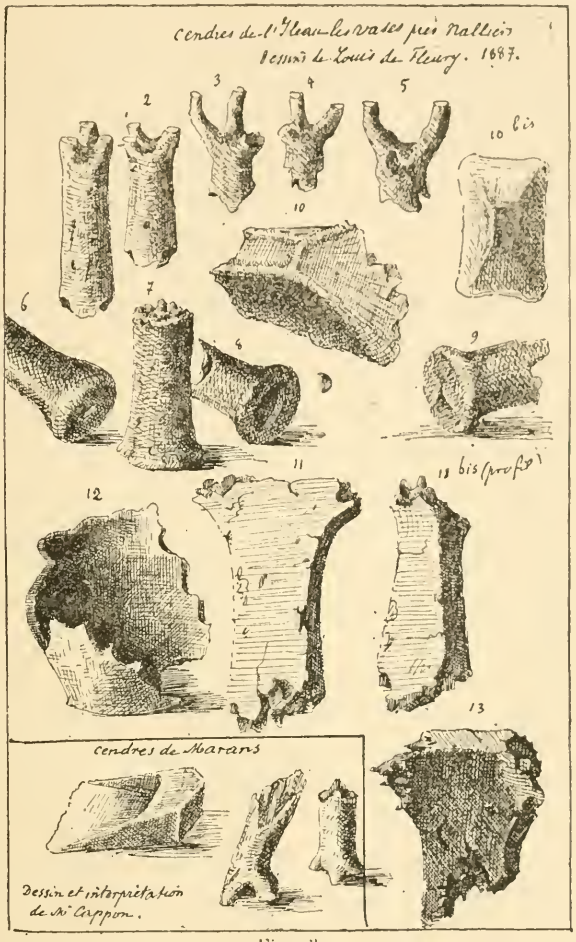

Fig. 3.

Ceux-là sont carrés au lieu d'être cylindriques (fig. 1, fig. 2, fig. 3, nos 11, 11 *bis* et 13); ils s'élargissent à droite et à gauche en s'élevant pour dessiner deux demi-arcades; en les rapprochant de leurs congénères on devait obtenir des arcades complètes. Solidement posés sur leur base, coupés carrément en dessus[1], ils

1. Nous devons le n° 13 à l'obligeance de M. le pharmacien de Nalliers. Ce

semblent destinés à former des ouvertures portatives et à jouer, dans un four éphémère, avec les précédents, un rôle approprié à leur moindre nombre.

Nous omettons une variété apocryphe de piliers gravés dans *Poitou et Vendée*, où l'on a reproduit, comme chapiteau, une base déformée de pilier fourchu. (V. dessins Rochebrune, Nalliers, n° 6.)

Non moins nombreuses que les piliers et partout confondues avec eux, nous trouvons les écuelles. Ce sont de petits récipients de terre cuite, à parois très minces, ressemblant à des corbeilles carrées, longues, très évasées. Telle est la forme indiquée par deux fragments, les plus complets que nous ayons vus, que nous devons à l'obligeance de M. Marais, le propriétaire de l'Ileau. L'un est au musée archéologique d'Angoulême, l'autre est destiné au musée de Saint-Germain ; ces écuelles, modelées à la main comme les piliers, sont mieux pétries, beaucoup mieux cuites. Elles donnent par leur évasement l'idée d'un creuset d'évaporation. Étaient-ce des lampes? des coupes à libations? des écopettes destinées à agiter soit un liquide, soit des sels brûlants? Leur capacité est minime; leur fond trop étroit pour poser sur les piliers trifurqués[1]. (Voir fig. 3, n° 11 et 11 bis.)

On rencontre encore, au cœur des amas des pots grossiers, semblables à ceux des tumuluset des dolmens (fig. 3, n° 12), et des mottes d'argile calcinée, avec des empreintes de branchages. Ces mottes émiettées fournissent, avec les débris d'ustensiles, l'argile cuite qui reste en si grande quantité sur le tamis dans les analyses.

Piliers et écuelles sont si nombreux, que le chercheur stupéfait les prend d'abord pour l'objet principal et pour le but de la

spécimen est au musée d'Angoulême. Un dessin de M. de Rochebrune, aux *Antiquaires de l'Ouest*, aurait pu donner à penser que ces piliers se terminaient en tranchant (dessin B, 2), donnée corrigée du reste, par M. de Rochebrune, dans sa planche de Nalliers, *Poitou et Vendée*.

1. M. Cappon, ingénieur, a fait à Marans des observations qui contredisent nos constatations de l'Ileau, il prend les trois branches des piliers pour leur base, prétend que ces bases ne sont pas perpendiculaires à l'axe de la colonnette, donne aux écuelles une forme qui ne correspond point à ce que nous voyons et qui a du être bien difficile à constater sur des fragments larges comme des pièces de 5 francs, les seuls, dit-il, qu'il ait eu à sa disposition.

fabrication établie à l'Heau. Mais cette opinion doit céder devant l'examen. Les piliers trifurqués, trop faibles pour être des piliers d'hypocauste, seraient-ils des autels portatifs, accompagnés de coupes à libations? Sont-ils, comme l'a voulu M. Riocreux, des supports de pot-au-feu? Trois pierres seraient plus stables et plus commodes. Les piliers carrés sont-ils des idoles, comme certaines ébauches de la colline d'Hissarlik? Dans un cas, comme dans l'autre, autels, idoles, supports culinaires, on se heurtera toujours à une objection invincible : si ces objets avaient été construits pour un usage public, s'ils s'étaient répandus dans le pays, on les trouverait ailleurs que dans les cendres ; les fouilles en feraient sortir des décombres des habitations, des ruines des temples! Loin de là, on ne les trouve que dans les amas de cendres, et on les y trouve toujours!

Ces objets constituaient donc un outillage. Outillage fabriqué sur les lieux et ne sortant pas de l'usine.

Quelle industrie mystérieuse employait d'aussi singuliers instruments?

Nous rejettons, après M. Fillon, l'idée d'une fabrique de vases, vu l'absence absolue de déchets. Il nous est d'ailleurs impossible de voir dans nos petites corbeilles, de forme unique et voulue, des colifichets destinés à séparer les poteries pendant la cuisson : elles sont inaptes à remplir cet office.

Ici nous sommes contraints de parler d'autres dépôts de cendres, bien éloignés de la Vendée.

Il y a plus de quinze ans, des verriers établis dans une forêt que nous possédons en Lithuanie (Gouvernement de Grodno), nous demandèrent la permission d'exploiter de vieux tas de cendres abandonnées sur un îlot, au milieu d'un marais. Ces dépôts, beaucoup moins considérables que ceux de Nalliers, mais fort analogues, et couverts d'une couche de terre végétale plus mince, ne contenaient point d'ustensiles hétéroclites, mais, en revanche, leur origine était parfaitement connue. Ils provenaient d'une fabrique de potasse établie là, il y a deux cents ans. Le nom du lieu et la tradition ne laissent point de doute à cet égard. Au

moment même où le hasard nous présentait ce rapprochement, nous relisions l'article de Nalliers, dans *Poitou et Vendée*. L'idée nous vint naturellement d'identifier les deux dépôts, et des recherches exécutées beaucoup plus tard (1887) à l'Ileau, n'infirmèrent point notre sentiment.

Nous pensons donc qu'on a fabriqué de la potasse à l'Ileau-les-Vases, à une époque très reculée. On sait que cette fabrication, des plus simples, consiste à laver les cendres et à évaporer l'eau du lavage jusqu'à siccité. La potasse brute et malpropre ainsi obtenue se blanchit en la calcinant au rouge. Avec cette potasse, combinée avec un corps gras, les Gaulois, nos ancêtres, fabriquaient le savon mou et le savon liquide qu'ils avaient, dit-on, inventé (Pline). Il est probable que les deux industries fonctionnèrent ensemble à l'Ileau, qu'on y joignit le façonnage de l'outillage en terre cuite que nous connaissons. L'usine, dirigée par de rustiques chimistes et non moins rustiques potiers, expédiait ses produits dans les Gaules, où les arts textiles étaient florissants, à l'intérieur, par les grands chemins, à l'extérieur par la mer qui était proche. Il est admis que dès l'époque reculée à laquelle nos cendres semblent remonter, les vaisseaux phéniciens allaient prendre l'étain aux îles Cassiterides, l'ambre aux rivages de la Baltique.

Récapitulons :

1° Le savon de potasse était précisément celui que fabriquaient les Gaulois sous deux formes, l'un mou, l'autre liquide. La soude fournit les savons durs.

2° Tous les dépôts sont établis sur des cours d'eau, qui non seulement fournissaient l'eau des lavages, mais permettaient d'apporter, de points éloignés, la cendre dans des barques, ce qui explique l'énormité des tas ; on aurait beaucoup moins produit s'il avait fallu amener ici le bois, qui aurait été bien plus encombrant.

3° Les couches minces successives représentent les lots de lavages ; celles qui sont chargées de charbon, la décharge des fours ou les criblages ; celles plus chargées d'argile, les démolitions des fours en clayonnages.

4° Les clayonnages servaient probablement à bâtir les parois des fours, dont les piliers d'arcades formaient les portes mobiles; les supports trifurqués pouvaient porter des pots ventrus en rangée, qui, s'appuyant les uns aux autres en même temps qu'aux parois du four, avaient leur stabilité assurée pendant qu'on entretenait le feu entre les rangs. Nous reprenons ainsi l'idée de M. Riocreux en la localisant.

Il est entendu que nous proposons ces combinaisons entre mille, sans attacher d'importance aux détails.

5° Les vases d'évaporation sont-ils ces poteries noirâtres, semblables à celles des tumulus et des dolmens?

6° Les milliers d'écuelles, évasées en corbeilles, peuvent représenter les creusets où l'on chauffait au rouge la potasse brute. Ne pouvant poser à plat sur les piliers fourchus, chauffaient-elles en combinaison avec d'autres vases? servaient-elles de mesures? de moules? Toutes ces questions sont impossibles à résoudre.

7° Les innombrables animaux dont nous rencontrons les débris, béliers, chèvres, porcs, ont pu fournir le corps gras des savons.

Nous avons prié le savant professeur de chimie de la faculté de médecine de Bordeaux, M. le Dr Ch. Blarez, d'analyser les cendres et l'argile immédiatement sousjacente de l'Ileau. Les échantillons ont été pris à toutes les hauteurs, et l'argile dans une dépression du sous-sol compact qui aurait pu retenir les sels entrainés par la pluie. Ni les cendres, ni l'argile ne contenaient de potasse.

Je cite la lettre de M. Blarez :

« *A M. Louis de Fleury.*

« Monsieur,

« Vous trouverez ci-inclus le résultat de l'examen chimique des divers échantillons que vous m'avez fait remettre.

« Quoique je n'ai pu constater la présence des carbonates alcalins dans ces produits, je suis néanmoins persuadé que ce sont bien des résidus de cendres végétales. En effet, l'aspect et la

composition est bien celle de la *charrée* ou résidu de lessive de cendres de bois. Toutefois, je n'ai pu reconnaître si ces produits avaient été épuisés de leurs principes solubles, par la main de l'homme, ou s'ils l'avaient été par l'action prolongée des eaux pluviales. Veuillez, etc.

« *Signé :* Dr Ch. Blarez.

« Bordeaux, 15 novembre 1887. »

La chimie ne contredit pas notre hypothèse ; malheureusement le ciel pluvieux de la Vendée ne nous a conservé à l'Ileau ni un pot de savon, ni un barillet de potasse : il nous manque le corps du délit.

La Kempa, gouvernement de Grodno, le 28 septembre 1888.

Louis de Fleury.

Analyse de M. le Dr Blarez :

« *Examen des produits de Nalliers.*

« Laboratoire de chimie du Dr Ch. Blarez, Bordeaux.

« 1° *Cendres.* Nous avons eu quatre échantillons distincts de cendres. Ces échantillons avaient entre eux une très grande analogie. Chacun d'eux a été épuisé par l'eau distillée bouillante et le liquide filtré évaporé à siccité. Le résidu, repris par une goutte d'eau distillée, à donné une solution *neutre* aux réactifs colorés alcalimétriques. On n'a pu y déceler que des traces de sodium non dosables (examen spectroscopique). La quantité de résidu était si faible qu'il a été impossible de déterminer la nature de l'acide uni au sodium.

« Pour pousser plus loin l'examen chimique de ces cendres et vu leur grande analogie, nous avons pris l'échantillon enfermé dans le sachet G.

« 100 grammes passés au tamis de crin ont donné :

60 gr. de poudre fine.

40 gr. de résidu resté sur le tamis.

« Ce résidu paraît composé d'argile cuite, on y distingue des parties qui ont de l'analogie avec des fragments de briques. Puis des débris siliceux ayant l'aspect de squelettes organiques,

tels que des débris d'écorce. On y trouve aussi des matières organiques incomplètement détruites par l'action du feu.

« La poudre fine retirée par tamisage a donné pour 100 parties :

Eau (humidité déterminée à 100°).	11
Matières organiques (déterminées par calcination). .	8,40
Matières solubles dans l'eau	traces non dosables.
Matières solubles dans l'acide chlorhydrique	47 »
Matières diverses insolubles dans l'acide chlorhydrique.	33,60

« Les matières organiques qui ont été déterminées par la calcination paraissent être des produits végétaux plus ou moins carbonisés.

« Les matières solubles dans l'eau et qui, vu leur faible proportion, n'ont pu être dosées, renferment des traces d'acide carbonique, d'acide chlorhydrique, de fer et de sodium.

« Ces déterminations ont pu se faire, car nous avons opéré sur une dose de cendres cinq fois plus forte que dans les essais faits simultanément sur les quatre échantillons isolés.

« Les matières solubles dans l'acide chlorhydrique ont donné lieu à un dégagement d'acide carbonique. La liqueur nous a permis de caractériser le calcium, la magnésie, l'alumine et des traces de fer au minimum d'oxydation.

« Les matières diverses, insolubles dans l'acide chlorhydrique, renferment principalement de la silice. Nous y avons trouvé en outre de l'alumine, du fer et du calcium.

« 2° *Scories*. Ces scories ont tous les caractères de celles formées de silicate de fer. Elles sont fusibles. Nous y avons cherché la présence des sulfures et nous n'en avons pas trouvé.

« 3° *Argile*. L'argile épuisée par de l'eau distillée n'a abandonné aucun sel soluble de potasse ou de soude.

« A Bordeaux, le 15 novembre 1887.

« *Signé :* Dr Ch. Blarez,

« Professeur de chimie à la Faculté de Médecine. »

DEUX

FAUSSES ANTIQUITÉS CHALDÉENNES

Le dernier numéro du *Journal américain d'archéologie* (mars 1888) renferme une note du Dr Hayes Ward[1], sur deux tablettes dont il indique la provenance. Le Dr Blau, ancien médecin au service de la Turquie, aurait recueilli ces tablettes en Babylonie, où elles auraient été trouvées dans les environs de Warka. La matière est une sorte de pierre verte ressemblant au jade, suivant le Dr Hayes Ward qui n'a pas vu les originaux. Après en

Fig. 1. — Tablette pseudo-chaldéenne.

avoir déjà publié les sujets à l'aide de gravures sur bois, il les reproduit dans le Journal américain par les procédés de l'héliogravure, d'après des empreintes, de manière à en donner une copie plus sincère.

1. *Two stone Tablets with hieroglyphic Babylonian writing.* Dans l'*American Journal of Archæology*. Boston, mars 1888, p. 39.

La première tablette a la forme d'un ovale partagé par le milieu suivant le plus grand diamètre, et mesure 0m,12 environ. Notre dessin (fig. 1) calqué sur la photographie fait suffisamment comprendre le sujet de la face principale. L'autre côté présente également des personnages et une inscription ; dans la partie supérieure, à droite, on voit quelques caractères analogues à ceux du premier côté et une scène composée de quatre personnages. L'un d'eux est à peu près semblable à celui que nous voyons sur la première face; il est vêtu d'une robe longue, debout, tête nue, les mains jointes dans une pose de recueillement. Devant lui, deux individus d'un type tout particulier, paraissant nus, sont accroupis et tiennent une sorte de sceptre ; enfin, dans la même posture, derrière le premier personnage, on remarque un individu (fig. 2) analogue à ceux que nous venons de citer.

Fig. 2.

La seconde tablette, en forme de petit cercueil de 0m,12 de hauteur environ, présente sur la face principale, dont nous donnons la copie ci-contre (fig. 3), une assez longue inscription. Sur le revers, on voit, en haut, un personnage analogue à celui qui figure à gauche sur la première tablette ; il tient dans ses bras un petit animal, peut-être un chevreau ou un bélier? Au dessous, un personnage accroupi est analogue à ceux de la face principale de la première tablette (fig. 4).

Fig. 3.

Fig. 4.

Le Dr Hayes Ward estime que ces monuments nous reportent à une époque contemporaine de celle qui est révélée par la stèle

dite *des Vautours*, découverte par M. de Sarzec, dans les ruines de Tello [1], et, par conséquent, que les personnages nous font connaître les deux types de la population chaldéenne à cette époque reculée [2]. Une grave question s'agite en ce moment sur le caractère ethnographique des premiers habitants de la Chaldée? Ces monuments auraient donc une grande importance, s'ils étaient authentiques ; mais, malheureusement, je ne crois pas qu'on puisse les faire entrer dans la discussion. Il me paraît évident que ces tablettes sont fausses, et que le faussaire avait en vue les monuments de Tello. Il a voulu les imiter, et il n'est arrivé qu'à une grossière contrefaçon.

Examinons d'abord les personnages et comparons-les à ceux qui figurent sur les monuments de Tello, particulièrement sur la stèle dite *des Vautours ;* nous verrons immédiatement la différence. Nous avons, il est vrai, deux types sur nos tablettes ; l'un des acteurs est vêtu (fig. 1), la tête ornée d'une abondante chevelure et d'une forte barbe, l'autre est nu (fig. 2), imberbe et d'une apparence simiesque (fig. 4).

La stèle *des Vautours* ne nous présente pas ce contraste [3]. Il y a sans doute des vainqueurs et des vaincus, mais ils ont tous le même caractère, soit qu'ils appartiennent à la même race, soit qu'à cet âge de naïve exécution l'artiste ne connût qu'un seul type de la figure humaine, et qu'il ne distinguât que par le costume les nationalités, lorsqu'il voulait en faire comprendre la différence.

Que dirai-je alors du vêtement de ces bizarres personnages si ce n'est qu'il n'a rien de chaldéen ; ces tuniques, plus larges en bas qu'à la ceinture, feraient plutôt songer à la *shenti* égyptienne.

Si nous étudions la facture du bas-relief, nous y trouvons des

1. Voy. *Découvertes en Chaldée*, par E. de Sarzec. Ouvrage publié par les soins de M. L. Heuzey, membre de l'Institut. Pl. 3 et 4. Paris, 1888.

2. Suivant les calculs les plus modérés, le règne du roi qui est cité dans l'inscription de la stèle *des Vautours* pourrait être fixé au delà du quatrième millénaire av. J.-C.

3. Voy. Heuzey. La *Stèle des Vautours*. Dans la *Gazette archéologique*, 1884, p. 164 et 193.

raccourcis que les naïfs sculpteurs de cette époque n'auraient jamais compris ; on reconnaît une main moderne qui sait donner le mouvement aux ébauches les plus grossières, et qui s'éloigne complètement de cette raideur caractéristique des premiers efforts des artistes archaïques.

Les détails offrent encore de nouvelles différences dans la manière de rendre les pieds et les mains, surtout les traits du visage. L'œil, dans les têtes antiques qui se présentent de profil, est dessiné avec une grande naïveté ; il présente cette forme en amande qui s'est perpétuée d'une manière traditionnelle sur tous les monuments chaldéens. Ces tablettes accusent un autre parti-pris ; l'œil est indiqué par un simple rond, et ce rond intentionnellement malhabile achève de dénoncer la main moderne.

Si maintenant nous étudions les inscriptions, voici les nouvelles preuves de fraude qu'elles révèlent.

Le faussaire a senti qu'il ne pouvait plus, sans danger, exploiter certains types et certaines inscriptions trop connues ; il s'est tourné vers d'autres monuments. Il a supposé que l'écriture *archaïque* encore si peu comprise lui promettait plus de chances de succès ; il s'est donc inspiré des formes archaïques de l'écriture de Babylone. Il a cru qu'il serait séduisant de trouver dans son œuvre, à côté des deux types de la population primitive de la Chaldée, les premiers éléments de ces hiéroglyphes qui ont donné naissance à l'écriture assyrienne ! Mais son impuissance se révèle, dès qu'on rapproche ces inscriptions de celles de Tello. Il était difficile d'étudier ces textes lors de leur arrivée au Louvre ; la belle publication de M. Heuzey ne les avait pas encore mis à la portée de tous ceux qui voulaient les consulter[1]. Or, quand le faussaire a produit son œuvre, il a compté sur l'absence de contrôle, et il a fait de l'*à peu près*. Nous trouvons, en effet, çà et là des caractères qui ont une grande ressemblance avec ceux des inscriptions de Tello ; quelques-uns même se prêtent à une lec-

1. Voy. *Découvertes en Chaldée*, pl. 2 et passim.

ture possible, mais nous rencontrons, à côté, des lettres de pure fantaisie.

On sait comment les signes archaïques se simplifient pour arriver à l'écriture cursive; on peut même, à l'aide de la forme simple, reconstruire le signe archaïque encore inconnu qui y a donné naissance[1]. Il y a une sorte de loi qui préside à ces transformations et que je n'ai pas à exposer ici; il me suffit de dire que quand on applique ces observations à nos tablettes, la plupart des caractères échappent à toute tentative d'assimilation.

Quoi qu'il en soit, essayons de déterminer le sens de l'écriture. — Les inscriptions de Tello ont appris que les mots sont disposés dans des cases et peuvent se présenter en colonnes, comme si la lecture devait se faire de haut en bas, en suivant l'ordre des colonnes de droite à gauche, jusqu'à la fin de l'inscription. Appliquons ces observations à nos tablettes, et voyons ce qu'elles vont nous dire. Au lieu de cette écriture franche et nette, de ces cases rigoureusement indiquées, nous relevons partout, dans la forme des signes, dans le tracé des cases et des colonnes, une indécision qui ne permet pas de suivre la direction de l'écriture.

Si nous étudions la seconde tablette (fig. 3) sur laquelle l'inscription paraît se prêter plus facilement à la lecture, et si nous la prenons dans le sens de la hauteur, de manière à présenter chaque case dans une colonne perpendiculaire, comme la forme de la tablette l'indique, nous voyons d'abord au sommet cinq ronds, signes bien connus qui indiquent une notation numérique, puis un symbole dont nous ne comprenons pas la signification. Au dessous, nous voyons des signes qu'on a voulu indiquer et cacher tout à la fois, mais qu'il est facile de reconnaître : ce sont les premiers éléments du nom de *Nin-gir-su* (fig. 5), une divinité souvent mentionnée sur les inscriptions découvertes à Tello[2].

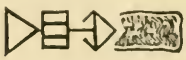

Fig. 5.

1. Voy. Amiaud et Méchineau, *Tableau comparé des écritures Babylonienne et Assyrienne*. Paris, 1887.

2. On sait aujourd'hui que la ville qui se cache sous les tumuli de Tello se nommait jadis *Lagas*. Il faut donc renoncer aux désignations *Zirgourla* ou *Zir-*

Le sens de l'écriture paraît donc fixé ; mais, dès la seconde ligne, nous ne pouvons aller plus loin. Si, croyant à une sorte d'écriture du genre *boustrophédon*, nous voulons étudier le signe ci-contre (fig. 6), nous trouvons que les règles de l'écriture archaïque ne peuvent le justifier, quelle que soit la position qu'on lui donne. En poursuivant, le principe de l'écriture boustrophédon ne se retrouve plus dans les signes suivants. Nous arriverons, passant rapidement sur des signes fantaisistes tels que celui-ci (fig. 7), à cette espèce de *Charrue* (fig. 8), ainsi que le Dr Hayes Ward le désigne, et qui apparaît dans les dernières cases, avec une position qui n'a pas sa raison d'être, quelle que soit la direction à laquelle on voudrait s'arrêter.

Fig. 6.

Fig. 7.

Fig. 8.

Une incohérence plus grande encore se présente dans la disposition de l'inscription de la première tablette (fig. 1) ; dans la même case, les signes prennent des directions différentes qui défient tout principe de lecture. Il est facile d'y reconnaître les formes archaïques estropiées de quelques caractères tels que *am, qa, ni, bu, en* (*bel*) ; mais, à côté, je ne distingue plus que des signes de fantaisie.

J'appellerai toutefois l'attention sur le caractère (fig. 9) qui figure dans la troisième case inférieure, à gauche sur notre première tablette (fig. 1) et qui se trouve également sur le revers. — D'où vient ce signe? Il est complètement étranger à l'écriture assyrienne et ne se rencontre que dans les inscriptions de Jérablus[1] ! Je n'hésite pas à y voir la signature du faussaire et la date de la fabrication. On n'a pu connaître ce signe qu'à l'époque où l'attention a été appelée sur les inscriptions hamathéennes. — Le faussaire voudrait-il déjà exploiter cette nouvelle source ? Qu'il me suffise de donner cet avertissement.

Fig. 9.

tella, qu'on avait adoptées, d'abord, à défaut d'une transcription assyrienne de l'idéogramme qui représente le nom de cette ville.

1. Voy. W. Wright, *The Empire of the Hittites*. Pl. III, H iv. Pl. V, H v et passim.

J'ai insisté sur les raisons qui m'ont paru de nature à démontrer la fraude, d'autant plus que je devais éclairer, non-seulement le public, mais encore le Dr Hayes Ward, lui qui m'avait si bien renseigné sur l'officine de Kerbella[1]! Ce ne sont plus, en effet, ni la même matière, ni les mêmes sujets, ni la même écriture. On a essayé de dérouter les acheteurs; les sujets étaient moins connus, et on espérait que les savants reculeraient devant une tentative de lecture dont les inscriptions de Tello faisaient pressentir les difficultés.

Malgré la conviction que je m'étais faite, d'après l'examen des planches, j'aurais peut-être hésité à me prononcer, car je connais et estime le Dr Hayes Ward. C'est un savant dont j'apprécie le mérite; pour qu'il ait été trompé, il faut que la fraude ait été très habilement combinée; mais un fait étranger à la science est venu confirmer mon opinion et dissiper tous mes scrupules. J'ai eu l'occasion de communiquer ces observations et mes doutes à mon excellent ami, M. Maspero; il a aussitôt reconnu, d'après les photographies des deux tablettes, une pacotille de fausses antiquités analogues qu'on lui avait offertes au Caire et que des brocanteurs nomades promenaient dans tout l'Orient. Le doute n'était plus possible. L'analyse à laquelle je me suis livré suffira pour éveiller l'attention des amateurs et arrêter les savants qui voudraient prendre pour base de leurs travaux ces fantastiques conceptions.

J. Menant.

1. Voy. *Forgeries of babylonian and assyrian antiquities*, p. 14. Extrait de l'*American Journal of archæology*, vol. III, nos 1 et 2, 1887.

L'ESTAMPILLE RONDE DE LA FLOTTE DE BRETAGNE

TROUVÉE A BOULOGNE-SUR-MER

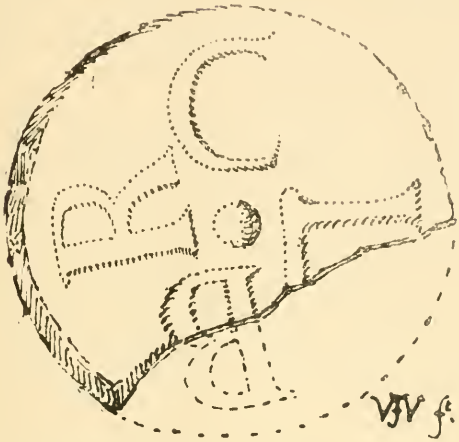

L'attention des archéologues s'est portée depuis longtemps sur les estampilles figulines qui constatent la présence et le séjour des armées romaines sur une foule de points de l'Empire ; ils sont arrivés à classer un ensemble relativement complet de ces renseignements, imprimés sur la terre cuite, relatifs aux légions, aux cohortes, aux centuries, aux *alae*, aux vexillations, etc.

La marine romaine est le service qui se trouve le plus imparfaitement représenté dans les collections et dans les livres qui en traitent : pour ne citer que deux autorités, le volume VII du *Corpus Inscriptionum Latinarum* consacré à la Grande-Bretagne et l'*Ordinamento delle Armate Romane* du Sr Ermanno Ferrero, dans le chapitre qui s'occupe de la flotte britannique, n'ont trouvé à enregistrer que six tuiles frappées au chiffre CLBR, spécial à la *CLassis BRitannica*, toutes trouvées en Angleterre.

Depuis la date de leur publication, le nombre de ces monuments de l'épigraphie officielle de l'armée de mer s'est accru dans de notables proportions. Les travaux de tout genre exécutés à Boulogne, chef-lieu continental de l'Amirauté, et dans ses environs, ont amené la découverte de tuiles, de briques et de tuyaux portant ce monogramme. Le musée de la ville et les collections particulières en possèdent aujourd'hui une cinquantaine : l'attention étant éveillée sur l'intérêt qu'elles présentent pour l'histoire des institutions militaires, la récolte promet d'être de plus en plus abondante.

J'ai pu donner récemment quelques-uns des types déjà recueillis[1]. Ils sont conformes à ceux qui avaient été prescrits pour l'armée de terre d'un bout à l'autre du monde romain : un rectangle encadre le chiffre qui est disposé sur une seule ligne, et dont les caractères sont frappés le plus souvent en relief, parfois en creux, soit d'une façon continue, soit divisés en deux parties au moyen d'un point séparatif. Quelques rares exemples présentent l'inscription dépourvue d'encadrement.

Le caractère des lettres varie suivant les époques ; l'œil d'un paléographe exercé distinguerait, avec une certitude approximative, les dates où les timbres ont été préparés, en suivant la série des déformations et des innovations qui se sont succédé dans le type des belles majuscules, contemporaines du début de la flotte britannique sous l'empereur Claude, jusqu'à l'introduction d'éléments barbares, contemporains des révoltes et des invasions.

Les variantes successivement apportées à la rédaction même de l'estampille fourniraient encore un élément de fixation chronologique : sur la formule réglementaire CLBR, viennent s'enter des lettres additionnelles qui affectent tantôt l'une, tantôt l'autre des deux sigles, quand elles ne frappent pas sur l'une et sur

1. *Classis Britannica, Classis Samarica, Cohors I. Morinorum*, Recherches d'épigraphie et de numismatique. Publication de la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais, Arras, 1888. (Voir la planche I.)

l'autre à la fois : c'est ainsi que CL se développe en CLS, CLAS, CLASS, etc. ; et que BR, après avoir reçu IT et ITT en supplément, se complète jusqu'à sa finale, comme dans la tuile de la collection Terninck qui donne *Brita*NN(*i*)CAE.

On ne connaissait jusqu'ici qu'une seule exception à ce dispositif des estampilles de la marine romaine dans notre région. M. Ch. Roach-Smith avait en effet découvert dans les ruines de Studfall Castle, situé dans la station du littoral britannique *Portus Lemanis*, aujourd'hui Lympne, dans le comté de Kent, un fragment de tuile qui en présentait les lettres, non pas établies sur une ligne droite et encadrées d'un rectangle, mais pivotant plus ou moins régulièrement dans un cercle : ce fragment avait même reçu deux impressions de ce cachet rond. Cet archéologue raconte les circonstances de cette heureuse trouvaille dans son rapport sur les fouilles de Lympne[1], en décrit les particularités, et les figure dans la planche annexée : j'ai reproduit ce dessin dans la planche en couleur de ma CLASSIS BRITANNICA.

Ce spécimen, resté unique depuis 1850, vient de recevoir enfin son pendant en France.

Celui-ci provient des fouilles entreprises à Boulogne-sur-Mer, par M. Lelaurain, dans les terrains de M. Capet-Duhez, qui touchent au cimetière de l'Est actuel et s'étendent à moins de 200 mètres des murailles de l'antique Gesoriacum. Ces terrains sont affectés depuis plus de 2000 ans à la sépulture des races et populations qui se sont succédé dans cette ville maritime ; on y a reconnu en effet des tombeaux de Gaulois, de Romains et de Francs.

En déblayant un amoncellement de décombres qui paraissent avoir servi à combler un puits ou un réservoir d'eau, on trouva, parmi des pierres, un débris de tuile plate à rebord, en belle terre rouge pâle, presque intacte sur deux de ses côtés ; la préparation de la terre et la cuisson de la tuile sont parfaites : le fragment mesure $0^{m},27$ de hauteur et $0^{m},24$ de largeur.

1. *The Antiquities of Richborough, Reculver and Lympne ;* London, J. R. Smith, 1850, in-8.

Sur le bord de l'un des côtés cassés, celui qui fait face au rebord, est imprimé un cachet circulaire, ou, plus exactement, il reste les trois quarts d'un cachet circulaire, dont le diamètre est de $0^m,057$. Les quatre lettres — CLBR, dont deux, C, R, sont intactes, une autre, L, n'a perdu que le crochet de sa barre horizontale, et la quatrième, B, ne conserve plus que sa moitié inférieure, — pivotent autour d'un gros point central, qui est en relief de même que les lettres. Celles-ci, qui ont deux centimètres de hauteur, ont, dans leur dessin et leur gravure, une pureté, une élégance et une beauté fort remarquables.

La nouvelle inscription figuline de Boulogne diffère donc de celle de Lympne en deux points : 1° les quatres lettres sont disposées à la suite l'une de l'autre dans leur ordre normal, tandis que celles de Lympne alternent aux extrémités de deux diamètres ; 2° les caractères de la tuile anglaise sont tellement irréguliers, grossiers, barbares, qu'il a fallu les soumettre à une étude comparative et en établir une interprétation rigoureuse avant d'en faire accepter la lecture.

L'estampille de Boulogne se lit au premier coup d'œil ; on aimerait à y reconnaître, dans ces caractères d'un galbe monumental, d'une correction sévère de proportions et d'un tracé digne des légendes monétaires, tous les éléments d'un timbre officiel qui aurait été conçu, dessiné et gravé à Rome, par un artiste imbu des principes de la glyptique, rompu aux pratiques de la gravure et travaillant sous l'impression d'un événement considérable : il aurait donc été fait au premier siècle, se rattacherait au principat de Claude et serait un des rouages de la grande machine administrative et militaire, que le premier conquérant de la Grande-Bretagne mit en mouvement, lorsqu'il vint créer à Boulogne la préfecture maritime et les arsenaux de la flotte britannique.

La tuile au cachet rond de la CL*assis* BR*itannica* porte deux autres marques, dont il convient de prendre note.

Sur le plat, en haut d'un des côtés courts, près d'un des bords restés intacts, se dessinent deux lignes courbes, qui se coupent, en formant la figure d'un Υ *upsilon* majuscule dont les branches

divergentes seraient deux arcs de cercle ; la haste de cet *upsilon* n'a que quelques millimètres, 6 ou 7, de développement ; aussi pourrait-on attribuer ces deux arcs de cercle à un X ou *chi* grec, tracé du bout du doigt ou avec un bâton à extrémité mousse.

La tranche a été entaillée de quatre traits ou coches parallèles et équidistantes, qui paraissent faites au moyen d'une lame de couteau ou d'une pointe métallique.

L'une et l'autre marque doivent avoir leur raison d'être.

Il me semble que l'on peut envisager la première comme de nature à être classée parmi les *symbola* dont la *Notitia Dignitatum* donne les dessins, véritables blasons ou armoiries attribuées par les empereurs aux troupes de l'une et de l'autre armée et destinées à leur servir d'emblèmes distinctifs, de signes de ralliement.

La seconde est un de ces procédés sommaires de numération, tellement simples pour la tenue de comptes peu compliqués, que l'adoption en a été presque universelle : nos boulangers l'ont conservé dans leurs *tailles* ; il n'y a pas longtemps que l'Echiquier anglais s'en servait encore pour la tenue de certaines sections de la comptabilité de l'État.

L'une et l'autre marque peuvent donc, comme j'en ai émis l'idée dans l'ouvrage déjà cité, p. 350-2(44-6), rentrer dans la catégorie des marques conventionnelles du contrôle et de l'administration navale, et destinées à constater les quantités confectionnées pour le domaine par tel ou tel corps ou détachement. Je n'irais pas jusqu'à à proposer de prendre le signe en forme d'*upsilon* majuscule pour le *symbolum* de la flotte britannique : une telle généralisation serait des plus téméraires. Mais il convient de poser la question aux archéologues, de leur signaler ce moyen, vraisemblable et pratique, de reconnaître les corps ou démembrements des armées de terre et de mer de Rome, et de leur demander si telle est bien la signification des traits, tailles ou figures épigraphiant ce monument figulin.

Boulogne-sur-Mer. V.-J. VAILLANT.

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE DU 17 AOUT 1888

M. Édon, professeur au lycée Henri IV, propose une nouvelle interprétation d'une très ancienne inscription latine, gravée sur une lame de bronze, qui appartient au prince G. Torlonia. Cette inscription, trouvée en 1877 dans le lac Fucin, n'a pas encore été expliquée d'une façon satisfaisante. Selon M. Édon, il faudrait la lire et la traduire ainsi :

CA*i*SO CANTOVIOS A DRVE(*ntiad*) CLANO(*m*) CEIP(*it*)
APVR FINEM E(*xtremom*) SALICON. — EN VRBID
CASONTONIO(*s*) SOCIEQVE DONOM ATOLER(*ont*) PACTI
A(*iris*) PRO L*ccio*NIBVS M(*ile*) A(*seis*) ET SES(*centos*)

« Céson Contovius prit, par la côté qui regarde la Durance, Glanum, à l'extrémité du territoire des Salices. — Dans la ville, Casontonios et ses compagnons apportèrent comme récompense (à Cantovius), sur la somme promise en présence des légions, 1,600 as. »

Cantovius, pense M. Édon, était un soldat marse au service de Rome ; il faisait partie du détachement de trois cents cavaliers que Scipion envoya en reconnaissance le long du Rhône, à l'époque où Annibal passa ce fleuve, c'est-à-dire en 218 avant notre ère. Glanum est aujourd'hui Saint-Rémy, près du confluent du Rhône et de la Durance ; cette ville appartenait au Salices ou Salyes, peuple gaulois ennemi de la cité grecque de Marseille, et Casontonios et ses compagnons appartenaient sans doute à cette dernière cité.

MM. Boissier, Héron de Villefosse et Deloche estiment que l'explication de M. Édon fait une trop large part à l'hypothèse et ne peut être acceptée.

M. Héron de Villefosse communique :

1° De la part de M. Berthomieu, conservateur du musée de Narbonne, la copie d'une inscription milliaire, trouvée entre Narbonne et Carcassonne, qui porte le nom de l'empereur gaulois Tétricus ;

2° De la part de M. de la Martinière, les estampages de douze inscriptions découvertes au Maroc, dans les ruines de la cité romaine de Volubilis ;

3° De la part de M. l'abbé Le Louët, les copies de deux inscriptions trouvées à Rome, dans les ruines de l'ancienne basilique de Saint-Valentin, en dehors de la porte du Peuple.

Ouvrage présenté, de la part de l'auteur, par M. Pavet de Courteille : Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, fascicule IV.

SÉANCE DU 24 AOUT 1888

M. Clermont-Ganneau, correspondant de l'Académie, adresse au président deux lettres. Dans la première, il étudie l'un des carreaux de terre cuite décou-

verts en Tunisie, qui ont fait à l'Académie, il y a quelques mois, l'objet d'une communication de M. de la Blanchère : il pense que le sujet représenté sur ce petit monument est *Pégase soigné par les nymphes ou naïades* ; c'est un motif assez fréquemment traité par l'art antique. Dans l'autre lettre, il complète la lecture d'une inscription francaise de Saint-Jean-d'Acre, du XIIIe siècle, qu'il avait signalé dans une lettre précédente. On reconnaît dans cette inscription, à côté du nom de Hugues Revel, grand-maître des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, celui de Josseaume Destornel, commandeur du même ordre.

M. Anatole de Barthélemy continue la lecture du mémoire de M. Louis Blancard, intitulé : *Un millarès inédit d'Arcadius ; étude sur les millares de Constantin et d'Arcadius*. Le millarès est une monnaie créée par Constantin. A l'origine, elle était de mille téronces et représentait le sixième du sou d'or. Plus tard, la valeur en fut altérée. Au moyen âge, on en vint à donner ce nom à des pièces byzantines ou musulmanes qui n'avaient plus aucun rapport avec le millarès primitif.

M. Maurice Croiset lit un mémoire sur la valeur dramatique des seconds rôles dans le théâtre d'Eschyle. D'après Aristote, ce fut Eschyle qui introduisit sur la scène grecque le rôle du second acteur ou deutéragoniste. M. Maurice Croiset montre, par la comparaison des diverses pièces subsistantes du poète, qu'il donna, à mesure qu'il avança en âge, de plus en plus d'importance à ce rôle.

M. Salomon Reinach communique une étude sur les antiquités découvertes par lui au théâtre de Délos en 1882. Il signale particulièrement :

1° Une dédicace à Dionysos et aux muses, faites par un poète dramatique athénien, Dionysios, fils de Démétrios, qui avait remporté le prix au concours des tragédies et des drames satiriques.

2° Une collection de dessins à la pointe, dus aux spectateurs qui fréquentaient le théâtre et exécutés avec une perfection des plus remarquables.

SÉANCE DU 31 AOUT 1888

M. Deloche donne une seconde lecture de son mémoire intitulé : *la Procession de la Lunade et les Feux de la Saint-Jean à Tulle en Bas-Limousin.*

M. Oppert communique une note sur la fixation du point de départ de l'ère des Arsacides. Un texte déchiffré par M. Oppert mentionne une éclipse de lune au mois de Nisan ou mars de l'an 232 d'Arsace, à minuit ; c'est celle que nos tables astronomiques marquent au 23 mars de l'an 24 avant notre ère, à 21 h. 18 m., temps de Greenwich. Par suite, le point de départ de l'ère d'Arsace peut être fixée à mars 255 avant notre ère.

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 1888

M. Edmont Le Blant lit un fragment intitulé : *Quelques notes d'archéologie sur la chevelure féminine.* Il signale l'ancienneté des procédés employés pour la teinture des cheveux et mentionne diverses superstitions païennes et chrétiennes relatives à la chevelure.

M. Héron de Villefosse communique :

1° Une inscription découverte à Césarée de Cappadoce par un missionnaire français, le P. Brunel, et transmise par le P. Brücker :

SOLEM
SOLI · INVICTO
MYTHRAE
PROSALVTEETINCOLV
MITATECHRESIMIAVGG
NNDISPENSATORIS
CALLIMORPHVSARKA
RIVS · EIVSDEM
VOTVMSOLVI
LIBENS · ANIMO

2° De nouveaux rensenseignements sur le voyage d'exploration que M. de la Martinière poursuit au Maroc, dans l'ancienne Maurétanie Tingitane ;

3° Deux fragments d'une inscription trouvée à Boulogne-sur-Mer et transmise par M le Dr Hamy ; elle concerne un officier de la marine romaine qui avait servi dans la flotte de Bretagne, *classis Britannica*.

M. Siméon lit des fragments de la traduction d'un ouvrage historique écrit en idiome nahuati ou mexicain, les sixième et septième relations de l'Indien Domingo Chimalpahin, né en 1579. L'étude de cet ouvrage permet de rectifier plusieurs points de l'histoire du Mexique avant la conquête espagnole.

M. Clermont-Ganneau lit la première partie d'une étude sur Mont-Gisart, lieu de Palestine célèbre par une victoire qu'y remporta le roi de Jérusalem, Baudouin IV, sur le sultan Saladin, le 28 novembre 1177. M. Clermont-Ganneau pense que ce lieu doit être reconnu dans celui qui porte aujourd'hui le nom de Tell-Djezar et qui s'est appelé, dans l'antiquité, Gezer ou Gazara. Les croisés ont traduit par *Mont* le mot *Tell*, qui signifie colline.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 1888

M. Siméon Luce lit un mémoire intitulé : *Louis XI et les grands chiens du Mont-Saint-Michel*. Il analyse un mandement royal, du 28 janvier 1475, qui assigne une rente annuelle et perpétuelle de 24 livres tournois pour l'entretien et la nourriture des grands chiens employés pendant la nuit à la garde de la place du Mont-Saint-Michel. Il résulte des termes de l'acte que l'usage de faire garder la place par des chiens était ancien au Mont-Saint-Michel, et que Louis XI, dans un pèlerinage qu'il avait accompli en 1473, s'était convaincu par lui-même de l'aide efficace que ces animaux prêtaient à la garnison du Mont.

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 1888

M. Joseph Audiffred écrit à l'Académie, à propos de la dernière communication de M. Siméon Luce, sur les grands chiens employés, au temps de Louis XI,

à la garde du Mont-Saint-Michel. Il signale l'emploi qui a été fait des chiens, jusqu'à une époque relativement récente, pour la garde de la place de Saint-Malo, et le nom de *venelle aux chiens*, qui est restée à une ruelle de cette ville où se trouvait le chenil de ces animeaux.

M. Delisle lit un extrait de la préface d'un volume qu'il compte faire paraître prochainement et qui sera consacré à la description des manuscrits volés par Libri, vendus par lui en Angleterre et rachetés en février dernier par la Bibliothèque nationale. Le morceau que M. Delisle communique aujourd'hui à ses confrères est une notice sur Peiresc, conseiller au parlement d'Aix-en-Provence, mort en 1637, « l'un des hommes du XVIIe siècle, dit-il, qui ont le mieux mérité des sciences et des lettres. » C'était un amateur éclairé, doué d'une infatigable curiosité, qui s'étendait à toutes les branches du savoir humain, depuis l'histoire naturelle jusqu'à la philologie orientale. Il ne cessa d'employer son temps et son argent à former des collections, qu'il ne composait pas dans une vue d'ostentation ou de satisfaction égoïste, mais pour en faire part, de la façon la plus libérale, aux savants et au public. M. Delisle cite de nombreux extraits de sa correspondance, qui avait été mise au pillage par Libri et dont les débris viennent de rentrer en France. Ces extraits font connaître dans toute sa sincérité le caractère de Peiresc et inspirent pour lui autant d'estime que de sympathie.

L'Académie témoigne, à l'unanimité, de l'intérêt avec lequel elle a entendu la lecture de M. Delisle.

M. Joseph Halévy lit un mémoire sur le peuple cimmérien, qui est identique, selon lui, au *Gomer* de la Genèse et aux *Gimir* des Assyriens. Contrairement à l'opinion reçue, qui veut que les Cimmériens soient originaires d'Europe et aient passé de là en Asie-Mineure, M. Halévy reconnaît le berceau de cette nation dans une ville de la Cappadoce centrale, *Chamané* ou *Chammanéné*, qu'un texte du roi Sargon désigne sous le nom de *Kimir*. Si les Grecs, à partir d'Hérodote, ont cru les Cimmériens originaires des côtes nord-est de la mer Noire, c'est qu'ils rencontraient sur ces côtes diverses localités du nom de Cimmeris ou Cimmerium, tandis que le nom de Kimir ou Gimir avait disparu de la nomenclature géographique de l'Asie-Mineure avec l'avènement des Mèdes. Mais ces villes cimmériennes de la mer Noire étaient, dit M. Halévy, des colonies fondées, antérieurement au VIIIe siècle avant notre ère, par les habitants de la Cappadoce.

M. Menant fait quelques réserves sur la conclusion de M. Halévy, qu'il ne peut, pour le moment, discuter en détail.

M. Edmond Le Blant annonce la découverte d'une urne de marbre qui vient d'être trouvée près de Sinigaglia, sur la rive droite de la Misa, et qui porte une inscription grecque gravée avec beaucoup de soin, ainsi conçue :

ΘΕΙΟϹ · ΚΑΤΑΧΘΟΝΙ
Λ · Π · ΚΕΛΕΡ · ΜΑ
ΤΗΙΔΙΑ · ϹΥΝΒΙΩ
ΜΝΗΜΗϹ · ΕΝΕΚΑ

M. C.-C. Casati communique une notice sur les musées étrusques récemment formés en Italie et sur les œuvres d'art qu'ils renferment. Ces musées sont :

celui de Chiusi, dont l'installation est provisoire et qui, par le petit nombre des objets d'art qu'il possède actuellement, ne donne qu'une idée très imparfaite de l'importance du Chiusi étrusque, l'antique Camars ; celui de Pérouse, le plus riche et le mieux disposé, qui renferme tous les sarcophages trouvés au lieu dit le Palazzone, sous les murs de la ville ; ceux de Corneto et de Viterbe, où se trouvent les tombes de plusieurs grandes familles étrusques. M. Casati met sous les yeux des membres de l'Académie un très petit sarcophage provenant de Chiusi et indique à ce propos les caractères particuliers qui distinguent l'art étrusque de cette ville.

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 1888

M. Siméon Luce communique un mémoire intitulé : *Jean, duc de Berry, d'après deux registres de sa chambre aux deniers.* Les deux registres dont il s'agit sont conservés aux Archives nationales : mais une erreur de reliure, qui n'a été réparée que tout récemment, par les soins de M. A. Longnon, avait empêché jusqu'ici les érudits d'en comprendre exactement la nature et d'en reconnaître tout l'intérêt. Ils fournissent, pour les années 1370 à 1378, le détail de toutes les recettes et les dépenses de la maison de Jean, duc de Berry, frère du roy Charles V. On sait que le duc de Berry était doué d'une grande curiosité et avait un goût très vif pour la littérature et les arts. M. Luce à relevé dans les registres de sa chambre aux deniers une foule de mentions qui, en nous éclairant sur ses dépenses habituelles et sur les objets qu'il recherchait de préférence, jettent un grand jour sur l'histoire des mœurs et de la civilisation au XIVe siècle. Parmi les traits saillants du mémoire, on remarque surtout les suivants :

1° Le duc de Berry introduisit, l'un des premiers, dans les églises de notre pays, l'orgue à pédales, inventé par le Brabançon Louis van Vaelbeke, mort en 1358;

2° Il fut l'un de ceux qui contribuèrent le plus efficacement à mettre en honneur l'emploi alimentaire de la truffe, à peu près inconnu, avant lui, en dehors des provinces où l'on récolte ce tubercule :

3° Il recherchait avec un soin tout particulier une certaine race de chiens, les mâtins d'Auvergne : c'était l'un des présents les plus agréables que pussent lui faire les seigneurs de cette province;

4° Il se faisait également envoyer d'Auvergne de jeunes ours, ou, comme dit le rédacteur du registre, de « petis hours », ce qui prouve que ces animaux existaient encore en assez grande abondance dans le massif montagneux de la France centrale.

5° Enfin, pour citer, dit M. Luce, « un dernier trait qui achève de peindre l'universelle curiosité de ce prince », ses comptes nous apprennent qu'en 1378 il envoya tout exprès un messager à Lyon « pour avoir des ossemens d'un joyant (géant) qui a esté trouvé en terre coste (près de) Lion »

M. Levasseur lit un mémoire sur la population probable de la France à l'époque de Louis le Débonnaire. D'après le Polyptyque d'Irminon, qui donne

un inventaire détaillé des biens de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à cette époque, avec le nombre et le nom de tous les individus qui composaient la population agricole du domaine, M. Levasseur croit pouvoir affirmer que la densité moyenne de la population française ne dépassait pas alors 8 à 10 habitants par kilomètre carré. C'est un chiffre bien inférieur à celui de la population actuelle, qui est de 72 habitants par kilomètre carré : la différence tient à ce qu'au temps du Polyptique une très grande partie du territoire (environ les neuf dixièmes) était occupée par des forêts.

M. Clermont-Ganneau annonce qu'il a pu acquérir le fragment d'inscription française du XIIIe siècle, trouvé à Saint-Jean-d'Acre, dont il a deux fois entretenu l'Académie cet été. Il met sous les yeux des membres de la Compagnie ce fragment qui va être déposé au Musée du Louvre. On y lit le nom d'un grand maître et d'un commandeur de l'ordre de l'Hôpital, Hugues Revel et Josseaune d'Estornel, l'un et l'autre connus déjà par divers documents..

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 1888

M. Gaston Boissier annonce une découverte importante, due à M. Maurice Holleaux, chargé d'une mission archéologique en Béotie. Dans une lettre datée du couvent de Pélagia, le 24 septembre 1888, M. Holleaux écrit : « Dans un mur d'une vieille église de Béotie, j'ai retrouvé sur une stèle de marbre le texte officiel et complet du discours que prononça Néron aux jeux isthmiques, quand il rendit la liberté aux Grecs. Le discours, assez bref, fort clair, est rédigé dans une langue étrange, emphatique et précieuse, le premier échantillon, je crois, que nous possédions du style de Néron ».

M. Boissier, en communiquant cette nouvelle, fait remarquer que ce n'est pas la première fois qu'on trouve un acte officiel d'un empereur romain, rédigé, non par un employé de chancellerie, mais par l'empereur lui-même. On croit qu'Auguste est l'auteur du document connu sous le nom de testament d'Ancyre, et l'on ne peut douter que le discours de Claude, conservé à Lyon ne soit l'ouvrage de ce prince : il est d'un style singulier et bizarre, et le même style se retrouve dans une lettre de Claude, qu'on a découverte aux environs de Trente.

M. Deloche présente des observations au sujet de la communication faite par M. Levasseur, à la dernière séance, sur la population en Gaule au temps de Louis le Débonnaire. M. Levasseur d'après des calculs fondés sur les indications du Polyptyque d'Irminon, abbé de Saint-Germain-des-Prés, avait conclu que la densité de la population de notre pays, à cette époque, était extrêmement faible. M Deloche fait valoir contre cette thèse les considérations suivantes :

1° Tandis que le Polyptyque d'Irminon ne donne qu'une moyenne de deux enfants par ménage, un document du même temps, mais d'une autre région, l'état des serfs de Saint-Victor de Marseille, indique près de quatre enfants par ménage : les chiffres qui pouvaient être vrais pour une partie de la Gaule ne sont donc pas applicables pour les autres parties;

2° Le document unique dont s'est servi M. Levasseur ne concerne qu'un

territoire de deux cent mille hectares et l'auteur a voulu en tirer des conclusions pour la France entière, c'est-à-dire pour plus de cinquante millions d'hectares : en multipliant ainsi par 250 environ les résultats de ses calculs il a dû multiplier dans la même proportion les erreurs qui pouvaient s'y trouver ;

3° Le Polyptyque de Saint-Germain-des-Prés indique pour chaque famille un nombre d'enfants inférieur à la réalité, parce qu'il passe sous silence les enfants fixés hors des terres de l'abbaye ;

4° Et surtout le Polyptyque ne mentionne que les populations rurales, et il y avait dans la Gaule une quantité de villes où la densité de la population était évidemment beaucoup plus grande que dans les campagnes. La densité moyenne, pour l'ensemble du territoire, était donc nécessairement très supérieure à celle qui résulte des chiffres du Polyptyque.

M. d'Arbois de Jubainville fait remarquer que la plupart des noms de lieux habités de la France sont de formation relativement récente. Il n'y en a guère qu'un dixième dont l'étymologie indique une origine gauloise, romaine ou franque. Ne peut-on en conclure que la population s'est augmentée d'une façon considérable postérieurement à l'époque franque?

M. Longnon, en réponse à cette remarque, fait observer que les noms de formation récente sont ceux des écarts ou hameaux de peu d'importance tandis que tous les centres de population quelque peu considérables, tels que les villes ou les bourgs, portent des noms d'origine gauloise ou romaine. Il ajoute que le Polyptyque de Saint-Germain-des-Prés doit indiquer une population de densité inférieure à la moyenne, car le territoire qu'il concerne principalement, la Beauce, est encore aujourd'hui relativement peu peuplé.

M. Levasseur se réserve de revenir sur ces diverses questions dans une prochaine séance.

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 1888

M. Siméon Luce communique un mémoire intitulé : *Du Guesclin, dixième preux.*

On sait qu'une tradition littéraire et artistique qu'on trouve établie à partir du commencement du XIVe siècle consacrait une liste de neuf héros, qu'on honorait entre tous comme des modèles de vertu militaire et qu'on appelait les neuf Preux. Trois d'entre eux appartenaient à l'antiquité païenne, c'étaient Hector, Alexandre et Jules César ; trois à l'histoire des Juifs, Josué, David et Judas Macchabée ; trois au monde chrétien, Arthur, Charlemagne et Godefroi de Bouillon. Il y avait aussi, en parallèle à la liste des Preux, une liste de neuf Preuses.

Au XVe siècle, on trouve quelquefois le nombre des Preux portés à dix : le dixième nom est celui de Bertrand du Guesclin, connétable de France. L'auteur de cette innovation fut Louis d'Orléans, mort en 1407, filleul du connétable. Dans la grande salle du château de Coucy, qu'il avait achetée en 1400, il fit placer les statues des neuf Preux et avec elles celle de son illustre parrain. Le poète Eustache Deschamps célébra dans une ballade, l'adjonction du

grand connétable aux neuf héros de la tradition. Si les neuf Preux, dit-il,

> Estoient tuit au monde revenuz
> Pour faire bien, pris, honneur et vaillance,
> Seroit entr'eulx bien amez et venuz
> B. du Guesclin, connestable de France.

MM. Deloche, d'Arbois de Jubainville et Levasseur continuent la discussion commencée aux séances précédentes sur la densité de la population en France au IXe siècle.

M. Deloche présente, avec de nouveaux développements, les objections qu'il a déjà faites à la thèse de M. Levasseur, qui veut fixer la densité de la population, au IXe siècle, à environ 10 habitants par kilomètre carré. Il insiste sur l'insuffisance des documents et il estime que la question est de celles sur lesquelles il faudrait se résigner à avouer qu'on ne peut rien savoir.

M. d'Arbois de Jubainville explique une remarque qu'il a faite à la séance précédente, au sujet des noms des lieux habités de la France ; il dit que les noms de création relativement moderne sont beaucoup plus nombreux que ceux qui remontent aux époques gauloise, romaine et franque. Son calcul n'est pas fondé sur l'étude des documents de ces diverses époques et sur le relevé des noms qu'on y lit ; il repose uniquement sur l'examen des noms de lieu actuellement en usage et sur la considération de l'étymologie de ces noms. C'est d'après cette méthode qu'on peut distinguer les noms de formation celtique, latine, franque ou française et reconnaître que les noms des trois premières catégories sont relativement peu nombreux. Il est permis d'en conclure que, jusqu'à la fin de la dynastie carlovingienne, les lieux habités ont été rares et par conséquent la population peu dense.

M. Levasseur répond principalement au reproche qui lui a été fait de n'avoir pas tenu compte de la population urbaine. Il en a tenu compte, mais non dans la proportion qu'aurait voulu M. Deloche. S'il est vrai que dans la France actuelle la population des villes forme 36 p. 100 de la population totale du pays il suffit de remonter à 1846 pour trouver un tout autre chiffre, 24 p. 100 seulement. En Russie la population urbaine compte aujourd'hui pour 15 p. 100 et, si l'on défalque les provinces polonaises, pour 10 p. 100 seulement de la population totale. La situation écononomique de la France de Charlemagne devait plus ressembler à celle de la Russie qu'à celle de la France actuelle.

M. Levasseur ajoute encore encore trois considérations :

1° Pour que la population fût dense, il aurait fallu que le sol pût nourrir de nombreux habitants. Or, au IXe siècle, d'après le Polyptyque d'Irminon, un dixième seulement des terres était cultivé, le reste était couvert de bois. En réponse à cette remarque, M. d'Arbois de Jubainville fait observer qu'à cette époque les bois n'étaient pas improductifs pour l'alimentation, parce qu'on y faisait paître des troupeaux de porcs et de bœufs.

2° Il est certain que la population de la France s'est considérablement accrue à l'époque féodale. Pour qu'elle ait pu subir cette augmentation, il fallait bien qu'elle fût primitivement faible.

3° Les résultats auxquels M. Levasseur est arrivé pour la France sont con-

firmés par ceux qu'un savant allemand, M. Lamprecht, a obtenus pour la Prusse rhénane. Selon Lamprecht, cette région, vers l'an 900, aurait été vingt fois moins peuplée qu'elle ne l'est aujourd'hui.

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 1888

M. le Dr Carton adresse à l'Académie une note sur un miroir antique découvert en Tunisie, dans les ruines de Bulla Regia.

M. Charles Nisard fait une nouvelle communications sur les poésies de Fortunat. Il s'attache à laver Fortunat du reproche d'avoir eu un penchant excessif à la flatterie et de s'être laissé entraîner à louer des princes qui ne méritaient pas ses louanges, tels que le roi Chipéric, le trop fameux mari de Frédégonde. Selon M. Nisard, ces éloges avaient été commandés à Fortunat par sainte Radegonde, qui était reconnaissante à ces princes de l'avoir aidée à fonder et à enrichir le monastère de Sainte-Croix, à Poitiers. Le poète n'est coupable que d'avoir trop bien obéi aux ordres de la princesse dont il était l'intendant et l'ami.

M. Robert de Lasteyrie communique des observations sur l'âge de deux églises de la ville de Vaison (Vaucluse).

L'église de Saint-Quinin, à Vaison, a passé autrefois pour une construction de l'empire romain. Aujourd'hui, les archéologues s'accordent généralement à y voir une œuvre soit mérovingienne, soit carlovingienne. M. de Lasteyrie combat ces diverses opinions et soutient que l'église de Saint-Quinin a été bâtie à la fin du XIe siècle ou au commencement du XIIe.

Il reconnaît, au contraire, une construction de l'époque carolingienne, défigurée seulement par des remaniements successifs, dans l'église Notre-Dame, l'ancienne cathédrale de Vaison. Il croit pouvoir affirmer que la partie la plus ancienne de cette église remonte à l'an 910.

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 1888

Une lettre de M. Vivien de Saint-Martin, adressée à M. Wallon, secrétaire perpétuel, et une communication de M. Bréal font connaître un présent de valeur peu ordinaire qui est offert à l'Académie.

« Un vénérable savant, dit M. Bréal, M. Vivien de Saint-Martin, le géographe bien connu, fait don à l'Institut du manuscrit d'un grand *Dictionnaire de géographie ancienne*, auquel il a consacré vingt années de travail. C'est le dépouillement complet de tous les renseignements géographiques qui se trouvent chez les auteurs anciens, tant européens qu'orientaux, depuis les commencements de l'histoire jusqu'à la fin de la période byzantine. Une moitié de ce travail est entièrement rédigée ; une autre moitié est encore en fiches. Pour donner une idée de l'étendue de ce grand ouvrage, nous dirons seulement que la portion relative à l'Asie, qui est terminée, formerait trois volumes in-4°.

« Tout le monde doit souhaiter que ce *Dictionnaire*, pour lequel l'auteur renonce généreusement à ses droits de propriété littéraire, ne reste pas sans

emploi. Non seulement il sera souvent consulté, mais nous espérons qu'il se trouvera, soit à l'Académie, soit au dehors, un savant pour en entreprendre la publication, en le mettant au courant des nouveaux progrès de la science. C'est le vœu de M. Vivien de Saint-Martin et la raison de son présent. »

Plusieurs membres insistent sur l'importance du don fait à l'Académie. M. d'Hervey de Saint-Denys, président, exprime, au nom de ses confrères, la reconnaissance de la Compagnie envers M. Vivien de Saint-Martin. Des mesures seront prises pour que le manuscrit soit mis, le plus tôt possible, en état d'être communiqué aux personnes qui fréquentent la bibliothèque de l'Institut.

Après discussion en comité secret, l'Académie décide de mettre au concours les questions suivantes :

Prix Bordin, 1890 (concours prorogé) : « Étude sur les ouvrages en vers et en prose connus sous le titre de Chronique de Normandie. »

Prix ordinaire, 1891 : Étudier la tradition des guerres médiques, déterminer les éléments dont elle s'est formée, en examinant le récit d'Hérodote et les données fournies par d'autres écrivains. »

Prix Bordin, 1891 : « Etude sur les travaux entrepris à l'époqué carlovingienne pour établir et reviser le texte latin de la Bible. »

M. Siméon Luce lit une note sur *la Nationalité et l'Origine provinciale de Jeanne d'Arc.*

M. Luce commence par écarter l'opinion des historiens qui veulent que Jeanne d'Arc soit née en Lorraine ou en Barrois. Il rappelle les raisons qui tendent à établir qu'elle doit être considérée comme Champenoise, car la partie du village de Domrémy où elle naquit faisait partie, ainsi que le reste de la châtelienie de Vaucouleurs, du domaine du roi de France et du baillage de Chaumont-en-Bassigny. Il cherche ensuite depuis quelle époque le lieu de naissance de la Pucelle faisait partie du domaine royal. On a cru que c'était depuis 1335, parce qu'en cette année le roi Philippe VI acquit par échange, de Jean de Joinville, la seigneurie de Vaucouleurs. Mais un document découvert aux Archives municipales de Vaucouleurs par M. Chevelle, maire de cette ville, prouve que le village de Domrémy n'était pas compris dans cette cession. Il reste donc là une question qui n'est pas encore résolue.

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 1888

M. Geffroy, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, est présenté en première ligne pour les fonctions de directeur de l'École française de Rome. M. Homolle est présenté en seconde ligne.

M. Aloïs Heiss lit son *Essai sur les monnaies frappées en Espagne par les Suèves.*

De 411 à 430, les Suèves eurent un atelier monétaire à Bracara, en Galice. A partir de 430, le siège du gouvernement suève et la fabrication des monnaies furent transportés à Emérita, en Lusitanie. On y frappa, de 430 à 457, des tiers de sou d'or. En 457, les Suèves perdirent la Lusitanie : l'atelier de Bracara

reprit alors son autorité et continua sa fabrication sans interruption jusqu'en 584, terme de la puissance des Suèves en Espagne.

Jusqu'en 463, les espèces suèves eurent un type particulier, national. Des lettres isolées, marquées au revers, servaient à distinguer les villes qui avaient envoyé le métal avec lequel les pièces étaient fabriquées. De 463 à 550, les monnaies suèves furent des copies de celles de l'empire romain ; à partir de 550 environ, ce furent les pièces visigothes que l'on imita. Le poids moyen des triens suèves est d'environ 1 gr. 50, c'est-à-dire le même que celui des triens impériaux.

M. G. Bénédite, attaché au département égyptien du musée du Louvre, rend compte d'une exploration archéologique de l'île de Philæ. Les études ont porté spécialement sur un pavillon heptastyle, qui, d'après une inscription, fut reconstruit ou restauré sous le règne de Nectanèbe II. Cet édifice est appelé en égyptien un *haît ;* le grès de Silsileh, dont il est construit, est nommé *pierre de Rut.* Selon M. Bénédite, ce pavillon était destiné à servir d'embarcadère à la déesse His, quand elle partait pour les voyages qu'on lui faisait faire en Ethiopie. Ces voyages sont mentionnés par un texte de Priscus, par une inscription de Philæ et par de nombreux documents démotiques.

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1888

M. A. Geffroy, qui vient d'être nommé directeur de l'École française de Rome, écrit à l'Académie pour la remercier de l'avoir désigné au choix du ministre.

L'Académie met au concours pour le prix Brunet, qui sera décerné en 1891, la question suivante :

« Dresser le catalogue des copistes des manuscrits grecs ; indiquer les copies qui peuvent être attribuées à chacun d'eux ; ajouter les indications chronologiques, biographiques et paléographiques relatives à ces copistes. »

M. Hauvette, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, communique des fragments d'un travail qui a pour objet de défendre la science géographique d'Hérodote contre les attaques de plusieurs savants de notre temps. Hérodote, selon ces savants, a, par excès de critique, fait reculer la science ; il a refusé d'admettre des faits exacts, sous prétexte qu'il ne les connaissait que par la tradition et qu'il ne les avait pas vérifiés lui-même. M. Hauvette doute beaucoup de la valeur des traditions qui avaient cours au temps d'Hérodote et estime que celui-ci a bien fait de les rejeter. Les idées des géographes ioniens sur les Hyperboréens, les monts Rhipées et la source de l'Ister n'étaient probablement ni aussi justes ni aussi précises qu'on se plaît à le dire.

M. Louis Havet, professeur au Collège de France, communique un travail sur l'épisode du *Supplice de Phlégyas*, au livre VI de l'*Enéide* de Virgile.

L'auteur s'attache à établir que cinq vers de ce livre, ceux qui portent, dans nos éditions, les n°s 616 à 620, ont été déplacés et que leur vraie place est entre les vers qui portent actuellement les n°s 601 et 602. Il montre, qu'en faisant cette interversion on obtient, tant en passant du vers 601 au vers 602 que du vers 615 au vers 621, un sens bien meilleur. Il cherche à quelle date a été com-

mise cette transposition, et il montre que ce doit être avant le IVe siècle de notre ère, date du commentaire de Servius, mais après la fin du Ier siècle, date à laquelle écrivaient les deux poètes Valérius Flaccus et Stace : ces auteurs, en effet, ont tous deux imité le passage de Virgile dont il s'agit, et la façon dont ils l'ont imité prouve qu'ils en lisaient le texte, non comme le donnent nos manuscrits et nos éditions, mais comme M. Louis Havet vient de le restituer.

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1888

M. Hauréau fait une communication sur un traité de morale, intitulé *Liber de copia verborum*, qui, dans tous les manuscrits où on le rencontre, est attribué à Sénèque. Cette attribution ne peut être acceptée. L'auteur est un écrivain de la décadence du IIIe ou IVe siècle probablement. M. Hauréau établit que cet auteur n'est autre que le faussaire qui a fabriqué les prétendues lettres de Sénèque à saint Paul et de saint Paul à Sénèque.

Le *Liber de copia verborum* se compose de deux parties. Dans la première, l'auteur a imité Sénèque, sans le copier. La seconde n'est qu'une mosaïque de fragments empruntés textuellement aux écrits authentiques du philosophe stoïque.

Il existe encore un autre opuscule que les manuscrits donnent sous le nom de Sénèque et qu'on peut attribuer au même faussaire, car ce n'est qu'un remaniement de la première partie du *Liber de copia verborum* Il porte pour titre : *De quatuor virtutibus*. Cet opuscule est tombé entre les mains de Martin, évêque de Braga, qui n'a pas craint de se l'approprier, sans y avoir fait d'autre changement que d'y ajouter une épître dédicatoire et de lui donner un nouveau titre : *Libellus de formula honestae vitae*. C'est sous ce titre et sous le nom de Martin de Braga que l'ouvrage a été imprimé plusieurs fois et encore dans la Patrologie de l'abbé Migne.

Ainsi, le mémoire de M. Hauréau a pour but de dénoncer à la fois deux imposteurs : l'un, dont le nom est inconnu, fait passer sous le nom de Sénèque des écrits dont il était l'auteur; l'autre, Martin de Braga, a réussi au contraire à se faire passer pour l'auteur d'un ouvrage qu'il n'avait pas écrit.

M. Levasseur lit un nouvel extrait de son ouvrage sur la *Population française*. Il s'agit aujourd'hui de la population de la France au XIVe siècle. On a, pour juger du nombre des habitants à cette époque, un rôle d'imposition qui date probablement de 1328. Malheureusement, il évalue la population par feux et non par individus; or, les historiens sont loin d'être d'accord sur le nombre moyen d'habitants que répresente un feu. De plus, on ne sait pas au juste l'étendue du territoire auquel se rapporte le rôle de 1328. De là des opinions très divergentes sur l'interprétation de ce texte. Selon Dureau de la Malle, la population aurait été alors beaucoup plus nombreuse qu'aujourd'hui. Selon un autre auteur M. Gaillard, au contraire, la France n'aurait eu alors qu'environ quinze à seize millions d'habitants. M. Levasseur adopte une opinion intermédiaire : il pense qne le nombre des habitants de la France au XIVe siècle était d'environ vingt-deux millions, chiffre inférieur au chiffre actuel, mais supérieur, pense-t-il, à celui du commencement du règne de Louis XV.

M. Foucart, directeur de l'École française d'Athènes, lit la traduction du discours grec de l'empereur Néron, que ce prince prononça a Corinthe, en proclamant la liberté de la Grèce, et qui vient d'être découvert par M. Holleaux dans les fouilles d'Acræphiæ.

M. Foucart annonce ensuite que des fouilles ont été entreprises au temple des Muses près Thespies, et se continuent sous la direction de M. Jamot, membre de l'Ecole française de Rome. On a déjà mis au jour les soubassements du temple, des chapiteaux ioniques, des fragments de bronze et plusieurs inscriptions.

(*Revue Critique.*) JULIEN HAVET.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

SÉANCE DU 20 JUIN

M. Muntz étudie les origines du réalisme dans l'art italien du XIIIe et XIVe siècle. Il établit que les artistes qui se sont le plus inspirés de l'antiquité, les Pisans, Giotto, Lorenzotti, etc., sont aussi ceux qui ont le mieux su copier la nature.

M. Homolle communique une base archaïque, trouvée par lui à Délo. Le monument, de forme triangulaire, présente aux angles deux gorgones et une tête de bélier. Sur la face supérieure, on voit encore les pieds de la statue, qui devait être une statue d'Appollon. Le marbre porte la signature du sculpteur, Iphicartidès de Naxos, du VIIe siècle avant J.-C. C'est la plus ancienne signature d'artiste que l'on connaisse.

M. Vauvillé présente des objets préhistoriques, découverts à Montigny-l'Engrain (Aisne).

SÉANCE DU 18 JUILLET

M. Babelon présente une améthyste gravée, du cabinet des médailles, signée du nom de Pamphile, et représentant la Méduse.

M. Mowat communique un dessin d'une tessère en bronze, également du cabinet des médailles, portant le nom Uxellus, qui est celui d'un dieu gaulois. Ce nom s'est déjà rencontré dans une inscription d'Hyères, et sous la forme Uxellimus, dans une inscription de Norique, ou M. Gaidoz l'aurait signalé, il y a trois ans, comme celui d'une divinité gauloise.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1888.

M. Mowat présente l'estampage d'une inscription du Musée de Saint-Quentin qui porte la date *anno-sexto-centesimo.*

MM. Le Blant et de Lasteyrie déclarent que ce monument est certainement apocryphe.

M. de Laigue lit une note sur des inscriptions romaines trouvées à Neris.

M. l'abbé Thédenat communique une inscription latine trouvée à Louqsor, qui prouve que sous Constantin la Thébaïde était divisée en deux provinces.

M. le marquis de Fayolle écrit pour signaler une marque en forme de main, tracée au fer rouge sur le revers d'un tableau de l'école de peinture d'Anvers. Cette marque a été déja signalée sur d'autres panneaux et sur quelques sculptures sur bois par MM. Courajod et Corroyer.

M. Germain Bapst signale la *Notice historique sur les joyaux de la couronne conservés au Musée du Louvre* ; il y relève beaucoup d'erreurs et de plagiats. M. Saglio s'associe à la protestation de M. Bapst.

M. Julliot présente une statuette en ivoire du xve siècle, et deux petits bustes, également en ivoire, d'une époque un peu postérieure.

M. Durrieu donne lecture d'une note de M. de Villefosse sur la provenance d'une inscription phénicienne actuellement conservée au Louvre. Il lit ensuite deux notes, l'une de M. G. de Musset, sur divers objets antiques trouvés en Tunisie, l'autre de M. Castan, sur un anneau d'or trouvé à Vair-le-Grand (Doubs).

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE

M. Muntz communique, de la part de M. de Laurière, un document qui fait connaître l'auteur du tombeau de Clément V, à Uzerte, un orfèvre d'Orléans, appelé Jean de Bonneval.

M. Robert de Lasteyrie lit un mémoire sur l'église de Saint-Quinin de Vaison ; il reconnaît dans cet édifice un ouvrage du milieu de l'époque romane, contrairement à l'opinion généralement admise jusqu'ici et qui en fait un édifice du viiie ou ixe siècle.

M. Babelon donne lecture d'un mémoire de M. Prou relatif aux inscriptions de la crypte de Saint-Germain d'Auxerre.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

Les fouilles de Saintes ont continué cette année sous l'habile direction de M. le chanoine Laferrière. Il a sondé un pan de la muraille antique trois fois plus long que celui qu'il avait exploré l'an passé et en a retiré un nombre considérable de fragments romains. Parmi les inscriptions récemment trouvées, la plus belle est l'épitaphe *quatre fois répétée* d'un prêtre de Rome et d'Auguste, C. Julius Victor, fils de Congounetodubuus, petit-fils d'Agedomopas, qui vivait certainement au début du i^er siècle de notre ère ; elle devait appartenir à un mausolée remarquable. Une autre épitaphe dédiée *perpetuae securitati M. Vipstani Sabini* est également assez belle quoique de moins bonne époque ; une troisième, gravée au-dessous d'une pomme de pin, est celle d'une Corretia, fille d'Atunessus. Mais ce qui domine dans les trouvailles de cette année, ce sont les

colonnes, cannelées, lisses, couvertes d'écailles même, les chapiteaux, les entablements ornementés — l'un d'eux est orné de dauphins que rehaussait jadis une peinture assez vive — les morceaux d'architecture de toute sorte ; il a été mis au jour dans ces dernières fouilles des fragments d'au moins dix édifices différents. Qu'on ajoute à cela des antéfixes, des poteries, des restes d'armes, des verreries, des monnaies de toutes les époques depuis le IIe siècle jusqu'au XVIIe et l'on aura une idée très superficielle des richesses archéologiques que le mur de Saintes a livrées cette année. Le Conseil municipal commence à être effrayé du nombre des documents qu'il va lui falloir remiser dans un musée dont il rêvait la création à bon compte ; nous ne pouvons, nous autres archéologues, que le féliciter de ce qui lui arrive.

— Dans un précédent volume de la *Revue* (1884, II, p. 300) j'ai parlé, d'après une ancienne publication, d'une statue jadis découverte à Longat, et représentant le dieu gaulois assis les jambes croisées. La statue était perdue. M. Vimont vient d'apprendre à la Société d'émulation de l'Auvergne que la statue est actuellement à Charade, commune de Royat, dans une dépendance de la propriété de M. O. Peghoux. Malheureusement elle a été employée dans la construction d'un mur. Nous espérons bien que ce curieux monument de l'antiquité gauloise ne restera pas confiné dans cette cachette et qu'on le transportera dans le musée archéologique de Clermont-Ferrand dont il sera un des ornements. — H. Gaidoz.

— Le numéro du 15 avril de la *Revue internationale de l'enseignement* (15 avril 1888) contient la leçon d'ouverture que M. Maurice Holleaux, ancien membre de l'École française d'Athènes, a prononcée en prenant possession de la chaire d'histoire ancienne à la Faculté des lettres de Lyon, où il supplée M. Bloch. Cette leçon, qui a pour titre *l'Histoire et l'archéologie*, est le programme du cours d'antiquités grecques que le jeune maître va professer pendant le second semestre; on y goûtera la largeur et la précision des idées, la clarté de l'exposition et l'élégance du style. M. Holleaux montre très bien que l'histoire, sous peine de manquer à sa tâche, ne peut plus se passer des documents que lui fournissent des sciences telles que l'épigraphie et l'archéologie.

— *École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 7e année, fascicules III, IV, mai 1888 : Ch. Grandjean, *Benoît XI avant son pontificat*. — Ed. Le Blant, *D'un nouveau monument relatif aux fils de Sainte-Félicité* (pl. VII). — P. Batiffol, *Librairies byzantines à Rome*. — Ch. Diehl, *Notice sur deux manuscrits à miniatures de la Bibliothèque de l'Université de Messine* (pl. VIII). — Léon G. Pélissier, *Les amis d'Holstenius*. III. *Aléandro le jeune*. — Orazio Marucchi, *Un antico busto del Salvatore trovato nel cimitero di San Sebastiano* (pl. IX). — E. Michon, *L'administration de la Corse sous la domination romaine*. — A. Esmein, *Un contrat dans l'Olympe homérique*. — *Bibliographie*.

— *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, publié sous la direction de M. Maspéro, vol. IX, liv. 3 et 4 : M. Bou-

riant, *Petits monuments et petits textes recueillis en Égypte.* — A. Amélineau, *Fragments de la version thébaine de l'Ecriture (ancien testament*, suite. — J. Ménant, *La stèle de Chabouf.* — Max Müller, *Ueber einige Hieroglyphenzeichen.* — Max Müller, *Bemerkung ueber einige Koenigsnamen.* — G. Maspéro, *La pyramide de Mirinri I.* — K. Piehl, *Observations sur plusieurs points d'un article intitulé « zu der sogenannten saitischen Formel. »* — A. Wiedemann, *Erklaerung* (réponse au précédent article).

— *The journal of Hellenic studies*, vol. VIII, n° 2 : A. S. Murray, *Deux vases provenant de Cypre* (pl. LXXI et LXXII). — A. Michaëlis, *L'Aphrodite cuidienne de Praxitèle* (pl. LXX. A rapprocher de l'article publié récemment par M. S. Reinach dans la *Gazette des Beaux-Arts*. La reproduction de la statue du Vatican qu'a donnée la *Revue* française est très supérieure à celle du recueil anglais). — D. G. Hogarth, *Inscriptions de Salonique.* — D. G. Hogarth et W. M. Ramsay, *Apollon Lerménos* (un nouveau sanctuaire carien, analogue à ceux qui ont été étudiées, dans ces dernières années, par les pensionnaires de l'Ecole française d'Athènes). — E. L. Hicks, *Un décret thasien.* — E. L. Hicks et J. F. Bent, *Inscriptions de Thasos.* — J. E. Harrison, *Itys et Aedon, une coupe de Panætios.* — W. R. Paton, *Vases de Calymnos et de Carpathos* (pl. LXXII. Important pour l'histoire de la céramique des îles ; mêmes types qu'à Ialysos). — — W. M. Ramsay, *Les cités et les évêchés de la Phrygie* (avec carte). *Bibliographie* (cette partie a été très développée dans ce volume et contient des comptes rendus nombreux et intéressants). *Table méthodique des volumes I-VIII.* Procès-verbaux des séances de la société. Liste des membres et règlements.

— *Bulletin de la commission archéologique communale de Rome.* Nov.-déc. 1887 : G. Gatti, *Découvertes relatives à la topographie et à l'épigraphie de Rome.* C. L. Visconti, *Découverte d'objets d'art et d'antiquité figurée* (p. XX et XXI. Aux *Prati di Castello*, on a trouvé une belle statue d'Apollon citharède qui reproduit le type et les dimensions mêmes d'une statue célèbre de la Glyptothèque de Munich.) — C. L. Visconti, *Liste des objets d'art antique trouvés par les soins de la commission archéologique communale, du 1er janvier au 31 décembre 1887.* — Comptes-rendus de divers ouvrages. — Actes de la commission et dons qu'elle a reçus.

— *Bulletin de la commission archéologique communale de Rome*, 1888, n° 2, février : L. Cantarelli, *Le Cursus honorum de l'empereur Pétronius Maximus.* — G. Gatti, *Les ruines de l'aqueduc qui amenait à Rome l'Acqua Vergine* (pl. III, vue de deux arcades que viennent de découvrir les travaux exécutés pour l'agrandissement du palais Sciarra). — G. Tomassetti, *Nouvelles épigraphiques.* — G. Gatti, *Découvertes relatives à la topographie et à l'épigraphie de Rome.* — G. Gatti, *L'épitaphe de « Joannes exiguus », évêque du* VIe *siècle, dont le siège est inconnu.*

— *Bulletin de la commission archéologique communale de Rome*, 1888, n° 3, mars. — R. Lanciani, *Le Campus salinarum romanarum.* — Luigi Borsari, *Du Pons Agrippæ sur le Tibre entre les régions IX et XIII* (pl. IV et V). —

L. Cantarelli, *Observations onomatologiques*. — G. Gatti, *Découvertes d'objets d'art et d'antiquité figurée*. — C. L. Visconti, *Découvertes d'objets d'art et d'antiquité figurée* (pl. VI. Buste en marbre de Carrare, qui est le portrait d'une reine ou d'une impératrice du vi^e siècle ; peut-être l'effigie d'Amalasunte, la veuve de Théodoric, qui épousa Théodat et fut mise à mort par ses ordres. Monument très intéressant, en tout cas, pour l'histoire de l'art). — R. Lanciani, *Renseignements sur les travaux de la cité dans leurs rapports avec l'art et l'archéologie*.

— *Bulletin de la commission archéologique communale de Rome*, 1888, n° 4, avril. R. Lanciani, *Résumé des résultats que les travaux de voirie de la cité ont donnés pour l'archéologie et pour l'histoire de l'art*. — G. Gatti, *Découvertes relatives à la topographie et à l'épigraphie de Rome*. — S. Guidi, *Bibliographie*.

— *Mittheilungen des k. d. archæologischen Instituts. Athenische Abtheilung*, t. XII, 4e cahier : A. Milchhœfer, *Rapport sur les antiquites de l'Attique*, suite (pl. IX-X ; la dernière représente un fragment d'une stèle archaïque où étaient figurés, l'un derrière l'autre, deux éphèbes nus ; il ne reste que les jambes, de la hanche à la cheville. Travail ferme et dur qui rappelle, avec des accents plus marqués encore, celui de la stèle d'Aristion). — W. Judeich, *Pedasa*. — H. G. Lolling, *Notes prises en Thessalie*. II. *Inscriptions funéraires* (fin). — H. G. Lolling et P. Wolters, *Sur le monument d'Eubulides*. — F. Studniczka, *Sur la tête de bronze représentée dans* « les Musées d'Athènes », pl. XVI. — F. Winter, *Vase de Mylasa* (pl. XI. Vase à figures rouges, qui a probablement été exporté d'Attique en Carie. Ce qui en fait le principal intérêt, c'est qu'il ait été trouvé dans une région où les vases peints sont si rares). — P. Wolters, *Apollon et Artémis, bas-relief de Sparte* (pl. XII). — H. G. Lolling, *Inscription de Delphes*. — *Bibliographie et découvertes. Procès-verbaux des séances. Nominations*.

— *La Société pour l'encouragement des études grecques* a décidé de substituer à son *Annuaire* une *Revue des études grecques* qui paraîtra tous les trois mois et qui établira ainsi des relations plus fréquentes et plus étroites entre les membres de l'association, dispersés en France et en Orient, d'une part, et, d'autre part, le groupe de savants et d'hellénistes qui a, jusqu'ici, fourni à l'*Annuaire* les matériaux qu'il contient. L'idée nous paraît juste, et celui qui l'a conçue s'est chargé de la réaliser; M. Théodore Reinach sera le directeur ou, si l'on veut, le secrétaire de la rédaction de la Revue et il ne négligera rien pour assurer la fortune et le succès d'une entreprise dont il a été le promoteur. Le premier numéro du nouveau recueil laissera à tous ceux qui le liront une impression favorable; les articles qu'il renferme ont tous de l'intérêt, et ils présentent une agréable variété. La *Chronique*, rédigée par M. Reinach, renferme beaucoup de faits intéressants et, sans tomber dans une trop étroite spécialité, elle se fera lire à la fois par l'archéologue et le philologue, par le littérateur et le politique. Voici le sommaire de ce cahier :

Jules Girard, *A nos lecteurs*. — Henri Weil, *Des traces de remaniements*

dans les drames d'Eschyle. — Th. Reinach, *L'inscription de Lygdamis.* — Ch. Huit, *Platon et Isocrate.* — P. de Nolhac, *Le Grec à Paris sous Louis XII, récit d'un témoin.* — Paul Tannery, *Les correspondants italiens de Jean Schweighäuser.* — D. Bikélas, *Le cinquantenaire de l'Université d'Athènes.* — Notes et documents : R. Dareste, *Une inscription de Gortyne.* — E. Babelon, *Aba de Carie.* — Sp. Moraïtis, *Sur un passage de Chalcondyle relatif aux Anglais.* — *Bibliographie. Chronique. Actes de l'Association.*

— *Proceedings of the society of biblical archæology*, t. X, n° 1. Première séance, 1er novembre 1887 : E. A. Wallis Budge, *Fouilles faites à Assouan par le major général sir F. Grenfell, pendant les années 1885 et 1886* (6 planches). — Dr W. Pleyte, *Un oracle d'Ammon.* — Prof. E. Revillout, *Lettre sur les oracles nubiens.* — S. Alden Smith, *Lettres assyriennes*, partie II (9 planches). — P. Le Page Renouf, *Inscription à Koum-el-Ahmar, copiée par le professeur Sayce* (une planche).

— *Proceedings of the society of biblical archæology*, séance du 2 décembre 1887 : Max Muller, *Sur le nom de Juda dans la liste de Shôshenq.* — Le Page Renouf, *Note sur le même sujet* (il résulte des observations des deux savants égyptologues qu'il faut renoncer à voir un roi de Juda figuré dans le récit des conquêtes de Shoshenq; le groupe qui avait été lu *Judah-melek* ne renfermerait même pas le nom de Juda; il faudrait y voir seulement le nom d'une forteresse inconnue, appelée *la main du roi*). — E. A. Wallis Budge, *La quatrième tablette de la série de la création* (6 planches). — Rev. C. J. Bull, *L'inscription de Nabuchodonosor d'India House, essai d'une traduction nouvelle.* — E. A. Wallis Budge, *Fragment de bois provenant de Thèbes et portant une inscription hiéroglyphique.* — P. Le Page Renouf, *Note sur une inscription de Khoum-el-Ahmar.*

— *Proceedings of the Society of biblical archæology*, vol. X, troisième séance de la 18e session, 10 janvier 1888 : Rapport du secrétaire H. Rylands. Rapport du trésorier. Élection du conseil et des membres du bureau. — Karl Piehl, *Inscription grecque trouvée en Égypte.* — R. W. Houghton, *Le nard pistique du Nouveau Testament grec.* — E. A. Wallis Budge, *Cylindre de Neriglissor* (6 planches). — Max Müller, *Note sur les « peuples de la mer » de Ménephtah.* — S. Allen Smith, *Lettres assyriennes.*

— *Proceedings of the Society of biblical archæology*, vol. X, 18e session, quatrième séance, 7 février 1888 : E. Amélineau, *Histoire des deux filles de l'empereur Zénon.* — R. Brown, *Noms de nombre ougro-altaïques, un à cinq.* — Rév. C. J. Ball, *Inscriptions de Nabuchodonosor II*, seconde partie : *Le Cylindre de Philipps.* — J. Offord, *Les peuples de la mer de Ménephtah* (La circoncision chez les races africaines).

— *Proceedings of the society of biblical archæology*, vol. X, 5e partie : Amélineau, *Le manuscrit copte n° 1 de la bibliothèque de lord Zouche.* — P. Le Page Renouf, *Formes pronominales en égyptien.* — Dr Bezold, *Un nouveau texte concernant l'étoile Kak-si-di* (trois planches). — Prof. E. et Dr V.

Revillout, *Notice sur un nouveau contrat daté d'Hammourabi et sur les données historiques que nous fournissent les contrats de ce temps.* — Rev. J. Marshall, *Le récit de la visite de Saint-Paul à Athènes, illustré par les monuments et la littérature.* — Max Müller, *Additions aux Notes sur les peuples de la mer.* — Rev. C. J. Ball, *Inscriptions de Nabuchodonosor II.* N° III. *Le cylindre de M. Rich.* N° IV. *Un cylindre de Babylone.* N° V. *Les cylindres de Senkerlh.*

BIBLIOGRAPHIE

Roemische Mosaiken. *Mosaïques romaines de Trèves et des environs, dessinées et expliquées par* J. N. von Wilmowsky. Ouvrage publié après la mort de l'auteur par la *Gesellschaft für nützliche Forschungen*, à Trèves, avec le concours de M. Hettner. Carton gr. in-fol., de 9 planches, et texte in-4 de 23 p. Trèves, librairie Lintz, 1888.

La basilique et les rues de l'ancienne *Augusta Trevirorum*, les villas romaines de Fliessem, de Niedaltorf et d'Euren, ont fourni les originaux des magnifiques planches que nous avons sous les yeux. Elles n'auraient rien perdu, croyons-nous, à subir une réduction un peu plus forte ; l'*Ornement polychrôme* de Racinet et bien d'autres livres récents prouvent que la chromolithographie peut donner de bons résultats sur des planches de dimensions moindres. Cette réserve faite, on ne peut que louer l'admirable exécution de ces gravures et l'intelligence qui a présidé au choix des sujets. Il est telle décoration en mosaïque, comme celle de la villa de Wiltingen (pl. II), dont les motifs sont d'une grâce charmante et mériteraient de trouver des imitateurs. Nous signalerons encore, comme particulièrement heureux d'invention, le pavé en marbre polychrôme dans le vestibule de la basilique de Trèves (pl. IX).

Le texte contient une remarquable étude de M. Hettner sur le classement chronologique des mosaïques romaines, travail beaucoup trop négligé jusqu'à présent. On peut tirer de ce classement, fondé tantôt sur la découverte de monnaies, tantôt sur la mesure des débris accumulés au-dessus du sol antique, des indices précieux pour l'histoire de l'ornement. Une série de mosaïques datées, provenant d'une région bien définie, suffit à donner tout au moins des dates approximatives pour les mosaïques analogues des régions voisines. Cependant il ne faut jamais oublier que la mosaïque est un art essentiellement local ; il est donc nécessaire, avant qu'on puisse déterminer les écoles de mosaïstes et la succession des styles dans ces écoles, que l'on possède un grand nombre de recueils locaux comme celui de M. von Wilmowsky. Bien copier une mosaïque n'est pas à la portée de tout le monde, et, pour la bien publier, il faut beaucoup d'argent. Il existe déjà quelques séries de belles planches d'après les mosaïques de la Gaule, de l'Italie et de l'Afrique française, mais en Grèce, en Égypte et en Asie Mineure, tout ou presque tout est à faire encore.

Salomon Reinach.

REVUE DES PUBLICATIONS ÉPIGRAPHIQUES

RELATIVES A L'ANTIQUITÉ ROMAINE

Octobre — Novembre — Decembre

1° PÉRIODIQUES

ARCHIVIO DELLA R. SOCIETÀ ROMANA DI STORIA PATRIA, 1888.

P. 148 et suiv. — Tomassetti, *Della Campagna romana. — Vie Nomentana e Salaria.* — Étude sur ces deux voies.

P. 267 et suiv. — Suite du même article.

BULLETTINO DELLA COMMISSIONE ARCHEOLOGICA COMUNALE DI ROMA, 1888.

P. 221 et suiv. — Gatti, *Di un sacello compitale dell' antichissima regione Esquilina.* On a retrouvé dernièrement à Rome une des chapelles qui servaient à l'époque d'Auguste de lieu de réunion religieuse aux habitants d'un certain nombre de *vici* de la *regio Esquilina.*

La partie la plus récente, celle qui remonte à Auguste même, se compose d'une base de marbre établie sur un large soubassement, qui se continue par une autre contruction en beaux blocs, une sorte de tribunal, de plate-forme; on y accédait par quelques marches dont on voit encore l'emplacement. Cette plate-forme se dressait au milieu d'une place pavée. Tout ce monument de l'époque d'Auguste est assis sur les restes d'une construction plus ancienne; c'est une des chapelles élevées par le prince aux *Lares Compitales*, sur l'emplacement des *Compita* de l'époque républicaine, et particulièrement, ainsi que l'établit M. Gatti, de celui que Varron signale comme étant dans la seconde région de Servius *apud aedem Junonis Lucinae* (de *L. l.*, V, 50).

L'inscription qui se lit sur la base de marbre est la suivante :

150) IMP · CAESar DIVI · F · AVGVST
(A. 744.) PONTIF · MAXIMVS · COS · XI
TRIBVNICIA · POTEST · XIIII
EX · STIPE · QVAM · POPVLVS · ROMANVS
K · IANVARIIS · APSENTI · EI · CONTVLIT
IVLLO · ANTONIO · AFRICANO · FABIO · COS
MERCVRIO · SACRVM

Suétone (*Aug.*, 57) nous apprend, en effet, qu'avec les étrennes qu'il recevait de tous les ordres, *même quand il était absent*, Auguste achetait des statues de divinité *et vicatim dedicabat;* c'est-à-dire, comme il ressort de la nouvelle découverte, qu'il les plaçait près des autels des dieux Lares, dans les petites chapelles consacrées, dans les *vici*, à ces divinités.

Ce texte apprend aussi le nom véritable du premier des deux consuls cités; ce n'est point Julius Antonius comme on le pensait (v. notamment de Vit, *Onomasticon*), mais Antonius Jullus, où, conformément à la mode ancienne suivie ici, *Jullus Antonius*.

On a trouvé dans les fouilles une autre inscription qui peut se rétablir ainsi :

151)
imp · caesar · augustus
ex privato IN *publicum*
RESTITVI*t*
IN PARTEM · SINISTRAM · REC*ta*
REGIONE · AD PROXIM · CIPP*um*
PED · CXLIVS
*et in part*EM · DEXTRAM · RECTA *regione*
AD · PROXIM · CIPP*um*
PED · LXXVII

Cf. Un texte analogue (*C. I. L.*, VI, 1262).

P. 240 et suiv. — O. Marucchi, *Découvertes récentes près du cimetière de Saint-Valentin, sur la voie Flaminienne*. Parmi tous les textes retrouvés je rapporterai les suivants:

P. 244. — Inscription déjà signalée (n° 117).

P. 247. — Sur des briques, dans des tombes :

152) + F GAVDENTIE

P. 250.

153) HIC IACET IOVIANVS NVTRITOR ꝏ ET PAPAS ꝏ TRIVM FRATRVM DEPOSITVS PRIDIE IDVS AVGVSTAS HONORIO AVGꝏVI ꝏBENEMERENTI IN PACE VIXIT *a*NNOS P M XL (A. 404.)

P. 253.

154)
HIC POSITVS EST MAXIMVS QVI VIXIT ANNVS P M LXX PRAEPOSITVS DE VIA FLABINIA
LOC FILICESSIMES

Au revers de la plaque est une inscription funéraire plus ancienne.

P. 257 et suiv. — Article de M. de Rossi sur le *praepositus de via Flabinia*, cité au numéro précédent. Le texte doit être des dix dernières années du IVe siècle ou des premières du Ve siècle, à en juger par la forme des lettres.

Les *praepositi de via Flaminia*, appelés dans les textes juridiques *praepositi cursus publici*, sont les successeurs des *praefecti vehiculorum* du Haut-Empire.

BULLETTINO DELL' IMPERIALE ISTITUTO ARCHEOLOGICO GERMANICO (Sezione romana), 1888.

Mau, Fouilles de Pompéi.

P. 145. — Programme d'un spectacle de gladiateurs.

155) N V M I N I
AVGVSTI
GLAD·PAR·XX·ET·VENATIO·DA POMPEI·FLAMINIS·AVGVSTALIS
PVGNAB·CONSTANT·NVCER·III·PR·NON
NONIS · VIII · EIDVS · MAIAS
NVCERINI · OFFICIA · MEA · CERTO · INDEX

Ce programme serait du temps de Tibère.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, 1888.

P. 225 et suiv. — Lettre de M. Le Blant relative aux fouilles faites par M. de Rossi dans la catacombe de Priscille.

P. 241 et suiv. — Note de M. Waille sur les fouilles de Cherchel.

P. 245. — Inscription trouvée dans ces fouilles :

156) PRO SALVT·
IMP · AVG · PP
IVNONI REGIN
VIBIA · CELERINA
L·VAL·RVFI II VIRQQ
VXOR MATER
L · VAL · SCIPIONIS
ET · VAL · SCIPIONILLAE
ET VAL CELERINAE
D D

Sur la face postérieure on lit :

TRANSLATA
DE SORDENTIBVS
LOCIS·

A la séance du 16 novembre, M. Foucart a lu une une traduction du discours prononcé par Néron lorsqu'il rendit la liberté aux Grecs. Ce document, qui vient d'être trouvé, en Boétie, par M. Holleaux, n'est pas encore publié. J'en donnerai le texte original quand il aura paru; mais je tiens dès aujourd'hui à en faire connaître la traduction : je l'emprunte au *Journal des Débats* (18 novembre) :

157)

« Vous ne pouviez vous attendre, citoyens de la Grèce, à la faveur que je vous accorde, bien que chacun pût l'espérer de ma générosité; cette faveur est si grande que vous n'auriez pas osé la demander, vous tous Grecs qui habitez l'Achaïe et le pays appelé jusqu'ici Péloponèse.

« Recevez la liberté et l'exemption du tribut des biens, que vous ne possédiez pas tous, même dans les temps les plus heureux; car vous étiez asservis ou aux étrangers ou les uns aux autres.

« J'aurais souhaité accorder cette faveur à la Grèce dans sa prospérité, afin qu'un plus grand nombre d'hommes jouissent de mon bien-

fait; aussi j'en veux au temps qui, d'avance, en a amoindri la grandeur, et maintenant le bien que je vous fais n'est pas dû à la compassion, mais à l'affection. Je remercie vos dieux, dont j'ai éprouvé la protection constante sur terre et sur mer. Je les remercie de m'avoir donné les moyens de vous accorder un bienfait aussi considérable. En effet, d'autres chefs, eux aussi, ont rendu la liberté à des villes; Néron seul l'a rendue à la province. »

A la suite de cette harangue est gravé un décret par lequel la ville d'Acrœphiæ décide d'élever un autel à Néron et de l'associer aux dieux de la Cité sous le nom de Jupiter libérateur.

Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande, Fasc. LXXXV.

P. 85 et suiv. — Klein, *Inscriptions du musée de Bonn*, n° 26. Inscriptions rappelées plus haut (*Korrespondenzblatt*, p. 117 et suiv.) relatives à un vétéran de la première légion Minervia, Aurelius Arusenus, à un cavalier et à un duplarius de la même légion, enfin à un bénéficiaire du légat dont le gentilice est *Haedavoon[i]us* et le surnom *V[erus]* (cf. n° 122).

Fasc. LXXXVI, p. 123 et suiv. — J. Asbach. *Note sur les origines de la cité des Ubiens.*

P. 231 et suiv. — U. Wilcken. Graffites sur tessons de pot, appartenant à la Société des Antiquaires du Rhin. Ce sont des quittances d'impôts en argent ou en nature analogues à celles du Louvre que M. Fröhner a jadis publiées. Elles ont été trouvées à Karnak.

P. 288. — J. Klein. Briques trouvées à Cologne, dans un vieux mur, où se lit :

158) L E G X X X V V

Mittheilungen des Kais. Deutschen Arch. Instituts. (Athenische Abtheilung.)

P. 19. — Article de M. Mommsen sur un bas-relief trouvé à Koula, près de Philadelphie de Lydie, et aujourd'hui au musée de Trieste :

	Cavalier armé d'une lance.	Femme.
159)	ΓΑΙΙΩ ΓΕΡΜΑΝΙΚΩ ΑΥΤΟ ΚΡΑΤΟΡΙ ΚΑΙΣΑΡΙ ΚΑΘΕΙΕΡΩΤΑΙ ΠΑΣ Ο ΔΗΜΟΣΙΟΣ ΤΟΠΟΣ	ΓΕΡΜΑ ΝΙΑ

Le personnage rappelé ici peut aussi bien être Germanicus, le fils de Tibère, que son fils, l'empereur Caligula.

P. 42 et suiv. — Inscriptions de Lesbos copiées par M. C. Cichorius.

P. 44. — Nouvelle copie d'un fragment de cadastre déjà publié (*Bull. de Corr. hellén.*, IV, p. 417 et suiv.

P. 61.

160)

a) Γαΐῳ Ἰου
λίῳ Καί
σάρι θεῷ

b) Γ. Καίσαρι νε
ότατος ἀγι
μόνι καὶ Α.
Καίσαρι θε
ῷ τοῖς παί
δεσσι τῶ
Σεβαστῶ
[καὶ Μ. Ἀγρίππᾳ

c) Θεῷ σωτῆ
ρι τὰς πόλι
ος καὶ τῷ
παιδὶ αὐτῷ
Μ. Ἀγρίππᾳ

Cette inscription est postérieure à la mort de L. César (août ou septembre 755), et antérieure à celle de C. Caesar (fév. 757).

P. 63.

161) Ὁ δᾶμος
Δροῦσον Καίσαρα πα[τέρα
θεῶ νέω Γερμανικῶ [καί
σαρος καὶ θεᾶς Αἰο[λίδο
ς καρποφόρω Ἀγριππ[είνας

L'inscription doit avoir été gravée à l'occasion du passage de Drusus et d'Agrippine à Lesbos (Tac., *Ann.*, II, 54). Remarquer les noms donnés à Germanicus et surtout à Agrippine.

P. 64 et suiv. — Suite d'inscriptions mentionnant Potamôn, fils de Lesbonax, rhéteur, connu contemporain de Tibère.

P. 68. — Textes honorifiques en l'honneur de Pompée; ne contiennent aucun renseignement particulier.

REVUE ARCHÉOLOGIQUE, sept.-octob. 1888.

P. 132 et suiv. — Intéressant article de M. F. Cumont sur l'origine du taurobole qui remonte au culte de la déesse iranienne Anahita, et n'a été associé que postérieurement au culte de Cybèle.

P. 137 et suiv. — A. Lebègue, *Étude sur quelques inscriptions latines trouvées dans la Narbonnaise.*

P. 145. — R. Mowat, *L'atelier du statuaire Myrismus à Césarée de Maurétanie.* Restitution du nom *Myris*[*mus*] à une statue de Cherchel, récemment découverte par M. Waille.

P. 148. — De la Blanchère, *Correction des inscriptions publiées au Corpus* (VIII, 86-91).

P. 151 et suiv. — Delattre, *Fouilles d'un cimetière romain à Carthage en 1888.*

Il s'agit du double cimetière des *officiales* du procurateur d'Afrique, dont le P. Delattre a déjà plusieurs fois entretenu le monde savant, et où il découvre toujours de nouveaux documents. Cet article, des plus curieux, contient un plan du cimetière, un spécimen des tombes avec coupe et élévation, des réflexions sur les plus intéressantes d'entre elles, et le texte des épitaphes nouvellement trouvées.

162)

P. 162, n° 1. — Tombe d'un *adjutor ad instrumentum commentariorum* (esclave).

N° 2. — Tombe d'un *ex tabulariis* (affranchi).

N° 3. — Tombe d'un *tabularius* (esclave).

N° 4. — Tombe d'un *doctor cursorum* (esclave).

P. 163, n° 5. — Tombe d'un *notarius* (esclave).

N° 6. — Tombe d'un *mensor agrarius* (esclave).

N° 7. — Tombe d'un *adjutor tabularii* (esclave).

N° 8. — Tombe d'un *P. Aelius Aug. lib(ertus) Primus, faber.*

P. 165, n° 26. — Tombe d'un [*adjutor a com*]*mentar(iis)* (esclave)

Toutes ces épitaphes appartiennent au second cimetière, le plus récent.

P. 168 et suiv. — Marques de lampes et de poteries trouvées dans ces tombes et qui sont, par là même, *datées du second siècle.*

P. 172. — Briques à estampilles trouvées sous une tombe et par suite datées également :

163)

a) EX·FIG·M·HERENNI·POLLIONIS DOL
L SESSI SVCCESSI

164)

b) M PVBLICI · IANVARI
EX OFFI · DOLEARIA
MAIORIS

P. 173. — Autre brique du même cimetière :

165) *agathob* V. DOMITI TVLLI
*ap*RILIS

Les monnaies trouvées dans les tombes du cimetière sont pour la plupart puniques. La plus récente des monnaies romaines remonte à Antonin le Pieux.

P. 174. — Inscription sur lamelle de plomb :

166)

Cet article contient des détails très importants pour les rites funéraires romains. Il reste à souhaiter que le P. Delattre complète cet article en publiant quelque part les peintures qui figuraient sur quelques-unes de ces tombes, celle, par exemple, qui est citée à la p. 156 et d'autres encore; ne pouvant empêcher le temps de les détruire sur place, il en doit la reproduction aux amateurs de l'art antique.

P. 206 et suiv. — Note de M. Pallu de Lessert sur la formule *Translata de sordentibus locis*, qui figure sur certaines inscriptions de de Cherchel récemment trouvées (voir plus haut, n°s 115 et 156). L'auteur croit que ces *sordentia loca* sont des temples païens.

REVUE DES ÉTUDES GRECQUES.

P. 315 et suiv. — Sayce, *Inscriptions peintes sur le rocher, dans*

des carrières voisines de Ptolémaïs, en Égypte.

167) CAESIO DEC
FELICITER
HOMINI BONO
GRATIAS · AGIMVS
OMNES · COMMILITONES
QVI · SOB CVRA EIVS SVMVS ·

168) Q CAESIO VALENTI
DEC · ALAE · V CONTIOR
FELI · TER
HABEAS · PROPITIVM · IMP

169) OMNIBVS
COMMILITONIBVS
QVI · HIC · FVERVNT · AD ·
CVSTODIAS · FELIC ·
COH · SCVT · C · R ·
FELICITER
COH · III · ITVR · FELICIT

A la cinquième ligne je pense que SCVT, doit être corrigée en EQVIT.

A côté de la carrière étaient les constructions où étaient logés les soldats de garde. M. Sayce en a retrouvé les ruines.

Revue Poitevine et Saintongeaise, 1888.

P. 55 et suiv. — Em. Espérandieu. Travail sur l'inscription de C. Julius Macer (voir plus haut, n° 151). Ajoute quelques lettres à la fin, mais n'indique pas toutes les amorces visibles à la première ligne.

P. 221. — Étude d'une inscription déjà connue relative à un soldat d'une cohorte de volontaires.

P. 245. — Nouvelles inscriptions découvertes à Saintes dans les fouilles de M. le chanoine Julien-Laferrière (cf. *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1888, p. 387 et 415).

170)

a) F · VOLT · VICTORI
VNO · MILITVM · COHORT
IVLIVS · VOLT · VICTOR · FI

b) C · IVL
PAT
SAC

c) O · CONC
S · NEPOTI · PR
RD · ROMAE

d) NETO
CTO · FA
VSTI · AD

e) VICTORI · AG
ILITVM · COHO
C · IVLIVS · VOLT · V

La *Revue d'Aunis et de Saintonge* ajoute un autre fragment :

EDOMO
ARVM
FILIVS ·

Ce sont tous fragments d'un texte funéraire ainsi conçu : *C. Julio, Conconnetodubni filio, Voltinia tribu, Victori, Agedomopatis nepoti, praefecto fabrum tribuno militum cohortis [Belg]arum? sacerdoti Romae et Augusti ad confluentem, C. Julius, Voltinia tribu, Victor filius.*

SITZUNGSBERICHTE DER KÖN. PREUSSISCHEN AKAD. DER WISSENSCHAFTEN, 1888.

P. 833 et suiv. — O. Hirschfeld. Travail très important sur le culte des empereurs.

P. 863 et suiv. — G. Hirschfeld. Inscriptions de l'Asie Mineure, surtout de Bithynie et de Paphlagonie.

N° 26. — Inscription d'Amastris (= *C. L. Gr.*, 4152, *d.*).

171)

ὑπὲρ σωτηρίας καὶ νείκης καὶ αἰωνίας
διαμονῆς τῶν Κυρίων αὐτοκρατόρων καὶ τῶν τε
ΚΝΩΝ ΑΥΤΩΝ ΚΑΙ ΤΟΥ ΣΥΜΠΑΝΤΟΣ ΟΙΚΟΥ Τ[οῦ Σε
βαστοῦ καὶ] ΒΟΥΛΗΣ ΚΑΙ ΔΗΜΟΥ ΤΟΥ ΑΜΑΣΤΡΙΑΝΩ[ν ἐπὶ Λ
Λ]ΟΛΛΙΑΝΟΥ ΑΟΥΕΙΤΟΥ ΤΟΥ ΠΡΕΣΒΕΥΤΟΥ ΚΑΙ ΑΝΤΙ[στρατήγου
..ΗΣΑΣ ΕΝ ΤΩΙ · ΘΚΣ · ΕΤΕΙ ΕΠΙ ΤΩΝ ΠΕΡΙ Π
ΑΡΧΟΝΤΑ ΑΡΧΟΝΤΩΝ ΑΝΕΣΤΗΣΕ
ΚΛΕΑ ΚΑΙ ΤΗ ΚΑΤΕΠΙΚΕΙΜΕΝΗ ΛΕΟ
ΙΣΧΑΣ ΑΠΕΚΑΤΕΣΤΗΣεν
ΑΡΧΟΝΤΩΝ ΠΡΟ Η [Καλανδῶν.

Cette nouvelle copie de l'inscription permet de placer le gouvernement de Lollianus Avitus, légat de Pont et de Bithynie (cf. Lucien, *Alex.*, § 56 et suiv.), en l'an 165

2° TRAVAUX RELATIFS A L'ÉPIGRAPHIE ROMAINE

J.-R. Sitlington-Sterret, AN EPIGRAPHICAL JOURNEY IN ASIA MINOR (forme le tome II des *Papers of the american School of classical Studies at Athens*).

Notes d'un long voyage en Asie Mineure, surtout en Cappadoce. Grand nombre de textes inédits, plus grand nombre encore de textes déjà connus que l'auteur reproduit avec des variantes ou des corrections. Je ne puis insister ici que sur les plus importants.

P. 27, n° 25. — **172**). Inscription grecque déjà publiée dans le *Bull. de Corr. hellén.*, 1885, p. 346. Dédiée à Trajan qui y est qualifié d'*Optimus, Caesar, Augustus Germanicus Dacius Parthicus,* par un homme du nom de P. Statius Hermès τειμηθεὶς ὑπὲρ τῆς στρώσεως τῆς ἐξεδρας τῆς ἐν τῷ τετραστύλῳ τοῦ

γυμνασίου τειμαῖς εἰρηναρχικαῖς, πάλιν δὲ ὑ[π]ὲρ ἀναστάσεως τῆς Νεί[κ]ης ἐκ τῶν ἰδίων τειμηθεὶς τειμαῖς διὰ νυκτὸς στρατηγικαῖς (Trouvée à Kizildjé = Sébastopolis).

P. 33, nº 32. — Milliaire trouvé à Karayouk-Bazar; il porte les noms de Dioclétien et Maximin et le chiffre I (à partir de Themissonion).

P. 34, nº 33. — **173**). Même provenance. Inscription élevée à M. Οὔλπιο[ν], [Αγ]νωνος? υἱὸν, Κυρίνα, Τρύφωνα, μέγαν Ἀντ[ω]νιανὸν, ἀρχιιερέα τῆς [Α]σίας, χειλιαρχήσαντ[α] καὶ γενόμενον ἔ[π]α[ρ]χον σπείρης πρώτης Οὐλπίας Γαλατῶν.

P. 131, nº 103. A Yalovadj.

174) *c · novio c novi*
prisci cos et flavoniae
menodorae f · ser·
rustico venuleio
A P R O *niano*
XVIR · STLIT · IV *dic*
TRIB L LEG VI *fer*
CAPARC · QVAES*tori* (sic)
CAND · LEG · ASI*ae*
TRIB · CAND *praet*
DESIG
VIC D

Les restitutions sont empruntées au *C. I. L.*, III, 292 = *Eph. epigr.*, V, 575, nº 1340.

P. 131, nº 104. — Début d'une autre inscription analogue.

P. 132, nº 105. — A Kouïoudjak, à deux heures au sud-est de Yalovadj.

175) L CORNELIO
L F SER MARCEL
LO AED Q GRAM
MATI II VIRO
HORTENSIA · M ·
F GAILLA · AVVN
CVLO SVO OPTI
MO ET AMANTIS
SIMO OB MERI
TA EIVS

P. 134, nº 108.

176)
[illegible]
[illegible] ΑΝ ΛΟΥΚΙΟυ θυ
ΓΑΤΕΡΑ ΠΑΥΛΛΑν
ΓΥΝΑΙΚΑ ΓΑΙΟΥ ΚΑ
ΡΙΣΤΑΝΙΟΥ ΦΡΟΝ
ΤΩΝΟΣ ΠΡΕΣΒΕΥ
ΤΟΥ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟς
ΣΑΙΣΑΡΟΣ [illegible]
[illegible] ΣΕΒΑΣΤΟΥ
ΑΝΤΙΣΤΡΑΤΗΓΟΥ ΛΥΚΙ
ΑΣ ΚΑΙ ΠΑΜΦΥΛΙΑΣ
Ο Ν Τ Ω Ν Ι
ΟΣ ΤΟΥΣ ΕΑΥΤΟ [illegible]

Le personnage nommé C. Caristanius Fronto est déjà connu, mais on ne savait pas qu'il eût été légat propréteur de Lycie et Pamphylie. Le nom martelé ne peut être que celui de Domitien.

P. 144, nº 118. — A Hissar.

177) AVG II [illegible]
PROCVLO [illegible]
ALA · AVG GE*r*
MANICA
H · C ·

P. 146, n° 122.

178) PIETATI
AVGVSTORVM
NOSTRORVM
VAL DIOGENES VP
*praes*ES PROVIN PISID

P. 123, n° 147. — Inscription relative au même personnage où le nombre des Augustes cités est de deux.

P. 147, n° 124. — *Id.*, avec le nom de [*C*]*onstan*[*tin*].....

P. 178 et suiv., n°s 178 et 181. — Milliaires au nom de Constantin et de ses collègues trouvés à Man Agha et indiquant la distance de cinq milles à partir d'Antioche.

P. 240 à 254. — Milliaires trouvés dans le voisinage de Gouksoun (*Cocussus*).

P. 254 à 263. — Milliaires de la route de *Comara* à *Cocussus*.

P. 264 à 291. — Milliaires de la route de *Cocussus* à *Arabissus*.

P. 291 à 299. — Milliaires de la route d'*Arabissus* à *Melitene*.

Toutes ces inscriptions sont intéressantes pour la géographie antique du pays, mais, de plus, elles nous font connaître le nom d'un certain nombre de légats de Cappadoce :

1° Pomponius Bassus, connu d'ailleurs (p. 308, n° 356).

2° Julius Flaccus Aelianus, contemporain de Septime Sévère (n°s 300, 306, 307, 319, 320, 321, 341, 343).

N° 320-321.

179) IMPP
DIOCLETIANO
T
IMP CAES M AVR VAL
MAXIMIANO
L SEPTIMIVS SEVERVS AVG
PPLE INV
PIVS PERTINAX AVGARABI ADIAB
PARTH MAX PONT MAX TRIBTI IOTVI
OICT
IMP XI COS III PP PROCOS ET IMP CAES
ET CAIVA
M AVREL ANTONINVS AVG NO
ET L SEPT*imi* VS [NOBB CAESS] *r*ESTITVERVNT
PER C IVLIVM FLACCVM AELIANVM LEG PR PR

Il y a deux inscriptions mélangées, l'une gravée en l'honneur de Septime Sévère et de ses fils, en 198, l'autre en l'honneur de Dioclétien et de ses collègues.

3° M. Ulpius Ofellius Theodorus,

contemporain d'Elagabal (nos 274, 275, 313, 326, 345). Voici le texte du n° 313 :

180) IMP *Caes*
DIVI SEVERI
NEP DIVI M AN
TONINI FIL
M AVR *Antoni*
NO PIO FELICI
AVG
MILIA RESTITVTA *per*
M *ul*P OFELLIVM
THEODORVM
LEG AVG PR PR
M P K I

4° Cuspidius Flaminius Severus, du temps de Pupien, Balbin et Gordien (nos 270-271, 302-304, 315-316). Voici le n° 271.

181) . . . . . *et m*
ANTONIVS GORDIA
NVS *n*OBILISSIMVS
*ca*ESAR RESTITVIT
PER CVSPIDI
*um fl*AMINIVM SE
VERVM LEG ET PR*o*
PRETOREM
P M A

5° Antonius Memnius Hiero, contemporain des Philippes (nos 290, 291, 292, 295, 310, 317, 322-323). On lit au n° 310.

182) *i*MP *caes*
m iulius PH*ilippus pius*
*fel · inv*ICTVS *aug et*
*m*ARCVS *iulius philippus*
NOBILISSIM*us*
*caes*AR VIAS ET PO
*nt*ES VETVSTATE
CONLAPSAS RESTITVE*runt*
PER ANTONIVM M*em*
MIVM HIERONEM
LEG AVG
PR PR

6° Vergilius Maximus, contemporain de Trébonien Galle (n° 325).

183) IMP CA
ESAR G VIVIVS TREBO
N GALLVS ET IMP CAES
AR G VIVIVS VELDVMI
NIANVS VOLVSIANVS
PII FELIC INVICTI AVG VIAS
ET PONTES VETVSTATE CON
LAPSAS RESTITVERVNT PER A
VERGILIVM MAXIMVM VC
leg *a*VGG PR PR

7° Catius Clemens dont la date est inconnue (n° 312).

184)
VNI[illegible]ONO
*nobi*LISSIMO CA*e*SA*ri*
per CAT CLEMENT*em*
leg aug PR PR PROVINCIA*e*
IMP
P K E

M. Sitlington-Sterret restitue à la dernière ligne *Aug(ustorum)*.

R. CAGNAT.

TABLE ANALYTIQUE

DE LA REVUE DES PUBLICATIONS ÉPIGRAPHIQUES

N. B. — Les nombres qui suivent chaque article renvoient non aux pages, mais aux numéros (en caractères gras) qui accompagnent chaque inscription.

I

NOMS ET SURNOMS [1]

1° *Noms d'hommes et de femmes.*

Abraham, 73.
C. Aelius P. fil. Cl. Quirinus Domitianus Gaurius, 125.
Agedillus, 51.
Agedomopas, 170.
Anicius Julianus, 109.
Q. Antistius Adventus Postumus Aquilinus, 139.
Antonius Memmius Hiero, 182.
T. Archontius Nilus, 59.
Aruca, 86.
L. Aufidius Marcellus, 13.
M. Aurelius Cleander, 16.
L. Aurelius Aug. lib. Pylades pantomimus, 126.
Calpurnius Agricola, 11.
Cn. Calpurnius Piso, 111.
C. Caristanius Fronto, 176.
M. Carminius M. fil. Pap. Pudens, 132.
Catius Clemens, 184.
Claudius Fronto, 11.
Conconnetodubnus, 52, 170.
Cornelius Clemens, 11.
Cuspidius Flaminius Severus, 181.
Cyriacus (episcopus), 40.
Dalmatius, 17.
Q. Egnatius Catus, 7.
Egrilius Plarianus, 58.
Felix (martyr), 124.
Filippus (martyr), 124.
Fl. Nunnus, 25.
Ser. Folvius Q. f. Flaccus, 84.
L. Garius Epaphroditus (oculiste), 107.
Haedavvonius Verus, 122.
L. Helius Dionysius, 120.
Iaisatus, 25.
M. Iedussius Magnus ?, 123.
Isaac, 73.
Ismaimalla, 27.
C. Julius Flaccus Aelianus, 179.
Julius Severus, 11.
L. Julius Vehilius Gratus Julianus, 66.
M. Junius Maximus, 41.
A. Larcius....., 146.
Lepidus Tertullus, 72.
Lollianus Avitus, 171.
Lollius Gentianus, 61.
Q. L.... Dionysus (oculiste), 55.
Martialis (martyr), 124.
Martius Verus, 11.
Maurolenus, 145.
C. Novius Rusticus Venuleius Apronianus, 174.
Cn. Pompeius Magnus, 106.
Q. Pomponius Rufus, 10.
Publilius Caeionius Caecina Albinus, 30.
Rextugenos, 32.
Sabinius Sullinus, 101.
Secundus Antonius, 82.
Siggifledis, 27.
Thraseas Priscus, 68=108.
T. Trebellenus L. f. Cla. Rufus, 24.
M. Ulpius Ofellius Theodorus, 180.
Valentinus (martyr), 117.
Val. Diogenes v. p., 178.
Varius Marcellus, 67=108.
Velugnus, 121.
Ventidius Rufus, 92.
A. Vergilius Maximus, 183.
Vettius Proculus, 60.

1. Nous n'avons relevé que les noms qui nous ont paru vraiment dignes d'être signalés.

Victorinus (cocher), 104.
Vitalis (martyr), 124.
... nius L. f. Stel. Gallus Vecilius Crispinus Mansuanius Marcellinus Numisius Sabinus, 90.

2° *Noms de chevaux.*

Ἀτδοκᾶτος, 104.
Βαΐανος, 104.
Βίκτωρ, 104.
Βούδαλος, 104.
Δομινάτωρ, 104.
Ἐξίμιος, 104.
Ἰούδενις, 104.
Λαυριᾶτος, 104.
Πομπηΐανός, 104.

II

DIEUX ET DÉESSES

Abianus (deus), 22.
Aesculapius et Hygia, 72.
Apollo, 76.
Apollo, *parasitus Apollinis*, 48.
Artahe (deus), 141.
Baliddir Aug., deus patrius, 140.
Castoris (templum), 87.
Ceres et Pluto, 118.
Diana, 117 *bis*.
Dei, deae et genius centuriae, 4.
Dii Magifae, 119.
Divi Augusti (templum), 10.
Dominae, 114.
Draco, 3.
Genius coloniae (Lyon), 23.
Genius domus, 139.
Genius Saccariorum Salariorum, totius urbis Campi Salinarum romanarum, 65.
Hercules Saxanus, 79.
Idiatte deus, 142.
Iesdan, 119.
Juno Regina, 156.
Jupiter Kraunios, 41.
Jupiter Olympius, 43.
Jupiter Optimus Maximus, 80.
Jupiter Optimus Maximus Heliopolitanus, 5.
Jupiter Optimus Maximus, Apollo et Nymphae Volpinae, 75.
Malagbel, Deus sanctus, 2.
Mars Lenus, 123.
Mars Loucetius, 121.
Masiden, 119.
Mater magna, 78.
Mercurius, 150.
Mercurius Aug., 28.
Minervae (templum), 10.
Numen Aug., 18.
Numen Nympharum, 3.
Numen sanctum dei Aesculapi, 69.
Pietas Augustorum, 178.
Poeninus (deus), 112, 113.
Thililva, 119.
Sol Invictus Mithra, 1.
Suggan, 119.
Dea Sunuxsal, 77.

III

PRÊTRES

Asiarcha, 173.
Augur (municipal), 28, 126.
Flamen Martialis, 47.
Haruspex (Aricine), 47.
Parasiti Apollinis, *patronus*, 126.
Sacerdos (Aesculapi), 69.
Sacerdos Augusti, 86.
Sacerdos apud Laurentes Lavinates, 125.
Sacerdos Laurens Lavinas, 132.
Sacerdos prov. Africae anni XXXVIIII, 57.
Sacerdos Romae et Augusti ad Confluentem, 52.
Sacerdos synhodi, 126.
Sodalis Flavialis, 90.

IV

NOMS GÉOGRAPHIQUES

Achaia, 66.
Aelia Capitolina, 147.

Africa, 57.
Amastris, 171.
Aquae Flavianae, 70.
Aracha, 91.
Asia, 90, 174.
Badiae, 54.
Bithynia, 90.
Bruttii, 80.
Calabria, 80.
Cappadocia, 179, 180, 181, 182, 183, 184.
Catubrini, *patronus*, 132.
Dacia, 11.
Devas (natif de Deva), 121.
Durostorum, 9.
Galatia, 90.
Germania, 159.
Gigthenses, 58, 59.
Haliquenses, 80.
Hispaniae, 66.
Hurco ? (mons), 15.
Italia, 12.
Karcaso (civitas Julia ou Libera), 144.
Leptis, 56.
Libybitani, 80.
Lucania, 80.
Lusitania, 14, 66.
Lustra Col. Jul. Felix Gemina, 89.
Lycia et Pamphilia, 176.
Macedonia, 66.
Mactaritani (*ordo populusque*), 101.
Maesia Inferior, 10.
Mantuani, *curator reip.*, 132.
Mascula (*curator municipii*), 3.
Kastellum Mattiacorum, 18.
Mediolanensis ager, 80.
Nacolei, 42.
Nicopolis (Colonia Actia), 105.
Numidia, 30.
Opitergina (civitas), 25.
Pagus Herculaneus, *magister*, 33.
Palmyra, 91.
Paphlagonia, 90.
Pisidia, 90, 178.
Pontus, 90.
Pontus et Bithynia, 171.
Prymnessei, 42.
Puteoli, 126.
Romula (Colonia), 8.
Sardinia, 90.
Sigus (Castellun Siguitanum), 140.
Sindrina (regionis Philippopolitanae), 69.
Tabeni, 85.
Tergestini (*patronus reip.*), 132.
Thasii, 41.
Thyatira, 13.
Tripolitana provincia, 59.
Tripolitana regio, 56.
Turratenses, 118.
Tuscia et Umbria, 101.
Vettonia, 14, 66.
Veliocassium (civitas), 49.
Vicetini (*curator reip.*), 132.

V

EMPEREURS — PRINCES — PRINCESSES

1° *Empereurs romains.*

Divus Julius Caesar, 160.
Caesar (Augustus), 23.
Imp. Caesar Divi f. August. pont. max, cos. XI, trib. pot. XIIII, 150.
Divus Augustus, 86, 89.
C. Caesar princeps juventutis, 160.
Divus L. Caesar, 160.
Divus M. Agrippa. 160.
M. Agrippa (son fils, 160).
Drusus Caesar, 161.
Germanicus Caesar (νέος θεός) et Agrippine (θεά Αἰολίδος καρποφόρω), 161.
C. Germanicus, Imp. Caes., 159.
Ti. Claud. Caes. Aug. Germ., 34, 86.
Tib. Claudius Caes. Aug. Germ., pont. max., trib. pot. IV, cos. des. IV, imp. VIII, p. p., 39.
Néron, 157.
Nero Aug., 53.
Imp. Caes. Vespasianus, 88.
Imp. Caes. Domitianus, 176.
Imp. Caes., Divi Nervae f., Nerva Trajanus Aug. Germanicus, pont. max., trib. pot. III, cos. II, p. p., 10.
Imp. Caes... Trajanus... Dacicus.., pont. max., trib. pot. XX, imp. XI, cos. VI, 60.
Imp. Caes. Trajanus Hadrianus Aug. 31, 35.

L. Aelius Caesar, divi Hadriani Aug. fil., cos. II, 138.
M. Aurelius Antoninus, trib. pot. XVI, cos. III, 146.
L. Aurelius Verus Aug., trib. pot. II, cos. II, 146.
Commodus Pius Felix Aug., 126.
Severus, 28, 67.
Imp. Severus, 65.
Imp. L. Septimius Severus Pertinax Aug., 72.
Imp. Caes. L. Septimius Severus Aug. Pius Pertinax Aug., Arabi., Adiab., Parth. Max., pont. max., trib. pot. VI, imp. XI, cos. II, p. p., procos., 92, 179 (cos. III).
Imp. Caes. L. Septimius Severus Pius Pertinax Aug., Arab., Adiab., Parth., Max., imp. X..., trib. pot. XVI., cos. III, p. p., procos., 70.
Imp. Caes. L. Septimius Severus Pius Pertinax Aug., Arab., Adiab., Parth. Max., trib. pot. XVII, imp..., cos. III, p. p., procos., 61.
Divus L. Septimius Severus Pertinax, 41.
Antoninus, 28, 65, 67.
M. Aurelius Antoninus, 43.
M. Aurelius Antoninus Aug., 125.
M. Aurelius Antoninus Pius Felix Aug., 118.
Imp. Caes. M. Aurel. Antoninus Aug., 70, 179.
Imp. Caes. M. Aurelius Antoninus Pius Aug., Parth. Max. Britan. Max. Germ. Max., 41.
Imp. Caes. M. Aurelius Antoninus Aug., trib. pot. XII, 61, 92.
Geta Caes., 61, 67.
Geta nobiliss. Caes., 65.
L. Septimius Geta Caes. (179),
P. Septimius Geta nob. Caes., princeps juventutis, 70.
Julia Domna, 41.
Julia Augusta mater castrorum, 61.
Julia Aug. mater Aug. et castrorum, 28, 65.
Imp. Caes. M. Aurel. [Severus] Pius, Fel., Aug., cos. III, p. p., 13.
Imp. Caes. Divi Severi nep., Divi M. Antonini fil., M. Aur. Antoninus Pius, Felix, Aug., 180.
C. Pius Esuvius Tetricus Aug. filius, nobilissimus Caesar, princeps juventutis, 144.
M. Antonius Gordianus nobilissimus Caes., 181.
Imp. Caes. M. Antonius Gordianus Pius Felix Aug., 80.
Sabinia Tranquillina, 80.
Imp. Caes. M. Julius Philippus Pius, Felix, Invictus, Aug., 182.
Imp. Caes. M. Julius Philippus Pius, Felix, Invictus, Aug., trib. pot. V, cos. III, p. p., procos., 8.
M. Julius Philippus nobilissimus Caesar, 182.
M. Julius Philippus Junior imp. cos. II, procos., princeps juventutis, p. p., Pius, Felix, Aug., 8.
M. Otacilia Severa, sanctissima Augusta nostra, 8.
Etrucilla Aug. mater castrorum, 6.
Imp. Caes. G. Vivius Trebon. Gallus, Pius, Felix, Invictus, Aug., 183.
Imp. Caes. G. Vivius Velduminianus Volusianus Pius, Felix, Invictus, Aug., 183.
Gallienus, 42.
Diocletianus, 179.
M. Aur. Val. Maximianus, 179.
Flavius Decentius nobilissimus Caesar, 26
D. n. Constantinus nob. Caes., 91.
Valentiuien, 30.
Valens, 30.

2° *Souverains étrangers.*

Mithridate, 46.
D. n. Athalaricus, 134.
D. n. Theodericus, 128 *d.*
D. n. Clottarius, 145.

VI

POUVOIRS PUBLICS

1° *Consuls.*

C. Jul. P. Ser. cos. (a. 706), 110.
Jullo Antonio, Africano Fabio cos. (a. 744), 150.

Q. Fabio Barbaro, A. Caecilio Faustino cos. (a. 99), 10.
Squilla et Titiano cos. (a. 127), 128 (*a*).
Q. Fab. Catullino, M. Flav. Apro cos. (a. 130), 128 (*b*).
Imp. Antonino IIII cos. (a. 145), 11.
Condiano et Maximo cos. (a. 151), 133, (*b*).
L. Julio Caesennio, P. Calvisio Rusone, cos. (a. 161), 19, 20.
Macrino et Celso cos. (a. 164), 139.
Cethego et Claro cos. (a. 170), 11.
Aeliano et Crispino cos. (a. 187), 18.
Fusciano et Silano cos. (a. 188), 115.
Imp. Gordiano Aug. II et Pompeiano cos. (a. 241), 69.
Honorio Aug. VI (a. 404), 153.

2° *Fonctionnaires supérieurs.*

Aedilis plebi, 101.
Caparc ?, 174.
Consul, 68=108.
Curator civitatium, 80.
Curator viar. Clodiae, Cassiae, Anniae, Ciminiae, Trajanae, Novae, 90.
Decemvir stlitibus judicandis, 80, 101, 174.
Electus ad causas fisci tuendas in provincia Alpium Maritimarum, 132.
Legatus Imp. Caesaris Augusti, 24.
Juridicus per Calabriam, Lucaniam, Bruttios, 80.
Legatus, (Asiae), 90, 174 ?
Legatus pro praetore (Africae), 58.
— (Cappadociae), 179, 180, 181, 182, 183, 184.
— (Galatiae, Pisidiae, Paphlagoniae), 90.
— (Lyciae et Pamphiliae), 176.
— (Numidiae), 72.
— (Ponti et Bithyniae), 171.
— (Syriae), 92, 146.
Missus ad tirones legendos et arma fabricanda, 80.
Praefectus aerario, 101.
Praefectus annonae, 66.
Praefectus fabrum, 52, 57, 125.
Praefectus frumenti dandi, 80, 90.
Praefectus Miniciae, 101.
Praefectus praetorio, 66.
Praefectus Urbi, 109.
Praepositus de via Flabinia, 154.
Praeses (Pisidiae), 178.
Praeses et comes (Tripolitanae), 59.
Praetor, 90.
Praetor designatus, 174.
Procos. (Africae), 120.
— (Asiae), 60, 61.
— Sardiniae, 90.
Procurator, 35.
Procurator. Aug., 66.
— Augg., 66, 67=108.
Procurator (Galatiae), 44.
— (Germaniae limitaneae), 44.
Proc. patrimoni per regionem Leptitanam, 56.
Proc. ration. privatae per regionem Tripolitanam, 56.
Procurator rationum thesaurorum hereditatium fisci Alexandrini, 130.
Procurator regionis Sumelocennensis, 44.
Quaestor candidatus, 174.
Quaestor Ponti et Bithyniae, 90.
Quaestor urbanus, 24.
Quaestorii (adlectus inter), 101.
Sevir turmae I eq. rom., 80.
Sexfascalis provinciae, 30.
Tribunicii (allectus inter), 80.
Tribunus militum (voir aux légions).
Tribunus plebis, 24, 90.
Tribunus plebis (candidatus), 174.
III vir capitalis, 90.

3° *Fonctionnaires inférieurs.*

A cubiculo Aug., 16.
Adjutor ad instrumentum commentariorum, 162, 1.
Adjutor tabularii 162, 7.
A rationibus, 14.
Arkarius salinarum romanarum, 65.
Calator Marcianus Antoninianus, 125.
Doctor cursorum, 162, 4.
Faber, 162, 8.
Mensor agrarius, 162, 6.
Notarius, 162, 5.
Scriba aedilium curul. 125.
— librarius quaestorius, 125.
XVI viri ab aerario, 65.
Tabularius, 130, 162, 2, 3.

VII

CORPS DE TROUPES

1° *Légions.*

Leg. I Italica (*primip.*), 105.
Leg. I Italica (*legatus*), 90.
Leg. I Minervia (*bf. leg.*), 122.
Leg. I Minervia Gordiana (*trib. militum et vice legati*), 80.
Leg. I Minervia (*frumentarius*), 49.
Leg. II., 53.
Leg. II Adj. (*legatus*), 139.
Leg. II Trajana Fortis (*legatus*), 90.
Leg. III Aug. (*benef. cos.*), 1.
Leg. III Augusta (briques), 148.
Leg. V Macedonica (*veter. ex bf. cos.*), 11.
Leg. VI Ferrata (*tribunus laticlavius*), 174.
Leg. X, 99 (*a*).
Leg. X Fret. (*centurio*), 105.
Leg. X Fretensis Antoniniana, 50.
Leg. XII Fulm. Certa Constans, (*trib.*), 125.
Leg. XIII Gemina (*optio*), 4; (*princeps*), 5.
Leg. XIII Gemina (briques), 94, 95, 96, 97, 99 (*b*).
Leg. XX Apolliuaris (*leg. Aug.*), 7.
Leg. XXI Rapax (*trib. milit.*), 90.
Legio XXII Primigenia Pia Fidelis Gordiana (*legatus*), 80.
Leg. XXII Primigenia P. F. (*miles*), 76.
Leg. XXX V. V., 158.

2° *Ailes.*

Ala Batavorum miliaria, 98.
Ala Gallorum Flaviana, 10.
Ala Aug. Germanica, 177.
Ala Herculana (*praefectus*), 66.
Ala II Hispanorum et Aravacorum, 10.
Ala I Pannoniorum, 10.
Ala I Pannoniorum (*signifer?*), 1.
Ala Tampiana (*praefectus*), 66.
Ala Vocontiorum (*decurio*), 168.

3° *Cohortes auxiliaires.*

Coh. I Bracaraugustanorum, 10.
Coh. [eq]uitata c. r., 169.
Coh. III Aug. Cyrenaïca (*praef.*), 125.
Coh. I Ulpia Galatarum (*praefectus*), 173.
Coh. II Gallorum (*praefectus*), 10.
Coh. I Hispanorum veterana, 10.
Coh. IIII Ituracorum, 169.
Coh. II Mattiacorum, 10.
Coh. I Ulpia Pannoniorum (*tribunus*), 66.
Coh. I Sugambrorum veterana, 10.
Coh. III Aug. Thracum, (*praefectus*), 66.
Coh. Ubiorum, 10.

4° *Cohortes, prétoriennes et urbaines.*

Coh. VI praet. (*sing. trib.*, *benef. trib.*, *sing. praef. praet.*, *optio in cent.*, *signifer*, *fisci curator*, *cornicul. trib.*), 105.
Coh. X pr. p. v. Gordiana, (*miles*), 69.
Coh. X. Urb., (*miles*), 105.

5° *Flottes.*

Classis Britannica, 149.
Classis Germ. Pia F(elix)?, 74, 79,
Classis praetoria Misenatium (*praefectus*), 14, 66.
Classis Pontica, 66.
Classis praetoria Ravennas (*praefectus*) 14, 66.

6° *Particularités (grades, emplois, guerres ou expéditions, etc.).*

Bellum Britannicum, 66.
Bellum Germanicum et Sarmaticum, 66
Bellum Parthicum, 66.
Donatus donis militaribus, 66.
Evocatus Aug., 105.
Dona militaria ob bellum Judaicum. 105.
Expeditio adversus Castabocas, 66.
Expeditio adversus Mauros rebelles, 66.
Expeditio Germanica, 11.
Expeditio Orientalis, 11.
Expeditio Divi Severi in Oriente, 43.
Expeditio M. Aureli Antonini in Oriente, 43.
Hastiferi sive pastores (civitatis Mattiacorum), 18.
Praepositus vexillationibus, 66.
Protector (defunctus bello civile). 12.
Strator legati, 50.

VIII

ADMINISTRATION PROVINCIALE OU MUNICIPALE [1]

Augustales (*Centuria Cornelia*, à Pouzzoles, 126.
Commune Bithyniae, 43.
Curia Marcia (Timgad), 29.
Dictatorii (Aricine), 47.
Decurio adlectus 105.
Honoratus ornamentis decurionalibus, 126.
Donatus ornamentis duumviralib., 105.
Honoratus ornamentis duumviralib., 126.
Grammateus, 174.
Irenarcha, 172.
Legatus (civitatis), 43.
Nyctostratêgos, 172.

IX

COLLÈGES

Societas argentariorum, 15.
Dendrophori (mater), 11.
Dendrophori et fabri, (*patronus*), 132.
Collegium fabrum (*decur. XIII*), 93.
Saccarii Salarii totius urbis, 65.

X

PARTICULARITÉS DIGNES D'ÊTRE SIGNALÉES

Ager ex privato in publicum restitutus, 151.
Aquaeductus, 31.
(Ara) translata de sordentibus locis, 115, 156.
Avvot, mot gaulois qui signifie *fecit*, 32.
Basilica vestiaria, 30.
Briques, 127, 128, 133, 134, 135, 136, 137, 152, 158, 164.
Cachet d'oculiste, 55, 82, 107.
Contra retiarius, 83.
Calendrier, 63, 131.
Diplôme militaire, 10.
Discours de Néron en rendant la liberté à la Grèce, 157.
Exsecratio, 104, 166.
Factio Veneta, 62 (*medicus*), 104.
Jus arandi, serendi, pangendi, 31.
Ludi (compitalicii), 33.
Muri manu militari facti, 8.
Nutritor et papas, 153.
Philosopha, 129.
Poids romains, 87.
Prière : *Exaudi, Deus, orationem meam, au[ri]bus percipe berb[um] oris mei*, 102.
Programme de gladiateurs, 155.
Salinae Romanae, 65.
Tablettes de cire (contrats de vente), 19, 20, 21.
Tessère consulaire, 110.
Tessères pour jeu, 116.
Theatrum ligneum, 86.
Via Diocletiana, 91.
Venatio passiva, 126.

1. Pour les municipalités et les collèges nous n'avons compris dans cette liste que les faits importants.

TABLES

DU TOME XII DE LA TROISIÈME SÉRIE

I. — TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Note sur la méthode employée pour tracer le plan de la mosquée d'Omar et de la rotonde du Saint-Sépulcre, à Jérusalem, par M. C. Mauss . . 1

Mémoire relatif aux fouilles entreprises par les R. P. Dominicains dans leur domaine de Saint-Etienne, près la porte de Damas, par M. le baron de Vaux 32

La Source du Danube chez Hérodote. Recherches pour servir à la plus ancienne histoire des Celtes, par M. H. d'Arbois de Jubainville . . 61

Sirpoula, d'après les inscriptions de la collection de Sarzec, par M. A. Amiaud 67

Note sur l'origine de certaines formes de l'épée de bronze, par M. A. Maître 86

Quelques notes d'archéologie sur la chevelure féminine, par M. Edmond Le Blant 90

Le culte de Mithra, à Edesse, par M. Franz Cumont. 95

Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions 99

Société nationale des Antiquaires de France 110

Nouvelles archéologiques et Correspondance. 114

Bibliographie : Rayet et Collignon. Histoire de la Céramique, par Salomon Reinach 121

De l'emploi des bijoux et de l'argenterie comme prix d'achat en Irlande, avant l'introduction du monnayage, par M. H. d'Arbois de Jubainville 129

Le Taurobole ou le Culte d'Aubitu, par M. Franz Cumont. 132

Etudes sur quelques inscriptions latines trouvées dans la Narbonnaise, par M. Albert Lebègue 137

L'atelier du statuaire Myrismus, à Césarée de Maurétanie (Cherchell), par M. Robert Mowat. 145

L'inscription du Djebel Toumiat, par M. R. de La Blanchère. . . . 148

Fouilles d'un cimetière romain à Carthage, en 1888, par M. A.-L. Delattre 151

Pages

Etudes sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne (*suite*), par M. Deloche 175
Les inscriptions gauloises. Nouvel essai d'interprétation (*suite*), par M. Jacques Guillemaud 184
Fastes éponymiques de la ligue thessalienne. Tages et Stratèges fédéraux (*suite*), par M. Paul Monceaux 198
Sur les abréviations dans les manuscrits grecs, par M. Paul Tannery. . 210
Chronique d'Orient, par M. Salomon Reinach 214
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions 227
Société nationale des Antiquaires de France 244
Nouvelles archéologiques et Correspondance 245
Bibliographie : 1. Eugène Fontenay. Les Bijoux anciens et modernes (par M. Max-Collignon). 250
— 2. O. Tischler. Ostpreussische Grabhügel (par M. Salomon Reinach 251
— 3. Gedach tnissrede auf J. J. A. Worsaae (par M. Salomon Reinach) 253
— 4. O. Tischler. Ueber Aggry-Perlen und über die Herstellunig farbiger Gläser im Alterthume (par M. Salomon Reinach) 253
Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine, par M. René Cagnat 254
Les Gaulois dans l'art antique et le sarcophage de la vigne Ammendola, par M. Salomon Reinach. 273
Le camp et le praetorium de la IIe légion Auguste, à Lambèse, par M. R. Cagnat 285
Sur le nom du bronze chez les alchimistes grecs par M. Berthelot . . . 294
Fastes éponymiques de la ligue thessalienne. Tages et stratèges fédéraux (*suite*), par M. Paul Monceaux. 299
Le poisson dans les pierres gravées, par M. F. de Mély 319
L'ère de Yezdegerd et le calendrier perse, par M. E. Drouin 332
Inscription gravée sur le pied d'un vase tarentin, par M. W. Helbig . . 344
Les dépôts de cendres de Nalliers (Vendée), par M. Louis de Fleury. . . 349
Deux fausses antiquités assyriennes, par M. J. Menant 360
L'estampille ronde de la flotte de Bretagne trouvée à Boulogne-sur-Mer, par M. V. J. Vaillant 367
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions. 372
Société archéologique des Antiquaires de France 384
Nouvelles archéologiques et correspondances. 385
Bibliographie : J. N von Wilmowsky, Rœmische Mosaiken (par M. Salomon Reinach) 390
Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine, par M. R. Cagnat 391
Table analytique de la dite revue par M. R. Cagnat 401

II. — TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

Pages.

AMIAUD (A.). — Sirpoula 67
ARBOIS DE JUBAINVILLE (H. D'). — La Source du Danube chez Hérodote . 61
— — De l'emploi des bijoux et de l'argenterie comme prix d'achat 129
BERTHELOT. — Sur le nom du bronze chez les alchimistes grecs 294
CAGNAT (René). — Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine 254, 391
— Le camp et le praetorium de la IIe légion Auguste, à Lambèse. . . 285
— Table analytique de la Revue des publications épigraphiques . . . 485
CUMONT (Franz). — Le culte de Mithra, à Édesse 95
— Le Taurobole ou le culte d'Anahita. 132
DELATTRE (A.-L.). — Fouilles d'un cimetière romain à Carthage en 1888. 151
DELOCHE (M.). — Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne (*suite*) 175
DROUIN (E.). — L'ère de Yeydegerd et le calendrier perse 332
FLEURY (Louis DE). Les dépôts de cendres de Nalliers (Vendée) 349
HELBIG (W.). — Inscriptions gravée sur le pied d'un vase tarentin . . . 344
GUILLEMAUD (Jacques). — Inscriptions gauloises (*suite*) 184
LA BLANCHÈRE (R. DE). — Inscriptions du Djebel Toumiat 148
LEBÈGUE (Albert). — Études sur quelques inscriptions latines trouvées dans la Narbonnaise 137
LE BLANT (Edmond). — Quelques notes d'archéologie sur la chevelure féminine. 90
MAÎTRE (A). — Note sur l'origine de certaines formes de l'épée de bronze 86
MAUSS (C.). — Sur la méthode employée pour tracer le plan de la mosquée d'Omar et de la rotonde du Saint-Sépulcre, à Jérusalem . . 1
MENANT (J.). — Deux fausses antiquités assyriennes 360
MONCEAUX (Paul). — Fastes éponymiques de la ligue thessalienne (*suite*), 198, 299
MOWAT (Robert). — L'atelier du statuaire Myrismus, à Cesarée de Maurétanie (Cerchell) 145
PALLU DE LESSERT. — De la formule *Translata de sordentibus locis*. . . 206
REINACH (Salomon). — Chronique d'Orient 214
— Les Gaulois dans l'art antique et le sarcophage de la vigne Ammendola 273
TANNERY (Paul). — Les abréviations dans les manuscrits grecs . . . 251
VAILLANT (V. J.). L'estampille ronde de la flotte de Bretagne 367
VAUX (Ludovic DE). — Mémoire relatif aux fouilles entreprises par les PP. Dominicains à Saint-Étienne de Jérusalem 32

TABLE DES PLANCHES

XVII. Plan de l'église du Saint-Sépulcre en 1596.

XVIII. Intérieur de la rotonde du Saint-Sépulcre en 1696.

XIX. Inscription coufique sculptée sur la charpente de la mosquée d'Omar.

XX. Comparaison des épées de bronze avec l'arme du squale-scie.

XXI. Bas-relief découvert à Toul en 1700.

XXII-XXIII. Sarcophage de la vigne Ammendola.

XXIV. Porte septentrionale du camp.

IMP. BURDIN ET Cie, 4, RUE GARNIER, 4, ANGERS.

PHOTOTYPIE BERTHAUD, PARIS

LAMBÈSE — PORTE SEPTENTRIONALE DU CAMP

38 86912

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00459 3709